



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SOCIAL UNIQUE ACADÉMIQUE

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE - 2022



Rapport social unique 2022

Enseignement scolaire

Editeur

Rectorat de Rennes
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes cedex 7

Directeur de la publication

Emmanuel ETHIS

Responsable de la publication

Anne Sophie RAULT

Auteurs

SE3P - Service des Études, de la Prospective, du Pilotage et de la Performance

Participants

DAF - Division des Affaires Financières

COM - Pôle COMMunication

DAGE - Division des Affaires Générales

DEC - Division des Examens et Concours

DIPATE - Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

DIVE - Division de la Vie des Établissements

DPE - Division des Personnels Enseignants

DPEP - Division des Personnels des Établissements Privés

DRAT - Division Des Retraites et des Accidents de Travail

DSDEN - Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (22, 29, 35 et 56)

DSII - Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation

EAFC - École Académique de la Formation Continue

SAGAS - Service Académique de Gestion de l'Action Sociale

SAPAP - Service Académique de la Prévention et de l'Accompagnement des Personnels

SE3P - Service des Études, de la Prospective, du Pilotage et de la Performance

SG - Secrétariat Général

Responsable dialogue social

SSA - Service Social Académique

Avant-propos

Levier de l'amélioration des conditions de travail et outil d'observation et d'analyse des ressources de l'académie, l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU) s'inscrit dans l'objectif de transparence et d'information partagée fixé dans notre feuille de route des ressources humaines.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la fusion des données présentées auparavant dans le bilan social académique (BSA) et celles du rapport comparé relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans un seul et même document : le rapport social unique.

L'élaboration du RSU constitue donc un enjeu fort. Il doit présenter une vision à la fois globale et détaillée des effectifs, de la vie et des parcours professionnels de l'ensemble des personnels de l'académie.

Ce premier rapport social unique intègre les données relatives aux 42 indicateurs prioritaires parmi les 200 attendus dans la base de données sociales. Il prend également en compte les données relatives à la diversité et à la lutte contre les discriminations et se substituera à terme aux rapports spécifiques portant sur ces sujets.

Un travail associant le ministère et les académies est en cours pour construire l'ensemble des indicateurs prévus dans l'arrêté BDS du 7 mai 2021 et alimenter à terme le RSU. Ce RSU n'aura pas pour seul objet de présenter les données statistiques commentées et comportera également des analyses d'ordre plus qualitatif et des éléments prospectifs, support du débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines de notre académie.

Le document présenté cette année est le reflet du passage progressif du BSA au RSU. Il est composé de chapitres qui constituaient le bilan social académique et le rapport de situation comparée, et d'une annexe qui intègre les 42 indicateurs prioritaires.

Ce premier rapport social unique permet de disposer d'une photographie détaillée de la situation de l'académie en matière de ressources humaines. Il nous éclaire sur notre territoire et doit nous guider dans les actions à conduire.

Je vous souhaite une bonne lecture et espère que vous trouverez dans ce document réponses à vos questions ainsi que des pistes de réflexions et de propositions.

Emmanuel ETHIS,

Recteur de l'académie de Rennes
Recteur de la Région académique de Bretagne



Sommaire

Chapitre I.	Le contexte budgétaire : emplois et masse salariale	1
Chapitre II.	Les effectifs et les caractéristiques démographiques	3
	1. Les effectifs.....	4
	2. La répartition des effectifs par sexe.....	20
	3. La répartition des effectifs par tranches d'âge.....	30
	4. Les pyramides des âges.....	45
Chapitre III.	La carrière	55
	1. Les concours et certifications.....	57
	2. Les personnels stagiaires.....	65
	3. Les promotions.....	73
	4. Les retraites et autres sorties définitives.....	82
Chapitre IV.	La vie des personnels	92
	1. Les lieux d'exercice.....	94
	2. La mobilité géographique.....	103
	3. Les quotités de travail.....	111
	4. Les congés pour raison de santé.....	129
	5. Les sorties provisoires.....	154
	6. L'accompagnement des personnels.....	158
Chapitre V.	La formation	170
	1. La formation continue.....	172
	2. Les congés de formation professionnelle.....	185
Chapitre VI.	L'action sociale	188
	1. Les prestations interministérielles.....	189
	2. Les prêts à court terme et les secours urgents et exceptionnels.....	193
	3. L'action sociale d'initiative académique.....	194
Chapitre VII.	Les rémunérations	195
Chapitre VIII.	Les relations professionnelles	210
	1. La vie des instances.....	211
	2. La composition des instances (élections professionnelles 2022).....	212
ANNEXE.	Indicateurs de la base de données sociales	219
	1. Emploi.....	225
	2. Recrutement.....	236
	3. Parcours professionnel.....	244
	4. Rémunérations.....	247
	5. Santé et sécurité au travail.....	251
	6. Organisation et temps de travail.....	252
	7. Action et protection sociale.....	262
	8. Dialogue social.....	263
	Table des sigles	264

I - Le contexte budgétaire : emplois et masse salariale

Chiffres clés

Depuis la mise en œuvre de la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) en 2006, les emplois et les crédits de personnels sont délégués au Recteur au sein de cinq Budgets opérationnels de programmes académiques (BOPA) :

- BOPA 139 : enseignement privé du premier et second degrés ;
- BOPA 140 : enseignement scolaire public du premier degré ;
- BOPA 141 : enseignement scolaire public du second degré ;
- BOPA 214 : soutien de la politique de l'Éducation nationale ;
- BOPA 230 : vie de l'élève.

En 2022, la situation budgétaire de l'académie de Rennes se caractérise par :

- ▶ EMPLOIS : 46 554 emplois dont 85,8% d'emplois d'enseignants délégués par le MENJS ;
- ▶ CRÉDITS : 3,021 milliards d'euros de crédits de personnels délégués (y compris le compte d'affectation spéciale Pensions), dont 54,2% au titre de la rémunération principale ;
- ▶ une progression des crédits de + 2,93% par rapport à 2021.

Sources et champ :

- Les données relatives aux délégations d'emplois proviennent de la division de la vie des établissements (DIVE) et correspondent aux derniers BOP notifiés de l'année.
- Celles concernant les délégations de crédits de personnels proviennent de la division des affaires financières (DAF).
- Le poste budgétaire nommé "Autres" comprend : les indemnités de jurys, concours et de formation, les dépenses MLDS, le chômage, les dépenses de congés de longue durée, les prestations sociales et les dépenses d'action sociale.

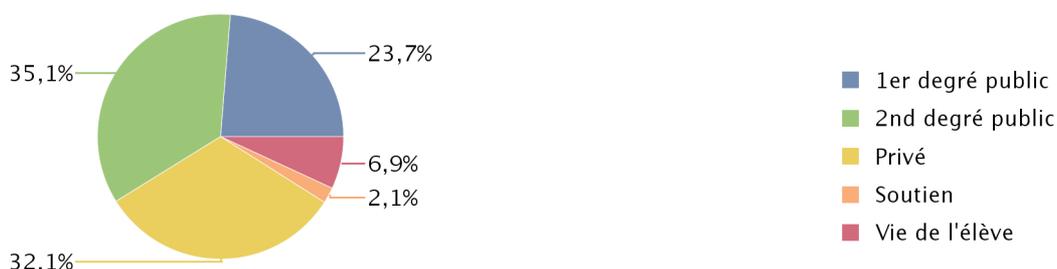
I - Le contexte budgétaire : emplois et masse salariale

A - Les délégations d'emplois

Tableau 1 : Emplois délégués par programme LOLF

		2 020		2 021		2 022	
		Emplois	% enseignants	Emplois	% enseignants	Emplois	% enseignants
139	Enseignement privé du 1er et 2nd degrés	15 028	100,0%	15 013	100,0%	14 953	100,0%
140	Enseignement public du 1er degré	11 080	99,4%	11 072	98,4%	11 060	98,3%
141	Enseignement public du 2nd degré	16 455	86,2%	16 389	86,6%	16 308	86,5%
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	905	0,1%	1 009	0,1%	1 006	
230	Vie de l'élève	3 224	0,0%	3 224		3 228	
Total		46 692	86,1%	46 707	85,8%	46 554	85,8%

Graphique 1 : Répartition des emplois délégués en 2022 par BOP

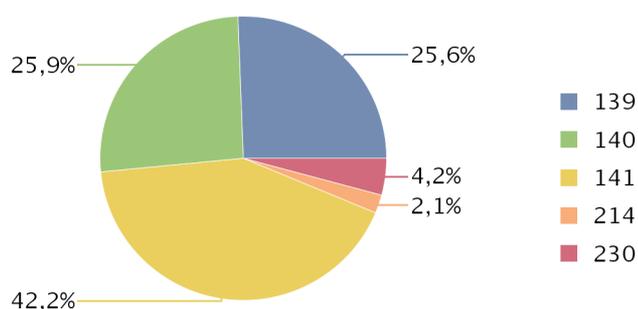


B - Les délégations de crédits de personnels

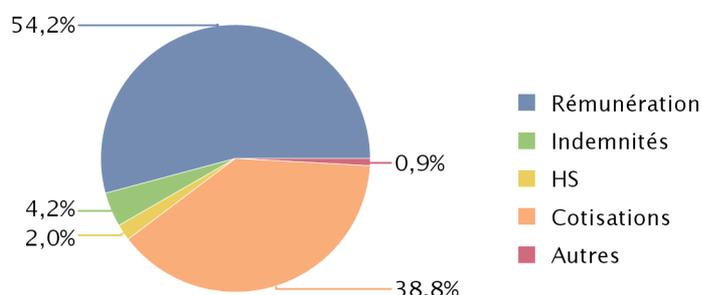
Tableau 2 : Crédits de rémunération délégués par programme LOLF

		2 020		2 021		2 022	
		Montant	% cotis.	Montant	% cotis.	Montant	% cotis.
139	Enseignement privé du 1er et 2nd degrés	738 664 978 €	25,4%	749 459 362 €	25,4%	773 471 925 €	25,2%
140	Enseignement public du 1er degré	743 606 101 €	45,8%	761 266 973 €	45,5%	785 303 185 €	45,1%
141	Enseignement public du 2nd degré	1 218 567 150 €	43,7%	1 239 997 851 €	43,3%	1 268 348 535 €	43,0%
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	54 396 534 €	39,3%	62 757 532 €	38,4%	67 245 310 €	35,8%
230	Vie de l'élève	120 046 532 €	34,7%	122 345 835 €	34,2%	127 371 543 €	33,8%
Total		2 875 281 294 €	39,1%	2 935 827 553 €	38,8%	3 021 740 499 €	38,5%

Graphique 2 : Répartition des crédits délégués en 2022 par BOP



Graphique 3 : Répartition des crédits délégués en 2022 par poste budgétaire



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

Chiffres clés

En 2022, 52 856 personnels dont 38 746 femmes (73,3%) sont en activité dans l'académie de Rennes.

- ▶ 42 414 sont enseignants, dont :
 - 17 626 (41,6%) dans le premier degré ;
 - 24 788 (58,4%) dans le second degré ;
- ▶ Les enseignants de l'académie de Rennes exercent :
 - dans l'enseignement public : 26 190 fonctionnaires et agents contractuels de droit public (61,7%) ;
 - dans l'enseignement privé sous contrat : 16 224 agents de droit public (38,3%).
- ▶ 10 442 sont des personnels non enseignants, dont :
 - 1 344 (12,8%) des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation ;
 - 6 102 (58,4%) des personnels de surveillance et d'assistance éducative ;
 - 2 574 (24,7%) des personnels administratifs, sociaux et de santé ;
 - 422 (4,1%) des personnes ingénieurs et techniciens de recherche et formation.
- ▶ Parmi les personnels du secteur public, 28 304 agents sont titulaires, soit 77,26% de cette population (- 1,6 point par rapport à 2020).
- ▶ 96,5% des effectifs académiques relèvent de la catégorie A :
 - 99,9% des enseignants ;
 - 100% des DIEO ;
 - 38,83% des ATSS ;
 - 27,9 % des ITRF.
- ▶ UNE FÉMINISATION QUI VARIE SELON LA CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE, avec des taux de :
 - 70,3% chez les enseignants du secteur public [de 52% chez les agrégés et de 32,3% en chaire supérieure] ;
 - 74,8% chez les enseignants du secteur privé [de 52,7% chez les agrégés] ;
 - 78,4% chez les non-enseignants [de 36% dans le corps des IPR et de 46,8% dans celui des IEN].
- ▶ UNE PART D'AGENTS ÂGÉS PLUS IMPORTANTE QU'EN FRANCE MÉTROPOLITAINE. Les "50 ans et plus" représentent, en Bretagne, une part supérieure :
 - de 7,4 points chez les enseignants du secteur public ;
 - de 4,6 points chez les non-enseignants.
 - Dans le secteur privé, 72,7% des enseignants ont "40 ans ou plus" contre 71,5% en France métropolitaine.

Source et champ :

- Les données relatives aux effectifs (académiques et nationaux) proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Base Statistique des Agents) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN et AGORA des secteurs public et privé sous contrat.
- La population étudiée est composée des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat et des personnels non-enseignants, titulaires et non-titulaires. Les personnels en contrats aidés n'entrent pas dans le champ du bilan social.
- La date d'observation des données académiques et des références nationales est le 30 novembre 2022.
- Les effectifs pris en compte correspondent aux personnels en activité, ayant une affectation et occupant un support dans un établissement relevant de l'éducation nationale à la date d'observation. Les personnels affectés dans l'enseignement supérieur et gérés seulement par le rectorat ne sont pas intégrés.
- Les regroupements de personnels s'effectuent sur le grade d'appartenance, non sur la fonction ou le support occupé.
- Les références nationales sont calculées sur ce même champ.
- La somme des répartitions en pourcentage peut être différente du total du fait des arrondis.
- Pour certains indicateurs, si moins de 5 individus sont concernés, les résultats ne sont pas affichés et ils sont remplacés par une mention "NS" (non significatif).

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.1 - L'ensemble des personnels

A - Ensemble des personnels

L'académie de Rennes, forte de 52 856 personnels, porte la singularité d'une proportion notable d'agents exerçant dans le secteur privé sous contrat (trois sur dix au global) ; ce poids est plus de 2 fois et demie plus élevé à Rennes qu'au niveau national. La part des personnels non-enseignants est, elle, inférieure de plus 5 points à ce qu'elle représente dans l'ensemble ministériel (Tableau 1).

Plus de neuf agents sur dix relèvent de la catégorie A de la fonction publique (Tableau 2).

L'académie de Rennes se caractérise en outre par une géographie contrastée où le poids de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère représente plus de 61% des effectifs académiques.

Tableau 1 : Effectifs par statut

	Enseignants public		Enseignants privé		Non-enseignants		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Non Titulaire	1 774	6,8%	16 224	100,0%	6 554	62,8%	24 552	46,5%
Titulaire	24 416	93,2%			3 888	37,2%	28 304	53,5%
Total	26 190	100,0%	16 224	100,0%	10 442	100,0%	52 856	100,0%
<i>Répartition</i>	<i>49,5%</i>		<i>30,7%</i>		<i>19,8%</i>		<i>100,0%</i>	
<i>National</i>	<i>62,6%</i>		<i>11,9%</i>		<i>25,4%</i>		<i>100,0%</i>	

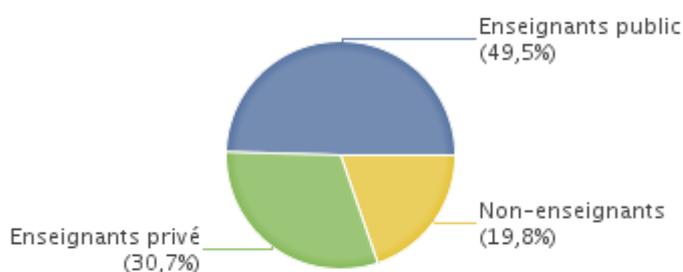
Tableau 2 : Effectifs par catégorie FP

	Enseignants public		Enseignants privé		Non-enseignants		Ensemble		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	% tit.
Catégorie A	26 173	99,9%	16 213	99,9%	8 839	84,6%	51 225	96,9%	52,1%
Catégorie B	17	0,1%	11	0,1%	683	6,5%	711	1,3%	98,5%
Catégorie C					920	8,8%	920	1,7%	99,9%
Total	26 190	100,0%	16 224	100,0%	10 442	100,0%	52 856	100,0%	53,5%

Tableau 3 : Effectifs par département

	Enseignants public		Enseignants privé		Non-enseignants		Ensemble		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	% tit.
022 Côtes d'armor	4 936	18,8%	2 266	14,0%	1 877	18,0%	9 079	17,2%	57,7%
029 Finistère	6 677	25,5%	4 326	26,7%	2 849	27,3%	13 852	26,2%	52,3%
035 Ille-et-Vilaine	9 679	37,0%	5 260	32,4%	3 821	36,6%	18 760	35,5%	56,0%
056 Morbihan	4 898	18,7%	4 372	26,9%	1 895	18,1%	11 165	21,1%	47,6%
Total	26 190	100,0%	16 224	100,0%	10 442	100,0%	52 856	100,0%	53,5%

Graphique 1 : Répartition des personnels



Graphique 2 : Poids des personnels par département



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.1 - L'ensemble des personnels

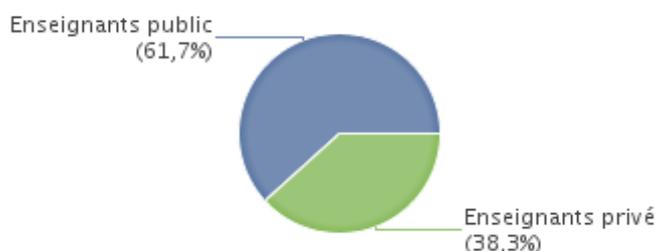
B - Ensemble des enseignants

Six enseignants sur dix, en Bretagne, relèvent du secteur public (soit deux de moins qu'en France métropolitaine). Le poids du privé dans le premier degré (trois fois celui observé au national) est inférieur à celui observé dans le second degré (lui-même deux fois supérieur au taux métropolitain).

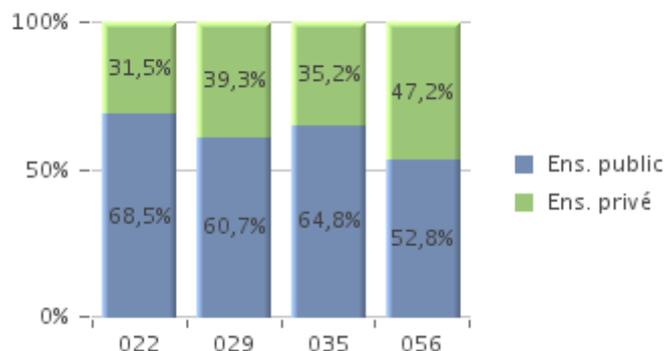
Tableau 4 : Effectifs enseignants par secteur

	1er degré		2nd degré		Enseignants		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	% non tit
Enseignants public	11 786	66,9%	14 404	58,1%	26 190	61,7%	93,2%
Enseignants privé	5 840	33,1%	10 384	41,9%	16 224	38,3%	
Enseignants	17 626	100,0%	24 788	100,0%	42 414	100,0%	57,6%
Répartition	41,6%		58,4%		100,0%		
National	44,4%		55,6%		100,0%		

Graphique 3 : Répartition des enseignants par secteur



Graphique 4 : Répartition des enseignants par département



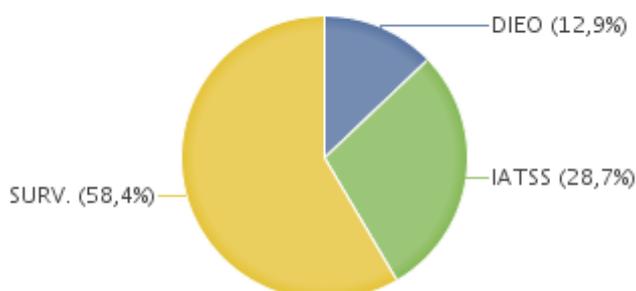
C - Ensemble des personnels non-enseignants

Comparable au niveau national, la physionomie des personnels non-enseignants regroupe trois familles de métiers : 6 agents sur 10 exercent des fonctions de "surveillance et assistance éducative", un tiers appartient à la famille des personnels "ingénieurs, d'administration, techniques, santé et social" (IATSS) ; enfin, 12,9% relèvent des métiers de "direction, inspection, éducation et orientation" (DIEO).

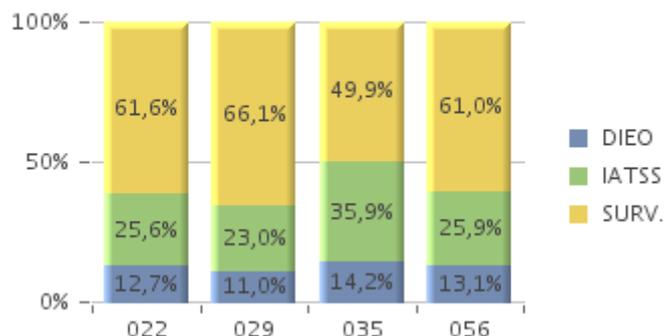
Tableau 5 : Effectifs non-enseignants par statut

	DIEO		IATSS		Surveillance et accompagnement des élèves		Personnels non-enseignants	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Titulaire	1 343	100,0%	2 545	84,9%			3 888	37,2%
Non Titulaire			452	15,1%	6 102	100,0%	6 554	62,8%
Total	1 343	100,0%	2 997	100,0%	6 102	100,0%	10 442	100,0%
Répartition	12,9%		28,7%		58,4%		100,0%	
National	12,2%		25,6%		62,2%		100,0%	

Graphique 5 : Répartition des personnels non-enseignants



Graphique 6 : Répartition des non-enseignants par département



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

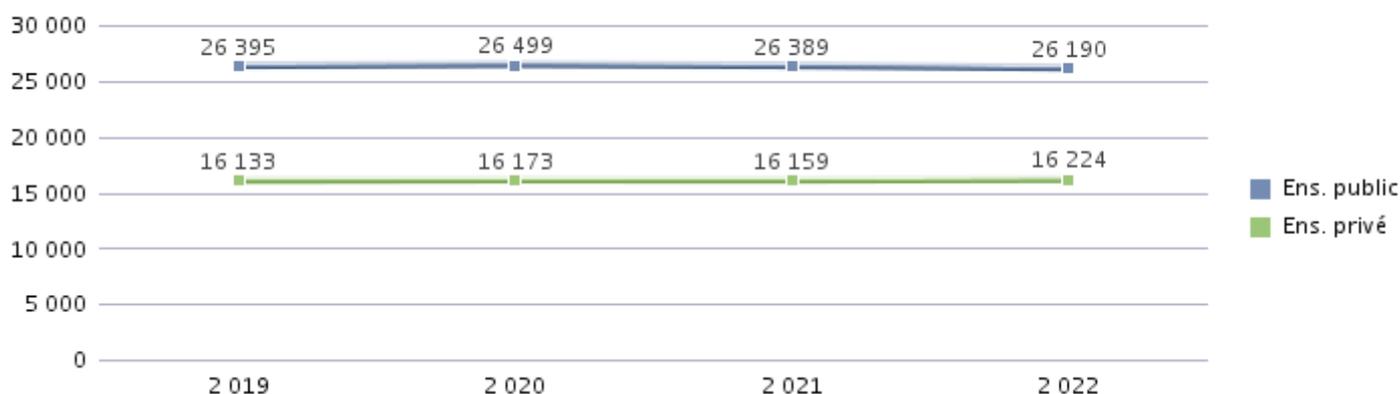
1.1 - L'ensemble des personnels

D - Evolution des effectifs

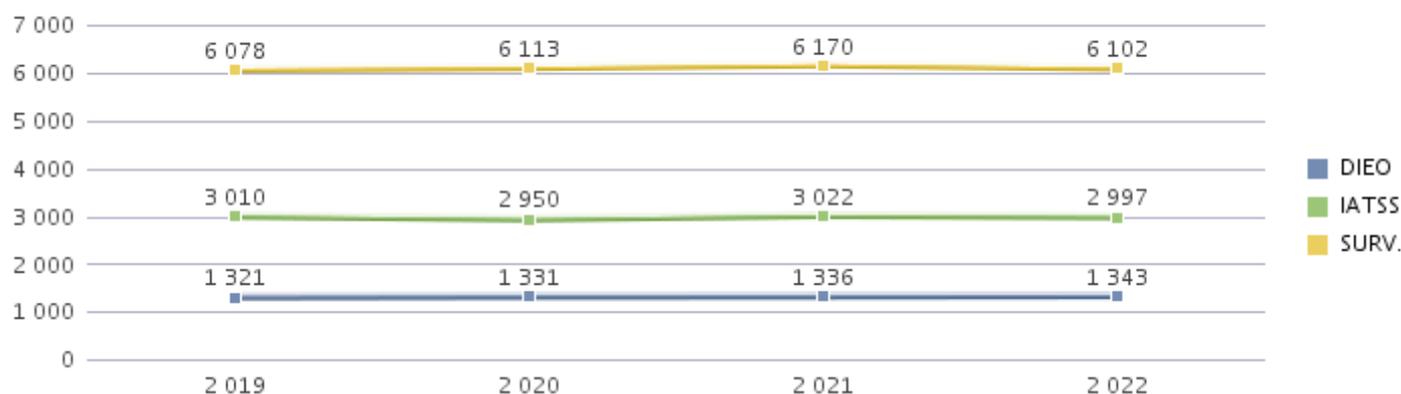
Tableau 6 : Evolution

		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants public	Enseignants 1er degré public	11 726	11 837	11 847	11 786
	Enseignants 2nd degré public	14 669	14 662	14 542	14 404
Enseignants public		26 395	26 499	26 389	26 190
Enseignants privé	Enseignants 1er degré privé	5 880	5 858	5 909	5 840
	Enseignants 2nd degré privé	10 253	10 315	10 250	10 384
Enseignants privé		16 133	16 173	16 159	16 224
Non-enseignants	DIEO	1 321	1 331	1 336	1 343
	IATSS	3 010	2 950	3 022	2 997
	Surveillance et accompagnement des élèves	6 078	6 113	6 170	6 102
Non-enseignants		10 409	10 394	10 528	10 442
Ensemble		52 937	53 066	53 076	52 856
		<i>Evolution</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,4%</i>

Graphique 7 : Évolution des effectifs enseignants



Graphique 8 : Évolution des effectifs non-enseignants



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.1 - L'ensemble des personnels

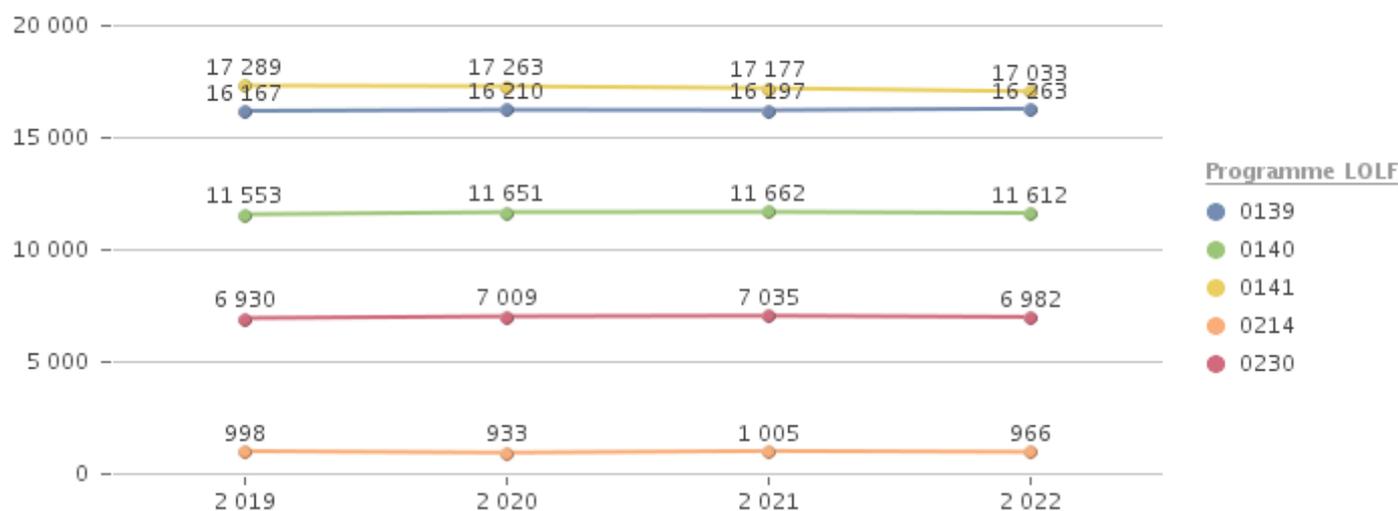
E - Programmes LOLF de rémunération

Les effectifs budgétés de l'Éducation nationale en Bretagne sont affectés de façon pérenne [30,5% au secteur privé].

Tableau 7 : Effectifs par progr. LOLF

	0139 Enseignement 1er et 2nd degré privé		0140 Enseignement 1er degré public		0141 Enseignement 2nd degré public		0214 Soutien de la politique de l'éducation nationale		0230 Vie de l'élève		Total	
	Poids progr. LOLF	Poids type pers.	Poids progr. LOLF	Poids type pers.	Poids progr. LOLF	Poids type pers.	Poids progr. LOLF	Poids type pers.	Poids progr. LOLF	Poids type pers.	Poids progr. LOLF	Poids type pers.
Ens 1D PU	0,0%	0,0%	96,7%	98,1%	3,3%	2,3%					100,0%	22,3%
Ens 2D PU	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	99,2%	83,9%			0,4%	0,9%	100,0%	27,3%
Ens 1D PR	100,0%	35,9%									100,0%	11,0%
Ens 2D PR	100,0%	63,9%									100,0%	19,6%
Direction					99,2%	2,9%	0,8%	0,4%			100,0%	1,0%
Inspection			44,2%	0,6%	47,4%	0,4%	8,4%	1,3%			100,0%	0,3%
Education					1,5%	0,0%			98,5%	5,8%	100,0%	0,8%
Orientation			46,3%	1,1%	51,8%	0,8%	1,8%	0,5%			100,0%	0,5%
ATSS			0,2%	0,1%	49,3%	7,5%	29,9%	79,6%	20,6%	7,6%	100,0%	4,9%
ITRF					58,5%	1,5%	41,5%	18,1%			100,0%	0,8%
Surveillance			0,0%	0,0%	1,9%	0,7%			98,1%	85,7%	100,0%	11,5%
Total	30,8%	100,0%	22,0%	100,0%	32,2%	100,0%	1,8%	100,0%	13,2%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 9 : Évolution des effectifs par programme budgétaire



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.2 - Les enseignants du secteur public

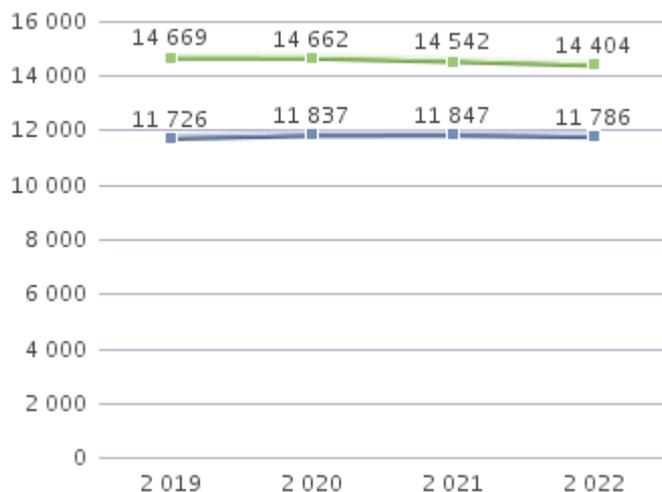
A - Les enseignants du secteur public par corps

Par rapport au niveau national, une part plus importante de la population enseignante exerce dans le second degré ; l'exact inverse s'observe dans le premier degré. A noter que les contractuels enseignants, dans les deux degrés, sont comptabilisés sur deux appellations mais relèvent d'un même type statutaire.

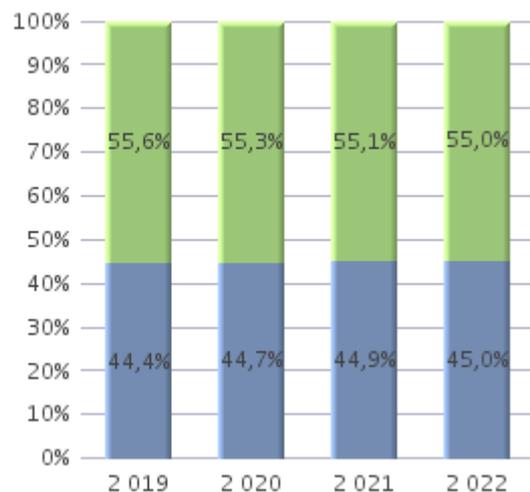
Tableau 1 : Évolution des enseignants du secteur public par corps

		2 019	2 020	2 021	2 022	2 022		
						% degré	% ens	National
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	12	99	76	134	1,1%	0,5%	2,0%
	Enseignant contractuel alternant premier degré			168	161	1,4%	0,6%	1,1%
	Instituteurs	32	25	19	17	0,1%	0,1%	0,2%
	Professeurs des écoles	11 682	11 713	11 584	11 474	97,4%	43,8%	96,5%
Enseignants 1er degré public		11 726	11 837	11 847	11 786	100,0%	45,0%	47,5%
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	1 141	1 167	1 197	1 308	9,1%	5,0%	10,1%
	Chargés d'enseignement	22	17	14	8	0,1%	0,0%	0,1%
	Enseignant contractuel alternant second degré			98	66	0,5%	0,3%	0,5%
	Maître auxiliaire	69	65	62	59	0,4%	0,2%	0,3%
	Professeur contractuel	43	45	46	46	0,3%	0,2%	0,3%
	Professeurs agrégés du second degré	1 761	1 755	1 776	1 808	12,6%	6,9%	13,3%
	Professeurs certifiés	8 485	8 478	8 299	8 132	56,5%	31,1%	54,3%
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques	96	98	97	102	0,7%	0,4%	0,5%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	980	977	934	923	6,4%	3,5%	6,8%
	Professeurs de lycée professionnel	2 043	2 045	2 005	1 941	13,5%	7,4%	13,7%
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	29	15	14	11	0,1%	0,0%	0,0%
Enseignants 2nd degré public		14 669	14 662	14 542	14 404	100,0%	55,0%	52,5%
Enseignants du secteur public		26 395	26 499	26 389	26 190		100,0%	100,0%

Graphique 1 : Évolution des enseignants 1er et 2nd degrés public



Graphique 2 : Évolution du poids des enseignants 1er et 2nd degrés public



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

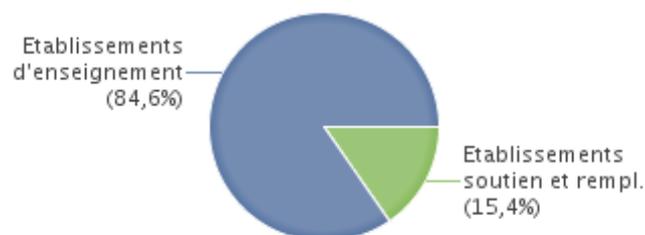
1.2 - Les enseignants du secteur public

B - Ensemble des enseignants par type établissement d'affectation

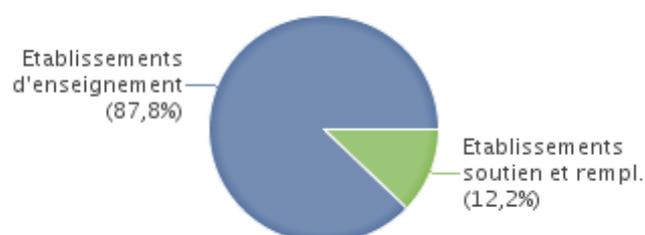
Indicateur immuable : presque 9 enseignants sur 10 exercent leur activité en établissement scolaire, même s'ils contribuent de façon croissante aux dispositifs de remplacement.

		Titulaire	Non Titulaire	Total	%
Etablissements d'enseignement	Autres établissements	126	12	138	0,5%
	Collèges, lycées GT et LP	11 719	1 108	12 827	49,0%
	Ecoles 1er degré	9 062	248	9 310	35,5%
	EREA	86	11	97	0,4%
	Etablissements spécialisés	243	11	254	1,0%
Etablissements d'enseignement		21 236	1 390	22 626	86,4%
Etablissements soutien et rempl.	Circonscriptions 1er degré	318	14	332	1,3%
	Rectorat, DSDEN et CIO	44	51	95	0,4%
	Zones et brigades remplacement	2 818	319	3 137	12,0%
Etablissements soutien et rempl.		3 180	384	3 564	13,6%
Total		24 416	1 774	26 190	100,0%
		93,2%	6,8%	100,0%	

Graphique 3 : Répartition des enseignants 1er degré public



Graphique 4 : Répartition des enseignants 2nd degré public



C - Affectation budgétaire des enseignants 1er degré (Programme et action LOLF)

	Instituteurs	Professeurs des écoles	Total	%
0140 1D public -01 Enseignement pré-élémentaire	4	2 318	2 322	20,2%
0140 1D public -02 Enseignement élémentaire	7	6 310	6 317	55,0%
0140 1D public -03 Besoins éducatifs particuliers		553	553	4,8%
0140 1D public -04 Formation des personnels enseignants		134	134	1,2%
0140 1D public -05 Remplacement	5	1 452	1 457	12,7%
0140 1D public -06 Pilotage et encadrement pédagogique		271	271	2,4%
0140 1D public -07 Personnels en situations diverses	1	49	50	0,4%
0141 2D public		387	387	3,4%
Total	17	11 474	11 491	100,0%

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.2 - Les enseignants du secteur public

D - Fonction des enseignants 2nd degré

	Adm.	CFC	DDFPT*	Dir.	Doc.	Edu.	Ens.	Autres	Total	%
Agent contractuel second degré	3		6		24	58	1 150	67	1 308	9,1%
Chargés d'enseignement							8		8	0,1%
Enseignant contractuel alternant second degré							66		66	0,5%
Maître auxiliaire			1		11	1	46		59	0,4%
Professeur contractuel	3	16					27		46	0,3%
Professeurs agrégés du second degré	2	2	9		1		1 789	5	1 808	12,6%
Professeurs certifiés	1	8	16		329	1	7 741	36	8 132	56,5%
Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques							102		102	0,7%
Professeurs d'éducation physique et sportive	7	1					915		923	6,4%
Professeurs de lycée professionnel		7	56	1	8		1 860	9	1 941	13,5%
Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat							11		11	0,1%
Total	16	34	88	1	373	60	13 715	117	14 404	100,0%
Poids de l'effectif total	0,1%	0,2%	0,6%	0,0%	2,6%	0,4%	95,2%	0,8%	100,0%	

* DDFPT : directeur-riche délégué-e à la formation professionnelle et technologique

E - Les enseignants contractuels du 2nd degré

En 2022, 30,1 % des contractuels bénéficient d'un CDI ; c'est 1,5 point de moins qu'en 2021.

	2 019	2 020	2 021	2 022
CDD	849	849	849	946
CDI	335	363	394	408
Enseignants contractuels 2nd degré	1 184	1 212	1 243	1 354
Poids de l'effectif total	8,1%	8,3%	8,5%	9,4%

Graphique 5 : Évolution du poids du type de contrat



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.3 - Les enseignants du secteur privé

A - Les enseignants du secteur privé par corps

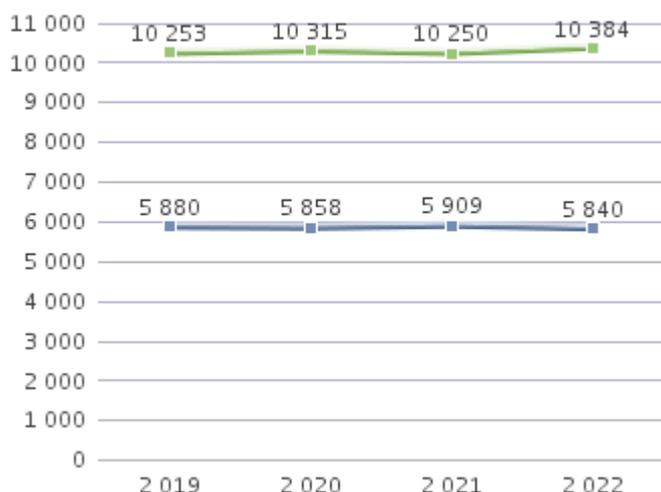
Dans le secteur privé sous contrat, les 16 224 enseignants se répartissent selon les degrés de façon plus équilibrée qu'en France métropolitaine, effet historique du réseau régional.

Depuis plus de cinq ans, la démographie enseignante dans le premier degré poursuit un infléchissement régulier alors que celle du secondaire demeure stable.

Tableau 1 : Évolution des enseignants du secteur privé par corps

		2 019	2 020	2 021	2 022	2 022		
						% degré	% ens	National
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé			121	137	2,3%	0,8%	1,5%
	Instituteur	18	16	13	11	0,2%	0,1%	0,4%
	Professeurs des écoles enseignement privé	5 862	5 842	5 775	5 692	97,5%	35,1%	97,9%
Enseignants 1er degré privé		5 880	5 858	5 909	5 840	100,0%	36,0%	27,8%
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	61	55	50	43	0,4%	0,3%	0,5%
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi			1	1	0,0%	0,0%	0,0%
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé			4	33	0,3%	0,2%	0,2%
	Maître auxiliaire enseignement privé	1 959	1 950	1 890	2 067	19,9%	12,7%	26,6%
	Professeur d'enseignement général de collège enseignement privé	2	2	1				0,0%
	Professeurs agrégés enseignement privé	289	295	307	307	3,0%	1,9%	3,1%
	Professeurs certifiés enseignement privé	6 053	6 112	6 093	6 060	58,4%	37,4%	52,6%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	11	14	14	14	0,1%	0,1%	0,1%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	1 183	1 188	1 184	1 159	11,2%	7,1%	10,7%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	695	699	706	700	6,7%	4,3%	6,1%
Enseignants 2nd degré privé		10 253	10 315	10 250	10 384	100,0%	64,0%	72,2%
Enseignants du secteur privé		16 133	16 173	16 159	16 224	100,0%	100,0%	

Graphique 1 : Évolution des enseignants 1er et 2nd degrés privé



Graphique 2 : Évolution du poids des enseignants 1er et 2nd degrés privé



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

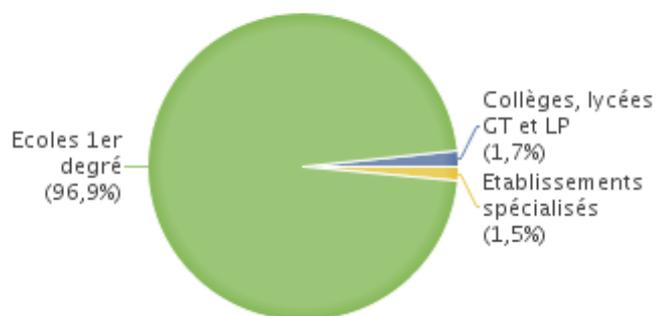
1.3 - Les enseignants du secteur privé

B - Ensemble des enseignants par type établissement d'affectation

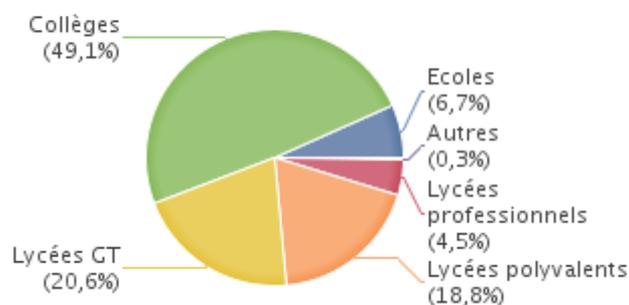
Tableau 2 : Enseignants du secteur privé par type établissement

		1er degré	2nd degré	Total	%
Etablissements d'enseignement	Collèges, lycées GT et LP	97	9 663	9 760	60,2%
	Ecoles 1er degré	5 657	694	6 351	39,1%
	Etablissements spécialisés	86	27	113	0,7%
Etablissements d'enseignement		5 840	10 384	16 224	100,0%
Total		5 840	10 384	16 224	100,0%
		36,0%	64,0%	100,0%	

Graphique 3 : Répartition des enseignants 1er degré privé



Graphique 4 : Répartition des enseignants 2nd degré privé



C - Affectation budgétaire des enseignants (Programme et action LOLF)

Tableau 3 : Enseignants du secteur privé par action de programme LOLF

	1er degré	2nd degré	Total	%
0139 1D privé -01 Enseignement pré-élémentaire	1 334	81	1 415	8,7%
0139 1D privé -02 Enseignement élémentaire	4 125	710	4 835	29,8%
0139 2D privé -03 Enseignement collège	19	4 740	4 759	29,3%
0139 2D privé -04 Enseignement GT lycée	2	2 974	2 976	18,3%
0139 2D privé -05 Enseignement professionnel		1 193	1 193	7,4%
0139 2D privé -06 Enseignement post-bac lycée		173	173	1,1%
0139 privé -07 Dispositifs spécifiques de scolarisation	268	35	303	1,9%
0139 privé -08 Actions sociales en faveur des élèves	76	75	151	0,9%
0139 privé -09 Fonctionnement des établissements	16		16	0,1%
0139 privé -10 Formation des enseignants		85	85	0,5%
0139 privé -11 Remplacement		318	318	2,0%
Total	5 840	10 384	16 224	100,0%

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.3 - Les enseignants du secteur privé

D - Fonction des enseignants

Tableau 4 : Enseignants du secteur privé par fonction

		AIS Hclasse	DDFPT*	Doc.	Ens.	Total
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé				137	137
	Instituteur				11	11
	Professeurs des écoles enseignement privé	99			5 593	5 692
Enseignants 1er degré privé		99			5 741	5 840
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé			4	39	43
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi				1	1
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé				33	33
	Maître auxiliaire enseignement privé	11		35	2 021	2 067
	Professeurs agrégés enseignement privé		3		304	307
	Professeurs certifiés enseignement privé		17	221	5 822	6 060
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé				14	14
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé		18	1	1 140	1 159
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé				700	700
Enseignants 2nd degré privé		11	38	261	10 074	10 384
Enseignants du secteur privé		110	38	261	15 815	16 224
		<i>0,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>1,6%</i>	<i>97,5%</i>	<i>100,0%</i>

* DDFPT : directeur-riche délégué-e à la formation professionnelle et technologique

E - Maîtres suppléants

Tableau 5 : Affectation des maîtres suppléants par système d'information de gestion des ressources

		2 019	2 020	2 021	2 022
Maître auxiliaire enseignement privé	SIRH 1er degré	552	595	601	720
Maître auxiliaire enseignement privé	SIRH 2nd degré	1 407	1 355	1 289	1 347
Maîtres suppléants		1 959	1 950	1 890	2 067
% CDI		12,4%	13,2%	14,2%	14,3%
Poids de l'effectif total 1er et 2nd degrés		12,1%	12,1%	11,7%	12,7%

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

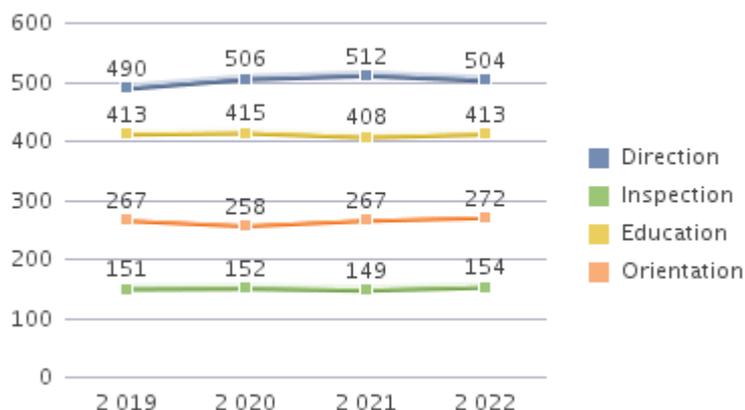
1 - Les effectifs

1.4 - Les personnels DIEO

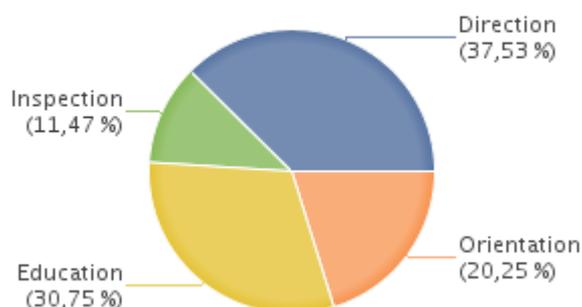
Les personnels DIEO par corps

						2 022						
Tableau 1 : Évolution des effectifs par corps						2 019	2 020	2 021	2 022	% ss tot	% DIEO	National
Personnels de direction	Conseillers techniques de recteur ou de vice-recteur pour les établissements et la vie scolaire					2	2	2	2	0,3%	0,1%	0,1%
	Directeurs de cabinet de recteur ou de vice-recteur					1	1	1	1	0,2%	0,1%	0,1%
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation					487	503	509	501	76,1%	37,3%	37,4%
Personnels de direction						490	506	512	504	76,6%	37,5%	37,6%
Personnels d'éducation	Conseillers principaux d'éducation					413	415	408	413	60,3%	30,8%	33,2%
Personnels d'éducation						413	415	408	413	60,3%	30,8%	33,2%
Personnels d'inspection	Adjoint au directeur académique des services					4	4	4	4	0,6%	0,3%	0,3%
	Conseillers de recteur ou de vice-recteur					3	2	3	3	0,5%	0,2%	0,2%
	Directeurs académiques adjoints des services					2	2	2	2	0,3%	0,1%	0,2%
	Directeurs académiques des services					4	4	4	4	0,6%	0,3%	0,2%
	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux					49	50	47	47	7,1%	3,5%	3,6%
	Inspecteurs de l'éducation nationale					89	90	89	94	14,3%	7,0%	5,9%
Personnels d'inspection						151	152	149	154	23,4%	11,5%	10,4%
Personnels d'orientation	Psychologues					267	258	267	272	39,7%	20,3%	18,8%
Personnels d'orientation						267	258	267	272	39,7%	20,3%	18,8%
Personnels DIEO						1 321	1 331	1 336	1 343	100,0%	100,0%	

Graphique 1 : Évolution des personnels DIEO



Graphique 2 : Répartition des personnels DIEO



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.5 - Les personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves

A - Les personnels de surveillance et d'assistance éducative par corps

La forte progression observée a découlé jusqu'en 2018, hors intégration des AESH gérés par les EPLE, de la montée en puissance de la transformation des CUI en contrats d'AESH et des créations d'emplois dans le domaine de l'accompagnement du handicap.

Tableau 1 : Évolution des effectifs

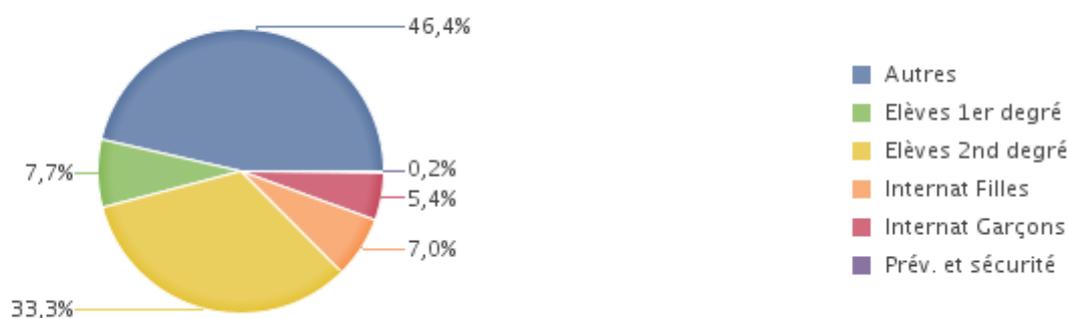
		2 019	2 020	2 021	2 022	% 2 022	National
Surveillance et accompagnement des élèves	Accompagnants des élèves en situation de handicap	3 535	3 536	3 565	3 554	58,24%	63,9%
	Assistant de langue vivante recruté localement	13	16	11	12	0,20%	0,1%
	Assistants d'éducation	2 416	2 474	2 477	2 427	39,77%	34,1%
	Corps des assistants étrangers	114	87	105	105	1,72%	1,8%
	CPE contractuel alternant			12	4	0,07%	0,1%
Surveillance et accompagnement des élèves		6 078	6 113	6 170	6 102	100,00%	100,0%

B - Personnels de surveillance et d'assistance éducative par nature de support d'affectation

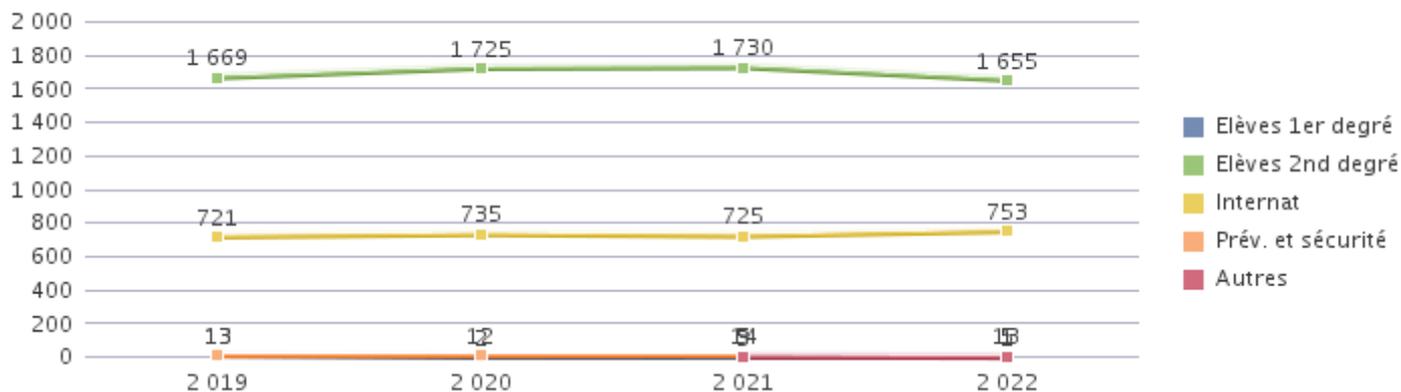
Tableau 2 : Effectifs par fonction

	Elèves 1er degré	Elèves 2nd degré	Internat	Prév. et sécurité	Autres	Total
Accompagnants des élèves en situation de handicap	465	379			2 710	3 554
Assistant de langue vivante recruté localement					12	12
Assistants d'éducation	5	1 655	753	13	1	2 427
Corps des assistants étrangers					105	105
CPE contractuel alternant					4	4
Total	470	2 034	753	13	2 832	6 102
	7,7%	33,3%	12,3%	0,2%	46,4%	100,0%

Graphique 1 : Répartition des personnels de surveillance et d'assistance éducative



Graphique 2 : Évolution des assistants d'éducation et AESH par nature de support d'affectation



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.5 - Les personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves

C - Les personnels AESH en CDI

Quatre accompagnants des élèves en situation de handicap sur dix est titulaire d'un contrat à durée indéterminée.

	2 019	2 020	2 021	2 022
CDD	2 672	2 589	2 586	2 189
CDI	863	947	979	1 365
Personnels AESH	3 535	3 536	3 565	3 554

Graphique 3 : Poids du type de contrat des AESH



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.6 - Les personnels IATSS

A - Les personnels ATSS

Au global, les effectifs IATSS titulaires, stables depuis cinq ans, connaissent un tassement qu'un recours aux contractuels tend à compenser.

Tableau 1 : Évolution des effectifs ATSS titulaires

		2 019	2 020	2 021	2 022	% 2 022	National
Pers. administratifs	Adjoints au secrétaire général d'académie	2	2	2	2	0,1%	
	Administrateurs	11	12	12	12	0,7%	
	Administrateurs de l'Etat				1	0,1%	
	Attachés d'administration	337	341	340	353	21,1%	
	Recteurs d'académie	1					
	Secrétaires généraux d'académie	1	1	1	1	0,1%	
	Secrétaires généraux de direction des services départementaux	4	4	3	4	0,2%	
	Catégorie A	356	360	358	373	22,3%	
	B Secrétaires administratifs	587	606	610	589	35,2%	
	Catégorie B	587	606	610	589	35,2%	
C Adjoints administratifs	784	764	744	709	42,4%		
Catégorie C	784	764	744	709	42,4%		
Pers. administratifs	1 727	1 730	1 712	1 671	100,0%	78,7%	74,0%
Pers. médico-sociaux	Assistants de service social des administrations	90	82	86	85	18,8%	
	Conseillers techniques de service social des administrations	14	16	16	17	3,8%	
	A Infirmiers	307	307	291	291	64,4%	
	Médecins au service des élèves	57	55	51	54	11,9%	
	Médecins au service des personnels	5	5	5	5	1,1%	
	Catégorie A	473	465	449	452	100,0%	
Pers. médico-sociaux	473	465	449	452	100,0%	21,3%	19,3%
ATSS titulaires	Total	2 200	2 195	2 161	2 123	100,0%	100,0%

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

1 - Les effectifs

1.6 - Les personnels IATSS

Les derniers exercices observés portaient la marque de la Conférence sociale de juillet 2014, permettant l'accueil de contrats d'apprentissage ; 2020 marque l'achèvement de dispositif dans la filière IATSS au bénéfice du recrutement de personnels AED en pré-professionnalisation.

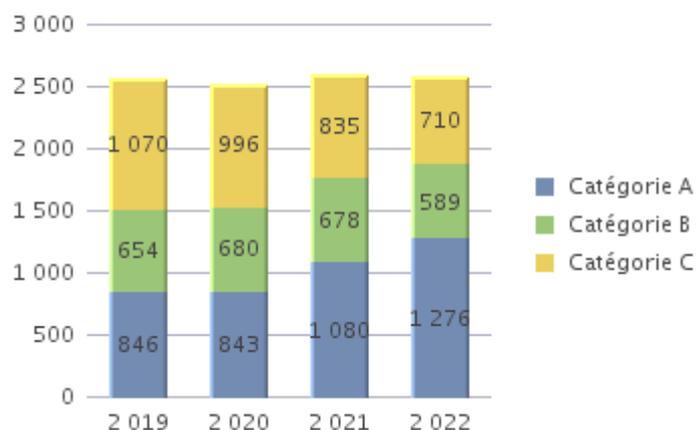
Tableau 2 : Évolution des ATSS non titulaires par fonction

	2 019	2 020	2 021	2 022	% cat A	% 2 022	National
Pers. administratifs	263	202	300	309	99,7%	68,4%	73,9%
Pers. médico-sociaux	79	89	103	105	100,0%	23,2%	19,3%
Pers. ouvriers	1	1	1	1	100,0%	0,2%	0,5%
Pers. techniques	26	31	28	31	100,0%	6,9%	2,3%
Enseignement	1	1		6	100,0%	1,3%	0,2%
ATSS non titulaires	370	324	432	452	99,8%	100,0%	100,0%

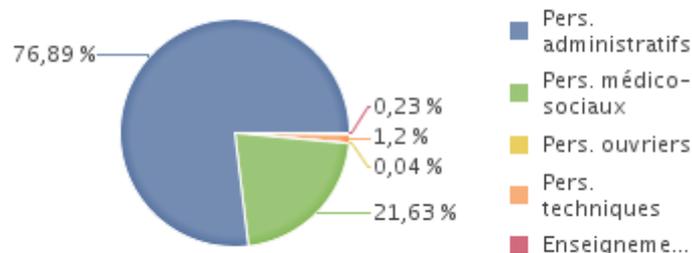
Tableau 3 : Évolution des ATSS par statut

	2 019	2 020	2 021	2 022	% 2 022
Titulaire	2 200	2 195	2 161	2 123	82,4%
Non Titulaire	370	324	432	452	17,6%
ATSS	2 570	2 519	2 593	2 575	100,0%

Graphique 1 : Évolution des personnels ATSS (hors apprentis)



Graphique 2 : Répartition des ATSS par fonction



B - Les personnels ITRF

L'orientation à la hausse des qualifications de la famille « ingénieurs, techniciens de recherche et formation » semble parvenue sur un plateau. Elle ne modifie de fait pas la répartition des catégories FP chez les ITRF.

Tableau 3 : Evolution des effectifs ITRF

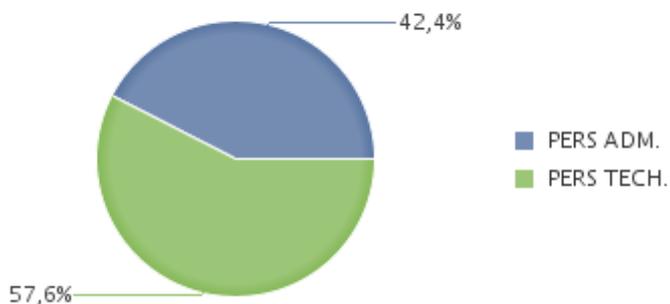
	2 019	2 020	2 021	2 022	% 2 022	National	
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	30	34	32	34	8,1%	5,3%
	Ingénieurs des travaux publics			1	1	0,2%	0,0%
	Ingénieurs d'études	66	61	59	54	12,8%	11,9%
	Assistants ingénieurs	30	32	28	29	6,9%	3,3%
Catégorie A	126	127	120	118	28,0%	20,5%	
Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation	86	87	93	94	22,3%	19,5%
Catégorie B	86	87	93	94	22,3%	19,5%	
Catégorie C	Adjoints techniques de recherche et formation	226	215	214	208	49,3%	55,6%
	Adjoints techniques des établissements d'enseigne...	2	2	2	2	0,5%	4,4%
Catégorie C	228	217	216	210	49,8%	60,0%	
ITRF	440	431	429	422	100,0%	100,0%	

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

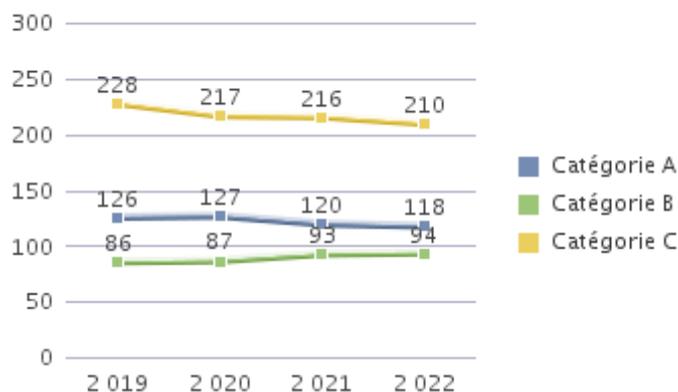
1 - Les effectifs

1.6 - Les personnels IATSS

Graphique 3 : Répartition des personnels ITRF par fonction



Graphique 4 : Évolution des ITRF par catégorie

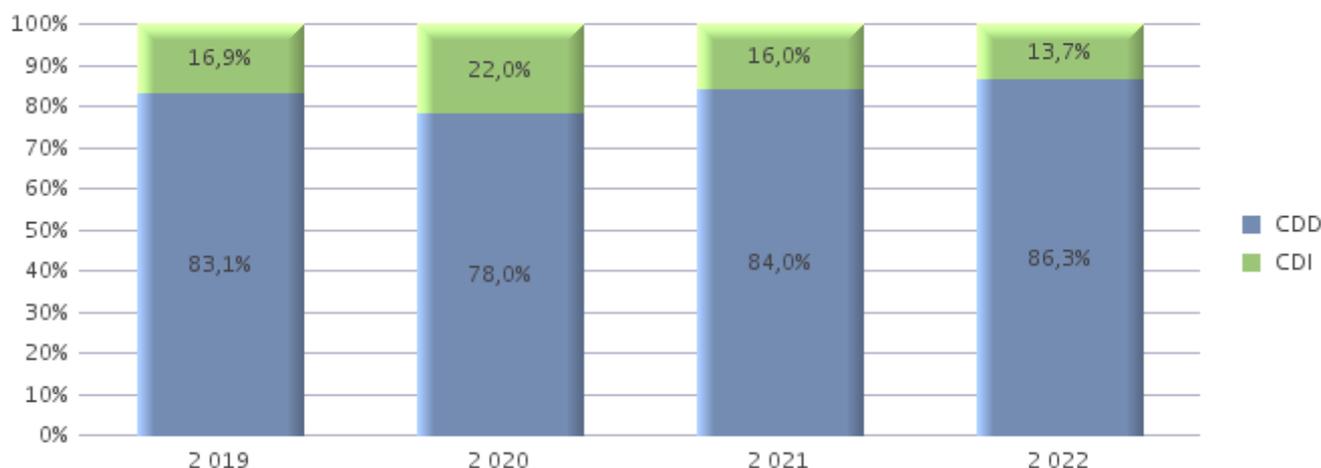


C - Les personnels IATSS non titulaires par type de contrat (hors apprentis)

Tableau 4 : Type de contrat

		2 019	2 020	2 021	2 022
enseignement	CDD	1	1		6
enseignement	% CDI				
personnels administratifs	CDD	174	155	252	264
	CDI	33	46	48	45
personnels administratifs	% CDI	15,9%	22,9%	16,0%	14,6%
personnels médico-sociaux	CDD	63	69	88	93
	CDI	16	20	15	12
personnels médico-sociaux	% CDI	20,3%	22,5%	14,6%	11,4%
personnels ouvriers et de service	CDD	1	1		1
	CDI			1	
personnels ouvriers et de service	% CDI			100,0%	
personnels techniques	CDD	22	26	23	26
	CDI	4	5	5	5
personnels techniques	% CDI	15,4%	16,1%	17,9%	16,1%
IATSS non titulaires	% CDI	16,9%	22,0%	16,0%	13,7%
IATSS non titulaires (hors apprentis)	% CDI	16,9%	22,0%	16,0%	13,7%

Graphique 5 : Evolution du poids du type de contrat des IATSS non titulaires (hors apprentis)



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

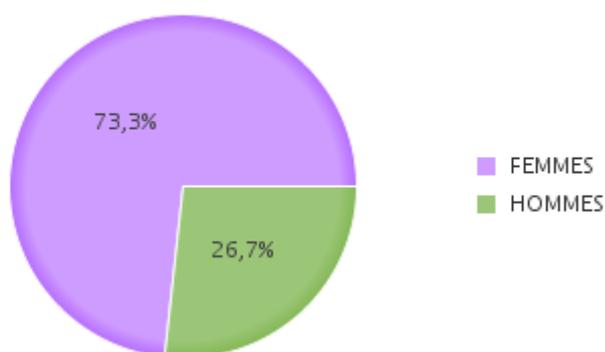
2.1 - L'ensemble des personnels

A - L'ensemble des personnels par sexe

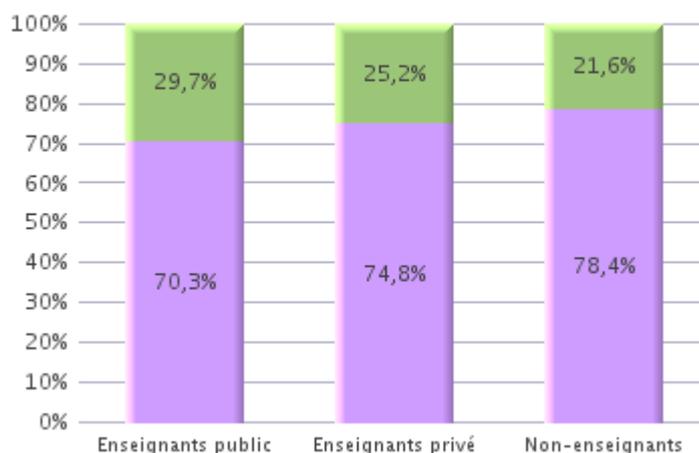
A l'instar du niveau national, la région se caractérise par une population majoritairement féminine (7 agents sur 10) et ce, quels que soient le secteur et la famille de métiers.

	Enseignants public		Enseignants privé		Non-enseignants		Ensemble		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	% national
FEMMES	18 424	70,3%	12 137	74,8%	8 185	78,4%	38 746	73,3%	73,5%
HOMMES	7 766	29,7%	4 087	25,2%	2 257	21,6%	14 110	26,7%	26,5%
Total	26 190	100,0%	16 224	100,0%	10 442	100,0%	52 856	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Répartition des effectifs par sexe



Graphique 2 : Poids des effectifs par sexe

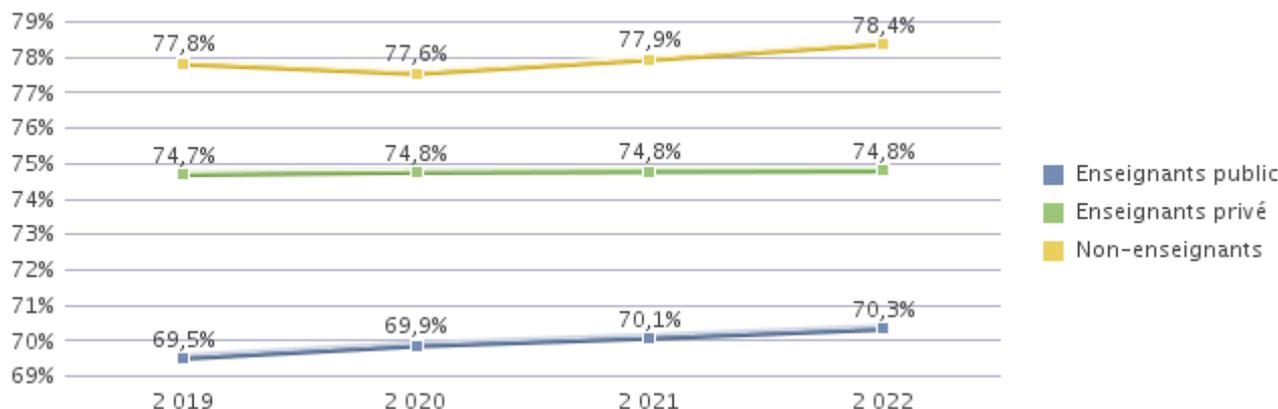


B - Evolution du taux de féminisation

	2 019	2 020	2 021	2 022
Catégorie A	72,3%	72,4%	72,7%	73,0%
Catégorie B	79,0%	80,3%	80,9%	80,0%
Catégorie C	84,9%	85,9%	85,6%	85,8%
Total	72,7%	72,9%	73,1%	73,3%

	2 019	2 020	2 021	2 022
Côtes d'armor	72,1%	72,3%	72,7%	73,1%
Finistère	73,0%	73,2%	73,4%	73,8%
Ille-et-Vilaine	72,4%	72,5%	72,7%	72,7%
Morbihan	73,5%	73,5%	73,7%	73,9%
Total	72,7%	72,9%	73,1%	73,3%

Graphique 3 : Évolution de la part des femmes



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

2.2 - Les enseignants du secteur public

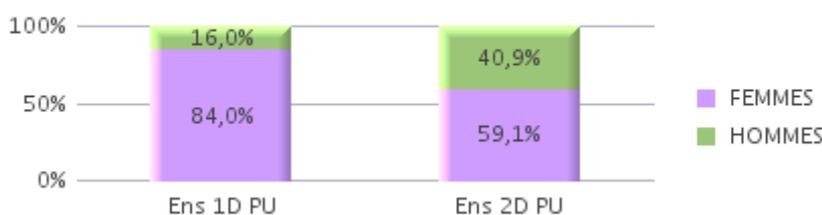
A - Les enseignants du secteur public par sexe

La féminisation des effectifs n'est pas homogène : les femmes restent très minoritaires chez les professeurs de chaire supérieure (y compris au plan national), et à des degrés moindres chez les PLP et PEPS.

Tableau 1 : Enseignants du public par corps et sexe

		FEMMES	HOMMES	Total	% femmes	% femmes national
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	111	23	134	82,8%	81,2%
	Enseignant contractuel alternant premier degré	137	24	161	85,1%	87,6%
	Instituteurs	13	4	17	76,5%	81,1%
	Professeurs des écoles	9 644	1 830	11 474	84,1%	84,7%
Enseignants 1er degré public		9 905	1 881	11 786	84,0%	84,6%
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	697	611	1 308	53,3%	53,7%
	Chargés d'enseignement	5	3	8	62,5%	51,3%
	Enseignant contractuel alternant second degré	37	29	66	56,1%	57,8%
	Maître auxiliaire	39	20	59	66,1%	65,5%
	Professeur contractuel	28	18	46	60,9%	61,3%
	Professeurs agrégés du second degré	940	868	1 808	52,0%	53,9%
	Professeurs certifiés	5 416	2 716	8 132	66,6%	65,0%
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques	33	69	102	32,4%	38,5%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	390	533	923	42,3%	41,8%
	Professeurs de lycée professionnel	929	1 012	1 941	47,9%	50,6%
	Professeurs d'enseignement général de collège éducatif	5	6	11	45,5%	49,7%
Enseignants 2nd degré public		8 519	5 885	14 404	59,1%	58,6%
Enseignants du secteur public		18 424	7 766	26 190	70,3%	70,9%

Graphique 1 : Poids des enseignants du public par sexe



Graphique 2 : Poids des enseignants du public par corps et sexe



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

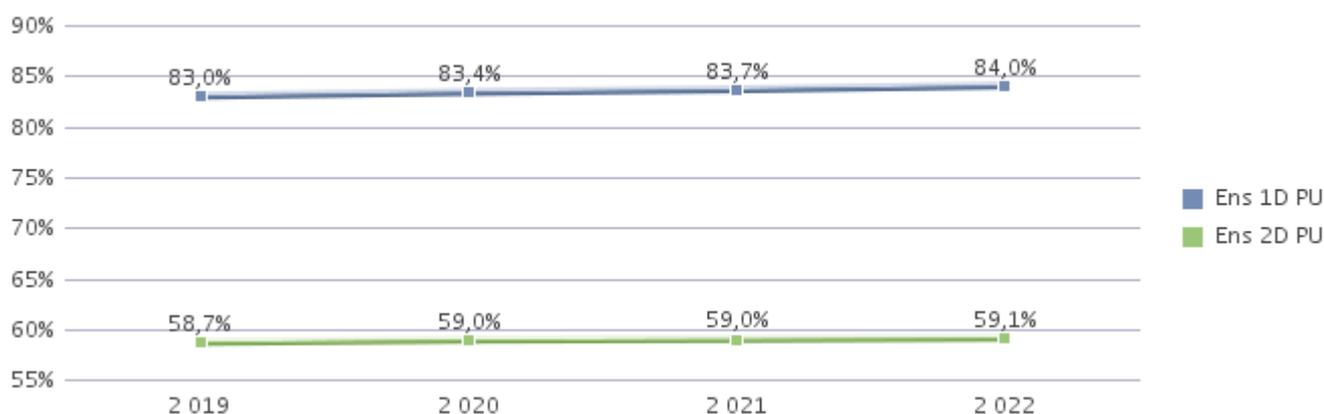
2.2 - Les enseignants du secteur public

B - Evolution du taux de féminisation

Tableau 2 : Evolution du taux de féminisation des enseignants du public

		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	83,3%	88,9%	89,5%	82,8%
	Enseignant contractuel alternant premier degré			81,5%	85,1%
	Instituteurs	62,5%	64,0%	63,2%	76,5%
	Professeurs des écoles	83,1%	83,4%	83,7%	84,1%
Enseignants 1er degré public		83,0%	83,4%	83,7%	84,0%
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	52,4%	53,3%	53,4%	53,3%
	Chargés d'enseignement	59,1%	52,9%	57,1%	62,5%
	Enseignant contractuel alternant second degré			64,3%	56,1%
	Maître auxiliaire	68,1%	67,7%	67,7%	66,1%
	Professeur contractuel	67,4%	66,7%	60,9%	60,9%
	Professeurs agrégés du second degré	50,2%	50,8%	51,1%	52,0%
	Professeurs certifiés	66,0%	66,2%	66,4%	66,6%
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques	33,3%	33,7%	33,0%	32,4%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	42,6%	42,5%	42,5%	42,3%
	Professeurs de lycée professionnel	47,8%	47,9%	47,4%	47,9%
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	55,2%	53,3%	57,1%	45,5%
Enseignants 2nd degré public		58,7%	59,0%	59,0%	59,1%
Enseignants du secteur public		69,5%	69,9%	70,1%	70,3%

Graphique 3 : Évolution de la part des femmes chez les enseignants du secteur public



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

2.3 - Les enseignants du secteur privé

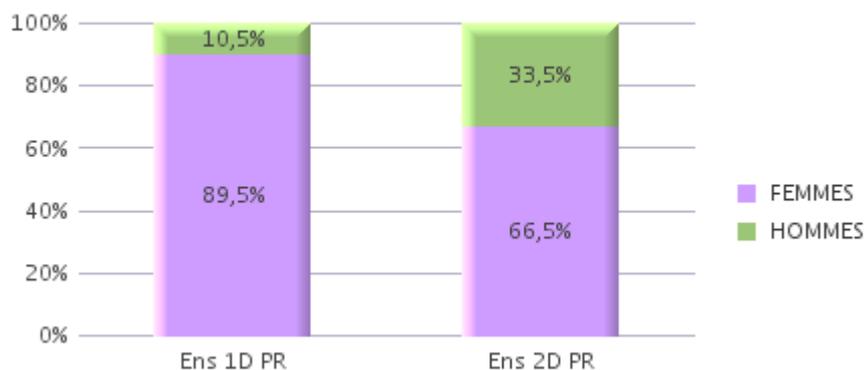
A - Les enseignants du secteur privé par sexe

Compte tenu du volume du secteur privé dans la Région académique, la féminisation des effectifs présente des écarts notables : la place minorée des femmes chez les professeurs de chaire supérieure et agrégés, à un degré moindre en éducation physique et sportive est à souligner.

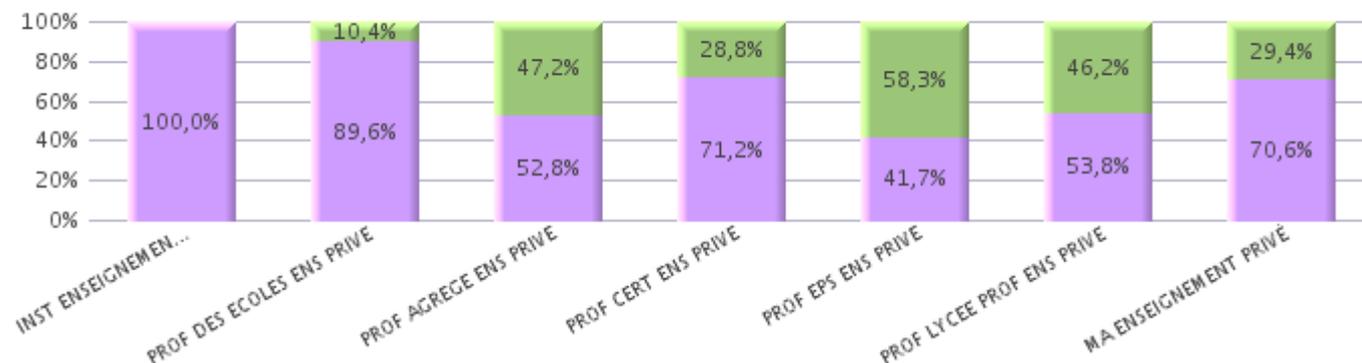
Tableau 1 : Enseignants du privé par corps et sexe

		FEMMES	HOMMES	Total	% femmes	% femmes national
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé	120	17	137	87,6%	90,9%
	Instituteur	11		11	100,0%	87,7%
	Professeurs des écoles enseignement privé	5 098	594	5 692	89,6%	91,6%
Enseignants 1er degré privé		5 229	611	5 840	89,5%	91,5%
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	35	8	43	81,4%	63,4%
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	1		1	100,0%	60,0%
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé	17	16	33	51,5%	60,0%
	Maître auxiliaire enseignement privé	1 459	608	2 067	70,6%	67,7%
	Professeurs agrégés enseignement privé	162	145	307	52,8%	57,5%
	Professeurs certifiés enseignement privé	4 316	1 744	6 060	71,2%	71,6%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	2	12	14	14,3%	26,2%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	624	535	1 159	53,8%	63,5%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	292	408	700	41,7%	37,9%
Enseignants 2nd degré privé		6 908	3 476	10 384	66,5%	67,1%
Enseignants du secteur privé		12 137	4 087	16 224	74,8%	73,9%

Graphique 1 : Poids des enseignants du privé par sexe



Graphique 2 : Poids des enseignants du privé par corps et sexe



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

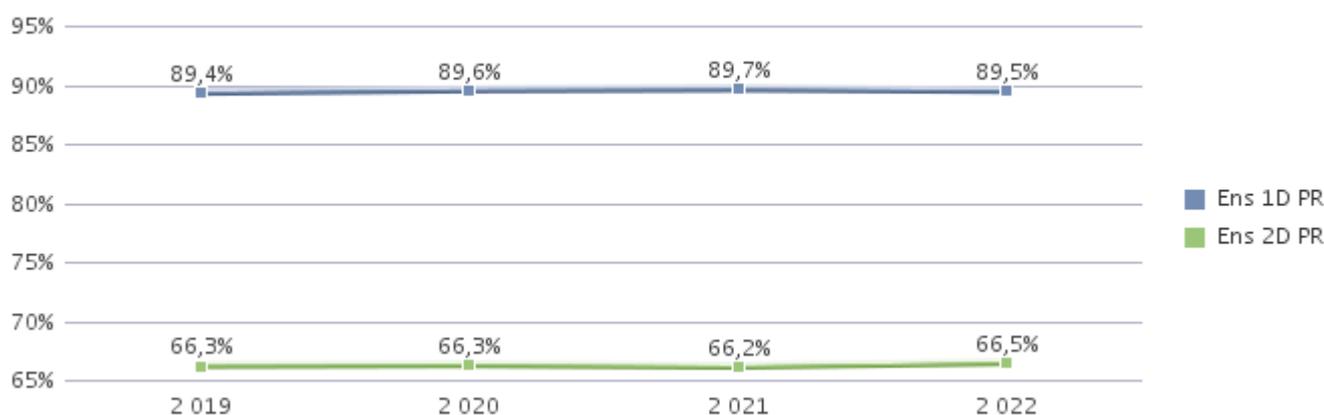
2.3 - Les enseignants du secteur privé

B - Evolution du taux de féminisation

Tableau 2 : Evolution du taux de féminisation des enseignants du privé

		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé			94,2%	87,6%
	Instituteur	94,4%	100,0%	100,0%	100,0%
	Professeurs des écoles enseignement privé	89,4%	89,6%	89,6%	89,6%
Enseignants 1er degré privé		89,4%	89,6%	89,7%	89,5%
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	82,0%	81,8%	84,0%	81,4%
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi			100,0%	100,0%
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé			75,0%	51,5%
	Maître auxiliaire enseignement privé	69,2%	68,6%	68,5%	70,6%
	Professeurs agrégés enseignement privé	50,2%	51,2%	52,4%	52,8%
	Professeurs certifiés enseignement privé	71,1%	71,4%	71,3%	71,2%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	9,1%	7,1%	14,3%	14,3%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	53,8%	54,2%	54,1%	53,8%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	43,6%	43,1%	42,4%	41,7%
Enseignants 2nd degré privé		66,3%	66,4%	66,2%	66,5%
Enseignants du secteur privé		74,7%	74,8%	74,8%	74,8%

Graphique 3 : Évolution de la part des femmes chez les enseignants du secteur privé



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

2.4 - Les personnels DIEO

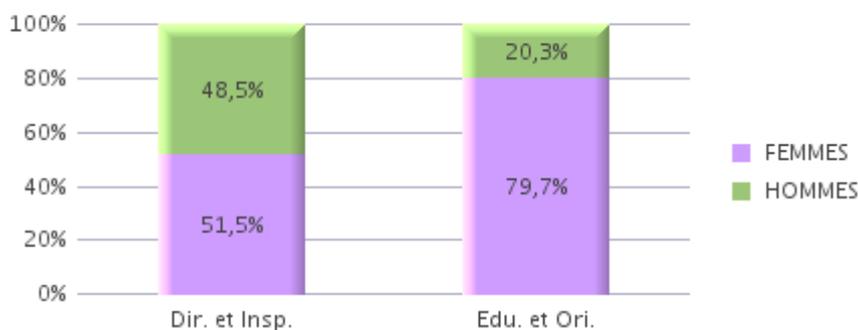
A - Les personnels DIEO par sexe

La répartition par genre des personnels DIEO est, de part ses composantes, hétérogène. Les filières Éducation et Orientation sont ainsi très féminisées, en cela conformes aux situations nationales. Les corps d'inspection restent en revanche majoritairement masculins : une IPR seulement pour trois hommes (en dépit d'une quasi égalité au niveau national), et quatre inspectrices de l'Éducation nationale pour six inspecteurs, alors qu'elles sont majoritaires en France (56%). Toutefois, l'effectif féminin augmente de 4,3 points chez les IPR et de 2 points chez les IEN.

Tableau 1 : Personnels DIEO par corps et sexe

		FEMMES	HOMMES	Total	% femmes	% femmes national
Personnels de direction	Conseillers techniques de recteur ou de vice-recteur pour les établissements et la vie scolaire	1	1	2	50,0%	37,2%
	Directeurs de cabinet de recteur ou de vice-recteur		1	1		32,1%
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	272	229	501	54,3%	53,7%
Personnels de direction		273	231	504	54,2%	54,2%
Personnels d'éducation	Conseillers principaux d'éducation	307	106	413	74,3%	75,6%
Personnels d'éducation		307	106	413	74,3%	75,6%
Personnels d'inspection	Adjoint au directeur académique des services	1	3	4	25,0%	40,7%
	Conseillers de recteur ou de vice-recteur	1	2	3	33,3%	35,2%
	Directeurs académiques adjoints des services	2		2	100,0%	47,1%
	Directeurs académiques des services	1	3	4	25,0%	33,7%
	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux	17	30	47	36,2%	48,3%
	Inspecteurs de l'éducation nationale	44	50	94	46,8%	56,0%
Personnels d'inspection		66	88	154	42,9%	51,9%
Personnels d'orientation	Psychologues	239	33	272	87,9%	88,0%
Personnels d'orientation		239	33	272	87,9%	88,1%
Personnels DIEO		885	458	1 343	65,9%	67,0%

Graphique 1 : Poids des personnels DIEO par sexe



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

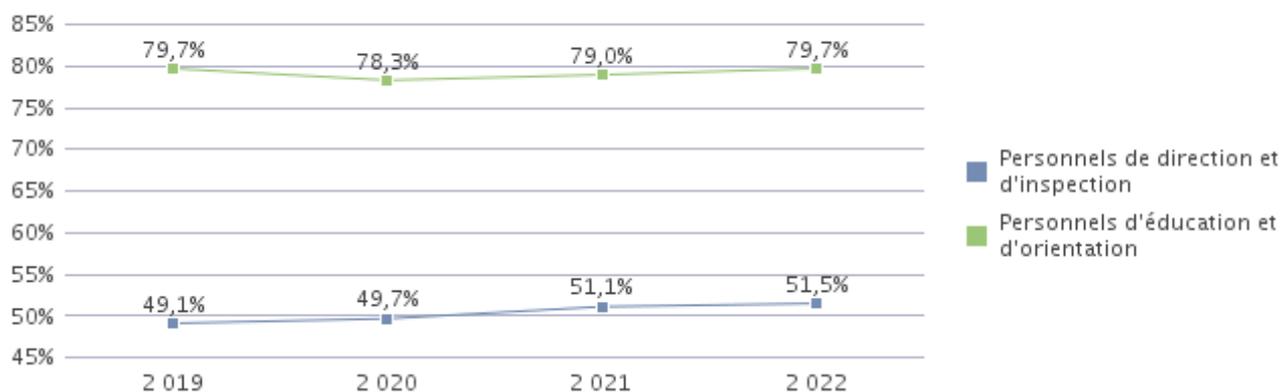
2.4 - Les personnels DIEO

B - Evolution du taux de féminisation

Tableau 2 : Evolution du taux de féminisation des personnels DIEO

		2 019	2 020	2 021	2 022
Personnels de direction	Conseillers techniques de recteur ou de vice-recteur pour les établissements et la vie scolaire	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	51,3%	52,5%	54,4%	54,3%
Personnels de direction		51,3%	52,5%	54,4%	54,3%
Personnels d'éducation	Conseillers principaux d'éducation	73,8%	73,0%	72,1%	74,3%
Personnels d'éducation		73,8%	73,0%	72,1%	74,3%
Personnels d'inspection	Adjoint au directeur académique des services	50,0%	50,0%	25,0%	25,0%
	Conseillers de recteur ou de vice-recteur	33,3%	50,0%	33,3%	33,3%
	Directeurs académiques adjoints des services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Directeurs académiques des services	50,0%	25,0%	25,0%	25,0%
	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux	36,7%	32,0%	31,9%	36,2%
	Inspecteurs de l'éducation nationale	43,8%	44,4%	44,9%	46,8%
Personnels d'inspection		42,4%	40,8%	40,3%	42,9%
Personnels d'orientation	Psychologues	88,8%	86,8%	89,5%	87,9%
Personnels d'orientation		88,8%	86,8%	89,5%	87,9%
Personnels DIEO		64,9%	64,2%	65,2%	65,9%

Graphique 2 : Évolution de la part des femmes chez les personnels DIEO



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

2.5 - Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

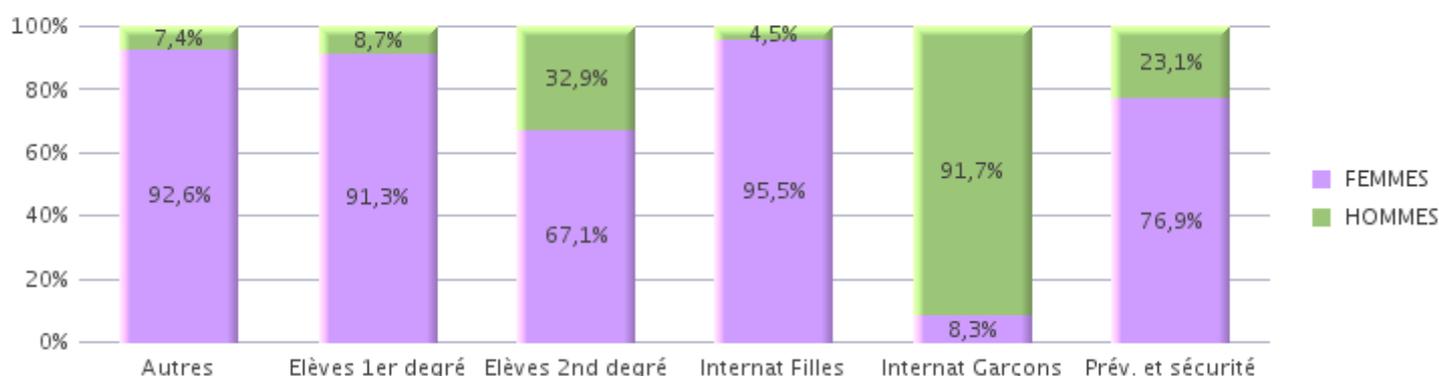
A - Les personnels de surveillance et d'assistance éducative par sexe

Dans ces catégories, largement féminisées, les hommes sont plus souvent recrutés pour des missions de surveillance.

Tableau 1 : Personnels de surveillance et d'assistance éducative par corps et sexe

		FEMMES	HOMMES	Total	% femmes	% femmes national
Surveillance et accompagnement des élèves	Accompagnants des élèves en situation de handicap	3 275	279	3 554	92,1%	92,5%
	Assistant de langue vivante recruté localement	10	2	12	83,3%	79,6%
	Assistants d'éducation	1 492	935	2 427	61,5%	61,9%
	Corps des assistants étrangers	81	24	105	77,1%	76,8%
	CPE contractuel alternant	2	2	4	50,0%	78,7%
Surveillance et accompagnement des élèves		4 860	1 242	6 102	79,6%	81,7%

Graphique 1 : Poids des personnels de surveillance et d'assistance éducative par nature de support d'affectation et sexe



B - Evolution du taux de féminisation

Tableau 2 : Évolution du taux de féminisation des personnels de surv. et d'assistance éducative par corps

		2 019	2 020	2 021	2 022
Surveillance et accompagnement des élèves	Accompagnants des élèves en situation de handicap	92,3%	92,2%	92,0%	92,1%
	Assistant de langue vivante recruté localement	61,5%	62,5%	72,7%	83,3%
	Assistants d'éducation	60,8%	60,1%	60,3%	61,5%
	Corps des assistants étrangers	71,1%	74,7%	76,2%	77,1%
	CPE contractuel alternant			91,7%	50,0%
Surveillance et accompagnement des élèves		79,3%	78,9%	79,0%	79,6%

Graphique 2 : Évolution de la part des femmes chez les personnels de surveillance et d'assistance éducative (hors MISE)



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

2 - La répartition des effectifs par sexe

2.6 - Les personnels IATSS

A - Les personnels IATSS par sexe

Tableau 1 : Personnels ATSS titulaires par corps et sexe			FEMMES	HOMMES	Total	% femmes	% femmes national
Pers. administratifs	Catégorie A	Adjoints au secrétaire général d'académie	1	1	2	50,0%	
		Administrateurs	5	7	12	41,7%	
		Administrateurs de l'Etat		1	1	0,0%	
		Attachés d'administration	224	129	353	63,5%	
		Secrétaires généraux d'académie	1		1	100,0%	
		Secrétaires généraux de direction des services départementaux	3	1	4	75,0%	
	Catégorie A		234	139	373	62,7%	
	Catégorie B	Secrétaires administratifs	502	87	589	85,2%	
	Catégorie B		502	87	589	85,2%	
	Catégorie C	Adjoints administratifs	637	72	709	89,8%	
Catégorie C		637	72	709	89,8%		
			1 373	298	1 671	82,2%	83,3%
Pers. médico-sociaux	Catégorie A	Assistants de service social des administrations	74	11	85	87,1%	
		Conseillers techniques de service social des administrations	16	1	17	94,1%	
		Infirmiers	278	13	291	95,5%	
		Médecins au service des élèves	53	1	54	98,1%	
		Médecins au service des personnels	5		5	100,0%	
	Catégorie A		426	26	452	94,2%	
			426	26	452	94,2%	95,8%
Personnels ATSS titulaires			1 799	324	2 123	84,7%	85,9%

Tableau 2 : Personnels ATSS non titulaires par corps et sexe			FEMMES	HOMMES	Total	% femmes
Catégorie A	Contractuel à temps incomplet en CDD		1		1	100,0%
	Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi		7		7	100,0%
	Contractuel en l'absence de corps de fonctionnaire en CDD		1		1	100,0%
	Contractuel en l'absence de corps de fonctionnaire en CDI		3		3	100,0%
	Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire		79	5	84	94,0%
	Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient en CDD		2	2	4	50,0%
	Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient en CDI		53	6	59	89,8%
	Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant		253	39	292	86,6%
Catégorie A		399	52	451	88,5%	
Catégorie C	Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi		1		1	100,0%
Catégorie C		1		1	100,0%	
Personnels ATSS non titulaires			400	52	452	88,5%

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

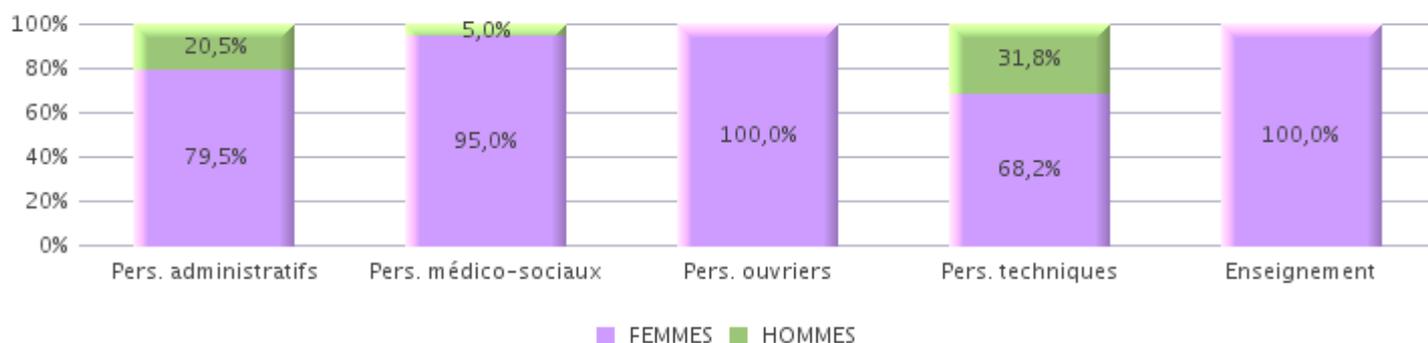
2 - La répartition des effectifs par sexe

2.6 - Les personnels IATSS

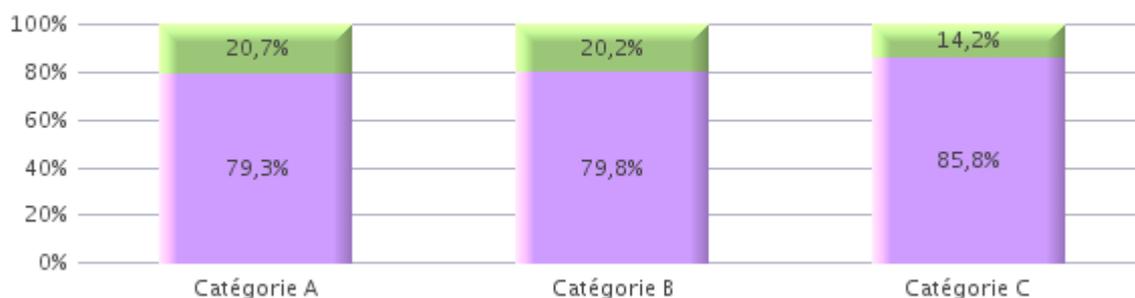
Tableau 3 : Personnels ITRF par corps et sexe

		FEMMES	HOMMES	Total	% femmes	% femmes national
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	15	19	34	44,1%	37,6%
	Ingénieurs des travaux publics	1		1	100,0%	50,0%
	Ingénieurs d'études	23	31	54	42,6%	40,7%
	Assistants ingénieurs	8	21	29	27,6%	34,6%
Catégorie A		47	71	118	39,8%	39,0%
Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation	43	51	94	45,7%	44,3%
Catégorie B		43	51	94	45,7%	44,2%
Catégorie C	Adjoints techniques de recherche et formation	151	57	208	72,6%	62,8%
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère		2	2	0,0%	45,5%
Catégorie C		151	59	210	71,9%	61,5%
Personnels ITRF		241	181	422	57,1%	53,5%

Graphique 1 : Poids des personnels IATSS par fonction et sexe



Graphique 2 : Poids des personnels IATSS par corps et sexe

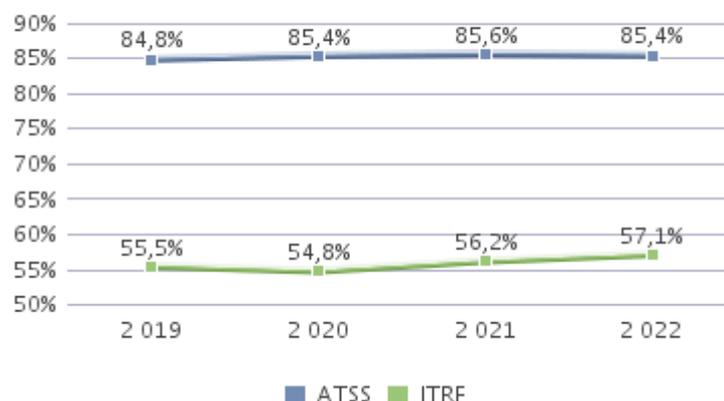


B - Evolution du taux de féminisation

Tableau 4 : Evolution du taux des IATSS

		2 019	2 020	2 021	2 022
ATSS	Catégorie A	81,2%	80,8%	82,3%	83,0%
	Catégorie B	84,3%	85,1%	86,0%	85,2%
	Catégorie C	88,0%	89,4%	89,6%	89,9%
ATSS		84,8%	85,4%	85,6%	85,4%
ITRF	Catégorie A	38,1%	36,2%	39,2%	39,8%
	Catégorie B	41,9%	43,7%	45,2%	45,7%
	Catégorie C	70,2%	70,0%	70,4%	71,9%
ITRF		55,5%	54,8%	56,2%	57,1%
IATSS		80,5%	80,9%	81,4%	81,4%

Graphique 3 : Evolution de la part des femmes chez les personnels IATSS



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

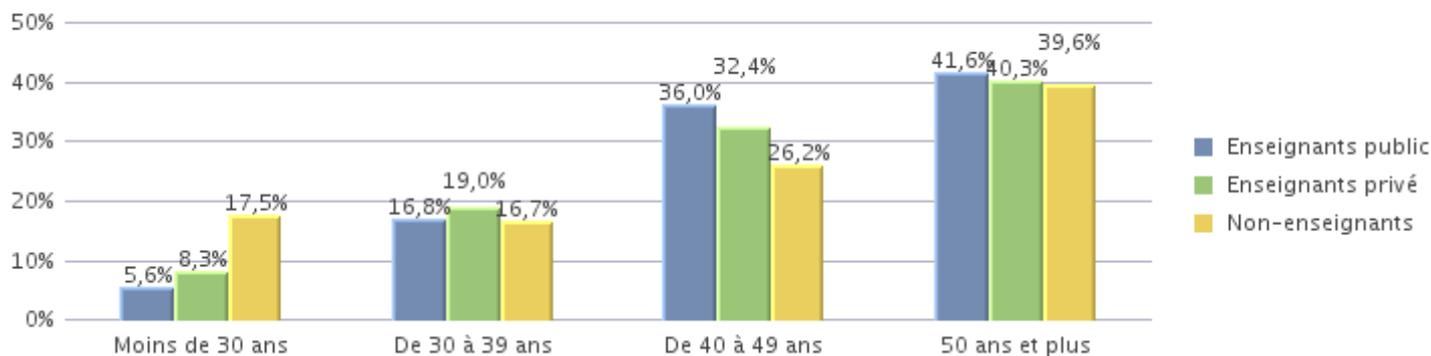
3.1 - L'ensemble des personnels

A - L'ensemble des personnels par tranches d'âge

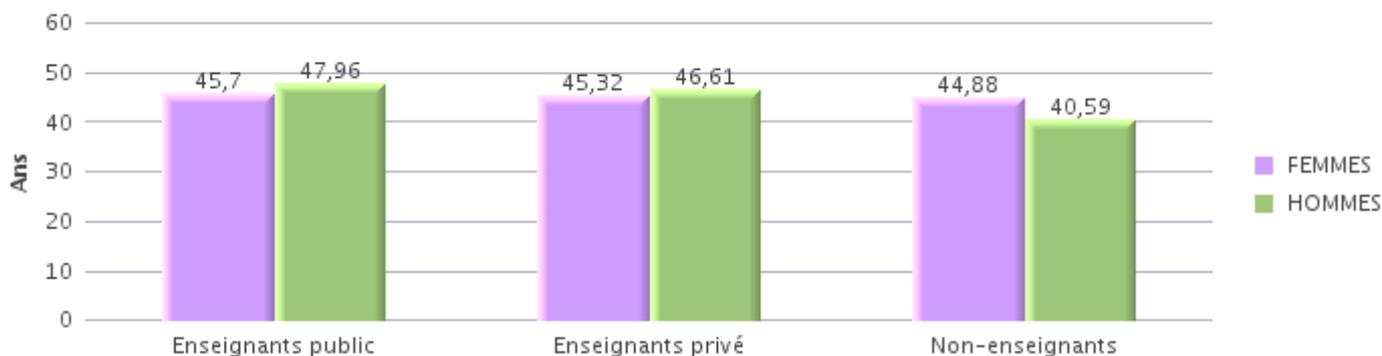
L'académie de Rennes possède des effectifs en moyenne plus âgés qu'au niveau national, phénomène qui peut s'expliquer à la fois par une surreprésentation des 40 ans et plus et une nette sous-représentation des agents n'ayant pas atteint la trentaine.

Tableau 1 : Effectifs par tranches d'âge		Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Enseignants public	FEMMES	45,7	1 118	6,1%	3 362	18,2%	6 888	37,4%	7 056	38,3%
	HOMMES	47,96	350	4,5%	1 036	13,3%	2 553	32,9%	3 827	49,3%
Enseignants public		46,37	1 468	5,6%	4 398	16,8%	9 441	36,0%	10 883	41,6%
<i>National</i>		<i>44,2</i>		<i>10,6%</i>		<i>21,5%</i>		<i>33,8%</i>		<i>34,2%</i>
Enseignants privé	FEMMES	45,32	1 025	8,4%	2 373	19,6%	4 049	33,4%	4 690	38,6%
	HOMMES	46,61	327	8,0%	705	17,2%	1 204	29,5%	1 851	45,3%
Enseignants privé		45,64	1 352	8,3%	3 078	19,0%	5 253	32,4%	6 541	40,3%
<i>National</i>		<i>45,5</i>		<i>8,7%</i>		<i>19,9%</i>		<i>31,6%</i>		<i>39,9%</i>
Non-enseignants	FEMMES	44,88	1 138	13,9%	1 378	16,8%	2 288	28,0%	3 381	41,3%
	HOMMES	40,59	685	30,4%	366	16,2%	448	19,8%	758	33,6%
Non-enseignants		43,95	1 823	17,5%	1 744	16,7%	2 736	26,2%	4 139	39,6%
<i>National</i>		<i>42,6</i>		<i>20,3%</i>		<i>19,0%</i>		<i>25,7%</i>		<i>35,0%</i>
Ensemble des personnels	FEMMES	45,41	3 281	8,5%	7 113	18,4%	13 225	34,1%	15 127	39,0%
	HOMMES	46,39	1 362	9,7%	2 107	14,9%	4 205	29,8%	6 436	45,6%
Total		45,67	4 643	8,8%	9 220	17,4%	17 430	33,0%	21 563	40,8%
<i>National</i>		<i>44,0</i>		<i>12,8%</i>		<i>20,6%</i>		<i>31,5%</i>		<i>35,1%</i>

Graphique 1 : Répartition des effectifs par tranches d'âge



Graphique 2 : Age moyen par sexe



Chez les moins de 30 ans, les non-enseignants se distinguent par une présence trois fois supérieure aux enseignants – notamment ceux du public. Dans les tranches d'âge plus avancées, ce depuis trois ans, un rééquilibrage s'observe dans l'équilibre générationnel des trois groupes.

Chez les enseignants, les hommes ont un âge moyen supérieur aux femmes ; phénomène inversé pour les non-enseignants.

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.1 - L'ensemble des personnels

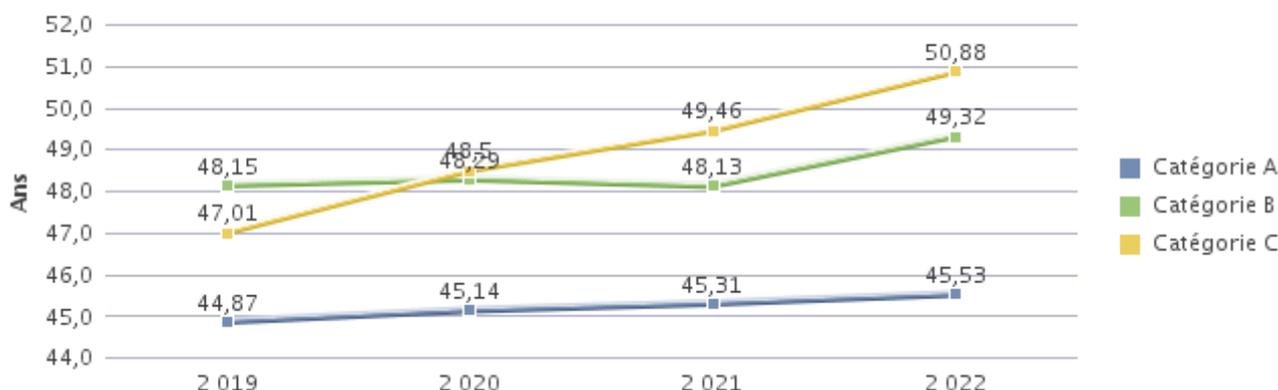
B - Evolution de l'âge moyen

La démographie académique est vieillissante, phénomène global et constant depuis huit ans.

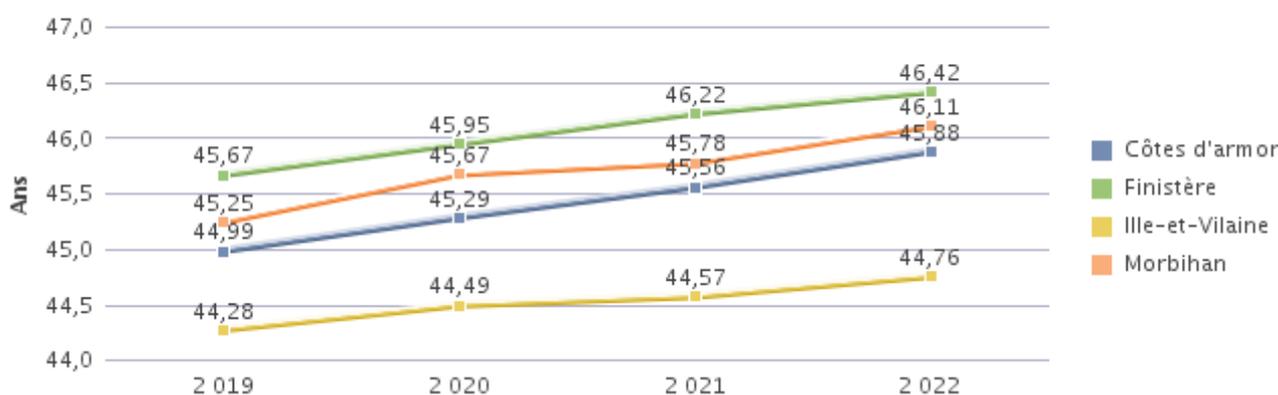
Tableau 2 : Évolution de l'âge moyen

		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants public	FEMMES	44,76	45,05	45,29	45,7
	HOMMES	47,23	47,5	47,73	47,96
Enseignants public		45,51	45,79	46,02	46,37
Enseignants privé	FEMMES	44,81	45,07	45,21	45,32
	HOMMES	46,38	46,49	46,64	46,61
Enseignants privé		45,21	45,43	45,57	45,64
Non-enseignants	FEMMES	44,16	44,66	44,74	44,88
	HOMMES	40,06	40,32	40,26	40,59
Non-enseignants		43,26	43,68	43,75	43,95
Ensemble des personnels	FEMMES	44,65	44,98	45,15	45,41
	HOMMES	45,84	46,05	46,21	46,39
Total		44,98	45,27	45,43	45,67

Graphique 3 : Évolution de l'âge moyen par catégorie



Graphique 4 : Évolution de l'âge moyen par département



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

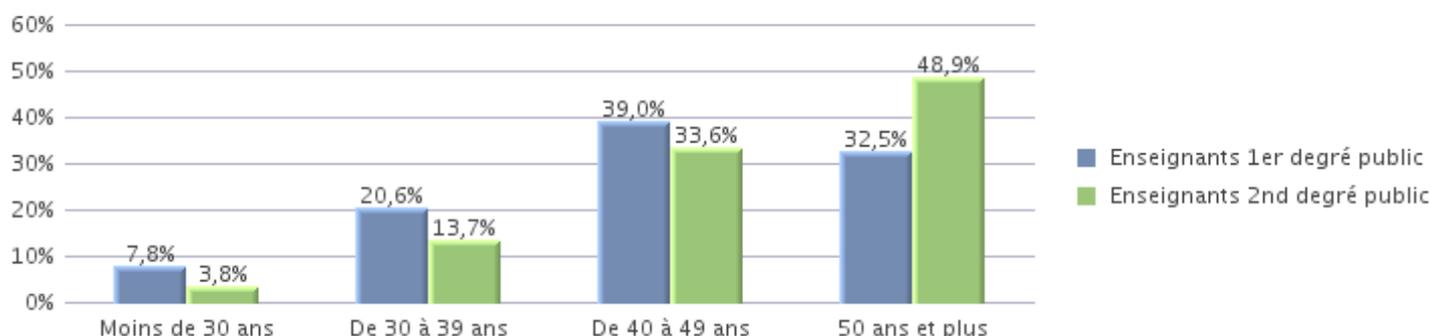
3.2 - Les enseignants du secteur public

A - Les enseignants du secteur public par tranches d'âge

Les enseignants du premier degré présentent un profil plus jeune que leurs homologues du second degré ; à noter le poids des 2 tranches des "plus de 40 ans", plus net encore en Bretagne qu'au niveau national et à l'inverse le faible poids des "moins de 30 ans".

Tableau 1 : Enseignants du public par tranches d'âge		Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	33,87	61	45,5%	39	29,1%	23	17,2%	11	8,2%
	Enseignant contractuel alternant premier degré	23,89	152	94,4%	6	3,7%	2	1,2%	1	0,6%
	Instituteurs	56,41							17	100,0%
	Professeurs des écoles	44,86	711	6,2%	2 382	20,8%	4 574	39,9%	3 807	33,2%
Enseignants 1er degré public	FEMMES	44,08	824	8,3%	2 095	21,2%	3 915	39,5%	3 071	31,0%
	HOMMES	46,47	100	5,3%	332	17,7%	684	36,4%	765	40,7%
	SOUS TOTAL	44,46	924	7,8%	2 427	20,6%	4 599	39,0%	3 836	32,5%
National		43,2		12,0%		22,9%		36,1%		28,9%
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	42,37	171	13,1%	340	26,0%	449	34,3%	348	26,6%
	Chargés d'enseignement	61,75							8	100,0%
	Enseignant contractuel alternant second degré	23,95	63	95,5%	3	4,5%				
	Maître auxiliaire	56,78							59	100,0%
	Professeur contractuel	47,78	4	8,7%	4	8,7%	13	28,3%	25	54,3%
	Professeurs agrégés du second degré	48,12	56	3,1%	266	14,7%	600	33,2%	886	49,0%
	Professeurs certifiés	48,41	195	2,4%	1 076	13,2%	2 706	33,3%	4 155	51,1%
	Professeurs de chaires supérieures des établissements	53,07			1	1,0%	30	29,4%	71	69,6%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	46,5	41	4,4%	130	14,1%	389	42,1%	363	39,3%
	Professeurs de lycée professionnel	50,35	14	0,7%	151	7,8%	655	33,7%	1 121	57,8%
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	61,45							11	100,0%
Enseignants 2nd degré public	FEMMES	47,59	294	3,5%	1 267	14,9%	2 973	34,9%	3 985	46,8%
	HOMMES	48,43	250	4,2%	704	12,0%	1 869	31,8%	3 062	52,0%
	SOUS TOTAL	47,94	544	3,8%	1 971	13,7%	4 842	33,6%	7 047	48,9%
National		45,2		9,3%		20,2%		31,6%		38,9%
Enseignants du secteur public	FEMMES	45,7	1 118	6,1%	3 362	18,2%	6 888	37,4%	7 056	38,3%
	HOMMES	47,96	350	4,5%	1 036	13,3%	2 553	32,9%	3 827	49,3%
	TOTAL	46,37	1 468	5,6%	4 398	16,8%	9 441	36,0%	10 883	41,6%
National		44,3		10,6%		21,5%		33,8%		34,2%

Graphique 1 : Répartition des enseignants du secteur public par tranches d'âge



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

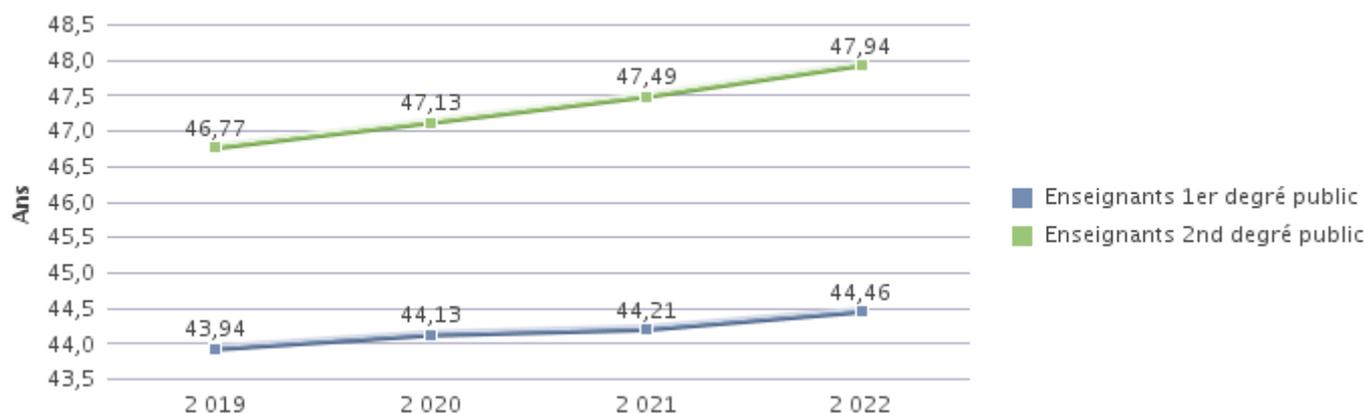
3.2 - Les enseignants du secteur public

B - Evolution de l'âge moyen

Tableau 2 : Evolution de l'âge moyen des enseignants du public

		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	40,5	29,92	33,26	33,87
	Enseignant contractuel alternant premier degré			24,8	23,89
	Instituteurs	54,81	55,4	55,74	56,41
	Professeurs des écoles	43,91	44,23	44,54	44,86
Enseignants 1er degré public	FEMMES	43,5	43,7	43,79	44,08
	HOMMES	46,08	46,31	46,34	46,47
	SOUS TOTAL	43,94	44,13	44,21	44,46
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	41,19	41,33	41,96	42,37
	Chargés d'enseignement	59,73	60,41	61,14	61,75
	Enseignant contractuel alternant second degré			23,98	23,95
	Maître auxiliaire	54,46	55,12	55,9	56,78
	Professeur contractuel	47,86	47,71	47,74	47,78
	Professeurs agrégés du second degré	47,43	47,67	47,98	48,12
	Professeurs certifiés	46,73	47,17	47,78	48,41
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques	52,71	53,23	53,59	53,07
	Professeurs d'éducation physique et sportive	45,77	46,03	46,63	46,5
	Professeurs de lycée professionnel	49,11	49,55	50,01	50,35
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	60,03	59,53	60,43	61,45
	Enseignants 2nd degré public	FEMMES	46,19	46,6	47,02
HOMMES		47,6	47,89	48,18	48,43
SOUS TOTAL		46,77	47,13	47,49	47,94
Enseignants du secteur public	FEMMES	44,76	45,05	45,29	45,7
	HOMMES	47,23	47,5	47,73	47,96
	TOTAL	45,51	45,79	46,02	46,37

Graphique 2 : Évolution de l'âge moyen des enseignants du secteur public



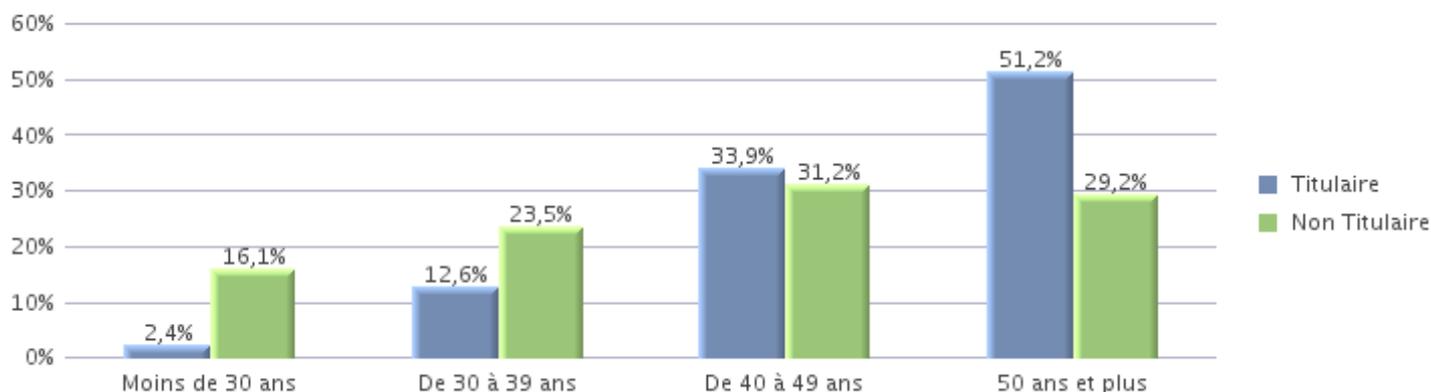
II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

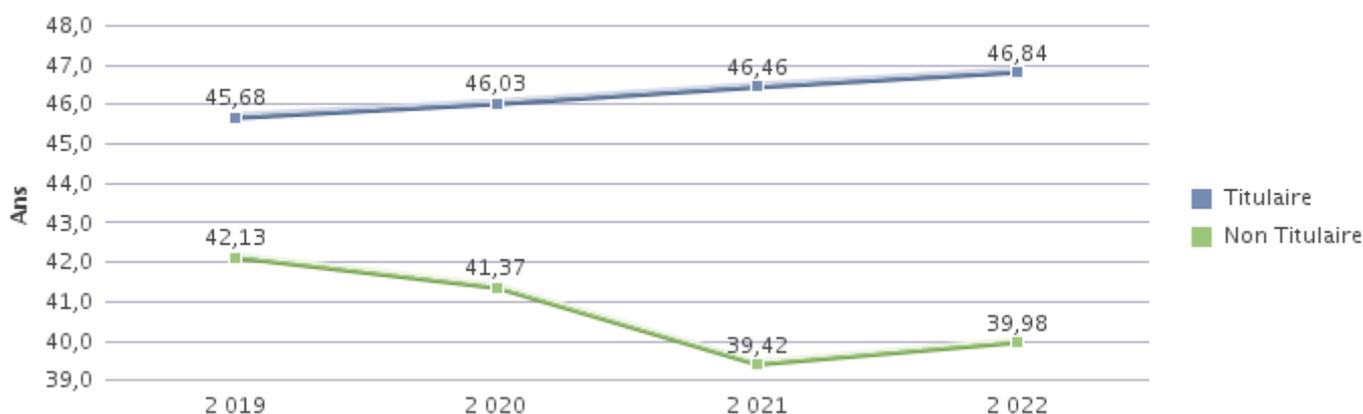
3.2 - Les enseignants du secteur public

C - Enseignants du 2nd degré public : titulaires / non titulaires

Graphique 3 : Répartition des enseignants du secteur public par statut et tranche d'âge



Graphique 4 : Évolution de l'âge moyen des enseignants du secteur public par statut



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.3 - Les enseignants du secteur privé

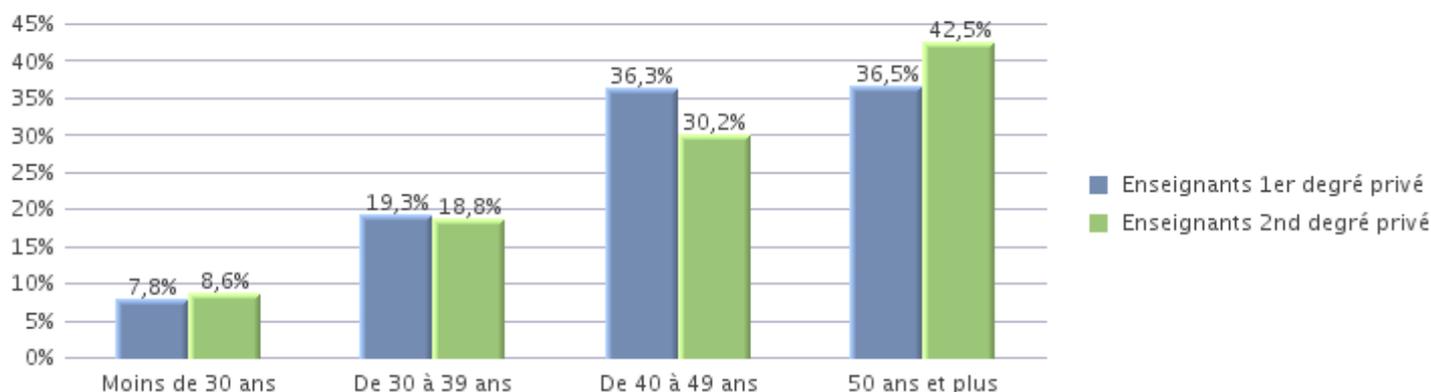
A - Les enseignants du secteur privé par tranches d'âge

Le secteur privé répond identiquement au constat global relevé dans le public : des enseignants en moyenne plus jeunes dans le primaire (contredisant l'indicateur national) ; constat renforcé par l'analyse des tranches d'âge : plus de 70% des enseignants du second degré ont 40 ans et plus. Un recul historique de 9 ans permet de confirmer un glissement vieillissant de la part de ces populations, de 40 ans et plus : de 58,6% en 2014 à 72,8% en 2022 dans le premier degré ; de 70,9 à 72,7% dans le second degré.

Tableau 1 : Enseignants du privé par tranches d'âge

	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé	23,39	131	95,6%	4	2,9%	2	1,5%		
	Instituteur	52,45					2	18,2%	9	81,8%
	Professeurs des écoles enseignement privé	45,59	326	5,7%	1 126	19,8%	2 118	37,2%	2 122	37,3%
Enseignants 1er degré privé	FEMMES	44,91	420	8,0%	1 037	19,8%	1 894	36,2%	1 878	35,9%
	HOMMES	46,57	37	6,1%	93	15,2%	228	37,3%	253	41,4%
	SOUS TOTAL	45,09	457	7,8%	1 130	19,3%	2 122	36,3%	2 131	36,5%
National		45,6		7,7%		19,2%		34,8%		38,3%
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	56,53					1	2,3%	42	97,7%
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	NS			1	100,0%				
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé	24,52	30	90,9%	2	6,1%	1	3,0%		
	Maître auxiliaire enseignement privé	40,1	407	19,7%	597	28,9%	630	30,5%	433	20,9%
	Professeurs agrégés enseignement privé	48,56	3	1,0%	53	17,3%	107	34,9%	144	46,9%
	Professeurs certifiés enseignement privé	47,22	351	5,8%	1 044	17,2%	1 822	30,1%	2 843	46,9%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	57,5							14	100,0%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	50,03	21	1,8%	121	10,4%	338	29,2%	679	58,6%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	44,59	83	11,9%	130	18,6%	232	33,1%	255	36,4%
	Enseignants 2nd degré privé	FEMMES	45,62	605	8,8%	1 336	19,3%	2 155	31,2%	2 812
HOMMES		46,61	290	8,3%	612	17,6%	976	28,1%	1 598	46,0%
SOUS TOTAL		45,96	895	8,6%	1 948	18,8%	3 131	30,2%	4 410	42,5%
National		45,5		9,1%		20,1%		30,3%		40,5%
Enseignants du secteur privé	FEMMES	45,32	1 025	8,4%	2 373	19,6%	4 049	33,4%	4 690	38,6%
	HOMMES	46,61	327	8,0%	705	17,2%	1 204	29,5%	1 851	45,3%
	TOTAL	45,64	1 352	8,3%	3 078	19,0%	5 253	32,4%	6 541	40,3%
National		45,6		8,7%		19,9%		31,6%		39,9%

Graphique 1 : Répartition des enseignants du secteur privé par tranches d'âge



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.3 - Les enseignants du secteur privé

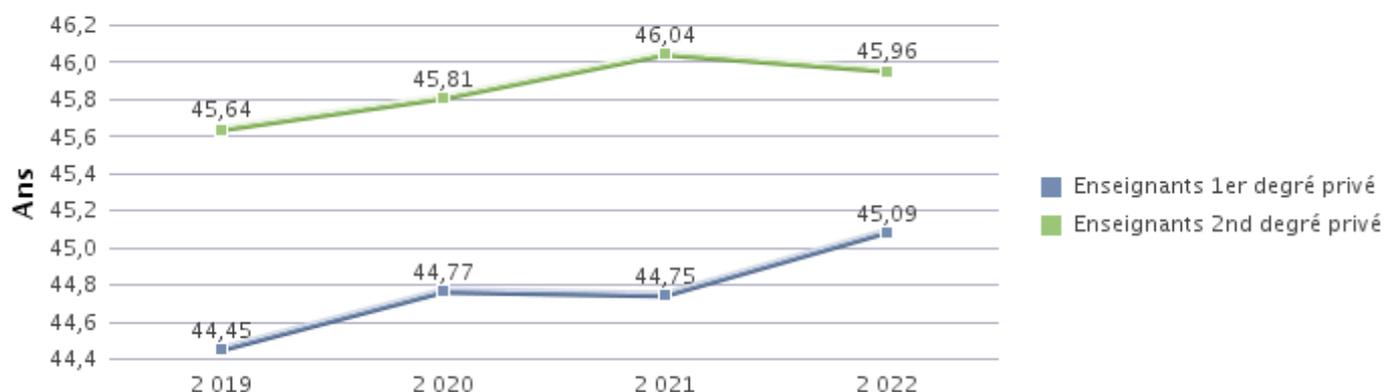
B - Evolution de l'âge moyen

La tendance au vieillissement des populations enseignantes du privé est contrastée. Depuis 2018, dans le second degré, si l'âge moyen a augmenté, cette tendance s'est ralentie ; ralentissement plus masculin à en juger pour 2022.

Tableau 2 : Evolution de l'âge moyen des enseignants du privé

		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé			23,81	23,39
	Instituteur	48,83	49,75	50,92	52,45
	Professeurs des écoles enseignement privé	44,44	44,75	45,17	45,59
Enseignants 1er degré privé	FEMMES	44,26	44,6	44,55	44,91
	HOMMES	46,07	46,19	46,45	46,57
	SOUS TOTAL	44,45	44,77	44,75	45,09
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	54,25	54,35	55,6	56,53
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi			NS	NS
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé			NS	24,52
	Maître auxiliaire enseignement privé	39,55	39,81	40,33	40,1
	Professeur d'enseignement général de collège enseignement privé	NS	NS	NS	
	Professeurs agrégés enseignement privé	48,81	48,86	48,75	48,56
	Professeurs certifiés enseignement privé	46,69	46,81	46,97	47,22
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	55	56,5	56,5	57,5
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	49,33	49,59	49,92	50,03
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	45,11	45,1	44,91	44,59
Enseignants 2nd degré privé	FEMMES	45,23	45,43	45,72	45,62
	HOMMES	46,43	46,55	46,68	46,61
	SOUS TOTAL	45,64	45,81	46,04	45,96
Enseignant du secteur privé	FEMMES	44,81	45,07	45,21	45,32
	HOMMES	46,38	46,49	46,64	46,61
	TOTAL	45,21	45,43	45,57	45,64

Graphique 2 : Évolution de l'âge moyen des enseignants du secteur privé



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

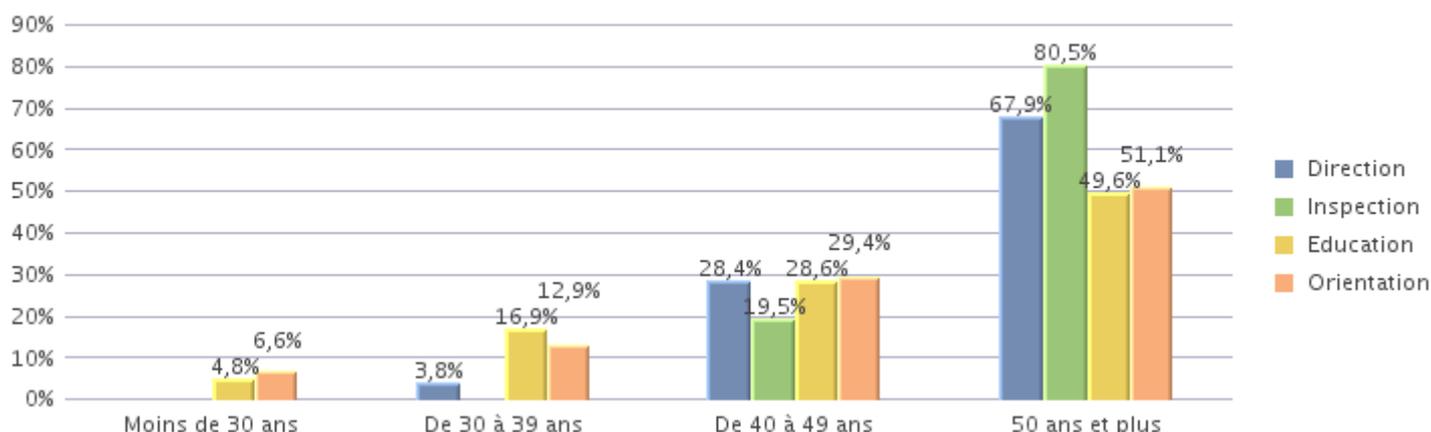
3.4 - Les personnels DIO

A - Les personnels DIO par tranches d'âge

En 2022, les personnels de Direction et des corps d'Inspection à avoir plus de 50 ans représentent plus de 70% de l'effectif. Les personnels d'Éducation et d'Orientation demeurent moins jeunes en Bretagne qu'en France.

		Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Personnels de direction et d'inspection	Emplois fonctionnels	56,06					1	6,3%	15	93,8%
	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux	52,32					16	34,0%	31	66,0%
	Inspecteurs de l'éducation nationale	54,29					14	14,9%	80	85,1%
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	52,36			19	3,8%	142	28,3%	340	67,9%
Personnels de direction et d'inspection	FEMMES	52,47			10	2,9%	95	28,0%	234	69,0%
	HOMMES	52,98			9	2,8%	78	24,5%	232	72,7%
	SOUS TOTAL	52,72			19	2,9%	173	26,3%	466	70,8%
National		55,9		0,0%		3,6%		30,4%		66,0%
Personnels d'éducation et d'orientation	Conseillers principaux d'éducation	47,76	20	4,8%	70	16,9%	118	28,6%	205	49,6%
	Psychologues	48,24	18	6,6%	35	12,9%	80	29,4%	139	51,1%
Personnels d'éducation et d'orientation	FEMMES	47,42	33	6,0%	89	16,3%	162	29,7%	262	48,0%
	HOMMES	50,02	5	3,6%	16	11,5%	36	25,9%	82	59,0%
	SOUS TOTAL	47,95	38	5,5%	105	15,3%	198	28,9%	344	50,2%
National		46,9		6,8%		19,2%		27,5%		46,4%
Personnels DIO	FEMMES	49,36	33	3,7%	99	11,2%	257	29,0%	496	56,0%
	HOMMES	52,08	5	1,1%	25	5,5%	114	24,9%	314	68,6%
	TOTAL	50,29	38	2,8%	124	9,2%	371	27,6%	810	60,3%
National		51,2		3,6%		11,7%		28,9%		55,8%

Graphique 1 : Répartition des personnels DIO par tranches d'âge



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.4 - Les personnels DIEO

Graphique 2 : Age moyen des personnels DIEO par sexe

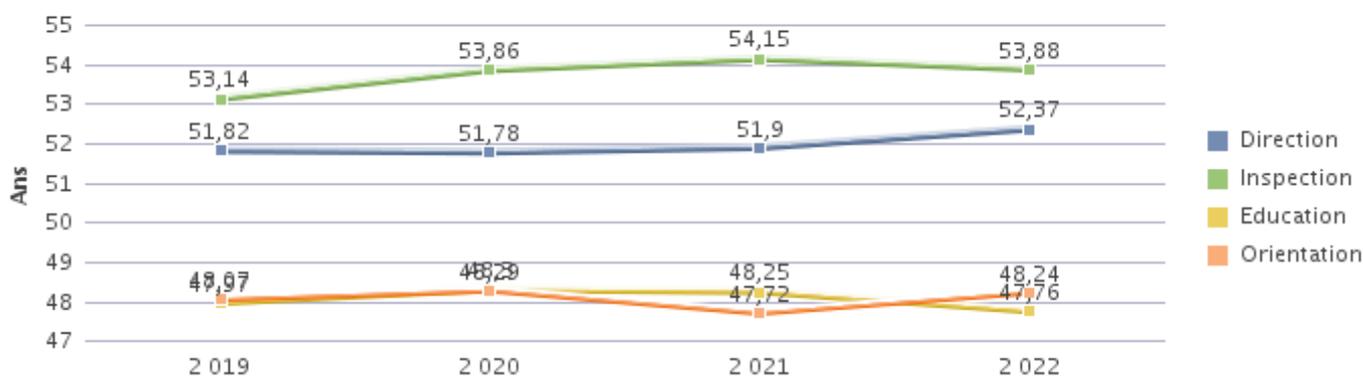


B - Évolution de l'âge moyen

Tableau 2 : Evolution de l'âge moyen des personnels DIEO

		2 019	2 020	2 021	2 022
Personnels de direction et d'inspection	Emplois fonctionnels	55,38	55,2	55,56	56,06
	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux	51,47	52,78	52,6	52,32
	Inspecteurs de l'éducation nationale	53,57	54,17	54,66	54,29
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	51,83	51,78	51,89	52,36
Personnels de direction et d'inspection	FEMMES	51,76	51,9	52,07	52,47
	HOMMES	52,5	52,62	52,76	52,98
	SOUS TOTAL	52,13	52,26	52,4	52,72
Personnels d'éducation et d'orientation	Conseillers principaux d'éducation	47,97	48,3	48,25	47,76
	Psychologues	48,07	48,29	47,72	48,24
Personnels d'éducation et d'orientation	FEMMES	47,44	47,76	47,43	47,42
	HOMMES	50,25	50,23	50,35	50,02
	SOUS TOTAL	48,01	48,3	48,04	47,95
Personnels DIEO	FEMMES	49,03	49,35	49,23	49,36
	HOMMES	51,83	51,89	52,02	52,08
	TOTAL	50,01	50,26	50,2	50,29

Graphique 3 : Évolution de l'âge moyen des personnels DIEO



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.5 - Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

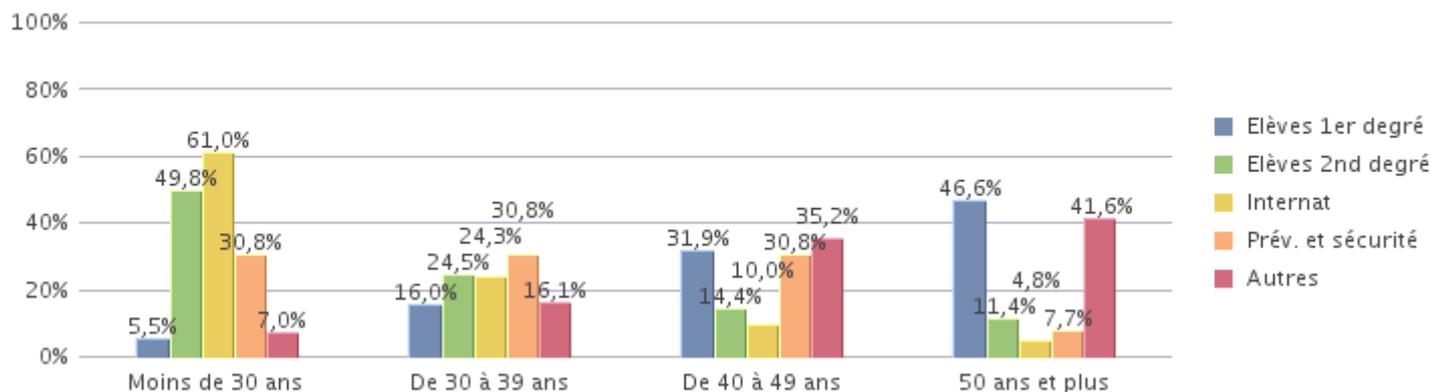
A - Les personnels de surveillance et d'assistance éducative par tranches d'âge

Recrutés pour venir en appui de la politique éducative des établissements, les personnels de surveillance et d'assistance éducative sont les personnels les plus jeunes gérés par l'Éducation nationale en Bretagne : la moitié d'entre eux a moins de 40 ans.

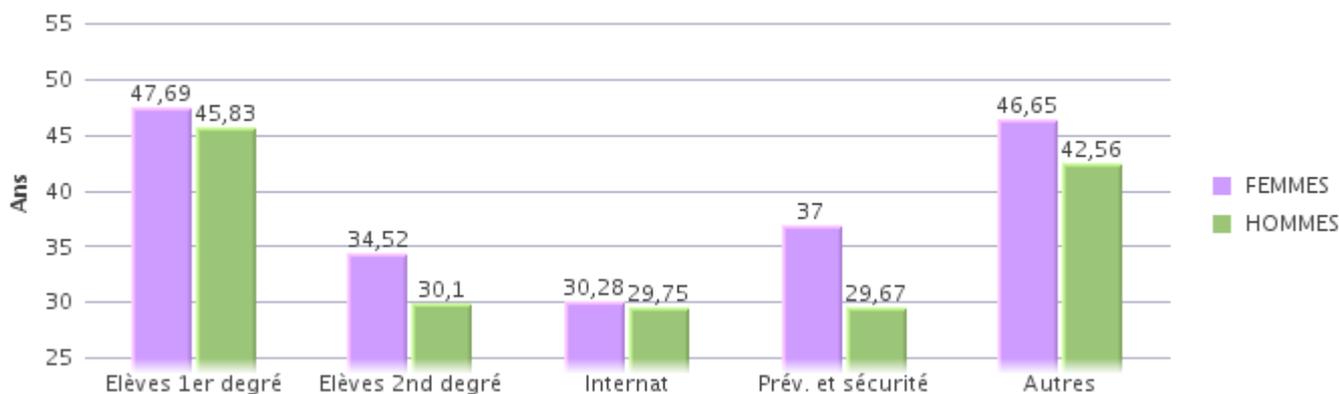
Tableau 1 : Personnels de surveillance et d'assistance éducative par tranches d'âge

		Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Surveillance et accompagnement des élèves	Accompagnants des élèves en situation de handicap	47,47	120	3,4%	585	16,5%	1 275	35,9%	1 574	44,3%
	Assistant de langue vivante recruté localement	34,83	4	33,3%	5	41,7%	1	8,3%	2	16,7%
	Assistants d'éducation	29,75	1 471	60,6%	624	25,7%	243	10,0%	89	3,7%
	Corps des assistants étrangers	23,75	103	98,1%	2	1,9%				
	CPE contractuel alternant	NS	2	50,0%	2	50,0%				
Surveillance et accompagnement des élèves	FEMMES	41,86	1 037	21,3%	950	19,5%	1 347	27,7%	1 526	31,4%
	HOMMES	32,62	663	53,4%	268	21,6%	172	13,8%	139	11,2%
	SOUS TOTAL	39,98	1 700	27,9%	1 218	20,0%	1 519	24,9%	1 665	27,3%
National		39,1		29,9%		21,6%		23,9%		24,6%

Graphique 1 : Répartition des personnels de surveillance et d'assistance éducative par tranches d'âge



Graphique 2 : Age moyen des personnels de surveillance et d'assistance éducative par sexe



II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

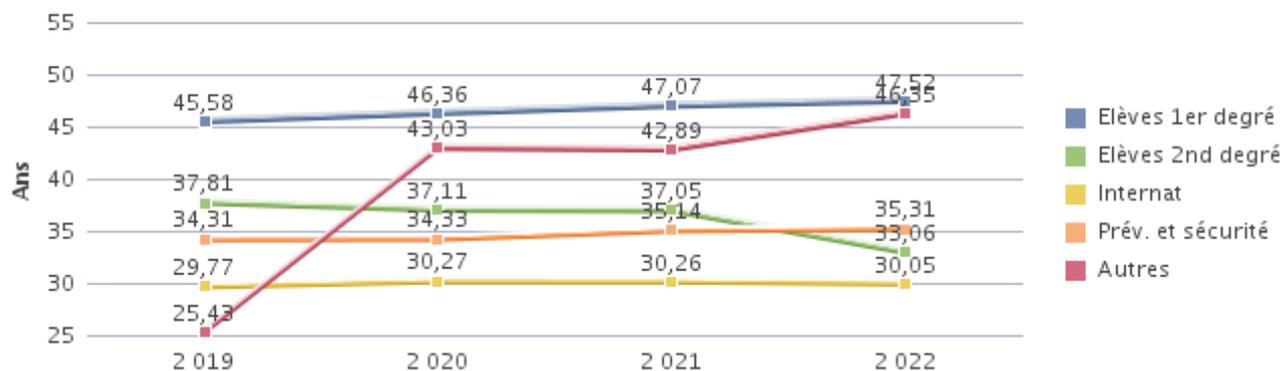
3.5 - Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

B - Evolution de l'âge moyen

Tableau 2 : Evolution de l'âge moyen des personnels de surveillance et d'assistance éducative

		2 019	2 020	2 021	2 022
Surveillance et accompagnement des élèves	Accompagnants des élèves en situation de handicap	46,15	46,85	47,38	47,47
	Assistant de langue vivante recruté localement	35,46	33,38	33	34,83
	Assistants d'éducation	30,11	30,02	29,88	29,75
	Corps des assistants étrangers	23,66	23,91	23,9	23,75
	CPE contractuel alternant			24,08	NS
Surveillance et accompagnement des élèves	FEMMES	41,1	41,57	41,82	41,86
	HOMMES	32,55	32,64	32,6	32,62
	SOUS TOTAL	39,33	39,68	39,88	39,98

Graphique 3 : Évolution de l'âge moyen des personnels de surveillance et d'assistance éducative



La courbe des "Autres" montre une forte augmentation de l'âge moyen, conséquence du nouveau support d'AESH "Pôle inclusif d'accompagnement localisé" inter-degré.

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.6 - Les personnels IATSS

A - Les personnels IATSS par tranches d'âge

Tableau 1 : Personnels ATSS titulaires par tranches d'âge			Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Pers. administratifs	Catégorie A	Adjoints au secrétaire général d'académie	NS					1	50,0%	1	50,0%
		Administrateurs	54,92					2	16,7%	10	83,3%
		Administrateurs de l'Etat	NS		1	100,0%					
		Attachés d'administration	50,65	2	0,6%	23	6,5%	113	32,0%	215	60,9%
		Secrétaires généraux d'académie	NS					1	100,0%		
		Secrétaires généraux de direction des services départementaux	NS					2	50,0%	2	50,0%
	Catégorie A	50,72	2	0,5%	24	6,4%	119	31,9%	228	61,1%	
	Catégorie	Secrétaires administratifs	49,08	10	1,7%	89	15,1%	175	29,7%	315	53,5%
	Catégorie B	49,08	10	1,7%	89	15,1%	175	29,7%	315	53,5%	
	Catégorie	Adjoints administratifs	50,55	4	0,6%	82	11,6%	177	25,0%	446	62,9%
Catégorie C	50,55	4	0,6%	82	11,6%	177	25,0%	446	62,9%		
Pers. administratifs			50,07	16	1,0%	195	11,7%	471	28,2%	989	59,2%
National			48,2	4,4%	15,7%	29,1%	50,8%				
Pers. médico-sociaux	Catégorie A	Assistants de service social des administrations	49,04	1	1,2%	12	14,1%	32	37,6%	40	47,1%
		Conseillers techniques de service social des administrations	54,53					5	29,4%	12	70,6%
		Infirmiers	50,41	4	1,4%	37	12,7%	85	29,2%	165	56,7%
		Médecins au service des élèves	53,65			7	13,0%	8	14,8%	39	72,2%
		Médecins au service des personnels	60,6							5	100,0%
	Catégorie A	50,81	5	1,1%	56	12,4%	130	28,8%	261	57,7%	
Pers. médico-sociaux			50,81	5	1,1%	56	12,4%	130	28,8%	261	57,7%
National			47,9	4,3%	18,6%	30,1%	47,1%				
Personnels ATSS titulaires			50,23	21	1,0%	251	11,8%	601	28,3%	1 250	58,9%
National			47,8	5,2%	16,6%	28,9%	49,2%				
Catégorie A	CONTR BOE	31,29	4	57,1%	2	28,6%	1	14,3%			
	CDI B.PART	49,95	2	3,4%	7	11,9%	13	22,0%	37	62,7%	
	CDD SUPPL	42,04	11	13,1%	24	28,6%	26	31,0%	23	27,4%	
	CDD REMPL	42,18	42	14,4%	75	25,7%	92	31,5%	83	28,4%	
	CDI SS COR	NS			1	33,3%			2	66,7%	
	CDD B.PART	NS	1	25,0%	1	25,0%	1	25,0%	1	25,0%	
	CDD SS COR	NS							1	100,0%	
	CDD TP INC	NS							1	100,0%	
Catégorie A non titulaires			43,12	60	13,3%	110	24,4%	133	29,5%	148	32,8%
Catégorie	CONTR BOE	NS			1	100,0%					
Catégorie C non titulaires			NS			1	100,0%				
Personnels ATSS non titulaires			43,11	60	13,3%	111	24,6%	133	29,4%	148	32,7%

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

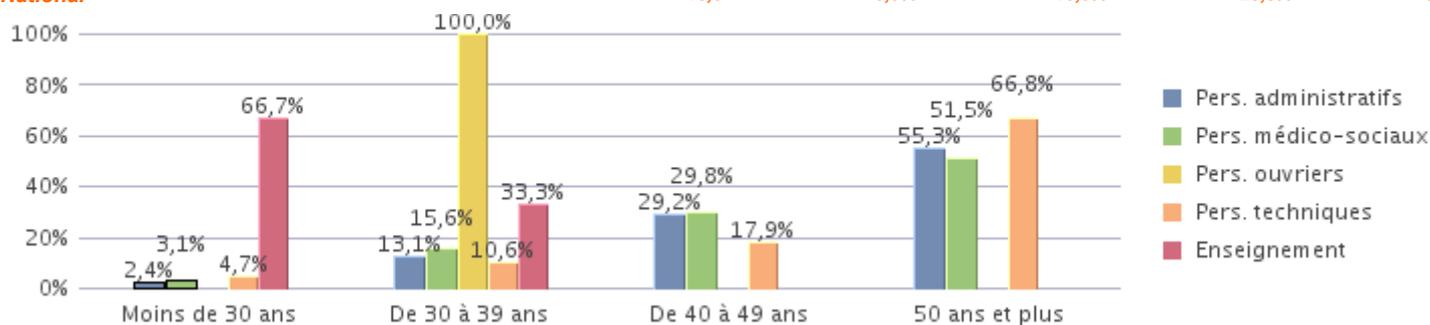
3.6 - Les personnels IATSS

Tableau 2 : Personnels ITRF par tranches d'âge

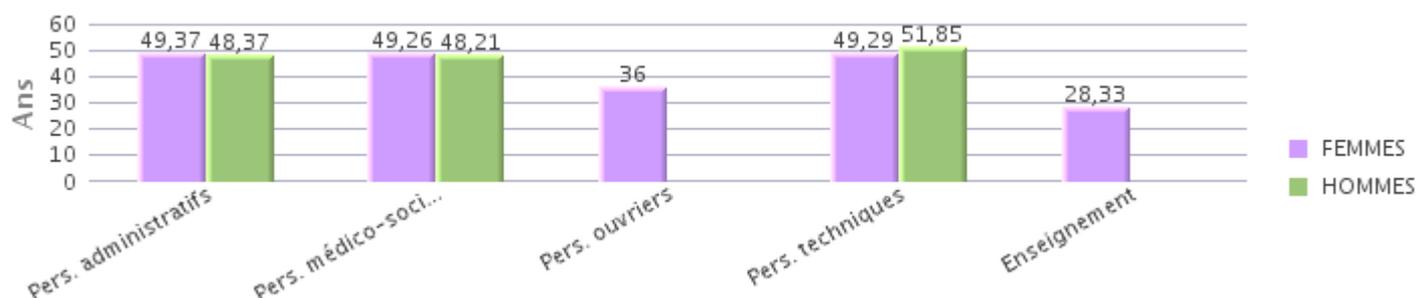
		Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	48,82			1	2,9%	20	58,8%	13	38,2%
	Ingénieurs des travaux publics	NS					1	100,0%		
	Ingénieurs d'études	49,67			5	9,3%	19	35,2%	30	55,6%
	Assistants ingénieurs	49,52	1	3,4%	1	3,4%	14	48,3%	13	44,8%
Catégorie A		49,36	1	0,8%	7	5,9%	54	45,8%	56	47,5%
Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation	49,18			16	17,0%	24	25,5%	54	57,4%
Catégorie B		49,18			16	17,0%	24	25,5%	54	57,4%
Catégorie C	Adjointes techniques de recherche et formation	51,98	3	1,4%	17	8,2%	34	16,3%	154	74,0%
	Adjointes techniques des établissements d'enseignement du ministère	NS							2	100,0%
Catégorie C		52,05	3	1,4%	17	8,1%	34	16,2%	156	74,3%
Personnels ITRF		50,66	4	0,9%	40	9,5%	112	26,5%	266	63,0%
National		49,6		2,9%		12,2%		27,8%		57,1%

Tableau 3 : Personnels IATSS par âge et sexe

		Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A	FEMMES	48,11	54	4,9%	166	15,0%	340	30,7%	546	49,4%
	HOMMES	48,4	14	4,9%	31	10,8%	96	33,3%	147	51,0%
Catégorie A		48,17	68	4,9%	197	14,1%	436	31,3%	693	49,7%
Catégorie B	FEMMES	49,44	7	1,3%	75	13,8%	165	30,3%	298	54,7%
	HOMMES	47,75	3	2,2%	30	21,7%	34	24,6%	71	51,4%
Catégorie B		49,1	10	1,5%	105	15,4%	199	29,1%	369	54,0%
Catégorie C	FEMMES	50,81	7	0,9%	88	11,2%	179	22,7%	515	65,3%
	HOMMES	51,24			12	9,2%	32	24,4%	87	66,4%
Catégorie C		50,88	7	0,8%	100	10,9%	211	22,9%	602	65,4%
Personnels IATSS	FEMMES	49,28	68	2,8%	329	13,5%	684	28,0%	1 359	55,7%
	HOMMES	48,91	17	3,1%	73	13,1%	162	29,1%	305	54,8%
	TOTAL	49,21	85	2,8%	402	13,4%	846	28,2%	1 664	55,5%
National		48,0		5,0%		16,0%		28,8%		50,2%



Graphique 2 : Age moyen des personnels IATSS par sexe

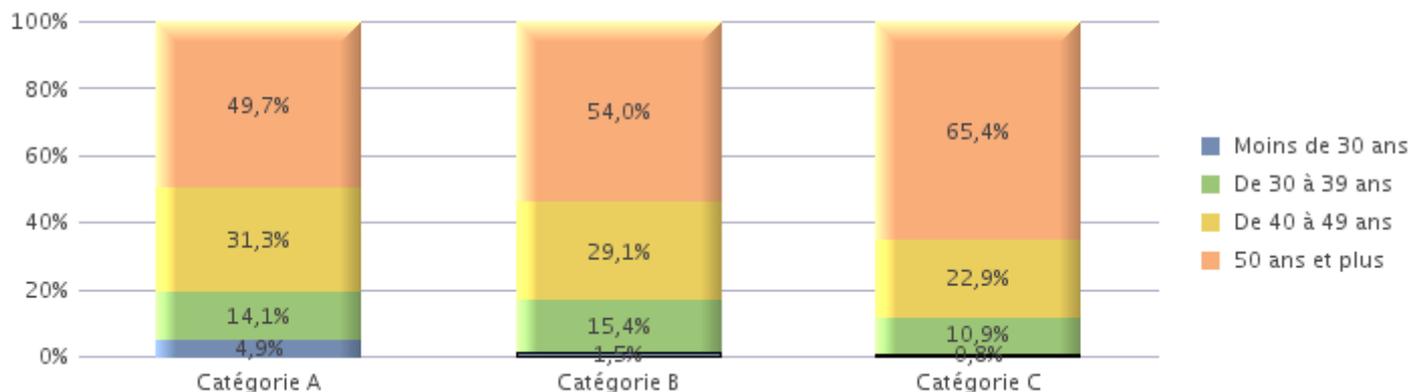


II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.6 - Les personnels IATSS

Graphique 3 : Poids des âge des personnels IATSS par catégorie



B - Evolution de l'âge moyen

Toutes catégories confondues, depuis 2018, l'âge moyen des IATSS en Bretagne a augmenté d'un an et demi mais semble tendre à se stabiliser.

Tableau 4 : Évolution par fonction et catégorie

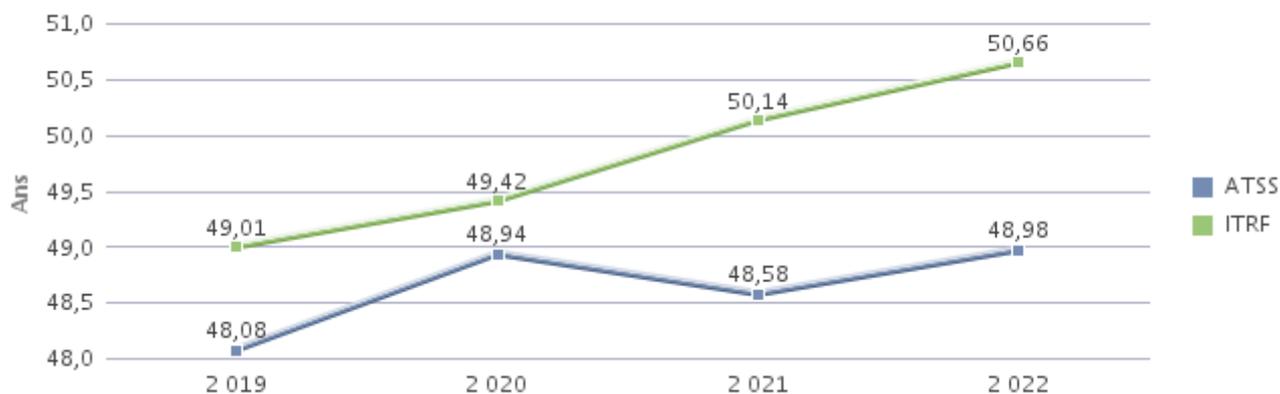
		2 019	2 020	2 021	2 022
Pers. administratifs	Catégorie A	49,21	49,62	47,8	48
	Catégorie B	48,06	48,47	48,45	48,78
	Catégorie C	46,85	48,58	49,4	50,72
Pers. administratifs	FEMMES	47,71	48,78	48,62	49,16
	HOMMES	46,4	47,75	47,72	48,37
	SOUS TOTAL	47,71	48,78	48,62	49,16
Pers. médico-sociaux	Catégorie A	51,05	51,25	50,57	49,21
	Catégorie B	44,38	42,41	39,58	
	Catégorie C			NS	
Pers. médico-sociaux	FEMMES	50,26	50,07	49,21	49,21
	HOMMES	48,17	49,14	49,32	48,21
	SOUS TOTAL	50,26	50,07	49,21	49,21
Pers. ouvriers	Catégorie A				NS
	Catégorie C	NS	NS	NS	
Pers. ouvriers	FEMMES	NS	NS	NS	NS
	HOMMES				
	SOUS TOTAL	NS	NS	NS	NS
Pers. techniques	Catégorie A	48,82	50,08	42,93	40,98
	Catégorie B	49,74	50,8	51,56	52,67
	Catégorie C	47,87	48,17	49,83	51,53
Pers. techniques	FEMMES	48,25	48,73	49,49	50,11
	HOMMES	48,83	49,66	50,27	51,85
	SOUS TOTAL	48,25	48,73	49,49	50,11
Personnels IATSS	FEMMES	48,55	49,22	48,94	49,33
	HOMMES	46,87	48,13	48,22	48,91
	TOTAL	48,22	49,02	48,8	49,26

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

3 - La répartition des effectifs par tranches d'âge

3.6 - Les personnels IATSS

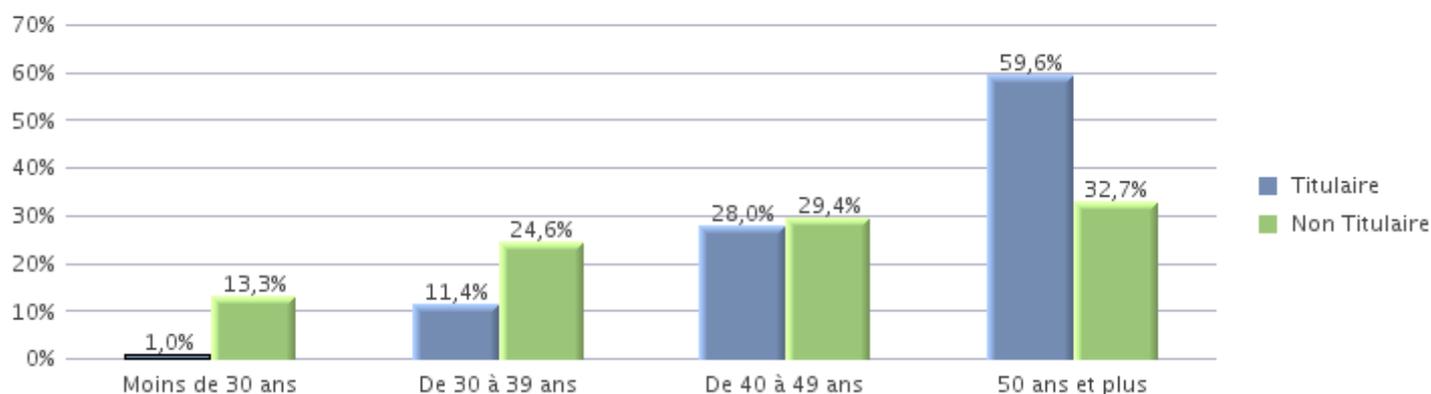
Graphique 4 : Évolution de l'âge moyen des personnels IATSS



C - Les personnels IATSS : titulaires / non titulaires

A la différence des personnels titulaires, plus nombreux à mesure qu'ils avancent en âge, les non-titulaires se trouvent répartis de façon équilibrée.

Graphique 5 : Répartition des personnels IATSS par statut et tranche d'âge

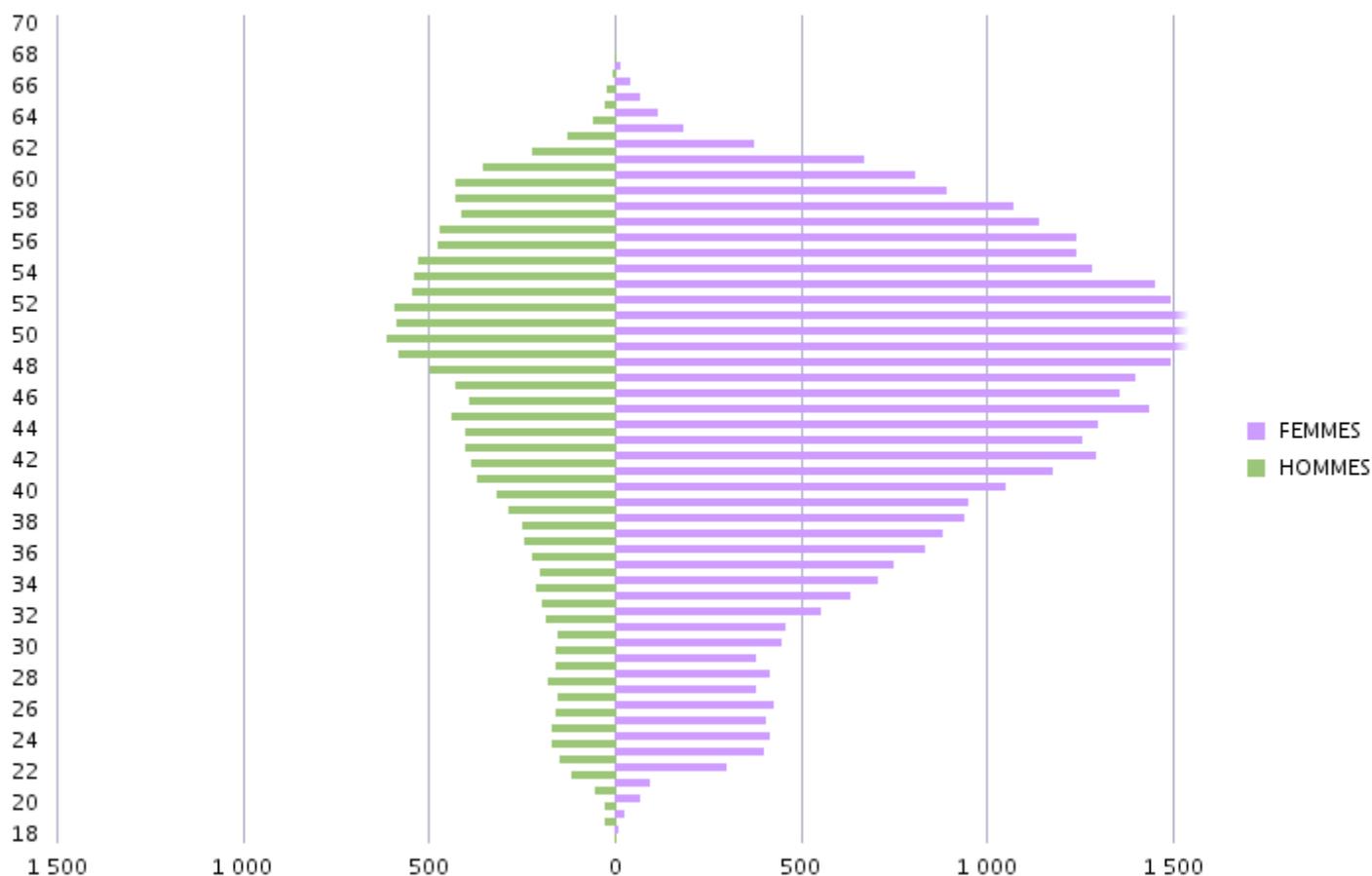


II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

4.1 - L'ensemble des personnels

Ensemble des personnels de l'académie



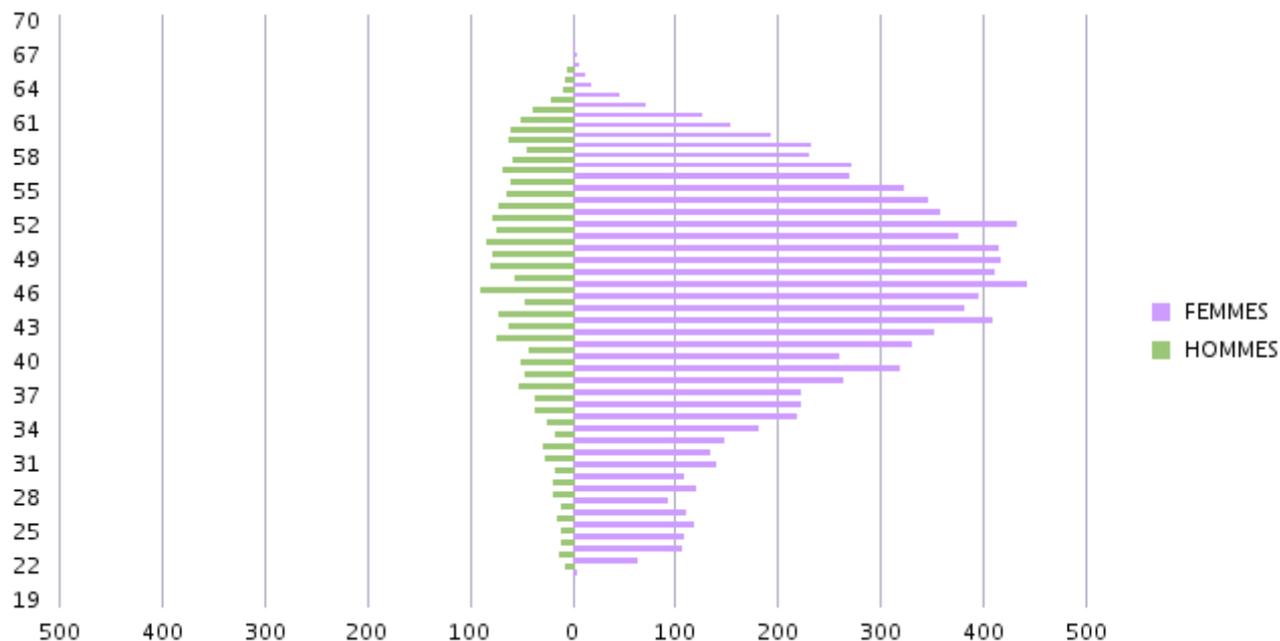
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	38 746	14 110	52 856
Age moyen	45,41	46,39	45,67
Age moyen national	43,8	44,4	44,0

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

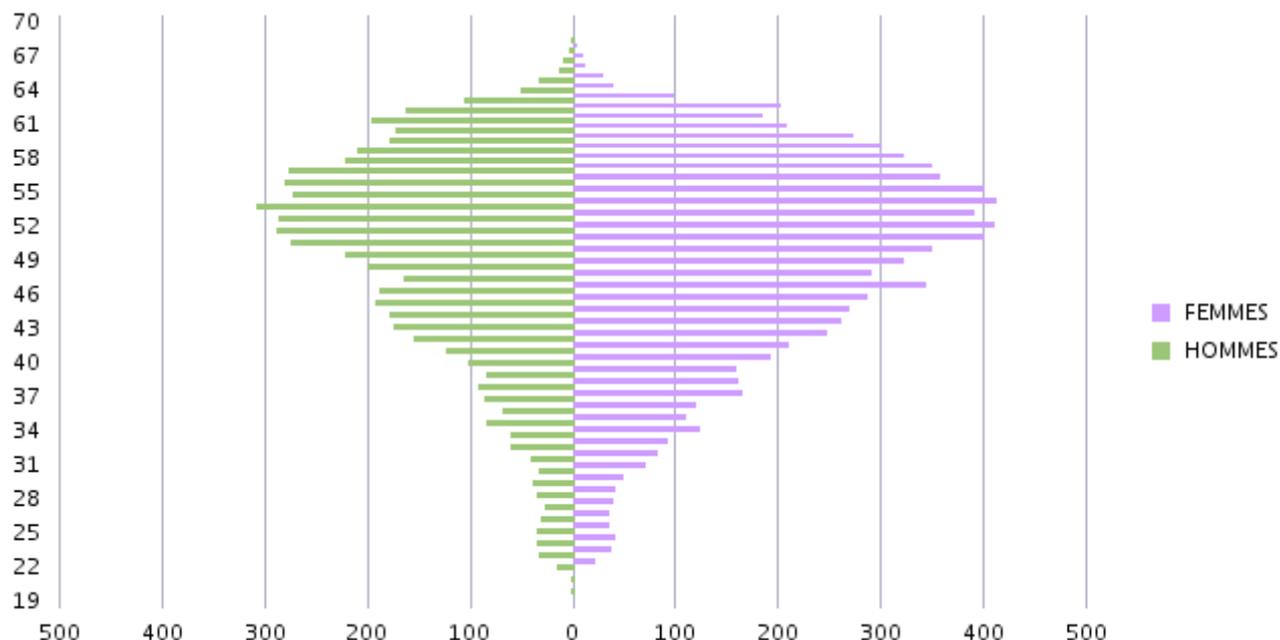
4.2 - Les enseignants du secteur public

A - Les enseignants 1er degré du secteur public



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	9 905	1 881	11 786
Age moyen	44,08	46,47	44,46
Age moyen national	42,8	44,9	43,1

B - Les enseignants 2nd degré du secteur public



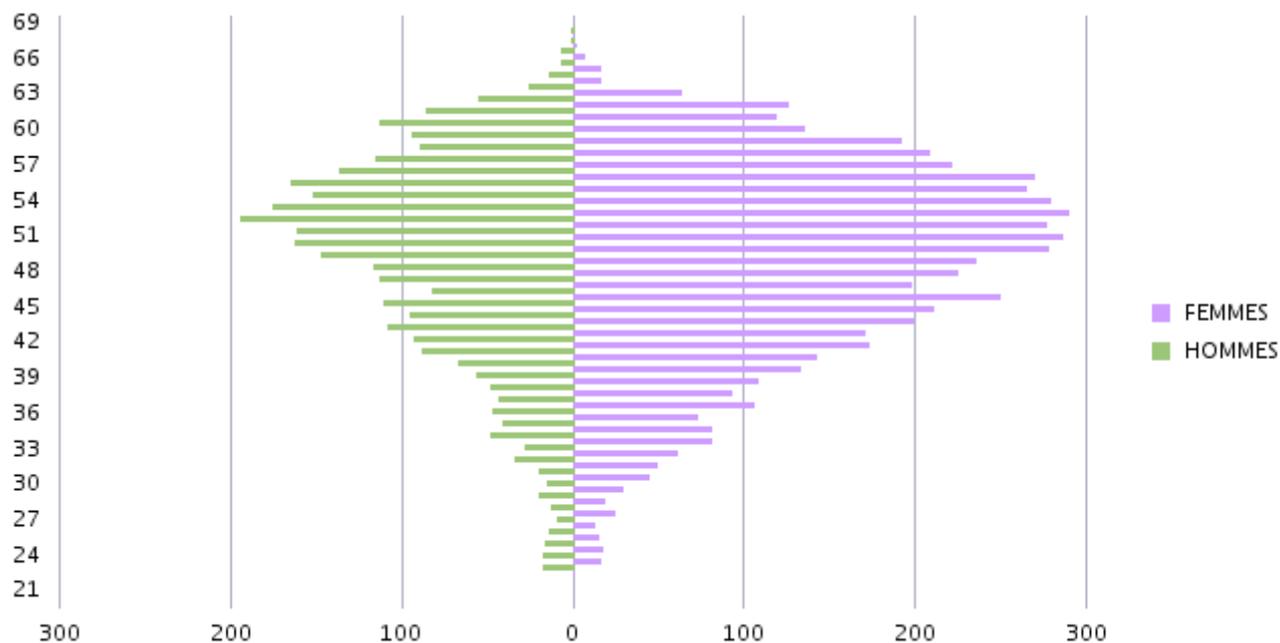
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	8 519	5 885	14 404
Age moyen	47,59	48,43	47,94
Age moyen national	44,9	45,7	45,2

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

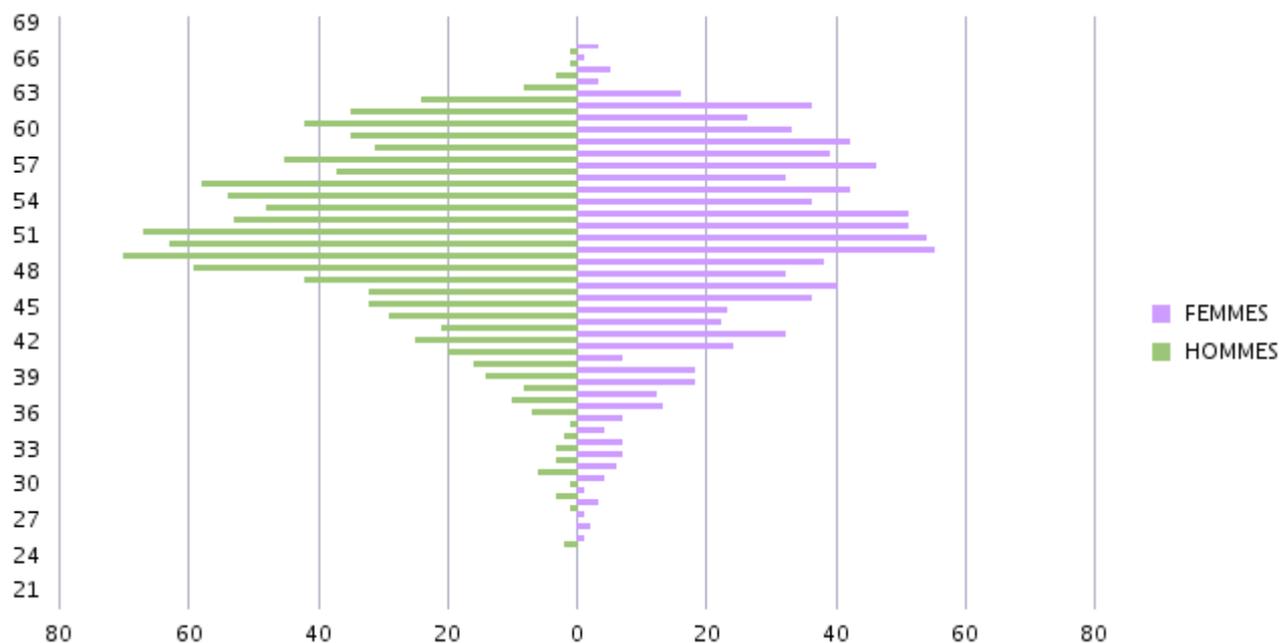
4.2 - Les enseignants du secteur public

C - Les professeurs certifiés et PEPS



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	5 806	3 249	9 055
Age moyen	47,91	48,76	48,22
Age moyen national	44,9	45,7	45,2

D - Les professeurs de lycée professionnel



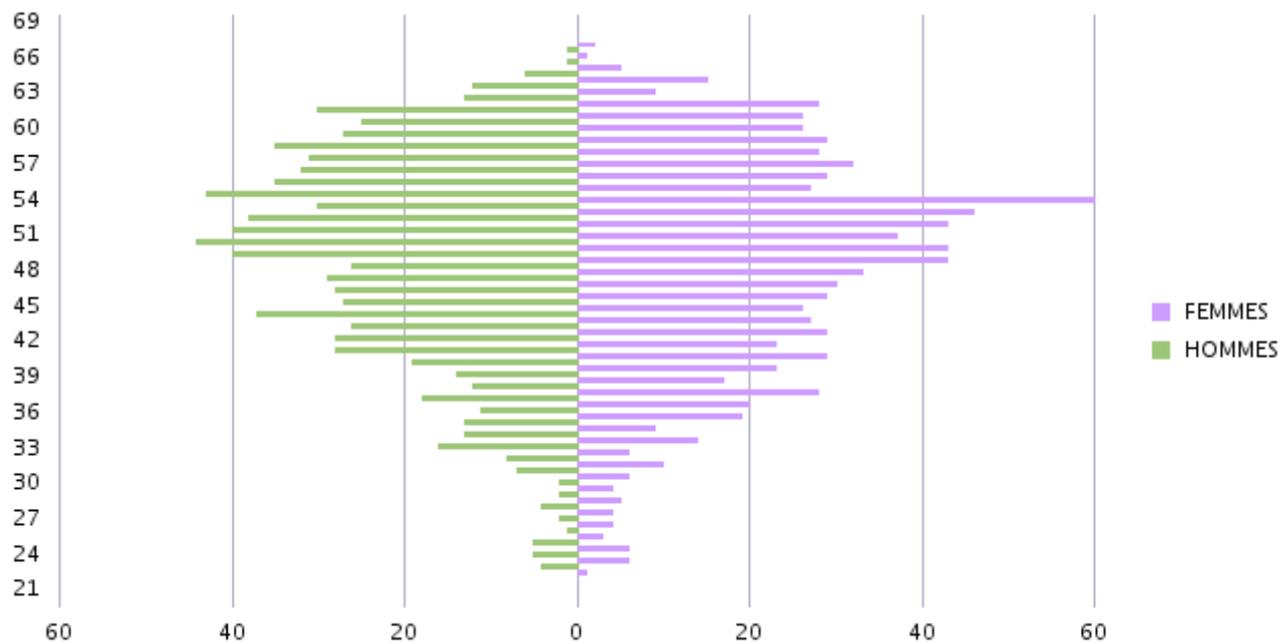
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	929	1 012	1 941
Age moyen	49,84	50,82	50,35
Age moyen national	44,9	45,7	45,2

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

4.2 - Les enseignants du secteur public

E - Les professeurs agrégés



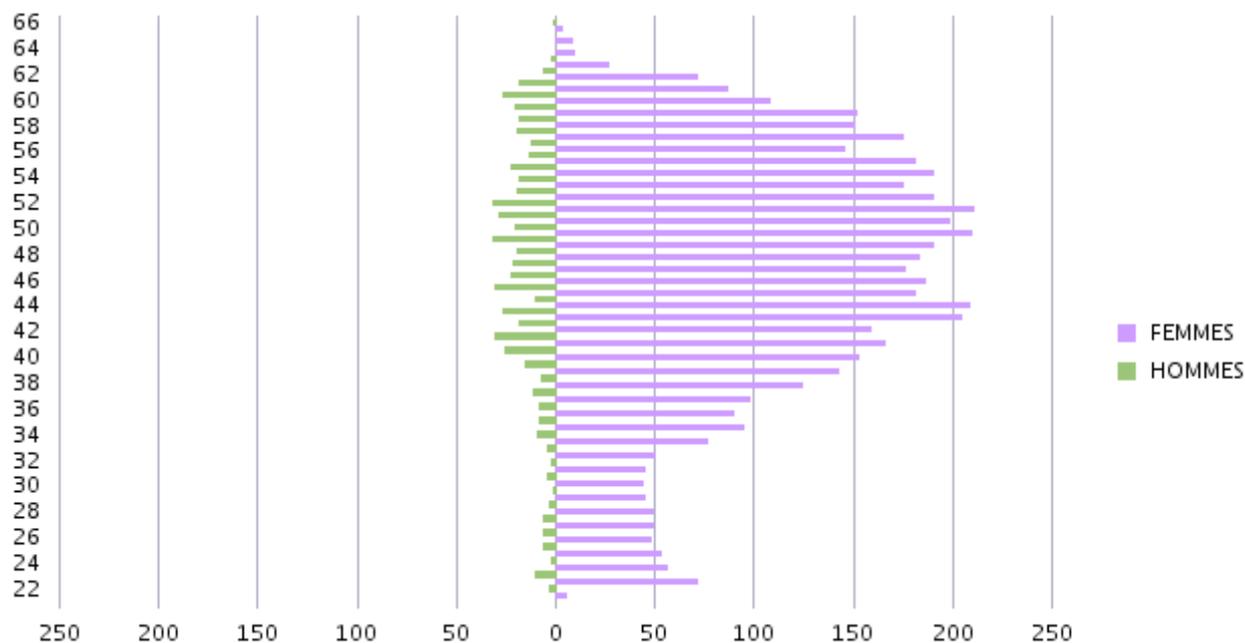
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	940	868	1 808
Age moyen	47,72	48,57	48,12
Age moyen national	44,9	45,7	45,2

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

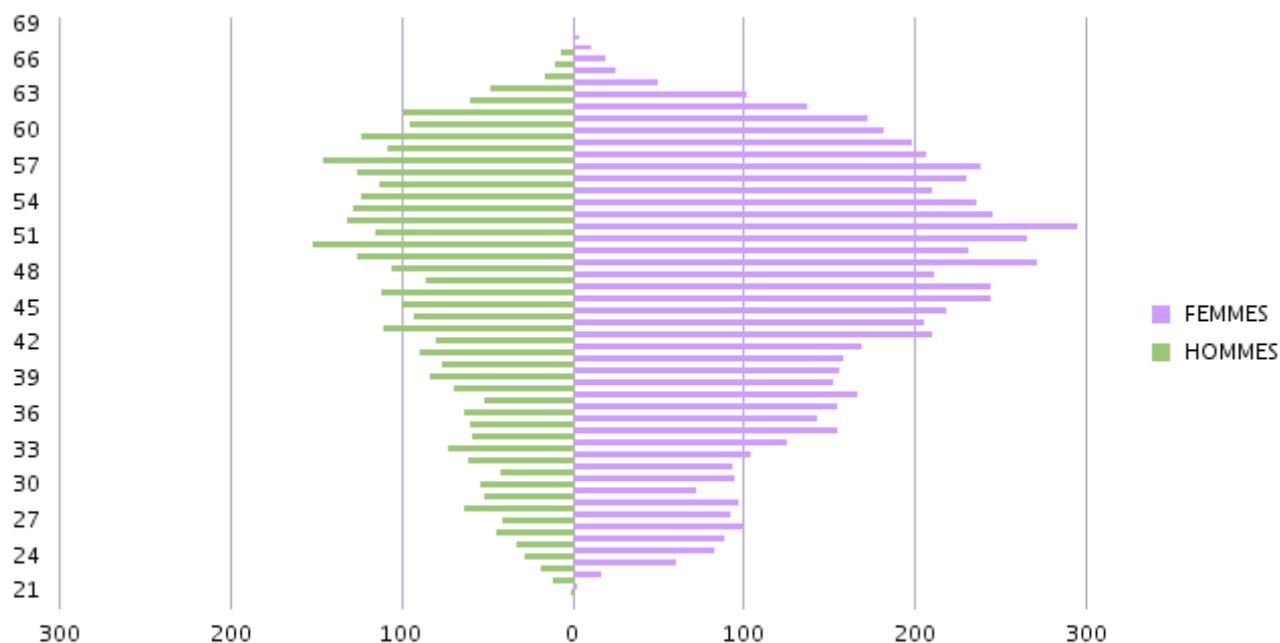
4.3 - Les enseignants du secteur privé

A - Les enseignants 1er degré du secteur privé



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	5 229	611	5 840
Age moyen	44,91	46,57	45,09
Age moyen national	45,4	46,8	45,5

B - Les enseignants 2nd degré du secteur privé



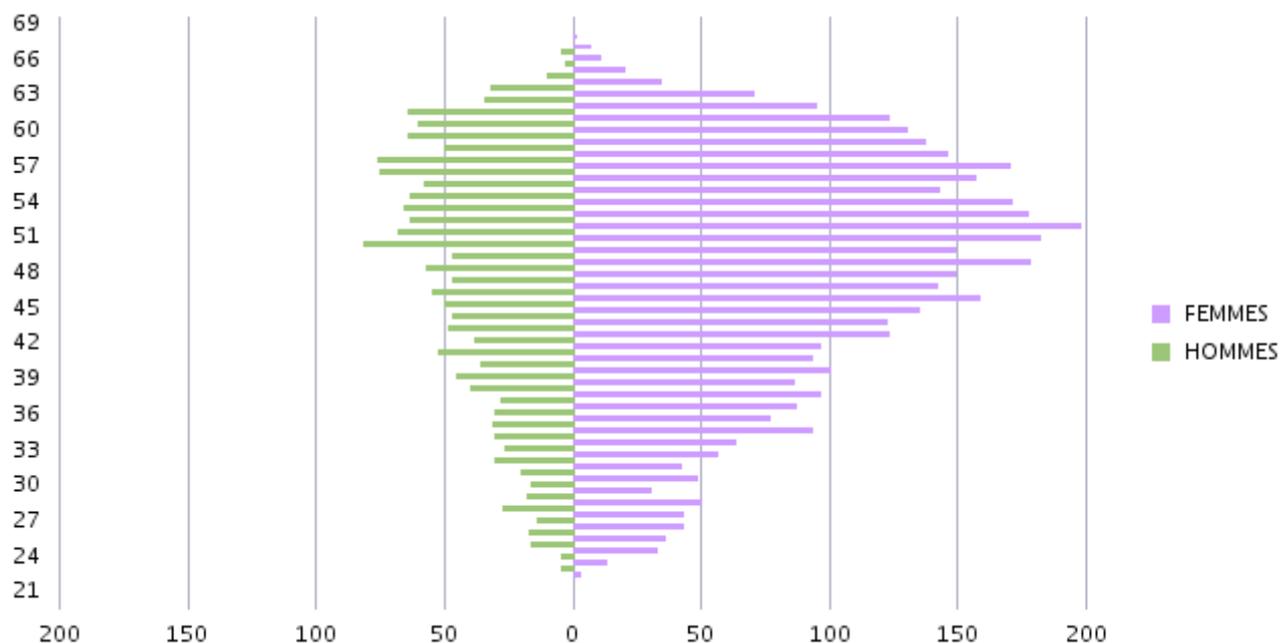
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	6 908	3 476	10 384
Age moyen	45,62	46,61	45,96
Age moyen national	45,4	45,8	45,5

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

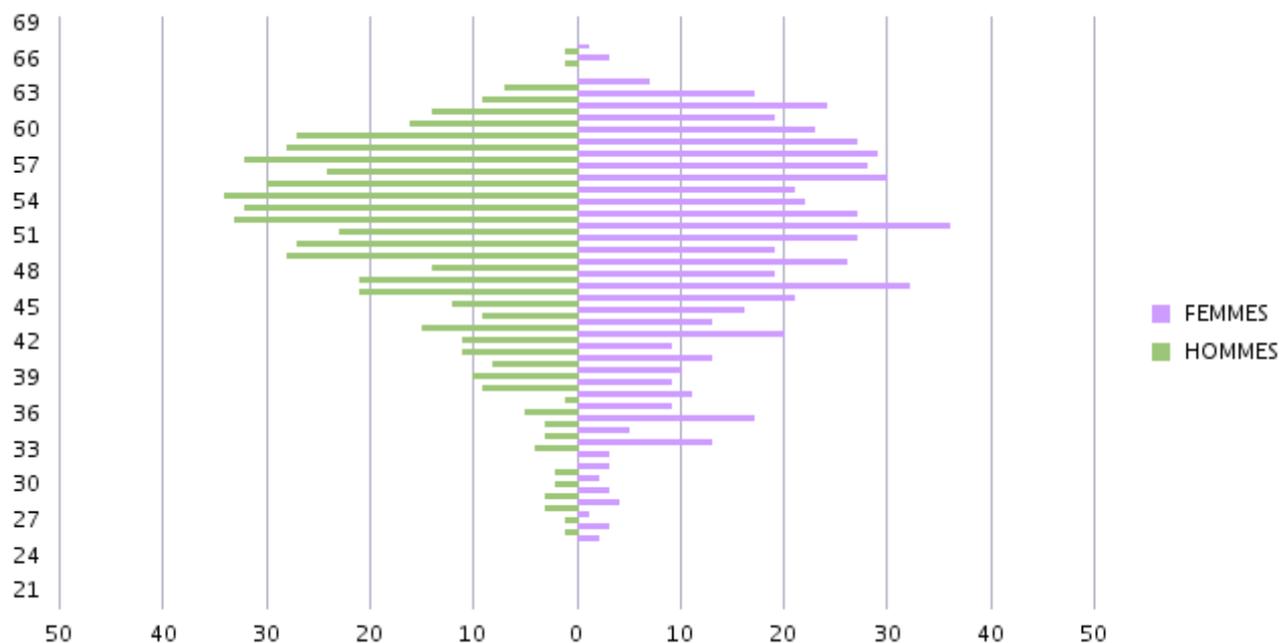
4.3 - Les enseignants du secteur privé

C - Les professeurs certifiés et PEPS



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	4 608	2 152	6 760
Age moyen	46,85	47,15	46,95
Age moyen national	45,4	45,8	45,5

D - Les professeurs de lycée professionnel



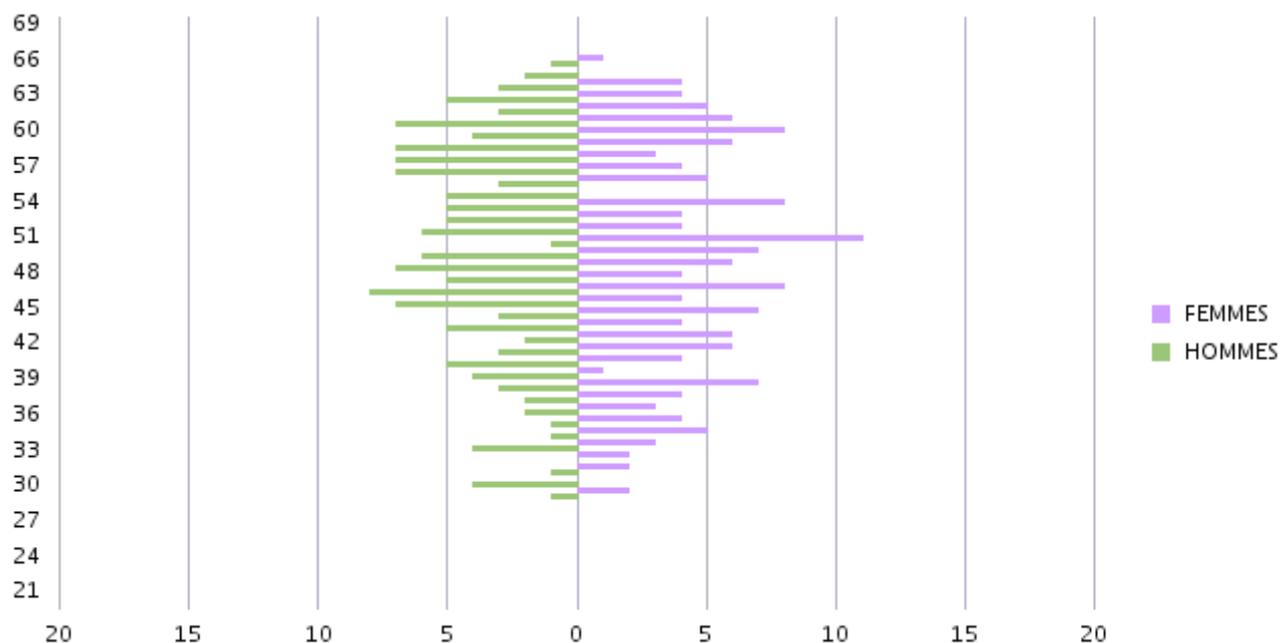
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	624	535	1 159
Age moyen	49,33	50,83	50,03
Age moyen national	45,4	45,8	45,5

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

4.3 - Les enseignants du secteur privé

E - Les professeurs agrégés



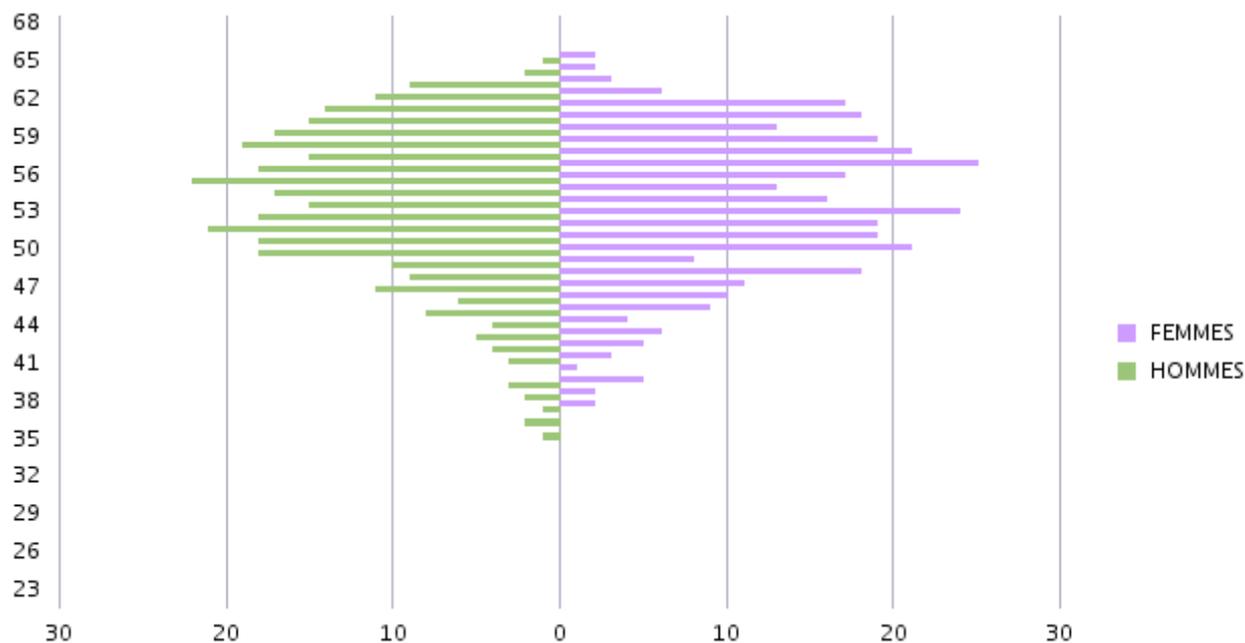
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	162	145	307
Age moyen	47,93	49,26	48,56
Age moyen national	45,4	45,8	45,5

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

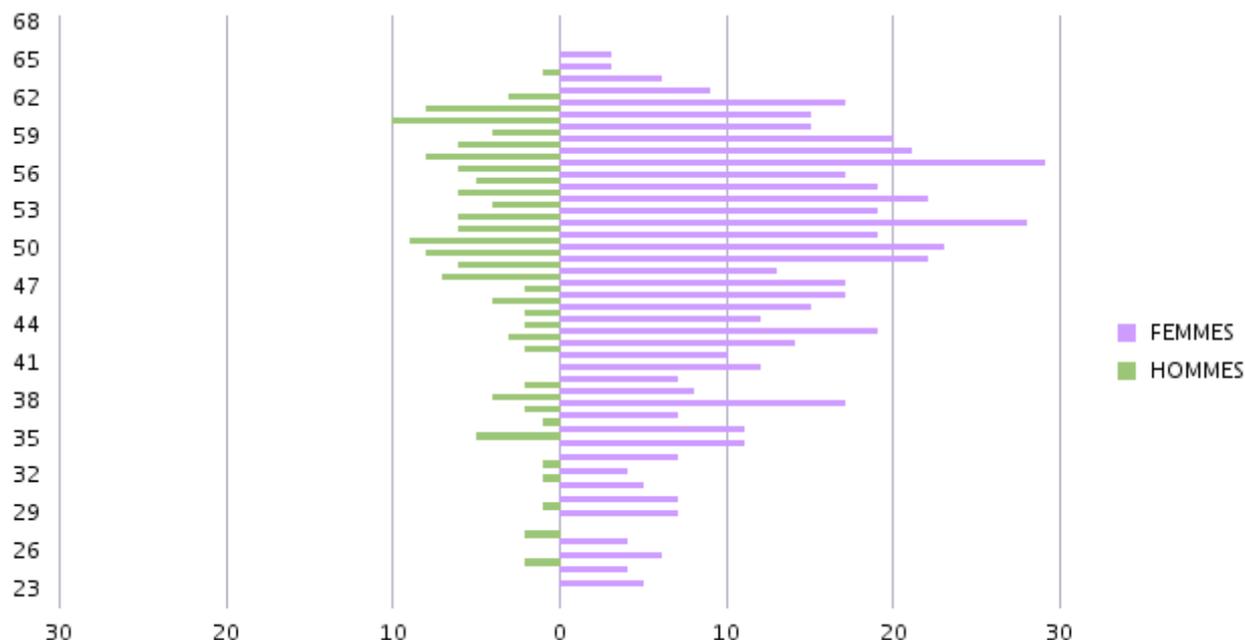
4.4 - Les personnels DIO

A - Les personnels de direction et d'inspection



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	339	319	658
Age moyen	52,47	52,98	52,72
Age moyen national	51,7	52,3	52,0

B - Les personnels d'éducation et d'orientation



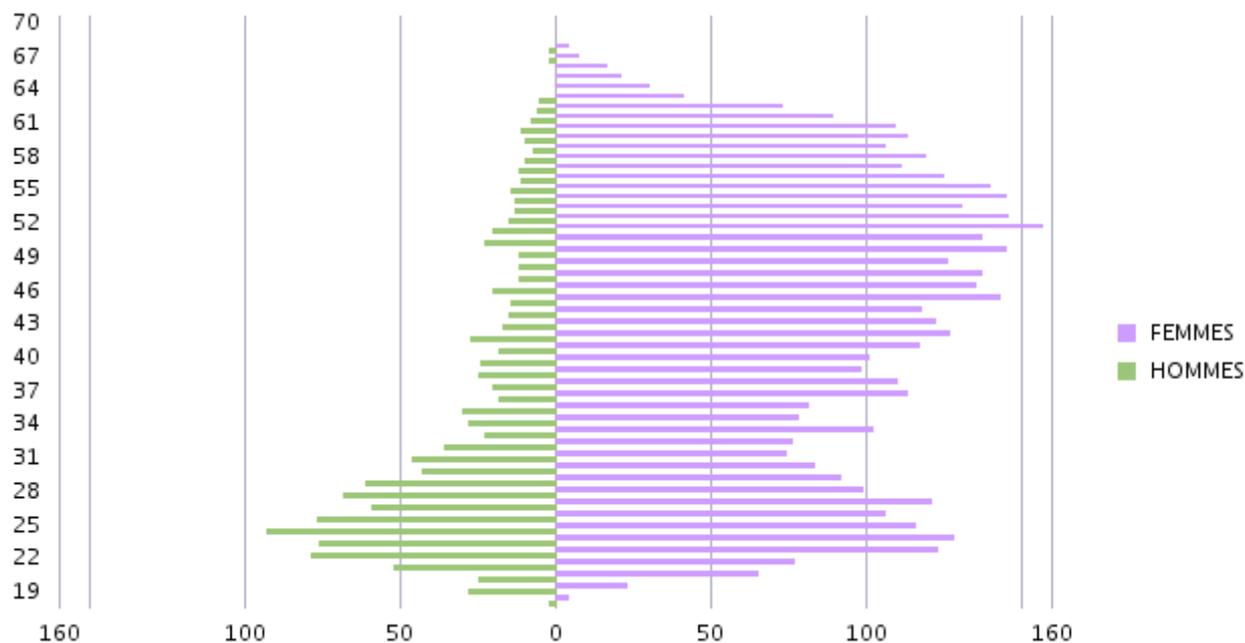
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	546	139	685
Age moyen	47,42	50,02	47,95
Age moyen national	46,4	48,8	46,9

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

4.5 - Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

L'ensemble des personnels de surveillance et d'assistance éducative



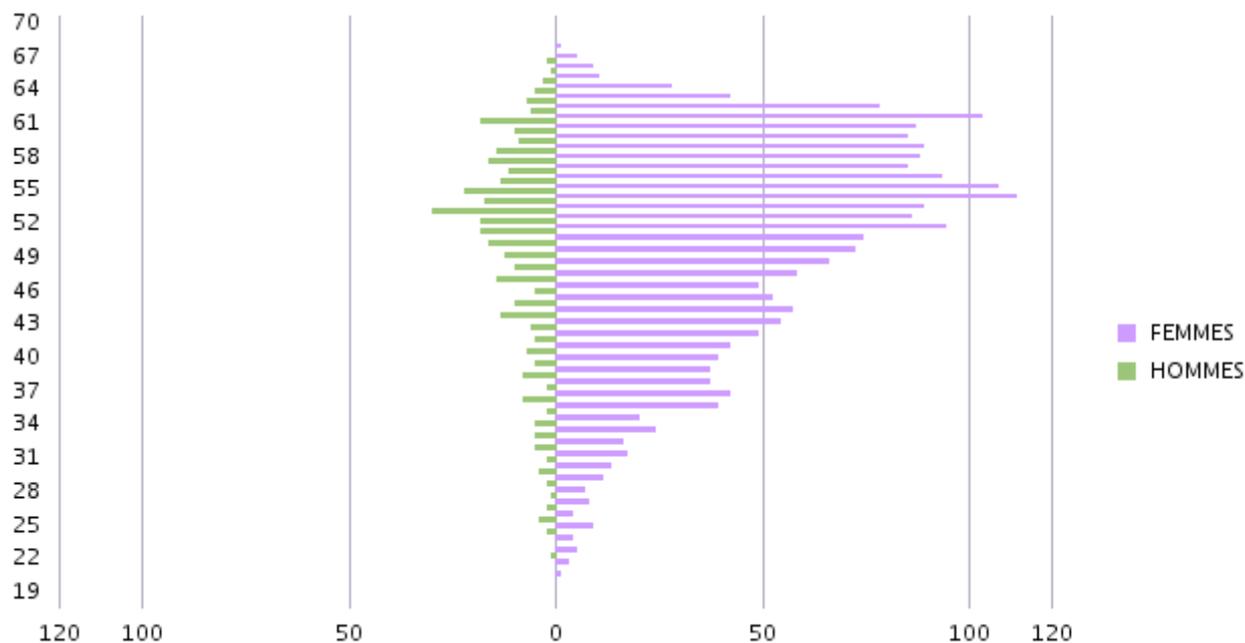
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	4 860	1 242	6 102
Age moyen	41,86	32,62	39,98
Age moyen national	40,7	31,9	39,1

II - Les effectifs et les caractéristiques démographiques

4 - Les pyramides des âges

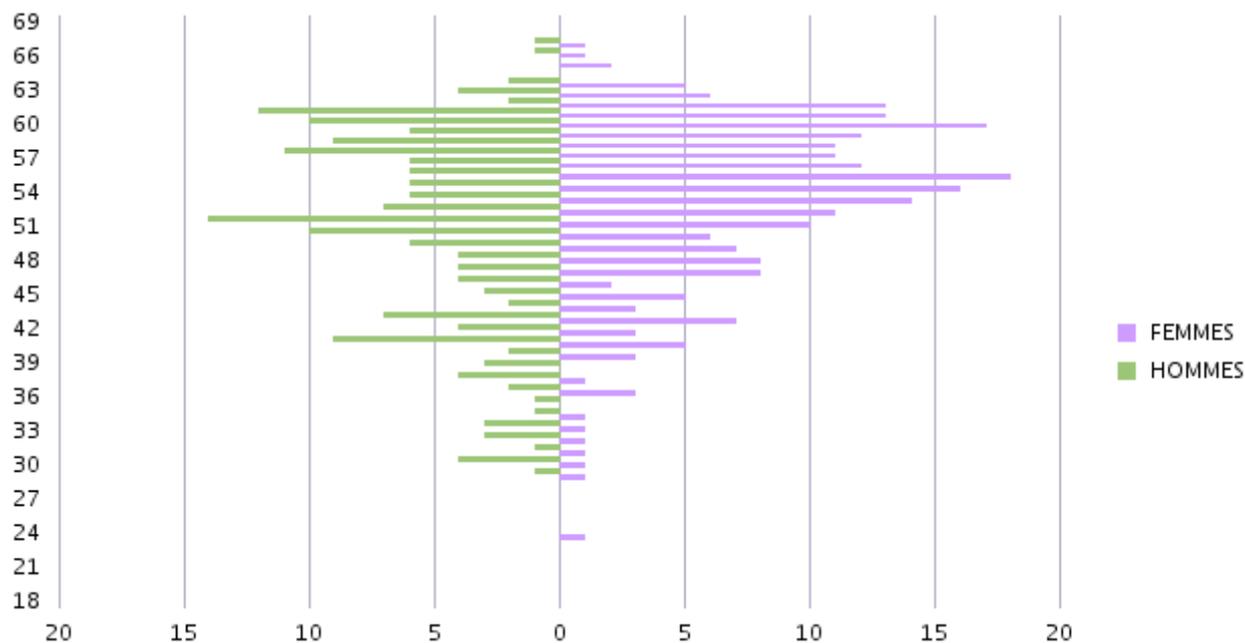
4.6 - Les personnels IATSS

A - Les personnels ATSS



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	2 199	376	2 575
Age moyen	49,05	48,57	48,98
Age moyen national	48,0	46,7	47,8

B - Les personnels ITRF



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Effectifs	241	181	422
Age moyen	51,44	49,61	50,66
Age moyen national	50,0	49,2	49,6

III - La carrière

Chiffres clés

CONCOURS

Au niveau académique, la session 2022 des concours d'entrée à l'Éducation nationale se caractérise par :

- ▶ 10.136 candidats inscrits - une baisse de 24,7% ;
- ▶ 1.075 candidats admis ;
- ▶ un taux de réussite global (rapport du nombre d'admis au nombre de présents) s'élevant à 21,53%. Par ailleurs, les certifications ont concerné 330 postulants pour 181 lauréats finaux.

PERSONNELS STAGIAIRES

- ▶ Augmentation de 12%, en 2022, des stagiaires du premier degré public, après le reflux observé en 2021 (-23%) ; +13,9% de stagiaires chez les personnels d'éducation et d'orientation.

PROMOTIONS

Au cours de l'année 2022,

- ▶ ont été nommés par liste d'aptitude :
 - 36 enseignants, dont 80% promus issus du public et 91,6% promus issus du second degré,
 - 33 personnels non enseignants, dont 6 DIEO.
- ▶ ont bénéficié d'une promotion par tableau d'avancement :
 - 2498 enseignants, dont 65,4% promus issus du secteur public et 51,08% promus issus du second degré,
 - 287 personnels non enseignants, dont 63,7% d'IATSS et 27,87% de DIEO.

RETRAITES

Au cours de l'année scolaire 2021/2022,

- ▶ 676 enseignants titulaires de l'enseignement public sont partis à la retraite [-2,17% / 2021] ;
 - l'âge moyen des femmes était de 60,7 ans
 - celui des hommes, de 61,3 ans
 - ▶ 407 enseignants de l'enseignement privé sont partis à la retraite [+3,56% / 2021] ;
 - l'âge moyen des femmes était de 60,9 ans
 - celui des hommes, de 61,4 ans
 - ▶ 236 personnels non-enseignants sont partis à la retraite (dont 72,03% de IATSS) [-2,88% / 2021] ;
 - l'âge moyen des femmes était de 61,8 ans
 - celui des hommes, de 62,3 ans
-

III - La carrière

1 - Les concours

Sources, champ et concepts :

- Les données relatives aux concours proviennent des systèmes d'information OCEAN (Organisation des Concours et Examens Académiques et Nationaux) et CYCLADES.
- Celles relatives aux certifications proviennent de la DEC (Division des Examens et des Concours) de l'académie de Rennes.
- Le chapitre traite des concours de l'ensemble des personnels académiques : enseignants 1er et 2nd degrés (public et privé) et personnels non-enseignants.
- L'année est celle de la session.
- « 3ème concours » : concours créé pour des candidats justifiant d'au moins cinq ans d'activité professionnelle accomplie dans le cadre d'un contrat de droit privé. Ils sont accessibles sans condition de diplôme.
- CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles-maître formateur.
- CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (remplace les dispositifs précédents de formation CAPA-SH à destination des enseignants du premier degré et de formation 2CA-SH à destination des enseignants du second degré).

2 - Les personnels stagiaires

Source et champ :

- Les données de ce chapitre proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Bilan Social Académique) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, AGORA des secteurs public et privé.
- Les personnels stagiaires sont ceux en activité, ayant une affectation, occupant un support à la date d'observation du 1er décembre 2022 et dont l'accès au corps s'est fait par voie de concours (externe, interne ou examen professionnel) entre le 02/12/2021 et le 01/12/2022.

3 - Les promotions

Sources, champ et concepts :

- Les données relatives aux promotions proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Bilan Social Académique) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, AGORA des secteurs public et privé sous contrat.
- Les effectifs promouvables (ou candidats selon les grades) et les promus hors champ ont été communiqués par les divisions de gestion des personnels (DPE, DIPATE, DPEP et DSDEN).
- Les personnels promus par liste d'aptitude sont ceux en activité, ayant une affectation, occupant un support à la date d'observation du 1er décembre 2022 et dont l'accès au nouveau corps s'est fait par la liste d'aptitude au cours de l'année civile étudiée. Les personnels affectés dans des établissements d'enseignement supérieur n'entrent pas dans le champ de la population étudiée.
- Les personnels promus par tableau d'avancement sont ceux en activité, ayant une affectation, occupant un support à la date d'observation du 1er décembre 2022 et dont l'accès au nouveau grade s'est fait par le tableau d'avancement au cours de l'année civile étudiée.
- Les personnels promus au cours de l'année d'observation mais n'étant plus en activité (retraites, congé parental, mutation...) ou n'occupant pas de support (tels que les personnels exerçant dans l'enseignement supérieur mais gérés au rectorat) à la date d'observation ne sont pas comptabilisés dans les effectifs. En revanche, une colonne 'Effectifs promus hors champ' permet de les identifier.
- Les agents occupant un emploi fonctionnel d'administrateur de l'éducation nationale sont identifiés en tant que tel et non par leur grade d'origine : en cas de promotion sur ce grade d'origine, ces individus ne sont donc pas repérés dans les effectifs promus mais sont intégrés dans la colonne 'Effectifs promus hors champ' afin que le ratio promus/promouvables soit juste.
- L'inscription d'un fonctionnaire sur liste d'aptitude dépend de plusieurs critères de classement, définis au niveau national. Ces critères sont complétés par une appréciation portant sur l'implication de l'agent dans l'exercice de son métier et sur les conditions particulières dans lesquelles il l'exerce. L'inscription sur liste d'aptitude peut également être la conséquence d'un succès à un examen professionnel.
- Les avancements de grade au sein d'un corps sont prononcés, après inscription sur un tableau d'avancement. À l'exception de l'avancement à certains grades qui repose sur un acte volontaire de candidature (ex: DCIO), les personnels qui remplissent les conditions statutaires voient leurs dossiers examinés, lors de chaque campagne d'avancement, sans qu'il soit nécessaire qu'ils se portent candidats. Conformément au statut général de la fonction publique, l'établissement des tableaux d'avancement est fondé sur une gestion qualitative des ressources humaines à travers l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des personnels promouvables.

4 - Les sorties définitives

Source et champ :

- Les données proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Bilan Social Académique) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN et AGORA des secteurs public et privé.
- Les personnels étudiés sont ceux en cessation définitive d'activité à l'éducation nationale au cours de la période d'observation du 01/10/2021 au 30/09/2022 (retraite, démission, décès...) quelle que soit leur position d'activité précédente (en activité, en disponibilité, en congé parental, en détachement...).
- La population de référence, pour le calcul du poids dans le corps, correspond aux effectifs globaux quelle que soit la position d'activité.
- Pour certains indicateurs, si moins de 5 individus sont concernés, les résultats ne sont pas affichés et ils sont remplacés par une mention 'NS' (non significatif).

III - La carrière

1 - Les concours et certifications

1.1 - Les concours du 1er degré public et privé

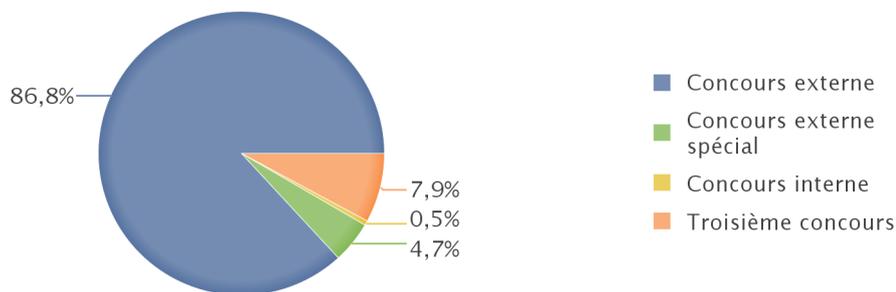
A - Les concours du 1er degré public (session 2022)

La session 2022, dans une académie parmi les plus sélectives de France, voit 190 lauréats devenir professeurs des écoles stagiaires, dont 15 ont réussi le 3ème concours. Le taux de réussite gagne 9,5 points par rapport à la session 2021.

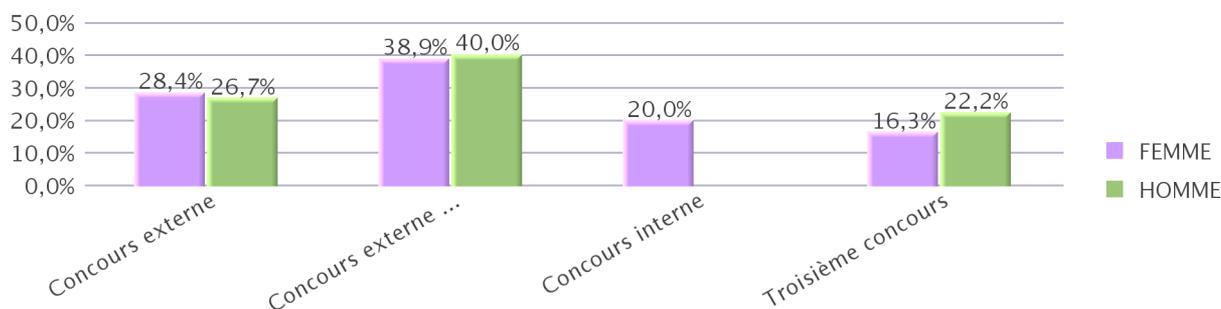
Tableau 1 : Concours du 1er degré public

		Inscrits	Présents	Admis			Taux de réussite
				Effectifs	% femmes	Age moyen	
Concours externe	Concours externe	1 815	587	165	83,6%	28,7	28,1%
	Concours externe spécial	62	23	9	77,8%	29,2	39,1%
	Troisième concours	371	89	15	86,7%	40,6	16,9%
		2 109	699	189	83,6%	29,7	27,0%
Concours interne	Concours interne	21	6	1	100,0%	40,0	16,7%
		21	6	1	100,0%	40,0	16,7%
Total		2 269	705	190	83,7%	29,8	27,0%

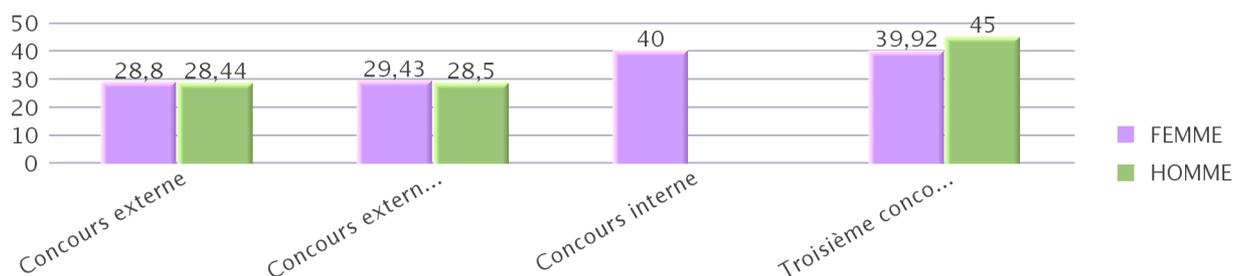
Graphique 1 : Répartition des admis par type de concours du 1er degré public



Graphique 2 : Taux de réussite par type de concours 1er degré public par sexe



Graphique 3 : Age moyen des candidats du 1er degré public admis par sexe



III - La carrière

1 - Les concours et certifications

1.1 - Les concours du 1er degré public et privé

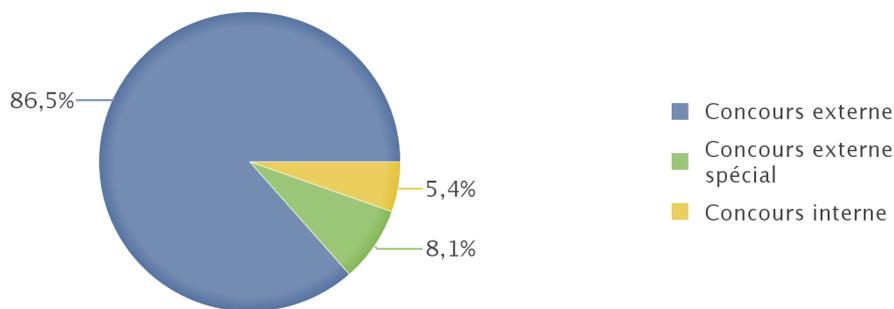
B - Les concours du 1er degré privé (session 2022)

Dans le privé, le concours de professeur des écoles 2022 voit 74 lauréats entrer dans le corps : 64 d'entre eux par la voie externe, 6 par concours externe spécial et 4 par le concours interne ; au global, le taux de réussite gagne 4,3 points par rapport à 2021.

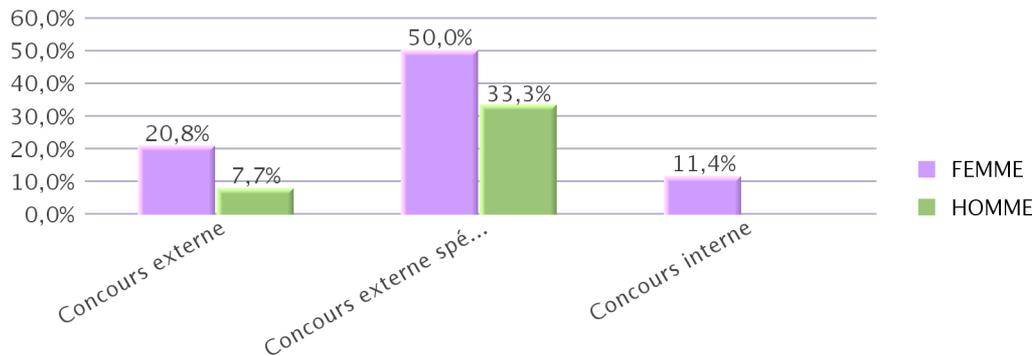
Tableau 2 : Concours du 1er degré privé

	Inscrits	Présents	Admis			Taux de réussite
			Effectifs	% femmes	Age moyen	
Concours externe	980	324	64	96,9%	13,8	19,8%
Concours externe spécial	46	13	6	83,3%	16,2	46,2%
Concours interne	110	37	4	100,0%	17,0	10,8%
Total	1 136	374	74	95,9%	14,1	19,8%

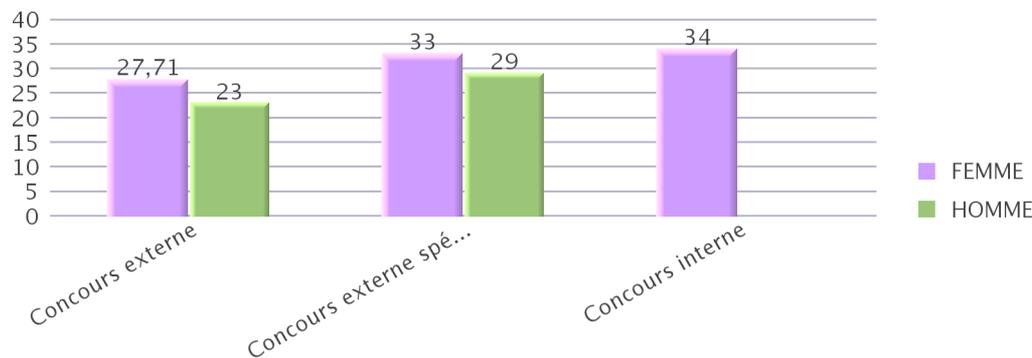
Graphique 4 : Répartition des admis par type de concours 1er degré privé



Graphique 5 : Taux de réussite aux concours du 1er degré privé par sexe



Graphique 6 : Age moyen des candidats 1er degré privé admis par sexe



III - La carrière

1 - Les concours et certifications

1.2 - Les concours du 2nd degré public et privé

A - Les concours du 2nd degré public (session 2022)

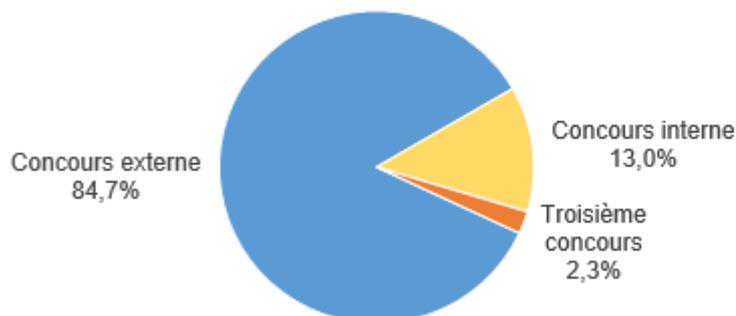
En 2022, le nombre d'inscrits aux concours baisse de 23%, le nombre d'admis de 20% ; le taux de réussite progresse de près de 4 points, ce qui rapproche l'académie de la barre "un admis pour trois postulants".

Tableau 1 : Concours du 2nd degré public

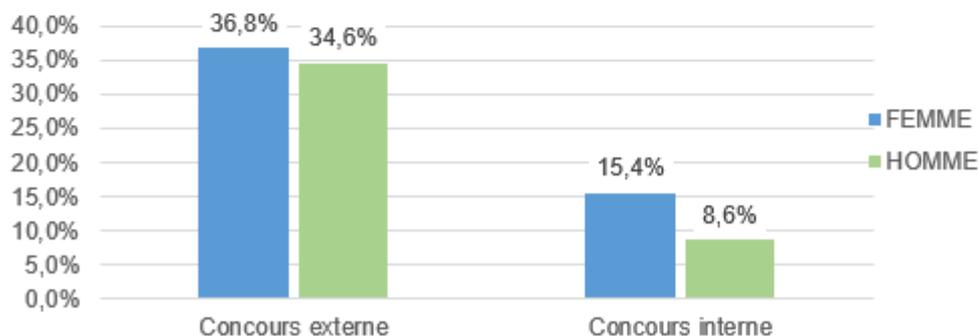
		Inscrits	Présents	Admis			Taux de réussite
				Effectifs	% femmes	Age moyen	
Concours externe	CPE	110	56	20	75,0%	nd	35,7%
	Enseignants 2nd degré	1 767	958	340	46,2%	nd	35,5%
	PsyEN	22	10	5	100,0%	nd	50,0%
Concours externe		1 899	1 024	365	48,5%	nd	35,6%
Concours interne	CPE	63	32	1	0,0%	nd	3,1%
	Enseignants 2nd degré	675	408	54	74,1%	nd	13,2%
	PsyEN	5	1	1	100,0%	nd	100,0%
Concours interne		743	441	56	73,2%	nd	12,7%
3ème Concours	CPE	27	3	0	0,0%	nd	0,0%
	Enseignants 2nd degré	112	25	9	66,7%	nd	36,0%
	PsyEN	1	1	1	100,0%	nd	100,0%
3ème Concours		140	29	10	70,0%	nd	34,5%
Total		2 782	1 494	431	52,2%	nd	28,8%

nd : non disponible

Graphique 1 : Répartition des admis par type de concours du 2nd degré public



Graphique 2 : Taux de réussite aux concours du 2nd degré public par sexe



III - La carrière

1 - Les concours et certifications

1.2 - Les concours du 2nd degré public et privé

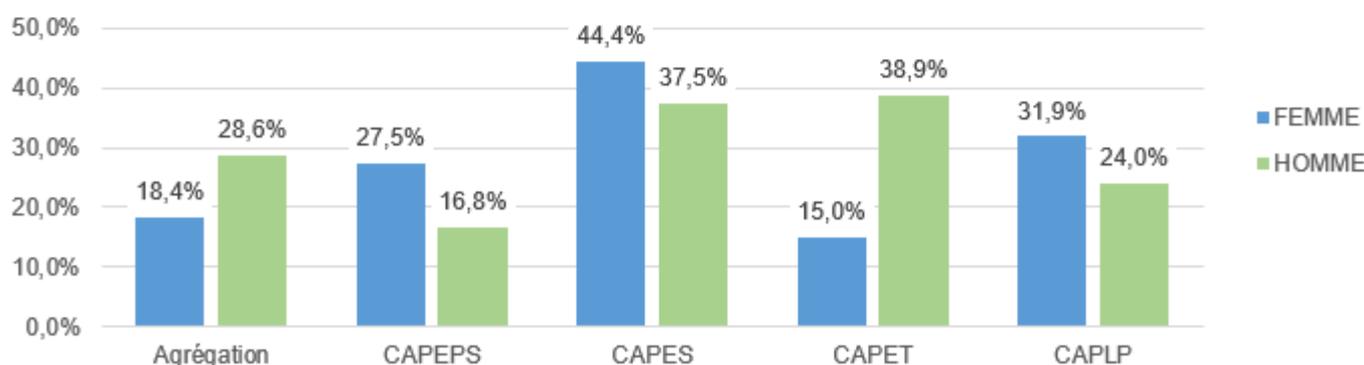
Tableau 2 : Les concours des enseignants
2nd degré public

		Inscrits	Présents	Admis			Taux de réussite
				Effectifs	% femmes	Age moyen	
Agrégation	Concours externe	638	344	114	33,3%	nd	33,1%
	Concours externe spécial	31	24	2	0,0%	nd	8,3%
	Concours interne	416	273	33	72,7%	nd	12,1%
Agrégation		1 085	641	149	41,6%	nd	23,2%
CAPEPS	Concours externe	173	141	30	33,3%	nd	21,3%
	Concours interne	41	29	2	50,0%	nd	6,9%
	Troisième concours	4	1	1	0,0%	nd	100,0%
CAPEPS		218	171	33	33,3%	nd	19,3%
CAPES	Concours externe	644	361	166	57,8%	nd	46,0%
	Concours interne	129	66	11	90,9%	nd	16,7%
	Troisième concours	68	17	7	85,7%	nd	41,2%
CAPES		841	444	184	60,9%	nd	41,4%
CAPET	Concours externe	98	24	9	33,3%	nd	37,5%
	Concours interne	26	11	0	0,0%	nd	0,0%
	Troisième concours	17	3	1	0,0%	nd	33,3%
CAPET		141	38	10	30,0%	nd	26,3%
CAPLP	Concours externe	183	64	19	52,6%	nd	29,7%
	Concours interne	63	29	8	62,5%	nd	27,6%
	Troisième concours	23	4	0	0,0%	nd	0,0%
CAPLP		269	97	27	55,6%	nd	27,8%
Total		2 554	1 391	403	50,4%	nd	29,0%

(*) Personnes convoquées

nd : non disponible

Graphique 4 : Taux de réussite aux concours enseignants du 2nd degré public par sexe



III - La carrière

1 - Les concours et certifications

1.2 - Les concours du 2nd degré public et privé

B - Les concours du 2nd degré privé (session 2022)

Toujours majoritaires, au global, parmi les lauréats aux concours de professeur du second degré, les femmes le deviennent au CAPLP (+21%) et progressent de 8,5% au CAPEPS.

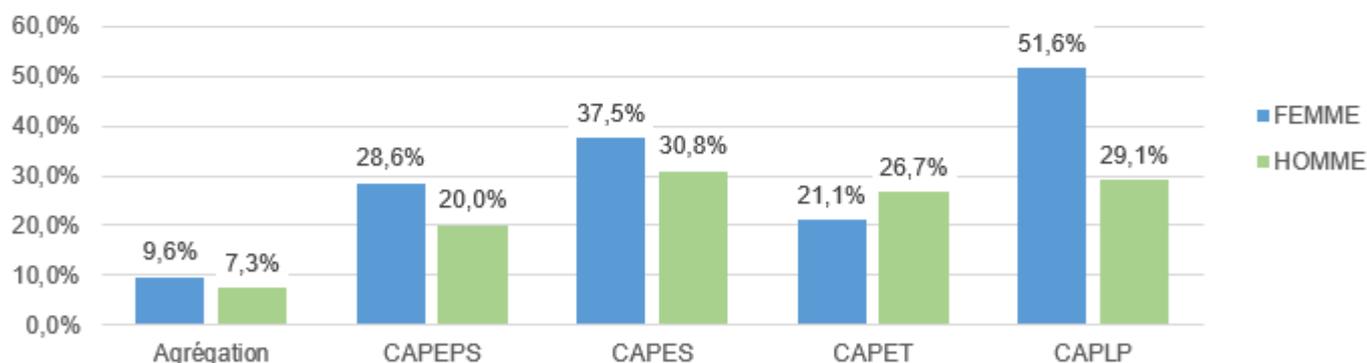
Tableau 3

		Inscrits	Présents	Admis			Taux de réussite
				Effectifs	% femmes	Age moyen	
Agrégation	Concours interne	201	124	11	72,7%	nd	8,9%
Agrégation		201	124	11	72,7%	nd	8,9%
CAPEPS	Concours externe	96	68	14	42,9%	nd	20,6%
	Concours interne	63	47	12	33,3%	nd	25,5%
CAPEPS		159	115	26	38,5%	nd	22,6%
CAPES	Concours externe	513	272	98	66,3%	nd	36,0%
	Concours interne	245	176	61	68,9%	nd	34,7%
	Troisième concours	36	14	3	100,0%	nd	21,4%
CAPES		794	462	162	67,9%	nd	35,1%
CAPET	Concours externe	92	44	7	42,9%	nd	15,9%
	Concours interne	53	39	13	38,5%	nd	33,3%
CAPET		145	83	20	40,0%	nd	24,1%
CAPLP	Concours externe	146	54	22	45,5%	nd	40,7%
	Concours interne	84	63	26	84,6%	nd	41,3%
CAPLP		230	117	48	66,7%	nd	41,0%
Total		1 529	901	267	62,9%	nd	29,6%

(*) Personnes convoquées

nd : non disponible

Graphique 6 : Taux de réussite aux concours enseignants du 2nd degré privé par sexe



III - La carrière

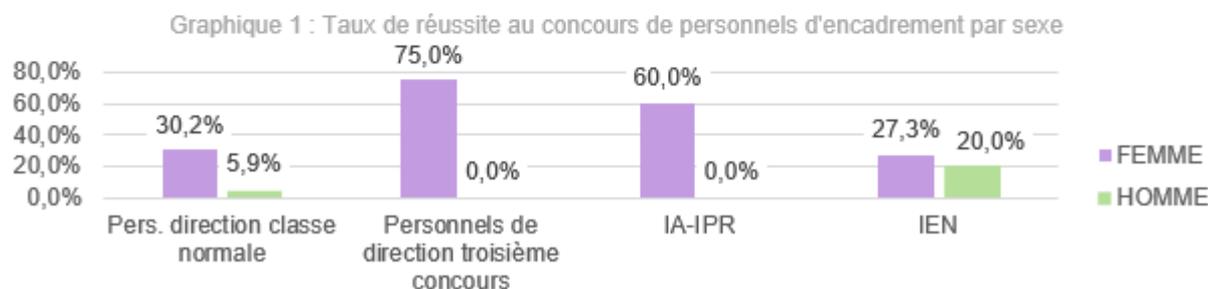
1 - Les concours et certifications

1.3 - Les concours des personnels non-enseignants

A - Les concours des personnels de direction et d'inspection (session 2022)

En Bretagne, le concours des personnels de direction se caractérise par une proportion de lauréates et un taux de réussite nettement supérieurs à l'observation nationale (+14 points et +7 points). En revanche, s'agissant des concours d'accès aux corps d'inspection, les lauréates bretonnes sont nettement moins représentées (pour le concours d'IEN : 66% de femmes lauréates contre 50% en Bretagne).

		Inscrits	Présents	Admis			Taux de réussite
				Effectifs	% femmes	Age moyen	
Personnel de direction	Pers. direction classe normale	71	60	14	92,9%	nd	23,3%
	Personnels de direction troisième concours	12	4	3	100,0%	nd	75,0%
Personnel de direction		83	64	17	94,1%	nd	26,6%
Personnel d'inspection	IA-IPR	8	8	3	100,0%	nd	37,5%
	IEN	16	16	4	75,0%	nd	25,0%
Personnel d'inspection		24	24	7	85,7%	nd	29,2%
Total		107	88	24	91,7%	nd	27,3%



B - Les concours des personnels administratifs, de santé et social ASS (session 2022)

Il convient de noter la très grande sélectivité de ces concours, pour lesquels, lorsque les effectifs de postulants sont statistiquement significatifs, leur taux de réussite illustre une offre de postes stable. Pour les concours externes, la performance régionale est très comparable aux indicateurs nationaux.

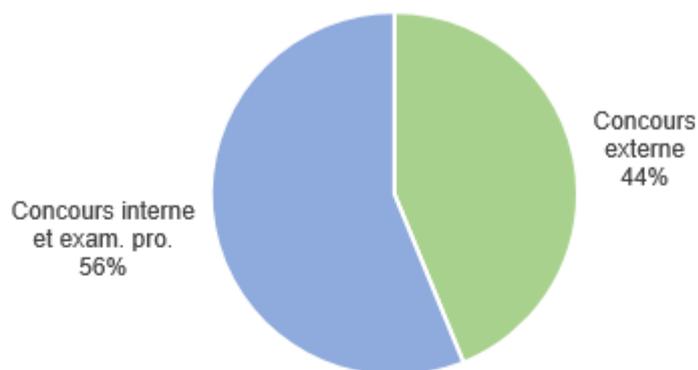
		Inscrits	Présents	Admis			Taux de réussite
				Effectifs	% femmes	Age moyen	
Concours externe	Adjoint Administratif principal 2e classe	468	225	17	94,1%	38	7,6%
	Médecin	5	5	3	100,0%	nd	60,0%
	SAENES cl normale concours commun	545	318	18	88,9%	34	5,7%
	Infirmier concours unique	139	101	12	100,0%	40	11,9%
Concours externe		1 157	649	50	94,0%	nd	7,7%
Concours interne et exam. pro.	Attaché d'administration concours interne	92	49	4	100,0%	nd	8,2%
	Attaché principal exam pro	28	28	6	83,3%	nd	21,4%
	Conseiller technique service social	6	6	1	0,0%	nd	16,7%
	Assistant de service social	15	14	1	100,0%	43	7,1%
	Adjoint Administratif principal 2e classe	245	148	13	100,0%	36	8,8%
	SAENES classe normale	624	418	13	92,3%	41	3,1%
	SAENES classe exceptionnelle	55	55	11	90,9%	48	20,0%
	SAENES supérieur classe supérieure	91	63	15	93,3%	44	23,8%
Concours interne et exam. pro.		1 156	781	64	92,2%	nd	8,2%
Total		2 313	1 430	114	93,0%	nd	8,0%

III - La carrière

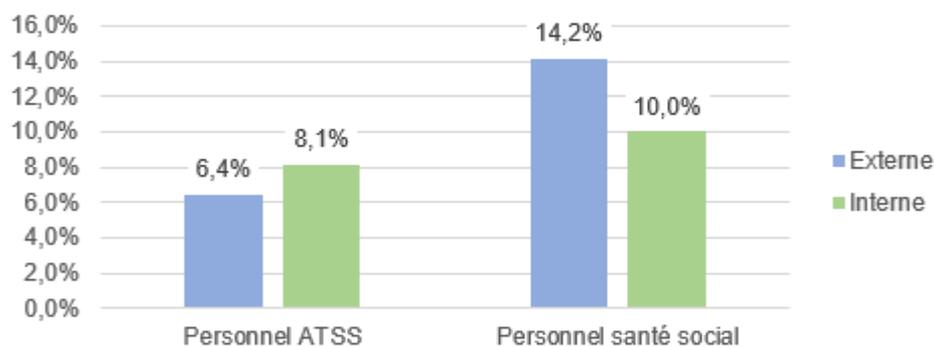
1 - Les concours et certifications

1.3 - Les concours des personnels non-enseignants

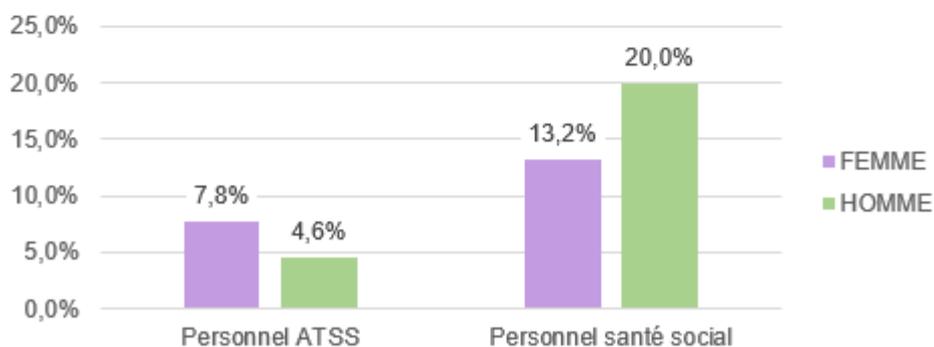
Graphique 2 : Répartition des ASS admis par type de concours



Graphique 3 : Répartition des ASS admis par filière et concours



Graphique 4 : Taux de réussite des ASS admis par sexe



III - La carrière

1 - Les concours et certifications

1.4 - Les certifications

A - Les certifications handicap et complémentaires 2022

Tableau 1 : Les certifications

		Nb inscrits	Nb reçus	Taux de réussite
Certification complémentaire	Ciné audio vidéo (CAV)	13	7	53,8%
	Danse	1	1	100,0%
	Discipline non linguistique (DNL certifiés/agrégés)	84	45	53,6%
	Discipline non linguistique (DNL PLP)	14	6	42,9%
	Français Langue Seconde (FLS)	46	28	60,9%
	Histoire de l'art (HIDA)	8	5	62,5%
	Langue des Signes Française (LSF)	0	0	
	Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)	13	12	92,3%
	Théâtre	17	13	76,5%
Certification complémentaire		196	117	59,7%
Certification élèves en situation de handicap	1er et 2nd degré : CAPPEI	134	64	47,8%
Certification élèves en situation de handicap		134	64	47,8%

B - Les certificats d'aptitude 2022

		Admissibilité			Admission		
		Nb inscrits	Nb reçus	Taux réussite	Nb inscrits	Nb reçus	Taux réussite
Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique	CAFFA	30	18	60,0%	11	8	72,7%
CAFFA		30	18	60,0%	11	8	72,7%
Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur	CAFIPEMF 22	20	17	85,0%	17	12	70,6%
	CAFIPEMF 29	15	12	80,0%	12	5	41,7%
	CAFIPEMF 35	28	27	96,4%	27	18	66,7%
	CAFIPEMF 56	13	10	76,9%	10	7	70,0%
CAFIPEMF		76	66	86,8%	66	42	63,6%

III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

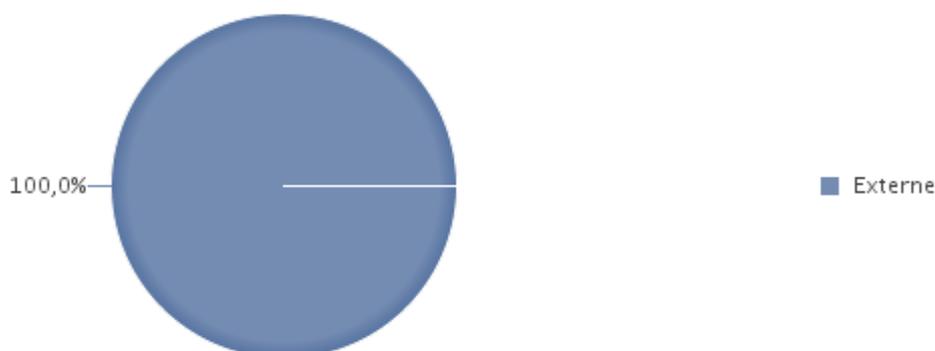
2.1 - Les enseignants du secteur public

A - Accès au corps d'enseignant 1er degré par voie de concours en 2022

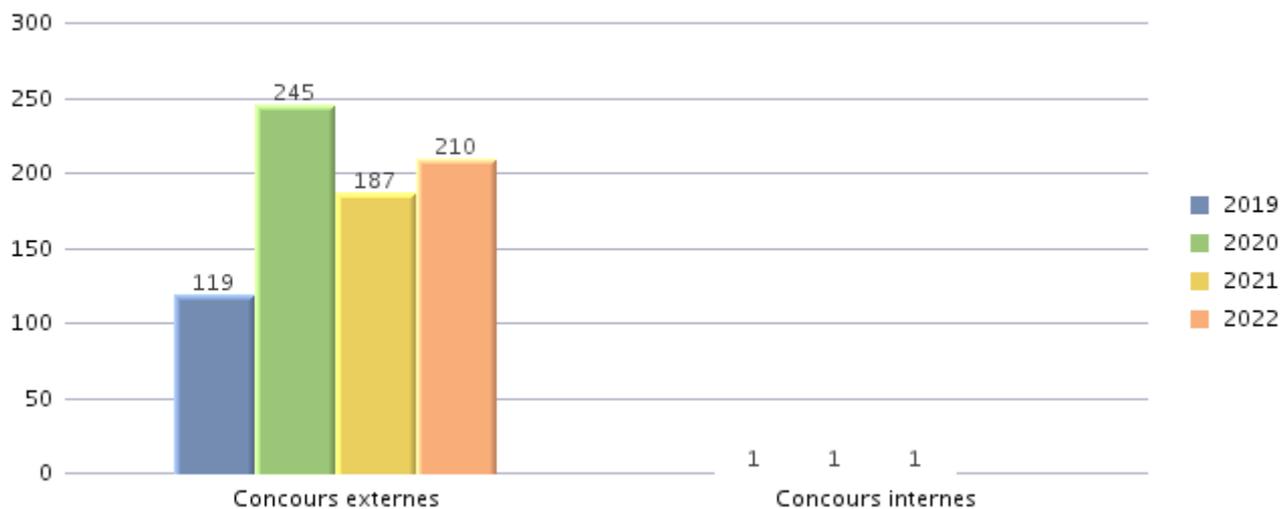
Tableau 1 : Enseignants stagiaires du 1er degré public

		Professeurs des écoles	% femmes	Age moyen
Concours externes	Concours externe	192	84,4%	29,07
	Concours externe spécial	9	88,9%	30,89
	Troisième concours	9	88,9%	39
Concours externes		210	84,8%	29,58
Enseignants 1er degré du secteur public		210	84,8%	29,58

Graphique 1 : Répartition des enseignants 1er degré public par concours



Graphique 2 : Évolution des enseignants stagiaires du 1er degré du secteur public



III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

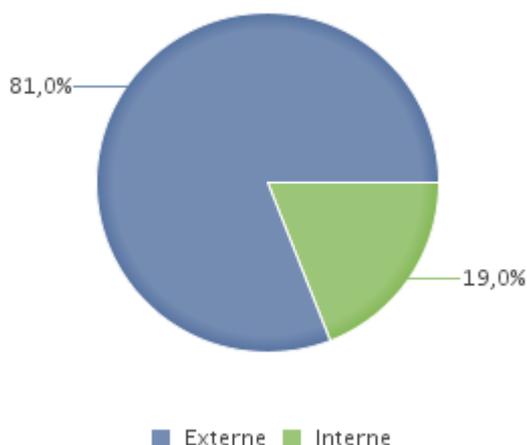
2.1 - Les enseignants du secteur public

B - Accès au corps d'enseignant 2nd degré par voie de concours en 2022

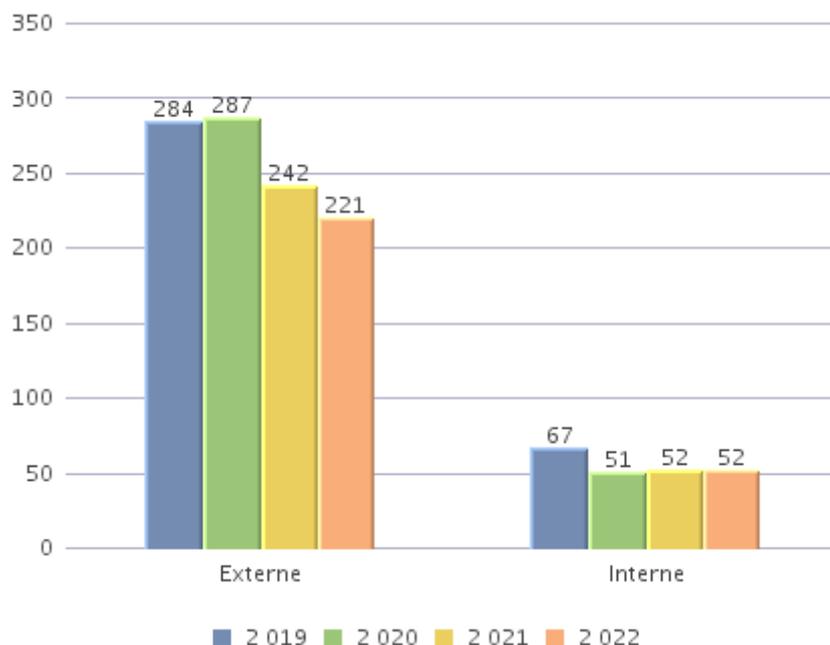
Tableau 2 : Enseignants stagiaires du 2nd degré public

			Effectifs	% femmes	Age moyen	
Concours externes	Concours externe	Professeurs agrégés du second degré	43	55,8%	27,81	
		Professeurs certifiés	126	52,4%	27,91	
		Professeurs d'éducation physique et sportive	30	20,0%	24,17	
		Professeurs de lycée professionnel	14	71,4%	34,57	
	Concours externe			213	49,8%	27,8
	Troisième concours	Professeurs certifiés	7	85,7%	43,29	
		Professeurs d'éducation physique et sportive	1		NS	
Troisième concours			8	75,0%	43,25	
Concours externes			221	50,7%	28,36	
Concours internes	Concours interne	Professeurs agrégés du second degré	31	71,0%	42,94	
		Professeurs certifiés	13	84,6%	37,31	
		Professeurs d'éducation physique et sportive	1		NS	
		Professeurs de lycée professionnel	7	71,4%	37	
	Concours interne			52	73,1%	40,38
Concours internes			52	73,1%	40,38	
Enseignants 2nd degré du secteur public			273	54,9%	30,65	

Graphique 3 : Répartition des enseignants stagiaires du 2nd degré public par concours



Graphique 4 : Évolution des enseignants stagiaires du 2nd degré public



III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

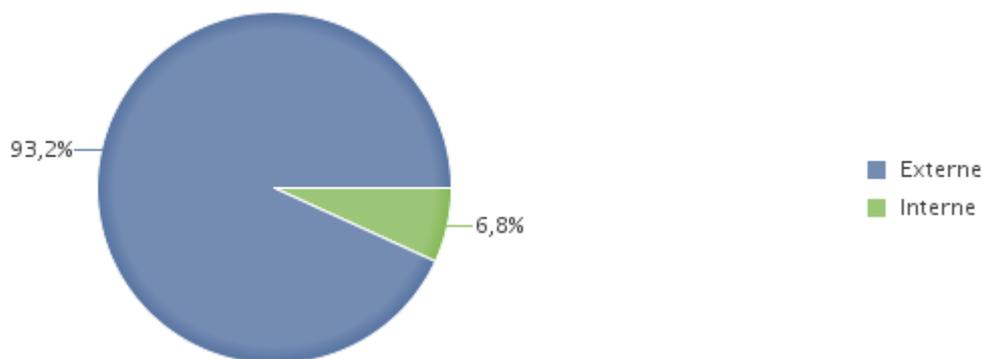
2.2 - Les enseignants du secteur privé

A - Accès au corps d'enseignant 1er degré par voie de concours en 2022

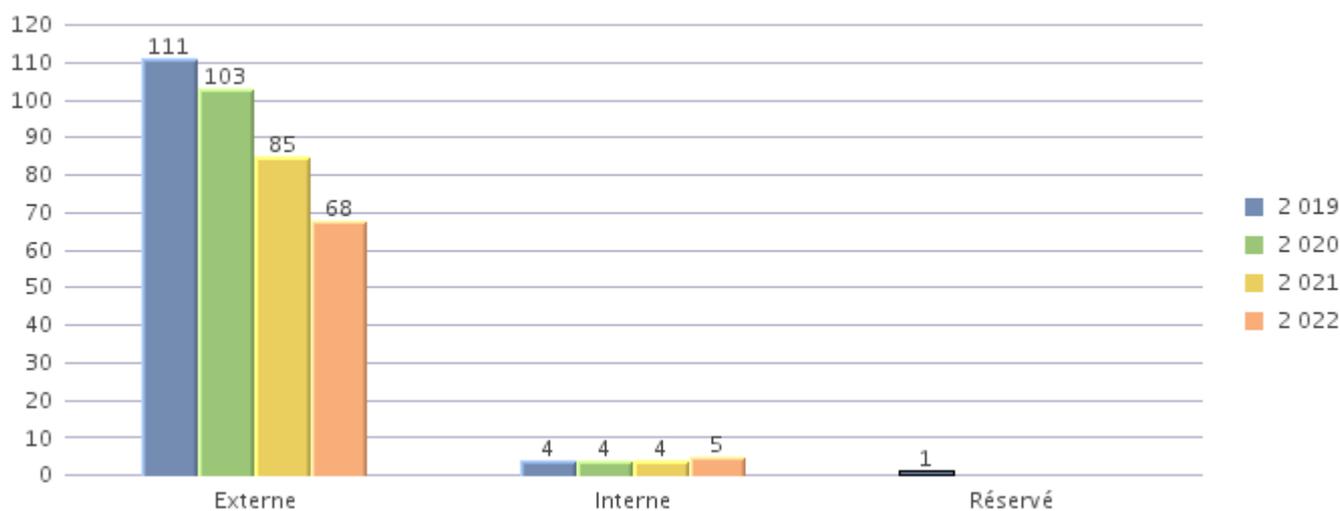
Tableau 1 : Enseignants stagiaires du 1er degré privé

		Professeurs des écoles enseignement privé	% femmes	Age moyen
Concours externes	Concours externe	68	95,6%	27,81
Concours externes		68	95,6%	27,81
Concours internes	2ème concours interne	5	100,0%	35,6
Concours internes		5	100,0%	35,6
Enseignants 1er degré du secteur privé		73	95,9%	28,34

Graphique 1 : Répartition des enseignants stagiaires du 1er degré privé par concours



Graphique 2 : Évolution des enseignants stagiaires du 1er degré privé



III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

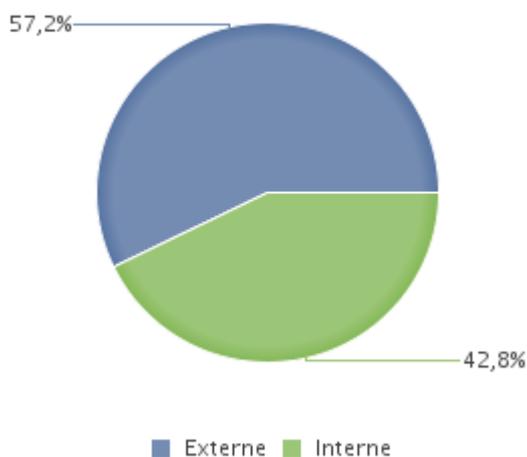
2.2 - Les enseignants du secteur privé

B - Accès au corps d'enseignant 2nd degré par voie de concours en 2022

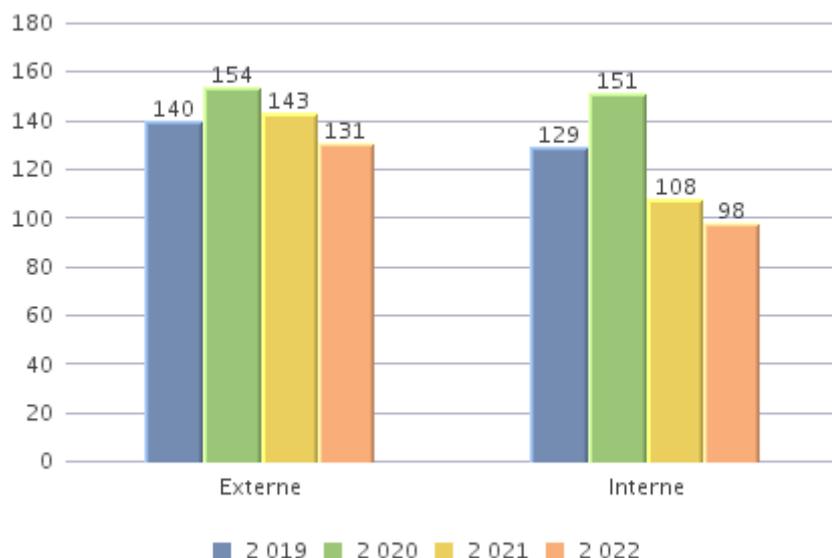
Tableau 2 : Enseignants stagiaires du 2nd degré privé

			Effectifs	% femmes	Age moyen
Concours externes	CAFEP	Professeurs certifiés enseignement privé	95	63,2%	29,26
		Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	18	33,3%	39,83
		Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	14	42,9%	24,21
	CAFEP		127	56,7%	30,2
	Concours externe	Professeurs agrégés enseignement privé	1	100,0%	NS
	Concours externe		1	100,0%	NS
	Troisième concours	Professeurs certifiés enseignement privé	3	100,0%	NS
Troisième concours		3	100,0%	NS	
Concours externes			131	58,0%	30,6
Concours internes	Concours d'accès a l'échelon de remuneration	Professeurs agrégés enseignement privé	11	72,7%	40,18
		Professeurs certifiés enseignement privé	57	57,9%	38,07
		Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	21	85,7%	43,62
		Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	9	33,3%	35,56
	Concours d'accès a l'échelon de remuneration		98	63,3%	39,27
Concours internes			98	63,3%	39,27
Enseignants 2nd degré du secteur privé			229	60,3%	34,31

Graphique 3 : Répartition des enseignants stagiaires du 2nd degré privé par concours



Graphique 4 : Évolution des enseignants stagiaires du 2nd degré privé



III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

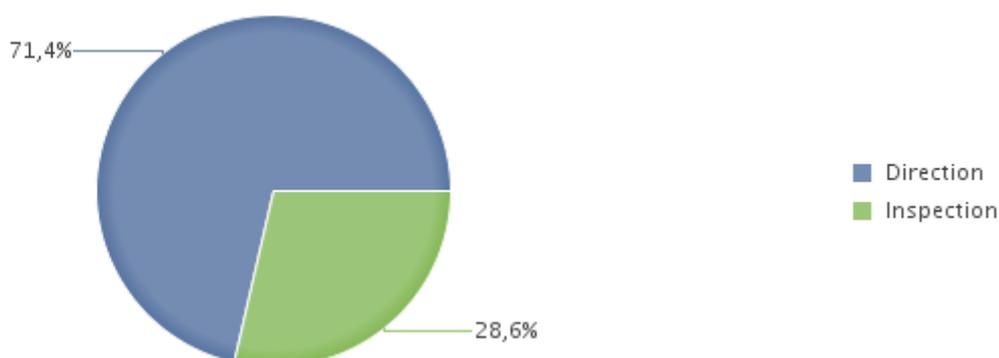
2.3 - Les personnels DIEO

A - Accès aux corps des personnels de direction et d'inspection par voie de concours en 2022

Tableau 1 : Personnels de direction et d'inspection stagiaires

		Effectifs	% femmes	Age moyen
Concours externes	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	2	100,0%	NS
Concours externes		2	100,0%	NS
Concours internes	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux	2	100,0%	NS
	Inspecteurs de l'éducation nationale	4	100,0%	NS
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	13	84,6%	43,77
Concours internes		19	89,5%	44,05
Personnels de direction et d'inspection		21	90,5%	45,05

Graphique 1 : Répartition des personnels de direction et d'inspection stagiaires



Graphique 2 : Évolution des personnels de direction et d'inspection stagiaires



III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

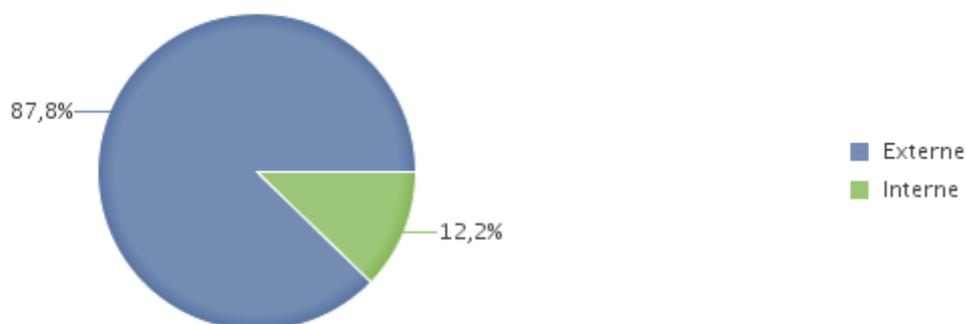
2.3 - Les personnels DIO

B - Accès aux corps de personnels d'éducation et d'orientation par voie de concours en 2022

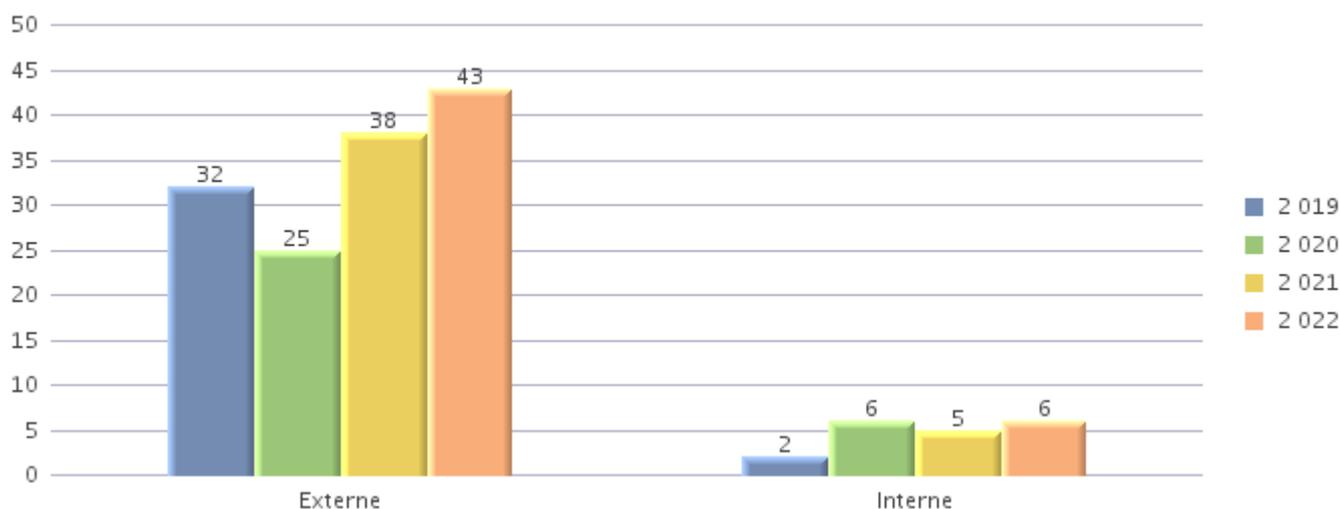
Tableau 2 : Personnels d'éducation et d'orientation stagiaires

			Effectifs	% femmes	Age moyen
Concours externes	Concours externe	Conseillers principaux d'éducation	20	85,0%	27,75
		Psychologues	22	81,8%	29,68
	Concours externe		42	83,3%	28,76
	Troisième concours	Psychologues	1	100,0%	NS
	Troisième concours		1	100,0%	NS
Concours externes			43	83,7%	29,21
Concours internes	Concours interne	Conseillers principaux d'éducation	2		NS
		Psychologues	4	75,0%	NS
	Concours interne		6	50,0%	37,33
Concours internes			6	50,0%	37,33
Personnels d'éducation et d'orientation			49	79,6%	30,2

Graphique 3 : Répartition des personnels d'éducation et d'orientation stagiaires par concours



Graphique 4 : Évolution des personnels d'éducation et d'orientation stagiaires



III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

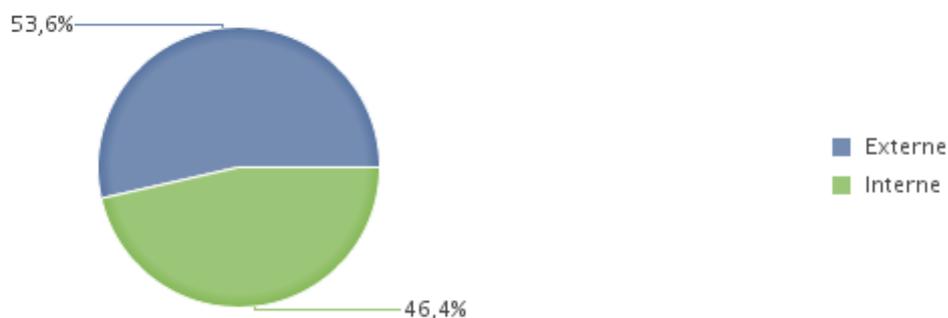
2.4 - Les personnels IATSS

A - Accès aux corps des personnels ATSS par voie de concours entre le 02/12/2021 et le 30/11/2022

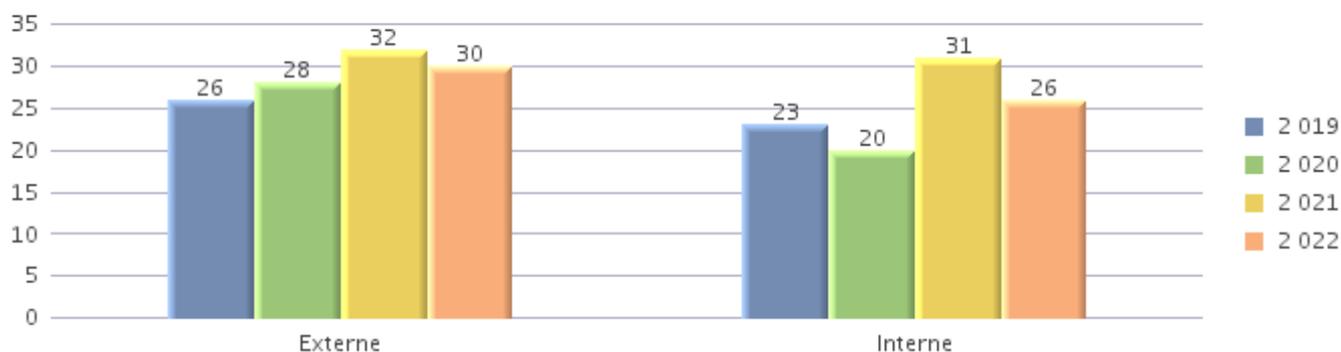
Tableau 1 : Personnels ATSS stagiaires

		Effectifs	% femmes	Age moyen
Concours externes	Adjoint administratifs	7	100,0%	37,14
	Infirmiers	16	100,0%	38,63
	Médecins au service des élèves	2	100,0%	NS
	Secrétaires administratifs	5	80,0%	36,2
Concours externes		30	96,7%	38,3
Concours internes	Adjoint administratifs	12	100,0%	37,58
	Administrateurs de l'Etat	1		NS
	Assistants de service social des administrations	1	100,0%	NS
	Attachés d'administration	4	75,0%	NS
	Conseillers techniques de service social des administrations	1	100,0%	NS
	Secrétaires administratifs	7	85,7%	38,71
Concours internes		26	88,5%	39,31
Personnels ATSS		56	92,9%	38,77

Graphique 1 : Répartition des personnels ATSS stagiaires



Graphique 2 : Evolution des personnels ATSS stagiaires



III - La carrière

2 - Les personnels stagiaires

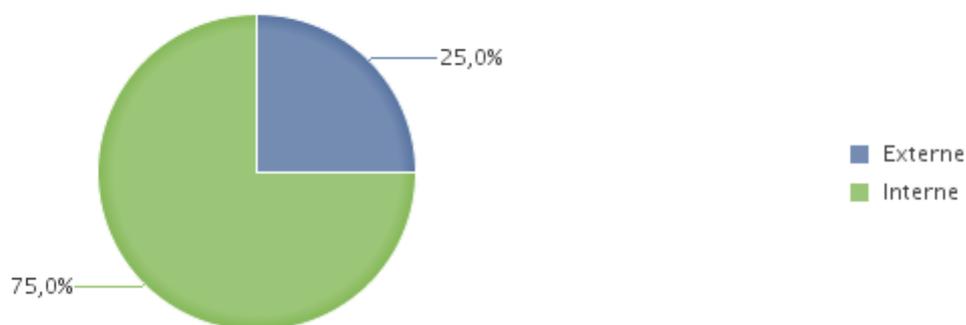
2.4 - Les personnels IATSS

B - Accès aux corps de personnels ITRF par voie de concours entre le 02/12/2021 et le 30/11/2022

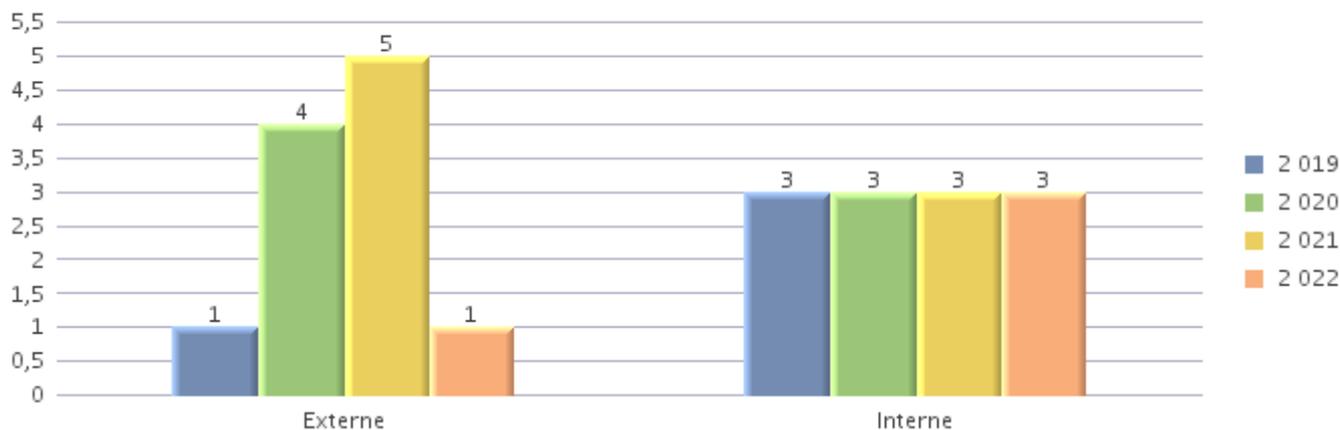
NB : Les stagiaires ITRF recensés le sont entre le 2 décembre 2021 et le 30 novembre 2022 ; ce recensement concerne donc les personnels lauréats de deux sessions de concours.

Tableau 2 : Personnels ITRF stagiaires		Effectifs	% femmes	Age moyen
Concours externes	Ingénieurs de recherche	1		NS
Concours externes		1		NS
Concours internes	Adjoints techniques de recherche et formation	2	100,0%	NS
	Techniciens de recherche et de formation	1	100,0%	NS
Concours internes		3	100,0%	NS
Personnels ITRF		4	75,0%	NS

Graphique 3 : Répartition des personnels ITRF stagiaires



Graphique 4 : Evolution des personnels ITRF stagiaires



III - La carrière

3 - Les promotions

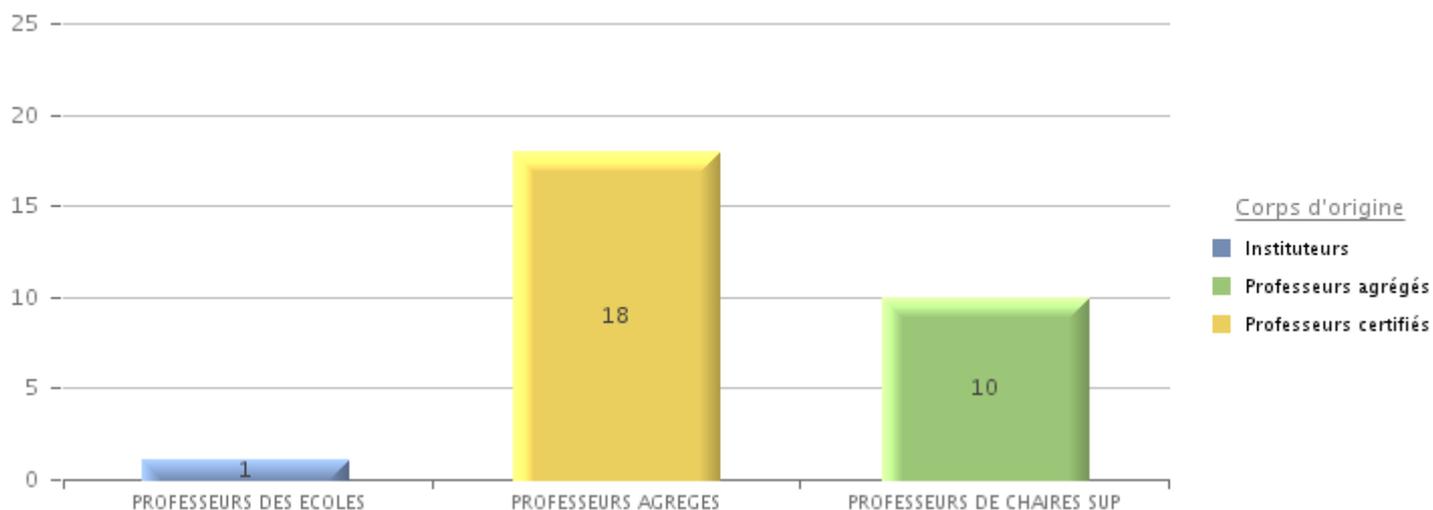
3.1 - Les enseignants du secteur public

A - Accès aux corps d'enseignants du secteur public par liste d'aptitude 2022

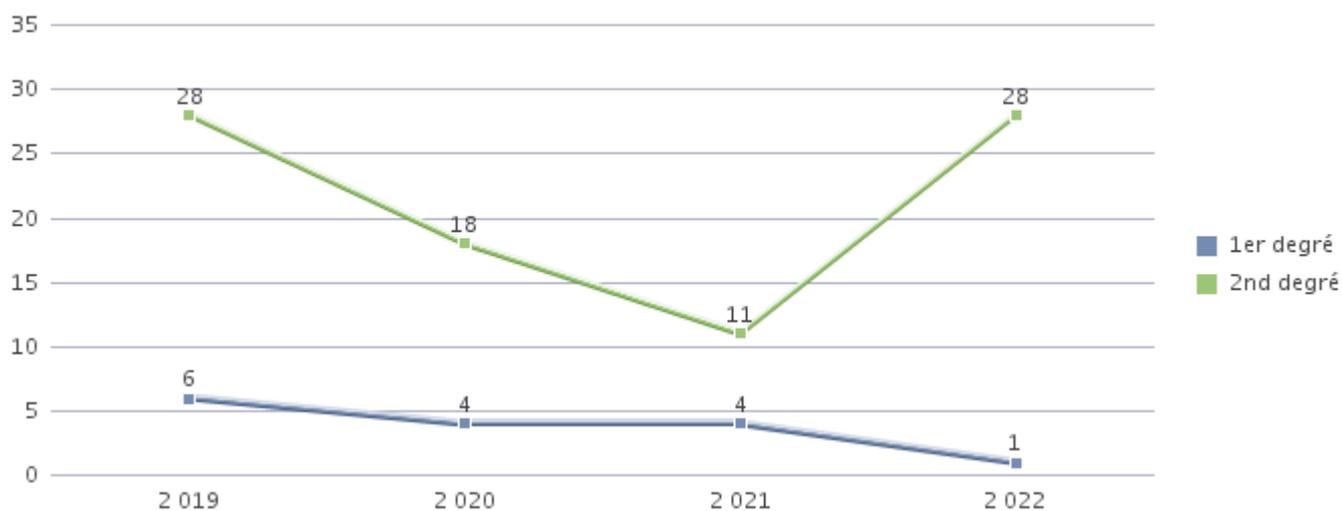
Tableau 1 : Promotion des enseignants du secteur public par liste d'aptitude

		Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / candidats
Enseignants 1er degré public	Professeurs des écoles	1	0		NS	14,3%
Enseignants 1er degré public		1			NS	
Enseignants 2nd degré public	Professeurs agrégés du second degré	18	0	83,3%	52,06	3,4%
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et	10	0	20,0%	44,6	
Enseignants 2nd degré public		28		60,7%	49,39	
Enseignants du secteur public		29		58,6%	49,76	

Graphique 1 : Origine des enseignants du secteur public promus par liste d'aptitude



Graphique 2 : Évolution des enseignants du secteur public promus par liste d'aptitude



III - La carrière

3 - Les promotions

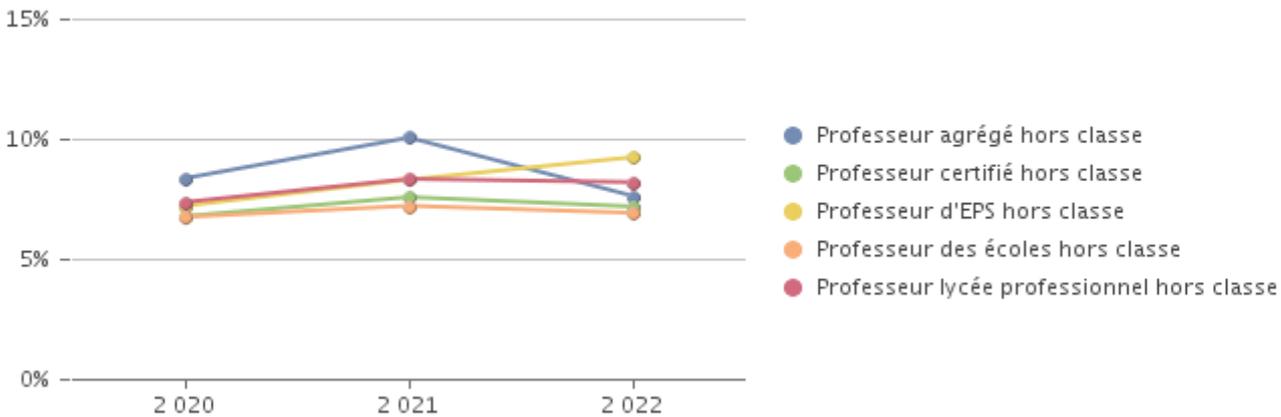
3.1 - Les enseignants du secteur public

B - Accès des enseignants du secteur public au grade supérieur par avancement 2022

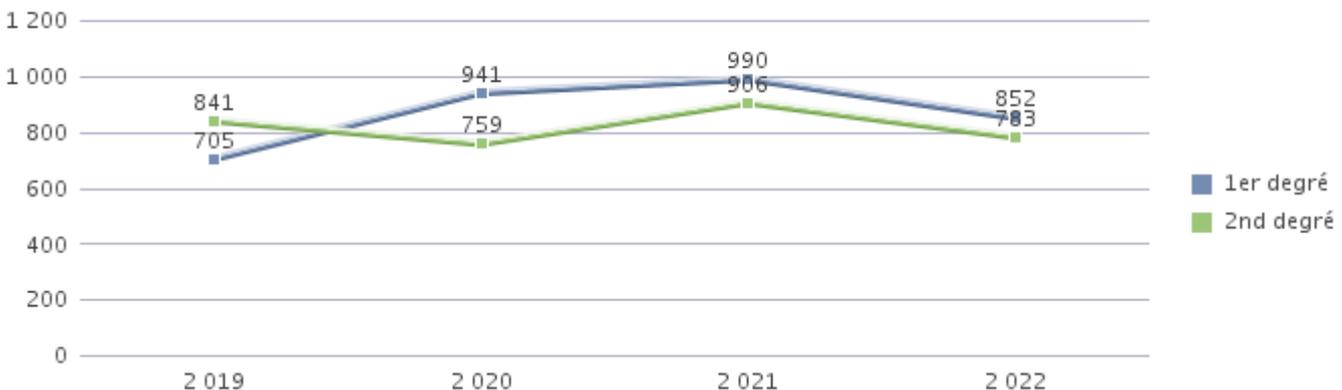
Tableau 2 : Promotion des enseignants du secteur public par tableau d'avancement

		Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / promouvables
Enseignants 1er degré public	Professeur des écoles hors classe	654	7	84,6%	50,33	17,9%
	Professeur des écoles de classe exceptionnelle	198	0	74,7%	54,52	33,3%
Enseignants 1er degré public		852		82,3%	51,3	
Enseignants 2nd degré public	Professeur agrégé hors classe	86	17	53,5%	51,83	17,9%
	Professeur agrégé classe exceptionnelle	31	18	32,3%	58,74	6,4%
	Professeur certifié hors classe	366	21	66,7%	50,27	18,8%
	Professeur certifié classe exceptionnelle	113	7	72,6%	56,17	4,0%
	Professeur d'EPS hors classe	54	2	46,3%	48,3	18,6%
	Professeur d'EPS classe exceptionnelle	11	0	45,5%	57,91	3,4%
	Professeur lycée professionnel hors classe	97	1	44,3%	52,36	18,5%
	Professeur de lycée professionnel classe exceptionnelle	25	1	56,0%	57,92	3,5%
Enseignants 2nd degré public		783		59,9%	52,1	
Enseignants du secteur public		1 635		71,6%	51,69	

Graphique 3 : Poids des enseignants du secteur public promus par tableau d'avancement parmi les effectifs de l'année précédente en classe normale du corps - Hors PEGC et CE EPS



Graphique 4 : Évolution des enseignants du secteur public promus par tableau d'avancement



III - La carrière

3 - Les promotions

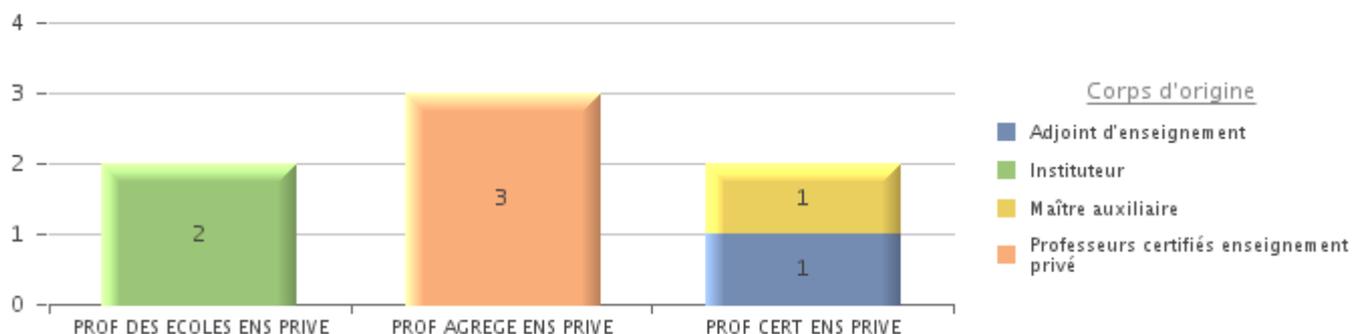
3.2 - Les enseignants du secteur privé

A - Accès aux corps d'enseignants du secteur privé par liste d'aptitude 2022

Tableau 1 : Promotion des enseignants du secteur privé par liste d'aptitude

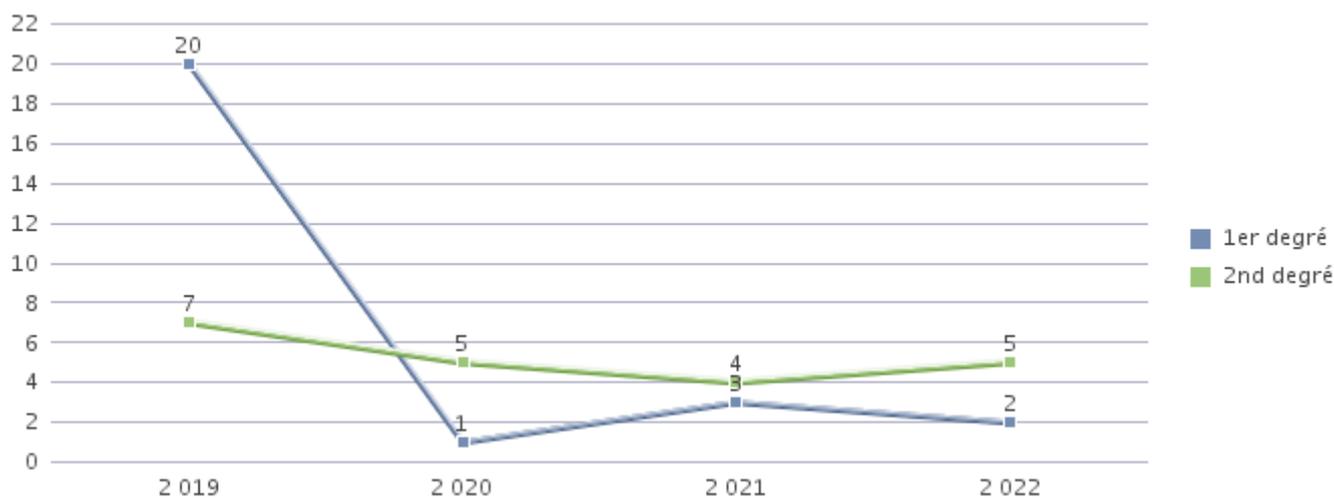
		Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / candidatures
Enseignants 1er degré privé	Professeurs des écoles enseignement privé	2	0	100,0%	NS	15,4%
	Enseignants 1er degré privé	2		100,0%	NS	
Enseignants 2nd degré privé	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé		0			
	Professeurs agrégés enseignement privé	3	0	66,7%	NS	5,7%
	Professeurs certifiés enseignement privé	2	0	50,0%	NS	100,0%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé		0			0,0%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé		0			0,0%
Enseignants 2nd degré privé		5		60,0%	50	
Enseignants du secteur privé		7		71,4%	49,71	

Graphique 1 : Origine des enseignants du secteur privé promus par liste d'aptitude



La promotion des maîtres auxiliaires, notable, s'explique par une modification réglementaire leur permettant un accès fluidifié aux échelles de rémunération des titulaires.

Graphique 2 : Évolution des enseignants du secteur privé promus par liste d'aptitude



III - La carrière

3 - Les promotions

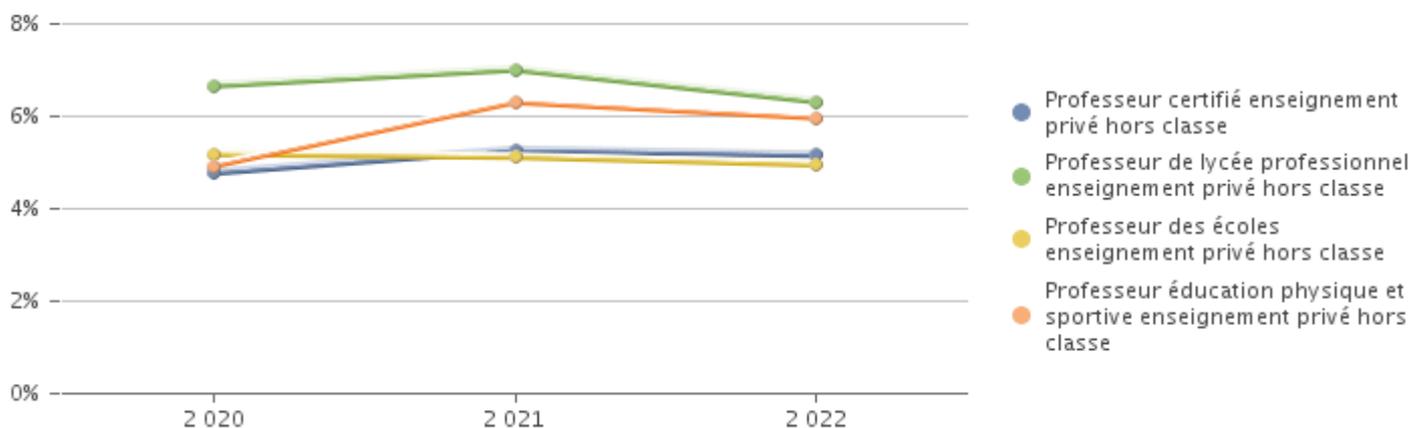
3.2 - Les enseignants du secteur privé

B - Accès des enseignants du secteur privé au grade supérieur par avancement 2022

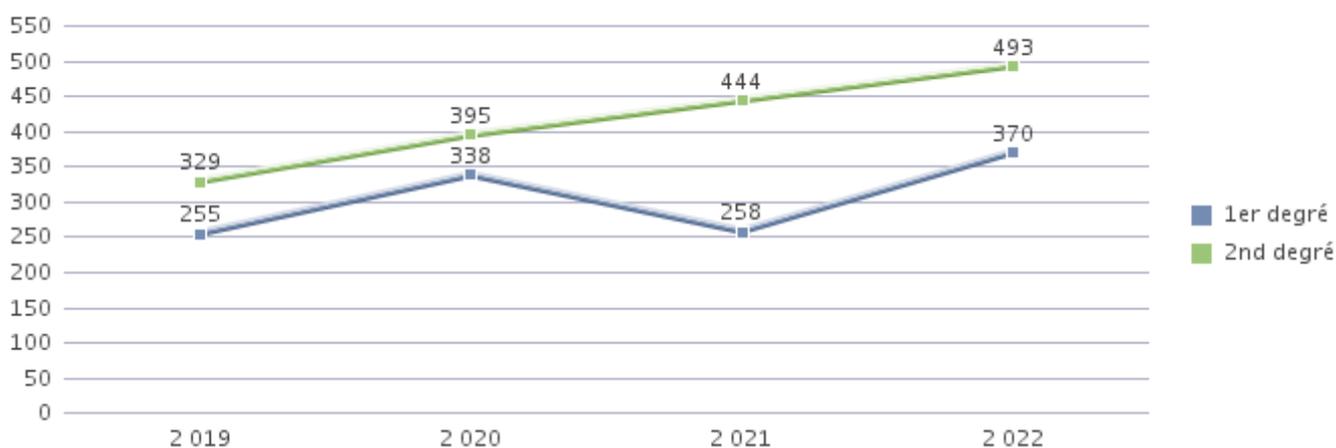
Tableau 2 : Promotion des enseignants du secteur privé par tableau d'avancement

		Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / candidatures
Enseignants 1er degré privé	Professeur des écoles enseignement privé hors classe	238	0	89,9%	52,12	18,4%
	Professeur des écoles enseignement privé classe exceptionnelle	132	0	81,8%	56,88	95,0%
Enseignants 1er degré privé		370		87,0%	53,82	
Enseignants 2nd degré privé	Professeur certifié enseignement privé hors classe	236	0	75,8%	51,74	18,3%
	Professeur certifié enseignement privé classe exceptionnelle	123	0	53,7%	58,63	86,0%
	Professeur de lycée professionnel enseignement privé hors classe	48	0	56,3%	52,52	18,5%
	Professeur de lycée professionnel enseignement privé classe exceptionnelle	41	0	53,7%	57,1	23,4%
	Professeur éducation physique et sportive enseignement privé hors classe	31	0	48,4%	50,58	18,6%
	Professeur éducation physique et sportive enseignement privé classe exceptionnelle	14	0	35,7%	58,43	77,8%
Enseignants 2nd degré privé		493		63,7%	54,1	
Enseignants du secteur privé		863		73,7%	53,98	

Graphique 3 : Poids des enseignants du secteur privé promus par tableau d'avancement parmi les effectifs de l'année précédente en classe normale du corps - Hors PEGC



Graphique 4 : Évolution des enseignants du secteur privé promus par tableau d'avancement



III - La carrière

3 - Les promotions

3.3 - Les personnels DIO

A - Accès aux corps des personnels DIO par liste d'aptitude 2022

Tableau 1 : Promotion des personnels DIO par liste d'aptitude

		Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / proposés
Personnels de direction et d'inspection	Inspecteurs de l'éducation nationale	1	0	NS	NS	33,3%
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	2	0	NS	NS	16,7%
Personnels de direction et d'inspection		6		33,3%	NS	
Personnels DIO		6		33,3%	NS	

III - La carrière

3 - Les promotions

3.3 - Les personnels DIEO

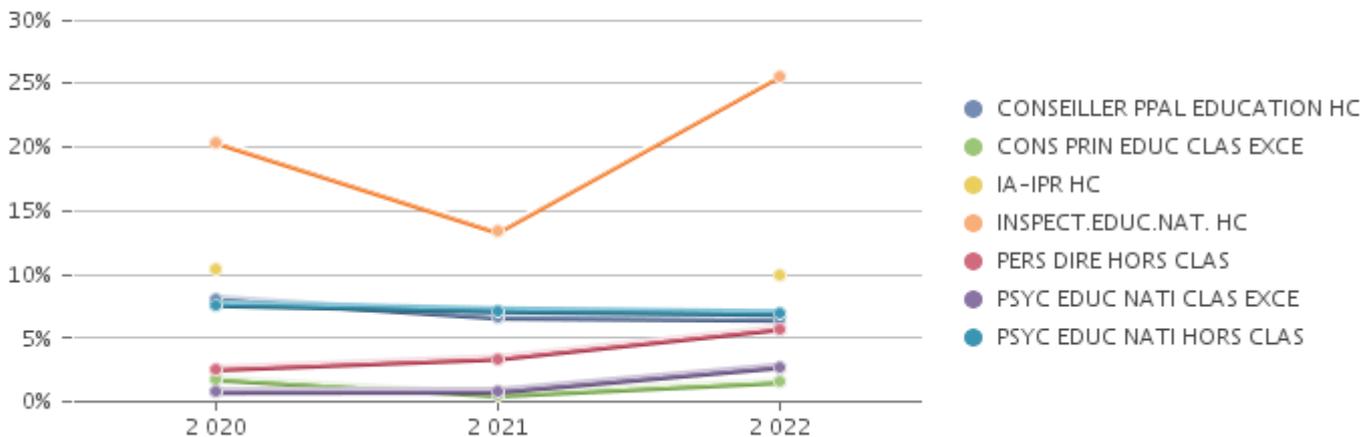
B - Accès des personnels DIEO au grade supérieur par avancement 2022

Les grades "2ème et 1ère classes" des personnels de direction ont été fusionnés dans le nouveau grade "classe normale". La hors classe de ce corps est inchangée.

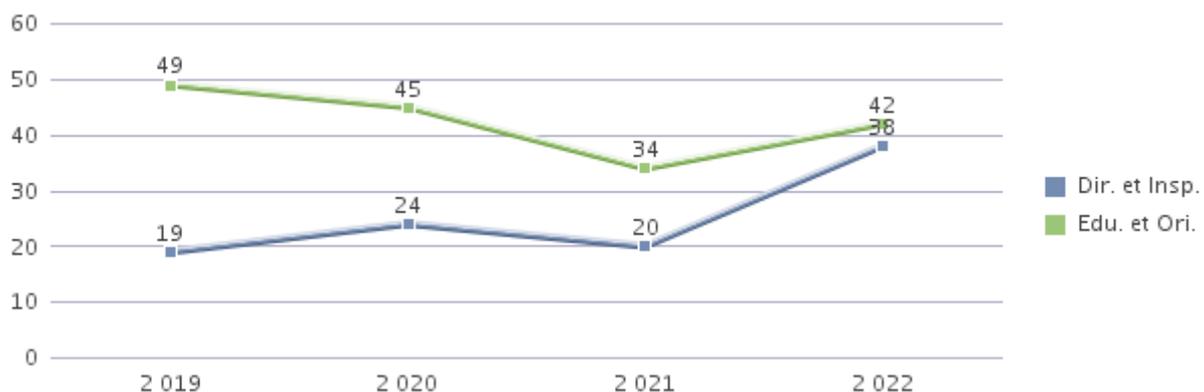
Tableau 2 : Promotion des personnels DIEO par tableau d'avancement

		Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / promouvables
Personnels de direction et d'inspection	IA-IPR HC	3	0		NS	30,0%
	INSPECT.EDUC.NAT. HC	11	0	36,4%	54,64	47,8%
	PERS DIRE HORS CLAS	24	0	50,0%	55,79	11,9%
Personnels de direction et d'inspection		38		42,1%	54,82	
Personnels d'éducation et d'orientation	CONSEILLER PPAL EDUCATION HC	16	2	62,5%	50,44	7,2%
	CONS PRIN EDUC CLAS EXCE	6	1	66,7%	58,83	4,9%
	PSYC EDUC NATI CLAS EXCE	7	0	57,1%	60,14	9,3%
	PSYC EDUC NATI HORS CLAS	13	1	92,3%	51,38	7,3%
Personnels d'éducation et d'orientation		42		71,4%	53,55	
Personnels DIEO		80		57,5%	54,15	

Graphique 3 : Poids des personnels DIEO promus par tableau d'avancement parmi les effectifs de l'année précédente en classe normale du corps



Graphique 4 : Évolution des personnels DIEO promus par tableau d'avancement



III - La carrière

3 - Les promotions

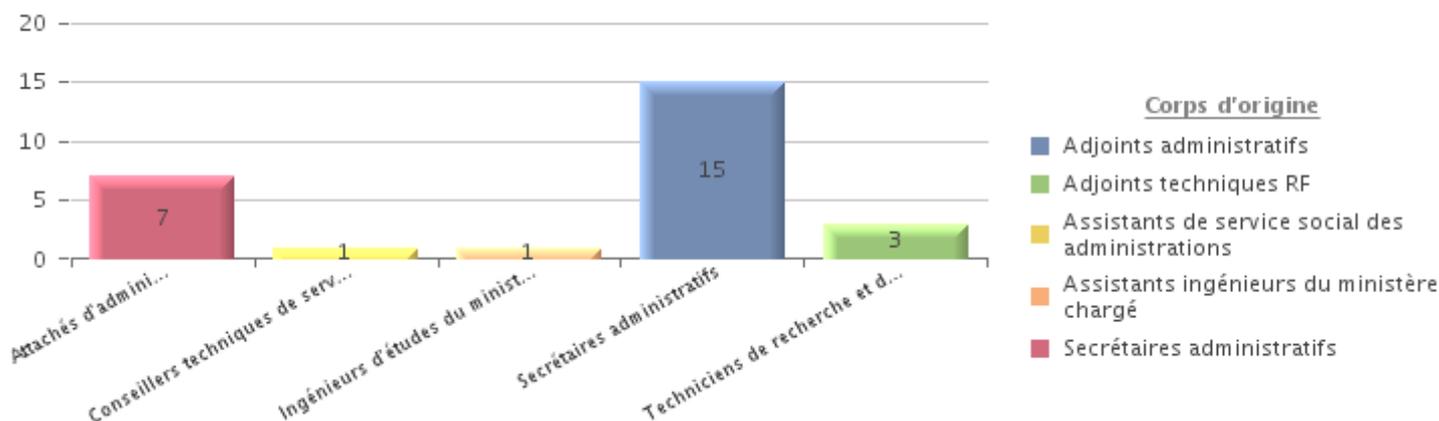
3.4 - Les personnels IATSS

A - Accès aux corps des personnels IATSS par liste d'aptitude 2022

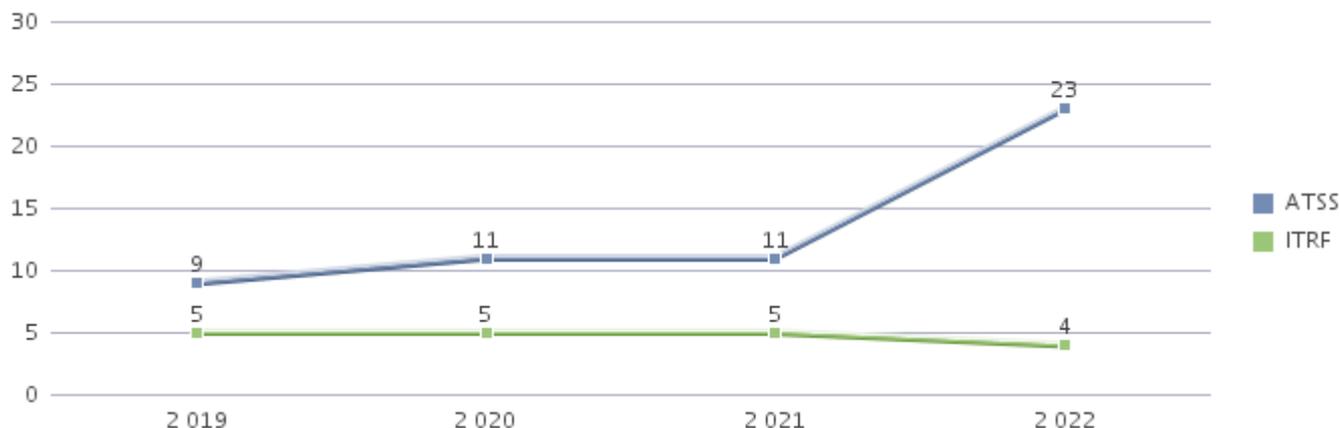
Tableau 1 : Promotion des personnels IATSS par liste d'aptitude

		Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / promouvables
ATSS	Attachés d'administration de l'Etat	7	1	57,1%	51	1,4%
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	15	3	93,3%	52,67	1,9%
	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	1	0	100,0%	NS	5,0%
ATSS		23		82,6%	52,48	
ITRF	Ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur	1	0		NS	2,4%
	Assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur		0			0,0%
	Ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur		0			0,0%
	Techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de	3	0	66,7%	NS	1,5%
ITRF		4		50,0%	NS	
Personnels IATSS		27		77,8%	52,11	

Graphique 1 : Origine des personnels IATSS promus par liste d'aptitude



Graphique 2 : Évolution des personnels IATSS promus par liste d'aptitude



III - La carrière

3 - Les promotions

3.4 - Les personnels IATSS

B - Accès des personnels IATSS au grade supérieur par avancement 2022

Tableau 2 : Promotion des personnels IATSS par tableau d'avancement

			Effectifs	Effectifs promus hors champ	% femmes	Age moyen	% promus / promouvables (ou candidats)
ATSS	personnels administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	64	0	89,1%	51,88	19,0%
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	100,0%	NS	25,0%
		Attaché d'administration hors classe	2	0		NS	2,6%
		Attaché principal d'administration	11	1	72,7%	48,36	10,1%
		Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle	24	1	87,5%	50,71	13,6%
		Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure	45	4	88,9%	49,18	24,9%
	personnels administratifs		147		86,4%	50,56	
	personnels médico-sociaux	Assistant principal de service social	9	1	100,0%	54	16,1%
		Conseiller technique supérieur de service social	1	1	100,0%	NS	20,0%
		Infirmier CS	8	0	100,0%	52,88	8,3%
		Infirmier hors classe	11	0	90,9%	55,45	10,8%
		Médecin E.N. de 1ère classe	4	0	100,0%	NS	30,8%
Médecins de l'éducation nationale hors classe		3	0	100,0%	NS	23,1%	
personnels médico-sociaux		36		97,2%	55,19		
ATSS		183		88,5%	51,47		
Personnels IATSS		183		88,5%	51,47		

III - La carrière

3 - Les promotions

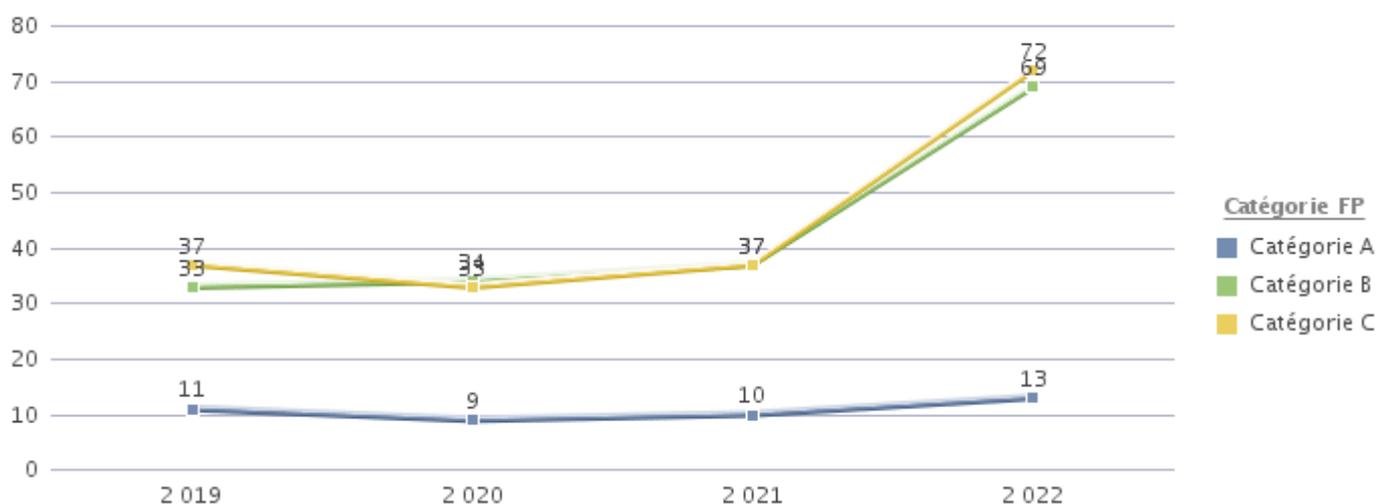
3.4 - Les personnels IATSS

Les promotions des personnels ITRF à gestion centralisée (catégories A et B) sont saisies dans les systèmes d'information des ressources humaines après la photographie utilisée pour la réalisation du Bilan social. Toutefois, les informations étant connues par ailleurs, le tableau ci-dessous permet de compléter les informations manquantes.

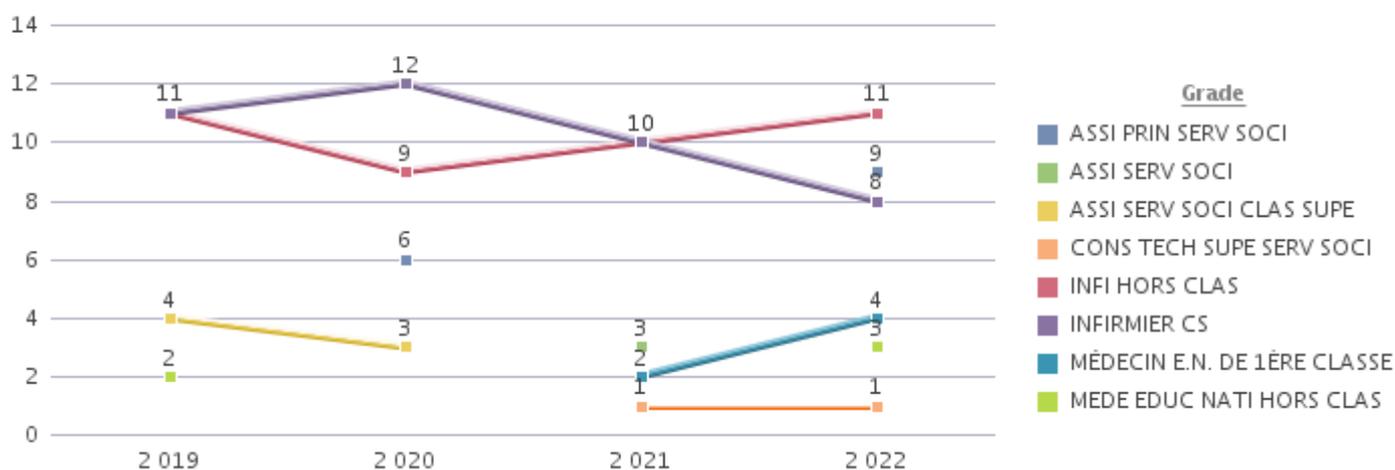
Tableau 3 : Promotion des personnels ITRF à gestion centralisée par tableau d'avancement

	Effectifs	% promus / promouvables (ou candidats)
Ingénieur de recherche Hors classe	1	nd
Ingénieur de recherche 1ère classe	2	nd
Ingénieur d'étude HC	2	nd
Technicien RF CE	2	nd
Technicien RF CS	5	nd
Adjoint technique principal de recherche et de formation de 1ère classe	82	nd
Adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe	38	nd
Personnels ITRF à gestion centralisée	132	nd

Graphique 3 : Évolution des personnels administratifs promus par tableau d'avancement



Graphique 4 : Évolution des personnels médico-sociaux promus par tableau d'avancement



III - La carrière

4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.1 - L'ensemble des personnels

PRÉCISIONS SUR L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART EN RETRAITE

- Fonctionnaires qui occupent un emploi classé dans la catégorie sédentaire :
Âge légal : relevé progressivement de 62 à 64 ans à compter du 01/09/23

année de naissance	âge légal (hors départ anticipé)
avant le 01/09/1961	62 ans
entre le 01/09/1961 et le 31/12/1961	62 ans et 3 mois
1962	62 ans et 6 mois
1963	62 ans et 9 mois
1964	63 ans
1965	63 ans et 3 mois
1966	63 ans et 6 mois
1967	63 ans et 9 mois
à partir du 01/01/1968	64 ans

- Fonctionnaires qui occupent un emploi classé dans la catégorie active :
instituteurs ayant au moins 15 à 17 ans de services actifs ou anciens instituteurs avec 15 à 17 ans de services actifs
Âge légal :

année de naissance	âge légal (hors départ anticipé)
avant le 01/09/1966	57 ans
entre le 01/09 et le 31/12/1966	57 ans et 3 mois
1967	57 ans et 6 mois
1968	57 ans et 9 mois
1969	58 ans
1970	58 ans et 3 mois
1971	58 ans et 6 mois
1972	58 ans et 9 mois
à partir du 01/01/1973	59 ans

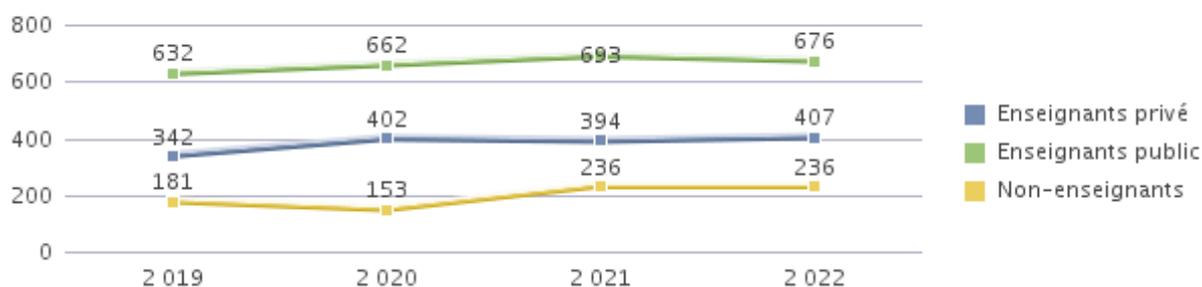
A - Départs à la retraite entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

En 2021/2022, les personnels non-enseignants sont en moyenne âgés de 62,3 ans lors de leur départ ; les corps enseignants se rapprochent, d'année en année, de cet âge.
Les nouvelles retraitées sont âgées de 61,1 ans en moyenne, soit environ un an et un trimestre de moins que les hommes partis la même année.

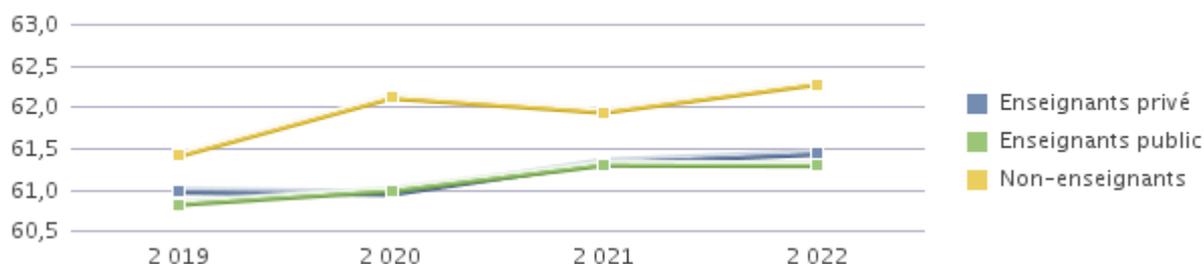
Tableau 1 : Départs à la retraite

	Effectifs	% femmes	% corps au 01/12/2022	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
Enseignants privé	407	74,9%	2,3%	61,4	60,9	63,0
Enseignants public	676	60,9%	2,4%	61,3	60,7	62,2
Non-enseignants	236	72,0%	1,2%	62,3	62,3	62,3
Total	1 319	67,2%	2,0%	61,5	61,1	62,4

Graphique 1 : Evolution du nombre de départs à la retraite (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)



Graphique 2 : Evolution de l'âge moyen de départ à la retraite (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)



III - La carrière

4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.1 - L'ensemble des personnels

B - Autres départs définitifs entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

Les autres types de départs définitifs (démission, démission avec indemnité de départ volontaire ou rupture conventionnelle, décès, autres) concernent une population à volume modeste toutes catégories confondues.

Tableau 2 :
Autres départs
définitifs

	Autres		Décès		Démission		IDV/RC		Total	
	Effectifs	Age moyen	Effectifs	Age moyen	Effectifs	Age moyen	Effectifs	Age moyen	Effectifs	Age moyen
Enseignants privé	2	55	6	53,17	42	46,29	16	45,13	66	49,89
Enseignants public	10	48,6	35	54,6	63	41,94	54	45,35	162	47,62
Non-enseignants	2	43	10	56,1	6	49,33	13	52,23	31	50,17
Total	14	48,87	51	54,62	111	45,85	83	47,57	259	49,23

III - La carrière

4 - Les retraites et autres départs définitifs

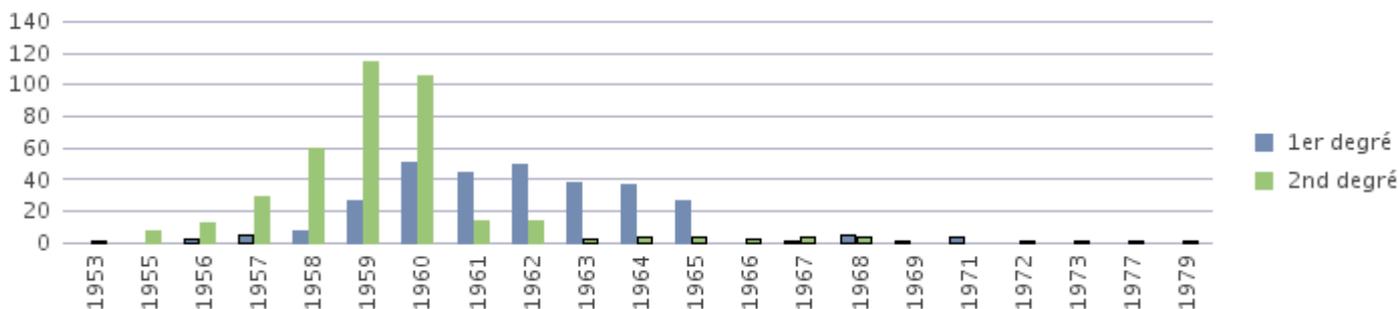
4.2 - Les enseignants du secteur public

A - Départs à la retraite des enseignants 1er et 2nd degrés public entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

Tableau 1 : Départs à la retraite des enseignants du public

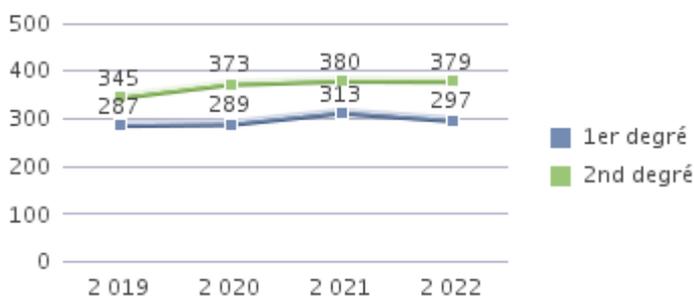
		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
Enseignants 1er degré public	INSTITUTEURS EDUC NAT	2	50,0%	59,5	62,0	57,0
	PROFESSEURS DES ECOLES EDUC NAT	295	74,2%	60,1	59,7	61,0
Enseignants 1er degré public		297	74,1%	60,0	59,7	61,0
Enseignants 2nd degré public	CHARGES D'ENSEIGNEMENT EPS EDUC NAT	6	50,0%	62,7	62,7	62,7
	PROFESSEURS AGREGES EDUC NAT	68	48,5%	62,6	62,5	62,7
	PROFESSEURS CERTIFIES EDUC NAT	194	58,2%	62,2	61,6	62,9
	PROFESSEURS DE CHAIRES SUP EDUC NAT	4		64,3		64,3
	PROFESSEURS ENS GL COLLEGE EDUC NAT	3	100,0%	61,3	61,3	
	PROFESSEURS EPS EDUC NAT	38	42,1%	62,3	61,9	62,6
	PROFESSEURS LYCEE PRO EDUC NAT	66	36,4%	62,2	62,3	62,1
Enseignants 2nd degré public		379	50,7%	62,3	61,9	62,7
Enseignants du secteur public		676	60,9%	61,3	60,7	62,2

Graphique 1 : Nombre de départs à la retraite d'enseignants du secteur public par année de naissance

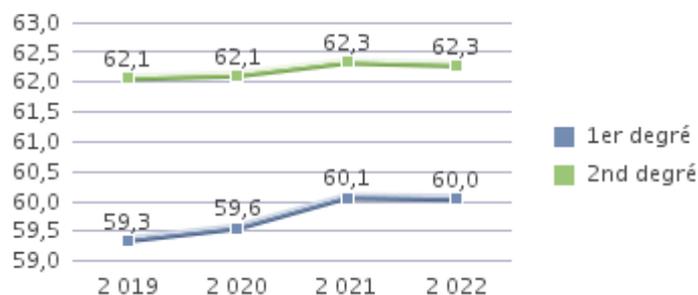


Le déroulé générationnel des départs en retraite des enseignants du secteur public fait clairement apparaître deux profils centrés, pour le second degré, sur les agents âgés de +/- 63 ans et pour le premier degré sur les agents de +/- 60 ans.

Graphique 2 : Evolution du nombre de départs à la retraite (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)



Graphique 3 : Evolution de l'âge moyen de départ à la retraite (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)

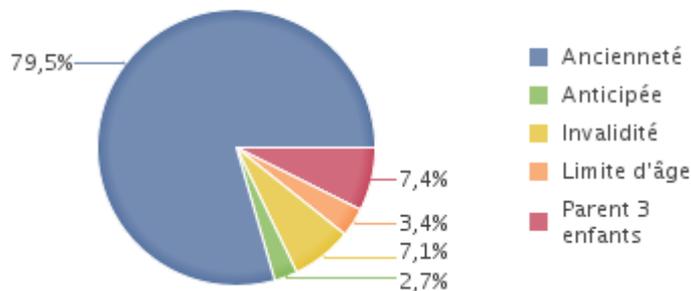


III - La carrière

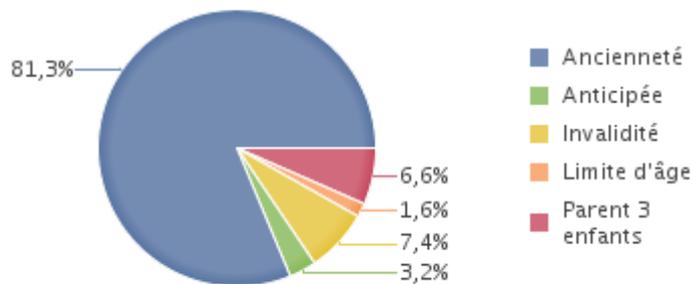
4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.2 - Les enseignants du secteur public

Graphique 4 : Répartition des départs à la retraite des enseignants 1er degré du secteur public par type



Graphique 5 : Répartition des départs à la retraite des enseignants 2nd degré du secteur public par type

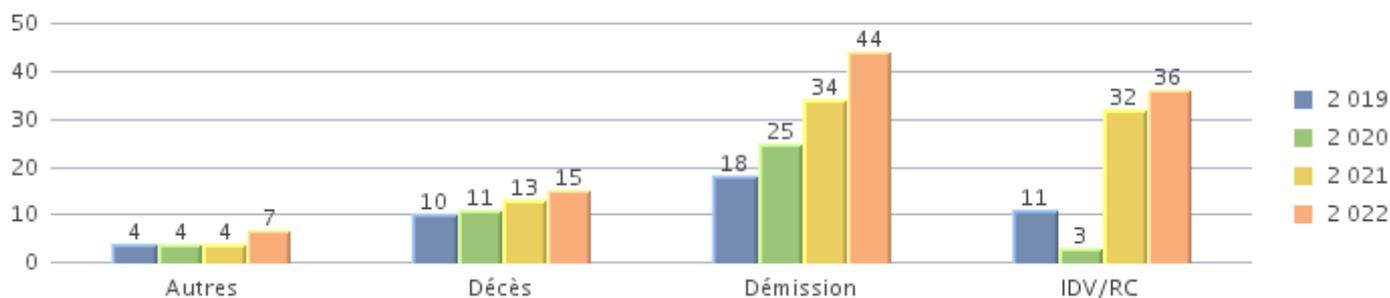


B - Autres départs définitifs des enseignants 1er et 2nd degrés public entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

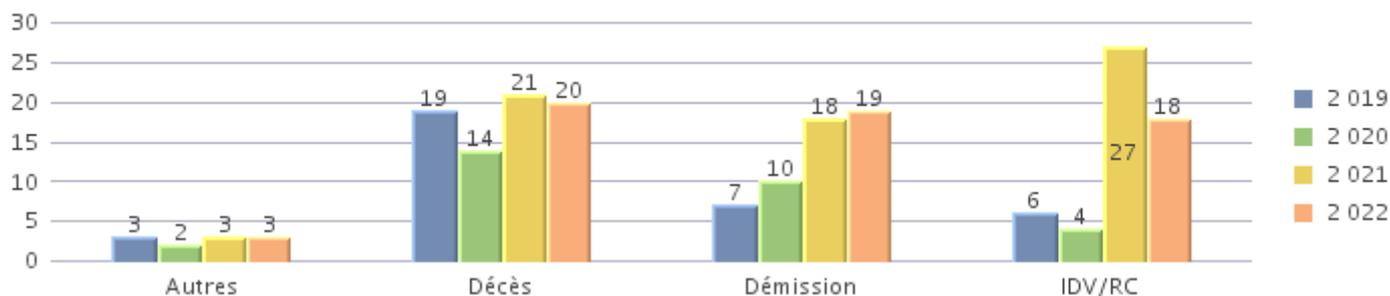
Tableau 2 : Autres départs définitifs des enseignants du public

		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
Enseignants 1er degré public	Autres	7	85,7%	45,7	44,7	52,0
	Décès	15	73,3%	55,8	55,7	56,0
	Démission	44	86,4%	40,8	40,7	41,5
	IDV/RC	36	86,1%	43,8	43,8	44,2
Enseignants 1er degré public		102	84,3%	44,4	44,0	46,6
Enseignants 2nd degré public	Autres	3	66,7%	55,3	55,5	55,0
	Décès	20	50,0%	53,7	54,1	53,3
	Démission	19	63,2%	44,6	46,3	41,9
	IDV/RC	18	72,2%	48,4	48,2	49,0
Enseignants 2nd degré public		60	61,7%	49,3	49,5	49,0
Enseignants du secteur public		162	75,9%	46,2	45,7	48,0

Graphique 6 : Evolution des autres départs définitifs des enseignants 1er degré public



Graphique 7 : Evolution des autres départs définitifs des enseignants 2nd degré public



III - La carrière

4 - Les retraites et autres départs définitifs

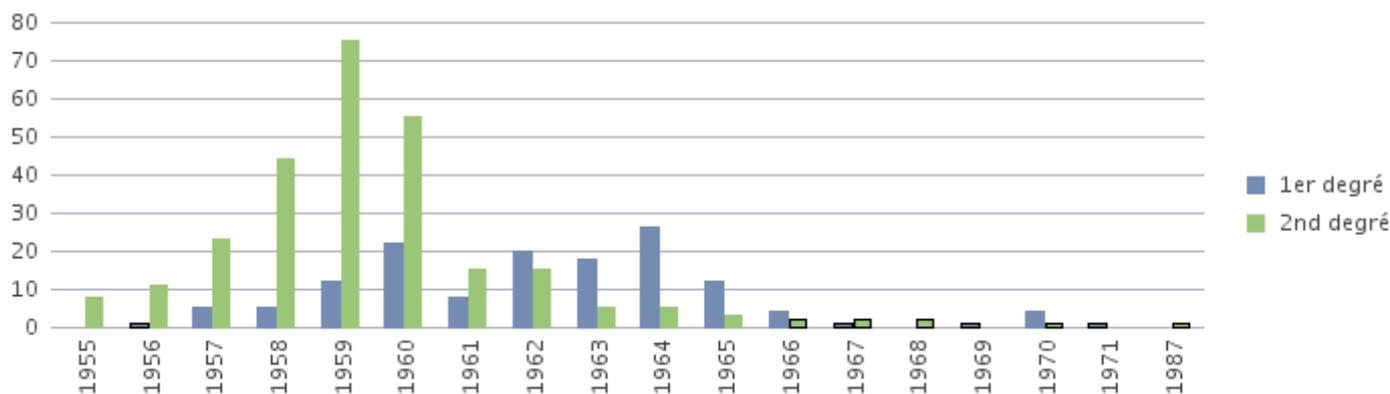
4.3 - Les enseignants du secteur privé

A - Départs à la retraite des enseignants 1er et 2nd degrés privé entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

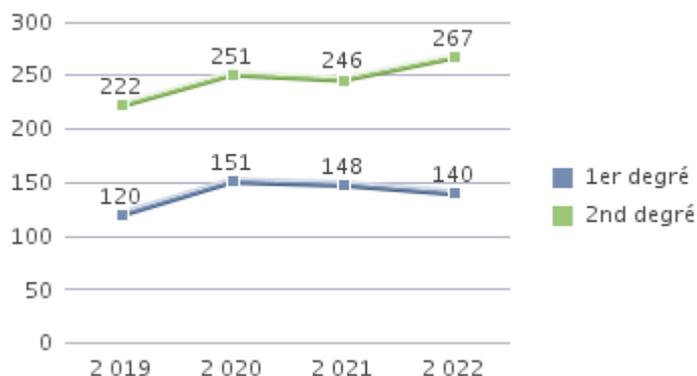
Tableau 1 : Départs à la retraite des enseignants du privé

		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
Enseignants 1er degré privé	PROF DES ECOLES ENS PRIVE EDUC NAT	140	91,4%	59,7	59,6	61,1
Enseignants 1er degré privé		140	91,4%	59,7	59,6	61,1
Enseignants 2nd degré privé	AE ENSEIGNEMENT PRIVÉ	3	100,0%	60,7	60,7	
	MA ENSEIGNEMENT PRIVÉ	3	66,7%	65,0	64,0	67,0
	PEGC ENSEIGNEMENT PRIVÉ	1		65,0		65,0
	PROF AGREGE ENS PRIVE EDUC NAT	15	53,3%	63,0	61,8	64,4
	PROF CERT ENS PRIVE EDUC NAT	171	69,0%	62,2	61,9	62,9
	PROF CHAIRE SUP ENS PRIVE EDUC NAT	1		64,0		64,0
	PROF EPS ENS PRIVE EDUC NAT	29	55,2%	63,0	62,3	63,9
	PROF LYCEE PROF ENS PRIVE EDUC NAT	44	68,2%	62,1	61,9	62,5
Enseignants 2nd degré privé		267	66,3%	62,3	61,9	63,2
Enseignants du secteur privé		407	74,9%	61,4	60,9	63,0

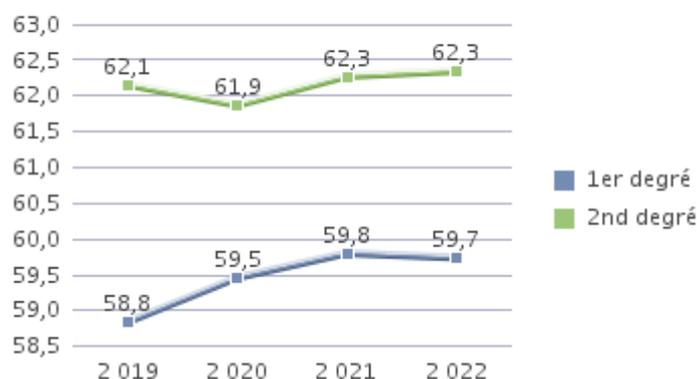
Graphique 1 : Nombre de départs à la retraite d'enseignants du secteur privé par année de naissance



Graphique 2 : Évolution du nombre de départs à la retraite (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)



Graphique 3 : Évolution de l'âge moyen du départ en retraite (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)

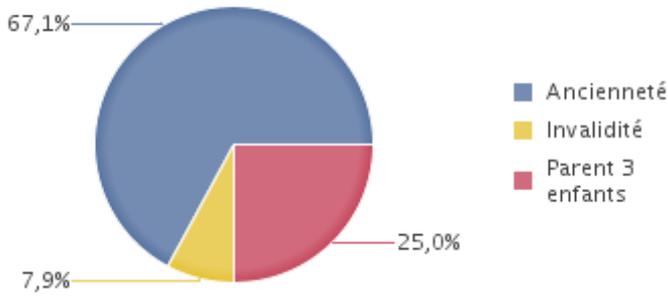


III - La carrière

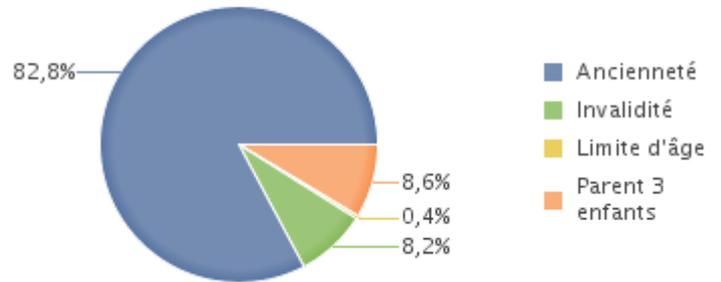
4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.3 - Les enseignants du secteur privé

Graphique 4 : Répartition des départs en retraite des enseignants 1er degré privé par type



Graphique 5 : Répartition des départs en retraite des enseignants 2nd degré privé par type



B - Autres départs définitifs des enseignants 1er et 2nd degrés privé entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

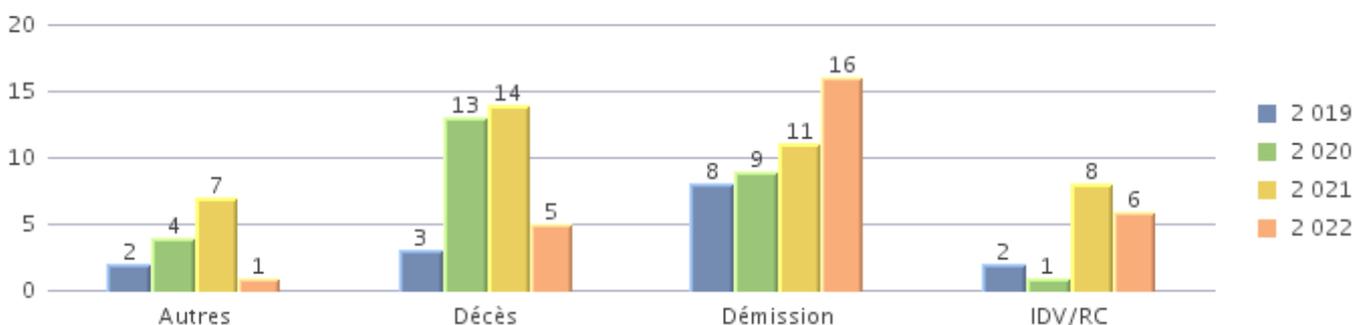
Tableau 2 : Autres départs définitifs des enseignants du privé

		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
Enseignants 1er degré privé	Autres	1	100,0%			
	Décès	1	100,0%			
	Démission	26	92,3%	46,96	45,75	
	IDV/RC	10	100,0%	45,1	45,1	
Enseignants 1er degré privé		38	94,7%	47	46,19	61,5
Enseignants 2nd degré privé	Autres	1				
	Décès	5	40,0%	52,8		
	Démission	16	87,5%	45,19	45,36	
	IDV/RC	6	50,0%	45,17		
Enseignants 2nd degré privé		28	67,9%	46,75	45,26	49,89
Enseignants du secteur privé		66	83,3%	46,89	45,87	52

Graphique 6 : Évolution des autres départs définitifs des enseignants 1er degré privé



Graphique 7 : Évolution des autres départs définitifs des enseignants 2nd degré privé



III - La carrière

4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.4 - Les personnels DIEO

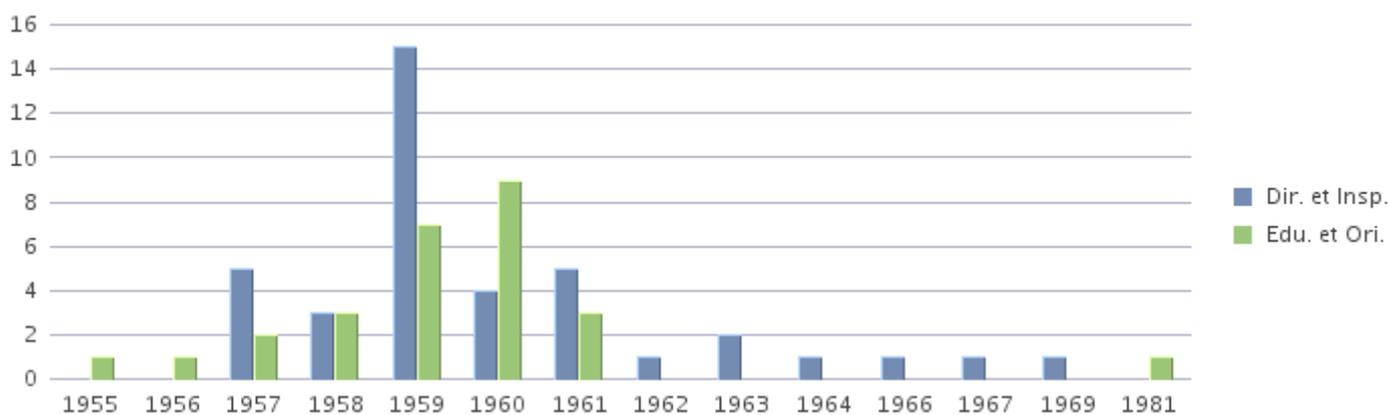
A - Départs à la retraite des personnels DIEO entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

En 2021/2022, la part des femmes radiées des cadres baisse significativement : -18 points chez les DI et -10 points chez les EO.

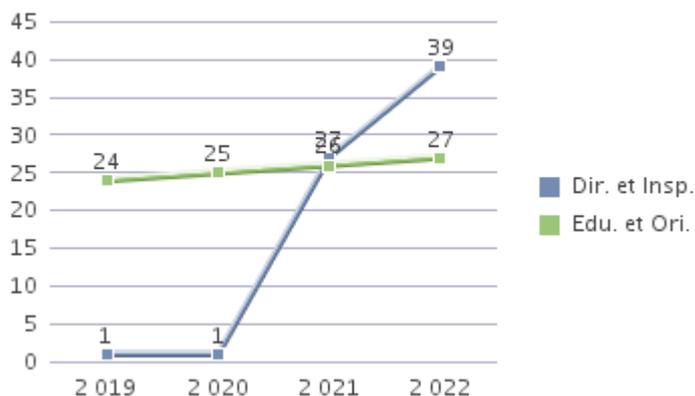
Tableau 1 : Départs à la retraite des personnels DIEO

		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
Personnels de direction et d'inspection	inspect acad-inspect pedago reg	3	33,3%	63,3	62,0	64,0
	inspect. educ. nat.	9	44,4%	61,1	60,5	61,6
	médecins de l'éducation nationale - conseillers techniques	1	100,0%	62,0	62,0	
	pers dire etab ense form	26	42,3%	61,4	60,6	61,9
Personnels de direction et d'inspection		39	43,6%	61,5	60,8	62,0
Personnels d'éducation et d'orientation	conseillers px education	19	57,9%	61,8	60,8	63,1
	psyc educ nati	8	100,0%	62,4	62,4	
Personnels d'éducation et d'orientation		27	70,4%	62,0	61,5	63,1
Personnels DIEO		66	54,5%	61,7	61,1	62,3

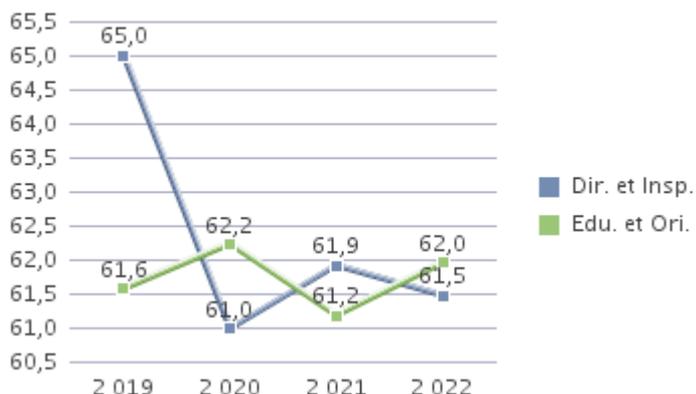
Graphique 1 : Nombre de départs à la retraite de personnels DIEO par année de naissance



Graphique 2 : Évolution du nombre de départs à la retraite de personnels DIEO (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)



Graphique 3 : Évolution de l'âge moyen de départ à la retraite des personnels DIEO (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)

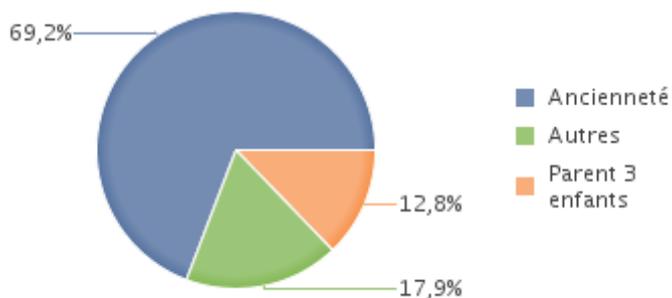


III - La carrière

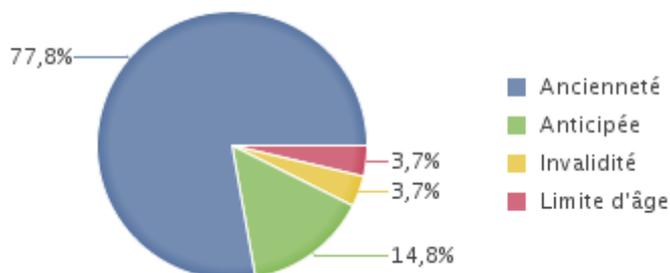
4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.4 - Les personnels DIEO

Graphique 4 : Répartition des départs à la retraite des personnels de direction et d'inspection par type



Graphique 5 : Répartition des départs à la retraite des personnels d'éducation et d'orientation par type



B - Autres départs définitifs des personnels DIEO entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

Tableau 2 : Autres départs définitifs des personnels DIEO

		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
Personnels de direction et d'inspection	Autres	1	100,0%	59,0	59,0	
	IDV/RC	5	80,0%	52,4	52,3	53,0
Personnels de direction et d'inspection		6	83,3%	53,5	53,6	53,0
Personnels d'éducation et d'orientation	Décès	2	100,0%	58,5	58,5	
	Démission					
	IDV/RC	1	100,0%	33,0	33,0	
Personnels d'éducation et d'orientation		3	100,0%	50,0	50,0	
Personnels DIEO		9	88,9%	52,3	52,3	53,0

Graphique 6 : Évolution des autres départs définitifs des personnels DIEO



III - La carrière

4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.5 - Les personnels IATSS

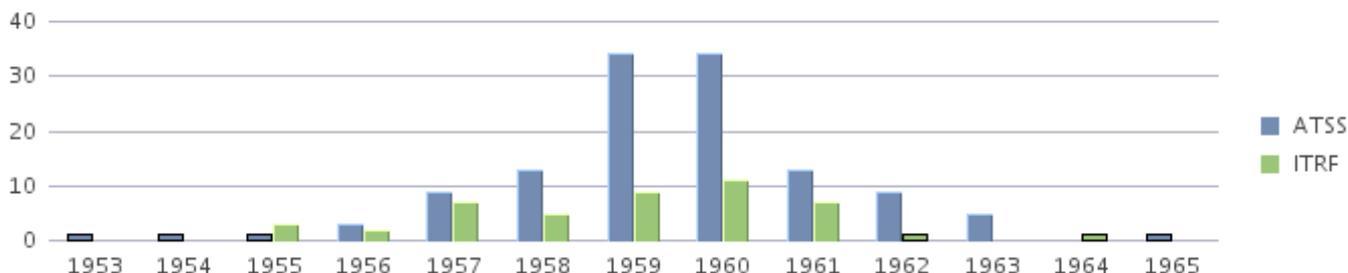
A - Départs à la retraite des personnels IATSS entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

L'âge de départ des ATSS est, au global, supérieur à 62 ans. Il augmente tendanciuellement.

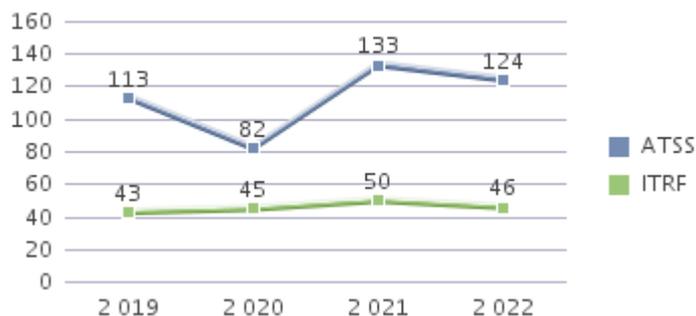
Tableau 1 : Départs à la retraite des personnels IATSS

		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
ATSS	Adjoint administratif	49	89,8%	62,4	62,4	62,0
	Assistant service social AE de CAT A	3	100,0%	62,3	62,3	
	Attaché d'administration de l'Etat	24	75,0%	62,3	62,2	62,3
	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur catégorie A	15	100,0%	62,1	62,1	
	Médecin de l'éducation nationale	3	100,0%	65,3	65,3	
	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	28	85,7%	62,2	62,2	62,0
	Secrétaire général d'académie	1		63,0		63,0
	Secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale ou de vice-	1		61,0		61,0
ATSS	124	86,3%	62,3	62,4	62,1	
ITRF	Adjoint technique de recherche et de formation	29	58,6%	63,1	63,5	62,5
	Adjoint technique des établissements d'enseignement	9	66,7%	62,7	63,2	61,7
	Ingénieur d'études	3	66,7%	62,3	62,0	63,0
	Technicien de recherche et formation	5	40,0%	63,4	63,5	63,3
ITRF	46	58,7%	63,0	63,3	62,5	
Personnels IATSS	170	78,8%	62,5	62,6	62,3	

Graphique 1 : Nombre de départs à la retraite des personnels IATSS par année de naissance



Graphique 2 : Évolution du nombre de départs à la retraite des personnels IATSS (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)



Graphique 3 : Évolution de l'âge moyen de départ à la retraite des personnels IATSS (entre le 01/10/N-1 et le 30/09/N)

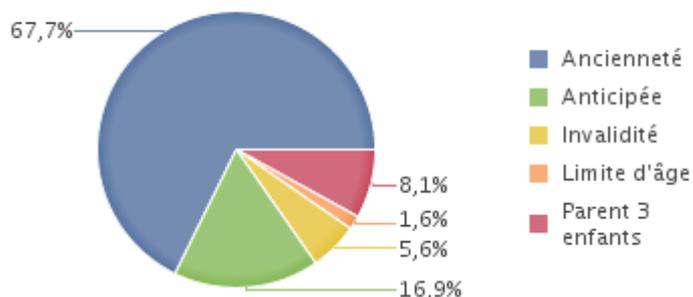


III - La carrière

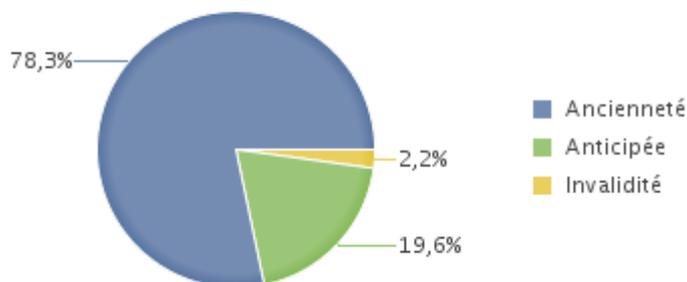
4 - Les retraites et autres départs définitifs

4.5 - Les personnels IATSS

Graphique 3 : Répartition des départs à la retraite des personnels ATSS par type



Graphique 4 : Répartition des départs à la retraite des personnels ITRF par type

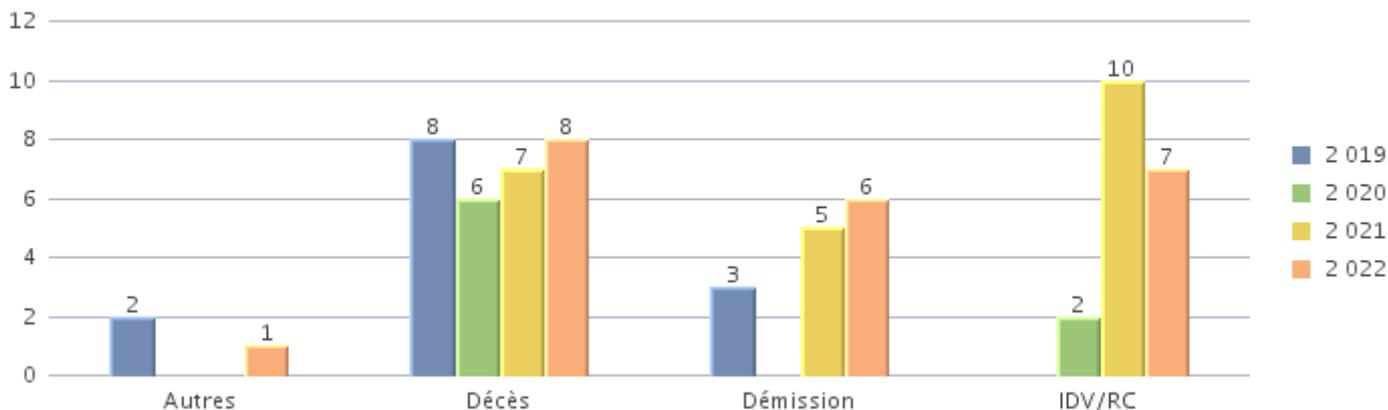


B - Autres départs définitifs des personnels IATSS entre le 01/10/2021 et le 30/09/2022

Tableau 2 : Autres départs définitifs des personnels IATSS

		Effectifs	% femmes	Age moyen	Age moyen femmes	Age moyen hommes
ATSS	Décès	4	75,0%	58,8	60,0	55,0
	Démission	5	80,0%	48,2	45,5	59,0
	IDV/RC	6	100,0%	54,5	54,5	
ATSS		15	86,7%	53,5	53,0	57,0
ITRF	Autres	1		27,0		27,0
	Décès	4	75,0%	52,3	52,7	51,0
	Démission	1	100,0%	55,0	55,0	
	IDV/RC	1		57,0		57,0
ITRF		7	57,1%	49,7	53,3	45,0
Personnels IATSS		22	77,3%	52,3	53,1	49,8

Graphique 5 : Évolution des autres départs définitifs des personnels IATSS



IV - La vie des personnels

Chiffres clés

LIEUX D'EXERCICE

En 2022 :

- ▶ 79% des enseignants du premier degré public exercent en écoles ; 87,2% des enseignants du second degré public en établissements ;
- ▶ Les personnels contractuels du premier degré exercent majoritairement en école élémentaire (six sur dix) ; le vivier de remplacement devient l'apanage majoritaire des instituteurs (trois sur dix) ;
- ▶ En Bretagne, 7,5% des enseignants du premier degré exercent en éducation prioritaire (24% en France) et 3,5% de leurs collègues du secondaire (12% en France) ;
- ▶ La multi-affectation des enseignants titulaires du public est supérieure en Bretagne : 7,2% du corps dans le premier degré (5% en France) et 18,5% du corps dans le second (7,1% en France).

MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Les mouvements des personnels du secteur public en 2022 :

- ▶ Enseignants du 1er degré :
 - le mouvement interdépartemental fait apparaître un solde positif de 86 personnes (soit 18 personnes de plus qu'en 2021) ;
 - 686 candidats à l'entrée, au mouvement complémentaire (INEAT) contre 104 candidats à la sortie (EXEAT) sont comptabilisés.
- ▶ Enseignants du 2nd degré :
 - 613 candidats ont participé au mouvement interacadémique ;
 - 32,3% des candidats au mouvement intra-académique ont effectivement muté.
- ▶ Personnels non enseignants :
 - 52,4% des demandes de mutation des DIEO ont été satisfaites (stabilité) ;
 - le solde positif du mouvement interacadémique des ATSS est de 13 personnes.

QUOTIÉS DE TRAVAIL

Dans l'académie de Rennes en 2022, le temps partiel concerne :

- ▶ 5 508 personnes soit 14,4 % des femmes et 6,1% des hommes ;
- ▶ 12% des enseignants du public (8,6% en France) et 11,6% des enseignants du privé (8,6% en France) ;
- ▶ 5,4% des personnels DIEO et 14% des personnels IATSS.

CONGÉS POUR RAISON DE SANTÉ

Au cours de l'année scolaire 2021/2022 :

- ▶ la part des personnels ayant pris au moins un congé est de 47,2% chez les enseignants du public [+8,1 points], 38,6% chez les enseignants du privé [+5,8 points] et 34,9% pour les personnels non-enseignants [+2,8 points] ;
- ▶ le nombre de jours moyen par absence pour congé de maladie ordinaire est de 8,2 jours pour les enseignants du public [+0,5], 7,3 pour les enseignants du privé [-0,3] et 7 pour les personnels non-enseignants [+0,2].

SORTIES PROVISOIRES

Dans l'académie de Rennes au cours de l'année 2021/2022 :

- ▶ 283 agents ont bénéficié d'un congé parental (-18%) ;
- ▶ 253 personnes étaient en détachement (-6%) ;
- ▶ 1007 situations de disponibilité ont été recensées (+1%).

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

Dans l'académie de Rennes, pour l'année 2021/2022 :

- ▶ La dépense FIPH Fonction publique s'élève à 699.485 euros (+10,7%) ;
- ▶ 4 projets de reconversion ont été finalisés ;
- ▶ 35 enseignants disposent d'un poste adapté de courte ou de longue durée (absence de données Second degré) ;
- ▶ 124 dispositifs d'aménagement de poste de travail ont reçu agrément (absence de données Second degré) ;
- ▶ 562 accidents ont été recensés (accidents du travail, de trajet, de mission) ;
- ▶ 93 formations de prévention à la santé et à la sécurité au travail ont bénéficié à 1615 personnels de l'académie ;
- ▶ 715 agents ont été reçus par les conseillers en mobilité et carrière (-7,6%) ;
- ▶ 2 349 personnes ont fait appel au Service académique de prévention et d'appui aux personnels (+1,4%).

IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice / 3 - Les quotités de travail

Source et champ :

- Les données relatives aux lieux d'exercice et aux quotités de travail proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Bilan Social Académique) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN et AGORA des secteurs public et privé.
- Le champ des effectifs correspond à celui du chapitre II "Les effectifs et les caractéristiques démographiques"
- Le temps partiel correspond à la modalité de service d'un agent. Le crédit d'heures pour fonction élective (FE) et le temps incomplet (TI) ne sont pas considérés comme du temps partiel malgré une quotité de travail inférieure à 100 %.

2 - La mobilité géographique

Source et champ :

- Les informations concernant les mouvements ont été communiqués par les divisions de gestion des personnels (DPE, DPEP, DIPATE, DSDEN et DIVE).

4 - Les congés

Source et champ :

- Les données relatives aux congés (académiques et nationales) proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Bilan Social Académique) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN et AGORA des secteurs public et privé.
- Les congés pour raison de santé pris en compte dans ce chapitre sont les congés pour accueil d'enfant et les congés de maladie.
- Les congés pour accueil d'enfant comprennent :
 - les congés pour maternité (de 16 à 46 semaines selon le nombre d'enfants, ils peuvent être complétés par des congés pour grossesse pathologique)
 - les congés de paternité (de 11 à 18 jours selon le nombre d'enfants) et d'adoption (jusqu'à 22 semaines selon le nombre d'enfants)
- Les congés de maladie comprennent :
 - les congés de maladie ordinaire (qui ne peuvent excéder 12 mois consécutifs)
 - les congés longs (congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie ; renouvelés par périodes de 3 à 6 mois, ils ont une durée maximale de 3 ans pour les CLM et de 5 ans pour les CLD. Pour certaines pathologies, le CLM peut être accordé de manière fractionnée : d'où une part plus ou moins importante de congés longs de très courte durée.)
 - les congés d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- Les congés sont observés au cours de l'année scolaire allant du 01/09/2021 au 31/08/2022. La durée des congés prend en compte les jours de congés pris au cours de cette période : les durées réelles des congés peuvent être tronquées, certains d'entre eux ayant pu commencer avant le début de la période et/ou poursuivre au-delà.
- Les références nationales sont calculées sur le même champ que les données académiques.
- La somme des répartitions en pourcentage peut être différente du total du fait des arrondis.

5 - Les sorties provisoires

Source et champ :

- Les données proviennent des systèmes d'information académiques de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN et AGORA des secteurs public et privé.
- Les personnels étudiés sont ceux étant sortis de façon provisoire d'une position d'activité dans leur administration d'origine (académie de Rennes) au cours de la période d'observation du 01/09/2021 au 31/08/2022 (congé parental, détachement hors éducation nationale, disponibilité)
- Les sorties temporaires sont observées au cours de l'année scolaire étudiée. La durée prend en compte les jours en position de 'sortie' au cours de cette période : comme pour les congés, la durée réelle peut être tronquée.
- Une personne qui prolonge son état de sortie provisoire sera comptabilisée comme 1 personne avec 2 congés.
- Le nombre de jours de sorties temporaires est rapporté à 365 jours pour calculer un équivalent temps-plein année (ETPa).

6 - L'accompagnement des personnels

Source et champ :

- Les données proviennent des services et divisions concernés en charge du suivi de ces accompagnements : DPE, DIPATE, DPEP, DSDEN, SSA, SMA, SIA, service santé et sécurité au travail, cellule carrière mobilité.
- Pour les aménagements du 1er degré, les données sur les allègements de service et aménagements d'emploi du temps proviennent des divisions du personnel en DSDEN, et les autres aménagements ont été calculées à partir des données centralisées par le référent handicap du SAPAP (hors restrictions du port de charges).
- Cette partie est consacrée aux personnels travaillant dans les établissements et services administratifs du secteur public de l'académie de Rennes.

- Pour certains indicateurs, si moins de 5 individus sont concernés, les résultats ne sont pas affichés et ils sont remplacés par une mention "NS" (non significatif).

IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

1.1 - L'ensemble des personnels

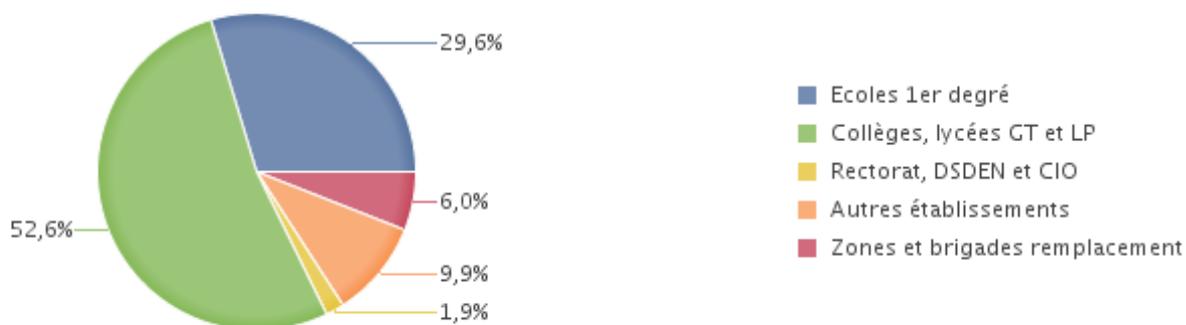
L'ensemble des personnels

Tous personnels confondus, 83% exercent leur activité au sein des établissements.

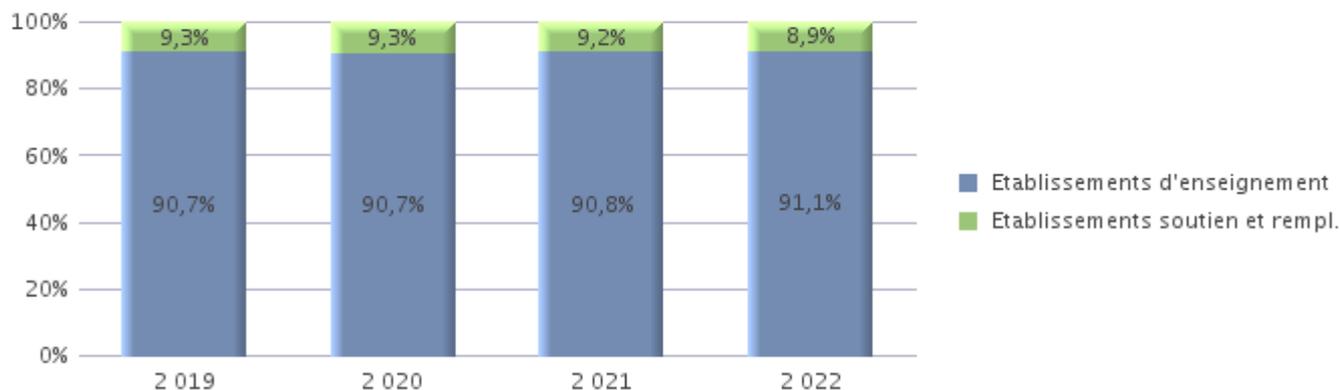
Tableau 1 : Poids des effectifs par type établissement

	Enseignants public		Enseignants privé		DIEO		IATSS		Surveillance et accompagnement des élèves		Total	
	Poids pers.	Poids type étab.	Poids pers.	Poids type étab.	Poids pers.	Poids type étab.	Poids pers.	Poids type étab.	Poids pers.	Poids type étab.	Poids pers.	Poids type étab.
Ecoles maternelles	94,8%	3,9%	5,2%	0,3%							100,0%	2,0%
Ecoles élémentaires	56,8%	31,6%	43,2%	38,8%			0,0%	0,2%			100,0%	27,6%
Collèges	43,8%	23,6%	36,7%	32,0%	3,8%	39,5%	5,7%	27,0%	10,1%	23,3%	100,0%	26,8%
Lycées	49,3%	12,9%	31,4%	13,2%	2,6%	13,0%	8,6%	19,7%	8,0%	9,0%	100,0%	12,9%
Lycées professionnels	62,6%	6,1%	18,1%	2,9%	3,5%	6,8%	4,9%	4,2%	10,8%	4,5%	100,0%	4,9%
Lycées polyvalents	38,9%	6,4%	45,8%	12,1%	1,9%	6,1%	5,9%	8,4%	7,5%	5,3%	100,0%	8,1%
EREA	58,8%	0,4%			4,8%	0,6%	12,1%	0,7%	24,2%	0,7%	100,0%	0,3%
Etablissements spécialisés	67,9%	1,0%	30,2%	0,7%	0,8%	0,2%			1,1%	0,1%	100,0%	0,7%
Zones et brigades remplacement	99,3%	12,0%			0,7%	1,6%					100,0%	6,0%
Circonscriptions IEN	58,8%	1,3%			30,3%	12,7%	11,0%	2,1%			100,0%	1,1%
Rectorat, DSDEN et CIO	9,6%	0,4%			24,7%	18,1%	64,4%	21,2%	1,3%	0,2%	100,0%	1,9%
Autres	3,3%	0,5%			0,4%	1,3%	12,1%	16,7%	84,1%	56,9%	100,0%	7,8%
Total	49,5%	100,0%	30,7%	100,0%	2,5%	100,0%	5,7%	100,0%	11,5%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Répartition des personnels par type établissement d'exercice



Graphique 2 : Évolution du poids de la répartition des effectifs par type d'établissement



IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

1.2 - Les enseignants du secteur public

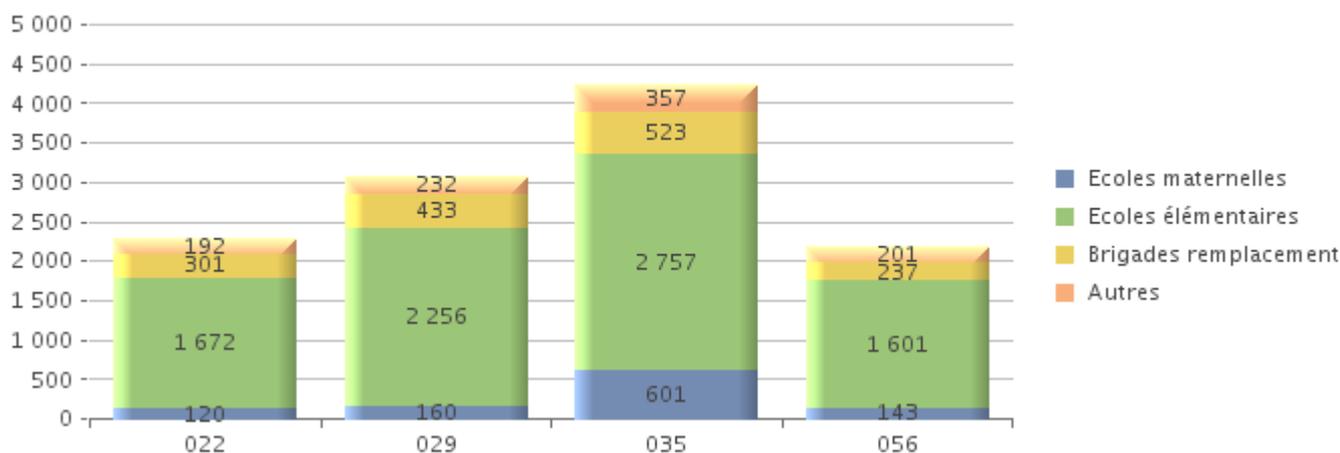
A - Les enseignants 1er degré du secteur public

Huit professeurs des écoles sur dix exercent en école. La part des contractuels devant élèves est maintenant prépondérante.

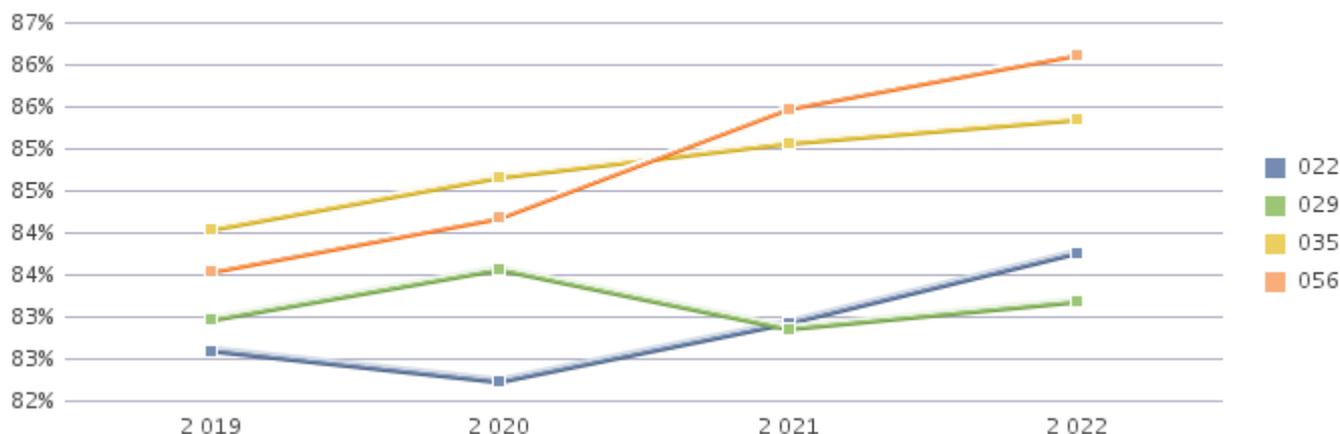
Tableau 1 : Poids des enseignants 1er degré par type établissement

	Agent contractuel premier degré		Enseignant contractuel alternant premier degré		Instituteurs		Professeurs des écoles		Enseignants 1er degré public	
	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.
Ecoles maternelles	0,9%	6,7%	2,0%	12,4%	0,3%	17,6%	96,9%	8,6%	100,0%	8,7%
Ecoles élémentaires	0,9%	58,2%	1,7%	87,6%	0,1%	47,1%	97,3%	70,2%	100,0%	70,3%
Etablissements spécialisés	1,4%	2,2%					98,6%	1,9%	100,0%	1,9%
Etablissements 2nd degré	1,3%	3,7%					98,7%	3,2%	100,0%	3,1%
Brigades remplacement	2,4%	26,9%			0,3%	29,4%	97,3%	12,7%	100,0%	12,7%
Circonscriptions IEN	0,3%	0,7%					99,7%	2,8%	100,0%	2,7%
Autres	2,8%	1,5%			1,4%	5,9%	95,8%	0,6%	100,0%	0,6%
Total	1,1%	100,0%	1,4%	100,0%	0,1%	100,0%	97,4%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Répartition des enseignants 1er degré public par département et type établissement d'exercice



Graphique 2 : Évolution du poids des enseignants 1er degré public affectés en unité d'enseignement (hors brigades de remplacement, services administratifs, circonscriptions...)



IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

1.2 - Les enseignants du secteur public

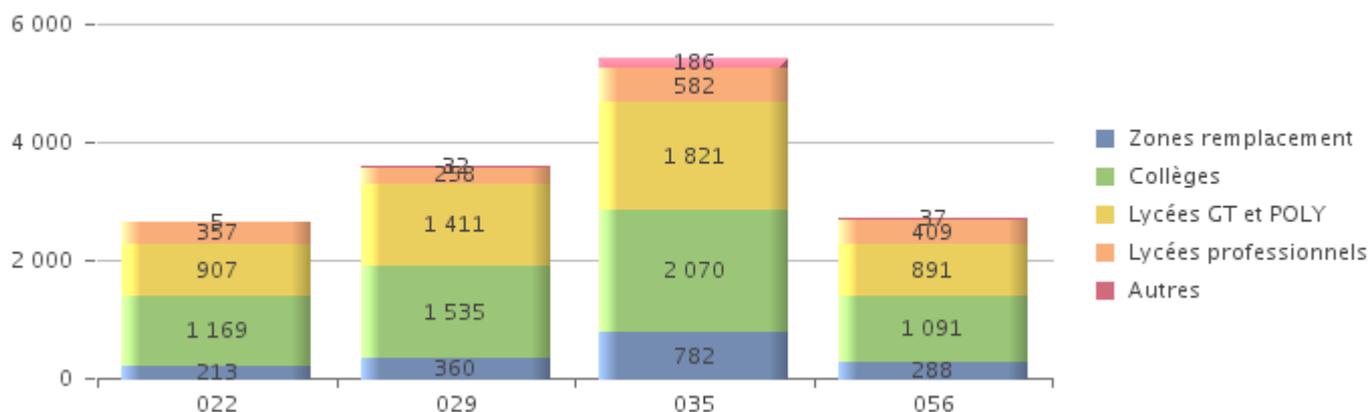
B - Les enseignants 2nd degré du secteur public

L'affectation des personnels du 2nd degré est dans neuf cas sur dix en établissement ; plus de sept agrégés sur dix exercent en lycée ; plus d'un certifié sur deux en collège.

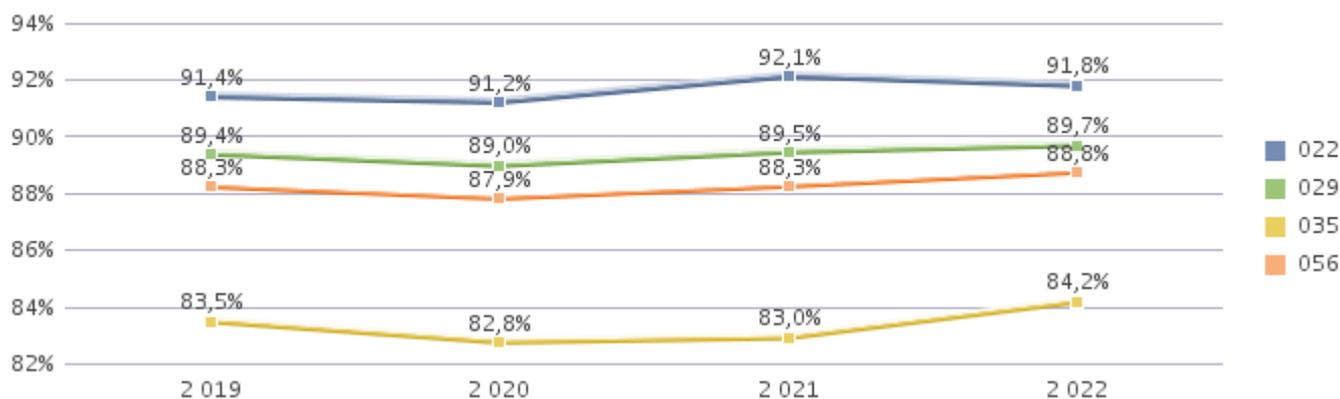
Tableau 2 : Poids des enseignants 2nd degré par type établissement

	Professeurs agrégés		Professeurs certifiés et PEPS		Professeurs LP		PEGC		Autres enseignants		Contractuels		Total	
	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	% ligne	% col
Collèges	5,5%	18,0%	83,2%	53,9%	1,9%	5,9%	0,2%	100,0%	1,6%	40,0%	7,5%	32,6%	100,0%	40,7%
Lycées GT	30,4%	56,5%	60,7%	22,6%	0,9%	1,5%			3,5%	50,6%	4,5%	11,3%	100,0%	23,4%
Lycées polyvalents	15,7%	14,4%	46,1%	8,5%	30,2%	25,9%			0,8%	5,5%	7,3%	8,9%	100,0%	11,6%
Lycées professionnels	0,7%	0,7%	8,2%	1,5%	74,1%	61,3%			0,2%	1,7%	16,7%	19,8%	100,0%	11,1%
EREA	1,9%	0,1%	13,5%	0,1%	65,4%	1,8%			3,8%	0,9%	15,4%	0,6%	100,0%	0,4%
Zones remplacement	9,9%	9,0%	69,6%	12,6%	3,2%	2,7%					17,2%	20,9%	100,0%	11,4%
Rectorat, DSDEN et CIO	5,3%	0,3%	28,7%	0,3%	11,7%	0,6%					54,3%	3,8%	100,0%	0,7%
Autres	16,7%	1,1%	50,0%	0,6%	6,1%	0,4%			2,6%	1,3%	24,6%	2,1%	100,0%	0,8%
Total	12,6%	100,0%	62,9%	100,0%	13,5%	100,0%	0,1%	100,0%	1,6%	100,0%	9,4%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 3 : Répartition des enseignants 2nd degré public par type établissement d'exercice



Graphique 4 : Évolution du poids des enseignants 2nd degré public affectés en unité d'enseignement (hors zones de remplacement, services administratifs, CIO...)



IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

1.3 - Les enseignants du secteur privé

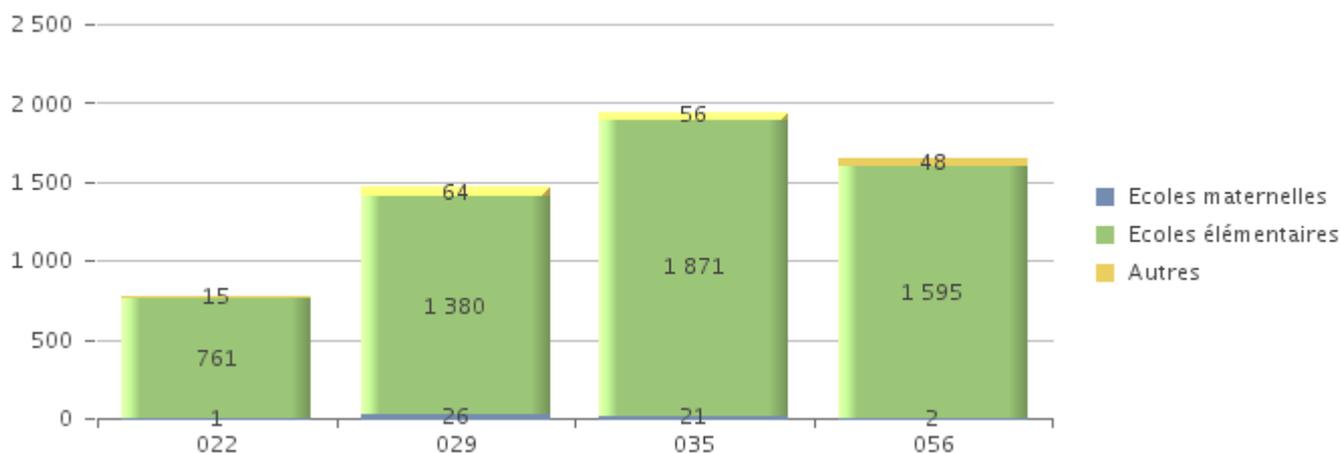
A - Les enseignants 1er degré du secteur privé

L'organisation du réseau y étant différente du public (inexistence des zones de remplacement), l'enseignement privé se caractérise par l'installation de la totalité de ses personnels dans les écoles et établissements.

Tableau 1 : Poids des enseignants 1er degré privé par type établissement

	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé		Instituteur		Professeurs des écoles enseignement privé		Total	
	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	% ligne	% col
Ecoles maternelles					100,0%	0,9%	100,0%	0,9%
Ecoles élémentaires	2,4%	100,0%	0,2%	100,0%	97,4%	95,9%	100,0%	96,0%
Etablissements spécialisés					100,0%	1,5%	100,0%	1,5%
Etablissements 2nd degré					100,0%	1,7%	100,0%	1,7%
Total	2,3%	100,0%	0,2%	100,0%	97,5%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Répartition des enseignants 1er degré privé par département et type établissement



IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

1.3 - Les enseignants du secteur privé

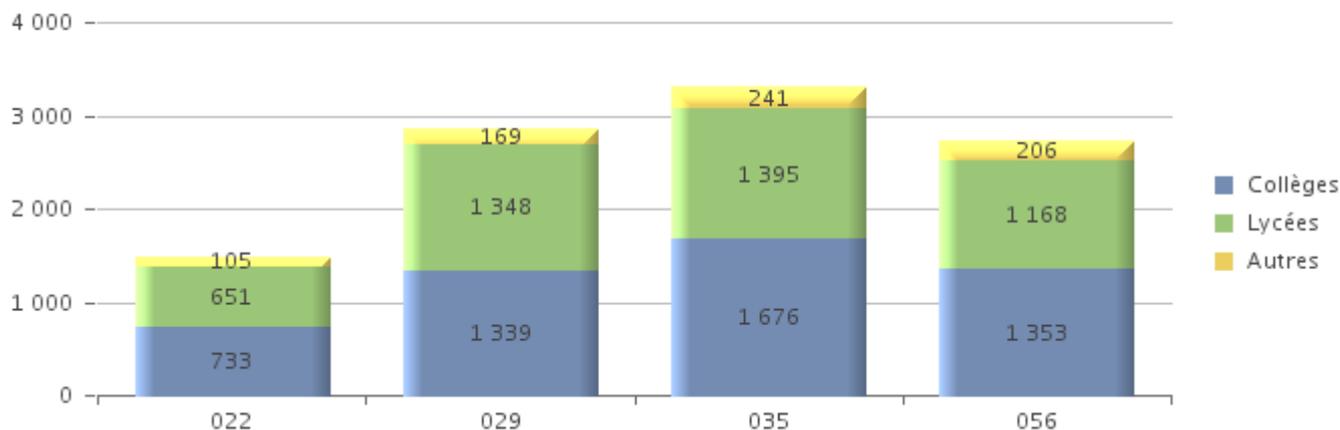
B - Les enseignants 2nd degré du secteur privé

Au global, un enseignant du privé sur deux exerce en collège ; trois agrégés sur quatre exercent en lycée. Maîtres auxiliaires et autres catégories d'enseignants sont plutôt affectés en collège.

Tableau 2 : Poids des enseignants 2nd degré privé par type établissement

	Professeurs agrégés		Professeurs certifiés et PEPS		Professeurs LP		PEGC		Autres enseignants		Maîtres auxiliaires		Total	
	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	Poids corps	Poids type étab.	% ligne	% col
Ecoles									0,1%	1,1%	99,9%	33,5%	100,0%	6,7%
Collèges	1,4%	23,8%	82,5%	62,2%	1,8%	8,0%			1,2%	65,9%	13,1%	32,3%	100,0%	49,1%
Lycées GT	6,7%	46,6%	74,6%	23,7%	6,4%	11,8%			0,6%	14,3%	11,8%	12,2%	100,0%	20,6%
Lycées polyvalents	4,6%	29,3%	47,2%	13,6%	30,4%	51,3%			0,8%	17,6%	16,9%	16,0%	100,0%	18,8%
Lycées professionnels	0,2%	0,3%	6,7%	0,5%	72,0%	28,9%			0,2%	1,1%	20,9%	4,7%	100,0%	4,5%
Autres											100,0%	1,3%	100,0%	0,3%
Total	3,0%	100,0%	65,1%	100,0%	11,2%	100,0%			0,9%	100,0%	19,9%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 2 : Répartition des enseignants 2nd degré privé par département et type établissement



Graphique 3 : Évolution du poids des enseignants 2nd degré privé en collège et lycée



IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

1.4 - Les enseignants titulaires remplaçants du secteur public

Enseignants remplaçants 1er et 2nd degrés du secteur public

Affectés en zones ou brigades de remplacement, les enseignants y sont globalement plus jeunes – avec fréquemment une moyenne de 6 ans d'écart avec leurs homologues en établissement.

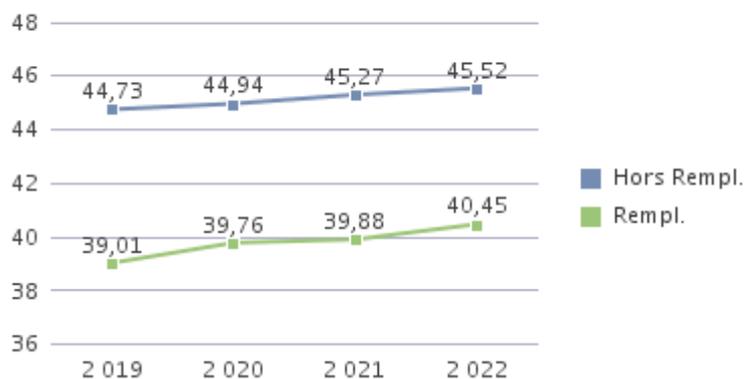
Tableau 1 : Enseignants affectés en bridage ou zone de remplacement par corps

		Effectifs Rempl.	% effectifs acad	Age moyen Rempl.	Age moyen hors Rempl.	Part des moins 30 ans Rempl
Enseignants 1er degré public	Instituteurs	5	29,4%	57	56,17	
	Professeurs des écoles	1 453	12,7%	40,39	45,5	25,2%
Enseignants 1er degré public		1 458	12,7%	40,45	45,52	25,2%
Enseignants 2nd degré public	Professeurs agrégés du second degré	163	9,0%	42,31	48,7	12,5%
	Professeurs certifiés	1 080	13,3%	43,2	49,21	31,8%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	64	6,9%	42	46,83	7,3%
	Professeurs de lycée professionnel	53	2,7%	52,3	50,29	
Enseignants 2nd degré public		1 360	10,6%	43,39	49,14	23,5%
Enseignants remplaçants		2 818	11,6%	41,87	47,45	24,7%

Graphique 1 : Évolution des enseignants titulaires du secteur public affectés pour le remplacement



Graphique 2 : Age moyen des enseignants du 1er degré public selon leur affectation



Graphique 3 : Age moyen des enseignants du 2nd degré public selon leur affectation



IV - La vie des personnels

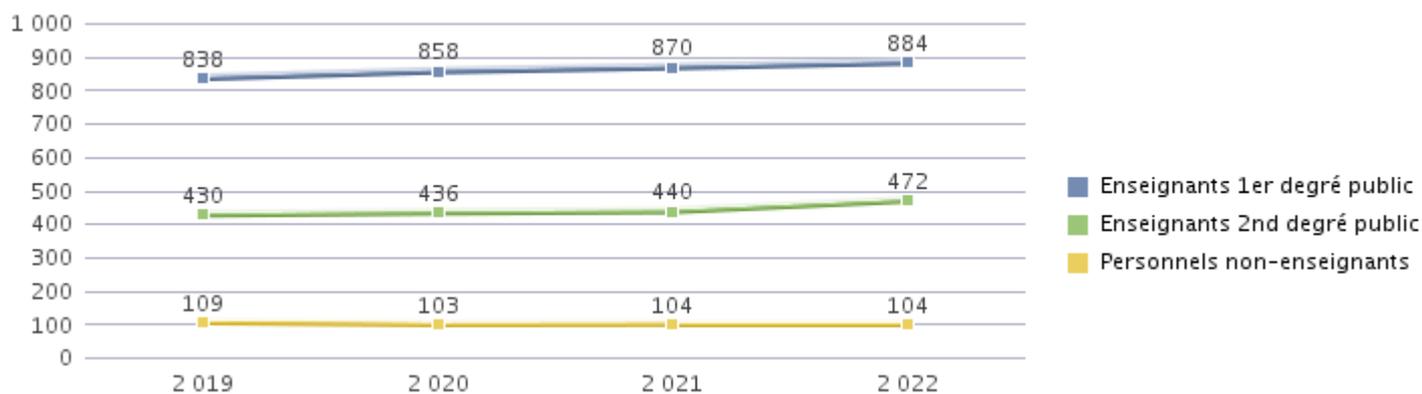
1 - Les lieux d'exercice

1.5 - L'affectation en éducation prioritaire

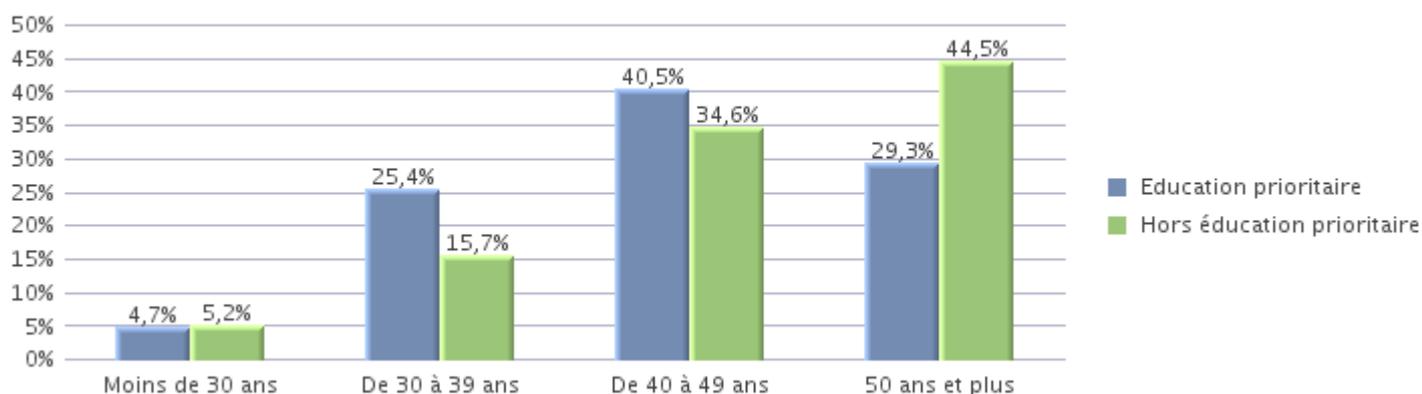
A - Ensemble des personnels affectés en éducation prioritaire (REP et REP+ à partir de 2015)

Tableau 1 : Effectifs affectés en éducation prioritaire	Effectifs en EP	% effectifs acad	Poids type pers.	Dont non-titulaires	Effectifs		Age moyen EP	Age moyen hors EP
					écoles	collèges		
Enseignants 1er degré public	884	7,5%	60,5%	7	834	50	43,26	44,56
Enseignants 2nd degré public	472	3,3%	32,3%	56		472	45,39	48,02
DIEO	39	2,9%	2,7%			39	49,49	50,31
IATSS	65	2,2%	4,5%	10		65	48,57	49,23
Personnels en éducation prioritaire	1 460	4,8%	100,0%	73	834	626	44,35	46,95
					57,1%	42,9%		

Graphique 1 : Évolution des personnels affectés en éducation prioritaire



Graphique 2 : Répartition des effectifs par tranche d'âge selon leur affectation



IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

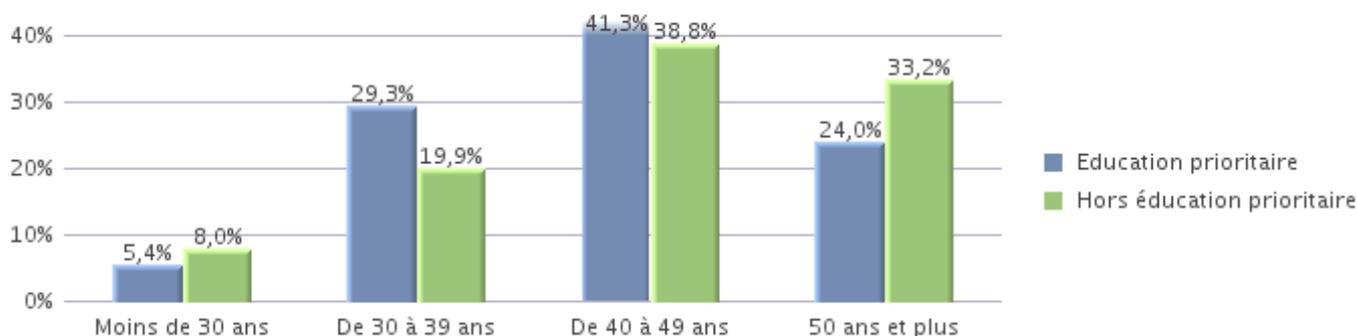
1.5 - L'affectation en éducation prioritaire

B - Enseignants du 1er et 2nd degrés public affectés en éducation prioritaire

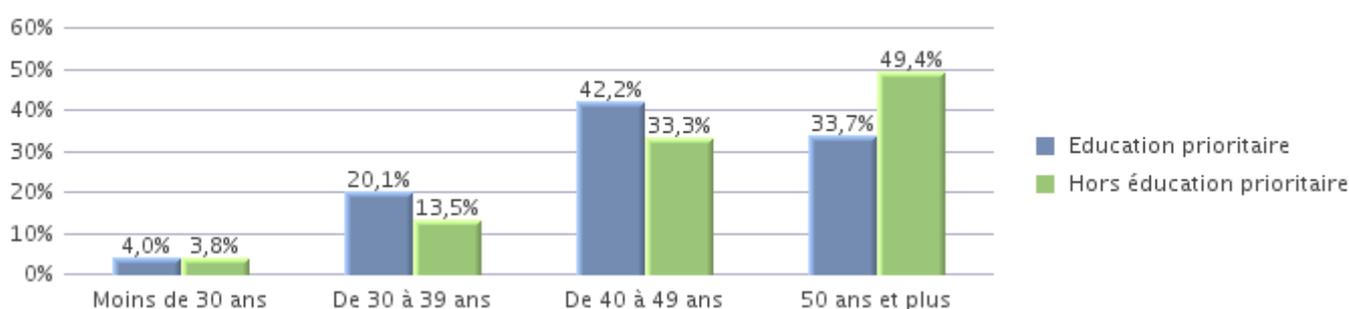
Sur les 1 356 enseignants affectés en éducation prioritaire, deux tiers exercent dans le premier degré. Dans le second degré, le corps des certifiés est principalement engagé.

Tableau 2 : Effectifs enseignants par corps affectés en éducation prioritaire		Effectifs en EP	% effectifs acad	Poids type pers.	Effectifs écoles	Effectifs collèges	Age moyen EP	Age moyen hors EP
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	5	3,7%	0,6%	5		29,4	34,04
	Enseignant contractuel alternant premier degré	2	1,2%	0,2%	2		NS	23,9
	Professeurs des écoles	877	7,6%	99,2%	827	50	43,39	44,98
Enseignants 1er degré public		884	7,5%	65,2%	834	50	43,26	44,54
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	51	3,9%	10,8%		51	39,18	42,49
	Chargés d'enseignement	1	12,5%	0,2%		1	NS	62
	Maître auxiliaire	5	8,5%	1,1%		5	58,8	56,59
	Professeurs agrégés du second degré	32	1,8%	6,8%		32	45,97	48,16
	Professeurs certifiés	324	4,0%	68,6%		324	46,07	48,51
	Professeurs d'éducation physique et sportive	42	4,6%	8,9%		42	43,95	46,62
	Professeurs de lycée professionnel	17	0,9%	3,6%		17	48,71	50,36
Enseignants 2nd degré public		472	3,3%	34,8%		472	45,39	48,09
Enseignants en éducation prioritaire		1 356	5,2%	100,0%	834	522	44	46,52

Graphique 3 : Répartition des enseignants du 1er degré par tranche d'âge selon leur affectation



Graphique 4 : Répartition des enseignants du 2nd degré par tranche d'âge selon leur affectation



IV - La vie des personnels

1 - Les lieux d'exercice

1.6 - Les affectations multiples des enseignants

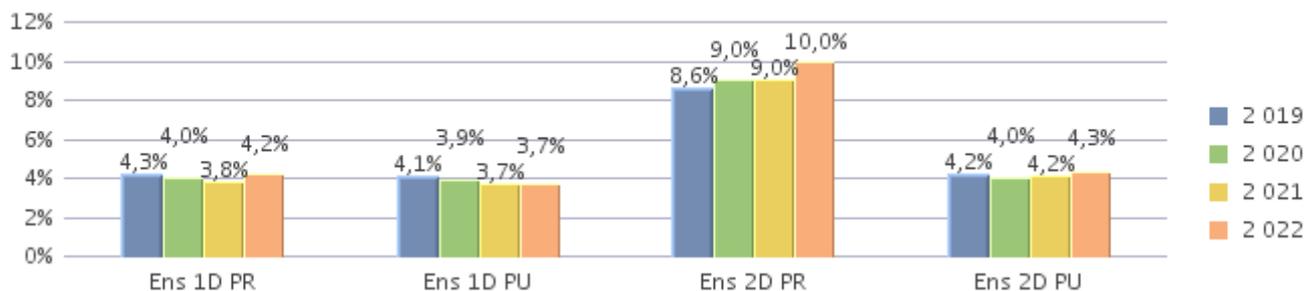
A - Les enseignants multi-affectés

11,2% des enseignants bretons sont affectés sur plusieurs établissements (pouvant se situer ou non dans la même localité). Il s'agit d'une réalité deux fois et demie plus fréquente dans le privé ; les enseignants concernés étant majoritairement en milieu de carrière.

Tableau 1 : Enseignants ayant au moins deux affectations dans des établissements différents / dans des villes différentes

		Plusieurs établissements			Plusieurs villes		
		Effectifs	% corps	Age moyen	Effectifs	% corps	Age moyen
Enseignants public	Enseignants 1er degré public	581	4,9%	44,46	439	3,7%	37,7
	Enseignants 2nd degré public	1 302	9,0%	47,94	621	4,3%	42,2
Enseignants public		1 883	7,2%	42,6	1 060	4,0%	40,3
Enseignants privé	Enseignants 1er degré privé	266	4,6%	45,09	247	4,2%	43,4
	Enseignants 2nd degré privé	2 733	26,3%	45,96	1 036	10,0%	41,4
Enseignants privé		2 999	18,5%	43,9	1 283	7,9%	41,8
Total enseignants public et privé		4 882	11,5%	43,4	2 343	5,5%	41,1

Graphique 1 : Évolution de la part des enseignants ayant au moins deux affectations dans plusieurs villes



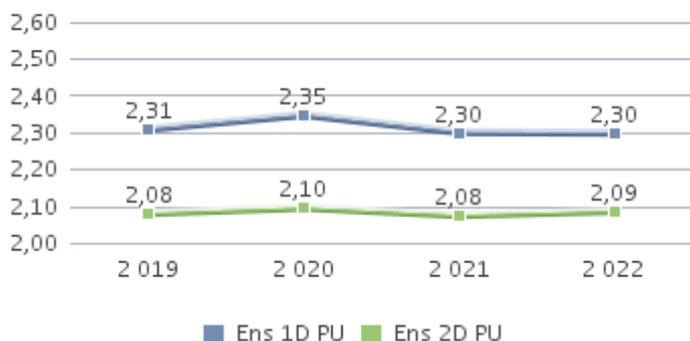
B - Le détail des affectations multiples dans plusieurs villes

Parmi les 439 enseignants du premier degré public concernés par des affectations multiples dans plusieurs villes, un quart est affecté dans au moins trois villes différentes ; ce n'est le cas que pour 8,6% des enseignants du second degré public multi-affectés. Dans le secteur privé, ces chiffres s'élèvent à 28% et 9,7%.

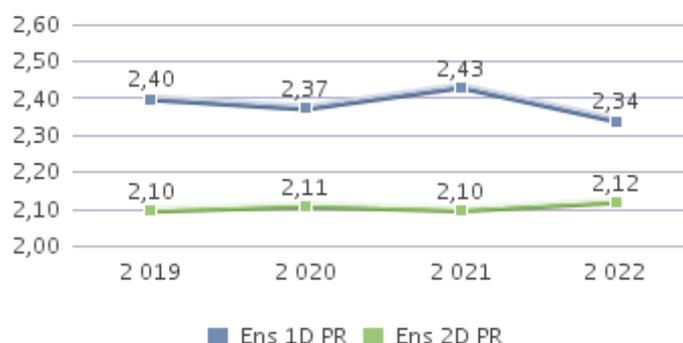
Tableau 2 : Répartition des effectifs multi-affectés selon le nombre de villes d'affectation

		2	3	4	5	6	Total	Effectifs
		Enseignants public	Enseignants 1er degré public	74,9%	21,0%	3,6%	0,2%	0,2%
	Enseignants 2nd degré public	91,5%	8,4%	0,2%			100,0%	621
Enseignants public		84,6%	13,6%	1,6%	0,1%	0,1%	100,0%	1 060
Enseignants privé	Enseignants 1er degré privé	72,1%	21,9%	6,1%			100,0%	247
	Enseignants 2nd degré privé	90,0%	8,3%	1,4%	0,3%		100,0%	1 036
Enseignants privé		86,5%	10,9%	2,3%	0,2%		100,0%	1 283
Total enseignants des secteurs public et privé		85,7%	12,1%	2,0%	0,2%	0,0%	100,0%	2 343

Graphique 2 : Nombre moyen d'affectations des enseignants du secteur public multi-affectés dans plusieurs villes



Graphique 3 : Nombre moyen d'affectations des enseignants du secteur privé multi-affectés dans plusieurs villes



IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

2.1 - Les enseignants 1er degré du secteur public

A - Le mouvement interdépartemental (permutations informatisées) 2022

Quel que soit le département d'affectation demandé par les candidats à un poste de professeur des écoles, le taux de satisfaction est inférieur à 5% ; parallèlement, lorsque les candidats demandent à sortir de leur département, ils obtiennent plus facilement satisfaction.

Tableau 1 : Mouvement interdépartemental 1er degré		Enseignants 1er degré				Total enseignants 1er degré public
		Côtes d'Armor (22)	Finistère (29)	Ille-et-Vilaine (35)	Morbihan (56)	
Entrée	Désirant entrer	926	1 020	991	1 412	4 349
	Entrant satisfait	25	21	36	17	99
Taux de satisfaction		2,7%	2,1%	3,6%	1,2%	2,3%
Sortie	Désirant sortir	85	5	125	32	247
	Sortant satisfait	20	5	24	10	59
Taux de satisfaction		23,5%	100,0%	19,2%	31,3%	23,9%
Solde Permutations		5	16	12	7	40
Ratio Entrées / Sorties		1,3	4,2	1,5	1,7	1,7

Graphique 1 : Évolution du taux de demandes d'entrée satisfaites

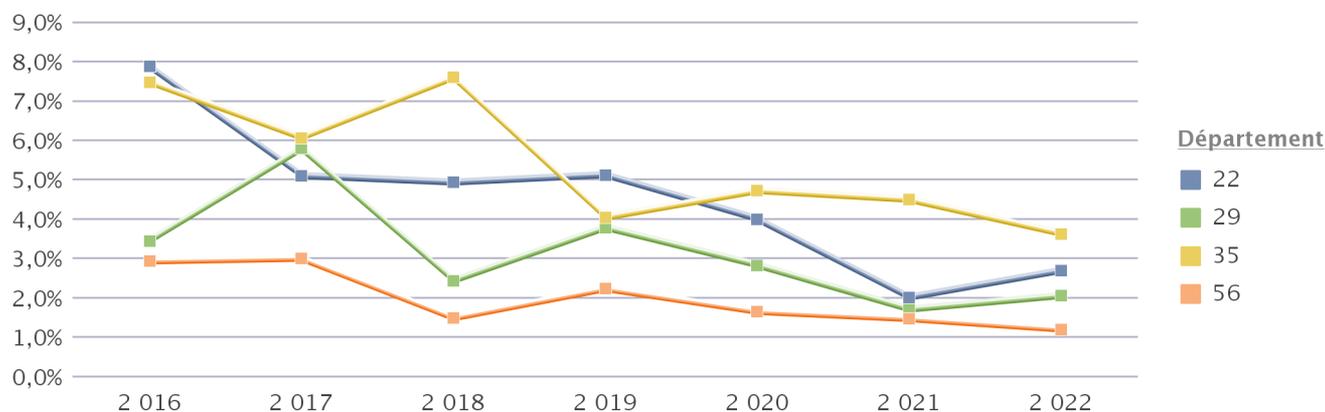


Tableau 2 : Motif des demandes de mutation		Enseignants 1er degré				Total enseignants 1er degré public
		Côtes d'Armor (22)	Finistère (29)	Ille-et-Vilaine (35)	Morbihan (56)	
Convenances personnelles	Demandes	41	4	84	15	144
	Demandes satisfaites	10	4	10	5	29
Convenances personnelles		24,4%	100,0%	11,9%	33,3%	20,1%
Rapprochement familial	Demandes	44	1	63	17	125
	Demandes satisfaites	10	1	14	5	30
Rapprochement familial		22,7%	100,0%	22,2%	29,4%	24,0%
Vœux liés	Demandes	0	0	2	0	2
	Demandes satisfaites	0	0	0	0	0
Vœux liés				0,0%		0,0%
Taux de satisfaction		23,5%	100,0%	16,1%	31,3%	21,8%

IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

2.1 - Les enseignants 1er degré du secteur public

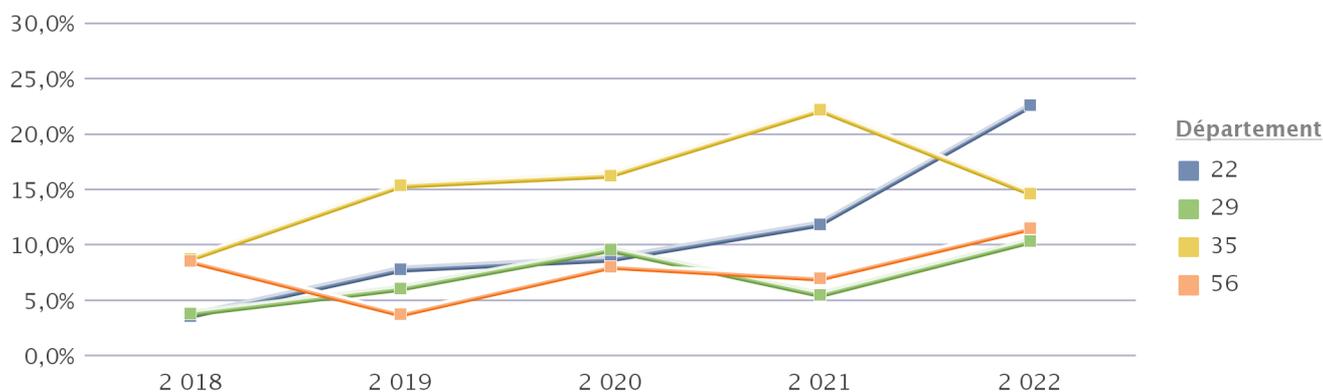
B - Le mouvement complémentaire (INEAT / EXEAT) 2022

L'organisation d'un mouvement complémentaire a permis l'entrée de 86 personnes (+18), répondant notamment au besoin massif d'un large bassin rennais - à l'instar de l'année précédente.

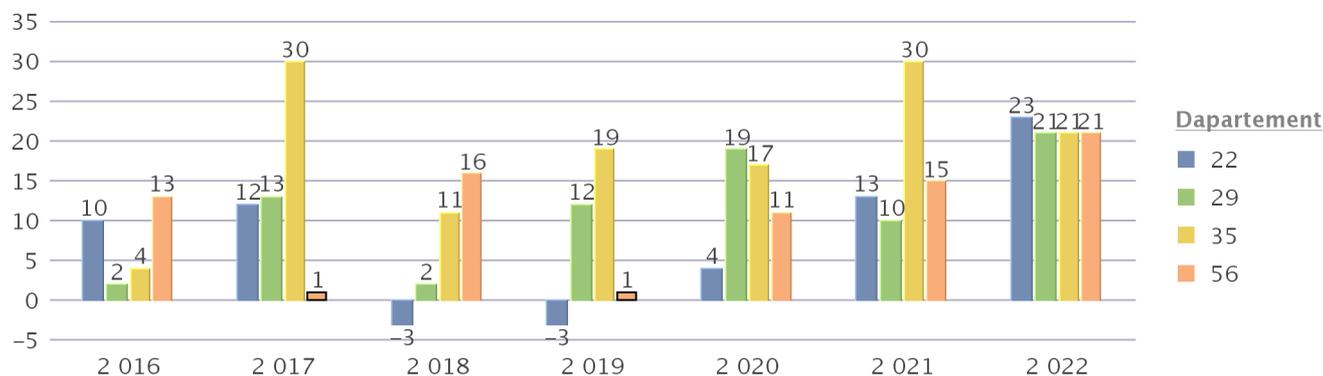
Tableau 3 : INEAT / EXEAT

		Enseignants 1er degré				Total enseignants 1er degré public
		Côtes d'Armor (22)	Finistère (29)	Ille-et-Vilaine (35)	Morbihan (56)	
INEAT	Désirant entrer	115	222	150	199	686
	Entrant satisfait	26	23	22	23	94
Taux de satisfaction		22,6%	10,4%	14,7%	11,6%	13,7%
EXEAT	Désirant sortir	36	2	52	14	104
	Sortant satisfait	3	2	1	2	8
Taux de satisfaction		8,3%	100,0%	1,9%	14,3%	7,7%
Exceptionnel	Entrant					
Solde INEAT / EXEAT		23	21	21	21	86
Ratio Entrées / Sorties		8,67	11,5	22	11,5	11,75

Graphique 2 : Évolution du taux de demandes d'INEAT satisfaites



Graphique 3 : Évolution du solde entrants/sortants par département (INEAT, EXEAT et mouvement complémentaire exceptionnel)



IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

2.2 - Les personnels enseignants 2nd degré, d'éducation et d'orientation du secteur public

A - Le mouvement interacadémique 2022

L'académie de Rennes se caractérise par un mouvement interacadémique au solde positif de 262 entrants ; son ratio entrées/sorties (égal à 9,3 y compris pour les néo-titulaires) confirme son état d'académie attractive.

		Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation 2nd degré public			
		2 019	2 020	2 021	2 022
Candidats	Participants obligatoires stagiaires	427	380	375	346
	Participants obligatoires ATP	26	21	31	45
	Titulaires désirant sortir	116	131	218	222
Candidats		569	532	624	613
Entrée	Entrants titulaires et néo-titulaires	393	364	292	259
	Stagiaires / BOE stabilisés	70	38	41	16
	ATP stabilisés	11	3	4	2
	Détachés catégorie A	10	11	5	13
	Liste d'aptitude	1	4	0	0
Entrée		485	420	342	290
Sortie	Titulaires sortants satisfaits	56	48	34	28
Sortie		56	48	34	28
Solde Mouvement interacadémique		429	372	308	262
Ratio Entrées / Sorties des titulaires		7,0	7,6	8,6	9,3

Graphique 1 : Évolution du poids des entrants par type d'arrivée



B - Le mouvement intra-académique 2022

	Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation 2nd degré public				Mutations réalisées	Taux mutation	
	Participants	Mutation en EPLE	Mutation en ZR	Mutation en EPLE après mesure de carte			Mutation en ZR après mesure de
Titulaire définitif en EPLE	1 283	251	9	85	1	346	27,0%
Titulaire sur zone de remplacement	1 031	157	14			171	16,6%
Entrant dans l'académie	259	179	80			259	100,0%
Réintégration	23	11	11			22	95,7%
Stabilisation stagiaires / BOE	16	11	5			16	100,0%
Autres situations	38	22	10			32	84,2%
Stabilisation ATP (*)	15	14	1			15	100,0%
Total	2 665	645	130	85	1	861	32,3%
		74,9%	15,1%	9,9%	0,1%	100,0%	

IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

2.2 - Les personnels enseignants 2nd degré, d'éducation et d'orientation du secteur public

Tableau 3 : Taux de mutation

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Titulaire définitif en EPLE	26,6%	24,9%	23,9%	26,7%	25,2%	27,0%
Titulaire sur zone de remplacement	17,4%	14,3%	12,3%	13,3%	15,3%	16,6%
Entrant dans l'académie	100,0%	100,0%	100,0%	99,7%	100,0%	100,0%
Réintégration	78,8%	95,5%	75,0%	82,1%	88,0%	95,7%
Stabilisation ATP	100,0%	100,0%				
Stabilisation stagiaires / BOE	103,3%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Autres situations	88,5%	76,5%	75,0%	94,7%	90,2%	84,2%
Stabilisation ATP (*)			100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux de mutation mouvement intra	38,7%	36,2%	33,9%	34,1%	32,2%	32,3%

Graphique 2 : Évolution du poids des mutations en EPLE par origine des participants (yc mesures de carte)

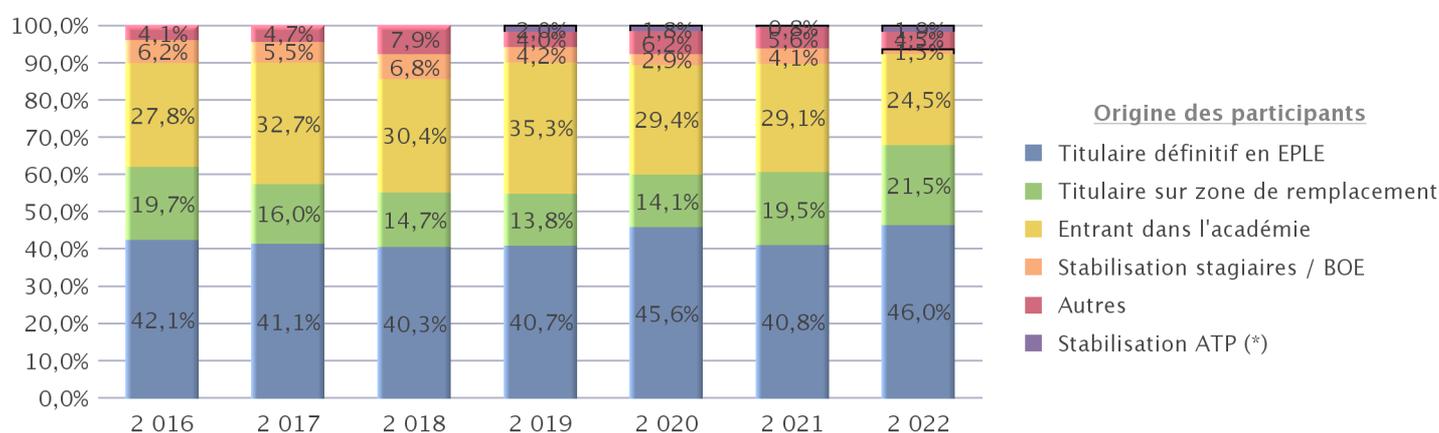


Tableau 4 : Demandes et mutations de voeu des enseignants par motif du premier voeu (hors mesures de carte et affectations d'office)

		Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation 2nd degré public			
		2 019	2 020	2 021	2 022
Convenances personnelles	Demandes	ND	ND	1 295	1 247
	Demandes satisfaites	ND	ND	ND	323
Convenances personnelles					25,9%
Rapprochement familial	Demandes	ND	ND	1 466	1 418
	Demandes satisfaites	ND	ND	ND	525
Rapprochement familial					37,0%
Vœux liés	Demandes	ND	ND	6	5
	Demandes satisfaites	ND	ND	ND	5
Vœux liés					100,0%
Taux de satisfaction voeu de rang 1					31,9%

ND = Données non disponibles

IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

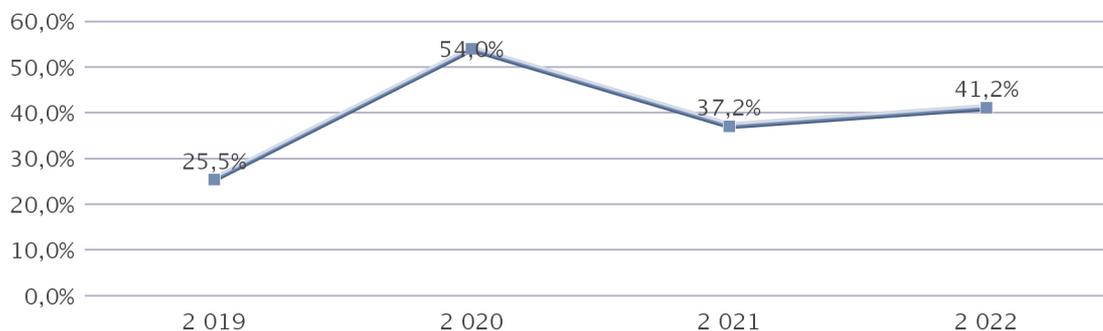
2.3 - Les enseignants 1er et 2nd degrés du secteur privé

A - Le mouvement académique 2022 des enseignants du 1er degré du secteur privé

Tableau 1 : Mouvement académique 1er degré privé		Enseignants 1er degré privé			
		2 019	2 020	2 021	2 022
Entrée	Désirant entrer	55	87	113	102
	Entrant satisfait	14	47	42	42
Taux de satisfaction		25,5%	54,0%	37,2%	41,2%
Sortie	Désirant sortir	(*)	(*)	(*)	(*)
	Sortant satisfait	12	6	15	11
Taux de satisfaction					
Solde Mouvement académique		2	41	27	31
Ratio Entrées / Sorties		116,7%	783,3%	280,0%	381,8%

(*) Informations non communiquées

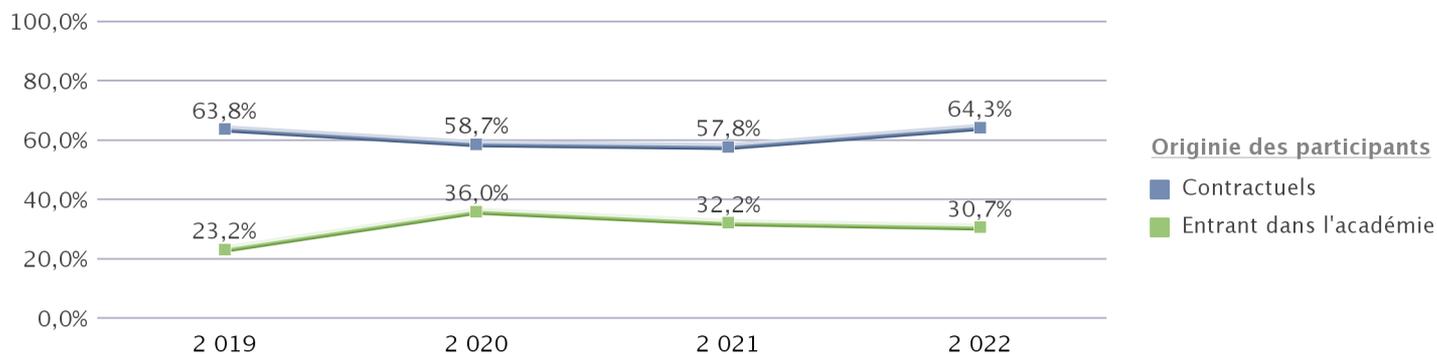
Graphique 1 : Évolution du taux de demandes d'entrée satisfaites



B - Le mouvement académique 2022 des enseignants du 2nd degré du secteur privé

Tableau 2 : Mouvement académique 2nd degré privé	Participants	Mutations réalisées	Taux mutation
Contractuels	1 176	756	64,3%
Entrant dans l'académie	212	65	30,7%
Réintégration	13	12	92,3%
Stabilisation stagiaires	296	296	100,0%
Total	1 697	1 129	66,5%

Graphique 2 : Évolution du taux de mutation des contractuels et des entrants dans l'académie



IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

2.3 - Les enseignants 1er et 2nd degrés du secteur privé

Tableau 4 : Demandes et mutations des enseignants du 2nd degré privé par priorité

		2 019	2 020	2 021	2 022
Convenances personnelles	Demandes	670	653	661	670
	Demandes satisfaites	353	310	269	308
Convenances personnelles		52,7%	47,5%	40,7%	46,0%
Mouvement obligatoire	Demandes	136	125	141	198
	Demandes satisfaites	136	125	141	198
Mouvement obligatoire		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Passerelle EN - Agriculture	Demandes	19	8	3	12
	Demandes satisfaites	3	0	0	1
Passerelle EN - Agriculture		15,8%	0,0%	0,0%	8,3%
Stagiaires (concours externe)	Demandes	176	178	197	169
	Demandes satisfaites	136	142	148	143
Stagiaires (concours externe)		77,3%	79,8%	75,1%	84,6%
Stagiaires (concours interne)	Demandes	99	131	162	127
	Demandes satisfaites	86	116	138	106
Stagiaires (concours interne)		86,9%	88,5%	85,2%	83,5%
Stagiaires (mesure de résorption de l'emploi précaire)	Demandes	29	0	0	0
	Demandes satisfaites	23	0	0	0
Stagiaires (mesure de résorption de l'emploi précaire)		79,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux de satisfaction		65,3%	63,3%	59,8%	64,3%

IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

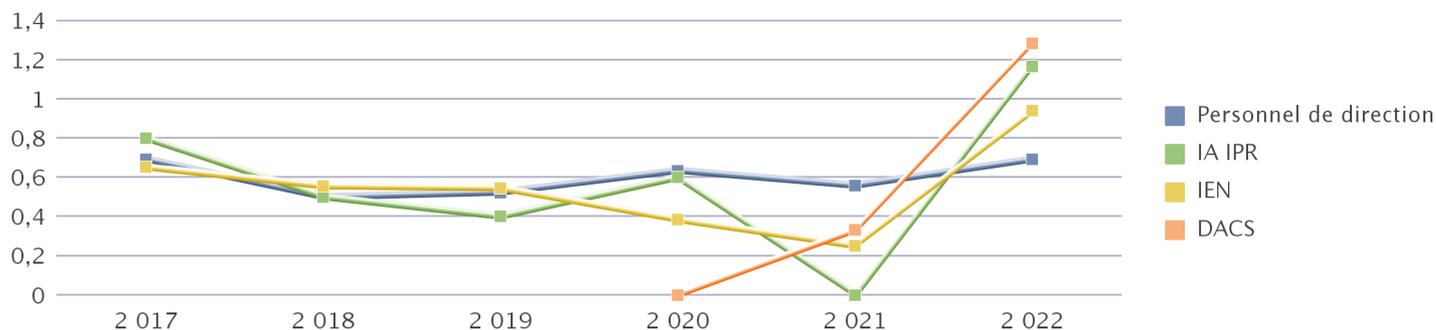
2.3 - Les personnels non-enseignants

A - Le mouvement des personnels de direction et d'inspection 2022

136 personnels de direction et d'inspection ont obtenu satisfaction à leur demande de mutation (+51% : à mettre en rapport avec la baisse de 11% constatée entre 2020 et 2021).

	Personnel de direction	IA IPR	IEN	DACS	Personnels de direction et d'inspection
Demands	150	6	17	7	180
Demands satisfaites	104	7	16	9	136
<i>Dont : au sein de l'académie</i>	70	0	3	7	80
<i>Dont : hors académie</i>	6	4	2	0	12
Taux de satisfaction	69,3%	116,7%	94,1%	128,6%	75,6%
Entrants dans l'académie	28	3	11	2	44
Solde Mouvement	22	-1	9	2	32

Graphique 1 : Évolution du taux de satisfaction de mutation des personnels de direction et d'inspection

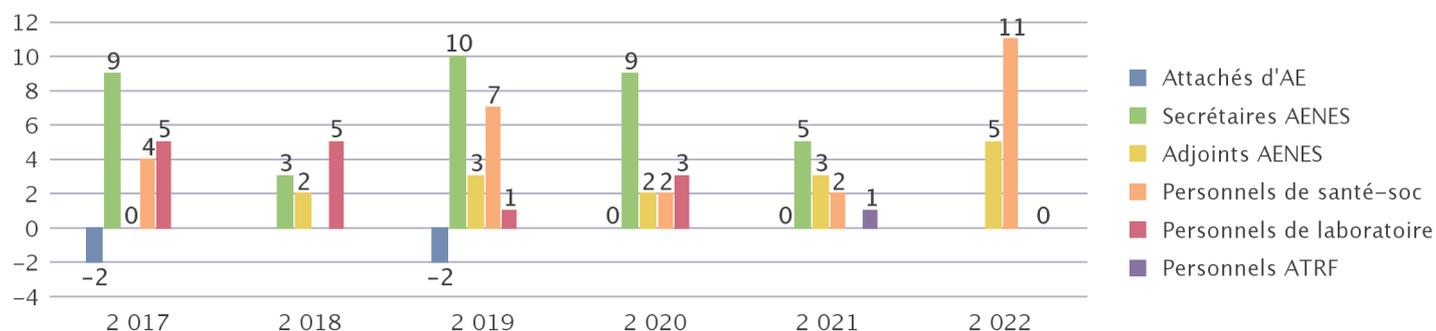


B - Le mouvement inter-académique des personnels ATSS 2022

Au sein de contingents aux volumes modestes, les taux de satisfaction aux demandes de sorties de l'académie sont plus satisfaites que les demandes d'entrée recensées, conséquence de la forte attractivité académique. Cependant, les personnels sociaux et de santé entrent en 2022 en Bretagne plus conséquemment : +16,8 points, soit sept agents satisfaits.

	Entrée			Sortie			Solde Mouvement
	Demands	Demands satisfaites	Taux de satisfaction	Demands	Demands satisfaites	Taux de satisfaction	
Adjoints AENES	35	6	17,1%	5	1	20,0%	5
Personnels de santé-soc	38	11	28,9%				11
Personnels ATRF		0					0
Personnels IATSS	73	17		5	1		16

Graphique 2 : Évolution du solde des entrées-sorties au mouvement inter-académique des personnel ATSS



IV - La vie des personnels

2 - La mobilité géographique

2.3 - Les personnels non-enseignants

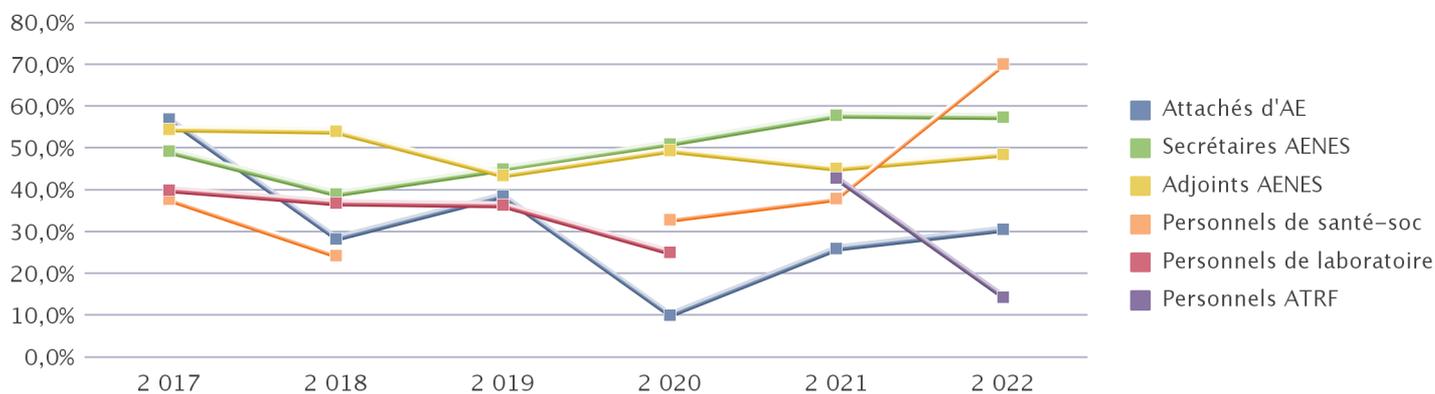
C - Le mouvement intra-académique des personnels ATSS 2022

Chez les ATSS, le mouvement est stable. Les attachés ont moins candidaté ; le taux de satisfaction augmente donc, au regard du besoin académique. Les personnels de santé et sociaux bénéficient du doublement des satisfactions à leur demande.

Tableau 3

	Demandes	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
Attachés d'AE	36	11	30,6%
Secrétaires AENES	87	50	57,5%
Adjoints AENES	103	50	48,5%
Personnels de santé-soc	57	40	70,2%
Personnels ATRF	7	1	14,3%
Personnels ATSS	290	152	52,4%

Graphique 3 : Évolution du taux de satisfaction au mouvement intra-académique des personnels ATSS



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.1 - L'ensemble des personnels

A - Les personnels à temps partiel

Les personnels de l'académie de Rennes exercent plus à temps partiel qu'au niveau national (+ 3 points). Près de 7 agents à temps partiel sur dix se sont vus octroyer un temps partiel sur autorisation.

Le temps partiel concerne majoritairement les femmes enseignantes ; il constitue une donnée stable dans le temps.

Tableau 1 :
Effectifs à temps partiel

	Effectifs	Quotité moy. de tps de travail (%)		Age moyen	dont % temps partiel de droit
		Rennes	National		
Enseignants public	3 131	72,5	71,1	45,37	30,2%
Enseignants privé	1 878	68,2	67,2	48,5	23,8%
Non-enseignants	499	75,2	75,7	48,65	23,6%
Total	5 508	71,3	71,1	46,73	27,4%

% temps partiel sur l'ens. des effectifs			
Ensemble		Parmi les femmes	Parmi les hommes
Rennes	National		
12,0%	8,6%	14,4%	6,1%
11,6%	8,6%	13,3%	6,3%
4,8%	3,6%	5,8%	1,2%
10,4%	7,3%	12,3%	5,4%

Graphique 1 : Répartition des effectifs par type de temps partiel

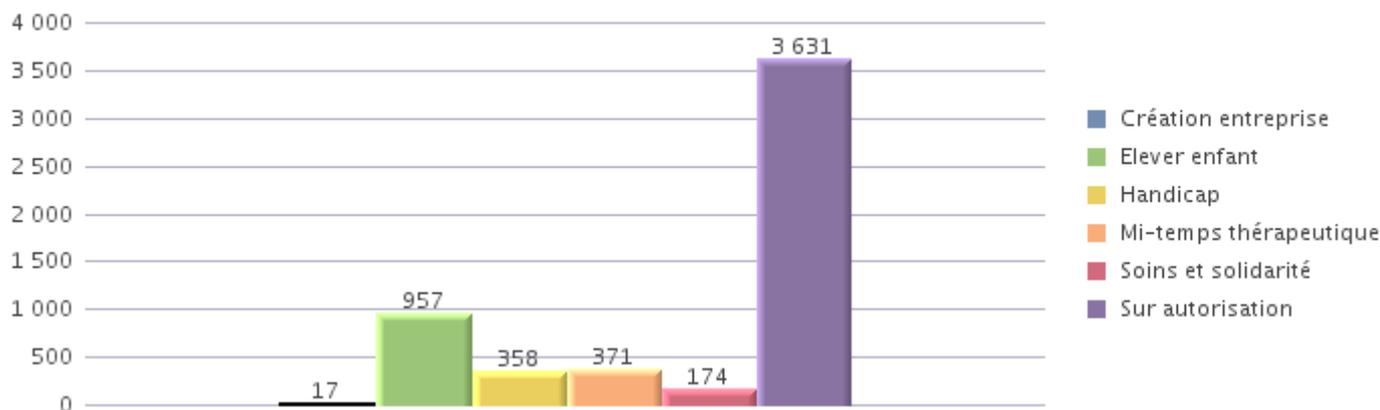


Tableau 2 : Poids des effectifs à temps partiel par âge et sexe

		Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit
Enseignants public	FEMMES	4,1%	78,3%	23,3%	57,1%	14,5%	23,7%	11,7%	12,1%
	HOMMES	0,9%	100,0%	8,2%	57,6%	5,4%	28,3%	6,5%	12,9%
Enseignants public		3,3%	79,6%	19,8%	57,1%	12,0%	24,3%	9,9%	12,3%
Enseignants privé	FEMMES	1,9%	36,8%	15,4%	60,8%	12,8%	20,6%	15,3%	10,9%
	HOMMES	0,9%		3,4%	33,3%	4,4%	11,3%	9,7%	10,6%
Enseignants privé		1,6%	31,8%	12,6%	59,1%	10,9%	19,8%	13,7%	10,8%
Non-enseignants	FEMMES	0,3%	66,7%	6,1%	52,4%	7,1%	15,4%	6,6%	18,5%
	HOMMES			0,3%	100,0%	2,2%	30,0%	2,2%	11,8%
Non-enseignants		0,3%	66,7%	4,9%	52,9%	6,3%	16,3%	5,8%	18,0%
Ensemble des personnels	FEMMES	2,1%	66,2%	17,3%	57,9%	12,7%	22,0%	11,7%	12,4%
	HOMMES	0,9%	50,0%	5,2%	52,7%	4,8%	23,9%	6,9%	11,9%
	TOTAL	1,9%	64,9%	14,6%	57,4%	10,8%	22,2%	10,2%	12,3%

IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.1 - L'ensemble des personnels

Tableau 3 : Evolution des effectifs à temps partiel

	2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants public	3 184	3 091	3 170	3 131
Enseignants privé	1 811	1 828	1 870	1 878
Non-enseignants	519	511	522	499
Total	5 514	5 430	5 562	5 508

Graphique 2 : Évolution de la part des effectifs à temps partiel



B - Les quotités de travail

Globalement, un agent sur dix est concerné par un temps de travail inférieur à 100%. Parmi cette population, 62% des femmes optent pour une quotité de travail inférieure à 80% ; 53% des hommes seulement.

Tableau 4 : Effectifs par tranche de quotité de travail

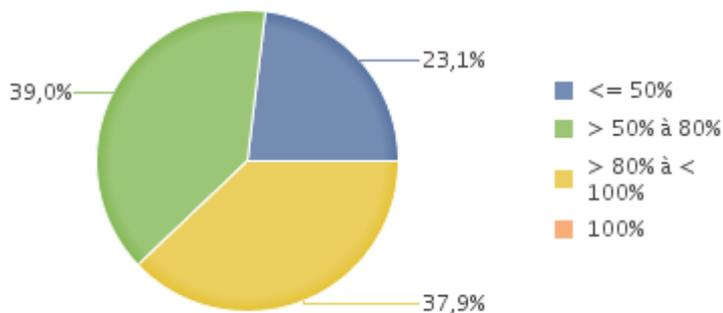
		<= 50%		> 50% à 80%		> 80% à < 100%		100%	
		Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité
Enseignants public	FEMMES	509	2,8%	1 169	6,3%	986	5,4%	15 760	85,5%
	HOMMES	101	1,3%	133	1,7%	254	3,3%	7 278	93,7%
Enseignants public		610	2,3%	1 302	5,0%	1 240	4,7%	23 038	88,0%
% national			2,1%		2,8%		3,6%		91,4%
Enseignants privé	FEMMES	495	4,1%	670	5,5%	460	3,8%	10 512	86,6%
	HOMMES	80	2,0%	108	2,6%	78	1,9%	3 821	93,5%
Enseignants privé		575	3,5%	778	4,8%	538	3,3%	14 333	88,3%
% national			2,8%		3,4%		2,4%		91,4%
Non-enseignants	FEMMES	94	1,1%	22	0,3%	356	4,3%	7 713	94,2%
	HOMMES	9	0,4%	4	0,2%	15	0,7%	2 229	98,8%
Non-enseignants		103	1,0%	26	0,2%	371	3,6%	9 942	95,2%
% national			0,7%		0,2%		2,8%		96,4%
Ensemble des personnels	FEMMES	1 098	2,8%	1 861	4,8%	1 802	4,7%	33 985	87,7%
	HOMMES	190	1,3%	245	1,7%	347	2,5%	13 328	94,5%
	Total	1 288	2,4%	2 106	4,0%	2 149	4,1%	47 313	89,5%
% national			1,8%		2,2%		3,3%		92,7%

IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.1 - L'ensemble des personnels

Graphique 3 : Les femmes à temps partiel par quotité de travail



Graphique 4 : Les hommes à temps partiel par quotité de travail

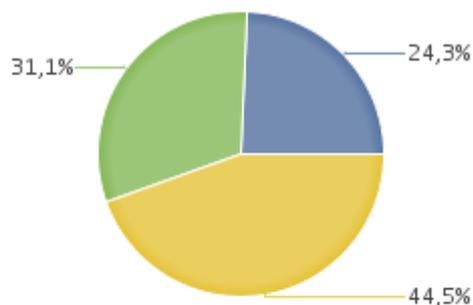
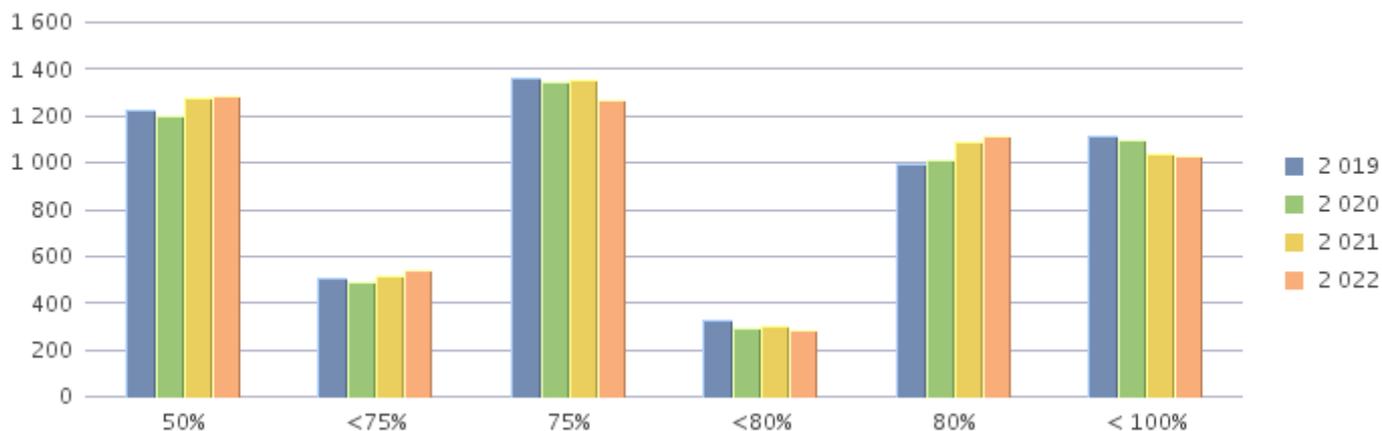


Tableau 5 : Effectifs à temps partiel par quotité

	Enseignants public		Enseignants privé		Non-enseignants		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectif	%
50%	606	19,4%	574	30,6%	102	20,4%	1 282	23,3%
<75%	254	8,1%	259	13,8%	25	5,0%	538	9,8%
75%	811	25,9%	453	24,1%			1 264	22,9%
<80%	227	7,3%	58	3,1%	1	0,2%	286	5,2%
80%	654	20,9%	192	10,2%	268	53,7%	1 114	20,2%
< 100%	579	18,5%	342	18,2%	103	20,6%	1 024	18,6%
Total	3 131	100,0%	1 878	100,0%	499	100,0%	5 508	100,0%

Graphique 5 : Évolution des effectifs à temps partiel par quotités de travail



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.2 - Les enseignants du secteur public

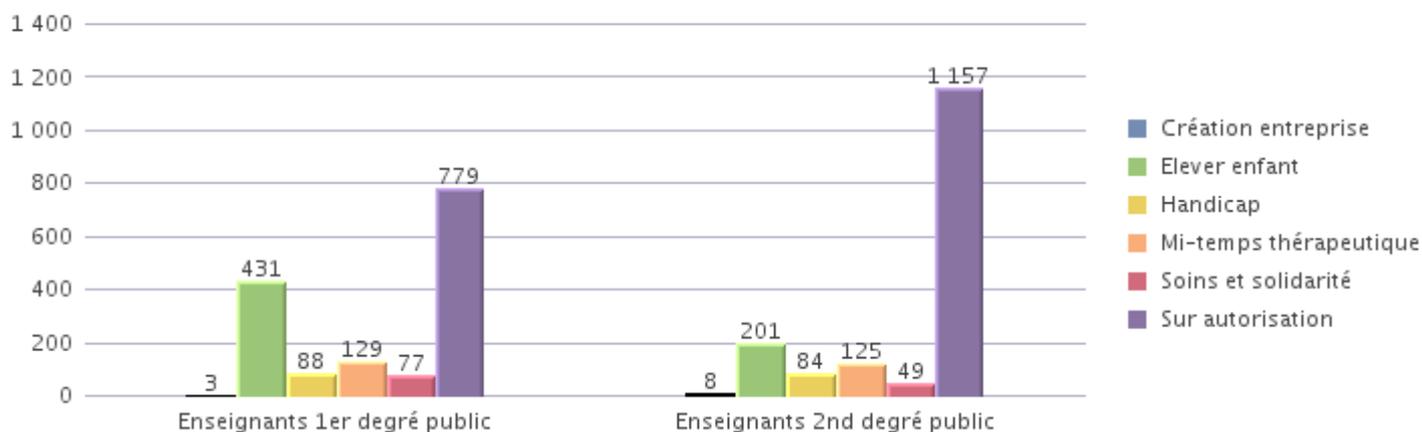
A - Les enseignants du secteur public à temps partiel

Globalement, les enseignants bretons du public à temps partiel assurent une quotité de temps de travail supérieure d'1 point par rapport au niveau national (écart stabilisé depuis deux ans) ; ces enseignants représentent, au sein de l'ensemble des enseignants du secteur public de l'académie, une portion supérieure à la valeur nationale (+ 2,3 points).

Tableau 1 : Enseignants du secteur public à temps partiel

		Effectifs	Quotité moy. de tps de travail (%)	Age moyen	dont % TP de droit	% temps partiel sur l'ensemble des effectifs		
						Ensemble	Parmi les femmes	Parmi les hommes
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	2	55,0	NS	1,5%	1,8%		
	Instituteurs	3	50,0	NS	17,6%	23,1%		
	Professeurs des écoles	1 502	70,1	42,26	39,9%	13,1%	6,0%	
Enseignants 1er degré public		1 507	70,1	42,29	39,8%	12,8%	14,1%	5,8%
<i>National</i>			<i>69,2</i>			<i>9,4%</i>	<i>10,6%</i>	<i>3,2%</i>
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	17	64,5	45,29	17,6%	1,3%	1,9%	0,7%
	Chargés d'enseignement	1	60,0	NS		12,5%	20,0%	
	Maître auxiliaire	6	72,4	55		10,2%	12,8%	5,0%
	Professeur contractuel	7	77,1	47,29		15,2%	17,9%	11,1%
	Professeurs agrégés du second degré	193	75,9	48,8	19,7%	10,7%	14,5%	6,6%
	Professeurs certifiés	1 152	74,7	47,93	22,1%	14,2%	17,5%	7,5%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	84	75,5	46,23	19,0%	9,1%	13,3%	6,0%
	Professeurs de lycée professionnel	162	74,4	50,51	19,8%	8,3%	10,8%	6,1%
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	2	55,6	NS		18,2%	20,0%	16,7%
Enseignants 2nd degré public		1 624	74,7	48,22	21,2%	11,3%	14,8%	6,2%
<i>National</i>			<i>73,1</i>			<i>7,8%</i>	<i>10,5%</i>	<i>4,0%</i>
Enseignants du secteur public		3 131	72,5	45,37	30,2%	12,0%	14,4%	6,1%
<i>National</i>			<i>71,1</i>			<i>8,6%</i>	<i>10,5%</i>	<i>3,8%</i>

Graphique 1 : Répartition des enseignants du secteur public par type de temps partiel



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.2 - Les enseignants du secteur public

Tableau 2 : Poids des enseignants du secteur public à temps partiel par âge et sexe

		Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré			2,6%				9,1%	
	Instituteurs							17,6%	
	Professeurs des écoles	5,6%	87,5%	23,8%	60,6%	13,2%	27,9%	7,6%	18,1%
Enseignants 1er degré public	FEMMES	5,9%	86,8%	25,4%	59,5%	14,5%	27,2%	8,5%	17,2%
	HOMMES	2,9%	100,0%	11,4%	73,7%	5,8%	38,5%	4,1%	22,6%
	TOTAL	5,6%	87,5%	23,5%	60,5%	13,2%	27,9%	7,6%	17,8%
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré			1,5%	60,0%	1,8%		1,1%	
	Chargés d'enseignement							12,5%	
	Maître auxiliaire							10,2%	
	Professeur contractuel			25,0%		23,1%		12,0%	
	Professeurs agrégés du second degré	1,8%	100,0%	12,8%	58,8%	10,7%	17,2%	10,6%	6,4%
	Professeurs certifiés	3,6%	28,6%	20,6%	48,2%	13,9%	23,1%	13,1%	10,8%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	2,4%	100,0%	13,1%	58,8%	10,0%	5,1%	7,4%	11,1%
	Professeurs de lycée professionnel			14,6%	59,1%	6,0%	17,9%	9,0%	11,9%
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat							18,2%	
Enseignants 2nd degré public	FEMMES	4,8%	37,5%	20,1%	52,0%	14,5%	19,3%	14,3%	9,7%
	HOMMES	0,8%	100,0%	6,7%	44,7%	5,4%	24,2%	7,2%	11,5%
	TOTAL	3,1%	44,4%	15,3%	50,8%	11,0%	20,2%	11,2%	10,2%
Enseignants du secteur public	FEMMES	5,7%	78,3%	23,4%	57,1%	14,5%	23,7%	11,8%	12,1%
	HOMMES	1,5%	100,0%	8,2%	57,6%	5,5%	28,3%	6,6%	12,9%
	TOTAL	4,9%	79,6%	19,8%	57,1%	12,1%	24,3%	10,0%	12,3%

IV - La vie des personnels

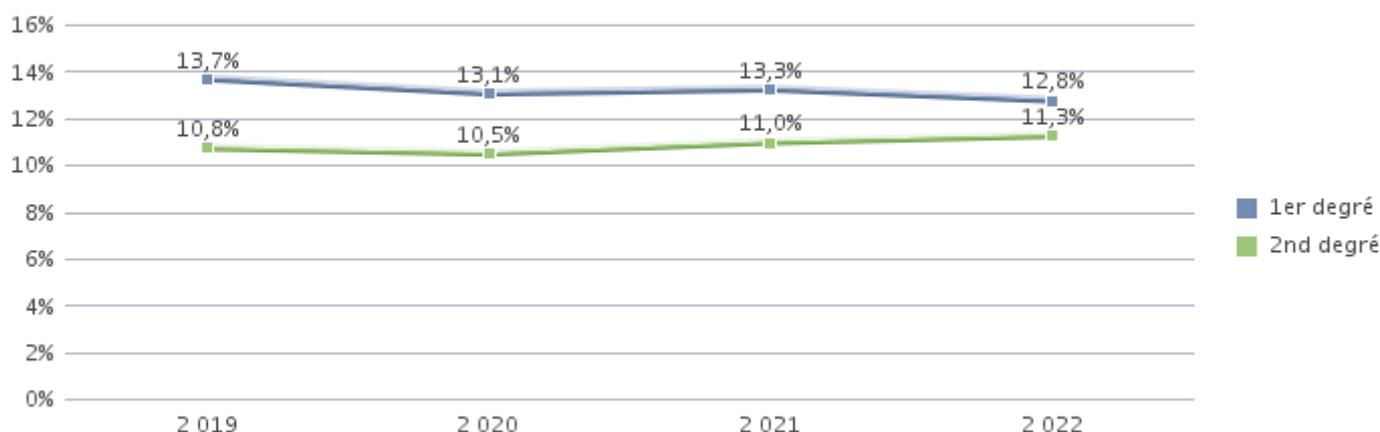
3 - Les quotités de travail

3.2 - Les enseignants du secteur public

Tableau 3 : Evolution des enseignants à temps partiel

		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré			1	2
	Instituteurs	2	2	2	3
	Professeurs des écoles	1 605	1 547	1 568	1 502
Enseignants 1er degré public		1 607	1 549	1 571	1 507
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	14	16	21	17
	Chargés d'enseignement	6	4	4	1
	Maître auxiliaire	7	9	8	6
	Professeur contractuel	2	5	4	7
	Professeurs agrégés du second degré	147	159	184	193
	Professeurs certifiés	1 141	1 105	1 122	1 152
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques			1	
	Professeurs d'éducation physique et sportive	76	81	86	84
	Professeurs de lycée professionnel	177	162	168	162
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	7	1	1	2
Enseignants 2nd degré public		1 577	1 542	1 599	1 624
Enseignants du secteur public		3 184	3 091	3 170	3 131

Graphique 2 : Évolution de la part des enseignants du secteur public à temps partiel



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.2 - Les enseignants du secteur public

B - Les quotités de travail

Les quotités de travail jusqu'à 80% constituent un marqueur féminin chez les enseignants du public à temps partiel. Dans le premier degré, la quotité [>50-80%] est privilégiée.

Tableau 4 : Effectifs enseignants du secteur public par tranche de quotité de travail

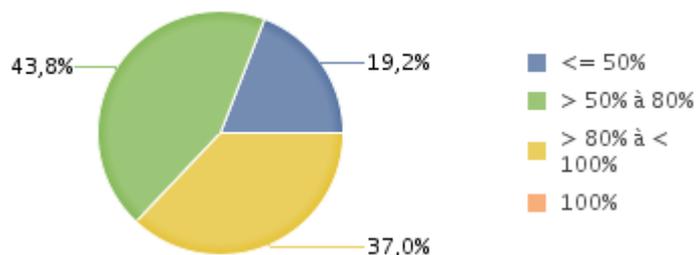
		<= 50%		> 50% à 80%		> 80% à < 100%		100%	
		Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	1	0,7%	1	0,7%			132	98,5%
	Enseignant contractuel alternant premier degré							161	100,0%
	Instituteurs	3	17,6%					14	82,4%
	Professeurs des écoles	327	2,8%	1 037	9,0%	143	1,2%	9 967	86,9%
Enseignants 1er degré public	FEMMES	303	3,1%	971	9,8%	127	1,3%	8 504	85,9%
	HOMMES	28	1,5%	67	3,6%	16	0,9%	1 770	94,1%
	Total	331	2,8%	1 038	8,8%	143	1,2%	10 274	87,2%
National			2,7%		4,3%		2,5%		90,6%
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	5	0,4%	10	0,8%	2	0,2%	1 291	98,7%
	Chargés d'enseignement			1	12,5%			7	87,5%
	Enseignant contractuel alternant second degré							66	100,0%
	Maître auxiliaire	1	1,7%	2	3,4%	3	5,1%	53	89,8%
	Professeur contractuel	1	2,2%			6	13,0%	39	84,8%
	Professeurs agrégés du second degré	23	1,3%	30	1,7%	141	7,8%	1 614	89,3%
	Professeurs certifiés	202	2,5%	190	2,3%	771	9,5%	6 969	85,7%
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques,							102	100,0%
	Professeurs d'éducation physique et sportive	13	1,4%	6	0,7%	66	7,2%	838	90,8%
	Professeurs de lycée professionnel	33	1,7%	24	1,2%	108	5,6%	1 776	91,5%
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	1	9,1%	1	9,1%			9	81,8%
	Enseignants 2nd degré public	FEMMES	206	2,4%	198	2,3%	859	10,1%	7 256
HOMMES		73	1,2%	66	1,1%	238	4,0%	5 508	93,6%
Total		279	1,9%	264	1,8%	1 097	7,6%	12 764	88,6%
National			1,6%		1,5%		4,7%		92,2%
Enseignants du secteur public	FEMMES	509	2,8%	1 169	6,3%	986	5,4%	15 760	85,5%
	HOMMES	101	1,3%	133	1,7%	254	3,3%	7 278	93,7%
	Total	610	2,3%	1 302	5,0%	1 240	4,7%	23 038	88,0%
National			2,1%		2,8%		3,6%		91,4%

IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.2 - Les enseignants du secteur public

Graphique 3 : Les femmes à temps partiel par quotité de travail



Graphique 4 : Les hommes à temps partiel par quotité de travail

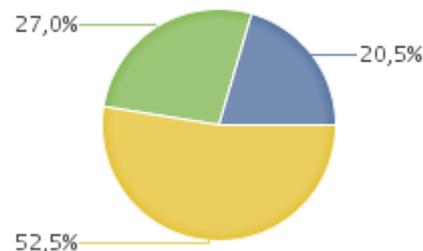
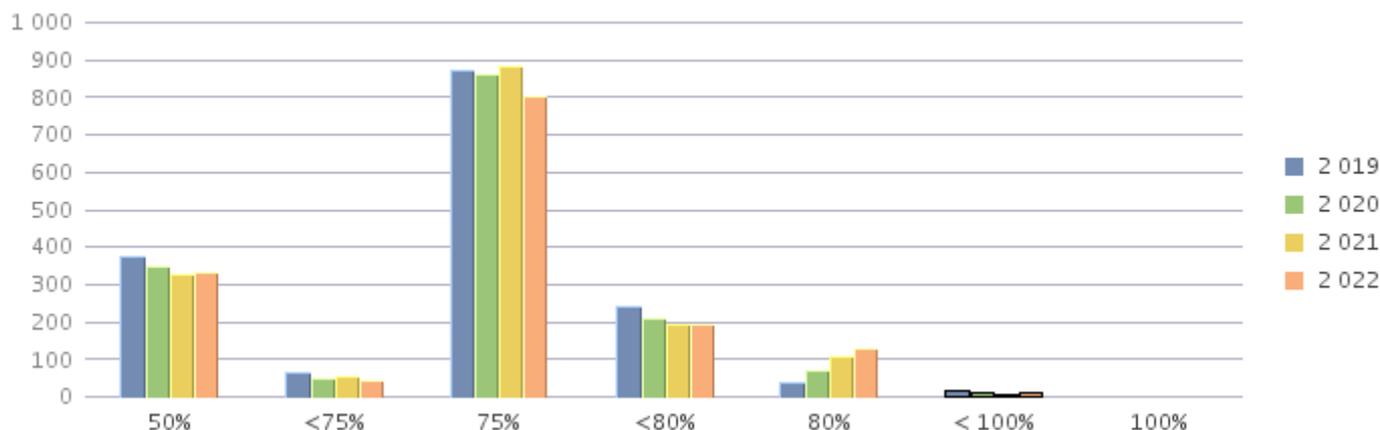


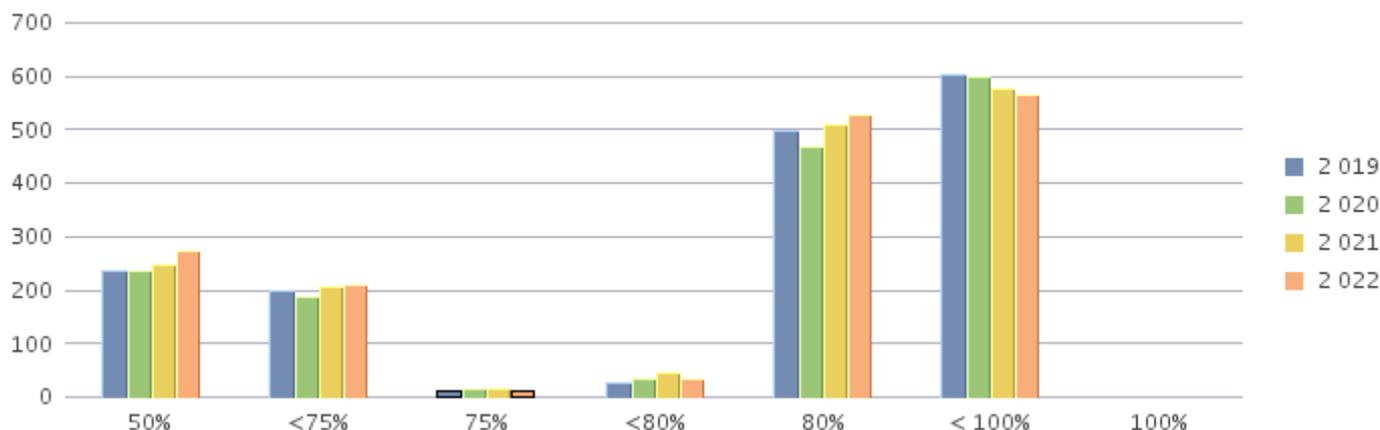
Tableau 5 : Effectifs à temps partiel par quotité

	Enseignants 1er degré public		Enseignants 2nd degré public		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectif	%
50%	331	22,0%	275	16,9%	606	19,4%
<75%	43	2,9%	211	13,0%	254	8,1%
75%	800	53,1%	11	0,7%	811	25,9%
<80%	192	12,7%	35	2,2%	227	7,3%
80%	127	8,4%	527	32,5%	654	20,9%
< 100%	14	0,9%	565	34,8%	579	18,5%
Total	1 507	100,0%	1 624	100,0%	3 131	100,0%

Graphique 5 : Évolution des effectifs enseignants 1er degré public à temps partiel par quotité



Graphique 6 : Évolution des effectifs enseignants 2nd degré public à temps partiel par quotité



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.3 - Les enseignants du secteur privé

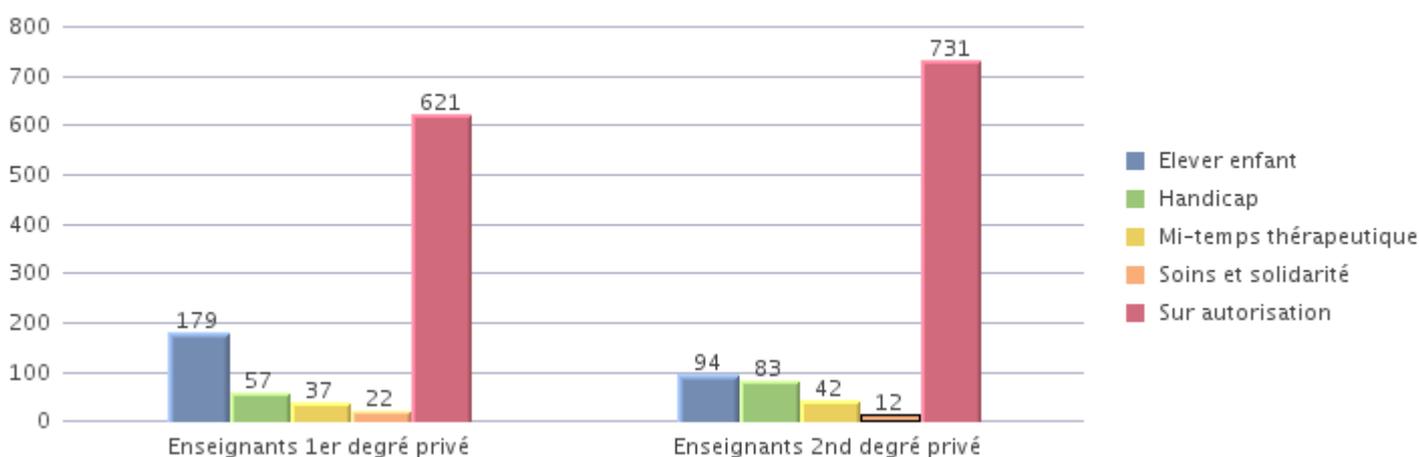
A - Les enseignants du secteur privé à temps partiel

La caractéristique bretonne, par rapport au niveau national, commentée pour le public, est confirmée dans le réseau privé.

Tableau 1 : Enseignants du privé à temps partiel

		Effectifs	Quotité moy. de tps de travail (%)	Age moyen	dont % TP de droit	% temps partiel sur l'ensemble des effectifs		
						Ensemble	parmi les femmes	parmi les hommes
Enseignants 1er degré privé	Instituteur	2	62,5	NS		18,2%	18,2%	
	Professeurs des écoles enseignement privé	914	65,2	45,87	28,2%	16,1%	16,8%	9,8%
Enseignants 1er degré privé		916	65,2	45,88	28,2%	15,7%	16,4%	9,5%
<i>National</i>			<i>63,7</i>			<i>13,2%</i>	<i>13,9%</i>	<i>5,9%</i>
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	7	75,8	57,43		16,3%	17,1%	12,5%
	Maître auxiliaire enseignement privé	7	63,1	53,14	14,3%	0,3%	0,3%	0,3%
	Professeurs agrégés enseignement privé	22	76,2	51,18	18,2%	7,2%	8,6%	5,5%
	Professeurs certifiés enseignement privé	761	71,2	50,6	20,2%	12,6%	14,4%	7,9%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	1	50,0	NS		7,1%		8,3%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	109	68,5	53,17	17,4%	9,4%	13,5%	4,7%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	55	71,9	50,55	20,0%	7,9%	9,9%	6,4%
Enseignants 2nd degré privé		962	71,0	50,99	19,6%	9,3%	11,0%	5,8%
<i>National</i>			<i>69,8</i>			<i>6,9%</i>	<i>8,4%</i>	<i>3,7%</i>
Enseignants du secteur privé		1 878	68,2	48,5	23,8%	11,6%	13,3%	6,3%
<i>National</i>			<i>67,2</i>			<i>8,6%</i>	<i>10,3%</i>	<i>3,9%</i>

Graphique 1 : Répartition des enseignants du secteur privé par type de temps partiel



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.3 - Les enseignants du secteur privé

Tableau 2 : Poids des enseignants du privé à temps partiel par âge et sexe

		Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit
Enseignants 1er degré privé	Instituteur							22,2%	
	Professeurs des écoles enseignement privé	3,1%	60,0%	22,6%	60,2%	15,6%	18,8%	15,1%	11,6%
Enseignants 1er degré privé	FEMMES	3,0%	66,7%	24,2%	60,0%	16,3%	19,8%	15,5%	11,7%
	HOMMES	4,5%		4,3%	75,0%	9,7%	4,5%	12,3%	9,7%
	TOTAL	3,1%	60,0%	22,6%	60,2%	15,6%	18,8%	15,1%	11,5%
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé							16,7%	
	Maître auxiliaire enseignement privé					0,5%	33,3%	0,9%	
	Professeurs agrégés enseignement privé			9,4%	40,0%	3,7%	25,0%	9,0%	7,7%
	Professeurs certifiés enseignement privé	2,6%		11,0%	57,4%	10,8%	20,9%	15,5%	10,7%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé							7,1%	
	Professeurs de lycée professionnel enseignement	4,8%	100,0%	4,1%	80,0%	7,7%	19,2%	11,3%	11,7%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	2,4%		7,7%	50,0%	5,6%	23,1%	11,8%	10,0%
Enseignants 2nd degré privé	FEMMES	3,4%	10,0%	12,6%	62,6%	9,8%	21,8%	15,1%	10,4%
	HOMMES	1,3%		4,6%	25,0%	3,2%	16,1%	9,3%	10,8%
	TOTAL	2,6%	8,3%	10,0%	57,0%	7,7%	21,1%	13,0%	10,5%
Enseignants du secteur privé	FEMMES	3,2%	36,8%	18,8%	60,8%	12,8%	20,6%	15,3%	10,9%
	HOMMES	1,6%		4,5%	33,3%	4,4%	11,3%	9,7%	10,6%
	TOTAL	2,8%	31,8%	15,7%	59,1%	10,9%	19,8%	13,7%	10,8%

Tableau 3 : Evolution des enseignants du privé à temps partiel

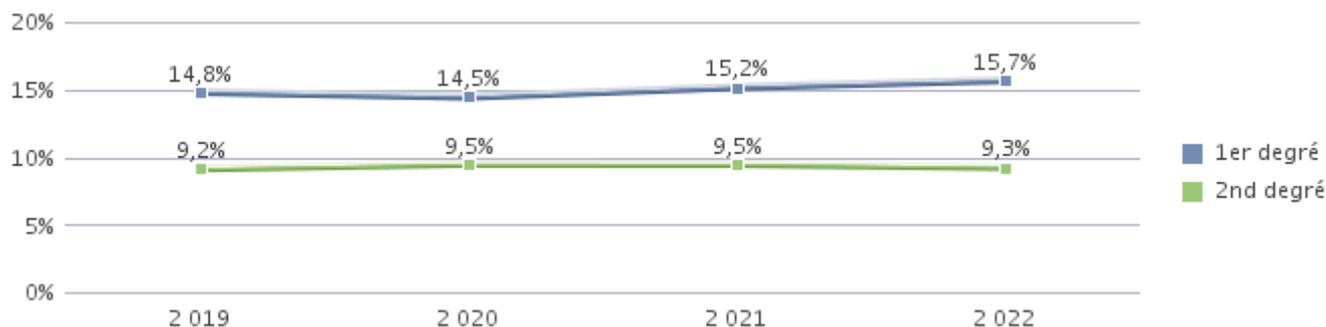
		2 019	2 020	2 021	2 022
Enseignants 1er degré privé	Instituteur	5	4	2	2
	Professeurs des écoles enseignement privé	866	843	895	914
Enseignants 1er degré privé		871	847	897	916
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	13	13	10	7
	Maître auxiliaire enseignement privé	12	9	10	7
	Professeur d'enseignement général de collège enseignement privé	1	1		
	Professeurs agrégés enseignement privé	16	16	23	22
	Professeurs certifiés enseignement privé	747	778	753	761
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	1	1	1	1
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	99	106	116	109
Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	51	57	60	55	
Enseignants 2nd degré privé		940	981	973	962
Enseignants du secteur privé		1 811	1 828	1 870	1 878

IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.3 - Les enseignants du secteur privé

Graphique 2 : Évolution de la part des enseignants du secteur privé à temps partiel



B - Les quotités de travail

Neuf enseignants du premier degré privé sur dix travaillent à temps partiel jusqu'à 80% ; ce n'est le cas que d'un enseignant du second degré sur deux, les femmes y privilégiant même une quotité supérieure à 80%.

Tableau 4 : Les enseignants du secteur privé par quotité de travail

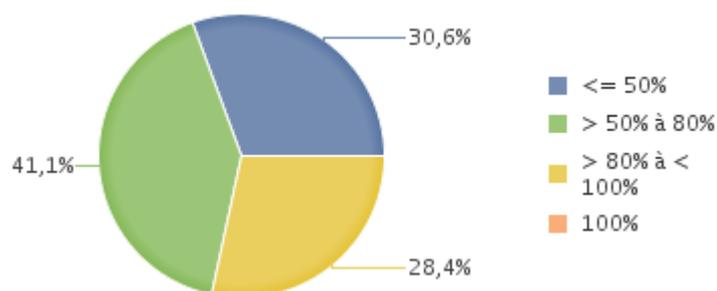
		<= 50%		> 50% à 80%		> 80% à < 100%		100%	
		Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé							137	100,0%
	Instituteur	1	9,1%	1	9,1%			9	81,8%
	Professeurs des écoles enseignement privé	362	6,4%	462	8,1%	92	1,6%	4 776	83,9%
Enseignants 1er degré privé	FEMMES	336	6,4%	437	8,4%	86	1,6%	4 370	83,6%
	HOMMES	27	4,4%	26	4,3%	6	1,0%	552	90,3%
	Total	363	6,2%	463	7,9%	92	1,6%	4 922	84,3%
National			6,2%		5,5%		1,5%		86,8%
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	1	2,3%	2	4,7%	4	9,3%	36	83,7%
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi							1	100,0%
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé							33	100,0%
	Maître auxiliaire enseignement privé	3	0,1%	2	0,1%	2	0,1%	2 060	99,7%
	Professeurs agrégés enseignement privé	2	0,7%	5	1,6%	15	4,9%	285	92,8%
	Professeurs certifiés enseignement privé	160	2,6%	265	4,4%	345	5,7%	5 290	87,3%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé	1	7,1%					13	92,9%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé	34	2,9%	30	2,6%	47	4,1%	1 048	90,4%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé	11	1,6%	11	1,6%	33	4,7%	645	92,1%
Enseignants 2nd degré privé	FEMMES	159	2,3%	233	3,4%	374	5,4%	6 142	88,9%
	HOMMES	53	1,5%	82	2,4%	72	2,1%	3 269	94,0%
	Total	212	2,0%	315	3,0%	446	4,3%	9 411	90,6%
National			1,5%		2,5%		2,8%		93,2%
Enseignants du secteur privé	FEMMES	495	4,1%	670	5,5%	460	3,8%	10 512	86,6%
	HOMMES	80	2,0%	108	2,6%	78	1,9%	3 821	93,5%
	Total	575	3,5%	778	4,8%	538	3,3%	14 333	88,3%
National			2,8%		3,4%		2,4%		91,4%

IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.3 - Les enseignants du secteur privé

Graphique 3 : Les femmes à temps partiel par quotité de travail



Graphique 4 : Les hommes à temps partiel par quotité de travail

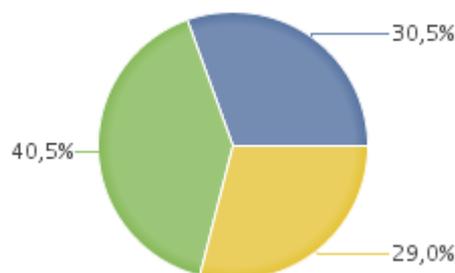
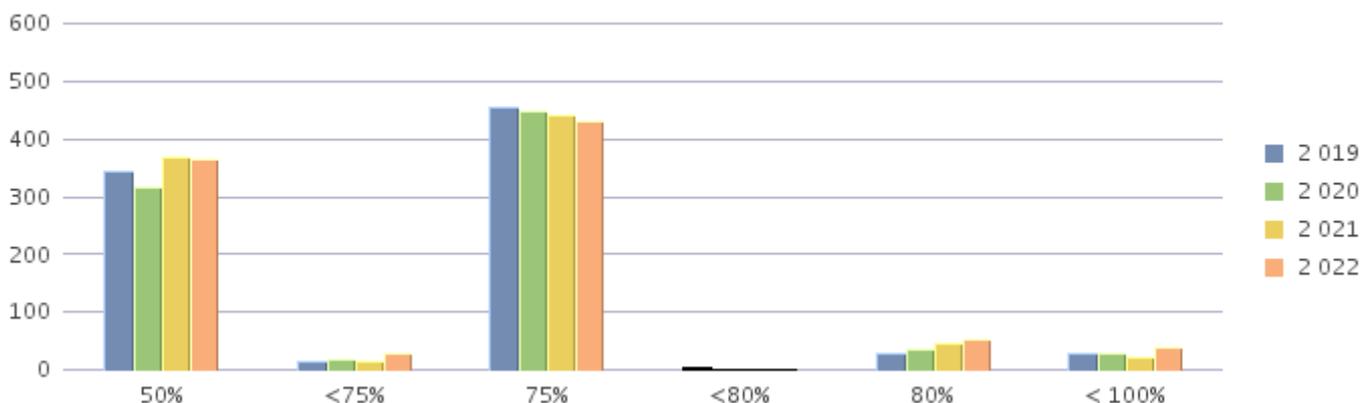


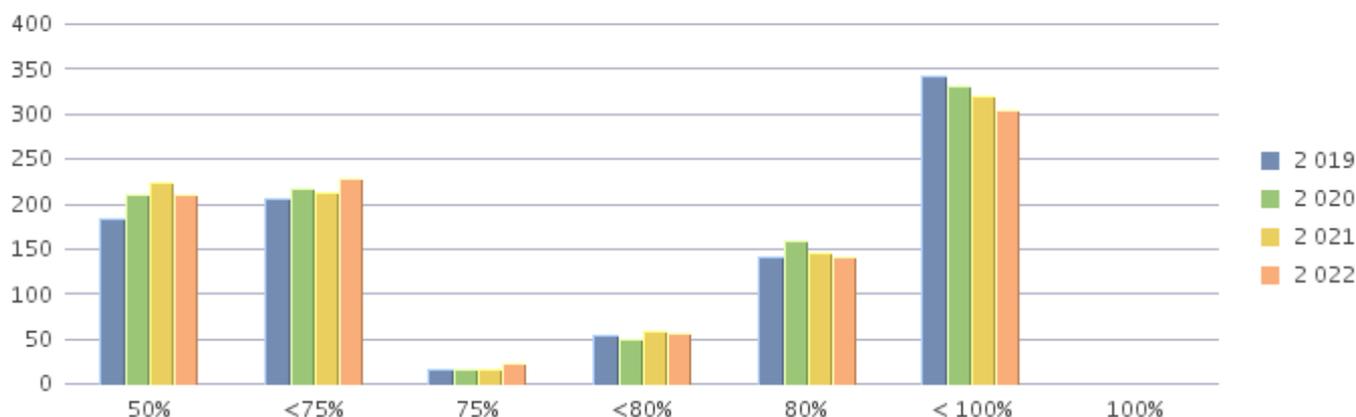
Tableau 5 : Effectifs à temps partiel par quotité

	Enseignants 1er degré privé		Enseignants 2nd degré privé		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectif	%
50%	363	39,6%	211	21,9%	574	30,6%
<75%	30	3,3%	229	23,8%	259	13,8%
75%	430	46,9%	23	2,4%	453	24,1%
<80%	2	0,2%	56	5,8%	58	3,1%
80%	52	5,7%	140	14,6%	192	10,2%
< 100%	39	4,3%	303	31,5%	342	18,2%
Total	916	100,0%	962	100,0%	1 878	100,0%

Graphique 5 : Évolution des effectifs enseignants 1er degré privé à temps partiel par quotité



Graphique 6 : Évolution des effectifs enseignants 2nd degré privé à temps partiel par quotité



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.4 - Les personnels DIEO

A - Les personnels DIEO à temps partiel

Comparable à la situation nationale, la quotité moyenne de l'académie ne s'en distingue qu'à la marge, même si la représentation des personnels concernés est supérieure en Bretagne.

Tableau 1 : Les personnels DIEO à temps partiel

	Effectifs	Quotité moy. de tps de travail (%)		Age moyen	dont % TP de droit	% temps partiel sur l'ens. des effectifs			
		Rennes	National			Ensemble		Parmi les femmes	Parmi les hommes
						Rennes	National		
Personnels de direction			62,8	52,37			0,4%		
Personnels d'éducation	22	65,9	67,5	47,76	31,8%	5,3%	4,8%	5,5%	4,7%
Personnels d'inspection			50,0	53,88			0,2%		
Personnels d'orientation	50	72,3	70,3	48,24	30,0%	18,4%	10,2%	19,7%	9,1%
Personnels DIEO	72	70,4	68,6	46,74	30,6%	5,4%	3,6%	7,2%	1,7%

Graphique 1 : Répartition des personnels DIEO par type de temps partiel

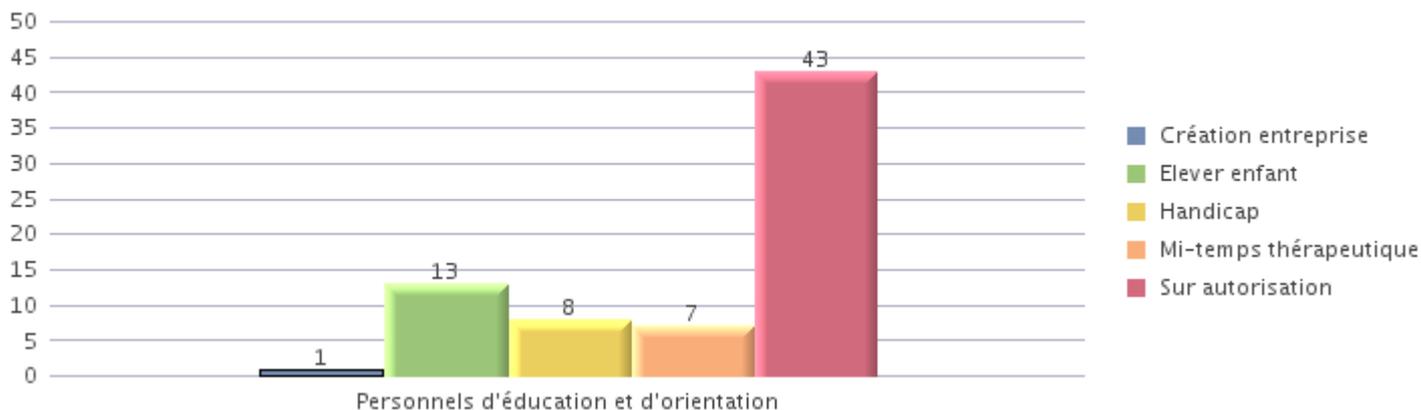


Tableau 2 : Les personnels DIEO à temps partiel par âge et sexe

		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit
Personnels d'éducation	FEMMES	12,7%	57,1%	5,7%	20,0%	3,4%	20,0%
	HOMMES			3,3%		6,7%	25,0%
Personnels d'éducation		12,7%	57,1%	5,1%	16,7%	4,4%	22,2%
Personnels d'orientation	FEMMES	23,5%	87,5%	31,1%	21,7%	13,7%	18,8%
	HOMMES			16,7%		9,1%	
Personnels d'orientation		23,5%	87,5%	30,0%	20,8%	12,9%	16,7%
Personnels DIEO	FEMMES	16,9%	73,3%	17,3%	21,4%	8,0%	19,0%
	HOMMES			5,6%		7,3%	16,7%
	TOTAL	16,9%	73,3%	15,2%	20,0%	7,8%	18,5%

IV - La vie des personnels

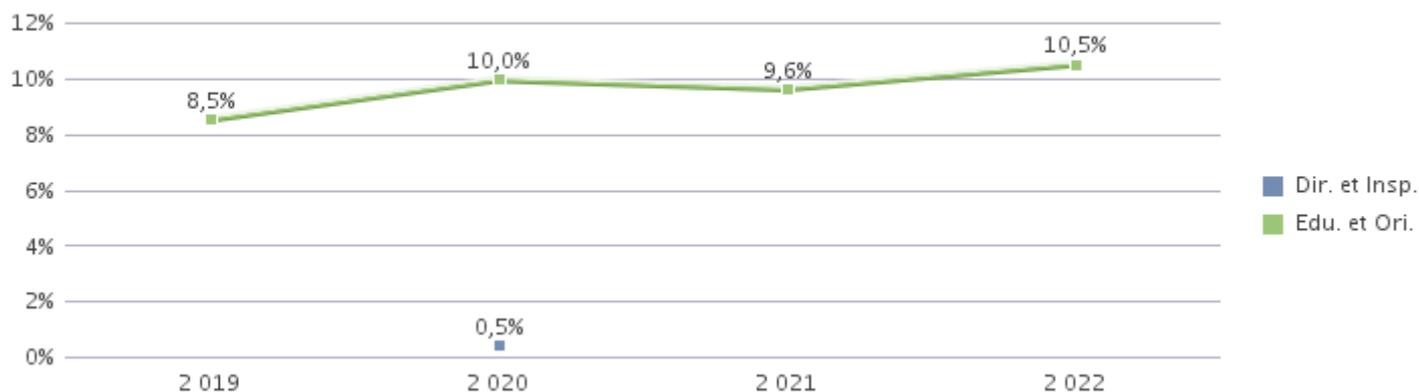
3 - Les quotités de travail

3.4 - Les personnels DIO

Tableau 3 : Evolution des personnels DIO à temps partiel

	2 019	2 020	2 021	2 022
Personnels de direction		3		
Personnels d'éducation	19	25	22	22
Personnels d'inspection				
Personnels d'orientation	39	42	43	50
Personnels DIO	58	70	65	72

Graphique 2 : Évolution de la part des personnels DIO à temps partiel



B - Les quotités de travail

À la différence des enseignants, les DIO optent pour des quotités supérieures à 80%. Il s'agit de choix constants dans le temps.

Tableau 4 : Les personnels DIO par quotité de travail

		<= 50%		> 50% à 80%		> 80% à < 100%		100%	
		Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité
Personnels de direction	FEMMES							273	100,0%
	HOMMES							231	100,0%
Personnels de direction								504	100,0%
<i>National</i>			0,2%		0,1%		0,1%		99,6%
Personnels d'éducation	FEMMES	7	2,3%	1	0,3%	10	3,3%	289	94,1%
	HOMMES	4	3,8%			1	0,9%	101	95,3%
Personnels d'éducation		11	2,7%	1	0,2%	11	2,7%	390	94,4%
<i>National</i>			2,0%		0,2%		2,5%		95,2%
Personnels d'inspection	FEMMES							66	100,0%
	HOMMES							88	100,0%
Personnels d'inspection								154	100,0%
<i>National</i>			0,2%						99,8%
Personnels d'orientation	FEMMES	10	4,2%	5	2,1%	32	13,4%	192	80,3%
	HOMMES	2	6,1%	1	3,0%			30	90,9%
Personnels d'orientation		12	4,4%	6	2,2%	32	11,8%	222	81,6%
<i>National</i>			3,2%		0,6%		6,4%		89,8%
Personnels DIO	FEMMES	17	1,9%	6	0,7%	42	4,7%	820	92,7%
	HOMMES	6	1,3%	1	0,2%	1	0,2%	450	98,3%
	Total	23	1,7%	7	0,5%	43	3,2%	1 270	94,6%
<i>National</i>			1,3%		0,2%		2,0%		96,4%

IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.4 - Les personnels DIEO

Graphique 3 : Répartition des personnels DIEO à temps partiel par quotité

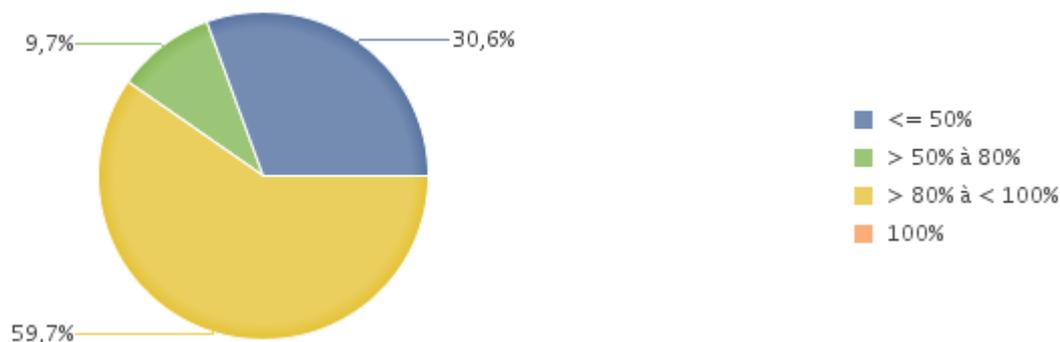
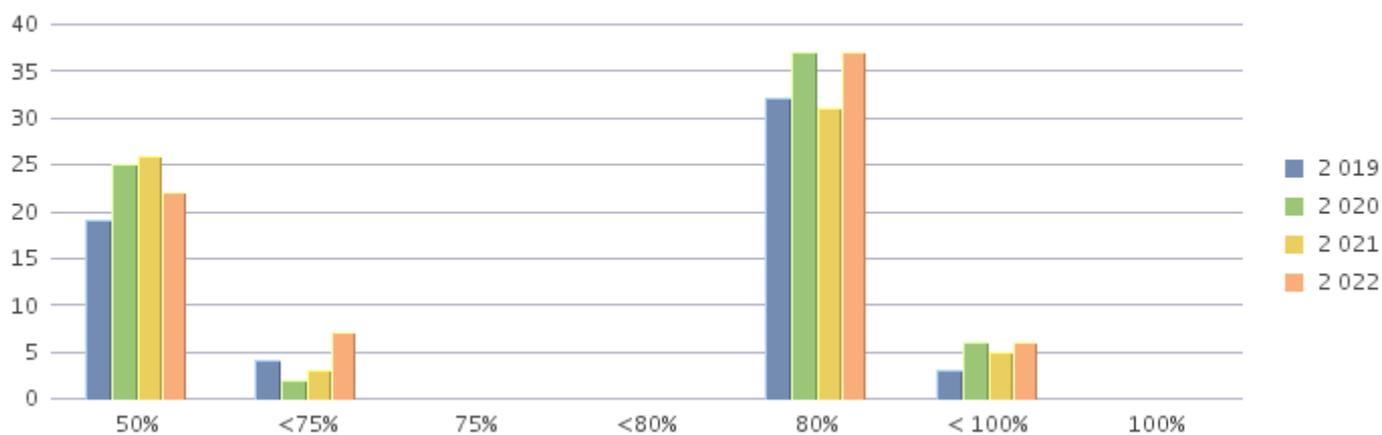


Tableau 5 : Effectifs à temps partiel par quotité

	Personnels de direction et d'inspection		Personnels d'éducation et d'orientation		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectif	%
50%			22	30,6%	22	30,6%
<75%			7	9,7%	7	9,7%
80%			37	51,4%	37	51,4%
< 100%			6	8,3%	6	8,3%
Total			72	100,0%	72	100,0%

Graphique 4 : Évolution des personnels DIEO à temps partiel par quotité



IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.5 - Les personnels IATSS

A - Les personnels IATSS à temps partiel

Les IATSS de l'académie de Rennes optent pour des quotités de travail très comparables aux données nationales. La part des personnels IATSS à temps partiel constitue une donnée stable dans le temps.

Tableau 1 : Les personnels IATSS à temps partiel

	Effectifs	Quotité moy. de tps de travail (%)		Age moyen	dont % TP de droit	% temps partiel sur l'ens. des effectifs			
						Ensemble		Parmi les femmes	Parmi les hommes
		Rennes	National			Rennes	National		
Pers. administratifs	254	76,8	76,7	48,4	26,0%	11,8%		13,9%	3,4%
Pers. médico-sociaux	131	74,7	77,4	49,9	17,6%	23,5%		24,4%	7,1%
Pers. techniques	32	77,2	76,8	50,4	18,8%	11,7%		16,0%	2,3%
Enseignement	1	78,1	65,6	NS	100,0%	16,7%		16,7%	
Personnels IATSS	418	76,2	76,9	48,97	23,0%	14,0%	12,1%	16,4%	3,4%

Graphique 1 : Répartition des effectifs IATSS par type de temps partiel

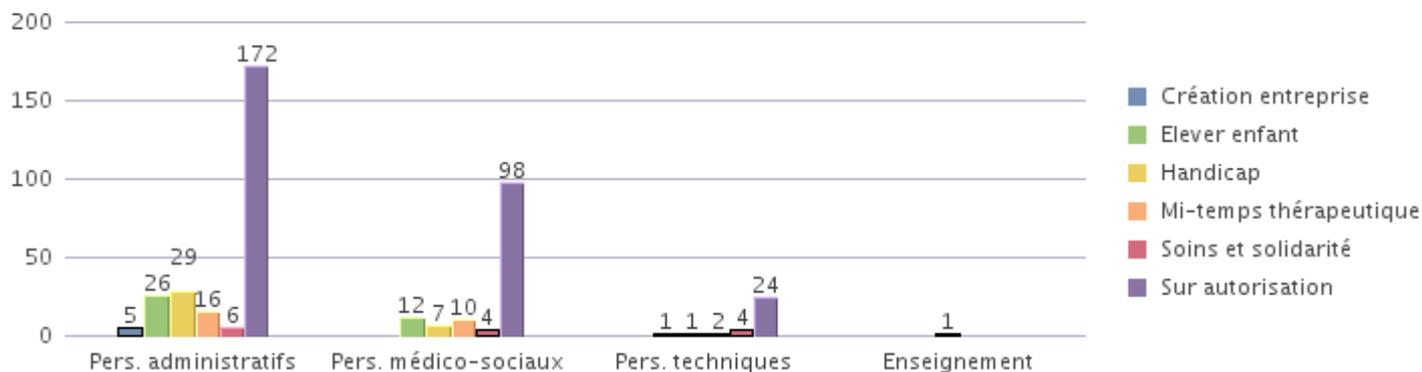


Tableau 2 : Les personnels IATSS à temps partiel par âge et sexe

		Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit	% effectifs à TP	dont % TP de droit
Pers. administratifs	FEMMES	2,7%	100,0%	21,3%	47,9%	16,2%	17,7%	11,5%	22,5%
	HOMMES					4,9%	28,6%	3,5%	12,5%
Pers. administratifs		2,7%	100,0%	21,3%	47,9%	13,6%	18,6%	10,0%	21,8%
Pers. médico-sociaux	FEMMES			24,1%	52,6%	27,7%	9,1%	24,1%	12,1%
	HOMMES					14,3%	100,0%	7,7%	
Pers. médico-sociaux				24,1%	52,6%	27,1%	11,1%	23,3%	11,9%
Pers. techniques	FEMMES	10,0%		9,1%		18,4%	14,3%	17,1%	20,0%
	HOMMES			14,3%	100,0%			1,5%	
Pers. techniques		10,0%		10,3%	33,3%	18,4%	14,3%	11,5%	19,0%
Enseignement	FEMMES	25,0%	100,0%						
Enseignement		25,0%	100,0%						
Personnels IATSS	FEMMES	5,9%	66,7%	21,2%	47,8%	19,0%	14,6%	14,5%	18,8%
	HOMMES			14,3%	100,0%	5,3%	37,5%	3,3%	10,0%
	TOTAL	5,9%	66,7%	21,0%	48,6%	16,5%	15,9%	12,4%	18,4%

IV - La vie des personnels

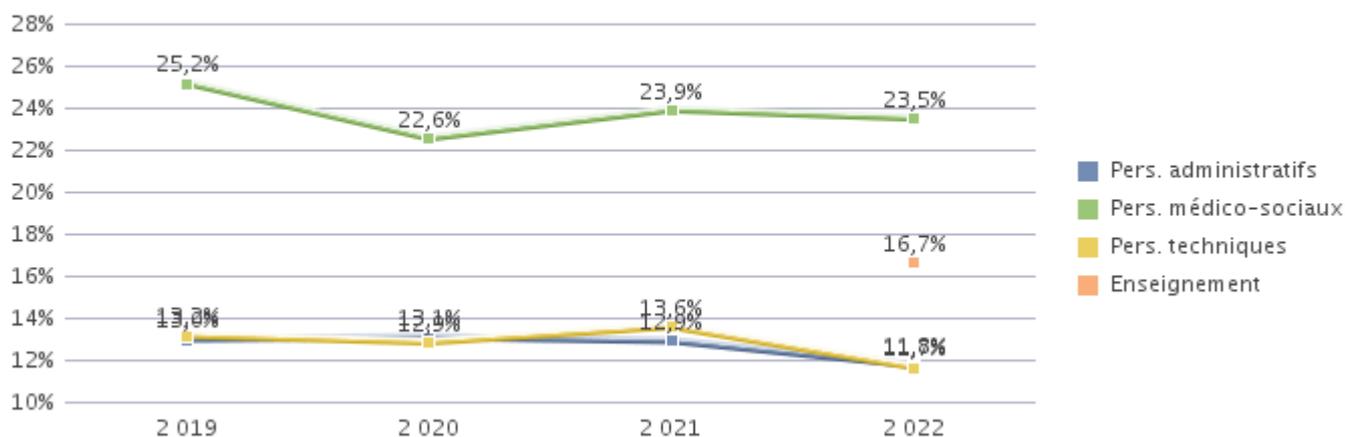
3 - Les quotités de travail

3.5 - Les personnels IATSS

Tableau 3 : Evolution des personnels IATSS à temps partiel

	2 019	2 020	2 021	2 022
Pers. administratifs	284	278	284	254
Pers. médico-sociaux	139	125	132	131
Pers. techniques	36	35	37	32
Enseignement				1
Personnels IATSS	459	438	453	418

Graphique 2 : Évolution de la part des personnels IATSS à temps partiel (hors ouvriers)



B - Les quotités de travail

À l'instar des personnels DIEO, les IATSS sont largement majoritaires en travail à temps partiels élevés (>80%).

Tableau 4 : Les personnels IATSS par tranche de quotité de travail

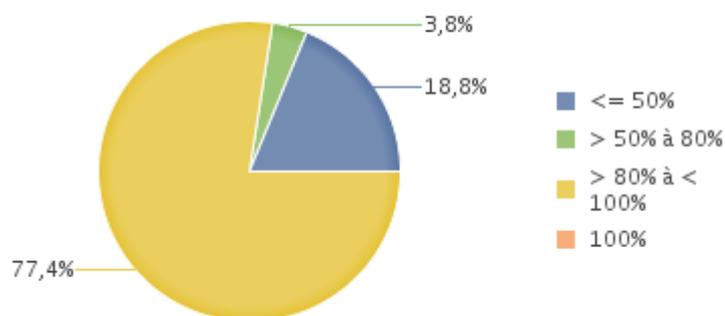
		<= 50%		> 50% à 80%		> 80% à < 100%		100%	
		Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité	Effectifs	Poids quotité
Pers. administratifs	FEMMES	39	2,3%	5	0,3%	195	11,4%	1 478	86,1%
	HOMMES	2	0,5%	2	0,5%	11	2,5%	427	96,6%
Pers. administratifs		41	1,9%	7	0,3%	206	9,5%	1 905	88,2%
National			1,6%		0,4%		8,2%		89,8%
Pers. médico-sociaux	FEMMES	31	5,9%	8	1,5%	90	17,0%	400	75,6%
	HOMMES	1	3,6%			1	3,6%	26	92,9%
Pers. médico-sociaux		32	5,7%	8	1,4%	91	16,3%	426	76,5%
National			3,6%		1,1%		20,2%		75,1%
Pers. ouvriers	FEMMES							1	100,0%
Pers. ouvriers								1	100,0%
National			0,8%				0,5%		98,8%
Pers. techniques	FEMMES	5	2,7%	1	0,5%	24	12,8%	157	84,0%
	HOMMES					2	2,3%	85	97,7%
Pers. techniques		5	1,8%	1	0,4%	26	9,5%	242	88,3%
National			1,5%		0,4%		9,0%		89,1%
Enseignement	FEMMES			1	16,7%			5	83,3%
Enseignement				1	16,7%			5	83,3%
National			1,5%		2,2%				96,3%
Personnels IATSS	FEMMES	75	3,1%	15	0,6%	309	12,7%	2 041	83,6%
	HOMMES	3	0,5%	2	0,4%	14	2,5%	538	96,6%
	Total	78	2,6%	17	0,6%	323	10,8%	2 579	86,1%
National			1,8%		0,5%		10,0%		87,6%

IV - La vie des personnels

3 - Les quotités de travail

3.5 - Les personnels IATSS

Graphique 3 : Les femmes IATSS à temps partiel par quotité de travail



Graphique 4 : Les hommes IATSS à temps partiel par quotité de travail

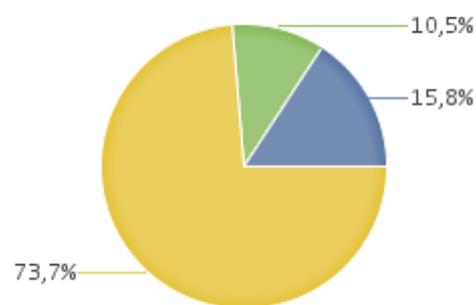
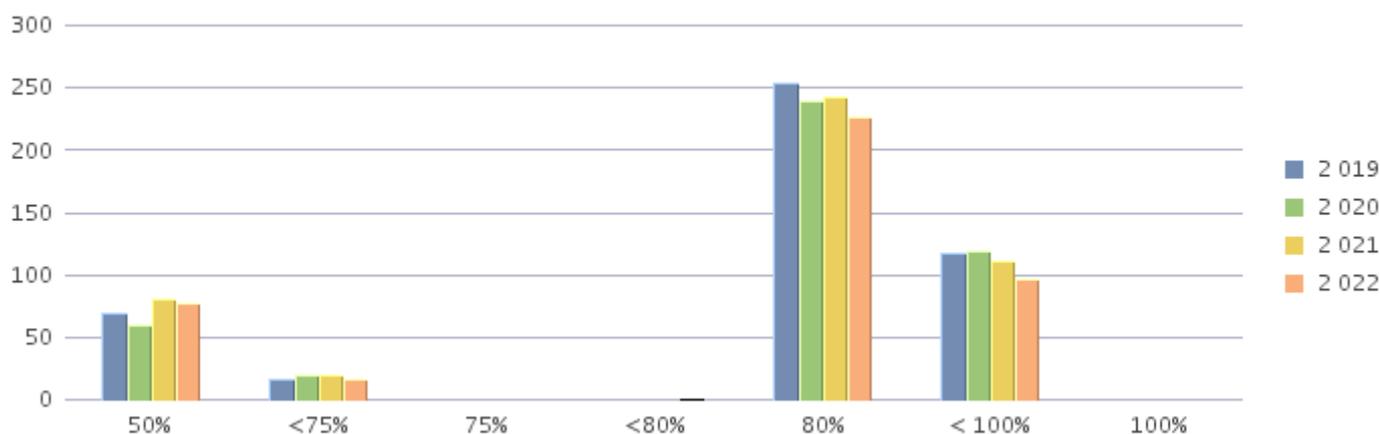


Tableau 5 : Effectifs à temps partiel par quotité (hors ouvriers)

	Pers. administratifs		Pers. médico-sociaux		Pers. techniques		Enseignement		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectif	%
50%	41	16,1%	32	24,4%	5	15,6%			78	18,7%
<75%	7	2,8%	8	6,1%	1	3,1%			16	3,8%
<80%							1	100,0%	1	0,2%
80%	154	60,6%	53	40,5%	19	59,4%			226	54,1%
< 100%	52	20,5%	38	29,0%	7	21,9%			97	23,2%
Total	254	100,0%	131	100,0%	32	100,0%	1	100,0%	418	100,0%

Graphique 5 : Évolution des effectifs IATSS à temps partiel par quotité



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

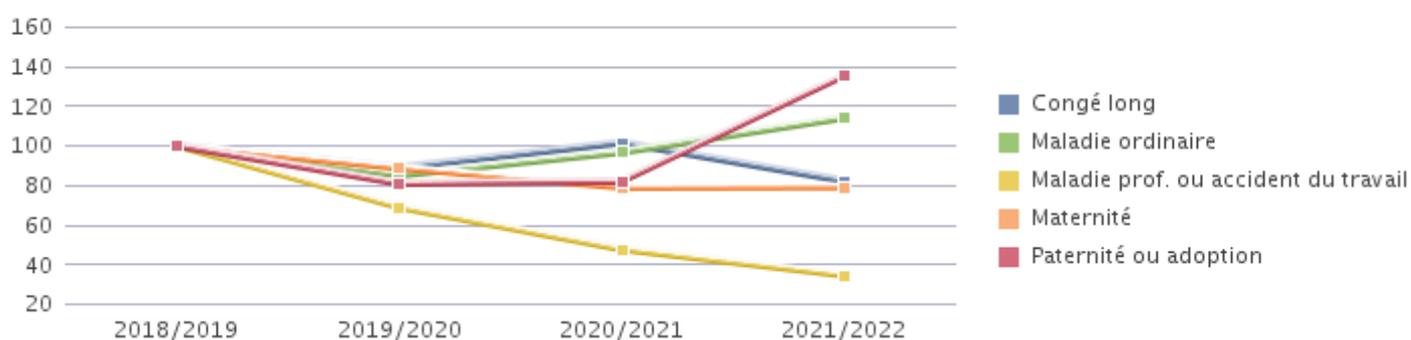
4.1 - L'ensemble des personnels

A - Le nombre de congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Les congés pour maladie ordinaire représentent de loin le plus gros volume des congés ; la situation de l'académie se distingue cette année par une augmentation de deux points des CMO ; les autres motifs d'arrêts/congés connaissent un reflux (stabilité pour la paternité).

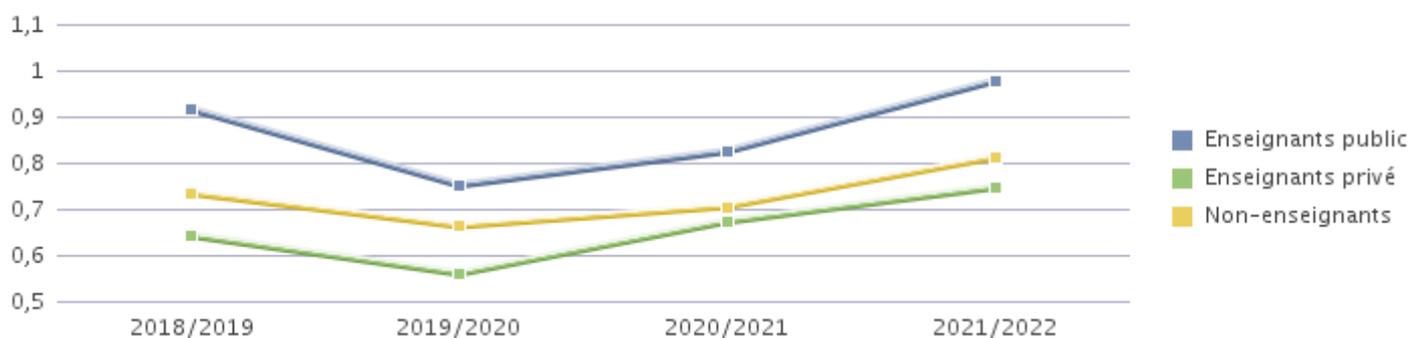
	Enseignants public	Enseignants privé	Non-enseignants	Ensemble des personnels	National
Congé long	3,2%	4,2%	3,5%	3,5%	4,2%
Maladie ordinaire	92,3%	88,7%	92,6%	91,4%	91,0%
Maladie prof. ou accident du travail	0,2%	0,8%	1,9%	0,7%	0,5%
Maternité	3,2%	5,0%	1,8%	3,4%	3,3%
Paternité ou adoption	1,1%	1,4%	0,3%	1,0%	0,9%
Tous congés	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Évolution du nombre de congés (base 100 à la rentrée 2018)



	Enseignants public		Enseignants privé		Non-enseignants		Ensemble des personnels		National	
	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Congé long	2,1	0,0	2,3	0,0	2,1	0,0	2,1	0,0	2,5	0,0
Maladie ordinaire	2,2	0,9	2,2	0,7	2,3	0,8	2,2	0,8	2,4	1,1
Maladie prof. ou accident du travail	2,0	0,0	1,9	0,0	2,5	0,0	2,2	0,0	2,1	0,0
Maternité	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,1	0,0
Paternité ou adoption	1,6	0,0	1,6	0,0	1,7	0,0	1,6	0,0	1,8	0,0
Tous congés	2,1	1,0	2,1	0,7	2,2	0,8	2,1	0,9	2,3	1,2

Graphique 2 : Évolution du nombre de congés pris par agent (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

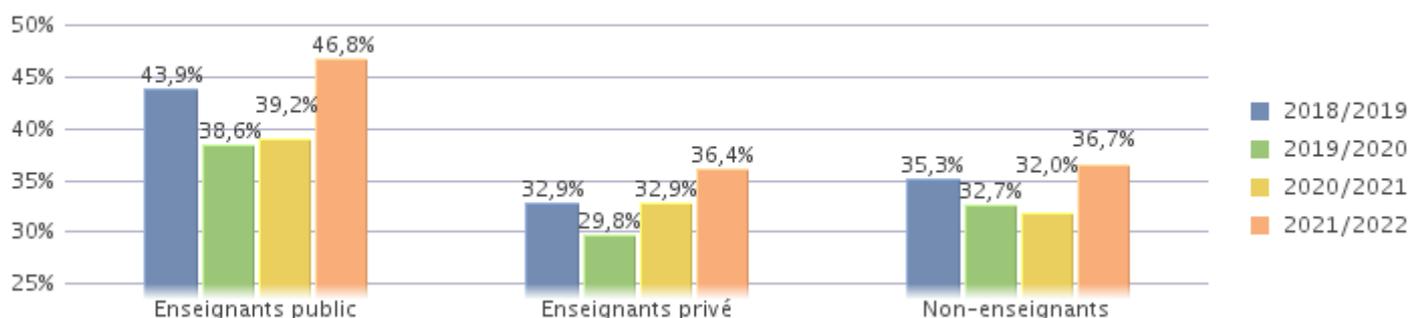
4 - Les congés pour raisons de santé

4.1 - L'ensemble des personnels

B - Les agents en congés au cours de l'année scolaire 2021/2022

	Enseignants public	Enseignants privé	Non-enseignants	Ensemble des personnels	National
Congé long	1,5%	1,4%	1,3%	1,4%	1,9%
Maladie ordinaire	41,5%	30,3%	33,2%	36,4%	44,7%
Maladie prof. ou accident du travail	0,1%	0,3%	0,6%	0,3%	0,3%
Maternité	3,1%	3,7%	1,4%	2,9%	3,6%
Paternité ou adoption	0,7%	0,6%	0,2%	0,5%	0,6%
Tous congés	46,8%	36,4%	36,7%	41,6%	51,2%

Graphique 3 : Part des agents ayant au moins pris un congé au cours de l'année scolaire



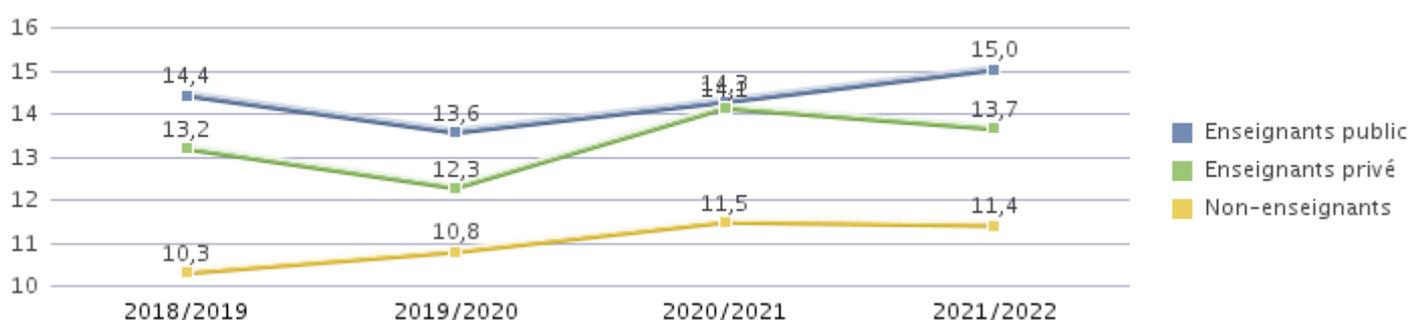
L'évolution quadriennale de la part des agents ayant pris au moins un congé dans l'année scolaire se ré-oriente à la hausse après la stabilité relative observée.

C - La durée des congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Globalement, la durée des congés des personnels de l'académie - tous types de congés confondus - est comparable à celle observée au niveau national. Les non-enseignants ont la durée de congés la plus faible.

	Enseignants public		Enseignants privé		Non-enseignants		Ensemble des personnels		National	
	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Congé long	277,2	4,2	244,1	3,3	178,8	2,4	248,7	3,6	223,4	4,3
Maladie ordinaire	20,4	8,4	24,7	7,5	22,7	7,5	21,9	8,0	21,3	9,5
Maladie prof. ou accident du travail	64,3	0,1	50,0	0,1	53,1	0,3	53,9	0,1	59,1	0,2
Maternité	70,1	2,2	68,1	2,5	78,5	1,1	70,2	2,1	78,6	2,9
Paternité ou adoption	22,5	0,1	23,1	0,1	21,9	0,0	22,7	0,1	22,3	0,1
Tous congés	32,1	15,0	37,6	13,7	31,1	11,4	33,4	13,9	33,2	17,0

Graphique 4 : Évolution du nombre de jours de congés pris par agent (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

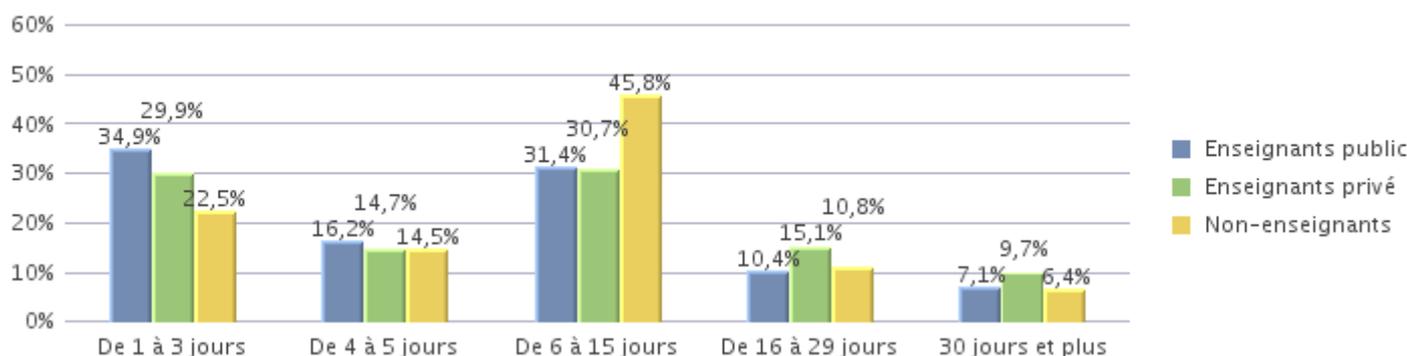
4 - Les congés pour raisons de santé

4.1 - L'ensemble des personnels

Tableau 5 : Répartition des absences par durée de congé

	Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
De 1 à 3 jours	9,5%	31,2%	8,0%	0,5%	3,4%	29,0%
De 4 à 5 jours	0,9%	15,5%	5,6%	0,6%	21,3%	14,5%
De 6 à 15 jours	2,2%	34,0%	31,9%	29,7%	35,6%	32,8%
De 16 à 29 jours	3,6%	11,6%	23,9%	1,8%	37,9%	11,4%
30 jours et plus	83,8%	7,6%	30,6%	67,4%	1,9%	12,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
National : Part des congés > 15j	65,3%	14,9%	52,3%	70,1%	30,6%	19,2%
Nb jours moyen par absence	116,5	10,0	24,2	69,7	13,8	15,9
National : Nb jours moy par abs	88,1	8,9	27,9	74,3	12,4	14,6

Graphique 5 : Répartition des absences pour maladie ordinaire par durée



Corollairement à l'importance statistique des CMO, l'analyse de la durée de congé fait apparaître le volume des congés de courte durée (inférieure ou égale à 3 jours). Dans le privé, une fréquence supérieure de congés dont la durée excède deux semaines caractérise l'indicateur ; chez les non-enseignants, les arrêts supérieurs à la semaine connaissent cette année une croissance inédite (+10 points).

D - Les congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022 selon l'âge et le sexe

La proportion de femmes prenant des congés pour raisons de santé est supérieure à celle des hommes (12,8 points d'écart, incluant les congés maternité) ; les trentenaires prennent plus de congés pour arrivée d'enfants et de congés pour maladie ordinaire ; les « 50 ans et plus » sont plus nombreux à être placés en congés longs.

Tableau 6 : Proportion d'agents ayant pris au moins un congé

		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
FEMMES	Moins de 30 ans	0,2%	20,9%	0,1%	6,2%		27,3%
	De 30 à 39 ans	0,7%	42,4%	0,2%	16,6%	0,1%	60,0%
	De 40 à 49 ans	1,2%	39,4%	0,3%	1,3%	0,0%	42,3%
	50 ans et plus	2,6%	41,2%	0,4%		0,0%	44,1%
FEMMES		1,6%	39,1%	0,3%	4,0%	0,0%	45,0%
Age moyen		51,5	46,3	48,4	34,2	40,9	45,4
HOMMES	Moins de 30 ans		11,2%	0,1%		0,9%	12,3%
	De 30 à 39 ans	0,2%	29,3%	0,0%		8,4%	38,0%
	De 40 à 49 ans	0,6%	32,1%	0,1%		1,8%	34,6%
	50 ans et plus	1,9%	30,7%	0,1%		0,2%	32,9%
HOMMES		1,1%	29,0%	0,1%		2,0%	32,2%
Age moyen		55,0	47,9	47,3		37,7	47,5
Total		1,4%	36,4%	0,3%	2,9%	0,5%	41,6%
Age moyen		52,2	46,6	48,3	34,2	37,8	45,8

IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.1 - L'ensemble des personnels

Graphique 6 : Proportion d'agents ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire selon le sexe

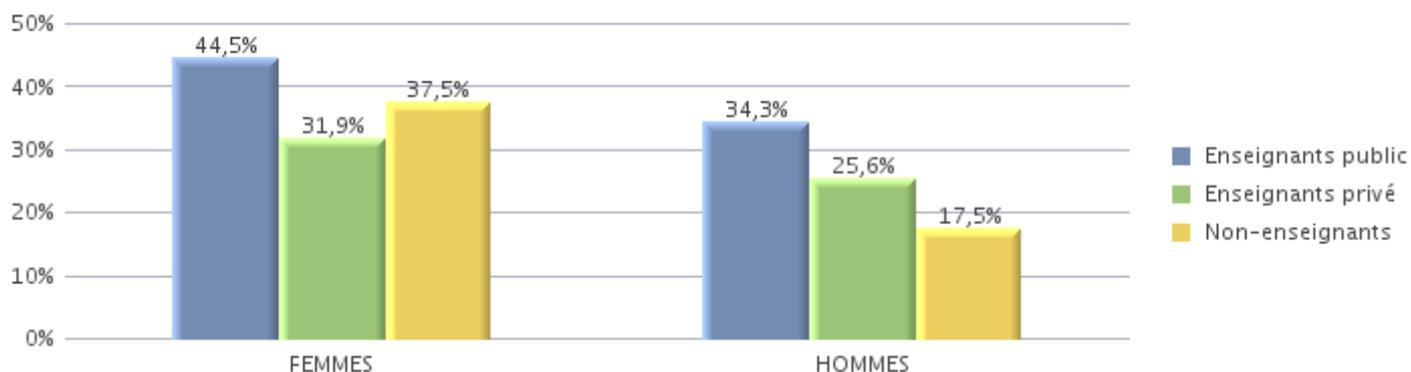


Tableau 7 : Nombre de jours de congés pris par agent

		Congé long		Maladie ordinaire		Maladie prof. ou accident du travail		Maternité		Paternité ou adoption		Tous congés	
		Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
FEMMES	Moins de 30 ans	85,2	0,1	19,9	4,2	1,5	0,0	67,5	4,2			31,0	8,5
	De 30 à 39 ans	224,2	1,6	24,4	10,4	56,9	0,1	69,2	11,5	23,7	0,0	39,3	23,6
	De 40 à 49 ans	239,2	3,0	20,6	8,1	44,0	0,1	80,5	1,0	58,0	0,0	29,1	12,3
	50 ans et plus	247,0	6,3	23,7	9,7	62,5	0,2			113,0	0,0	37,0	16,3
FEMMES		241,7	3,8	22,6	8,8	54,1	0,2	70,2	2,8	46,4	0,0	34,7	15,6
HOMMES	Moins de 30 ans			13,3	1,5	9,5	0,0			18,9	0,2	13,6	1,7
	De 30 à 39 ans	239,2	0,6	15,1	4,4	60,0	0,0			21,4	1,8	18,0	6,8
	De 40 à 49 ans	261,0	1,5	16,7	5,4	50,8	0,0			22,9	0,4	21,2	7,3
	50 ans et plus	281,0	5,5	22,8	7,0	65,0	0,1			17,2	0,0	38,2	12,6
HOMMES		276,6	3,0	19,3	5,6	52,6	0,1			21,6	0,4	28,3	9,1
Total		248,7	3,6	21,9	8,0	53,9	0,1	70,2	2,1	22,7	0,1	33,4	13,9

Graphique 7 : Nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par agent (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.2 - Les enseignants du secteur public

A - Le nombre de congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Le poids des congés de maladie ordinaire dans l'ensemble des congés pour raison de santé confirme l'observation de 2020 : la situation académique dépasse la nationale - dans le premier comme dans le second degré. Doit être soulignée l'augmentation de la part du second degré dans ces congés : elle augmente de 4 points par rapport à 2021, reléguant à 7 points le niveau national.

Tableau 1 : Répartition du nombre de congés (en %)

	Enseignants 1er degré public				Enseignants 2nd degré public				Enseignants du secteur public			
	Poids motif congé		Poids type personnels		Poids motif congé		Poids type personnels		Poids motif congé		Poids type personnels	
	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National
Congé long	2,3%	4,4%	31,6%	55,1%	4,0%	3,8%	68,4%	44,9%	3,2%	4,1%	100,0%	100,0%
Maladie ordinaire	91,7%	90,5%	44,0%	51,3%	92,8%	91,8%	56,0%	48,7%	92,3%	91,1%	100,0%	100,0%
Maladie prof. ou accident du travail	0,4%	0,4%	91,5%	60,2%	0,0%	0,3%	8,5%	39,8%	0,2%	0,3%	100,0%	100,0%
Maternité	4,6%	4,2%	64,2%	63,8%	2,0%	2,6%	35,8%	36,2%	3,2%	3,4%	100,0%	100,0%
Paternité ou adoption	1,0%	0,5%	40,8%	25,3%	1,2%	1,6%	59,2%	74,7%	1,1%	1,0%	100,0%	100,0%
Tous congés	100,0%	100,0%	44,3%	51,6%	100,0%	100,0%	55,7%	48,4%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Evolution du nombre de congés (base 100 à la rentrée 2018)

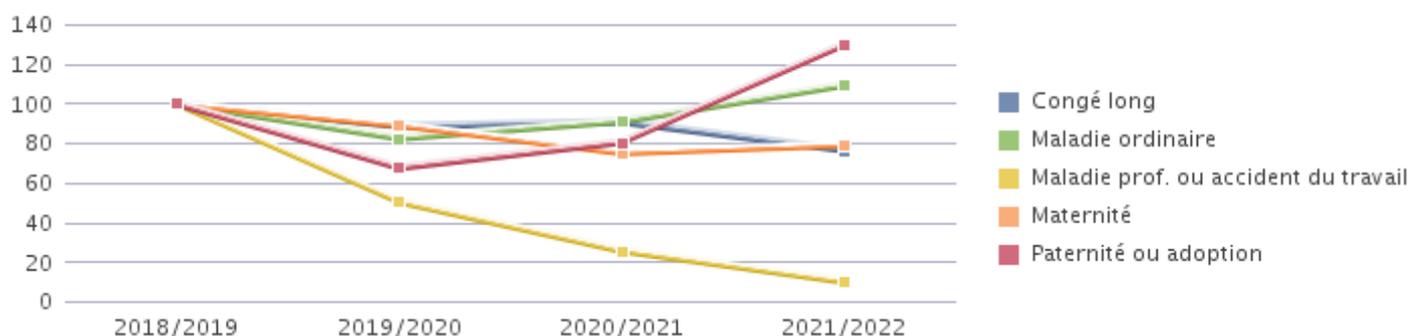
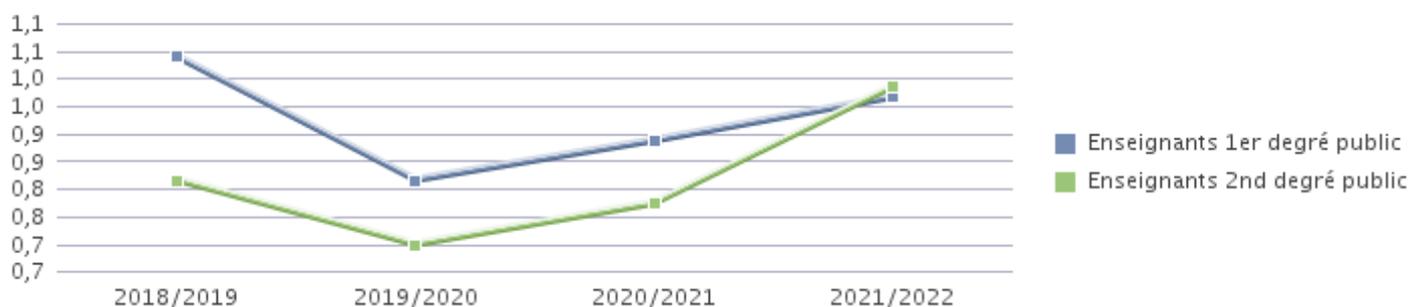


Tableau 2 : Nombre de congés par agent

	Enseignants 1er degré public				Enseignants 2nd degré public				Enseignants du secteur public			
	Ayant pris un congé		Ens des agents		Ayant pris un congé		Ens des agents		Ayant pris un congé		Ens des agents	
	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National
Congé long	1,9	3,4	0,0	0,1	2,2	2,1	0,0	0,0	2,1	2,7	0,0	0,1
Maladie ordinaire	2,2	2,3	0,9	1,3	2,1	2,4	0,9	1,1	2,2	2,4	0,9	1,2
Maladie prof. ou accident du travail	2,3	1,9	0,0	0,0	1,0	1,8	0,0	0,0	2,0	1,8	0,0	0,0
Maternité	1,0	1,1	0,0	0,1	1,0	1,1	0,0	0,0	1,0	1,1	0,0	0,0
Paternité ou adoption	1,6	1,7	0,0	0,0	1,7	1,9	0,0	0,0	1,6	1,8	0,0	0,0
Tous congés	2,1	2,2	1,0	1,4	2,1	2,3	1,0	1,2	2,1	2,3	1,0	1,3

Graphique 2 : Evolution du nombre de congés pris par enseignant du secteur public (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

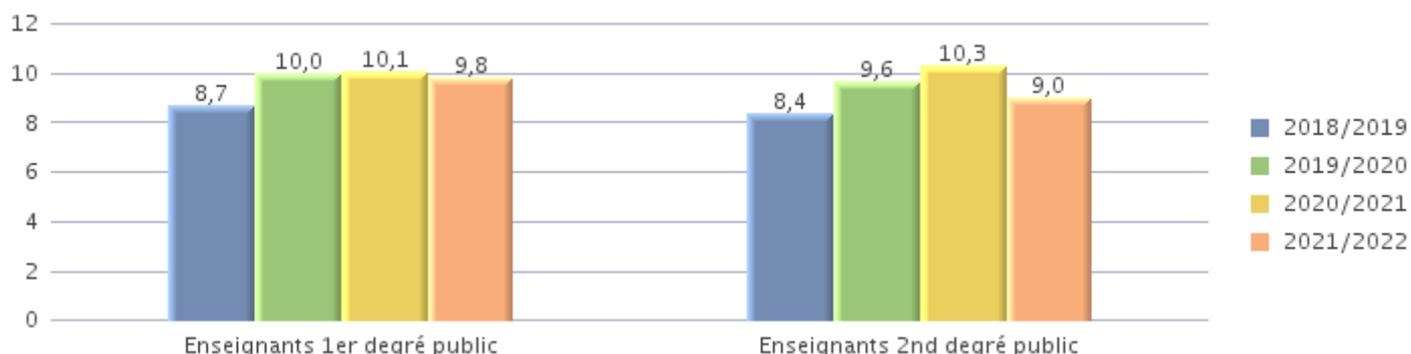
4.2 - Les enseignants du secteur public

B - La durée des congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Le nombre de jours moyen, toutes absences confondues, n'est pas discriminé par le degré d'enseignement. [A noter une part importante de congés longs de très courte durée dans le 1er degré liée principalement à la prise de CLM fractionnés et à des congés tronqués par la période d'observation.]

Tableau 3 : Répartition des absences par durée de congé		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Enseignants 1er degré public	De 1 à 3 jours	5,4%	36,8%	9,3%	1,0%	1,7%	34,0%
	De 4 à 5 jours		15,5%	4,7%	0,4%	16,5%	14,4%
	De 6 à 15 jours	0,4%	27,8%	20,9%	30,6%	48,7%	27,5%
	De 16 à 29 jours	0,8%	11,6%	25,6%	1,3%	29,6%	11,1%
	30 jours et plus	93,4%	8,3%	39,5%	66,7%	3,5%	13,0%
	Rennes	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	47,7%	14,0%	53,4%	69,7%	37,3%	18,1%
Nb jours moyen par absence		139,7	9,8	33,3	67,2	13,4	15,6
National : Nb jours moy par absence		73,2	8,6	31,2	73,5	13,6	14,3
Enseignants 2nd degré public	De 1 à 3 jours	6,6%	33,3%	25,0%		3,0%	31,2%
	De 4 à 5 jours	0,4%	16,8%		0,7%	22,2%	15,9%
	De 6 à 15 jours	0,9%	34,3%	25,0%	24,6%	39,5%	32,8%
	De 16 à 29 jours	2,1%	9,4%	50,0%	3,1%	32,9%	9,3%
	30 jours et plus	90,0%	6,2%		71,6%	2,4%	10,8%
	Rennes	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	80,5%	14,0%	50,9%	71,6%	26,9%	18,3%
Nb jours moyen par absence		131,4	9,0	11,8	74,1	13,8	15,2
National : Nb jours moy par absence		115,3	8,5	28,9	74,1	11,7	14,4
Enseignants du secteur public	De 1 à 3 jours	6,2%	34,9%	10,6%	0,6%	2,5%	32,5%
	De 4 à 5 jours	0,2%	16,2%	4,3%	0,5%	19,9%	15,2%
	De 6 à 15 jours	0,7%	31,4%	21,3%	28,5%	43,3%	30,5%
	De 16 à 29 jours	1,7%	10,4%	27,7%	2,0%	31,6%	10,1%
	30 jours et plus	91,1%	7,1%	36,2%	68,4%	2,8%	11,8%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	62,4%	14,0%	52,4%	70,4%	29,5%	18,2%
Nb jours moyen par absence		134,0	9,4	31,5	69,7	13,6	15,4
National : Nb jours moy par absence		92,1	8,6	30,3	73,7	12,2	14,3

Graphique 3 : Évolution du nombre moyen de jours d'absence par congé de maladie ordinaire



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

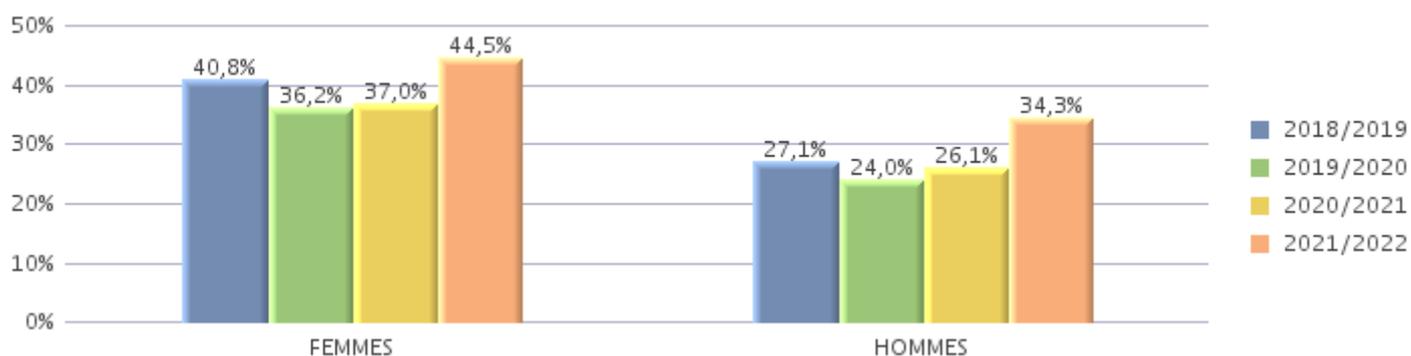
4.2 - Les enseignants du secteur public

C - Les congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022 selon l'âge et le sexe

Tableau 4 : Proportion d'enseignants du public ayant pris au moins un congé

			Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés	
Enseignants 1er degré public	FEMMES	Moins de 30 ans		43,4%	0,3%	11,7%		55,3%	
		De 30 à 39 ans	0,6%	48,5%	0,1%	19,0%	0,2%	68,4%	
		De 40 à 49 ans	1,2%	38,0%	0,2%	0,9%	0,1%	40,4%	
		50 ans et plus	1,9%	41,7%	0,2%			43,8%	
	FEMMES			1,2%	41,8%	0,2%	5,3%	0,1%	48,5%
	HOMMES	Moins de 30 ans			28,2%			5,1%	33,3%
		De 30 à 39 ans	0,3%		32,8%			13,6%	46,7%
		De 40 à 49 ans	0,7%		31,8%	0,3%		1,8%	34,6%
		50 ans et plus	1,8%		28,5%			0,3%	30,6%
HOMMES			1,1%	30,5%	0,1%		3,4%	35,1%	
Enseignants 1er degré public	Moins de 30 ans			41,8%	0,3%	10,5%	0,5%	53,1%	
	De 30 à 39 ans		0,5%	46,3%	0,1%	16,4%	2,0%	65,4%	
	De 40 à 49 ans		1,1%	37,1%	0,2%	0,8%	0,3%	39,5%	
	50 ans et plus		1,9%	39,1%	0,2%		0,1%	41,2%	
	Total		1,2%	40,0%	0,2%	4,4%	0,6%	46,4%	
Age moyen			49,9	44,3	45,5	33,6	37,7	43,3	
Enseignants 2nd degré public	FEMMES	Moins de 30 ans	0,4%	25,2%		8,5%		34,1%	
		De 30 à 39 ans	1,4%	52,0%	0,2%	18,3%	0,1%	72,0%	
		De 40 à 49 ans	1,4%	47,8%	0,0%	1,2%	0,1%	50,5%	
		50 ans et plus	3,0%	47,6%	0,0%		0,0%	50,7%	
	FEMMES			2,1%	47,6%	0,0%	3,4%	0,0%	53,3%
	HOMMES	Moins de 30 ans			12,1%			0,4%	12,6%
		De 30 à 39 ans	0,4%		36,3%			8,1%	44,9%
		De 40 à 49 ans	0,6%		37,7%			1,9%	40,2%
		50 ans et plus	2,0%		35,8%			0,1%	37,9%
HOMMES			1,3%	35,5%			1,7%	38,5%	
Enseignants 2nd degré public	Moins de 30 ans		0,2%	19,1%	0,1%	4,6%	0,2%	24,1%	
	De 30 à 39 ans		1,1%	46,4%	0,1%	11,8%	2,9%	62,3%	
	De 40 à 49 ans		1,1%	43,9%	0,0%	0,7%	0,8%	46,5%	
	50 ans et plus		2,6%	42,5%	0,0%		0,1%	45,1%	
	Total		1,8%	42,7%	0,0%	2,0%	0,7%	47,2%	
Age moyen			52,6	48,3	38,5	34,9	38,8	47,7	

Graphique 4 : Proportion d'enseignants du public ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire selon le sexe



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.2 - Les enseignants du secteur public

Tableau 5 : Nombre de jours de congés pris par enseignant du public

			Congé long		Maladie ordinaire		Maladie prof. ou accident du travail		Maternité		Paternité ou adoption		Tous congés	
			Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Enseignants 1er degré public	FEMMES	Moins de 30 ans			21,6	9,4	1,5	0,0	64,7	7,6			30,6	16,9
		De 30 à 39 ans	259,8	1,5	23,3	11,3	59,3	0,1	67,5	12,8	24,5	0,0	37,6	25,7
		De 40 à 49 ans	255,4	3,1	19,8	7,5	50,3	0,1	78,5	0,7	44,7	0,0	28,3	11,4
		50 ans et plus	273,2	5,2	23,5	9,8	124,8	0,2					34,7	15,2
	FEMMES		264,7	3,2	21,9	9,2	72,5	0,1	67,9	3,6	33,1	0,0	33,1	16,1
	HOMMES	Moins de 30 ans			13,2	3,7					24,5	1,3	14,9	5,0
		De 30 à 39 ans	360,0	1,1	16,5	5,4					20,9	2,8	20,0	9,3
		De 40 à 49 ans	236,6	1,7	19,0	6,0	100,5	0,3			20,8	0,4	24,4	8,4
		50 ans et plus	252,6	4,6	25,1	7,2					11,5	0,0	38,6	11,8
	HOMMES		254,0	2,7	20,6	6,3	100,5	0,1			20,8	0,7	28,1	9,8
Enseignants 1er degré public	Moins de 30 ans				21,0	8,8	1,5	0,0	64,7	6,8	24,5	0,1	29,6	15,7
	De 30 à 39 ans		267,5	1,4	22,6	10,5	59,3	0,1	67,5	11,0	21,2	0,4	35,9	23,5
	De 40 à 49 ans		253,6	2,9	19,7	7,3	62,9	0,1	78,5	0,6	25,5	0,1	27,8	11,0
	50 ans et plus		269,2	5,1	23,7	9,3	124,8	0,2			11,5	0,0	35,3	14,5
	Total		263,1	3,1	21,8	8,7	75,4	0,1	67,9	3,0	22,0	0,1	32,5	15,1
Enseignants 2nd degré public	FEMMES	Moins de 30 ans	4,0	0,0	26,0	6,5			81,5	6,9			39,6	13,5
		De 30 à 39 ans	259,6	3,7	22,6	11,7	19,0	0,0	71,3	13,1	19,0	0,0	39,6	28,5
		De 40 à 49 ans	277,4	3,9	17,8	8,5	1,0	0,0	88,1	1,0	41,5	0,0	26,7	13,5
		50 ans et plus	283,3	8,5	20,5	9,7	8,0	0,0			113,0	0,0	36,1	18,3
	FEMMES		278,0	5,9	19,9	9,5	11,8	0,0	74,1	2,5	53,8	0,0	33,8	18,0
	HOMMES	Moins de 30 ans			15,4	1,9					4,0	0,0	15,0	1,9
		De 30 à 39 ans	218,0	0,9	12,8	4,7					20,2	1,6	16,1	7,2
		De 40 à 49 ans	320,8	2,1	15,5	5,8					24,4	0,5	20,8	8,4
		50 ans et plus	300,1	6,1	20,8	7,4					17,0	0,0	35,7	13,5
	HOMMES		300,1	3,9	18,0	6,4					21,5	0,4	27,8	10,7
Enseignants 2nd degré public	Moins de 30 ans		4,0	0,0	22,9	4,4			81,5	3,7	4,0	0,0	33,7	8,1
	De 30 à 39 ans		253,7	2,7	19,8	9,2	19,0	0,0	71,3	8,4	20,2	0,6	33,6	20,9
	De 40 à 49 ans		287,0	3,2	17,0	7,5	1,0	0,0	88,1	0,6	25,3	0,2	24,7	11,5
	50 ans et plus		289,0	7,5	20,6	8,7	8,0	0,0			41,0	0,0	36,0	16,2
	Total		284,6	5,1	19,3	8,2	11,8	0,0	74,1	1,5	22,8	0,2	31,8	15,0

Graphique 5 : Nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par enseignant du secteur public (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.3 - Les enseignants du secteur privé

A - Le nombre de congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Parmi l'ensemble des congés pour raison de santé, le poids des congés de maladie ordinaire pris par les enseignants du secteur privé est très comparable au constat national.

Tableau 1 : Répartition du nombre de congés (en %)

	Enseignants 1er degré privé				Enseignants 2nd degré privé				Enseignants du secteur privé			
	Poids motif congé		Poids type personnels		Poids motif congé		Poids type personnels		Poids motif congé		Poids type personnels	
	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National
Congé long	4,5%	4,8%	34,0%	34,7%	4,0%	3,1%	66,0%	65,3%	4,2%	3,6%	100,0%	100,0%
Maladie ordinaire	85,7%	87,8%	30,3%	24,7%	90,0%	91,8%	69,7%	75,3%	88,7%	90,8%	100,0%	100,0%
Maladie prof. ou accident du travail		0,3%		19,4%	1,1%	0,4%	100,0%	80,6%	0,8%	0,4%	100,0%	100,0%
Maternité	9,0%	6,7%	56,3%	43,0%	3,2%	3,1%	43,7%	57,0%	5,0%	4,0%	100,0%	100,0%
Paternité ou adoption	0,7%	0,4%	17,1%	8,0%	1,7%	1,6%	82,9%	92,0%	1,4%	1,3%	100,0%	100,0%
Tous congés	100,0%	100,0%	31,4%	25,6%	100,0%	100,0%	68,6%	74,4%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Evolution du nombre de congés (base 100 à la rentrée 2018)

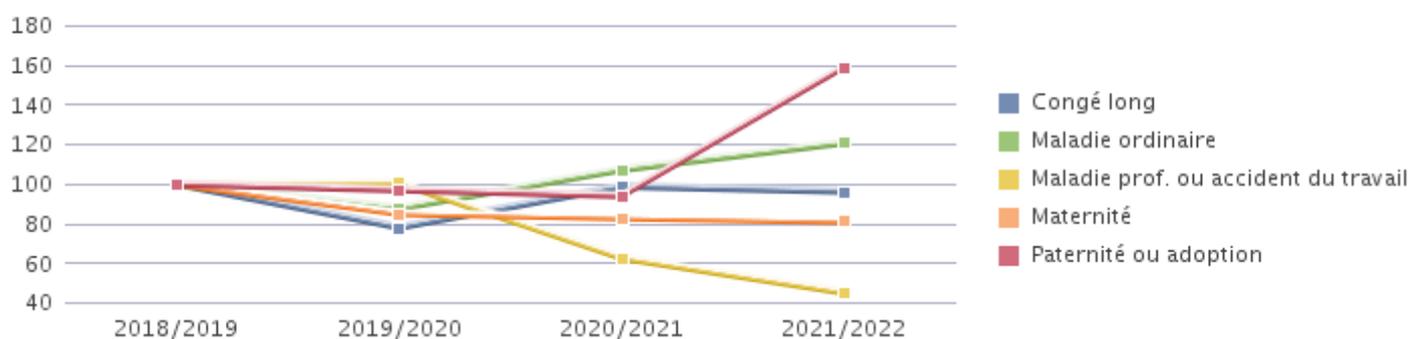
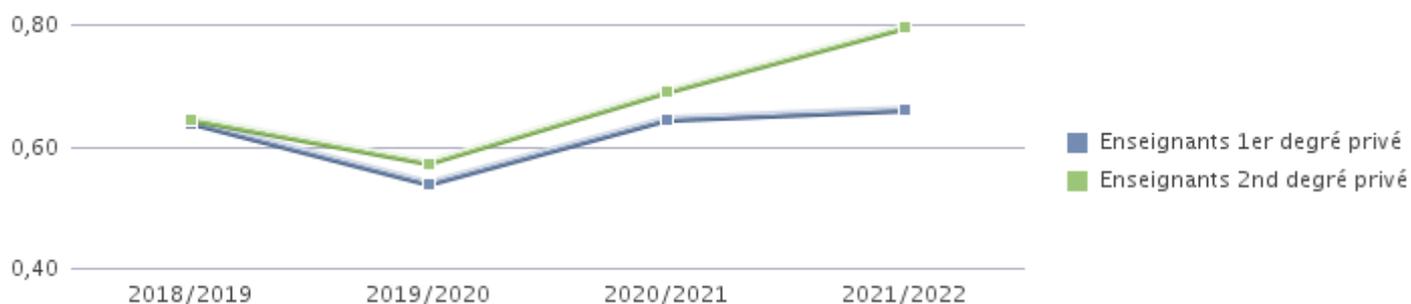


Tableau 2 : Nombre de congés par agent

	Enseignants 1er degré privé				Enseignants 2nd degré privé				Enseignants du secteur privé			
	Ayant pris un congé		Ens des agents		Ayant pris un congé		Ens des agents		Ayant pris un congé		Ens des agents	
	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National	Rennes	National
Congé long	1,8	1,9	0,0	0,0	2,6	2,0	0,0	0,0	2,3	2,0	0,0	0,0
Maladie ordinaire	2,3	2,2	0,6	0,8	2,1	2,2	0,7	0,9	2,2	2,2	0,7	0,9
Maladie prof. ou accident du travail		2,3		0,0	1,9	1,8	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0
Maternité	1,0	1,0	0,1	0,1	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0
Paternité ou adoption	1,5	1,7	0,0	0,0	1,7	1,8	0,0	0,0	1,6	1,8	0,0	0,0
Tous congés	2,0	2,0	0,7	0,9	2,1	2,1	0,8	1,0	2,1	2,1	0,7	1,0

Graphique 2 : Évolution du nombre de congés pris par enseignant du secteur privé (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

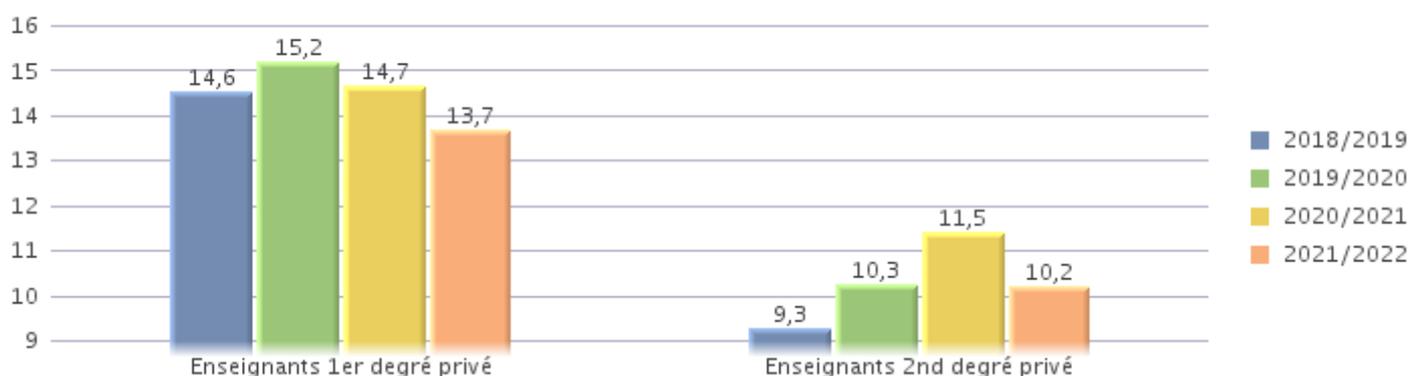
4.3 - Les enseignants du secteur privé

B - La durée des congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Il faut remarquer : une durée de congés [6-15 jours] majoritaire dans le premier degré ; et, au global, une augmentation de 5 point pour les arrêts courts [1-3 jours].

Tableau 3 : Répartition des absences par durée de congé		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Enseignants 1er degré privé	De 1 à 3 jours		20,4%			3,6%	17,6%
	De 4 à 5 jours	0,6%	12,7%		0,3%	28,6%	11,2%
	De 6 à 15 jours	1,2%	35,0%		33,0%	7,1%	33,1%
	De 16 à 29 jours		19,5%		1,2%	57,1%	17,2%
	30 jours et plus	98,2%	12,4%		65,5%	3,6%	21,0%
	Rennes	100,0%	100,0%		100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	88,6%	23,3%	58,3%	66,2%	44,9%	29,5%
Nb jours moyen par absence	134,0	13,7		66,5	19,2	24,0	
National : Nb jours moy par absence	134,7	11,9	41,4	76,0	17,5	22,3	
Enseignants 2nd degré privé	De 1 à 3 jours	26,5%	34,0%	8,8%	0,8%	4,4%	31,8%
	De 4 à 5 jours	0,6%	15,6%	8,8%	1,1%	25,0%	14,6%
	De 6 à 15 jours		28,8%	25,3%	33,5%	22,8%	27,7%
	De 16 à 29 jours	0,9%	13,1%	19,8%	2,3%	47,8%	12,9%
	30 jours et plus	72,0%	8,5%	37,4%	62,4%		12,9%
	Rennes	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	86,8%	16,2%	55,2%	67,9%	35,0%	20,5%
Nb jours moyen par absence	92,8	10,2	25,8	68,9	13,2	15,7	
National : Nb jours moy par absence	129,3	9,3	29,5	73,9	12,9	15,2	
Enseignants du secteur privé	De 1 à 3 jours	17,5%	29,9%	8,8%	0,3%	4,3%	27,4%
	De 4 à 5 jours	0,6%	14,7%	8,8%	0,7%	25,6%	13,5%
	De 6 à 15 jours	0,4%	30,7%	25,3%	33,2%	20,1%	29,4%
	De 16 à 29 jours	0,6%	15,1%	19,8%	1,7%	49,4%	14,3%
	30 jours et plus	80,9%	9,7%	37,4%	64,1%	0,6%	15,5%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	87,4%	18,0%	55,8%	67,2%	35,8%	22,8%
Nb jours moyen par absence	106,8	11,3	25,8	67,6	14,2	18,3	
National : Nb jours moy par absence	131,2	10,0	31,8	74,8	13,3	17,0	

Graphique 3 : Évolution du nombre moyen de jours d'absence par congé de maladie ordinaire



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

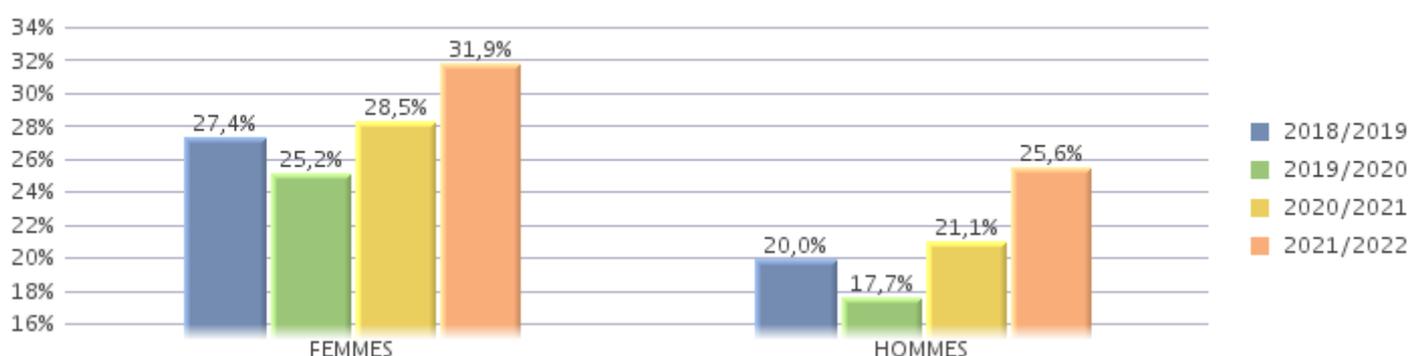
4.3 - Les enseignants du secteur privé

C - Les congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022 selon l'âge et le sexe

Tableau 4 : Proportion d'enseignants du privé ayant pris au moins un congé

			Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés	
Enseignants 1er degré privé	FEMMES	Moins de 30 ans		24,7%		18,1%		42,8%	
		De 30 à 39 ans	0,3%	29,5%		22,7%		52,5%	
		De 40 à 49 ans	1,5%	23,8%		2,5%	0,1%	27,8%	
		50 ans et plus	2,8%	24,2%				26,9%	
	FEMMES			1,6%	25,2%		6,6%	0,0%	33,4%
	HOMMES	Moins de 30 ans			27,3%			9,1%	36,4%
		De 30 à 39 ans			20,4%			10,8%	31,2%
		De 40 à 49 ans			15,9%			2,2%	18,1%
		50 ans et plus		4,3%	17,4%			0,4%	22,1%
HOMMES			1,9%	17,7%			3,0%	22,6%	
Enseignants 1er degré privé	Moins de 30 ans			24,8%		16,9%	0,6%	42,3%	
	De 30 à 39 ans			0,3%	28,8%		20,8%	0,9%	50,7%
	De 40 à 49 ans			1,3%	23,0%		2,2%	0,3%	26,8%
	50 ans et plus			3,0%	23,4%			0,0%	26,4%
	Total			1,6%	24,4%		5,9%	0,3%	32,2%
Age moyen				52,6		34,1	37,4	43,4	
Enseignants 2nd degré privé	FEMMES	Moins de 30 ans	0,2%	28,3%		4,2%		32,7%	
		De 30 à 39 ans	0,1%	40,5%	0,4%	15,1%	0,1%	56,2%	
		De 40 à 49 ans	0,8%	35,8%	0,6%	1,6%		38,8%	
		50 ans et plus	2,6%	38,1%	0,8%			41,5%	
	FEMMES			1,4%	37,0%	0,6%	3,8%	0,0%	42,7%
	HOMMES	Moins de 30 ans			29,9%	0,7%		1,8%	32,5%
		De 30 à 39 ans		0,2%	28,9%	0,2%		9,0%	38,2%
		De 40 à 49 ans		0,4%	27,4%	0,1%		1,7%	29,6%
		50 ans et plus		1,6%	25,5%	0,2%		0,3%	27,5%
HOMMES			0,9%	27,0%	0,2%		2,3%	30,4%	
Enseignants 2nd degré privé	Moins de 30 ans			0,1%	28,8%	0,2%	2,9%	0,6%	32,6%
	De 30 à 39 ans			0,2%	36,8%	0,3%	10,4%	2,9%	50,6%
	De 40 à 49 ans			0,7%	33,2%	0,4%	1,1%	0,5%	35,9%
	50 ans et plus			2,3%	33,5%	0,6%		0,1%	36,4%
	Total			1,2%	33,6%	0,5%	2,5%	0,8%	38,6%
Age moyen				54,8		48,3	34,9	36,8	

Graphique 4 : Proportion d'enseignants du secteur privé ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire selon le sexe



IV - La vie des personnels

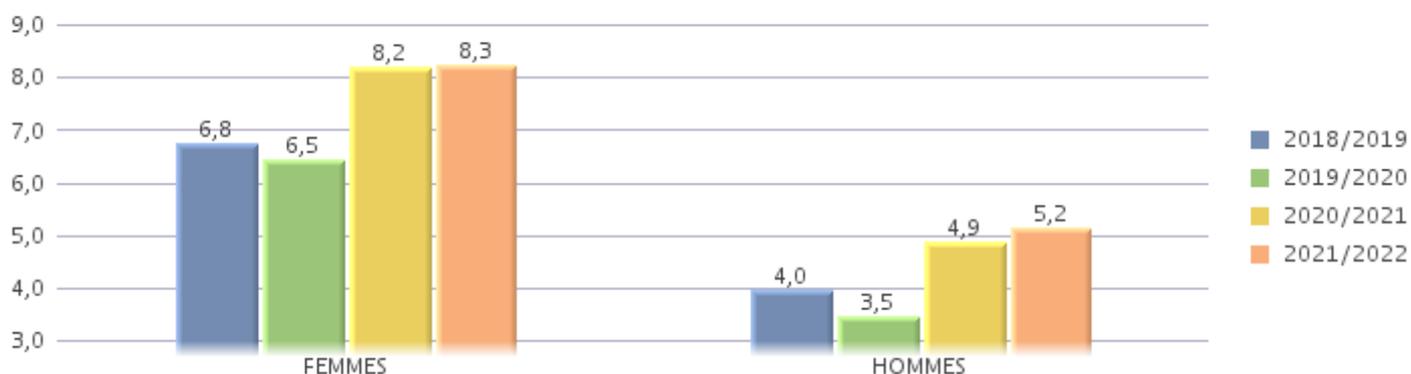
4 - Les congés pour raisons de santé

4.3 - Les enseignants du secteur privé

Tableau 5 : Nombre de jours de congés pris par enseignant du privé

			Congé long		Maladie ordinaire		Maladie prof. ou accident du travail		Maternité		Paternité ou adoption		Tous congés	
			Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Enseignants 1er degré privé	FEMMES	Moins de 30 ans			17,3	4,3			62,8	11,4			36,6	15,6
		De 30 à 39 ans	295,0	0,9	36,0	10,6			65,1	14,8			50,0	26,3
		De 40 à 49 ans	259,1	3,8	32,0	7,6			81,7	2,0	131,0	0,1	48,7	13,5
		50 ans et plus	230,5	6,4	31,7	7,7							52,1	14,0
	FEMMES	242,5	3,9	32,0	8,0			67,1	4,4	131,0	0,0	49,2	16,4	
	HOMMES	Moins de 30 ans			15,7	4,3					14,5	1,3	15,4	5,6
		De 30 à 39 ans			34,0	6,9					24,0	2,6	30,6	9,5
		De 40 à 49 ans			26,4	4,2					22,4	0,5	25,9	4,7
		50 ans et plus	252,8	11,0	35,7	6,2					25,0	0,1	78,1	17,3
	HOMMES	252,8	4,7	31,0	5,5					22,6	0,7	48,1	10,9	
Enseignants 1er degré privé	Moins de 30 ans				17,2	4,3			62,8	10,6	14,5	0,1	35,3	15,0
	De 30 à 39 ans		295,0	0,8	35,9	10,3			65,1	13,5	24,0	0,2	49,1	24,9
	De 40 à 49 ans		259,1	3,4	31,5	7,2			81,7	1,8	40,5	0,1	47,0	12,6
	50 ans et plus		234,4	6,9	32,1	7,5					25,0	0,0	54,7	14,4
	Total		243,7	4,0	31,9	7,8			67,1	4,0	28,3	0,1	49,1	15,8
Enseignants 2nd degré privé	FEMMES	Moins de 30 ans	365,0	0,6	16,4	4,6			61,1	2,6			24,0	7,8
		De 30 à 39 ans	154,5	0,2	23,3	9,4	100,0	0,4	69,7	10,6	25,0	0,0	36,7	20,6
		De 40 à 49 ans	245,9	2,1	21,3	7,6	18,9	0,1	74,1	1,2			28,3	11,0
		50 ans et plus	240,9	6,3	24,7	9,4	65,9	0,5					39,2	16,3
	FEMMES	241,3	3,3	22,9	8,4	54,9	0,3	69,5	2,6	25,0	0,0	34,5	14,7	
	HOMMES	Moins de 30 ans			12,8	3,8	9,5	0,1			19,2	0,4	13,1	4,2
		De 30 à 39 ans	182,0	0,3	16,2	4,7	60,0	0,1			22,5	2,0	18,6	7,1
		De 40 à 49 ans	170,8	0,7	15,7	4,3	1,0	0,0			21,5	0,4	18,2	5,4
		50 ans et plus	269,7	4,4	23,6	6,0	25,7	0,0			18,3	0,0	38,1	10,5
	HOMMES	254,1	2,3	19,0	5,1	22,4	0,0			21,9	0,5	26,2	8,0	
Enseignants 2nd degré privé	Moins de 30 ans		365,0	0,4	15,2	4,4	9,5	0,0	61,1	1,8	19,2	0,1	20,5	6,7
	De 30 à 39 ans		163,7	0,3	21,5	7,9	93,3	0,3	69,7	7,2	22,6	0,7	32,4	16,4
	De 40 à 49 ans		232,3	1,6	19,9	6,6	17,6	0,1	74,1	0,8	21,5	0,1	25,7	9,2
	50 ans et plus		248,4	5,6	24,4	8,2	61,0	0,3			18,3	0,0	38,9	14,2
	Total		244,5	3,0	21,8	7,3	50,0	0,2	69,5	1,8	21,9	0,2	32,3	12,5

Graphique 5 : Nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par enseignant du secteur privé (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.4 - Les personnels non-enseignants

A - Le nombre de congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Chez les non-enseignants, l'académie de Rennes ne présente pas de particularisme.

Tableau 1 : Répartition du nombre de congés (en %)

	DIEO		IATSS		Surveillance et assistance éducative		Personnels non-enseignants		
	Poids motif congé	Poids type pers.	Poids motif congé	Poids type pers.	Poids motif congé	Poids type pers.	Poids motif congé		Poids type pers.
							Rennes	National	
Congé long	3,6%	10,8%	2,9%	27,2%	3,7%	62,0%	3,5%	4,9%	100,0%
Maladie ordinaire	92,7%	10,3%	94,7%	32,7%	91,3%	57,0%	92,6%	90,8%	100,0%
Maladie prof. ou accident du travail			0,0%	0,6%	3,2%	99,4%	1,9%	1,2%	100,0%
Maternité	2,5%	14,6%	2,0%	35,4%	1,6%	50,0%	1,8%	2,6%	100,0%
Paternité ou adoption	1,1%	34,5%	0,3%	31,0%	0,2%	34,5%	0,3%	0,4%	100,0%
Tous congés	100,0%	10,3%	100,0%	32,0%	100,0%	57,7%	100,0%	100,0%	100,0%
National		8,3%		28,8%		62,8%			

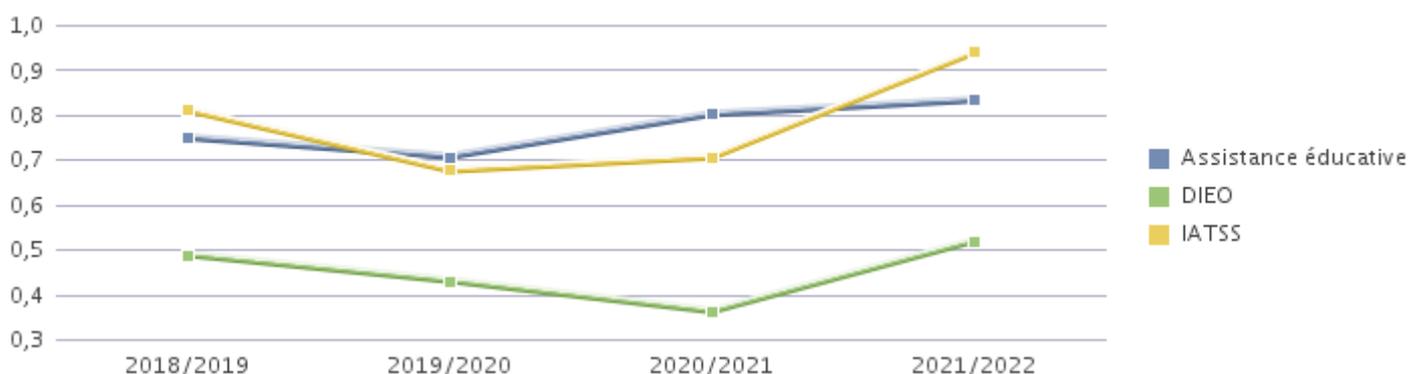
Graphique 1 : Evolution du nombre de congés (base 100 à la rentrée 2018)



Tableau 2 : Nombre de congés par personnel non-enseignant

	DIEO		IATSS		Surveillance et assistance éducative		Personnels non enseignants		National	
	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Congé long	1,7	0,0	1,7	0,0	2,5	0,0	2,1	0,0	2,4	0,0
Maladie ordinaire	2,2	0,5	2,3	0,9	2,3	0,8	2,3	0,8	2,5	0,9
Maladie prof. ou accident du travail			1,0	0,0	2,5	0,0	2,5	0,0	2,5	0,0
Maternité	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0	1,1	0,0
Paternité ou adoption	1,7	0,0	1,3	0,0	2,5	0,0	1,7	0,0	1,7	0,0
Tous congés	2,1	0,5	2,2	0,9	2,2	0,8	2,2	0,8	2,4	1,0
National	2,2	0,6	2,5	1,1	2,5	1,0				

Graphique 2 : Evolution du nombre de congés pris par personnel non-enseignant (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.4 - Les personnels non-enseignants

B - La durée des congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 3 : Répartition des absences par durée de congé		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
DIEO	De 1 à 3 jours		19,3%			10,0%	18,0%
	De 4 à 5 jours		12,7%			10,0%	11,9%
	De 6 à 15 jours		42,2%		21,7%	60,0%	40,4%
	De 16 à 29 jours		14,7%		4,3%	20,0%	14,0%
	30 jours et plus	100,0%	11,0%		73,9%		15,7%
	Rennes	100,0%	100,0%		100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	72,7%	18,9%	60,0%	72,9%	30,7%	23,7%
Nb jours moyen par absence		149,8	12,5		85,0	10,6	19,3
National : Nb jours moy par absence		103,6	10,3	28,4	74,5	13,0	17,5
IATSS	De 1 à 3 jours	1,2%	22,6%		1,8%		21,4%
	De 4 à 5 jours	1,2%	14,7%		1,8%		14,0%
	De 6 à 15 jours	3,6%	42,9%	100,0%	28,6%	33,3%	41,5%
	De 16 à 29 jours	2,4%	12,2%		1,8%	66,7%	11,9%
	30 jours et plus	91,6%	7,6%		66,1%		11,2%
	Rennes	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	68,7%	19,2%	52,4%	71,5%	33,7%	23,1%
Nb jours moyen par absence		144,4	10,6	10,0	74,0	17,8	15,8
National : Nb jours moy par absence		98,5	10,6	30,5	73,9	14,0	16,6
Surveillance et assistance éducative	De 1 à 3 jours	7,9%	22,9%	6,8%		10,0%	21,5%
	De 4 à 5 jours	4,8%	14,7%	4,3%	1,3%	20,0%	13,8%
	De 6 à 15 jours	12,7%	48,1%	38,3%	17,7%	50,0%	46,0%
	De 16 à 29 jours	20,6%	9,3%	25,3%		20,0%	10,1%
	30 jours et plus	54,0%	4,8%	25,3%	81,0%		8,5%
	Rennes	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	63,1%	14,8%	51,4%	70,9%	31,6%	19,3%
Nb jours moyen par absence		48,5	9,2	21,2	78,8	10,7	12,2
National : Nb jours moy par absence		40,3	9,1	24,7	77,4	12,6	12,7
Personnels non-enseignants	De 1 à 3 jours	5,2%	22,5%	6,7%	0,6%	6,9%	21,1%
	De 4 à 5 jours	3,3%	14,5%	4,3%	1,3%	10,3%	13,7%
	De 6 à 15 jours	8,9%	45,8%	38,7%	22,2%	48,3%	44,0%
	De 16 à 29 jours	13,4%	10,8%	25,2%	1,3%	34,5%	11,1%
	30 jours et plus	69,2%	6,4%	25,2%	74,7%		10,1%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	National : Congés >15 j (%)	65,7%	16,4%	51,7%	71,3%	32,0%	20,7%
Nb jours moyen par absence		85,6	10,0	21,2	78,0	12,9	14,1
National : Nb jours moy par absence		63,7	9,6	25,3	76,3	13,0	14,2

IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.4 - Les personnels non-enseignants

C - Les congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022 selon l'âge et le sexe

Tableau 4 : Proportion des personnels non-enseignants ayant pris au moins un congé

			Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés	
DIEO	FEMMES	Moins de 30 ans		0,6%				0,6%	
		De 30 à 39 ans	0,9%	40,7%		18,6%		60,2%	
		De 40 à 49 ans	0,4%	32,3%		0,8%		33,5%	
		50 ans et plus	2,4%	29,8%				32,3%	
	FEMMES			1,2%	23,4%		1,9%		26,4%
	HOMMES	Moins de 30 ans			2,3%				2,3%
		De 30 à 39 ans			28,6%			10,7%	39,3%
		De 40 à 49 ans	0,9%		18,8%			2,6%	22,2%
		50 ans et plus	1,6%		22,5%				24,1%
HOMMES			1,1%	18,9%			1,1%	21,1%	
DIEO	Moins de 30 ans			1,0%				1,0%	
	De 30 à 39 ans		0,7%	38,3%		14,9%	2,1%	56,0%	
	De 40 à 49 ans		0,5%	28,1%		0,5%	0,8%	30,0%	
	50 ans et plus		2,1%	27,0%				29,1%	
	Total			1,1%	21,9%		1,3%	0,3%	24,8%
Age moyen			55,5	49,7		34,9	38,5	49,0	
IATSS	FEMMES	Moins de 30 ans	1,5%	33,8%		2,9%		38,2%	
		De 30 à 39 ans	1,2%	42,9%		13,7%		57,8%	
		De 40 à 49 ans	1,5%	42,2%		1,3%		44,9%	
		50 ans et plus	2,0%	40,3%	0,1%			42,3%	
	FEMMES			1,7%	41,0%	0,0%	2,3%		45,0%
	HOMMES	Moins de 30 ans			23,5%				23,5%
		De 30 à 39 ans			31,5%			8,2%	39,7%
		De 40 à 49 ans	0,6%		27,2%			0,6%	28,4%
		50 ans et plus	2,0%		29,8%				31,8%
HOMMES			1,3%	29,1%			1,3%	31,6%	
IATSS	Moins de 30 ans		1,2%	31,8%		2,4%		35,3%	
	De 30 à 39 ans		1,0%	40,8%		11,2%	1,5%	54,5%	
	De 40 à 49 ans		1,3%	39,3%		1,1%	0,1%	41,8%	
	50 ans et plus		2,0%	38,3%	0,1%			40,4%	
	Total			1,6%	38,8%	0,0%	1,9%	0,2%	42,5%
Age moyen			52,1	49,2	51,0	35,8	35,3	48,7	
Surveillance et assistance éducative	FEMMES	Moins de 30 ans	0,2%	5,2%		1,7%		7,1%	
		De 30 à 39 ans	1,2%	33,0%	0,5%	5,6%		40,3%	
		De 40 à 49 ans	1,3%	52,7%	1,8%	0,5%		56,3%	
		50 ans et plus	2,9%	54,3%	2,0%			59,2%	
	FEMMES			1,5%	39,2%	1,2%	1,6%		43,6%
	HOMMES	Moins de 30 ans			1,5%				1,5%
		De 30 à 39 ans			10,1%			0,4%	10,5%
		De 40 à 49 ans	0,6%		34,9%	0,6%		1,7%	37,8%
		50 ans et plus	0,7%		34,5%	2,9%			38,1%
HOMMES			0,2%	11,7%	0,4%		0,3%	12,6%	
Surveillance et assistance éducative	Moins de 30 ans		0,1%	3,8%		1,1%		4,9%	
	De 30 à 39 ans		0,9%	28,0%	0,4%	4,4%	0,1%	33,7%	
	De 40 à 49 ans		1,3%	50,7%	1,6%	0,5%	0,2%	54,2%	
	50 ans et plus		2,7%	52,7%	2,0%			57,4%	
	Total			1,3%	33,6%	1,0%	1,3%	0,1%	37,3%
Age moyen			49,5	47,3	49,8	33,1	42,3	47,0	

IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.4 - Les personnels non-enseignants

Tableau 5 : Nombre de jours de congés pris par personnel non-enseignant

			Congé long		Maladie ordinaire		Maladie prof. ou accident du travail		Maternité		Paternité ou adoption		Tous congés	
			Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
DIEO	FEMMES	Moins de 30 ans			21,5	0,1							21,5	0,1
		De 30 à 39 ans	182,0	1,6	34,4	14,0			82,7	15,4			51,5	31,0
		De 40 à 49 ans	181,0	0,7	24,6	7,9			109,0	0,8			28,3	9,5
		50 ans et plus	246,1	6,0	28,7	8,6							45,0	14,5
	FEMMES		236,9	2,8	28,4	6,6			85,0	1,6			41,7	11,0
	HOMMES	Moins de 30 ans			6,0	0,1							6,0	0,1
		De 30 à 39 ans			10,0	2,9					17,3	1,9	12,0	4,7
		De 40 à 49 ans	295,0	2,5	12,9	2,4					18,0	0,5	24,3	5,4
		50 ans et plus	266,6	4,2	30,8	6,9							46,3	11,2
HOMMES		271,3	3,0	24,9	4,7					17,7	0,2	37,3	7,9	
DIEO	Moins de 30 ans				13,8	0,1							13,8	0,1
	De 30 à 39 ans		182,0	1,3	30,8	11,8			82,7	12,3	17,3	0,4	46,0	25,8
	De 40 à 49 ans		238,0	1,3	22,2	6,2			109,0	0,6	18,0	0,1	27,4	8,2
	50 ans et plus		252,1	5,3	29,4	7,9							45,4	13,2
	Total		247,2	2,8	27,4	6,0			85,0	1,1	17,7	0,1	40,5	10,0
IATSS	FEMMES	Moins de 30 ans	27,0	0,4	14,9	5,0			63,0	1,9			19,0	7,3
		De 30 à 39 ans	261,3	3,2	24,0	10,3			73,0	10,0			40,6	23,4
		De 40 à 49 ans	231,5	3,4	21,0	8,8			81,7	1,1			29,6	13,3
		50 ans et plus	249,9	5,0	26,6	10,7	10,0	0,0					37,0	15,7
	FEMMES		241,3	4,2	24,3	10,0	10,0	0,0	74,0	1,7			35,2	15,8
	HOMMES	Moins de 30 ans			9,0	2,1							9,0	2,1
		De 30 à 39 ans			11,3	3,6					23,2	1,9	13,8	5,5
		De 40 à 49 ans	36,0	0,2	24,5	6,7					21,0	0,1	24,7	7,0
		50 ans et plus	301,8	5,9	27,9	8,3							44,9	14,3
HOMMES		263,9	3,3	24,2	7,0					22,9	0,3	33,7	10,6	
IATSS	Moins de 30 ans		27,0	0,3	14,0	4,4			63,0	1,5			17,7	6,2
	De 30 à 39 ans		261,3	2,6	22,2	9,1			73,0	8,2	23,2	0,3	37,0	20,2
	De 40 à 49 ans		213,7	2,8	21,5	8,4			81,7	0,9	21,0	0,0	29,0	12,1
	50 ans et plus		259,4	5,1	26,8	10,3	10,0	0,0					38,2	15,4
	Total		244,5	4,0	24,3	9,4	10,0	0,0	74,0	1,4	22,9	0,1	34,9	14,9
Surveillance et assistance éducative	FEMMES	Moins de 30 ans	15,0	0,0	20,0	1,0			87,2	1,5			36,2	2,6
		De 30 à 39 ans	111,4	1,3	21,3	7,0	27,6	0,1	79,2	4,4			32,0	12,9
		De 40 à 49 ans	77,8	1,0	19,6	10,3	57,9	1,0	66,3	0,3			22,6	12,8
		50 ans et plus	142,0	4,1	22,6	12,3	51,1	1,0					29,3	17,4
	FEMMES		118,7	1,8	21,2	8,3	51,9	0,6	79,9	1,3			27,7	12,1
	HOMMES	Moins de 30 ans			13,6	0,2							13,6	0,2
		De 30 à 39 ans			15,2	1,5					25,0	0,1	15,6	1,6
		De 40 à 49 ans	218,0	1,3	16,2	5,6	1,0	0,0			27,3	0,5	19,5	7,4
		50 ans et plus	51,0	0,4	19,2	6,6	94,5	2,7					25,5	9,7
HOMMES		134,5	0,2	16,8	2,0	75,8	0,3			26,8	0,1	20,5	2,6	
Surveillance et assistance éducative	Moins de 30 ans		15,0	0,0	19,0	0,7			87,2	0,9			33,5	1,7
	De 30 à 39 ans		111,4	1,0	20,9	5,8	27,6	0,1	79,2	3,5	25,0	0,0	30,9	10,4
	De 40 à 49 ans		85,2	1,1	19,3	9,8	55,6	0,9	66,3	0,3	27,3	0,1	22,4	12,1
	50 ans et plus		140,0	3,8	22,4	11,8	56,2	1,1					29,1	16,7
	Total		119,1	1,5	20,9	7,0	53,8	0,6	79,9	1,0	26,8	0,0	27,2	10,1

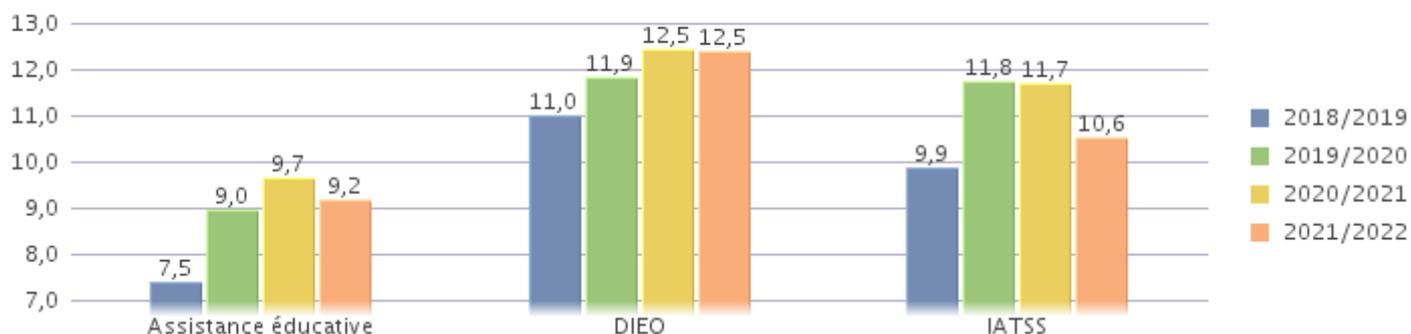
IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

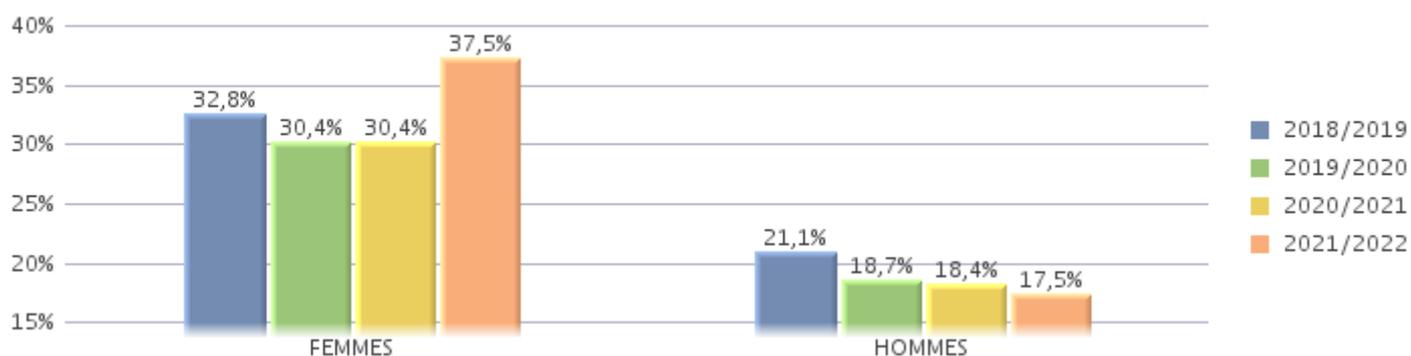
4.4 - Les personnels non-enseignants

D - Graphiques d'évolution des congés

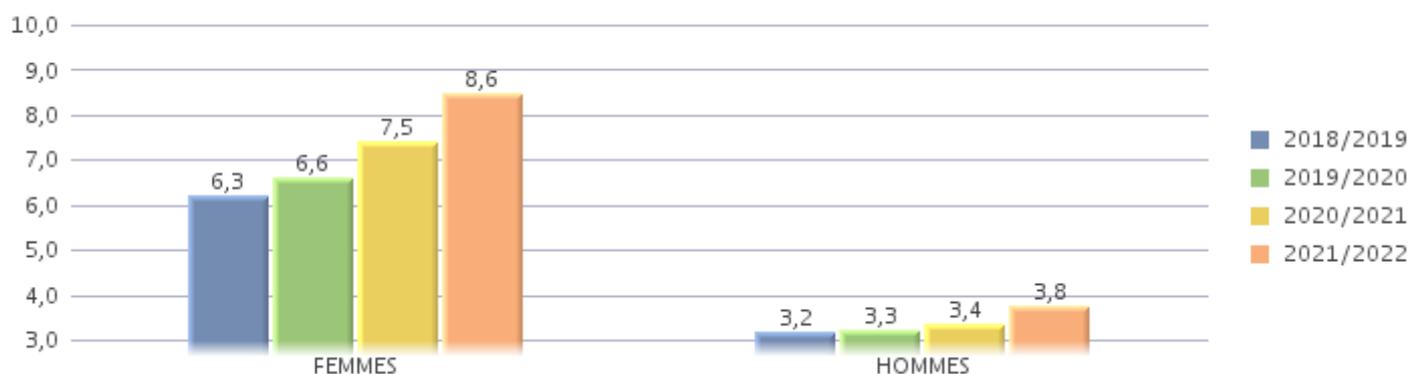
Graphique 3 : Évolution du nombre moyen de jours d'absence par congé de maladie ordinaire



Graphique 4 : Proportion de personnels non-enseignants ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire selon le sexe



Graphique 5 : Nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par agent non-enseignant (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.5 - Les enseignants 1er degré du secteur public affectés pour le remplacement

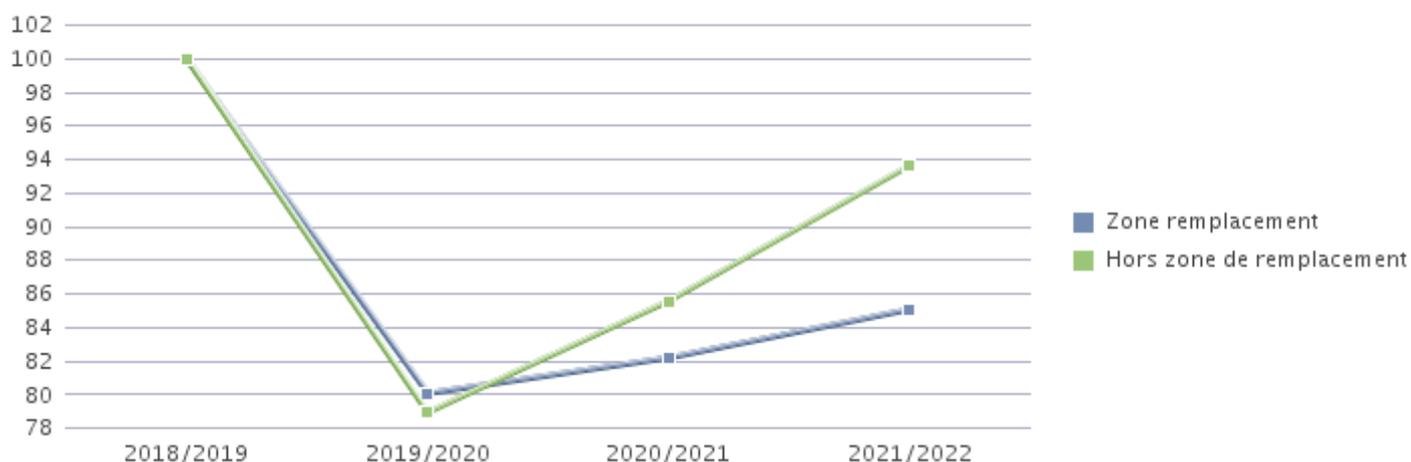
A - Le nombre de congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Parmi les enseignants, il semble utile de faire un focus sur les enseignants du premier degré effectuant leur service comme titulaires sur brigades de remplacement, du fait de la spécificité de cette affectation.

Tableau 1 : Répartition du nombre de congés (en %)

	Brigade remplacement		Hors brigade de remplacement		Enseignants titulaires 1er degré public	
	Poids motif congé	Poids type personnels	Poids motif congé	Poids type personnels	Poids motif congé	Poids type personnels
Congé long	2,3%	20,5%	2,3%	79,5%	2,3%	100,0%
Maladie ordinaire	90,6%	20,7%	91,9%	79,3%	91,7%	100,0%
Maladie prof. ou accident du travail	0,0%	2,3%	0,5%	97,7%	0,4%	100,0%
Maternité	5,8%	26,2%	4,3%	73,8%	4,6%	100,0%
Paternité ou adoption	1,3%	26,3%	0,9%	73,7%	1,0%	100,0%
Tous congés	100,0%	20,9%	100,0%	79,1%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Evolution du nombre de congés pris par les enseignants 1er degré titulaires (base 100 à la rentrée 2018)



B - La durée des congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Les personnels en brigade sont les plus touchés par la maladie professionnelle et les accidents du travail : la durée de leurs arrêts y a été multipliée par deux par rapport à 2021.

Tableau 2 : Répartition des absences par durée de congé

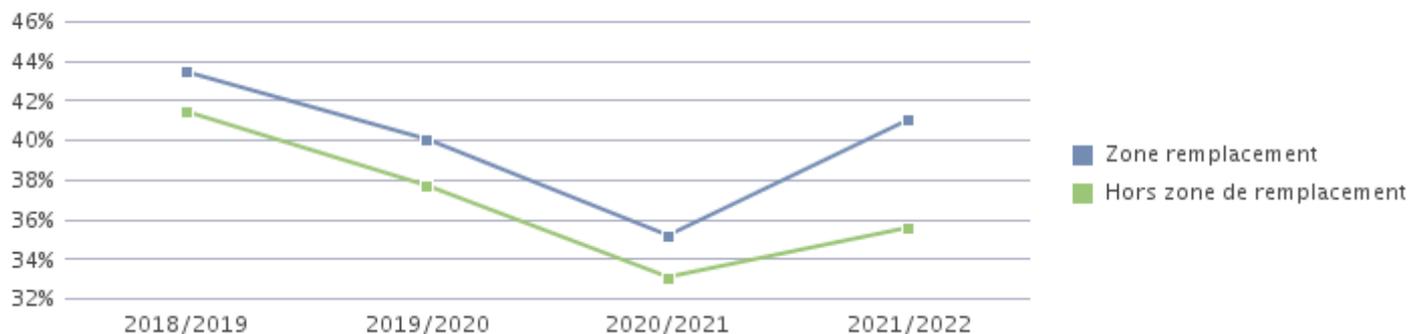
		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Brigade remplacement	De 1 à 3 jours	26,4%	41,0%		0,7%	3,3%	37,9%
	De 4 à 5 jours		14,7%		0,7%	10,0%	13,5%
	De 6 à 15 jours		24,5%		32,4%	50,0%	24,7%
	De 16 à 29 jours	1,9%	11,7%	100,0%	0,7%	33,3%	11,2%
	30 jours et plus	71,7%	8,0%		65,4%	3,3%	12,7%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nb jours moyen par absence		103,4	9,3	24,0	65,1	16,8	14,8
Hors brigade de remplacement	De 1 à 3 jours		35,6%	9,5%	1,0%	1,2%	32,8%
	De 4 à 5 jours		15,6%	4,8%	0,3%	19,0%	14,6%
	De 6 à 15 jours	0,5%	28,8%	21,4%	30,0%	48,8%	28,3%
	De 16 à 29 jours	0,5%	11,6%	23,8%	1,6%	27,4%	11,1%
	30 jours et plus	99,0%	8,4%	40,5%	67,1%	3,6%	13,1%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nb jours moyen par absence		149,1	10,0	33,5	67,9	12,1	15,9

IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.5 - Les enseignants 1er degré du secteur public affectés pour le remplacement

Graphique 2 : Évolution de la part des congés de maladie ordinaire d'une durée de 1 à 3 jours



C - Les agents en congé au cours de l'année scolaire 2021/2022

Deux femmes sur trois exerçant en brigade de remplacement ont pris au moins un congé (ce n'est le cas que de quatre femmes sur dix exerçant en établissement) ; pour les hommes, la différence est de plus de 17 points, en défaveur des brigadiers.

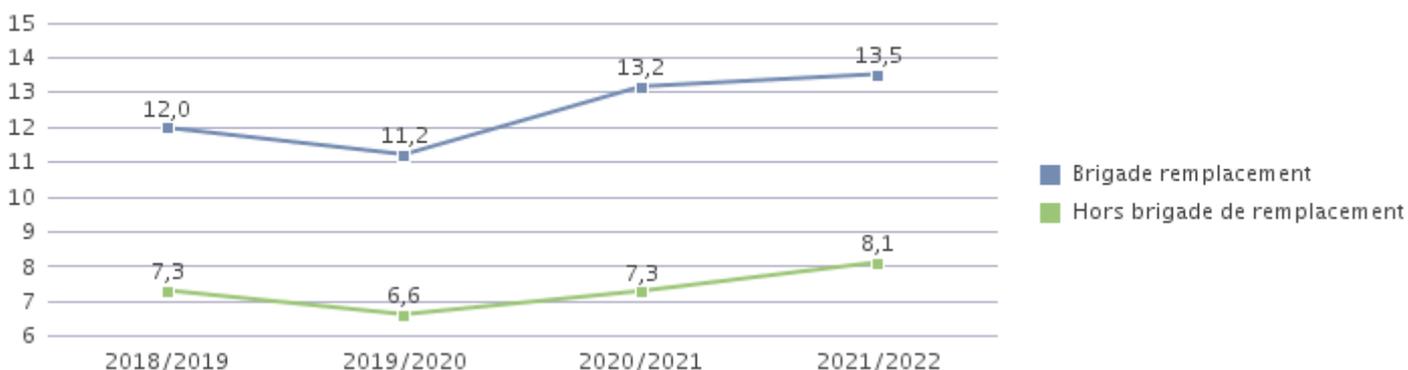
Tableau 3 : Proportion d'enseignants 1er degré ayant pris au moins un congé

		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Brigade remplacement	FEMMES	1,7%	54,0%	0,1%	11,8%	0,2%	67,7%
	HOMMES	0,6%	42,9%			5,8%	49,4%
Zone remplacement		1,4%	51,6%	0,1%	9,3%	1,4%	63,8%
Hors brigade de remplacement	FEMMES	1,2%	40,3%	0,2%	4,5%	0,1%	46,2%
	HOMMES	1,2%	28,1%	0,1%		2,9%	32,3%
Hors zone de remplacement		1,2%	38,5%	0,2%	3,8%	0,5%	44,1%

Tableau 4 : Nombre de jours de congés pris par enseignant 1er degré du secteur public

		Congé long		Maladie ordinaire		Maladie prof. ou accident du travail		Maternité		Paternité ou adoption		Tous congés	
		Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Brigade remplacement	FEMMES	262,3	4,3	26,7	14,4	24,0	0,0	65,6	7,7	65,5	0,1	39,3	26,6
	HOMMES	247,5	1,6	23,9	10,2					20,7	1,2	26,4	13,0
Zone remplacement		260,9	3,8	26,2	13,5	24,0	0,0	65,6	6,1	25,2	0,3	37,2	23,7
Hors brigade de remplacement	FEMMES	265,2	3,1	21,2	8,6	75,5	0,1	68,7	3,1	20,2	0,0	32,1	14,8
	HOMMES	254,7	3,0	19,8	5,6	100,5	0,1			20,7	0,6	28,9	9,3
Hors zone de remplacement		263,6	3,0	21,1	8,1	78,3	0,1	68,7	2,6	20,7	0,1	31,7	14,0

Graphique 3 : Évolution du nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par enseignants 1er degré public (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

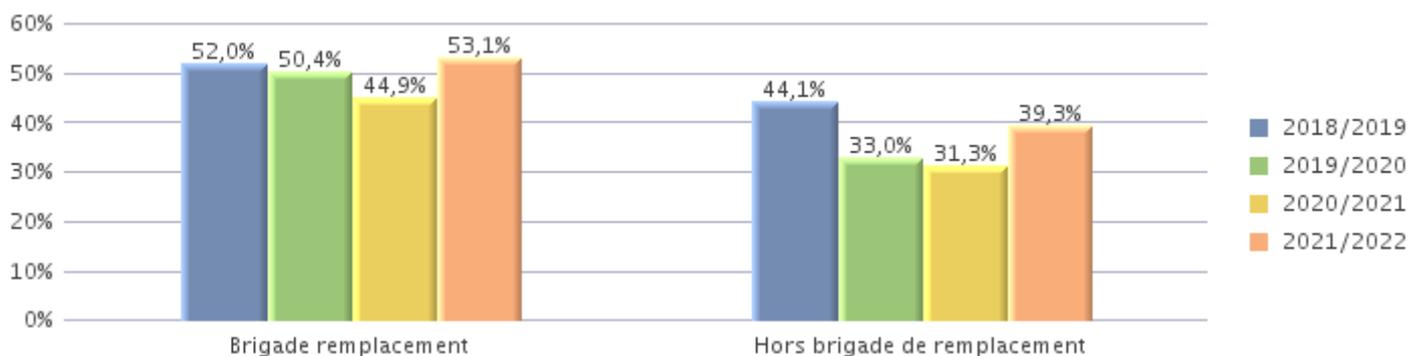
4 - Les congés pour raisons de santé

4.5 - Les enseignants 1er degré du secteur public affectés pour le remplacement

Tableau 6 : Proportion d'enseignants 1er degré ayant pris au moins un congé par sexe et âge

			Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés	
Brigade remplacement	FEMMES	Moins de 30 ans		54,8%		16,1%		70,8%	
		De 30 à 39 ans	0,4%	58,4%		21,5%		80,4%	
		De 40 à 49 ans	2,4%	45,9%	0,3%	2,1%	0,6%	51,4%	
		50 ans et plus	5,1%	56,7%				61,8%	
	FEMMES			1,7%	54,0%	0,1%	11,8%	0,2%	67,7%
	HOMMES	Moins de 30 ans			27,3%			9,1%	36,4%
		De 30 à 39 ans			48,2%			18,1%	66,3%
		De 40 à 49 ans	0,9%		42,1%			1,8%	44,7%
		50 ans et plus	1,0%		41,3%				42,3%
HOMMES			0,6%	42,9%			5,8%	49,4%	
Zone remplacement	Moins de 30 ans			53,1%		15,1%	0,6%	68,7%	
	De 30 à 39 ans		0,4%	56,9%		18,3%	2,7%	78,3%	
	De 40 à 49 ans		2,0%	44,9%	0,2%	1,6%	0,9%	49,7%	
	50 ans et plus		3,5%	51,1%				54,6%	
	Total		1,4%	51,6%	0,1%	9,3%	1,4%	63,8%	
Age moyen			48,6	40,1	40,0	32,6	36,8	39,1	
Hors brigade de remplacement	FEMMES	Moins de 30 ans		41,0%	0,4%	11,4%		52,9%	
		De 30 à 39 ans	0,6%	45,9%	0,2%	18,6%	0,3%	65,6%	
		De 40 à 49 ans	1,1%	37,4%	0,1%	0,8%	0,0%	39,5%	
		50 ans et plus	1,7%	40,8%	0,2%			42,8%	
	FEMMES			1,2%	40,3%	0,2%	4,5%	0,1%	46,2%
	HOMMES	Moins de 30 ans			25,4%			5,1%	30,5%
		De 30 à 39 ans	0,4%		28,5%			12,0%	40,9%
		De 40 à 49 ans	0,7%		29,8%	0,4%		1,8%	32,7%
		50 ans et plus	2,0%		26,6%			0,3%	28,9%
HOMMES			1,2%	28,1%	0,1%		2,9%	32,3%	
Hors zone de remplacement	Moins de 30 ans			39,3%	0,4%	10,2%	0,6%	50,4%	
	De 30 à 39 ans		0,6%	43,6%	0,2%	16,1%	1,8%	62,3%	
	De 40 à 49 ans		1,0%	36,4%	0,2%	0,7%	0,3%	38,6%	
	50 ans et plus		1,8%	38,2%	0,2%		0,1%	40,2%	
	Total		1,2%	38,5%	0,2%	3,8%	0,5%	44,1%	
Age moyen			50,2	45,2	45,8	33,9	38,2	44,3	

Graphique 4 : Proportion d'enseignants 1er degré de moins de 30 ans ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.6 - Les enseignants 2nd degré du secteur public titulaires sur zone de remplacement

A - Le nombre de congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

A l'instar des enseignants du Primaire, il semble utile de faire un focus sur les enseignants du second degré effectuant leur service comme titulaires sur zone de remplacement, du fait de la spécificité de cette affectation.

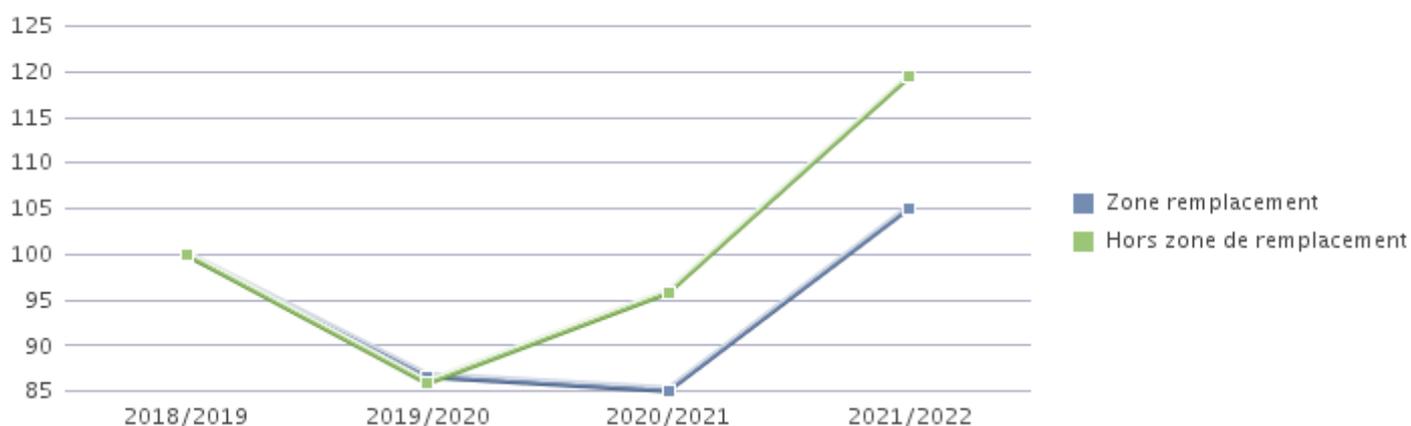
La répartition des congés pris par les TZR montre un poids plus de quatre fois supérieur de congés longs par rapport à l'ensemble des enseignants du second degré.

L'évolution du nombre de congés des TZR suit cependant une tendance plus favorable que chez leurs homologues en poste fixe.

Tableau 1 : Répartition du nombre de congés (en %)

	Zone remplacement		Hors zone de remplacement		Enseignants titulaires 2nd degré public	
	Poids motif congé	Poids type personnels	Poids motif congé	Poids type personnels	Poids motif congé	Poids type personnels
Congé long	11,4%	43,2%	2,6%	56,8%	3,9%	100,0%
Maladie ordinaire	82,1%	13,1%	94,8%	86,9%	92,9%	100,0%
Maladie prof. ou accident du travail			0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Maternité	4,6%	33,0%	1,6%	67,0%	2,1%	100,0%
Paternité ou adoption	1,9%	25,2%	1,0%	74,8%	1,1%	100,0%
Tous congés	100,0%	14,8%	100,0%	85,2%	100,0%	100,0%

Graphique 1 : Evolution du nombre de congés pris par les enseignants 2nd degré titulaires (base 100 à la rentrée 2018)



B - La durée des congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 2 : Répartition des absences par durée de congé

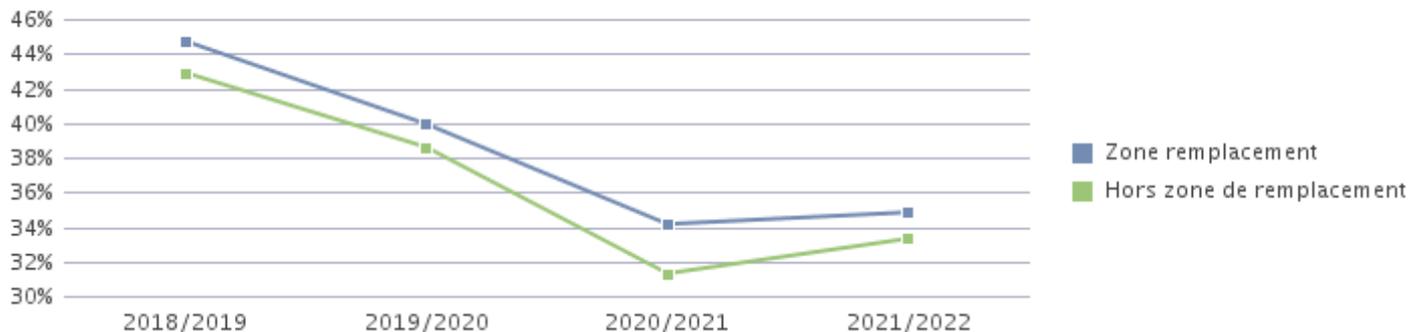
		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Zone remplacement	De 1 à 3 jours	15,1%	34,8%			2,7%	30,4%
	De 4 à 5 jours		13,6%		1,1%	27,0%	11,7%
	De 6 à 15 jours	0,9%	34,0%		25,8%	32,4%	29,9%
	De 16 à 29 jours		11,1%		3,4%	37,8%	10,0%
	30 jours et plus	84,0%	6,4%		69,7%		18,0%
	Total	100,0%	100,0%		100,0%	100,0%	100,0%
Nb jours moyen par absence		122,4	9,4		71,0	11,5	25,1
Hors zone de remplacement	De 1 à 3 jours		33,3%			3,6%	31,6%
	De 4 à 5 jours		17,3%		0,6%	21,8%	16,6%
	De 6 à 15 jours	0,7%	34,2%		23,8%	40,0%	33,2%
	De 16 à 29 jours	1,0%	9,0%	100,0%	3,3%	30,9%	9,0%
	30 jours et plus	98,3%	6,2%		72,4%	3,6%	9,6%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nb jours moyen par absence		146,5	8,9	22,0	76,2	14,7	13,6

IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

4.6 - Les enseignants 2nd degré du secteur public titulaires sur zone de remplacement

Graphique 2 : Évolution de la part des congés de maladie ordinaire d'une durée de 1 à 3 jours



C - Les agents en congé au cours de l'année scolaire 2021/2022

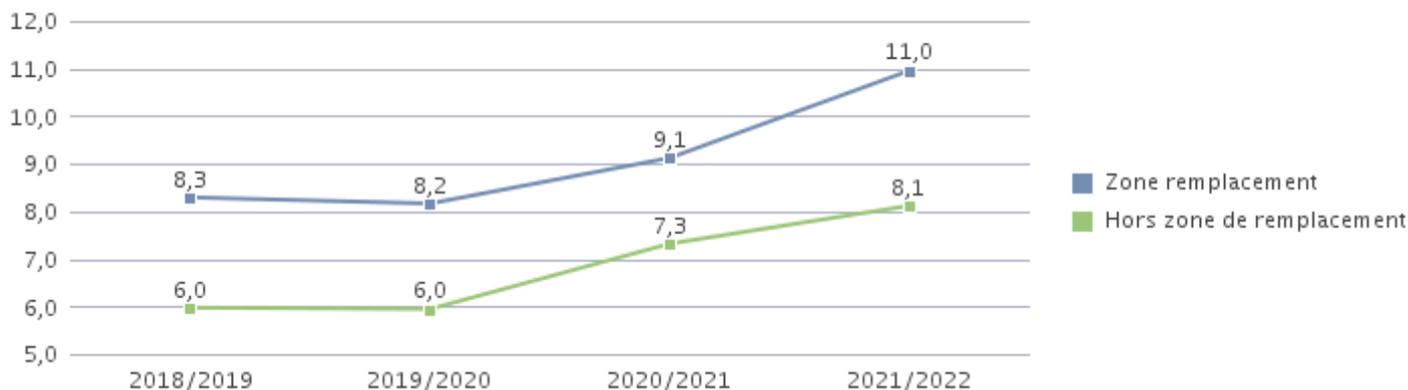
Tableau 3 : Proportion d'enseignants 2nd degré ayant pris au moins un congé

		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Zone remplacement	FEMMES	6,5%	51,8%		10,9%		69,2%
	HOMMES	5,3%	36,6%			3,9%	45,8%
Zone remplacement		6,0%	45,7%		6,5%	1,5%	59,9%
Hors zone de remplacement	FEMMES	1,7%	48,5%	0,0%	2,6%	0,1%	52,8%
	HOMMES	0,8%	36,5%			1,3%	38,7%
Hors zone de remplacement		1,3%	43,7%	0,0%	1,6%	0,6%	47,1%

Tableau 4 : Nombre de jours de congés pris par enseignant 2nd degré public titulaire

		Congé long		Maladie ordinaire		Maladie prof. ou accident du travail		Maternité		Paternité ou adoption		Tous congés	
		Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Zone remplacement	FEMMES	322,9	21,0	24,0	12,4			71,0	7,7			59,4	41,2
	HOMMES	334,1	17,8	23,9	8,7					20,3	0,8	59,7	27,3
Zone remplacement		326,8	19,7	24,0	11,0			71,0	4,6	20,3	0,3	59,5	35,6
Hors zone de remplacement	FEMMES	272,7	4,5	19,3	9,3	22,0	0,0	76,2	2,0	53,8	0,0	30,1	15,9
	HOMMES	300,3	2,4	17,3	6,3					22,5	0,3	23,3	9,0
Hors zone de remplacement		279,4	3,6	18,6	8,1	22,0	0,0	76,2	1,2	24,4	0,1	27,8	13,1

Graphique 3 : Évolution du nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par agent (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

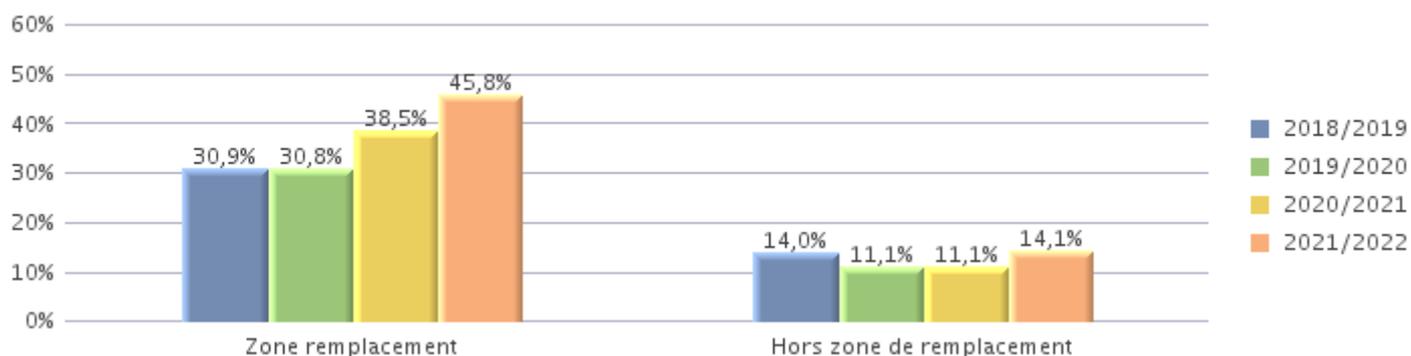
4 - Les congés pour raisons de santé

4.6 - Les enseignants 2nd degré du secteur public titulaires sur zone de remplacement

Tableau 6 : Proportion d'enseignants du 2nd degré public ayant pris au moins un congé par sexe et âge

			Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés	
Zone remplacement	FEMMES	Moins de 30 ans		50,0%		28,6%		78,6%	
		De 30 à 39 ans	3,1%	58,3%		22,1%		83,4%	
		De 40 à 49 ans	2,8%	49,8%		3,6%		56,2%	
		50 ans et plus	16,9%	46,1%				63,0%	
	FEMMES			6,5%	51,8%		10,9%		69,2%
	HOMMES	Moins de 30 ans			31,3%			6,3%	37,5%
		De 30 à 39 ans			35,0%			7,5%	42,5%
		De 40 à 49 ans	2,6%		41,1%			4,2%	47,9%
		50 ans et plus	13,6%		33,5%				47,2%
HOMMES			5,3%	36,6%			3,9%	45,8%	
Zone remplacement	Moins de 30 ans			45,8%		22,2%	1,4%	69,4%	
	De 30 à 39 ans			2,0%	50,0%		14,2%	2,7%	68,9%
	De 40 à 49 ans			2,7%	46,0%		2,0%	1,8%	52,6%
	50 ans et plus			15,4%	40,5%				55,9%
	Total			6,0%	45,7%		6,5%	1,5%	59,9%
Age moyen			53,3	42,6		33,7	38,0	42,6	
Hors zone de remplacement	FEMMES	Moins de 30 ans		17,1%		2,6%		19,7%	
		De 30 à 39 ans	0,9%	53,9%	0,1%	19,3%	0,1%	74,4%	
		De 40 à 49 ans	1,3%	48,5%		1,1%	0,1%	51,0%	
		50 ans et plus	2,1%	48,3%			0,0%	50,4%	
	FEMMES			1,7%	48,5%	0,0%	2,6%	0,1%	52,8%
	HOMMES	Moins de 30 ans			11,1%				11,1%
		De 30 à 39 ans	0,8%		41,5%			9,8%	52,1%
		De 40 à 49 ans	0,3%		37,5%			1,5%	39,3%
		50 ans et plus	1,1%		36,4%			0,1%	37,6%
HOMMES			0,8%	36,5%			1,3%	38,7%	
Hors zone de remplacement	Moins de 30 ans			14,1%		1,3%		15,4%	
	De 30 à 39 ans			0,9%	49,8%	0,1%	12,9%	3,3%	67,0%
	De 40 à 49 ans			1,0%	44,3%		0,7%	0,6%	46,6%
	50 ans et plus			1,7%	43,2%			0,0%	44,9%
	Total			1,3%	43,7%	0,0%	1,6%	0,6%	47,1%
Age moyen			52,3	49,2	31,0	35,6	38,9	48,7	

Graphique 4 : Proportion d'enseignants 2nd degré public de moins de 30 ans ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire



IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

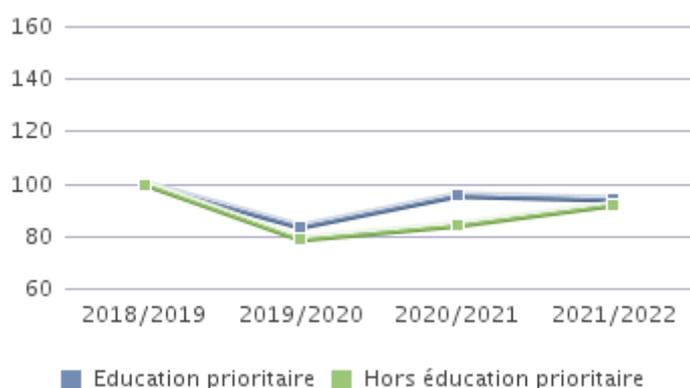
4.7 - Les enseignants exerçant en éducation prioritaire (REP et REP+)

A - Le nombre de congés pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

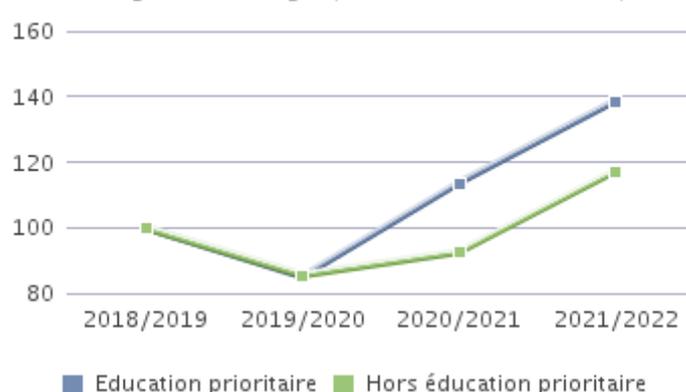
Tableau 1 : Répartition du nombre de congés (en %)

	Enseignants 1er degré public				Enseignants 2nd degré public			
	Education prioritaire		Hors éducation prioritaire		Education prioritaire		Hors éducation prioritaire	
	Poids motif congé	Poids type pers.	Poids motif congé	Poids type pers.	Poids motif congé	Poids type pers.	Poids motif congé	Poids type pers.
Congé long	1,9%	6,2%	2,3%	93,8%	2,0%	2,0%	4,0%	98,0%
Maladie ordinaire	90,0%	7,3%	91,8%	92,7%	94,7%	3,9%	92,7%	96,1%
Maladie prof. ou accident du travail	0,1%	2,3%	0,4%	97,7%			0,0%	100,0%
Maternité	6,7%	10,8%	4,4%	89,2%	2,4%	4,5%	2,0%	95,5%
Paternité ou adoption	1,3%	9,6%	1,0%	90,4%	0,9%	3,0%	1,2%	97,0%
Tous congés	100,0%	7,5%	100,0%	92,5%	100,0%	3,9%	100,0%	96,1%

Graphique 1 : Evolution du nombre de congés pris par les enseignants 1er degré (base 100 à la rentrée 2018)



Graphique 2 : Evolution du nombre de congés pris par les enseignants 2nd degré (base 100 à la rentrée 2018)



B - La durée des congés pour maladie ordinaire pris au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 2 : Répartition des absences par durée de congé

		Maladie ordinaire	
		Education prioritaire	Hors éducation prioritaire
Enseignants 1er degré public	De 1 à 3 jours	40,8%	36,5%
	De 4 à 5 jours	15,5%	15,4%
	De 6 à 15 jours	28,4%	27,8%
	De 16 à 29 jours	8,6%	11,9%
	30 jours et plus	6,6%	8,4%
	Total	100,0%	100,0%
Nb jours moyen par absence		8,6	9,9
Enseignants 2nd degré public	De 1 à 3 jours	33,1%	33,3%
	De 4 à 5 jours	18,4%	16,7%
	De 6 à 15 jours	34,9%	34,2%
	De 16 à 29 jours	7,6%	9,5%
	30 jours et plus	6,0%	6,2%
	Total	100,0%	100,0%
Nb jours moyen par absence		8,5	9,0

IV - La vie des personnels

4 - Les congés pour raisons de santé

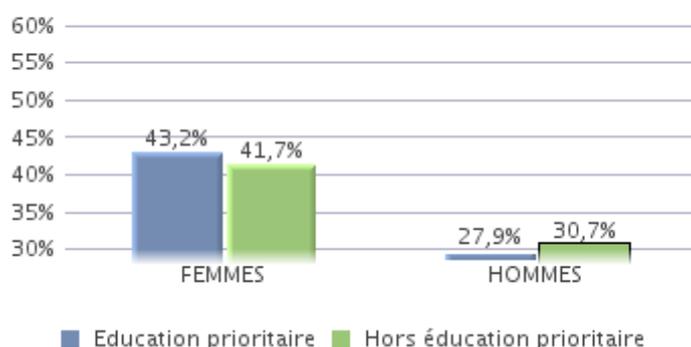
4.7 - Les enseignants exerçant en éducation prioritaire (REP et REP+)

C - Les agents en congé au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 3 : Proportion d'agents ayant pris au moins un congé

		Congé long	Maladie ordinaire	Maladie prof. ou accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Enseignants 1er degré public	Education prioritaire	1,1%	40,2%	0,1%	6,3%	0,8%	48,6%
	Hors éducation prioritaire	1,2%	40,0%	0,2%	4,3%	0,6%	46,2%
Enseignants 1er degré public		1,2%	40,0%	0,2%	4,4%	0,6%	46,4%
Enseignants 2nd degré public	Education prioritaire	1,3%	47,7%		2,8%	1,1%	52,8%
	Hors éducation prioritaire	1,8%	42,5%	0,0%	2,0%	0,7%	47,1%
Enseignants 2nd degré public		1,8%	42,7%	0,0%	2,0%	0,7%	47,2%

Graphique 3 : Proportion d'enseignants 1er degré ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire selon le sexe



Graphique 4 : Proportion d'enseignants 2nd degré ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire selon le sexe

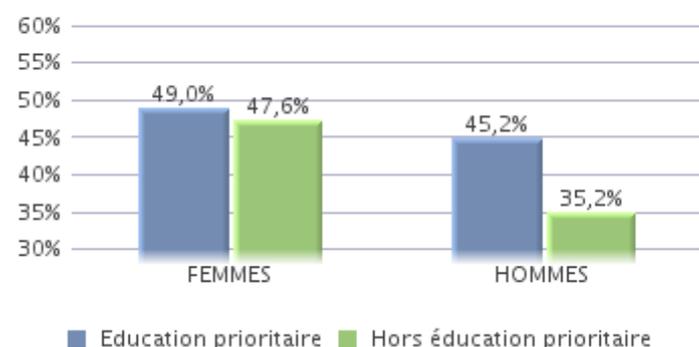
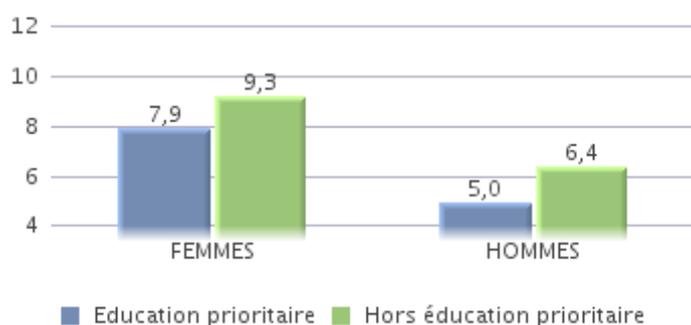


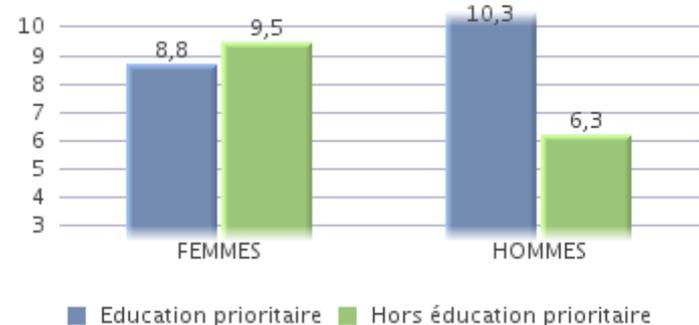
Tableau 4 : Nombre de jours de congés pris par agent

		Congé long		Maladie ordinaire		Maladie prof. ou accident du travail		Maternité		Paternité ou adoption		Tous congés	
		Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents	Ayant pris un congé	Ens des agents
Enseignants 1er degré public	Education prioritaire	250,1	2,8	18,3	7,4	2,0	0,0	69,6	4,4	23,1	0,2	30,4	14,8
	Hors éducation prioritaire	264,2	3,1	22,1	8,8	79,5	0,1	67,6	2,9	21,9	0,1	32,7	15,1
Enseignants 1er degré public		263,1	3,1	21,8	8,7	75,4	0,1	67,9	3,0	22,0	0,1	32,51	15,1
Enseignants 2nd degré public	Education prioritaire	261,0	3,3	19,5	9,3			94,1	2,6	33,8	0,4	29,5	15,6
	Hors éducation prioritaire	285,2	5,2	19,3	8,2	11,8	0,0	73,2	1,5	22,2	0,2	31,8	15,0
Enseignants 2nd degré public		284,6	5,1	19,3	8,2	11,8	0,0	74,1	1,5	22,8	0,2	31,76	15,0

Graphique 5 : Nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par enseignant 1er degré (ensemble de la population)



Graphique 6 : Nombre de jours de congés pour maladie ordinaire pris par enseignant 2nd degré (ensemble de la population)



IV - La vie des personnels

5 - Les sorties provisoires

5.1 - Les enseignants du secteur public

A - Le congé parental au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 1 : Les enseignants du public en congé parental entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
Enseignants 1er degré public	Professeur des ecoles	163	219	66,1	96,3%	34,2
Enseignants 1er degré public		163	219	66,1	96,3%	34,2
Enseignants 2nd degré public	Psychologue education nationale	4	5	2,2	100,0%	35,0
Enseignants 2nd degré public	Professeur d'eps	1	1	0,5	100,0%	35,0
Enseignants 2nd degré public	Professeur agrege	12	17	4,4	100,0%	36,8
Enseignants 2nd degré public	Professeur certifie	52	73	25,1	94,2%	37,0
Enseignants 2nd degré public	Professeur des lycees professionnels	5	5	1,4	100,0%	36,0
Enseignants 2nd degré public		74	101	33,6	95,9%	36,8
Enseignants du secteur public		237	320	99,7	96,2%	35,0

B - Le détachement au cours de l'année scolaire 2021/2022

Le détachement - dont les personnels sont moins nombreux que ceux en congé parental - est le fait de fonctionnaires généralement avancés dans la carrière.

Tableau 2 : Les enseignants du public en position de détachement entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
Enseignants 1er degré public	Professeur des ecoles	150	156	143,0	70,7%	49,1
Enseignants 1er degré public		150	156	143,0	70,7%	49,1
Enseignants 2nd degré public	Professeur d'eps	1	1	0,7		60,0
Enseignants 2nd degré public	Professeur agrege	2	2	2,0	100,0%	32,5
Enseignants 2nd degré public	Professeur certifie	3	3	1,6	66,7%	44,0
Enseignants 2nd degré public		6	6	4,3	66,7%	42,8
Enseignants du secteur public		156	162	147,2	70,5%	48,9

C - La disponibilité au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 3 : Les enseignants du public en disponibilité entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
Enseignants 1er degré public	Professeur des ecoles	285	306	253,3	86,7%	44,4
Enseignants 1er degré public		285	306	253,3	86,7%	44,4
Enseignants 2nd degré public	Psychologue education nationale	6	6	5,0	100,0%	47,7
Enseignants 2nd degré public	Professeur d'eps	11	11	10,3	36,4%	47,1
Enseignants 2nd degré public	Professeur agrege	50	52	42,6	62,0%	46,1
Enseignants 2nd degré public	Professeur certifie	185	190	170,9	74,6%	47,5
Enseignants 2nd degré public	Professeur des lycees professionnels	45	52	41,6	57,8%	49,6
Enseignants 2nd degré public		297	311	270,3	69,0%	47,5
Enseignants du secteur public		582	617	523,6	77,7%	46,0

IV - La vie des personnels

5 - Les sorties provisoires

5.2 - Les enseignants du secteur privé

A - Le congé parental au cours de l'année scolaire 2021/2022

Dans le secteur privé, la féminisation de ce congé est quasi-exclusive et concerne une population du même âge que dans le réseau public.

Tableau 1 : Les enseignants du privé en congé parental entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
Enseignants 1er degré privé	Professeur des ecoles	68	96	30,8	97,1%	36,0
Enseignants 1er degré privé		68	96	30,8	97,1%	36,0
Enseignants 2nd degré privé	Professeur d'eps	1	1	0,2	100,0%	34,0
Enseignants 2nd degré privé	Professeur certifie	50	69	23,0	96,0%	36,8
Enseignants 2nd degré privé	Maitre auxiliaire	1	1	0,3	100,0%	38,0
Enseignants 2nd degré privé		52	71	23,5	96,2%	36,8
Enseignants du secteur privé		120	167	54,3	96,7%	36,3

B - La disponibilité au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 1 : Les enseignants du privé en congé parental entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
Enseignants 1er degré privé	Instituteur	7	7	6,5	85,7%	55,3
Enseignants 1er degré privé	Professeur des ecoles	154	162	145,8	84,4%	45,3
Enseignants 1er degré privé		161	169	152,2	84,5%	45,7
Enseignants 2nd degré privé	Professeur d'eps	9	11	7,7	11,1%	47,9
Enseignants 2nd degré privé	Agrege	10	10	8,1	30,0%	49,3
Enseignants 2nd degré privé	Professeur certifie	117	121	109,1	68,4%	49,0
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement	9	9	9,0	55,6%	55,4
Enseignants 2nd degré privé	Professeur de lycee prof	22	23	17,8	68,2%	54,0
Enseignants 2nd degré privé		167	174	151,6	62,3%	49,9
Enseignants du secteur privé		328	343	303,8	73,2%	47,9

IV - La vie des personnels

5 - Les sorties provisoires

5.3 - Les personnels DIEO

Quel que ce soit le motif de sortie provisoire, les effectifs concernés sont faibles.

A - Le congé parental au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 1 : Les personnels DIEO en congé parental entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
Personnels d'éducation	Conseiller principal d'éducation	3	3	0,4	100,0%	33,33
Personnels d'éducation		3	3	0,4	100,0%	33,33

B - Le détachement au cours de l'année scolaire 2021/2022

Aucun agent concerné en 2021/2022.

C - La disponibilité au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 3 : Les personnels DIEO en disponibilité entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
Personnels d'éducation	Conseiller principal d'éducation	5	5	3,3	60,0%	53,0
Personnels d'éducation		5	5	3,3	60,0%	53,0

CHAMP :

Les données des personnels de Direction et d'Inspection ne sont pas disponibles cette année dans les SIRH. Seules les données des personnels d'Éducation et d'Orientation figurent dans cette analyse.

IV - La vie des personnels

5 - Les sorties provisoires

5.4 - Les personnels IATSS

A - Le congé parental au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 1 : Les personnels IATSS en congé parental entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
ATSS	Attache d'administration de l'etat	1	1	0,5	100,0%	34,0
ATSS	Secrétaire administratif	2	2	0,6	100,0%	42,0
ATSS	Adj. adm des administrations de l'etat	2	4	1,2	100,0%	38,0
ATSS	Cdd rempl art.6 quinquies	2	2	0,2	100,0%	33,5
ATSS		7	9	2,5	100,0%	37,3
Personnels IATSS		7	9	2,5	100,0%	37,3

B - Le détachement au cours de l'année scolaire 2021/2022

Position faiblement choisie dans la plupart des corps des IATSS, elle demeure cependant une caractéristique pour les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ex-TOS) qui ont opté pour la conservation du statut de fonctionnaire de l'État.

Tableau 2 : Les personnels IATSS en position de détachement entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
ATSS	Secrétaire administratif	7	9	7,0	71,4%	44,6
ATSS	Adj. adm des administrations de l'etat	2	2	0,5	100,0%	40,0
ATSS	Adj technique de recherche et formation	5	5	3,7	20,0%	45,6
ATSS	Adjoint technique des etab.ens.	77	77	72,9	44,2%	57,6
ATSS	Infirmiers enes categorie a	2	3	1,4	100,0%	49,5
ATSS	Medecin de l'education nationale	2	2	0,7	100,0%	41,0
ATSS		95	98	86,3	48,4%	55,2
ITRF	Ingenieur d'etudes (rech et form)	2	3	2,0	50,0%	42,5
ITRF		2	3	2,0	50,0%	42,5
Personnels IATSS		97	101	88,3	48,5%	54,9

C - La disponibilité au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 3 : Les personnels IATSS en disponibilité entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

		Effectifs	Nombre congés	Nombre ETPA	% femmes	Age moyen
ATSS	Adm.de l'en, de l'ens sup et de la rech	1	1	0,8		61,0
ATSS	Attache d'administration de l'etat	9	12	6,1	77,8%	46,4
ATSS	Secrétaire administratif	15	17	12,4	66,7%	51,5
ATSS	Adj. adm des administrations de l'etat	28	35	24,2	92,9%	51,6
ATSS	Adj technique de recherche et formation	21	28	20,0	76,2%	44,3
ATSS	Adjoint technique des etab.ens.	2	3	1,9	50,0%	57,5
ATSS	Assistant service social ae cat a	3	3	3,0	100,0%	54,7
ATSS	Infirmiers enes categorie a	13	21	12,8	84,6%	50,9
ATSS	Medecin de l'education nationale	7	7	5,2	85,7%	48,9
ATSS		98	127	86,4	81,6%	49,5
ITRF	Technicien de recherche & formation(nes)	1	1	1,0	100,0%	43,0
ITRF	Ingenieur d'etudes (rech et form)	2	2	1,0		46,0
ITRF	Assistant ingenieur (rech et form)	1	1	0,1		62,0
ITRF		4	4	2,1	25,0%	49,3
Personnels IATSS		102	131	88,5	79,4%	49,5

IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.1 - Les actions pour l'insertion des personnels en situation de handicap

Les dépenses financées sur les crédits FIPHFP en 2022

La hausse constatée en 2021 ne se confirme pas : le nombre de dossiers instruits au titre du FIPHFP baisse de 65% dans le BOP 214 ; cependant que le montant des dépenses augmente lui de 10,7%.

Tableau 1 : Par domaine et programme LOLF

	214 Soutien de la politique de l'éducation nationale		230 Vie de l'élève		Total		%
	Dossiers instruits	Dépenses	Dossiers instruits	Dépenses	Dossiers instruits	Dépenses	
Accompagnement			23	269 688 €	23	269 688 €	38,6%
Aide aux conditions de vie	80	242 488 €			80	242 488 €	34,7%
Aménagement et adaptation poste de travail	93	128 476 €			93	128 476 €	18,4%
Formation et information des personnels	0	0 €			0	0 €	0,0%
Formation professionnelle	0	0 €			0	0 €	0,0%
Intervention d'organismes tiers	13	58 833 €			13	58 833 €	8,4%
Total FIPHFP	186	429 797 €	23	269 688 €	209	699 485 €	100,0%
		61,4%		38,6%		100,0%	

Graphique 1 : Évolution de la dépense FIPHFP par programme LOLF

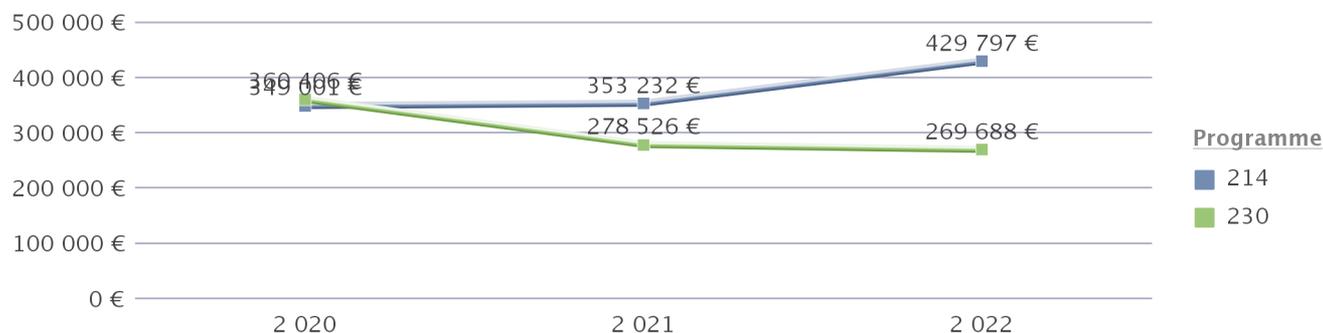
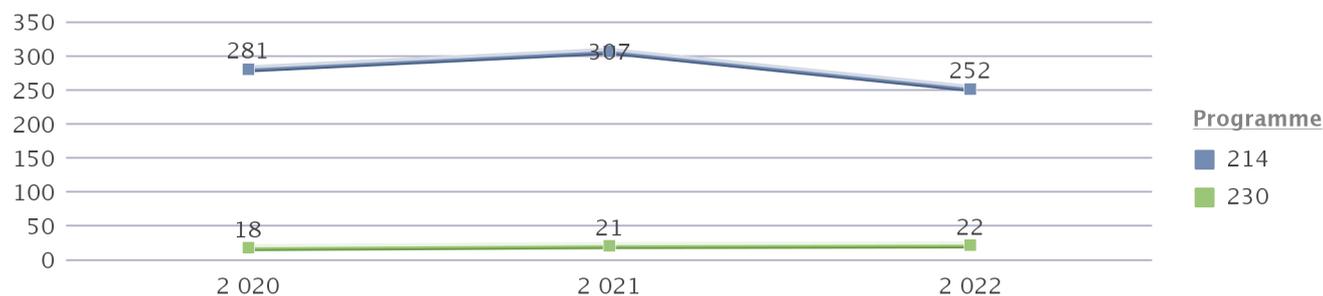


Tableau 2 : Les bénéficiaires par département

		Côtes d'Armor (22)	Finistère (29)	Ille-et-Vilaine (35)	Morbihan (56)	Total	%
214	Aménagement	24	49	81	98	252	92,0%
230	Aide humaine	2	4	15	1	22	8,0%
Total Bénéficiaires		26	53	96	99	274	100,0%
		9,5%	19,3%	35,0%	36,1%	100,0%	

Le nombre de bénéficiaires est en baisse dans tous les départements, hormis en Ille-et-Vilaine où il se stabilise à son niveau de 2019.

Graphique 2 : Évolution du nombre de bénéficiaires de crédits FIPHFP par programme LOLF



IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.2 - Les reconversions des personnels enseignants du 1er et 2nd degrés public

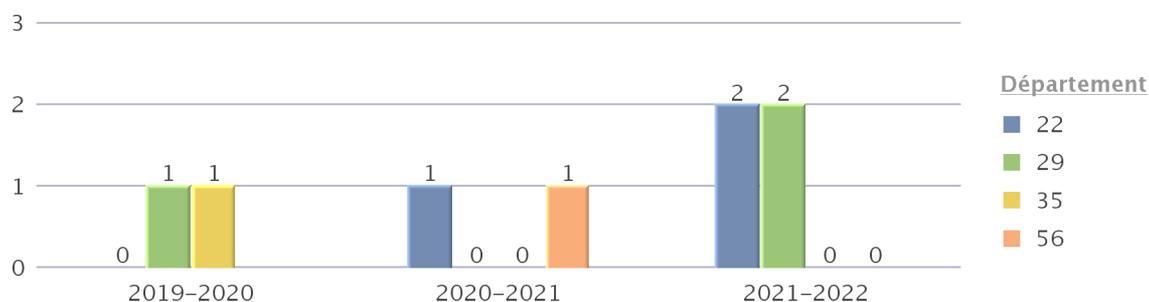
A - Le dispositif de reconversion dans le 1er degré public au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 1 : Reconversion des enseignants 1er degré

	Enseignants reçus	Projets de reconversion finalisés	Changement de corps (vers corps adm)	Reconversion en cours
Département 22	6	2	1	4
Département 29	6	2	2	0
Département 35	11	0	0	10
Département 56	5	0	5	5
Enseignants 1er degré	28	4	8	19

25,0% 50,0%

Graphique 1 : Évolution du nombre de reconversions finalisée par département



B - Le dispositif de reconversion dans le 2nd degré public au cours de l'année scolaire 2021/2022

Tableau 2 : Reconversion des enseignants 2nd degré

	Projets de reconversion finalisés	Changement de discipline	Changement de corps (vers autre corps ens)	Reconversion en cours
Professeur agrégé			2	
Professeur certifié		3		
Enseignants 2nd degré		3	2	

IV - La vie des personnels

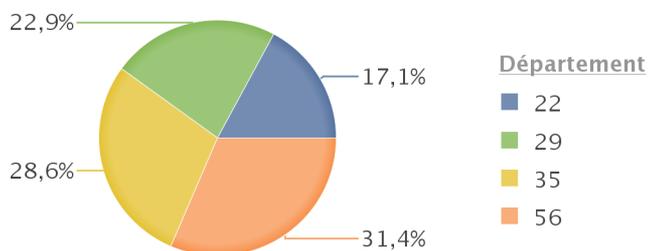
6 - L'accompagnement des personnels

6.3 - Les postes adaptés des personnels enseignants du 1er et 2nd degrés public

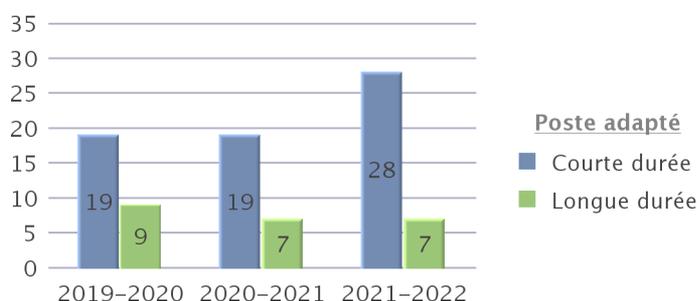
A - Le dispositif des postes adaptés dans le 1er degré public au cours de l'année scolaire 2021/2022

		Poste adapté de courte durée	Poste adapté de longue durée	Total
Enseignants 1er degré		28	7	35
Première affectation	Demandes	32	0	32
	Demandes acceptées	10	0	10
	Taux de satisfaction	31,3%		31,3%
Maintien en poste adapté	Demandes	10	3	13
	Demandes acceptées	10	3	13
	Taux de satisfaction	100,0%	100,0%	100,0%
Sortie du dispositif	Reprise d'activité	2	0	2
	Reconversion EN	4	0	4
	Autre motif	1	0	1
	Nombre de sorties	7	0	7

Graphique 1 : répartition du nombre de postes adaptés d'enseignants du 1er degré par département



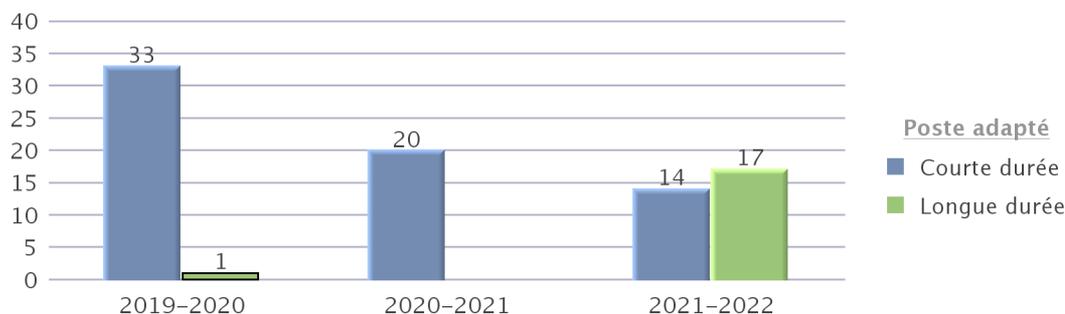
Graphique 2 : Évolution du nombre de postes adaptés d'enseignants du 1er degré



B - Le dispositif des postes adaptés dans le 2nd degré public au cours de l'année scolaire 2021/2022

		PACD	PALD	Total
Enseignants 2nd degré		14	17	31
Première affectation	Demandes	16	2	18
	Demandes acceptées	3	1	4
	Taux de satisfaction	18,8%	50,0%	22,2%
Cette année, ces données sont indisponibles.	Demandes	10	1	11
	Demandes acceptées	10	1	11
	Taux de satisfaction	100,0%	100,0%	100,0%
Sortie du dispositif	Reprise d'activité	0	0	0
	Reconversion EN	2	0	2
	Autre motif	4	0	4
	Nombre de sorties	6	0	6

Graphique 3 : Évolution du nombre de postes adaptés des enseignants 2nd degré



IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.4 - L'aménagement du poste de travail des enseignants du 1er et 2nd degrés public

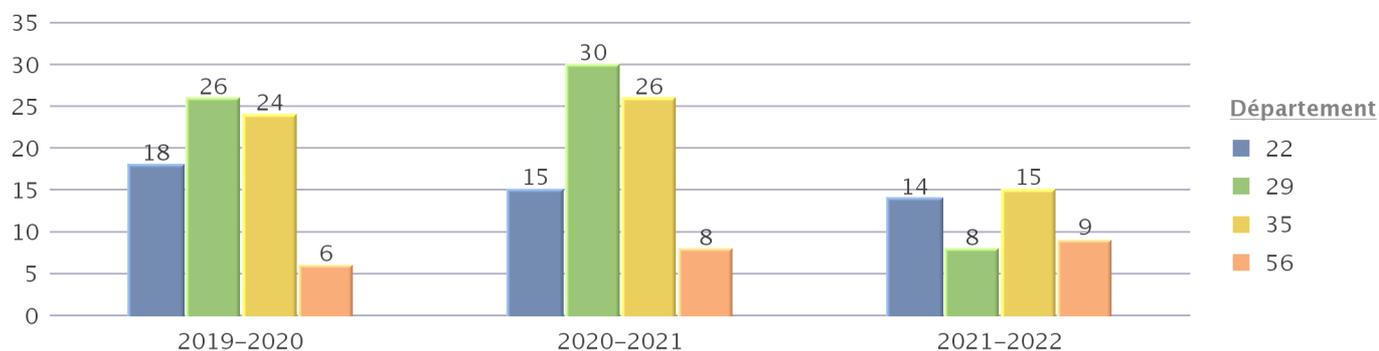
A - Le dispositif d'aménagement du poste de travail dans le 1er degré public au cours de l'année scolaire 2021/2022

Le nombre de demandes est stable ; la satisfaction des demandes progresse de 7%.

	Demandes	Demandes satisfaites	Demandes satisfaites (%)	Taux de satisfaction	Nombre d'ETP
Accessibilité	2	2	1,8%	1	
Acquisition matériel	57	57	50,0%	1	
Allègement de service	56	46	40,4%	0,82	10,7
Aménagement emploi du temps	1	1	0,9%	1	0,0
Restriction des déplacements	3	3	2,6%	1	
Autres	5	5	4,4%	1	
Total *	124	114	100,0%	91,9%	10,7

* Hors aménagements pour "restrictions du port de charge"

Graphique 1 : Évolution des demandes satisfaites d'allègement de service dans le 1er degré

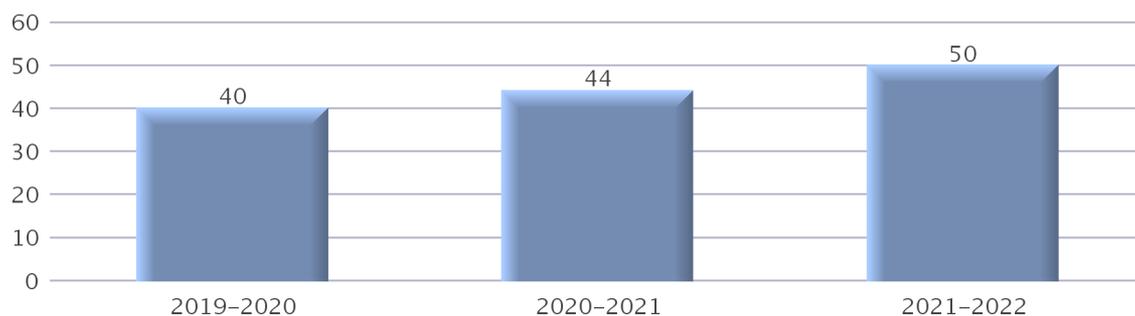


B - Le dispositif d'aménagement du poste de travail dans le 2nd degré public au cours de l'année scolaire 2021/2022

	Demandes	Demandes satisfaites	Demandes satisfaites (%)	Taux de satisfaction	Nombre d'ETP
Accessibilité	67	67	37,6%	100,0%	
Acquisition matériel	53	53	29,8%	100,0%	
Allègement de service	52	50	28,1%	96,2%	14,2
Restriction des déplacements	5	5	2,8%	100,0%	
Autres	3	3	1,7%	100,0%	
Total*	180	178	100,0%	98,9%	14,2

* Hors aménagements pour "aménagement d'emploi du temps" et "restrictions du port de charge"

Graphique 2 : Évolution des demandes satisfaites d'allègement de service dans le 2nd degré



IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.5 - La santé et sécurité au travail

A - Les accidents et maladies professionnelles

Presque trois accidents du travail sur quatre surviennent sur le lieu du travail. Viennent ensuite les accidents de trajet (18,5% des accidents) - lesquels baissent (-5 points) et les accidents de mission (8,5%) - lesquels augmentent (+4 points). Le nombre global d'accidents baisse de 2% par rapport à 2021.

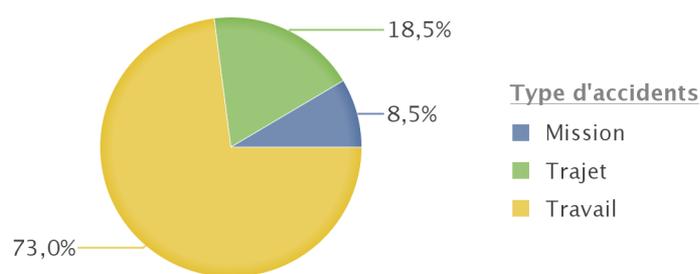
		Nombre total	En %	Accidents avec arrêt de travail			Indice fréquence (*)	Avec IPP	Décès
				Nombre	Nb de jours	Durée moy.			
Enseignant 1er degré	Accident de mission	14	6,4%	7	230	32,9	7,0	0	0
	Accident de trajet	29	13,3%	16	289	18,1	13,0	2	0
	Accident de travail	175	80,3%	80	2 463	30,8	95,0	1	0
Enseignant 1er degré		218	38,8%	103	2 982	29,0		3	0
Enseignant 2nd degré	Accident de mission	29	12,2%	15	544	36,3	14,0	0	0
	Accident de trajet	53	22,3%	29	532	18,3	24,0	0	0
	Accident de travail	156	65,5%	82	2 353	28,7	74,0	1	0
Enseignant 2nd degré		238	42,3%	126	3 429	27,2		1	0
Non-enseignant	Accident de mission	5	4,7%	4	71	17,8	1,0	0	0
	Accident de trajet	22	20,8%	10	400	40,0	12,0	0	0
	Accident de travail	79	74,5%	40	1 616	40,4	39,0	4	0
Non-enseignant		106	18,9%	54	2 087	38,6		4	0
Total		562	100,0%	283	8 498	30,0		8	0

(*) Indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 agents

Graphique 1 : Évolution du nombre d'accidents



Graphique 2 : Répartition des accidents



	2020	Poids type personnels	2021	Poids type personnels	2022	Poids type personnels
Enseignant 1er degré	1	16,67%	1	16,67%	6	40,00%
Enseignant 2nd degré	2	33,33%	1	16,67%	3	20,00%
Non-enseignant	3	50,00%	4	66,67%	6	40,00%
Total	6	100,0%	6	100,0%	15	100,0%

B - Les formations de prévention à la santé et sécurité au travail

	Acteurs de la prévention		Personnels de l'académie	
	Nb stagiaires	Nb formations	Nb stagiaires	Nb formations
2020	29	2	612	39
2021	199	9	3 015	30
2022	390	22	1 225	61

IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.6 - Le dispositif conseil mobilité carrière

A - Les personnels reçus en entretien

La cellule « Conseil en carrière et mobilité » a vocation à accompagner l'ensemble des personnels de l'académie, du public et du privé, titulaires ou non titulaires, enseignants des deux degrés, DIEO, IATSS, dans leur réflexion en matière d'évolution de carrière ou dans leur démarche de mobilité professionnelle. Les personnels s'adressent aux conseillers soit à titre individuel, soit sur conseil de l'administration dans le respect de la confidentialité des échanges. Le canal d'information privilégié des personnes reste le « bouche à oreille », les inspecteurs et chefs d'établissement sont désormais plus nombreux à inviter les personnes à rencontrer un CMC.

Le lien Conseiller Ressources Humaines de Proximité / Conseiller mobilité carrière est à souligner car près de 8% des personnes ont été orientées par un CRHP.

La pandémie incite les conseillers à recevoir les agents en visio, par téléphone et quand les mesures d'hygiène sont optimales, en présentiel. L'épisode du Covid-19 continue de susciter chez nombre de personnes la volonté de réinterroger les liens, compétences, choix et postures professionnels, entre leurs métiers et leurs valeurs.

Les conseillers reçoivent désormais plus d'enseignants du premier degré que du second degré. Il y a une forte augmentation des « non enseignants », notamment le personnel AESH, les chefs d'établissements et inspecteurs sont également plus nombreux. Il est à noter l'augmentation du nombre de jeunes professeurs et des personnels en fin de carrière.

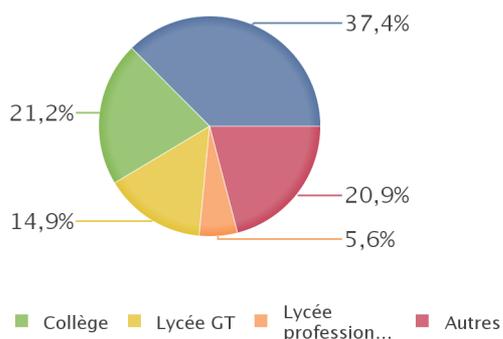
Près de 9% des personnes demandent conseil pour une rupture conventionnelle, mise en place suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Enfin, depuis cette année les conseillers mobilité carrière prennent en compte les risques psycho sociaux : 28 % des personnes reçues en entretien s'estiment exposées, ils citent principalement la forte intensité / le temps de travail.

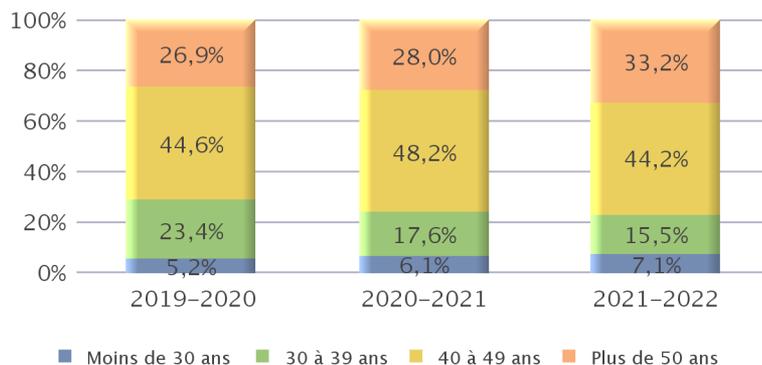
Tableau 1 : Les personnels reçus en entretien

	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Effectifs	Poids type personnels	Effectifs	Poids type personnels	Effectifs	Poids type personnels
Enseignant 1er degré	315	44,1%	325	42,2%	331	41,0%
Enseignant 2nd degré	306	42,8%	293	38,0%	301	37,3%
Non-enseignant	94	13,1%	153	19,8%	175	21,7%
Total	715	100,0%	771	100,0%	807	100,0%

Graphique 1 : Répartition des personnels reçus par type d'établissement



Graphique 2 : Répartition des personnels reçus par tranche d'âge



B - Les motifs de la demande initiale

Les principaux motifs de demandes d'entretien concernent les demandes de détachement à l'interne ou vers d'autres fonctions publiques, l'information sur les acteurs de l'institution, la réflexion sur le parcours professionnel, les reconversions, les reclassements professionnels pour raisons de santé et les cumuls d'activité.

Tableau 2 : Les motifs de demande d'entretien

	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Effectifs	Poids type personnels	Effectifs	Poids type personnels	Effectifs	Poids type personnels
Bilan de compétences	105	14,7%	93	12,1%	178	22,1%
Démission / rupture conventi			65	8,4%	77	9,5%
Difficultés professionnelles	72	10,1%	101	13,1%	90	11,2%
Formation	59	8,3%	50	6,5%	33	4,1%
Information	55	7,7%	89	11,5%	76	9,4%
Mobilité externe	107	15,0%	87	11,3%	65	8,1%
Mobilité interne	174	24,3%	115	14,9%	84	10,4%
Santé, PACD, reclassement	143	20,0%	171	22,2%	204	25,3%
Total	715	100,0%	771	100,0%	807	100,0%

IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.7 - L'accueil des personnels par le service social

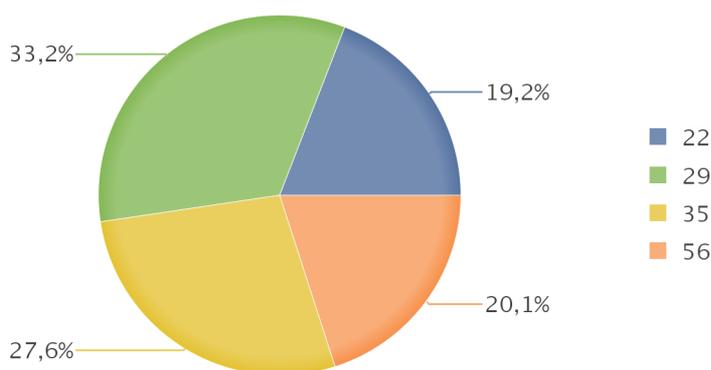
A - Les personnels accueillis

Le Service social académique ou SSP (pour service social des personnels) accueille les agents des secteurs public, privé et des retraités s'adressant à lui directement ou sur demande d'un tiers (institution, collègue, membre de la famille...). Son activité est tournée vers l'information et les démarches relatives aux droits, ainsi que l'accompagnement des personnels.

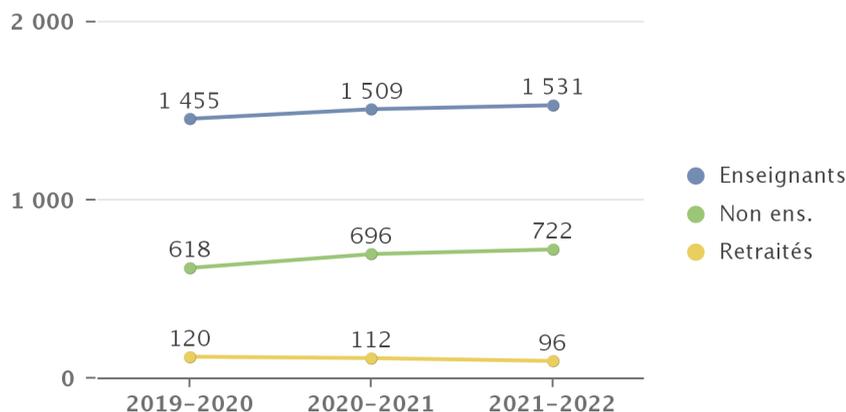
Au cours de l'année scolaire 2021/2022, 2 349 personnes ont fait appel à ce service.

		2019-2020		2020-2021		2021-2022	
Privé	Enseignants 1er degré PR	121	43,7%	109	39,6%	117	36,9%
	Enseignants 2nd degré PR	156	56,3%	166	60,4%	200	63,1%
Privé		277	12,6%	275	11,9%	317	13,5%
Public	Enseignants 1er degré PU	676	37,6%	677	35,1%	675	34,9%
	Enseignants 2nd degré, éducation et orientation PU	502	28,0%	557	28,9%	539	27,8%
	IATSS	245	13,6%	275	14,2%	302	15,6%
	Personnels d'assistance éducative	346	19,3%	395	20,5%	383	19,8%
	Personnels de direction et d'inspection	27	1,5%	26	1,3%	37	1,9%
Public		1 796	81,9%	1 930	83,3%	1 936	82,4%
Retraités	Retraités	120	100,0%	112	100,0%	96	100,0%
Retraités		120	5,5%	112	4,8%	96	4,1%
Total		2 193	100,0%	2 317	100,0%	2 349	100,0%

Graphique 1 : Répartition des personnels reçus par département



Graphique 2 : Evolution du nombre d'usagers du service social



IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.7 - L'accueil des personnels par le service social

B - Les motifs d'intervention du service social

En 2020/2021, parmi les 4 972 interventions du SSP (hors enquête tierce personne et saisine de l'administration), plus de 64 % concernait la sphère professionnelle.

Tableau 2 : Répartition des interventions relevant de la sphère professionnelle

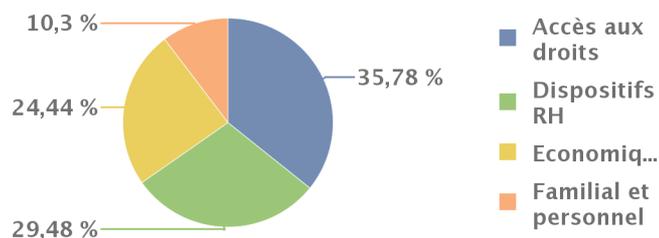
		Interventions	% domaine	% ensemble interv.
Accès aux droits	Mutation	224	12,0%	0,7%
	Protection sociale	796	42,6%	2,3%
	Retraite	263	14,1%	0,8%
	Statutaires	586	31,4%	1,7%
Accès aux droits		1 869	100,0%	5,5%
<i>% interventions relevant de la sphère prof.</i>			<i>54,8%</i>	
Dispositifs RH	Handicap	715	46,4%	2,1%
	Occupation à titre thérapeutique	51	3,3%	0,1%
	Postes adaptés	136	8,8%	0,4%
	Reclassement et reconversion	202	13,1%	0,6%
	Tensions, conflits, souffrance au travail	436	28,3%	1,3%
Dispositifs RH		1 540	100,0%	4,5%
<i>% interventions relevant de la sphère prof.</i>			<i>45,2%</i>	
Nombre d'interventions relevant de la sphère prof.		3 409	100,0%	10,0%

Les interventions relatives à la sphère privée sont encore majoritairement d'ordre économique.

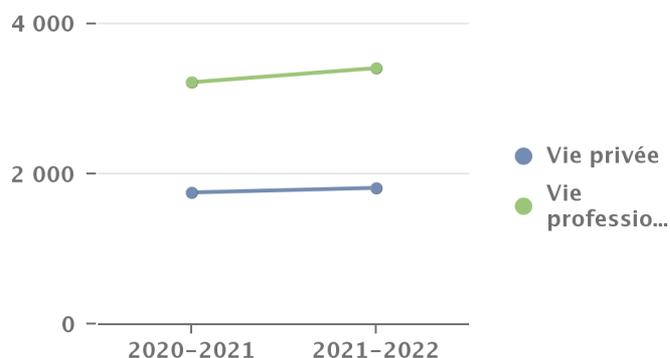
Tableau 3 : Répartition des interventions relevant de la sphère privée

		Interventions	% domaine	% ensemble interv.
Economique	Aide à la gestion	86	6,7%	0,3%
	Information prestations action sociale	578	45,3%	1,7%
	Logement	197	15,4%	0,6%
	Secours et prêts	351	27,5%	1,0%
	Surendettement	65	5,1%	0,2%
Economique		1 277	100,0%	3,7%
<i>% interventions relevant de la sphère privé</i>			<i>70,4%</i>	
Familial et personnel	Changement de situation	254	47,2%	0,7%
	Conflits intra-familiaux	221	41,1%	0,6%
	Décès	63	11,7%	0,2%
Familial et personnel		538	100,0%	1,6%
<i>% interventions relevant de la sphère privé</i>			<i>29,6%</i>	
Nombre d'interventions relevant de la sphère privée		1 815	100,0%	5,3%

Graphique 3 : Répartition des interventions par domaine



Graphique 4 : Évolution du nombre d'interventions effectuées ...



IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

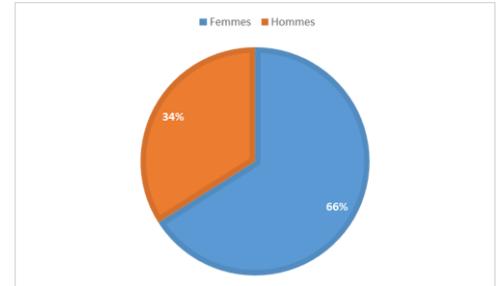
6.8 – Le dispositif Stop-Discri (2021-2022)

Ouvert le 04 décembre 2019, Stop-Discri est un dispositif de recueil des signalements des agents de l'académie qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, en toute confidentialité. Toutes les saisines se font par courriel.

Signalements traités par la cellule d'écoute

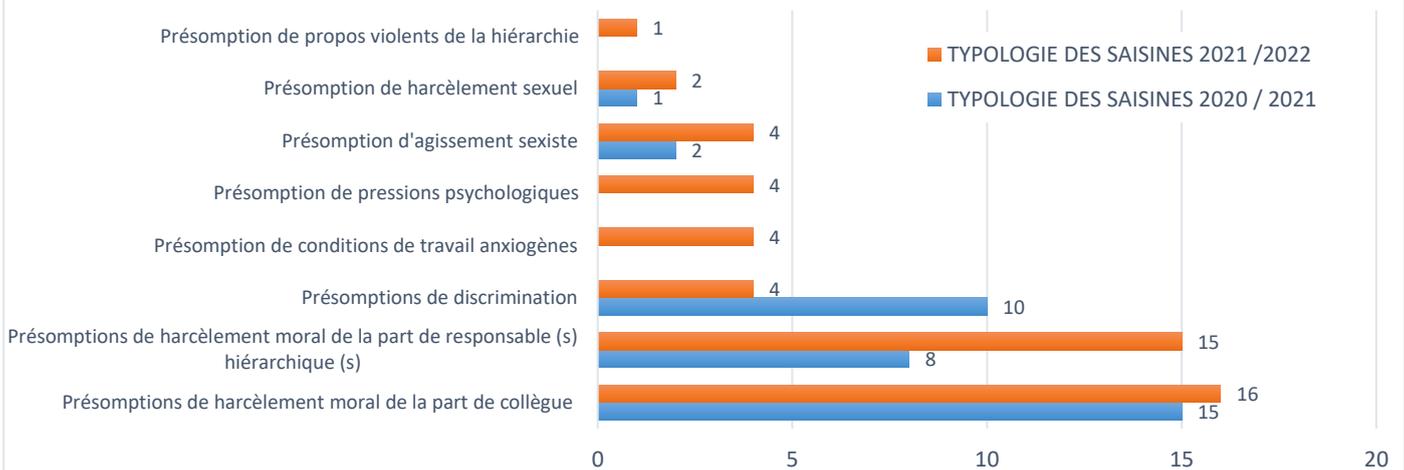
50

38 saisines ont été clôturées sur cette année scolaire



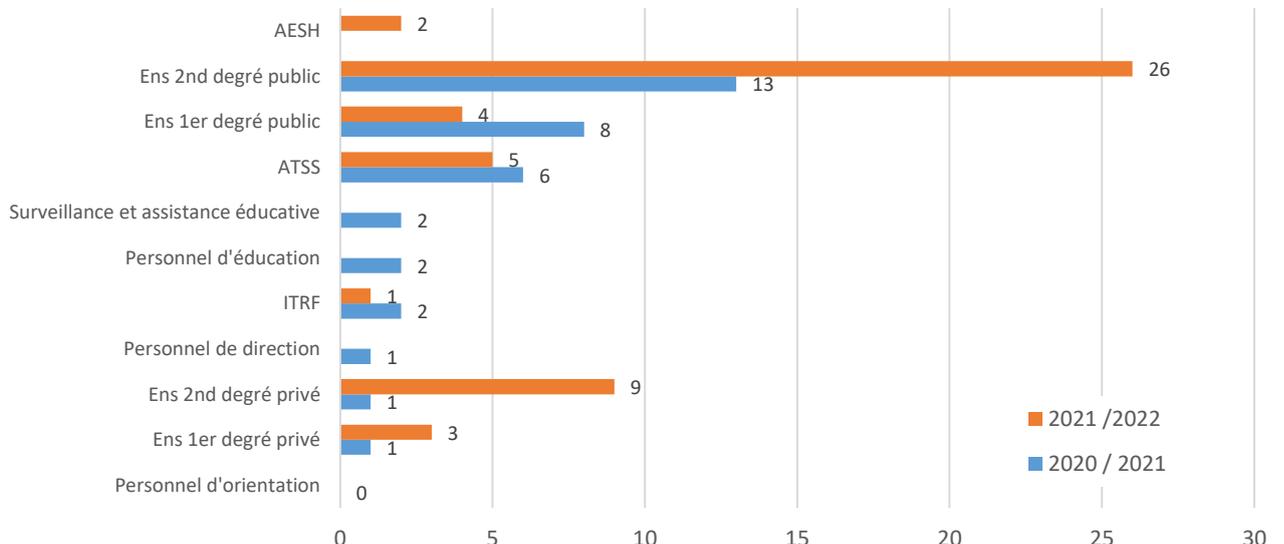
Signalements présentés en commission STOP DISCRI

Typologie des saisines



Signalements présentés en commission STOP DISCRI

Répartition des agents par fonction



IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.9 – La GRH de proximité

La gestion des ressources humaines de proximité constitue un service du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports qui permet à chaque agent souhaitant être renseigné sur le suivi de sa carrière, accompagné dans une évolution professionnelle ou soutenu dans les difficultés qu'il rencontre de bénéficier d'un conseil au plus près de son lieu de vie et d'exercice.

Ce service est progressivement déployé dans l'académie de Rennes. L'ensemble des personnels affectés dans un établissement du 2nd degré public peut ainsi contacter un conseiller ressources humaines de proximité depuis le 4 novembre 2019.

Le dispositif est également ouvert aux personnels exerçant dans le 1er degré public ainsi qu'aux personnels des services académiques depuis le 8 novembre 2021.

24 conseillers de ressources humaines ainsi qu'un coordonnateur sont répartis sur toute la Bretagne pour répondre aux questions des personnels de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports sur leur carrière en toute confidentialité.

Mobilisables à tout moment du parcours professionnel, ils garantissent :

Une écoute de proximité

- Conseiller individuellement les agents
- Être en appui des encadrants
- Soutenir des personnels en difficulté
- Prévenir et résoudre des situations conflictuelles

Un accompagnement des personnels

- Sur les questions de ressources humaines
- Dans leurs démarches relatives au suivi et au déroulement de leurs carrières.

Un suivi individuel des demandes

- Rechercher l'information
- Identifier les personnes à solliciter
- Informer des démarches à effectuer

Le réseau des CRHP

Éléments chiffrés au 24 juin 2022 (année scolaire 2021-2022)

Département	Nombre de CRHP	75 % de femmes et 25 % d'hommes
22	5	
29	5	
35	9	
56	5	
Total général	24	

IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

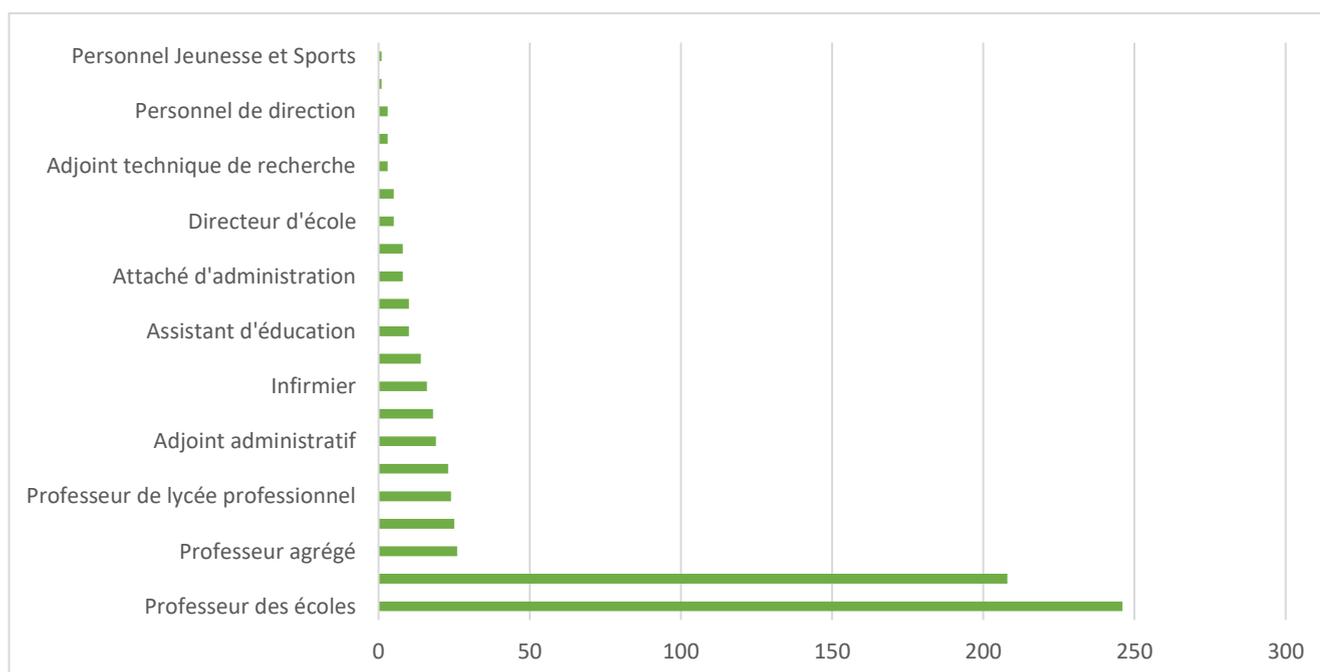
6.9 – La GRH de proximité

Les sollicitations

Éléments chiffrés au 24 juin 2022 (année scolaire 2021-2022) : 676 demandes

➤ Le corps

Corps	Femmes	%	Hommes	%	Total général	%
Professeur des écoles	213	86,59%	33	13,41%	246	36,39%
Professeur certifié	150	72,12%	58	27,88%	208	30,77%
Professeur agrégé	18	69,23%	8	30,77%	26	3,85%
Enseignant contractuel	21	84,00%	4	16,00%	25	3,70%
Professeur de lycée professionnel	12	50,00%	12	50,00%	24	3,55%
NC	19	82,61%	4	17,39%	23	3,40%
Adjoint administratif	17	89,47%	2	10,53%	19	2,81%
AESH	18	100,00%	0,00%	0,00%	18	2,66%
Infirmier	15	93,75%	1	6,25%	16	2,37%
Secrétaire administratif	12	85,71%	2	14,29%	14	2,07%
Assistant d'éducation	8	80,00%	2	20,00%	10	1,48%
Conseiller principal d'éducation	8	80,00%	2	20,00%	10	1,48%
Attaché d'administration	6	75,00%	2	25,00%	8	1,18%
Documentaliste	7	87,50%	1	12,50%	8	1,18%
Directeur d'école	5	100,00%	0,00%	0,00%	5	0,74%
Psychologue	3	60,00%	2	40,00%	5	0,74%
Adjoint technique de recherche	2	66,67%	1	33,33%	3	0,44%
Assistant de service social	3	100,00%	0,00%	0,00%	3	0,44%
Personnel de direction	1	33,33%	2	66,67%	3	0,44%
Corps d'Inspection	1	100,00%	0,00%	0,00%	1	0,15%
Personnel Jeunesse et Sports	1	100,00%	0,00%	0,00%	1	0,15%
Total général	540	79,88%	136	20,12%	676	100,00%



IV - La vie des personnels

6 - L'accompagnement des personnels

6.9 – La GRH de proximité

➤ Les motifs des demandes

Motifs des demandes	Femmes	%	Hommes	%	Total général	%
Carrière	142	26,30%	43	31,62%	185	27,37%
Quitter son emploi	81	15,00%	20	14,71%	101	14,94%
Mobilité	80	14,81%	13	9,56%	93	13,76%
Formation	53	9,81%	10	7,35%	63	9,32%
Difficultés professionnelles	53	9,81%	7	5,15%	60	8,88%
Autres	28	5,19%	15	11,03%	43	6,36%
Rémunération	25	4,63%	7	5,15%	32	4,73%
Retraite	21	3,89%	4	2,94%	25	3,70%
Action sociale	12	2,22%	5	3,68%	17	2,51%
Temps de travail	12	2,22%	1	0,74%	13	1,92%
NC	9	1,67%	4	2,94%	13	1,92%
Congés	9	1,67%	3	2,21%	12	1,78%
Santé Sécurité	9	1,67%	1	0,74%	10	1,48%
Recrutement	5	0,93%	3	2,21%	8	1,18%
Acteurs RH	1	0,19%	0	0,00%	1	0,15%
Total général	540	100,00%	136	100,00%	676	100,00%

V - La formation

Chiffres clés

FORMATION CONTINUE

Dans l'académie de Rennes au cours de l'année 2021/2022 (hors animations pédagogiques) :

- ▶ 13.685 personnes ont suivi au moins un module de formation ;
- ▶ 1 stagiaire a suivi en moyenne 1 module de formation et demi ;
- ▶ Un volume de 31.333 journées stagiaires a été réalisé.

- ▶ Le taux de personnes formées s'élève à :
 - 24% des enseignants du 1er degré ;
 - 41% des personnels du second degré ;
 - 100% des personnels d'encadrement ;
 - 50% des personnels IATSS.

- ▶ Les personnels formés ont suivi en moyenne :
 - 2,4 jours de formation pour un enseignant du 1er degré ;
 - 2 jours de formation pour un personnel du 2nd degré ;
 - 4,7 jours de formation pour un personnel de direction et d'inspection ;
 - 2,7 jours de formation pour un personnel IATSS.

CONGÉS FORMATION

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, 101 agents ont bénéficié d'un congé de formation professionnelle (rémunéré ou non) :

- ▶ 57 personnes exercent dans le secteur public (enseignants et IATSS) ;
 - 494 mois ont été accordés

- ▶ 44 agents exercent dans le secteur privé ;
 - 362 mois ont été accordés

V - La formation

1 - La formation continue

Source et champ :

- Les données sur la formation continue sont issues de GAIA (Gestion Académique Informatisée des Actions de formations), application qui gère la formation des personnels enseignants du secteur public, d'éducation et d'orientation, de direction et d'inspection et les personnels IATSS.
- Les informations relatives aux dépenses proviennent de l'application de gestion financière CHORUS pour les dépenses de fonctionnement et des bulletins de salaire pour les dépenses de rémunération.
- Le chapitre traite des formations suivies au cours de l'année scolaire 2021/2022.
- Cette partie relative à la formation continue est déclinée par regroupement de personnels (enseignants 1er degré, personnels du 2nd degré, personnels de direction et d'inspection et personnels IATSS). Ainsi, pour chaque type de personnel, la totalité des formations suivies est prise en compte quel que soit le volet du PAF concerné.
- Une personne peut être plusieurs fois stagiaire : elle est alors comptabilisée comme stagiaire autant de fois qu'elle est présente à un module de formation, mais est identifiée comme une seule personne.
- La formation continue des enseignants du secteur privé ne relevant pas des services de l'Etat, n'est pas évoquée dans cette partie.

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité et de l'exhaustivité de l'information, des corrections ont été apportées à la base de données au cours de l'année 2017 : le champ d'étude de la formation continue des bilans sociaux précédents n'est, par conséquent, pas identique à celui du document actuel.

2- Les congés de formation

Source et champ :

- Les données sur les congés de formation professionnelle proviennent des services de gestion des ressources humaines (DSDEN, DPE, DPEP et DIPATE)
- Le congé de formation professionnelle (CFP - rémunéré ou non), dont la durée ne peut excéder trois années pour l'ensemble de la carrière, permet aux agents de parfaire leur formation personnelle par le biais de stages de formation à caractère professionnel ou personnel qui ne leur sont pas proposés par l'administration, ou pour des actions organisées ou agréées par l'administration en vue de la préparation aux concours administratifs.
- L'agent doit avoir accompli au moins 3 ans ou l'équivalent de 3 années de services effectifs dans l'administration (y compris en qualité de stagiaire). Les services effectifs sont les services réellement accomplis en activité ou en détachement auprès d'une administration de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de l'État. Les services à temps partiel sont assimilés à des périodes à temps plein.

V- La formation

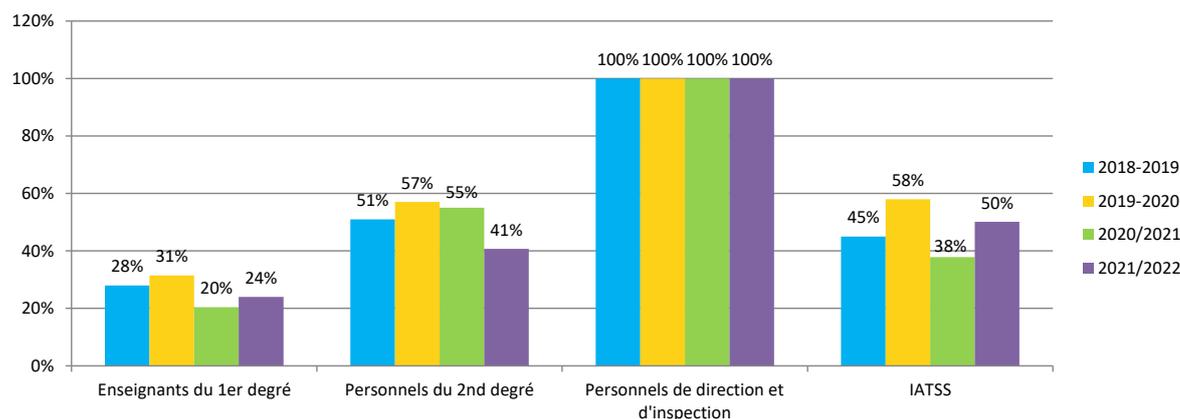
1 - La formation continue

1.1 - L'activité globale de formation

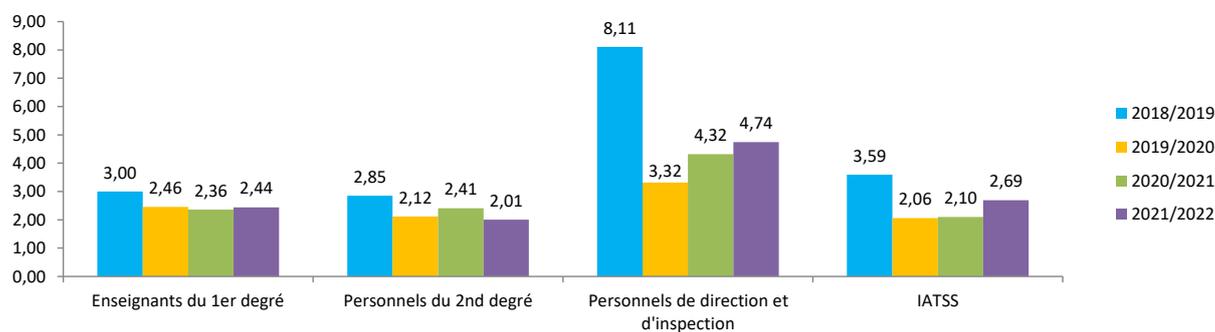
A - Les personnels présents à au moins un module de formation (année scolaire 2021/2022)

Tableau 1 : Formations hors animations pédagogiques	Personnes présentes		Stagiaires				Journées stagiaires		
	Effectifs	Taux de formation	Effectifs	% Femmes	% Hommes	Nombre de formation par stagiaire	Nombre	Durée moyenne par stagiaire	Durée moyenne par personne
Enseignants du 1er degré	2 899	24,0%	3 645	76,7%	23,3%	1,26	7 079	1,90	2,44
Personnels du 2nd degré	8 713	40,7%	12 402	64,4%	35,9%	1,42	17 483	1,41	2,01
Personnels de direction et d'inspection	569	100,0%	2 600	55,9%	44,1%	4,57	2 699	1,35	4,74
IATSS	1 514	50,1%	2 777	83,8%	16,2%	1,83	4 072	1,50	2,69
TOTAL	13 695	54%	21 424	70,20%	29,88%	1,56	31 333	1,46	2,29

Graphique 1 : Evolution du taux de personnels formés (hors animations pédagogiques)



Graphique 2 Evolution de la durée moyenne de formation par personne formée (hors animations pédagogiques)



V- La formation

1 - La formation continue

1.1 - L'activité globale de formation

B - Le plan académique de formation (y compris les formations nationales)

Tableau 2 : Formations hors animations pédagogiques	2018/2019		2019/2020		2020/2021		2021/2022	
	Nb modules	Journées stagiaires						
1er degré	276	14 871	207	9 053	217	5 703	233	7 079
2nd degré	802	33 913	478	15 299	394	19 419	954	18 237
IATSS	232	6 154	183	3 241	179	2 481	361	6 411
Encadrement	204	5 229	69	3 000	146	2 877	122	2 925
Intercatégorielle	70	3 014	52	2 101	43	2 196	147	7 287
Interdegré	50	1 866	48	1 251	68	2 053	111	2 610
TOTAL	1 634	65 047	1 037	33 945	1 047	34 729	1 928	44 549

C - Les dépenses liées à la formation (en année civile)

Tableau 2 : Dépenses par programme en 2022	Fonctionnement	Rémunération	TOTAL
0140 - Enseignement du 1er degré	245 144,35 €	244 360,36 €	489 504,71 €
0141 - Enseignement du 2nd degré	765 761,79 €	400 496,72 €	1 166 258,51 €
0214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	90 696,40 €	63 455,50 €	154 151,90 €
0230 - Vie de l'élève	23 593,75 €		23 593,75 €
TOTAL	1 125 196,29 €	708 312,58 €	1 833 508,87 €

D - Les formateurs

Tableau 5 : Formateurs par type de personnel	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
ATSS	150	153	135	192
Enseignants du 1er degré	353	298	47	55
Enseignants du 2nd degré	743	474	495	670
Intervenants Extérieurs	24	27	37	26
ITRF	24	20	16	17
Personnels de direction	128	104	117	101
Personnels d'inspection	100	100	91	97
Personnels d'éducation	67	39	12	25
Personnels d'orientation	13	10	7	17
Total	1 602	1 225	957	1 200

V- La formation

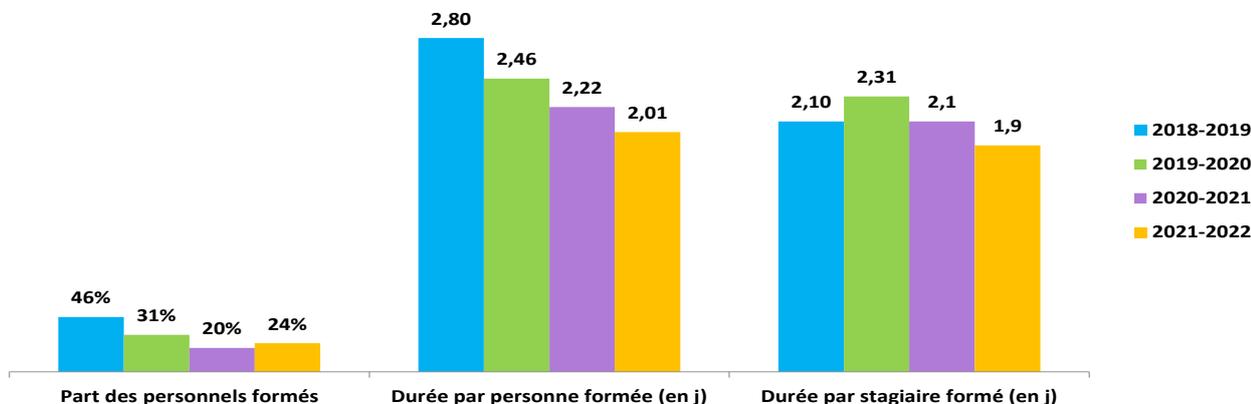
1 - La formation continue

1.2 - La formation continue des personnels enseignants du 1er degré public

A - Les enseignants du 1er degré s'inscrivant à au moins un module de formation (année scolaire 2021-2022)

Tableau 1 : Personnes Physiques candidates, retenues et présentes	Personnes candidates		Personnes retenues		Personnes présentes					
	Effectifs	Taux d'inscription	Effectifs	Taux d'acceptation	Effectifs	Taux de présence	Taux de formation	Femmes %	Hommes %	Durée moy (en jours)
Animations pédagogiques	10 659	90%	10 555	99%	10 318	98%	87%	85%	15%	2,16
Hors animations pédagogiques	3 400	29%	3 396	100%	2 899	85%	24%	82%	18%	2,01

Evolution du taux des candidats formés (hors animations pédagogiques)



B - Les candidats aux modules de formation (année scolaire 2021/2022)

Tableau 2 : Candidatures et stagiaires par département (hors animations pédagogiques) sur le volet 1er degré	Candidatures	Candidatures retenues		Candidats présents				Journées stagiaires		
		Effectifs	Taux de satisfaction	Présents	Taux de présence	Femmes %	Hommes %	Nombre	% du dpt/aca	Durée moy (en jours)
Département 22	1527	1527	100,0%	1015	66%	74,1%	25,9%	1 585	22%	1,6
Département 29	772	772	100,0%	689	89%	78,2%	21,8%	1 358	19%	2,0
Département 35	2161	2161	100%	1621	75%	78,7%	21,3%	3 239	46%	2,0
Département 56	335	335	100%	320	96%	75,6%	24,4%	897	13%	2,8
Académie	4 795	4 795	100%	3 645	76%	76,7%	23,4%	7 079	100%	1,9

Evolution du taux des candidats formés (hors animations pédagogiques)

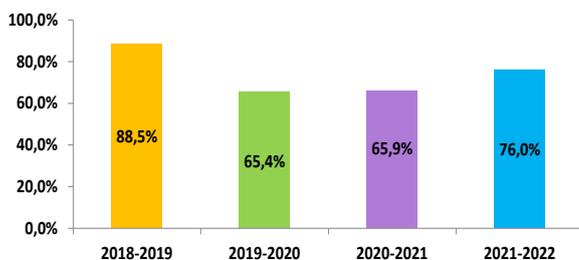


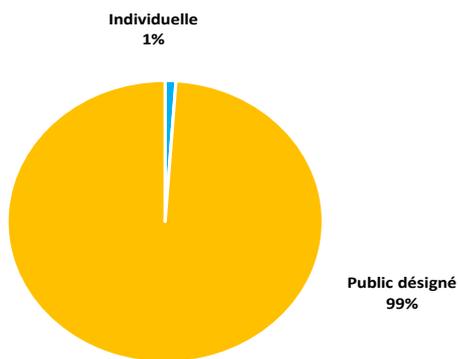
Tableau 3 : Les stagiaires formés par plan de formation "enseignement" (hors anim péda)	Enseignants du 1er degré		
	Stagiaires	en %	Durée en jours
1er degré	3 645	87%	1,9
2nd degré	311	7%	1,2
Interdegré	249	6%	2,4
TOTAL	4 205	100%	1,8

V- La formation

1 - La formation continue

1.2 - La formation continue des personnels enseignants du 1er degré public

Répartition des journées stagiaires par type de candidature



C - Les objectifs des formations suivies par les personnels du 1er degré

Tableau 5 : Formations par objectifs (hors animation péda)	Stagiaires			Journées stagiaires		
	Taux acceptation	Stagiaires	% colonne	Nombre	% colonne	Durée moyenne
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	100,0%	937	26%	2 462	35%	2,63
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	94,0%	748	21%	1 026	14%	1,37
DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NOUVELLES	94,5%	1 009	28%	1 347	19%	1,33
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	100,0%	218	6%	788	11%	3,61
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES LIEES A D'AUTRES ACTIVITES DE FORMATION	100,0%	733	20%	1 456	21%	1,99
TOTAL		3 645	100%	7 079	100%	1,9

V- La Formation

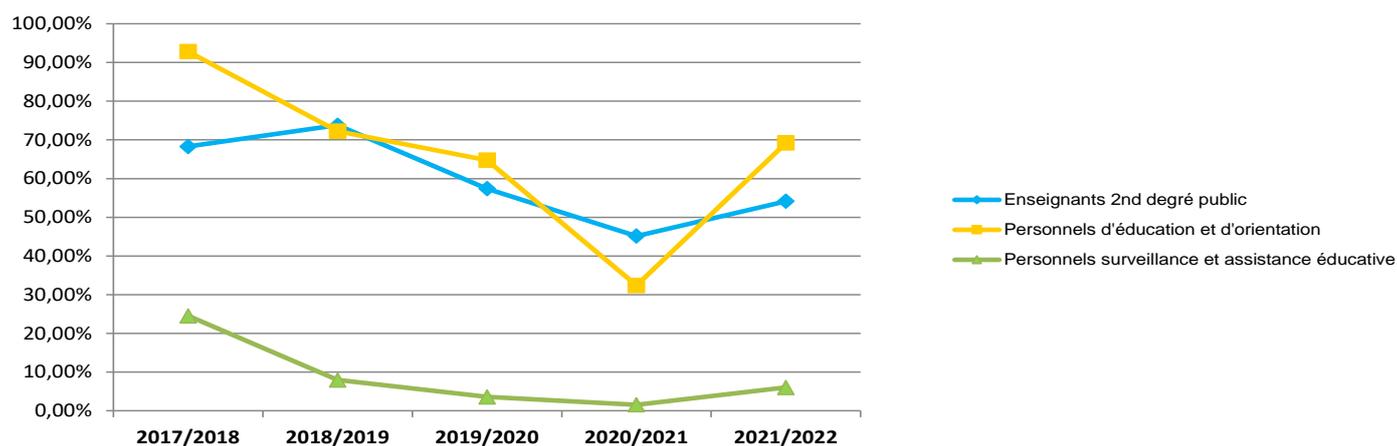
1 - La formation continue

1.3 - La formation continue des personnels enseignants du 2nd degré

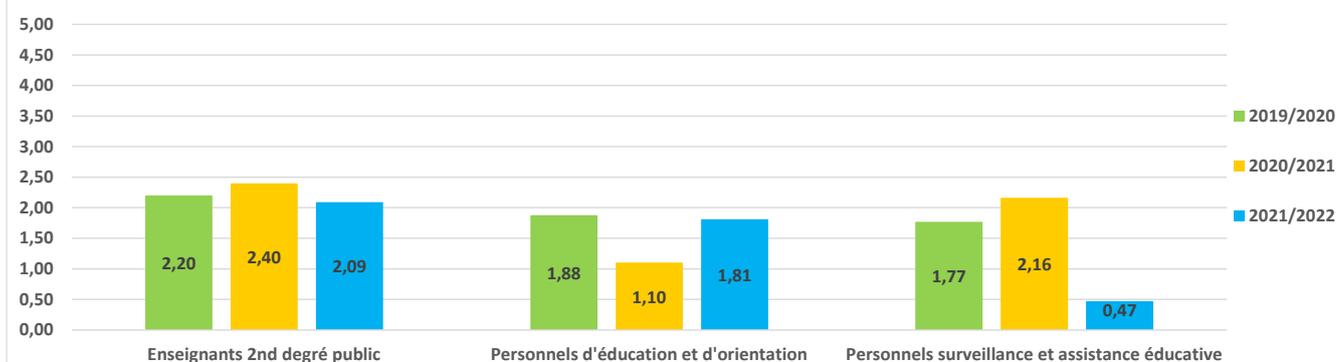
A - Les personnels du second degré s'inscrivant à au moins un module de formation (année scolaire 2021/2022)

Tableau 1 : Personnes physiques	Effectif académique	Personnes candidates		Personnes retenues		Personnes présentes						
		Effectifs	Taux d'inscription	Effectifs	Taux d'acceptation	Effectifs	Taux de présence	Taux de formation	% Femmes	% Hommes	Durée moy (en jours)	Durée moy par pers (eff acad)
Enseignants 2nd degré public	14 542	8 581	59,0%	8 231	95,9%	7 874	95,66%	54,15%	62,7%	37,30%	2,09	1,13
Personnels d'éducation et d'orientation	675	488	72,3%	480	98,4%	467	97,29%	69,19%	79,9%	20,10%	1,81	1,25
Personnels surveillance et assistance éducative	6 170	449	7,3%	433	96,4%	372	85,91%	6,03%	65,3%	34,70%	0,47	0,03
TOTAL	21 387	9 518	44,5%	9 144	96,1%	8 713	95,3%	40,74%	63,74%	36,26%	2,00	0,82

Graphique 1 : Evolution du taux de personnes formées par type de personnels du 2nd degré



Graphique 2 : Evolution de la durée moyenne de formation des personnels du 2nd degré



V- La Formation

1 - La formation continue

1.3 - La formation continue des personnels enseignants du 2nd degré

B - Les candidats aux modules de formation (année scolaire 2021/2022)

Tableau 2 : Candidatures aux modules de formation du plan 2nd degré	Candidatures	Candidatures retenues		Candidats convoqués		Candidats présents				Journées stagiaires	
		Effectifs	Taux de satisfaction	Convoqués	Taux de convocation	Présents	Taux de présence	% Femmes	% Hommes	Nombre	Durée moy (en jours)
Enseignants 2nd degré public	20 522	17 647	86,0%	15 456	88%	11 627	75%	64%	36%	16 463	1,42
Personnels d'éducation et d'orientation	1 331	1 197	89,9%	992	83%	586	59%	79%	21%	846	1,44
Personnels surveillance et assistance éducative	562	529	94,1%	425	80%	189	44%	77%	23%	175	0,92
TOTAL	22 415	19 373	86,4%	16 873	87%	12 402	74%	64,4%	35,6%	17 483	1,41

Graphique 3 : Evolution du taux de candidats formés par type de personnels du 2nd degré

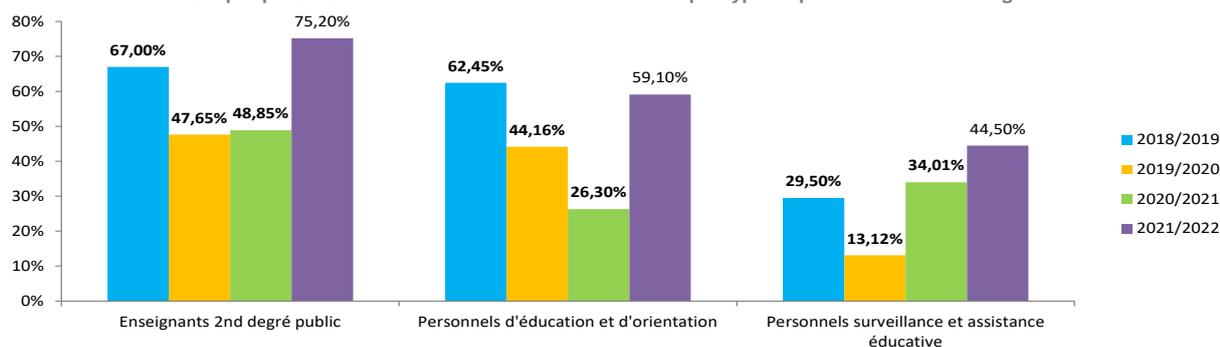
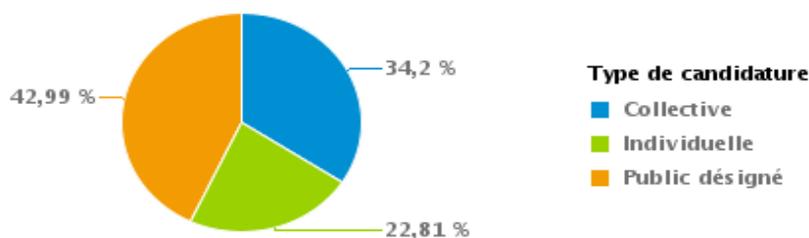


Tableau 3 : les stagiaires formés par type de plan	Enseignants 2nd degré public			Personnels d'éducation et d'orientation			Personnels surveillance et assistance éducative			TOTAL		
	Stagiaires	%	Durée en jours	Stagiaires	%	Durée en jours	Stagiaires	%	Durée en jours	Stagiaires	%	Durée en jours
1ER DEGRE	3	0%	1,7							3	0,02%	1,7
2ND DEGRE	11 627	73%	1,4	586	47,4%	1,4	189	30,6%	0,9	12 402	70,05%	1,4
ATSS	87	1%	1,2	27	2,2%	1,0	170	27,6%	0,8	284	1,60%	0,9
ENCADREMENT	130	1%	1,7	38	3,1%	1,8	7	1,1%	1,0	175	0,99%	1,7
INTERCATEG.	2 212	14%	1,3	547	44,3%	1,5	219	35,5%	1,4	2 978	16,82%	1,3
INTERDEGRE	1 794	11%	1,0	37	3,0%	1,0	32	5,2%	1,9	1 863	10,52%	1,0
TOTAL	15 853	100%	1,4	1 235	100,0%	1,3	617	100,0%	1,2	17 705	100,00%	1,40

Répartition des journées stagiaires par type de candidature



V- La Formation

1 - La formation continue

1.3 - La formation continue des personnels enseignants du 2nd degré

C - Détails des formations suivies par corps (année scolaire 2021/2022) sur tous les volets du PAF

Tableau 4 : Formations par corps		Personnes		Stagiaires présents		Journées stagiaires		
		Nombre de personnes présentes	Nombre moy. de candidatures	Effectifs	% colonne	Nombre	Durée par personne formée	Durée par stagiaire
Enseignants 2nd degré public	ENSEIGNANT NON TITULAIRE	765	1,3	1 160	7,3%	1 385	1,8	1,2
	CORPS DES ASSISTANTS ETRANGERS	45	1,0	97	0,6%	52	1,1	0,5
	MAITRE AUXILIAIRE	24	0,7	24	0,2%	31	1,3	1,3
	PROFESSEUR AGREGÉ	906	1,5	1 776	11,2%	1 716	1,9	1,0
	PROFESSEUR CERTIFIE	4 415	1,3	9 006	56,8%	8 520	1,9	0,9
	PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	7	1,0	7	0,0%	11	1,6	1,6
	PEGC	3	0,7	5	0,0%	5	1,7	1,0
	PROFESSEUR D'EPS et CE	430	1,3	932	5,9%	1 079	2,4	1,2
	PROFESSEUR DES LYCEES PROFESSIONNELS	1 279	1,7	2 846	18,0%	3 866	3,0	1,4
Enseignants 2nd degré public		7 874	1,5	15 853	100,0%	16 665	2,09	1,05
Personnels d'éducation et d'orientation	CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	323	1,2	832	67,4%	690	2,1	0,8
	PSYCHOLOGUE EDUCATION NATIONALE	144	1,3	403	32,6%	175	1,2	0,4
Personnels d'éducation et d'orientation		467	1,2	1235	100%	865	1,85	0,7
Personnels surveillance et assistance éducative	ACCOMPAGNANT EN SITUATION DE HANDICAP	91	0,9	349	56,6%	75	0,8	0,2
	ASSISTANT D'EDUCATION	281	1,0	268	43,4%	100	0,4	0,4
Personnels surveillance et assistance éducative		372	1,0	617	100%	175	0,47	0,3
TOTAL		8 713	1,20	17 705	100,0%	17 705	2,0	1,0

Tableau 5 : Formations par objectifs	Stagiaires					Journées stagiaires		
	Taux d'acceptation	Stagiaires	% Femme	% Homme	%	Journées stagiaires	%	Durée moyenne
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	100%	52	59,62%	40,38%	0,41%	74	0,42%	1,42
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	99%	352	60,80%	39,20%	2,75%	512	2,91%	1,45
ADAPTATION A EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	98%	836	66,87%	33,13%	6,54%	1181	6,71%	1,41
DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NOUVELLES	84%	9934	66,81%	33,19%	77,67%	12 256	69,65%	1,23
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	79%	196	61,22%	38,78%	1,53%	742	4,22%	3,79
FORMATION DIPLOMANTE	93,41%	141	43,26%	56,74%	1,10%	966	5,49%	6,85
ELABORATION DE RESSOURCES	100,00%	424	50,71%	49,29%	3,32%	676	3,84%	1,60
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES LIEES A ACTIVITES FORMATION	92,43%	779	58,41%	48,52%	6,09%	1 113	6,33%	1,43
CONCEPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	100,00%	76	25,00%	75,00%	0,59%	76	0,43%	1,00
TOTAL DU PLAN	86,77%	12 790	54,74%	46,03%	100,00%	17 596	100,00%	1,38

V- La formation

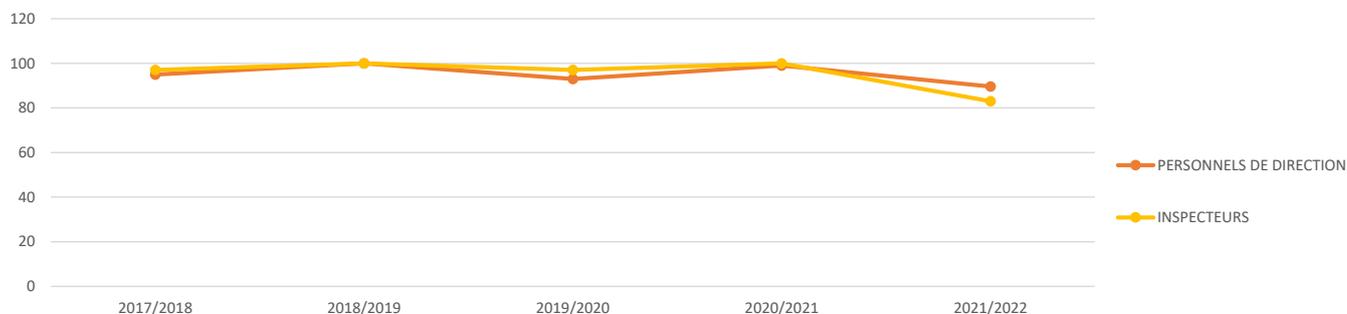
1 - La formation continue

1.4- La formation continue des personnels de direction et d'inspection

A - Les personnels de direction et d'inspection s'inscrivant à au moins un module de formation

Tableau 1 : Personnes physiques	Effectif académique	Personnes candidates		Personnes retenues		Personnes présentes						
		Effectifs	Taux d'inscription	Effectifs	Taux d'acceptation	Effectifs	Taux de présence	Taux de formation	Durée moy (en jours)	Durée moy par pers (eff acad)	% femme	% homme
Personnels de direction	509	468	92%	456	97%	456	100,0%	89,6%	3,65	3,27	55,5%	44,5%
Inspecteurs 1er et 2nd degré	136	113	83%	113	100%	113	100,0%	83,1%	2,74	2,27	41,6%	58,4%
TOTAL	645	581	90%	569	97,9%	569	100,0%	88,2%	3,53	3,12	52,7%	47,3%

Graphique 1 : Evolution du taux de personnels de direction et d'inspections formés



Graphique 2 : Evolution de la durée moyenne de formation (par personne formée au niveau académique)

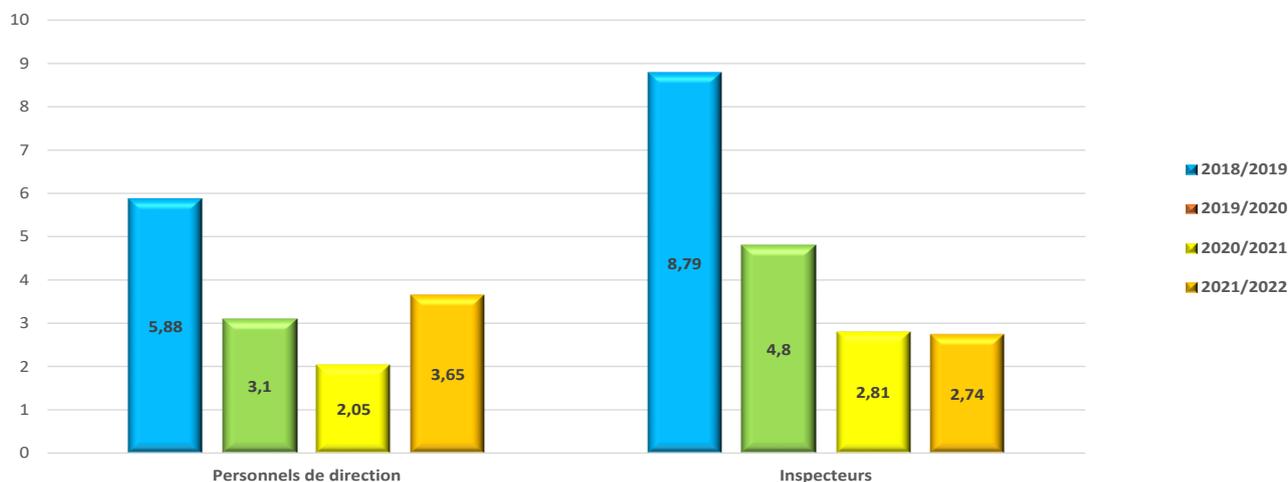


Tableau 2 : Zoom sur les personnels formés lors des formations nationales	Personnels de direction		Personnels d'inspection		Total	
	Effectifs	Durée moy (en j)	Effectifs	Durée moy (en j)	Effectifs	Durée moy (en j)
2018/2019	206	3,2	160	2,5	366	2,9
2019/2020	130	3,7	143	2,1	273	4,15
2020/2021	402	1,5	351	1,5	753	1,5
2021/2022	368	1	288	1,1	656	1,05

V- La formation

1 - La formation continue

1.4- La formation continue des personnels de direction et d'inspection

B- Les candidats aux modules de formation

Tableau 3 : Candidatures aux modules de formation du volet encadrement		Candidatures	Candidatures retenues		Candidats convoqués		Candidats présents				Journées stagiaires	
			Effectifs	Taux de satisfaction	Convoqués	Taux de convocation	Présents	Taux de présence	% femme	% homme	Nombre	Durée moy (en jours)
Personnels de direction	Académique	1579	1353	85,7%	1297	95,9%	1134	87,4%	59,3%	40,7%	1664	1,5
	National	558	535	95,9%	399	74,6%	368	92,2%	54,1%	45,9%	382	1,0
Personnels de direction		2 137	1 888	88,3%	1 696	89,8%	1 502	88,6%	58,0%	42,0%	2 046	1,4
Inspecteurs 1er et 2nd degré	Académique	285	253	88,8%	245	96,8%	216	88%	47,2%	52,8%	309	1,4
	National	502	495	98,6%	402	81,2%	288	72%	51,4%	48,6%	344	1,2
Inspecteurs 1er et 2nd degré		787	748	95,0%	647	86,5%	504	78%	49,6%	50,4%	653	1,30
Total		2 924	2 636	90,2%	2 343	88,9%	2 006	85,6%	55,9%	44,1%	2 699	1,35

Graphique 3 : Part des journées stagiaires des personnels de direction et d'inspection par niveau d'initiative de formation

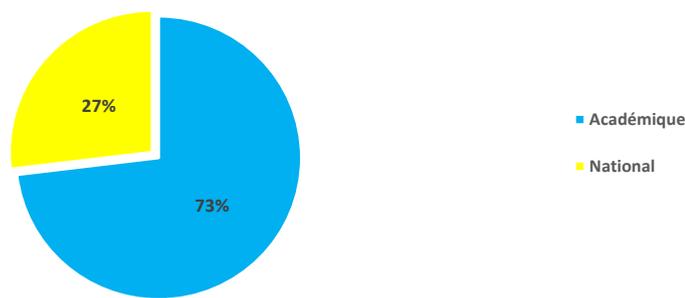
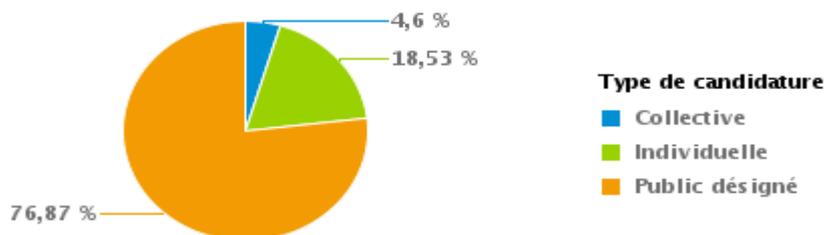


Tableau 4 : Stagiaires formés par plan de formation	Personnels de direction			Inspecteurs 1er et 2nd degré			TOTAL		
	Stagiaires	En %	Durée (en jours)	Stagiaires	En %	Durée (en jours)	Stagiaires	En %	Durée (en jours)
1ER DEGRE	0	0%	0	24	2%	3	24	0,59%	3
2ND DEGRE	105	4%	0,8	68	6%	1,1	173	4,26%	1
ATSS	27	1%	1,1	9	1%	0,8	36	0,89%	1
ENCADREMENT	1 134	38%	1,5	216	20%	1,4	1 350	33,23%	1,5
INTERCATEG	1 288	44%	0,7	396	36%	0,7	1 684	41,46%	0,7
INTERDEGRE	33	1%	1,3	28	3%	1	61	1,50%	1,2
NATIONAL	368	12%	1	366	33%	0,9	734	18,07%	1
	2 955	100%	0,91	1 107	100%	1,27	4 062	100,00%	1,34

Répartition des journées stagiaires par type de candidature



V- La formation

1 - La formation continue

1.4- La formation continue des personnels de direction et d'inspection

C - Détails des formations suivies par corps

Tableau 5 : Formation des personnels de direction et d'inspection par corps sur le plan académique de formation encadrement		Personnes		Stagiaires présents		Journées stagiaires		
		Nombre de personnes présentes	Nombre moy. de candidatures	Effectifs	% colonne	Nombre	Durée par personne formée	Durée par stagiaire
	PERSONNEL DE DIRECTION	456	2,5	1 134	100,0%	1 664	3,65	1,5
Personnels de direction		456	2,5	1 134	84,0%	1 664	3,65	1,5
	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG. REGIONAL	42	2,1	89	41%	92	2,2	1,03
	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	71	1,8	127	59%	217	3,1	1,71
Inspecteurs 1er et 2nd degré		113	1,9	216	16%	309	2,74	1,4
TOTAL		569	2,2	1 350	100,0%	1 973	3,47	1,46

Tableau 6 : Formation des personnels de direction et d'inspection par objectif	Stagiaires				Journées stagiaires		
	Taux d'acceptation des candidatures	Nombre de stagiaires convoqués	% Femme	% Homme	Nombre de journées stagiaires	Poids des objectifs de formation dans les JS	Durée moyenne
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	100%	552	60%	40%	823	28%	1,5
ADAPTATION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	96,05%	219	63%	37%	282	10%	0,6
ADAPTATION A EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	31,96%	31	77%	23%	27	1%	1,0
DEVELOP DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NVELLES	81,06%	995	61%	39%	1 036	35%	1,2
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	94,44%	215	77%	23%	561	19%	2,7
ELABORATION DE RESSOURCES	69,40%	127	63%	37%	99	3%	1,1
DEVT COMPETENCES LIEES A ACTIVITES FORMATION	83,61%	51	71%	29%	56	2%	1,1
CONCEPTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	100,00%	73	52%	48%	41	1%	0,7
TOTAL	85,22%	2 263	66%	34%	2 925	100%	1,22

V- La formation

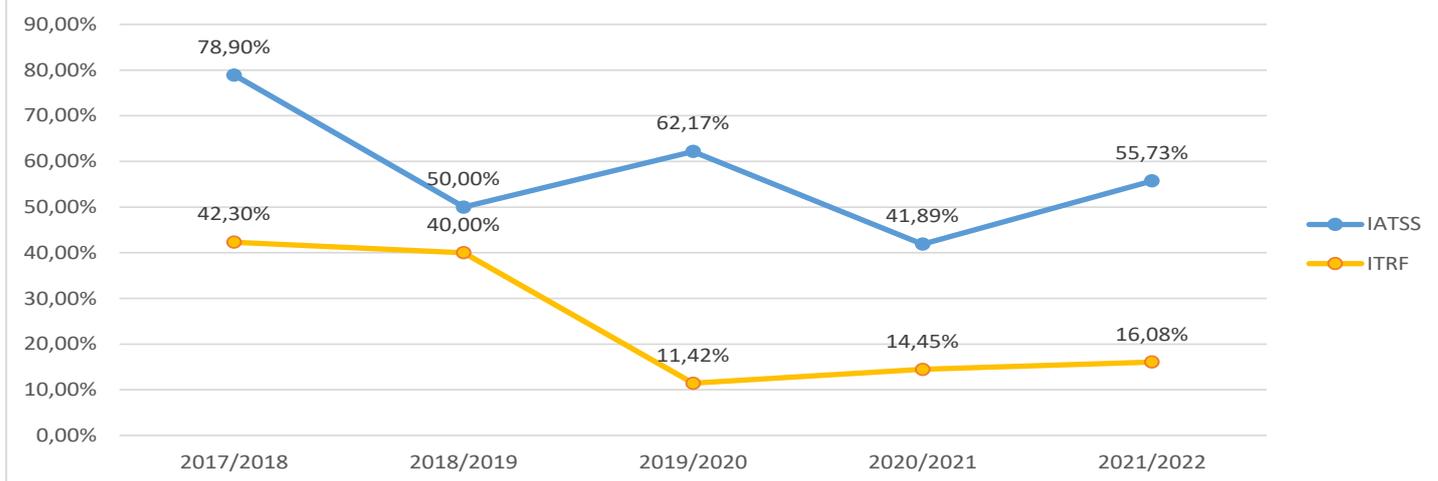
1 - La formation continue

1.5 - La formation continue des personnels IATSS

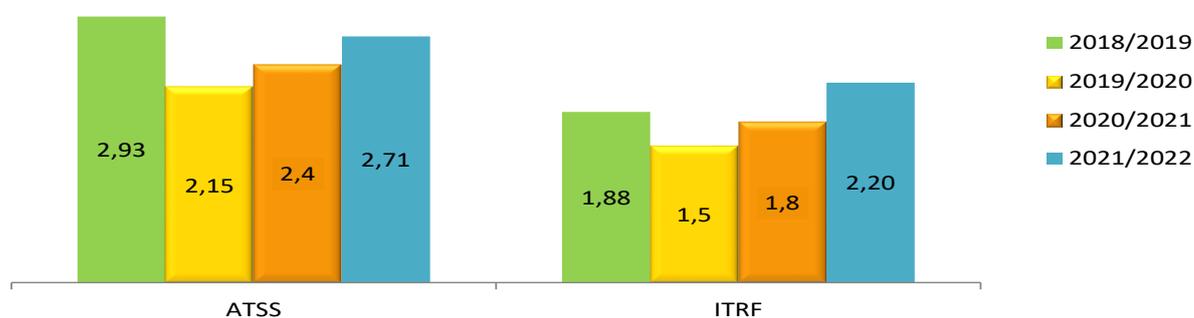
A - Les personnels IATSS s'inscrivant à au moins un module de formation (année scolaire 2021/2022)

ATSS	Effectif académique	Personnes candidates		Personnes retenues		Personnes présentes						
		Effectifs	Taux d'inscription	Effectifs	Taux d'acceptation	Effectifs	Taux de présence	Taux de formation	Durée moy (en jours)	Durée moy par pers (eff acad)	% Hommes	% Femmes
ATSS	2 593	1 552	60%	1 471	94,8%	1 445	98,2%	55,73%	2,71	1,51	8,58%	91,42%
ITRF	429	90	21%	70	77,8%	69	98,6%	16,08%	2,20	0,35	53,62%	46,38%
TOTAL	3 022	1 642	54%	1 541	94%	1 514	98,2%	50,10%	2,69	1,35	10,63%	89,37%

Graphique 1 : Evolution du taux de personnels IATSS formés



Graphique 2 : Evolution de la durée moyenne de formation des personnels IATSS



V- La formation

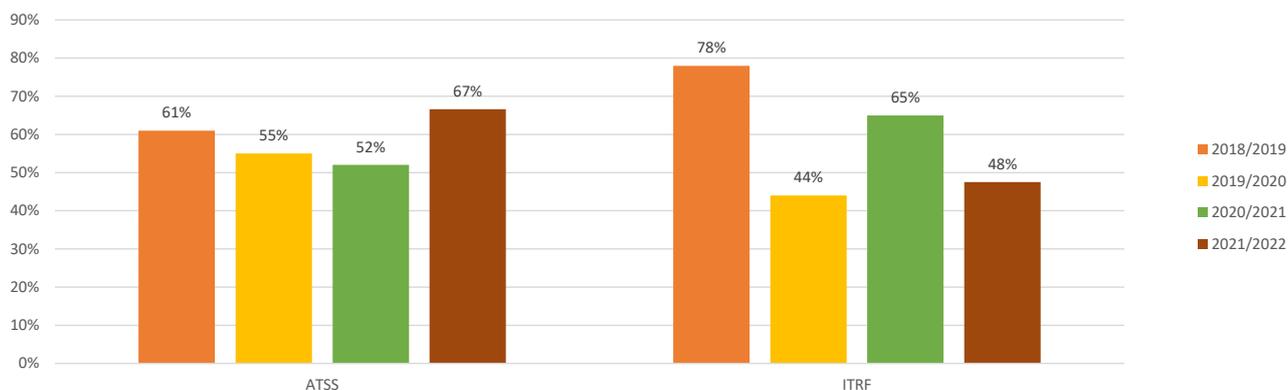
1 - La formation continue

1.5 - La formation continue des personnels IATSS

B - Les candidats aux modules de formation (année scolaire 2021-2022)

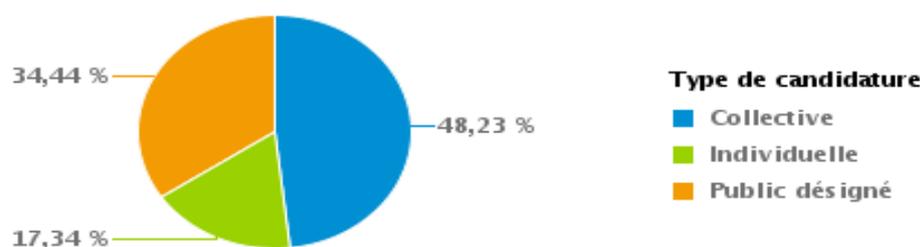
	Candidatures	Candidatures retenues		Candidats retenus convoqués		Candidats présents				Journées stagiaires	
		Effectifs	Taux de satisfaction	Convoqués	Taux de convocation	Présents	Taux de présence	% Femme	% Homme	Nombre	Durée moy (en jours)
ATSS	4 023	3 503	87,1%	3 175	78,9%	2 681	84,4%	85,2%	14,9%	3 920	1,5
ITRF	202	111	55,0%	108	97,3%	96	88,9%	46%	54%	152	1,6
TOTAL	4 225	3 614	85,5%	3 283	77,70%	2 777	84,59%	83,8%	16,2%	4 072	1,5

Graphique 3 : Evolution du taux de candidats IATSS formés



	ATSS			ITRF			TOTAL		
	Stagiaires	En %	Durée (en jours)	Stagiaires	En %	Durée (en jours)	Stagiaires	En %	Durée (en jours)
2ND DEGRE	21	0,6%	1,6	1	1%	2,3	22	0,6%	1,6
ATSS	2 672	76,2%	1,5	96	74%	1,6	2 768	76%	1,5
ENCADREMENT	33	0,9%	0,7	4	3%	1,5	37	1%	0,8
INTERCATEG	770	22,0%	0,9	25	19%	0,6	795	22%	0,9
INTERDEGRE	9	0,3%	1,3	4	3%	2	13	0%	1,5
TOTAL	3 505	100%	1,2	130	100%	1,6	3 635	100%	1,3

Répartition des journées stagiaires par type de candidature



V- La formation

1 - La formation continue

1.5 - La formation continue des personnels IATSS

C- Le détail des formations suivies par corps (année scolaire 2021/2022)

Tableau 4 : Formation par corps sur plan IATSS		Personnes		Personnes présentes		Journées stagiaires		
		Nombre de personnes candidates	Nombre moy. de candidatures	Effectifs	% colonne	Nombre	Durée par personne formée	Durée par stagiaire
	Cat A ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	224	2,0	455	17,91%	703	3,1	1,5
ATSS	Cat C ADJ. ADM DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	448	1,6	688	27,09%	1 171	2,6	1,7
	CAT B SECRETAIRE ADMINISTRATIF	359	2,2	785	30,91%	993	2,8	1,3
	ASSISTANT SERVICE SOCIAL A E CAT A CONSEILLER	84	1,6	135	5,31%	208	2,5	1,5
	TECHNIQUE SERVICE SOCIAL A E CONTRACTUEL A DUREE DETERMINEE	1	0,0	0	0,00%	0	0,0	0,0
	INFERMIERE CONTRACTUELLE	165	1,7	300	11,81%	400	2,4	1,3
	INFERMIERS ENES CATEGORIE A	1	2,0	2	0,08%	4	4,0	2,0
	MEDECIN CONTRACTUEL SANTE SCOLAIRE	58	2,4	138	5,43%	215	3,7	1,6
	MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE	1	0,0	0	0,00%	0	0,0	0,0
	MEDECIN DE L'E.N. - CONSEILLER TECHNIQUE	29	1,1	33	1,30%	36	1,2	1,1
			2	2,0	4	0,16%	6	2,8
ATSS		1 372	2	2 540	100,00%	3 735	2,28	2,72
ITRF	ASSISTANT INGENIEUR (RECH ET FORM)	5	1,4	7	7,29%	8,17	1,8	1,4
	INGENIEUR DE RECHERCHE (RECH ET FORM)	11	1,4	15	15,63%	18	1,9	1,6
	INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM)	22	1,3	29	30,21%	35	1,5	1,6
	TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)	31	1,5	45	46,88%	91	1,9	1,4
ITRF		69	1	96	100,00%	152	1,78	2,21
TOTAL		1 441	1,4	2 636	100%	3 888	2	1,96

D- Les objectifs de formation suivies sur le volet IATSS(année scolaire 2021-2022)

Tableau 5 : Formations par objectifs	Candidats					Stagiaires		
	Inscrits	Candidatures retenues	Retenus /Inscrits	Convoqués	Convoqués /Retenus	Présents	Présents/ Convoqués	Journées stagiaires
FORMATION PROFESSIONNELLE STATUTAIRE	177	177	100%	160	90%	152	95%	368
ADAPTION IMMEDIATE AU POSTE DE TRAVAIL	823	802	97%	722	90%	597	83%	595
ADAPTION A EVOLUTION PREVISIBLE DES METIERS	168	124	74%	96	77%	87	91%	101
DEVELOPTEMENT DES QUALIFICATIONS OU ACQUIS. NOUVELLES	5565	4796	86%	3994	83%	3258	82%	5036
PREPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS	409	277	68%	277	100%	244	88%	273
DEVELOPTEMENT COMPETENCES LIEES ACTIVITES FORMATION	43	41	95%	41	100%	35	85%	38
TOTAL	7 185	6 217	87%	5 290	85%	4 373	83%	6 411

V - La formation

2 - Le congé de formation professionnelle

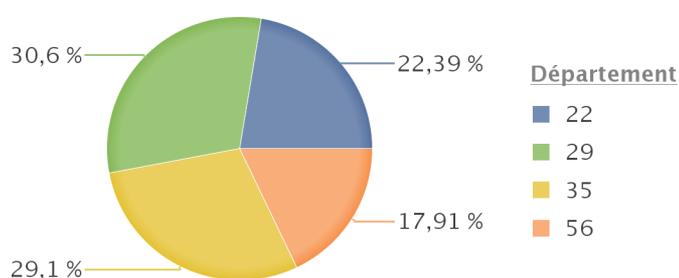
2.1 - Les personnels du 1er et 2nd degrés public

A - Les congés de formation des personnels enseignants du 1er degré public 2022

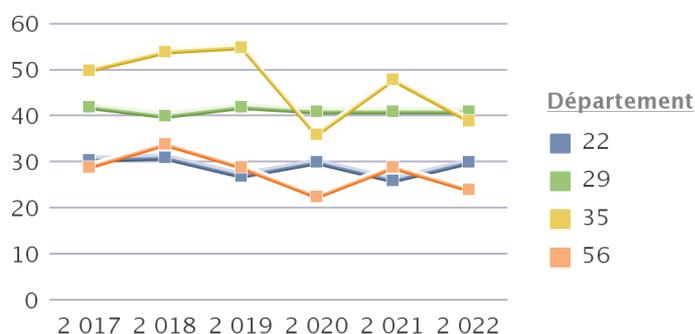
Tableau 1: Congés formation des enseignants 1er degré public

	Femme		Homme		Total		
	Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Mois attribués (en %)
Côtes d'Armor (22)			3	30	3	30	22,4%
Finistère (29)	6	41	0	0	6	41	30,6%
Ille-et-Vilaine (35)	3	30	1	9	4	39	29,1%
Morbihan (56)	3	24			3	24	17,9%
Enseignants 1er degré	12	95	4	39	16	134	100,0%

Graphique 1 : Répartition des mois attribués



Graphique 2 : Évolution du nombre de mois attribués

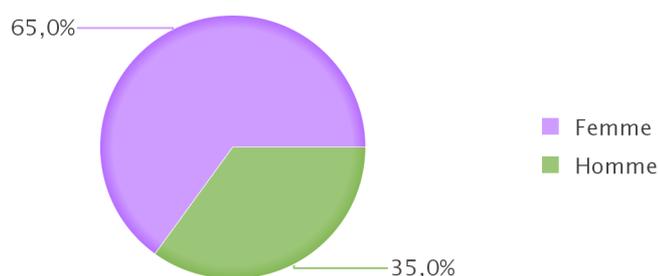


B - Les congés de formation des personnels du 2nd degré public 2022

Tableau 2 : Congés formation des enseignants 2nd degré public

		Femme		Homme		Total		
		Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Mois attribués (en %)
Enseignants 2nd degré	Professeur agrégé	2	16	1	10	3	26	8,0%
	Professeur certifié	15	143	9	84	24	227	69,6%
	Professeur EPS	2	14	1	10	3	24	7,4%
	Professeur LP	4	33	0	0	4	33	10,1%
	Professeur contractuel	1	2	0	0	1	2	0,6%
	Psychologue de l'EN	1	4	1	10	2	14	4,3%
Enseignants 2nd degré		25	212	12	114	37	326	100,0%
Personnels	Conseiller principal d'éducation	0	0	0	0	0	0	0,0%
Personnels d'éducation et d'orientation		0	0	0	0	0	0	0,0%
Personnels 2nd degré public		25	212	12	114	37	326	100,0%

Graphique 3 : Répartition des mois attribués par sexe



Graphique 4 : Évolution du nombre de mois attribués



V - La formation

2 - Le congé de formation professionnelle

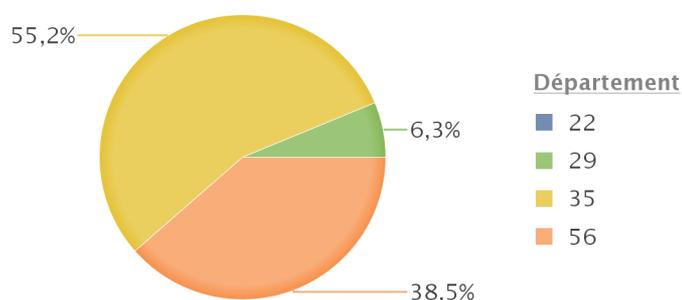
2.2 - Les personnels du 1er et 2nd degrés privé

A - Les congés de formation des personnels enseignants du 1er degré privé 2022

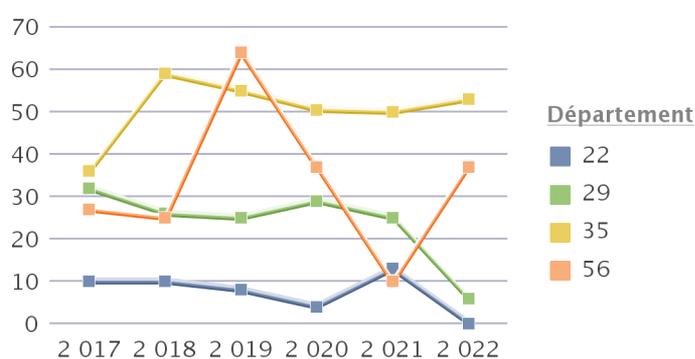
Tableau 1 : Congés formation des enseignants 1er degré privé

	Femme		Homme		Total		
	Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Mois attribués (en %)
Côtes d'Armor (22)	0	0	0	0	0	0	0,0%
Finistère (29)	1	6	0	0	1	6	6,3%
Ille-et-Vilaine (35)	6	53	0	0	6	53	55,2%
Morbihan (56)	4	37	0	0	4	37	38,5%
Enseignants 1er degré	11	96	0	0	11	96	100,0%

Graphique 1 : Répartition des mois attribués



Graphique 2 : Évolution du nombre de mois attribués

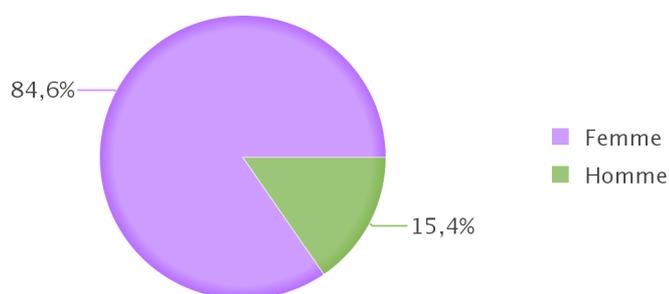


B - Les congés de formation des personnels du 2nd degré privé 2022

Tableau 2 : Congés formation des enseignants 2nd degré privé

		Femme		Homme		Total		
		Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Mois attribués (en %)
Enseignants 2nd degré	Professeur agrégé	0	0	0	0	0	0	0,0%
	Professeur certifié	25	207	5	41	30	248	93,2%
	Professeur EPS	2	8	0	0	2	8	3,0%
	Professeur LP	1	10	0	0	1	10	3,8%
	Maître auxiliaire	0	0	0	0	0	0	0,0%
Enseignants 2nd degré		28	225	5	41	33	266	100,0%

Graphique 3 : Répartition des mois attribués par sexe



Graphique 4 : Évolution du nombre de mois attribués



V - La formation

2 - Le congé de formation professionnelle

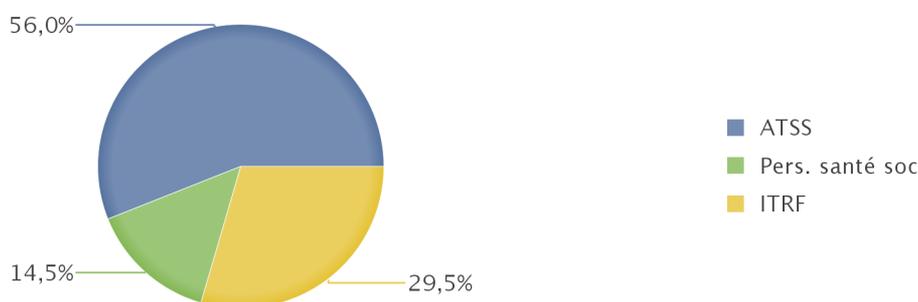
2.3 - Les personnels IATSS

Les congés de formation des personnels IATSS 2022

Tableau 2 : Congés formation des personnels IATSS

		Femme		Homme		Total		
		Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Effectifs	Mois attribués	Mois attribués (en %)
ATSS	Attaché d'administration	1	10			1	10	52,6%
	Adjoint AENES	1	9			1	9	47,4%
ATSS		2	19			2	19	56,0%
Pers. santé soc	Infirmier EN	1	4,9			1	4,9	100,0%
Pers. santé soc		1	4,9			1	4,9	14,5%
ITRF	Technicien RF			1	10	1	10	100,0%
ITRF				1	10	1	10	29,5%
Personnels IATSS		3	23,9	1	10	4	33,9	100,0%

Graphique 1 : Répartition des mois attribués



Graphique 2 : Évolution du nombre de mois attribués



VI - L'action sociale

Chiffres clés

Dans l'académie de Rennes, pour l'année 2022 :

- ▶ Les dépenses au titre des prestations interministérielles (PIM) à réglementation commune, gérées au niveau académique, s'élèvent à 750 374 euros, soit 70,1 % des dépenses d'action sociale.
 - ▶ Les secours financiers exceptionnels représentent 207 827 euros, soit 19,4 % des dépenses. A noter que des prêts à court terme gérés par la MGEN ont été attribués pour un montant total de 42 130 euros.
 - ▶ Les dépenses au titre des prestations d'action sociale d'initiative académique (ASIA) s'élèvent à 112 231 euros, soit 10,5 % des dépenses.
-

Source et champ :

- Les données sur l'action sociale sont issues du bilan de l'action sociale réalisé par le SAGAS (Service Académique de Gestion de l'Action Sociale) à destination de la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines).
- Les prestations présentées sont uniquement celles financées sur le budget académique. Par ailleurs, de nombreuses prestations (telles que le CESU, les chèques vacances) sont gérées par des organismes délégataires voire par des instances interministérielles (telle que la SRIAS). Le bilan de leur utilisation est à consulter auprès des organismes gestionnaires.
- La somme des répartitions en pourcentage peut être différente du total du fait des arrondis.

VI - L'action sociale

1 - Les prestations interministérielles (PIM)

A - Les prestations interministérielles versées en 2022

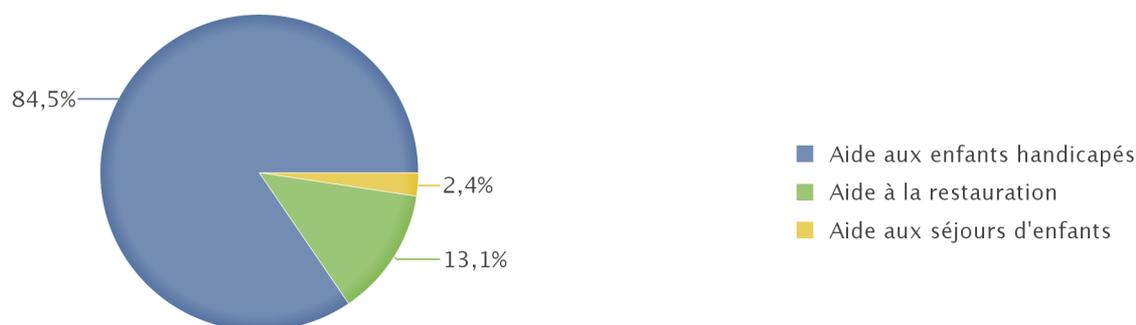
Les prestations interministérielles représentent 70,1 % des dépenses d'action sociale de l'académie de Rennes.

Ce pourcentage important tient pour beaucoup au poids particulier des allocations versées aux parents d'enfants handicapés, prestations qui ne sont pas soumises à condition de ressources et dont les montants sont significatifs (l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans s'élève à 2010 euros par enfant en année pleine).

Les autres prestations interministérielles sont soumises à un plafond de ressources (aide aux séjours d'enfants) ou limitées à un indice de rémunération (aide à la restauration).

Tableau 1 : Montant des PIM (en €)	Soutien à la politique de l'éducation nationale (214)	Enseignement privé du 1er et du 2nd degrés (139)	Formations supérieures et recherche universitaire (150)	TOTAL PIM	%
Aide aux enfants handicapés	505 460 €	122 564 €	6 031 €	634 055 €	84,5%
Aide à la restauration	48 686 €	49 434 €	351 €	98 471 €	13,1%
Aide aux séjours d'enfants	11 948 €	5 784 €	116 €	17 848 €	2,4%
TOTAL PIM	566 094 €	177 782 €	6 498 €	750 374 €	100,0%
	75,4%	23,7%	0,9%	100,0%	

Graphique 1 : Répartition des PIM par type de prestation



Graphique 2 : Évolution du montant des PIM par programme LOLF



VI - L'action sociale

1 - Les prestations interministérielles (PIM)

B - L'aide aux enfants handicapés

Les prestations s'adressent aux agents dont l'enfant est en situation de handicap et âgé de moins de 20 ans ou âgé de 20 à 27 ans poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle. Sans limite d'âge, une aide spécifique concerne les séjours dans les centres de vacances spécialisés.

Tableau 2 : L'aide aux enfants handicapés

	Soutien à la politique de l'éducation nationale (214)	Enseignement privé du 1er et du 2nd degrés (139)	Formations supérieures et recherche universitaire (150)	TOTAL de l'aide aux enfants handicapés
Montant de la prestation	505 460 €	122 564 €	6 031 €	634 055 €
Nombre d'agents bénéficiaires	300	66	3	369
Nombre d'enfants	314	72	3	389
Montant moyen par enfant	1 609,7 €	1 702,3 €	2 010,3 €	1 630,0 €

Tableau 3 : Les agents bénéficiaires de l'aide aux enfants handicapés

	Soutien à la politique de l'éducation nationale (214)	Enseignement privé du 1er et du 2nd degrés (139)	Formations supérieures et recherche universitaire (150)	TOTAL bénéficiaires
Enseignants	65,7%	100,0%		71,3%
Non enseignants cat A	5,0%		33,3%	4,3%
Non enseignants cat B	2,7%		33,3%	2,4%
Non enseignants cat C	25,7%		33,3%	21,1%
Retraités	0,7%			0,5%
Ayant cause	0,3%			0,3%
TOTAL bénéficiaires	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 3 : Évolution du montant de l'aide aux enfants handicapés



VI - L'action sociale

1 - Les prestations interministérielles (PIM)

C - La restauration

L'aide à la restauration consiste en une remise sur le prix du repas payé par l'agent pour les repas pris dans les restaurants administratifs ou scolaires conventionnés. Cette remise est consentie par le gestionnaire du restaurant à l'agent et est directement remboursée au gestionnaire du restaurant par l'administration.

Depuis le 1er septembre 2022, cette prestation bénéficie aux agents dont l'indice de traitement majoré est inférieur ou égal à l'indice 534 (auparavant, l'indice plafond était l'indice 480) et son montant a été porté à 1,38 € par repas (contre 1,29 € précédemment).

Tableau 4 : La restauration

	Soutien à la politique de l'éducation nationale (214)	Enseignement privé du 1er et du 2nd degrés (139)	Formations supérieures et recherche universitaire (150)	TOTAL de l'aide à la restauration
Montant de la prestation	48 686 €	49 434 €	351 €	98 471 €
Nombre d'agents bénéficiaires	613	684	8	1 305
Nombre de repas	37 175	38 331	272	75 778
Montant moyen par agent	79,4 €	72,3 €	43,9 €	75,5 €

Graphique 4 : Évolution du montant de l'aide à la restauration



VI - L'action sociale

1 - Les prestations interministérielles (PIM)

D - L'aide aux séjours d'enfants

Les agents dont les enfants fréquentent des centres de loisirs ou des colonies de vacances, participent à des séjours éducatifs ou linguistiques, peuvent bénéficier, sous condition de ressources, d'une prise en charge partielle par l'administration des frais engagés pour ces séjours.

Tableau 5 : L'aide aux séjours d'enfants

	Soutien à la politique de l'éducation nationale (214)	Enseignement privé du 1er et du 2nd degrés (139)	Formations supérieures et recherche universitaire (150)	TOTAL de l'aide aux séjours d'enfants
Montant de la prestation	11 948 €	5 784 €	116 €	17 848 €
Nombre d'agents bénéficiaires	86	37	1	124
Nombre d'enfants	140	63	2	205
Nombre de jours	1 786	826	10	2 622
Montant moyen par enfant	85,3 €	91,8 €	58,0 €	87,1 €
Montant moyen par jour	6,7 €	7,0 €	11,6 €	6,8 €

Tableau 6 : Les agents bénéficiaires de l'aide aux séjours d'enfants

	Soutien à la politique de l'éducation nationale (214)	Enseignement privé du 1er et du 2nd degrés (139)	Formations supérieures et recherche universitaire (150)	TOTAL bénéficiaires
Enseignants	50,0%	100,0%		64,5%
Non enseignants cat A	9,3%			6,5%
Non enseignants cat B	10,5%			7,3%
Non enseignants cat C	29,1%		100,0%	21,0%
Retraités				
Ayant cause	1,2%			0,8%
TOTAL bénéficiaires	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 5 : Évolution du montant de l'aide aux séjours d'enfants



VI - L'action sociale

2 - Les prêts à court terme et les secours urgents et exceptionnels

Les prêts à court terme (gérés par la MGEN) et les secours financiers exceptionnels sont accordés par le recteur d'académie, sur proposition du service social des personnels, après avoir recueilli l'avis de la commission départementale d'action sociale constituée au sein de chaque DSDEN.

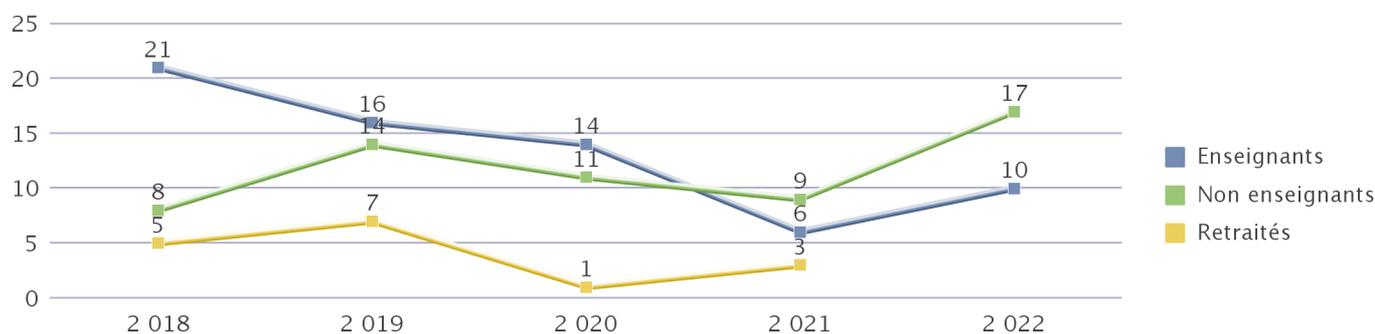
Les secours, attribués aux agents qui rencontrent des difficultés financières, représentent 19,4 % des dépenses d'action sociale de l'académie de Rennes.

Dans l'enseignement public, 58% des agents aidés sont assistants d'éducation ou AESH.

A - Les prêts à court terme 2022

	Enseignants	Non enseignants catégorie A	Non enseignants catégorie B	Non enseignants catégorie C	Retraités	TOTAL Prêts
Nombre dossiers examinés	12	8	1	12		33
Nombre dossiers retenus	12	8	1	12		33
Nombre de prêts versés	10	8	1	8		27
Montant prêts	15 880 €	12 858 €	3 000 €	10 392 €		42 130 €
%	37,7%	30,5%	7,1%	24,7%		100,0%
Montant maximum accordé	2 580 €	3 000 €	3 000 €	2 100 €		3 000 €
Montant moyen accordé	1 588 €	1 607 €	3 000 €	1 299 €		1 277 €

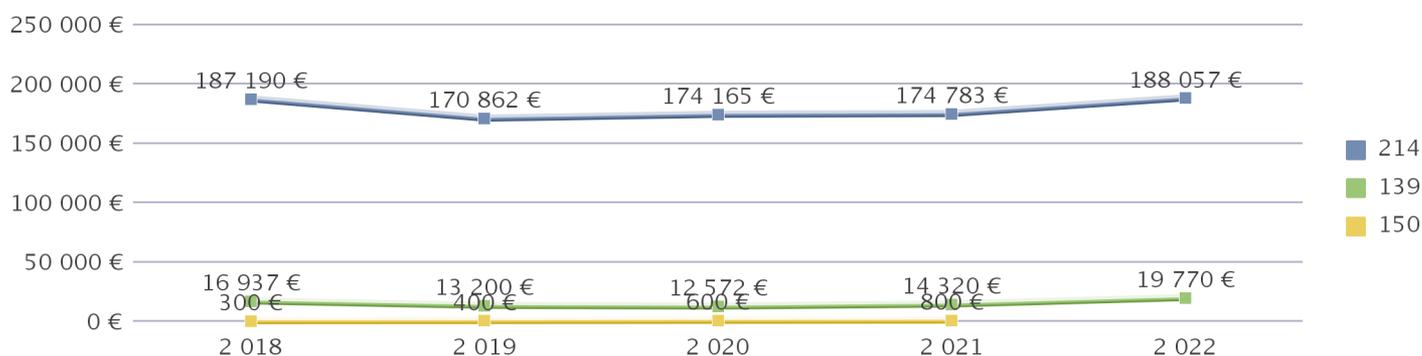
Graphique 1 : Évolution du nombre de prêts versés



B - Les secours urgents et exceptionnels 2022

	Soutien à la politique de l'éducation nationale (214)					Enseignement privé du 1er et du 2nd degrés (139)				
	Nb doss. exam	Nb doss. retenus	Nb agents	€	Mtt moy agent	Nb doss. exam	Nb doss. retenus	Nb agents	€	Mtt moy agent
Ens	66	66	61	42 311 €	694 €	33	33	29	19 770 €	682 €
Non ens cat A	12	12	11	7 450 €	677 €					
Non ens cat B	5	5	5	3 500 €	700 €					
Non ens cat C	198	198	177	126 553 €	715 €					
Retraités	13	13	12	5 843 €	487 €					
Ayants droit	4	4	3	2 400 €	800 €					
Total	298	298	269	188 057 €	699 €	33	33	29	19 770 €	682 €

Graphique 2 : Évolution des secours urgents et exceptionnels par programme LOLF



VI - L'action sociale

3 - L'action sociale d'initiative académique (ASIA)

Les prestations ASIA individuelles et collectives 2022

Dans le cadre de l'action sociale d'initiative académique (ASIA), des prestations propres à l'Académie de Rennes ont été créées. Ces prestations, qui sont le fruit du travail mené au sein de Commission Académique d'Action Sociale avec les organisations syndicales et la MGEN, s'adressent aux personnels contractuels et représentent 10,5 % des dépenses d'action sociale de l'académie.

Une prestation d'aide à l'insertion professionnelle permet, dans la limite de 300 euros par an, un accompagnement des assistants d'éducation, AESH et agents contractuels de l'enseignement public qui engagent des frais pour des déplacements ou inscriptions à un examen, un concours, une formation.

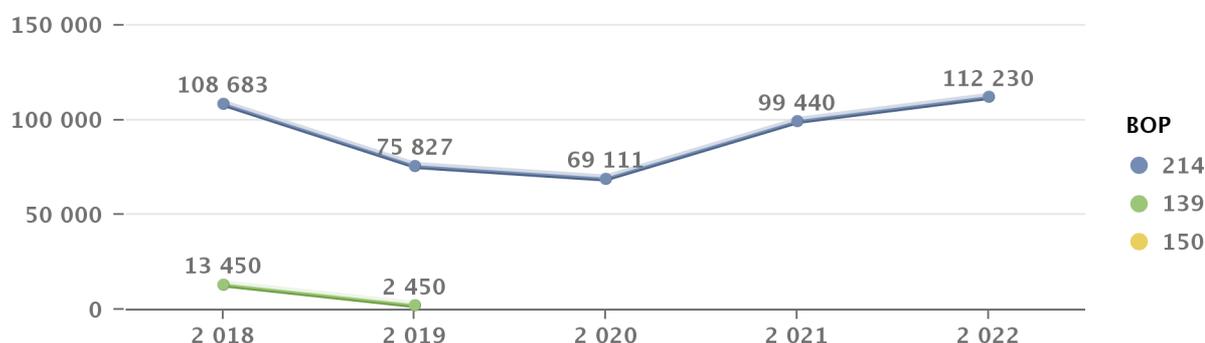
Par ailleurs, dans un souci d'équité avec les personnels rémunérés sur le budget de l'Etat éligibles aux prestations interministérielles, les prestations d'aide aux enfants handicapés et d'aide aux séjours d'enfants ont été ouvertes, dans le cadre de l'ASIA, aux assistants d'éducation et aux AESH rémunérés sur le budget des EPLE.

Indépendamment de ces prestations individuelles, des aides collectives bénéficient à certains agents pour la restauration.

Tableau 1 : Montant des prestations ASIA (en €)

	ASIA - Prestations individuelles	ASIA - Prestations collectives	TOTAL ASIA	%
Aide aux enfants handicapés	87 978 €		87 978 €	78,4%
Aide à l'insertion professionnelle	11 383 €		11 383 €	10,1%
Aide à la restauration		10 908 €	10 908 €	9,7%
Aide aux séjours d'enfants	1 961 €		1 961 €	1,7%
TOTAL ASIA	101 322 €	10 908 €	112 230 €	100,0%
	%	90,3%	9,7%	100,0%

Graphique 1 : Evolution des prestations ASIA par programme LOLF



VII - Les rémunérations

Source et champ :

Les données de ce chapitre sont transmises par le MEN et concernent les années civiles 2020 et 2021.

Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation.

► Unité : salaire en euros.

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

1 - Académie de Rennes, année 2020

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Median	2020	évolution 2019 2020 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (public)	3 151 €	2 806 €	294 €	114 €	2 528 €	2 482 €	2 649 €	0,89 €
Femmes	3 038 €	2 737 €	250 €	78 €	2 433 €	2 414 €	2 566 €	1,13 €
Hommes	3 409 €	2 965 €	394 €	196 €	2 745 €	2 709 €	2 836 €	0,51 €
Moins de 30 ans	2 165 €	1 958 €	191 €	34 €	1 740 €	1 785 €	1 862 €	- 0,08 €
50 ans et plus	3 644 €	3 297 €	324 €	139 €	2 919 €	2 930 €	3 014 €	0,63 €
Enseignants du premier degré public	2 893 €	2 656 €	183 €	-	2 310 €	2 338 €	2 423 €	1,63 €
Femmes	2 848 €	2 621 €	173 €	-	2 274 €	2 313 €	2 397 €	1,65 €
Hommes	3 114 €	2 830 €	234 €	-	2 489 €	2 449 €	2 543 €	1,55 €
Moins de 30 ans	2 207 €	2 020 €	184 €	-	1 768 €	1 833 €	1 871 €	0,35 €
50 ans et plus	3 358 €	3 144 €	194 €	-	2 677 €	2 722 €	2 753 €	1,72 €
Professeurs des écoles	2 901 €	2 663 €	183 €	-	2 316 €	2 340 €	2 425 €	1,68 €
Femmes	2 856 €	2 628 €	173 €	-	2 280 €	2 317 €	2 399 €	1,69 €
Hommes	3 121 €	2 836 €	234 €	-	2 495 €	2 453 €	2 546 €	1,62 €
Moins de 30 ans	2 251 €	2 058 €	190 €	-	1 803 €	1 839 €	1 873 €	0,43 €
50 ans et plus	3 363 €	3 150 €	194 €	-	2 681 €	2 723 €	2 757 €	1,68 €
Non-titulaires du premier degré public	1 638 €	1 528 €	96 €	-	1 319 €	1 460 €	1 676 €	5,29 €
Enseignants du second degré public	3 359 €	2 927 €	383 €	201 €	2 703 €	2 695 €	2 833 €	0,38 €
Femmes	3 255 €	2 869 €	339 €	162 €	2 615 €	2 622 €	2 760 €	0,59 €
Hommes	3 506 €	3 010 €	446 €	256 €	2 829 €	2 822 €	2 935 €	0,14 €
Moins de 30 ans	2 118 €	1 889 €	198 €	62 €	1 708 €	1 714 €	1 849 €	- 0,70 €
50 ans et plus	3 808 €	3 385 €	398 €	216 €	3 058 €	3 109 €	3 162 €	- 0,03 €
Professeurs de chaire supérieure	6 451 €	4 345 €	2 043 €	1 782 €	5 398 €	5 342 €	5 393 €	- 3,00 €
Femmes	6 105 €	4 347 €	1 703 €	1 444 €	5 067 €	5 100 €	5 067 €	- 3,59 €
Hommes	6 622 €	4 344 €	2 210 €	1 948 €	5 560 €	5 536 €	5 557 €	- 2,59 €
50 ans et plus	6 473 €	4 495 €	1 944 €	1 674 €	5 394 €	5 348 €	5 388 €	- 3,57 €
Professeurs agrégés	4 325 €	3 661 €	604 €	419 €	3 496 €	3 520 €	3 598 €	- 0,89 €
Femmes	4 172 €	3 604 €	509 €	329 €	3 361 €	3 406 €	3 481 €	- 0,96 €
Hommes	4 480 €	3 719 €	700 €	511 €	3 634 €	3 637 €	3 714 €	- 0,71 €
Moins de 30 ans	2 575 €	2 265 €	307 €	169 €	2 079 €	1 925 €	2 168 €	- 7,28 €
50 ans et plus	4 742 €	4 124 €	587 €	403 €	3 819 €	3 830 €	3 915 €	- 0,54 €
Professeurs certifiés	3 287 €	2 905 €	335 €	159 €	2 638 €	2 648 €	2 740 €	0,47 €
Femmes	3 219 €	2 860 €	312 €	139 €	2 581 €	2 594 €	2 698 €	0,60 €
Hommes	3 419 €	2 992 €	379 €	198 €	2 749 €	2 777 €	2 820 €	0,27 €
Moins de 30 ans	2 150 €	1 924 €	187 €	45 €	1 730 €	1 735 €	1 820 €	- 0,35 €
50 ans et plus	3 723 €	3 353 €	345 €	175 €	2 982 €	3 068 €	3 070 €	0,16 €
Professeurs d'EPS	3 341 €	2 937 €	344 €	156 €	2 684 €	2 699 €	2 762 €	0,48 €
Femmes	3 327 €	2 939 €	329 €	143 €	2 670 €	2 692 €	2 765 €	1,26 €
Hommes	3 351 €	2 936 €	355 €	165 €	2 694 €	2 704 €	2 760 €	- 0,08 €
Moins de 30 ans	2 118 €	1 890 €	160 €	32 €	1 704 €	1 706 €	1 792 €	- 0,93 €
50 ans et plus	3 821 €	3 461 €	335 €	153 €	3 060 €	3 154 €	3 134 €	- 0,08 €
Professeurs de lycée professionnel	3 475 €	2 995 €	429 €	208 €	2 800 €	2 791 €	2 863 €	0,75 €
Femmes	3 372 €	2 935 €	391 €	175 €	2 712 €	2 706 €	2 792 €	0,62 €
Hommes	3 568 €	3 049 €	464 €	237 €	2 880 €	2 873 €	2 927 €	0,93 €
Moins de 30 ans	€	€	€	€	€	€	€	€
50 ans et plus	3 743 €	3 304 €	411 €	189 €	3 006 €	3 087 €	3 078 €	0,37 €
Non-titulaires du second degré public	2 150 €	1 872 €	253 €	98 €	1 746 €	1 761 €	2 005 €	1,07 €
Femmes	2 051 €	1 801 €	222 €	73 €	1 664 €	1 703 €	1 954 €	0,82 €
Hommes	2 262 €	1 952 €	288 €	126 €	1 838 €	1 841 €	2 058 €	1,17 €
Moins de 30 ans	1 879 €	1 670 €	207 €	79 €	1 527 €	1 499 €	1 822 €	3,77 €
50 ans et plus	2 321 €	2 029 €	279 €	100 €	1 886 €	1 853 €	2 103 €	0,94 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +0,48 % en 2020.

5. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Education nationale.

6. Conseillers d'orientation intérimaire, contractuels administratifs, sociaux, de santé et ITRF.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

n.d. donnée non disponible.

Unité : salaire en euros.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

1 - Académie de Rennes, année 2020

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Median	2020	évolution 2019 2020 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (privé sous contrat)	2 833 €	2 528 €	259 €	117 €	2 211 €	2 187 €	2 376 €	1,94 €
Femmes	2 763 €	2 490 €	225 €	89 €	2 153 €	2 141 €	2 319 €	2,12 €
Hommes	3 045 €	2 642 €	364 €	201 €	2 387 €	2 341 €	2 544 €	1,40 €
Moins de 30 ans	2 101 €	1 881 €	216 €	80 €	1 674 €	1 717 €	1 818 €	2,34 €
50 ans et plus	3 273 €	2 971 €	283 €	136 €	2 545 €	2 574 €	2 722 €	1,34 €
Enseignants du premier degré privé	2 620 €	2 450 €	116 €	-	2 030 €	2 017 €	2 185 €	2,74 €
Femmes	2 601 €	2 433 €	114 €	-	2 016 €	2 013 €	2 175 €	2,72 €
Hommes	2 779 €	2 603 €	131 €	-	2 153 €	2 132 €	2 263 €	2,68 €
Moins de 30 ans	2 001 €	1 876 €	122 €	-	1 585 €	1 669 €	1 727 €	2,34 €
50 ans et plus	3 041 €	2 904 €	118 €	-	2 348 €	2 397 €	2 501 €	2,34 €
Professeurs des écoles	2 730 €	2 562 €	115 €	-	2 110 €	2 088 €	2 226 €	2,57 €
Femmes	2 713 €	2 545 €	113 €	-	2 097 €	2 083 €	2 217 €	2,59 €
Hommes	2 878 €	2 703 €	128 €	-	2 226 €	2 187 €	2 296 €	2,29 €
Moins de 30 ans	2 146 €	2 028 €	116 €	-	1 689 €	1 741 €	1 735 €	1,42 €
50 ans et plus	3 090 €	2 953 €	118 €	-	2 384 €	2 413 €	2 524 €	2,31 €
Maîtres délégués du premier degré privé	1 654 €	1 480 €	126 €	-	1 333 €	1 343 €	1 634 €	2,58 €
Enseignants du second degré privé	2 976 €	2 580 €	356 €	192 €	2 333 €	2 315 €	2 504 €	1,47 €
Femmes	2 912 €	2 543 €	327 €	167 €	2 279 €	2 277 €	2 452 €	1,67 €
Hommes	3 098 €	2 649 €	410 €	240 €	2 434 €	2 397 €	2 601 €	1,13 €
Moins de 30 ans	2 167 €	1 885 €	279 €	128 €	1 733 €	1 738 €	1 881 €	2,27 €
50 ans et plus	3 392 €	3 005 €	367 €	205 €	2 646 €	2 686 €	2 835 €	0,90 €
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 518 €	3 698 €	764 €	580 €	3 558 €	3 482 €	3 622 €	-
Femmes	4 300 €	3 591 €	665 €	483 €	3 378 €	3 334 €	3 423 €	-
Hommes	4 732 €	3 804 €	862 €	675 €	3 736 €	3 672 €	3 821 €	-
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans et plus	4 945 €	4 091 €	822 €	646 €	3 900 €	3 827 €	3 992 €	0,09 €
Professeurs certifiés	3 083 €	2 697 €	344 €	185 €	2 405 €	2 375 €	2 532 €	0,95 €
Femmes	3 036 €	2 670 €	322 €	165 €	2 366 €	2 342 €	2 492 €	1,14 €
Hommes	3 202 €	2 764 €	399 €	234 €	2 504 €	2 458 €	2 633 €	0,56 €
Moins de 30 ans	2 299 €	2 016 €	279 €	121 €	1 823 €	1 855 €	1 897 €	0,65 €
50 ans et plus	3 401 €	3 046 €	336 €	185 €	2 646 €	2 677 €	2 826 €	0,63 €
Professeurs d'EPS	3 110 €	2 726 €	342 €	174 €	2 425 €	2 432 €	2 532 €	1,31 €
Femmes	3 072 €	2 708 €	316 €	148 €	2 392 €	2 429 €	2 502 €	0,77 €
Hommes	3 139 €	2 739 €	361 €	193 €	2 451 €	2 434 €	2 554 €	1,68 €
Moins de 30 ans	2 334 €	2 041 €	289 €	125 €	1 851 €	1 911 €	1 903 €	1,29 €
50 ans et plus	3 548 €	3 207 €	323 €	164 €	2 757 €	2 892 €	2 929 €	1,27 €
Professeurs de lycée professionnel	3 390 €	2 897 €	451 €	244 €	2 648 €	2 625 €	2 741 €	1,35 €
Femmes	3 273 €	2 815 €	416 €	210 €	2 553 €	2 510 €	2 656 €	1,41 €
Hommes	3 528 €	2 994 €	492 €	284 €	2 761 €	2 783 €	2 841 €	1,28 €
Moins de 30 ans	€	€	€	€	€	€	€	€
50 ans et plus	3 644 €	3 175 €	449 €	241 €	2 841 €	2 924 €	2 959 €	1,48 €
Maîtres délégués du second degré privé	1 968 €	1 670 €	265 €	123 €	1 593 €	1 627 €	1 813 €	3,11 €
Femmes	1 920 €	1 637 €	247 €	107 €	1 554 €	1 596 €	1 797 €	3,69 €
Hommes	2 043 €	1 721 €	293 €	147 €	1 655 €	1 690 €	1 835 €	2,14 €
Moins de 30 ans	1 951 €	1 680 €	267 €	131 €	1 582 €	1 600 €	1 824 €	4,99 €
50 ans et plus	2 014 €	1 712 €	283 €	125 €	1 627 €	1 687 €	1 851 €	4,77 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +0,48 % en 2020.

5. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

6. Conseillers d'orientation intérimaire, contractuels administratifs, sociaux, de santé et ITRF.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

n.d. donnée non disponible.

Unité : salaire en euros.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

1 - Académie de Rennes, année 2020

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Median	2020	évolution 2019 2020 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Non-enseignants	1 745 €	1 556 €	170 €	-	1 406 €	940 €	1 848 €	- 1,34 €
Femmes	1 625 €	1 463 €	143 €	-	1 309 €	881 €	1 752 €	- 1,09 €
Hommes	2 221 €	1 924 €	279 €	-	1 792 €	1 241 €	2 208 €	- 0,71 €
Moins de 30 ans	1 275 €	1 238 €	34 €	-	1 027 €	939 €	1 319 €	0,45 €
50 ans et plus	2 113 €	1 853 €	251 €	-	1 700 €	993 €	2 160 €	- 3,38 €
Non-enseignants titulaires	3 193 €	2 636 €	524 €	-	2 573 €	2 268 €	2 657 €	1,00 €
Catégorie A	3 889 €	3 222 €	625 €	-	3 133 €	2 957 €	3 219 €	0,91 €
Catégorie B	2 539 €	2 017 €	498 €	-	2 051 €	2 020 €	2 122 €	0,18 €
Catégorie C	2 046 €	1 712 €	310 €	-	1 645 €	1 661 €	1 719 €	0,62 €
Femmes	2 961 €	2 471 €	458 €	-	2 383 €	2 099 €	2 478 €	1,24 €
Hommes	3 901 €	3 136 €	724 €	-	3 152 €	3 016 €	3 184 €	0,69 €
Moins de 30 ans	2 124 €	1 769 €	337 €	-	1 714 €	1 764 €	1 777 €	2,91 €
50 ans et plus	3 440 €	2 879 €	546 €	-	2 767 €	2 483 €	2 836 €	- 0,33 €
Personnels d'encadrement	5 158 €	4 232 €	881 €	-	4 161 €	4 006 €	4 176 €	- 0,16 €
Femmes	4 972 €	4 129 €	806 €	-	4 007 €	3 872 €	4 015 €	0,11 €
Hommes	5 338 €	4 332 €	953 €	-	4 310 €	4 163 €	4 331 €	- 0,26 €
50 ans et plus	5 385 €	4 427 €	939 €	-	4 342 €	4 172 €	4 360 €	- 0,51 €
Personnels de vie scolaire (5)	3 165 €	2 923 €	197 €	-	2 526 €	2 533 €	2 600 €	1,32 €
Femmes	3 113 €	2 881 €	188 €	-	2 484 €	2 487 €	2 569 €	1,40 €
Hommes	3 376 €	3 091 €	235 €	-	2 695 €	2 672 €	2 720 €	1,20 €
Moins de 30 ans	2 091 €	1 927 €	124 €	-	1 674 €	1 729 €	1 760 €	0,28 €
50 ans et plus	3 596 €	3 369 €	207 €	-	2 867 €	2 931 €	2 905 €	1,53 €
Personnels ASS	2 707 €	2 171 €	508 €	-	2 185 €	1 971 €	2 283 €	1,07 €
Femmes	2 625 €	2 125 €	472 €	-	2 116 €	1 937 €	2 221 €	1,05 €
Hommes	3 197 €	2 445 €	722 €	-	2 593 €	2 342 €	2 634 €	1,00 €
Moins de 30 ans	2 182 €	1 681 €	500 €	-	1 771 €	1 800 €	1 806 €	5,79 €
50 ans et plus	2 834 €	2 322 €	501 €	-	2 282 €	2 055 €	2 370 €	- 0,04 €
Filière administrative	2 629 €	2 080 €	522 €	-	2 125 €	1 856 €	2 206 €	1,04 €
Femmes	2 508 €	2 005 €	477 €	-	2 026 €	1 808 €	2 112 €	1,12 €
Hommes	3 226 €	2 451 €	745 €	-	2 618 €	2 305 €	2 657 €	0,79 €
Moins de 30 ans	2 137 €	1 623 €	513 €	-	1 736 €	1 771 €	1 792 €	5,36 €
50 ans et plus	2 715 €	2 195 €	509 €	-	2 190 €	1 917 €	2 261 €	- 0,19 €
Filière santé et sociale	2 989 €	2 496 €	458 €	-	2 397 €	2 308 €	2 571 €	1,19 €
Femmes	2 993 €	2 502 €	457 €	-	2 401 €	2 301 €	2 581 €	1,15 €
Hommes	2 903 €	2 400 €	478 €	-	2 336 €	2 398 €	2 403 €	2,17 €
Moins de 30 ans	€	€	€	-	€	€	€	€
50 ans et plus	3 225 €	2 735 €	479 €	-	2 582 €	2 453 €	2 741 €	1,33 €
Personnels ITRF	2 697 €	2 095 €	573 €	-	2 186 €	1 884 €	2 244 €	0,79 €
Femmes	2 510 €	1 990 €	491 €	-	2 030 €	1 763 €	2 113 €	0,65 €
Hommes	2 928 €	2 225 €	673 €	-	2 378 €	2 154 €	2 407 €	1,19 €
Moins de 30 ans	€	€	€	-	€	€	€	€
50 ans et plus	2 667 €	2 146 €	509 €	-	2 153 €	1 804 €	2 186 €	- 1,43 €
Non-enseignants non-titulaires	1 140 €	1 106 €	23 €	-	919 €	809 €	1 310 €	1,78 €
Femmes	1 112 €	1 077 €	22 €	-	896 €	804 €	1 311 €	2,04 €
Hommes	1 266 €	1 235 €	26 €	-	1 020 €	937 €	1 304 €	0,60 €
Moins de 30 ans	1 250 €	1 222 €	25 €	-	1 007 €	935 €	1 297 €	0,56 €
50 ans et plus	1 034 €	1 019 €	12 €	-	833 €	773 €	1 293 €	2,59 €
Personnels d'orientation et d'éducation non titulaires	2 042 €	1 857 €	159 €	-	1 649 €	1 686 €	1 872 €	5,10 €
Femmes	2 061 €	1 884 €	156 €	-	1 665 €	1 686 €	1 865 €	5,29 €
Hommes	1 976 €	1 758 €	167 €	-	1 593 €	1 646 €	1 896 €	4,76 €
Moins de 30 ans	€	€	€	-	€	€	€	€
50 ans et plus	€	€	€	-	€	€	€	€
Personnels d'assistance éducative (AED et AESH)	1 111 €	1 079 €	21 €	-	895 €	808 €	1 291 €	1,91 €
Femmes	1 082 €	1 050 €	20 €	-	872 €	798 €	1 293 €	2,15 €
Hommes	1 239 €	1 211 €	23 €	-	998 €	931 €	1 282 €	0,84 €
Moins de 30 ans	1 237 €	1 211 €	24 €	-	997 €	934 €	1 289 €	0,45 €
50 ans et plus	999 €	985 €	10 €	-	804 €	772 €	1 270 €	3,01 €
Personnels ASS et ITRF non titulaires	1 652 €	1 590 €	45 €	-	1 332 €	1 287 €	1 581 €	1,83 €
Femmes	1 611 €	1 549 €	44 €	-	1 300 €	1 277 €	1 579 €	2,79 €
Hommes	1 899 €	1 837 €	53 €	-	1 528 €	1 338 €	1 592 €	- 1,84 €
Moins de 30 ans	1 587 €	1 555 €	31 €	-	1 281 €	1 278 €	1 458 €	4,70 €
50 ans et plus	1 672 €	1 628 €	39 €	-	1 348 €	1 275 €	1 677 €	1,84 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +0,48 % en 2020.

5. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

6. Conseillers d'orientation intérimaire, contractuels administratifs, sociaux, de santé et ITRF.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

n.d. donnée non disponible.

Unité : salaire en euros.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

2 - France entière, hors Mayotte, année 2020

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Median	2020	évolution 2019 2020 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (public)	3 220 €	2 748 €	411 €	137 €	2 596 €	2 494 €	2 686 €	1,09 €
Femmes	3 115 €	2 695 €	358 €	98 €	2 506 €	2 427 €	2 604 €	1,30 €
Hommes	3 472 €	2 877 €	537 €	230 €	2 812 €	2 712 €	2 882 €	0,76 €
Moins de 30 ans	2 390 €	2 039 €	318 €	77 €	1 929 €	1 898 €	1 998 €	0,53 €
50 ans et plus	3 804 €	3 312 €	452 €	159 €	3 061 €	3 020 €	3 135 €	0,87 €
Enseignants du premier degré public	2 990 €	2 643 €	284 €	-	2 397 €	2 358 €	2 479 €	1,73 €
Femmes	2 947 €	2 613 €	269 €	-	2 361 €	2 340 €	2 450 €	1,79 €
Hommes	3 220 €	2 799 €	365 €	-	2 586 €	2 499 €	2 626 €	1,53 €
Moins de 30 ans	2 323 €	2 038 €	255 €	-	1 867 €	1 857 €	1 919 €	0,68 €
50 ans et plus	3 541 €	3 192 €	312 €	-	2 833 €	2 801 €	2 888 €	1,88 €
Professeurs des écoles	2 997 €	2 651 €	283 €	-	2 403 €	2 360 €	2 483 €	1,72 €
Femmes	2 953 €	2 621 €	267 €	-	2 367 €	2 344 €	2 454 €	1,78 €
Hommes	3 229 €	2 809 €	363 €	-	2 593 €	2 506 €	2 632 €	1,52 €
Moins de 30 ans	2 321 €	2 040 €	250 €	-	1 864 €	1 857 €	1 918 €	0,67 €
50 ans et plus	3 557 €	3 210 €	310 €	-	2 847 €	2 811 €	2 897 €	1,83 €
Non-titulaires du premier degré public	2 348 €	1 856 €	447 €	-	1 896 €	1 858 €	1 980 €	1,85 €
Enseignants du second degré public	3 426 €	2 843 €	525 €	251 €	2 774 €	2 693 €	2 875 €	0,69 €
Femmes	3 332 €	2 800 €	474 €	213 €	2 692 €	2 623 €	2 805 €	0,84 €
Hommes	3 560 €	2 904 €	596 €	305 €	2 891 €	2 808 €	2 973 €	0,50 €
Moins de 30 ans	2 463 €	2 040 €	385 €	152 €	1 997 €	1 978 €	2 090 €	0,55 €
50 ans et plus	3 988 €	3 395 €	550 €	263 €	3 219 €	3 206 €	3 309 €	0,27 €
Professeurs de chaire supérieure	6 651 €	4 395 €	2 160 €	1 834 €	5 575 €	5 487 €	5 574 €	-
Femmes	6 253 €	4 374 €	1 784 €	1 486 €	5 202 €	5 138 €	5 200 €	-
Hommes	6 897 €	4 408 €	2 392 €	2 050 €	5 806 €	5 708 €	5 805 €	-
50 ans et plus	6 723 €	4 535 €	2 110 €	1 770 €	5 621 €	5 496 €	5 620 €	-
Professeurs agrégés	4 361 €	3 546 €	733 €	481 €	3 546 €	3 514 €	3 626 €	-
Femmes	4 221 €	3 502 €	636 €	400 €	3 420 €	3 417 €	3 516 €	-
Hommes	4 524 €	3 598 €	845 €	575 €	3 691 €	3 640 €	3 752 €	-
Moins de 30 ans	2 908 €	2 369 €	500 €	299 €	2 366 €	2 342 €	2 462 €	-
50 ans et plus	4 938 €	4 144 €	734 €	466 €	3 998 €	3 942 €	4 064 €	-
Professeurs certifiés	3 335 €	2 806 €	474 €	209 €	2 694 €	2 629 €	2 769 €	0,69 €
Femmes	3 263 €	2 768 €	440 €	185 €	2 632 €	2 573 €	2 719 €	0,83 €
Hommes	3 468 €	2 876 €	537 €	254 €	2 808 €	2 749 €	2 859 €	0,43 €
Moins de 30 ans	2 439 €	2 033 €	365 €	138 €	1 975 €	1 971 €	2 044 €	0,29 €
50 ans et plus	3 896 €	3 365 €	490 €	218 €	3 137 €	3 156 €	3 210 €	0,47 €
Professeurs d'EPS	3 370 €	2 824 €	487 €	197 €	2 723 €	2 680 €	2 781 €	0,49 €
Femmes	3 373 €	2 870 €	445 €	173 €	2 719 €	2 689 €	2 791 €	0,63 €
Hommes	3 368 €	2 790 €	518 €	215 €	2 726 €	2 674 €	2 774 €	0,40 €
Moins de 30 ans	2 508 €	2 057 €	405 €	138 €	2 033 €	2 035 €	2 102 €	0,13 €
50 ans et plus	4 034 €	3 516 €	478 €	187 €	3 244 €	3 227 €	3 305 €	0,60 €
Professeurs de lycée professionnel	3 573 €	2 920 €	593 €	255 €	2 899 €	2 840 €	2 948 €	0,68 €
Femmes	3 479 €	2 869 €	554 €	226 €	2 817 €	2 757 €	2 881 €	0,69 €
Hommes	3 671 €	2 974 €	633 €	284 €	2 984 €	2 926 €	3 016 €	0,65 €
Moins de 30 ans	2 503 €	2 039 €	415 €	179 €	2 035 €	2 025 €	2 100 €	0,39 €
50 ans et plus	3 964 €	3 327 €	596 €	238 €	3 205 €	3 195 €	3 257 €	0,26 €
Non-titulaires du second degré public	2 402 €	1 970 €	391 €	142 €	1 952 €	1 913 €	2 128 €	1,81 €
Femmes	2 333 €	1 930 €	363 €	120 €	1 895 €	1 856 €	2 091 €	2,05 €
Hommes	2 482 €	2 017 €	423 €	167 €	2 019 €	1 978 €	2 170 €	1,66 €
Moins de 30 ans	2 286 €	1 895 €	370 €	126 €	1 857 €	1 776 €	2 021 €	2,18 €
50 ans et plus	2 447 €	2 046 €	366 €	136 €	1 987 €	1 947 €	2 182 €	0,77 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +0,48 % en 2020.

5. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

6. Conseillers d'orientation intérimaire, contractuels administratifs, sociaux, de santé et ITRF.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

n.d. donnée non disponible.

Unité : salaire en euros.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

2 - France entière, hors Mayotte, année 2020

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Median	2020	évolution 2019 2020 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (privé sous contrat)	2 811 €	2 444 €	313 €	140 €	2 201 €	2 180 €	2 383 €	1,46 €
Femmes	2 757 €	2 424 €	278 €	112 €	2 154 €	2 145 €	2 337 €	1,50 €
Hommes	2 970 €	2 505 €	416 €	224 €	2 337 €	2 295 €	2 514 €	1,24 €
Moins de 30 ans	2 112 €	1 845 €	250 €	92 €	1 688 €	1 708 €	1 844 €	1,39 €
50 ans et plus	3 237 €	2 868 €	334 €	155 €	2 522 €	2 544 €	2 712 €	0,88 €
Enseignants du premier degré privé	2 598 €	2 391 €	149 €	-	2 018 €	2 008 €	2 181 €	1,94 €
Femmes	2 586 €	2 380 €	146 €	-	2 008 €	2 000 €	2 176 €	1,91 €
Hommes	2 731 €	2 500 €	180 €	-	2 121 €	2 107 €	2 235 €	2,35 €
Moins de 30 ans	2 020 €	1 852 €	153 €	-	1 604 €	1 657 €	1 743 €	1,58 €
50 ans et plus	3 034 €	2 845 €	159 €	-	2 344 €	2 387 €	2 496 €	1,66 €
Professeurs des écoles	2 756 €	2 551 €	143 €	-	2 131 €	2 110 €	2 249 €	1,97 €
Femmes	2 742 €	2 538 €	140 €	-	2 121 €	2 098 €	2 243 €	1,97 €
Hommes	2 908 €	2 684 €	168 €	-	2 249 €	2 208 €	2 317 €	2,23 €
Moins de 30 ans	2 177 €	2 034 €	124 €	-	1 714 €	1 750 €	1 759 €	1,19 €
50 ans et plus	3 121 €	2 933 €	158 €	-	2 409 €	2 419 €	2 536 €	1,63 €
Maîtres délégués du premier degré privé	1 763 €	1 542 €	182 €	-	1 415 €	1 406 €	1 642 €	0,99 €
Enseignants du second degré privé	2 916 €	2 471 €	394 €	207 €	2 291 €	2 273 €	2 482 €	1,26 €
Femmes	2 873 €	2 453 €	367 €	184 €	2 254 €	2 246 €	2 447 €	1,33 €
Hommes	3 000 €	2 506 €	445 €	251 €	2 364 €	2 330 €	2 550 €	1,11 €
Moins de 30 ans	2 164 €	1 842 €	305 €	139 €	1 736 €	1 743 €	1 903 €	1,40 €
50 ans et plus	3 320 €	2 878 €	405 €	215 €	2 594 €	2 638 €	2 801 €	0,62 €
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 425 €	3 599 €	741 €	535 €	3 482 €	3 414 €	3 582 €	-
Femmes	4 217 €	3 506 €	626 €	428 €	3 309 €	3 275 €	3 413 €	-
Hommes	4 680 €	3 714 €	881 €	666 €	3 694 €	3 620 €	3 787 €	-
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans et plus	4 825 €	3 984 €	785 €	579 €	3 801 €	3 734 €	3 932 €	-
Professeurs certifiés	3 112 €	2 665 €	393 €	209 €	2 431 €	2 397 €	2 562 €	1,07 €
Femmes	3 067 €	2 643 €	369 €	188 €	2 394 €	2 363 €	2 524 €	1,17 €
Hommes	3 230 €	2 722 €	455 €	262 €	2 529 €	2 496 €	2 660 €	0,84 €
Moins de 30 ans	2 347 €	2 028 €	299 €	135 €	1 862 €	1 896 €	1 940 €	0,65 €
50 ans et plus	3 425 €	2 995 €	392 €	210 €	2 669 €	2 699 €	2 839 €	0,66 €
Professeurs d'EPS	3 135 €	2 702 €	378 €	184 €	2 445 €	2 408 €	2 531 €	1,62 €
Femmes	3 123 €	2 723 €	346 €	152 €	2 431 €	2 409 €	2 530 €	1,68 €
Hommes	3 143 €	2 688 €	399 €	205 €	2 454 €	2 406 €	2 532 €	1,59 €
Moins de 30 ans	2 430 €	2 084 €	331 €	143 €	1 920 €	1 958 €	1 978 €	1,90 €
50 ans et plus	3 584 €	3 192 €	353 €	166 €	2 786 €	2 892 €	2 928 €	1,16 €
Professeurs de lycée professionnel	3 301 €	2 773 €	477 €	242 €	2 581 €	2 544 €	2 678 €	1,28 €
Femmes	3 229 €	2 728 €	453 €	220 €	2 523 €	2 478 €	2 622 €	1,27 €
Hommes	3 429 €	2 854 €	522 €	282 €	2 684 €	2 679 €	2 778 €	1,30 €
Moins de 30 ans	2 409 €	2 059 €	338 €	159 €	1 920 €	1 962 €	1 979 €	1,01 €
50 ans et plus	3 542 €	3 040 €	469 €	228 €	2 762 €	2 811 €	2 895 €	1,00 €
Maîtres délégués du second degré privé	1 972 €	1 621 €	313 €	147 €	1 597 €	1 624 €	1 833 €	1,09 €
Femmes	1 928 €	1 592 €	295 €	131 €	1 561 €	1 594 €	1 818 €	1,07 €
Hommes	2 044 €	1 668 €	343 €	173 €	1 657 €	1 672 €	1 856 €	1,08 €
Moins de 30 ans	2 002 €	1 683 €	302 €	138 €	1 623 €	1 606 €	1 842 €	1,78 €
50 ans et plus	1 909 €	1 574 €	304 €	144 €	1 543 €	1 589 €	1 833 €	0,81 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +0,48 % en 2020.

5. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

6. Conseillers d'orientation intérimaire, contractuels administratifs, sociaux, de santé et ITRF.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

n.d. donnée non disponible.

Unité : salaire en euros.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

2 - France entière, hors Mayotte, année 2020

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Median	2020	évolution 2019 2020 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Non-enseignants	1 896 €	1 625 €	247 €	-	1 532 €	1 132 €	2 007 €	- 1,54 €
Femmes	1 771 €	1 533 €	214 €	-	1 430 €	1 019 €	1 899 €	- 1,64 €
Hommes	2 353 €	1 962 €	365 €	-	1 905 €	1 263 €	2 383 €	- 0,29 €
Moins de 30 ans	1 242 €	1 187 €	52 €	-	1 000 €	929 €	1 365 €	0,57 €
50 ans et plus	2 476 €	2 059 €	393 €	-	2 000 €	1 657 €	2 441 €	- 2,56 €
Non-enseignants titulaires	3 297 €	2 611 €	635 €	-	2 669 €	2 324 €	2 745 €	1,26 €
Catégorie A	4 033 €	3 195 €	777 €	-	3 266 €	3 038 €	3 341 €	1,32 €
Catégorie B	2 617 €	2 003 €	574 €	-	2 123 €	2 067 €	2 186 €	0,41 €
Catégorie C	2 112 €	1 712 €	364 €	-	1 705 €	1 664 €	1 770 €	0,48 €
Femmes	3 054 €	2 446 €	560 €	-	2 469 €	2 178 €	2 556 €	1,39 €
Hommes	4 063 €	3 130 €	873 €	-	3 299 €	3 107 €	3 326 €	1,07 €
Moins de 30 ans	2 220 €	1 795 €	383 €	-	1 796 €	1 775 €	1 842 €	0,89 €
50 ans et plus	3 620 €	2 892 €	693 €	-	2 927 €	2 605 €	2 995 €	0,96 €
Personnels d'encadrement	5 470 €	4 248 €	1 150 €	-	4 438 €	4 200 €	4 439 €	0,50 €
Femmes	5 292 €	4 156 €	1 068 €	-	4 289 €	4 066 €	4 292 €	0,38 €
Hommes	5 652 €	4 342 €	1 232 €	-	4 590 €	4 348 €	4 589 €	0,70 €
50 ans et plus	5 767 €	4 473 €	1 240 €	-	4 678 €	4 425 €	4 683 €	0,44 €
Personnels de vie scolaire (5)	3 264 €	2 885 €	324 €	-	2 617 €	2 568 €	2 669 €	1,20 €
Femmes	3 217 €	2 851 €	311 €	-	2 579 €	2 531 €	2 637 €	1,29 €
Hommes	3 444 €	3 016 €	374 €	-	2 764 €	2 738 €	2 793 €	1,05 €
Moins de 30 ans	2 315 €	2 016 €	253 €	-	1 862 €	1 897 €	1 938 €	- 0,06 €
50 ans et plus	3 722 €	3 351 €	332 €	-	2 978 €	2 990 €	3 022 €	1,22 €
Personnels ASS	2 728 €	2 096 €	588 €	-	2 213 €	1 999 €	2 300 €	1,28 €
Femmes	2 654 €	2 058 €	553 €	-	2 150 €	1 967 €	2 244 €	1,31 €
Hommes	3 191 €	2 335 €	806 €	-	2 602 €	2 334 €	2 638 €	1,07 €
Moins de 30 ans	2 186 €	1 664 €	479 €	-	1 775 €	1 688 €	1 806 €	1,93 €
50 ans et plus	2 879 €	2 252 €	600 €	-	2 331 €	2 097 €	2 408 €	1,02 €
Filière administrative	2 654 €	2 021 €	591 €	-	2 155 €	1 905 €	2 222 €	0,92 €
Femmes	2 547 €	1 960 €	546 €	-	2 066 €	1 854 €	2 138 €	0,91 €
Hommes	3 208 €	2 336 €	822 €	-	2 616 €	2 339 €	2 650 €	0,99 €
Moins de 30 ans	2 142 €	1 632 €	465 €	-	1 740 €	1 607 €	1 763 €	1,37 €
50 ans et plus	2 773 €	2 147 €	599 €	-	2 248 €	1 968 €	2 305 €	0,76 €
Filière santé et sociale	3 015 €	2 383 €	578 €	-	2 436 €	2 332 €	2 608 €	2,36 €
Femmes	3 009 €	2 381 €	575 €	-	2 431 €	2 330 €	2 608 €	2,42 €
Hommes	3 135 €	2 439 €	646 €	-	2 540 €	2 376 €	2 604 €	1,01 €
Moins de 30 ans	2 347 €	1 784 €	531 €	-	1 906 €	1 862 €	1 959 €	3,98 €
50 ans et plus	3 291 €	2 656 €	604 €	-	2 652 €	2 510 €	2 815 €	2,04 €
Personnels ITRF	2 629 €	2 013 €	573 €	-	2 134 €	1 819 €	2 199 €	1,10 €
Femmes	2 415 €	1 908 €	466 €	-	1 953 €	1 729 €	2 043 €	0,69 €
Hommes	2 893 €	2 143 €	704 €	-	2 359 €	2 091 €	2 387 €	1,51 €
Moins de 30 ans	2 050 €	1 612 €	410 €	-	1 660 €	1 531 €	1 689 €	- 1,57 €
50 ans et plus	2 728 €	2 119 €	578 €	-	2 212 €	1 837 €	2 269 €	0,62 €
Non-enseignants non-titulaires	1 171 €	1 115 €	46 €	-	944 €	822 €	1 363 €	1,00 €
Femmes	1 141 €	1 085 €	45 €	-	920 €	807 €	1 359 €	1,04 €
Hommes	1 291 €	1 236 €	50 €	-	1 039 €	971 €	1 378 €	0,91 €
Moins de 30 ans	1 203 €	1 162 €	39 €	-	968 €	920 €	1 331 €	0,85 €
50 ans et plus	1 086 €	1 048 €	29 €	-	875 €	776 €	1 349 €	0,72 €
Personnels d'orientation et d'éducation non titulaires	2 182 €	1 905 €	241 €	-	1 762 €	1 727 €	1 892 €	0,94 €
Femmes	2 155 €	1 895 €	225 €	-	1 741 €	1 709 €	1 872 €	1,01 €
Hommes	2 282 €	1 947 €	302 €	-	1 845 €	1 774 €	1 962 €	0,58 €
Moins de 30 ans	2 154 €	1 933 €	203 €	-	1 740 €	1 680 €	1 813 €	- 1,00 €
50 ans et plus	2 024 €	1 799 €	203 €	-	1 635 €	1 679 €	1 868 €	- 0,05 €
Personnels d'assistance éducative (AED et AESH)	1 113 €	1 066 €	38 €	-	896 €	809 €	1 325 €	1,20 €
Femmes	1 085 €	1 037 €	37 €	-	874 €	794 €	1 326 €	1,29 €
Hommes	1 222 €	1 178 €	41 €	-	983 €	943 €	1 321 €	0,82 €
Moins de 30 ans	1 173 €	1 137 €	35 €	-	944 €	896 €	1 315 €	0,73 €
50 ans et plus	1 008 €	980 €	20 €	-	811 €	770 €	1 295 €	1,56 €
Personnels ASS et ITRF non titulaires	1 870 €	1 717 €	124 €	-	1 511 €	1 357 €	1 747 €	2,50 €
Femmes	1 777 €	1 630 €	119 €	-	1 435 €	1 320 €	1 673 €	2,25 €
Hommes	2 332 €	2 147 €	146 €	-	1 885 €	1 597 €	2 068 €	3,92 €
Moins de 30 ans	1 850 €	1 715 €	117 €	-	1 491 €	1 394 €	1 611 €	4,59 €
50 ans et plus	1 860 €	1 733 €	107 €	-	1 503 €	1 302 €	1 821 €	1,77 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +0,48 % en 2020.

5. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

6. Conseillers d'orientation intérimaire, contractuels administratifs, sociaux, de santé et ITRF.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

n.d. donnée non disponible.

Unité : salaire en euros.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

3 - Académie de Rennes, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (public)	3 242 €	2 863 €	328 €	119 €	2 604 €	2 546 €	2 715 €	0,93 €
Femmes	3 129 €	2 795 €	284 €	83 €	2 509 €	2 475 €	2 632 €	0,96 €
Hommes	3 505 €	3 023 €	432 €	202 €	2 825 €	2 776 €	2 904 €	0,94 €
Moins de 30 ans	2 306 €	2 042 €	245 €	33 €	1 855 €	1 819 €	1 900 €	0,67 €
50 ans et plus	3 723 €	3 348 €	352 €	144 €	2 985 €	2 986 €	3 081 €	0,66 €
Enseignants du premier degré public	2 971 €	2 712 €	205 €	-	2 374 €	2 375 €	2 476 €	0,60 €
Femmes	2 928 €	2 678 €	195 €	-	2 339 €	2 361 €	2 451 €	0,66 €
Hommes	3 188 €	2 883 €	254 €	-	2 550 €	2 494 €	2 596 €	0,48 €
Moins de 30 ans	2 317 €	2 077 €	236 €	-	1 859 €	1 850 €	1 895 €	- 0,05 €
50 ans et plus	3 446 €	3 219 €	207 €	-	2 748 €	2 779 €	2 820 €	0,77 €
Professeurs des écoles	2 971 €	2 714 €	203 €	-	2 374 €	2 378 €	2 478 €	0,62 €
Femmes	2 928 €	2 679 €	193 €	-	2 338 €	2 363 €	2 453 €	0,66 €
Hommes	3 193 €	2 888 €	253 €	-	2 554 €	2 500 €	2 600 €	0,51 €
Moins de 30 ans	2 270 €	2 034 €	232 €	-	1 819 €	1 850 €	1 887 €	- 0,54 €
50 ans et plus	3 448 €	3 223 €	205 €	-	2 749 €	2 782 €	2 823 €	0,72 €
Non-titulaires du premier degré public	2 925 €	2 600 €	297 €	-	2 389 €	1 872 €	2 084 €	21,82 €
Enseignants du second degré public	3 463 €	2 987 €	429 €	211 €	2 791 €	2 774 €	2 910 €	1,20 €
Femmes	3 361 €	2 930 €	386 €	174 €	2 705 €	2 701 €	2 841 €	1,33 €
Hommes	3 608 €	3 069 €	490 €	264 €	2 915 €	2 904 €	3 008 €	1,06 €
Moins de 30 ans	2 293 €	2 002 €	256 €	69 €	1 851 €	1 749 €	1 908 €	1,67 €
50 ans et plus	3 880 €	3 421 €	434 €	223 €	3 119 €	3 182 €	3 229 €	0,57 €
Professeurs de chaire supérieure	6 590 €	4 358 €	2 165 €	1 822 €	5 521 €	5 458 €	5 524 €	0,78 €
Femmes	6 267 €	4 359 €	1 832 €	1 470 €	5 214 €	5 208 €	5 214 €	1,23 €
Hommes	6 761 €	4 358 €	2 341 €	2 008 €	5 684 €	5 609 €	5 687 €	0,69 €
50 ans et plus	6 600 €	4 508 €	2 063 €	1 702 €	5 506 €	5 480 €	5 510 €	0,62 €
Professeurs agrégés	4 410 €	3 690 €	663 €	447 €	3 573 €	3 589 €	3 683 €	0,74 €
Femmes	4 243 €	3 624 €	564 €	352 €	3 425 €	3 473 €	3 558 €	0,54 €
Hommes	4 585 €	3 758 €	767 €	547 €	3 727 €	3 723 €	3 809 €	1,01 €
Moins de 30 ans	2 607 €	2 234 €	366 €	192 €	2 111 €	1 978 €	2 249 €	2,27 €
50 ans et plus	4 809 €	4 144 €	634 €	425 €	3 880 €	3 887 €	3 972 €	- 0,19 €
Professeurs certifiés	3 372 €	2 956 €	370 €	166 €	2 710 €	2 722 €	2 816 €	1,16 €
Femmes	3 310 €	2 915 €	350 €	149 €	2 659 €	2 663 €	2 779 €	1,36 €
Hommes	3 491 €	3 035 €	409 €	198 €	2 810 €	2 847 €	2 887 €	0,79 €
Moins de 30 ans	2 178 €	1 929 €	205 €	46 €	1 753 €	1 720 €	1 845 €	- 0,25 €
50 ans et plus	3 789 €	3 392 €	374 €	179 €	3 039 €	3 141 €	3 141 €	0,73 €
Professeurs d'EPS	3 426 €	2 986 €	381 €	168 €	2 756 €	2 764 €	2 833 €	0,90 €
Femmes	3 421 €	2 987 €	375 €	159 €	2 750 €	2 802 €	2 843 €	1,13 €
Hommes	3 430 €	2 984 €	385 €	174 €	2 761 €	2 731 €	2 825 €	0,73 €
Moins de 30 ans	2 145 €	1 883 €	183 €	39 €	1 730 €	1 745 €	1 801 €	- 1,17 €
50 ans et plus	3 893 €	3 493 €	373 €	170 €	3 123 €	3 218 €	3 206 €	0,63 €
Professeurs de lycée professionnel	3 538 €	3 024 €	464 €	206 €	2 853 €	2 840 €	2 920 €	0,83 €
Femmes	3 455 €	2 969 €	441 €	180 €	2 783 €	2 774 €	2 867 €	1,31 €
Hommes	3 614 €	3 075 €	486 €	230 €	2 917 €	2 929 €	2 967 €	0,44 €
Moins de 30 ans	€	€	€	€	€	€	€	€
50 ans et plus	3 784 €	3 310 €	447 €	189 €	3 043 €	3 112 €	3 123 €	0,22 €
Non-titulaires du second degré public	2 468 €	2 088 €	351 €	114 €	2 003 €	1 919 €	2 114 €	4,11 €
Femmes	2 341 €	2 000 €	310 €	90 €	1 900 €	1 829 €	2 052 €	3,43 €
Hommes	2 614 €	2 191 €	398 €	142 €	2 122 €	2 009 €	2 183 €	4,96 €
Moins de 30 ans	2 527 €	2 152 €	372 €	98 €	2 050 €	1 756 €	2 071 €	12,44 €
50 ans et plus	2 490 €	2 143 €	334 €	103 €	2 019 €	1 953 €	2 174 €	2,10 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

- effectifs nuls.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

3 - Académie de Rennes, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (privé sous contrat)	2 911 €	2 570 €	295 €	117 €	2 274 €	2 232 €	2 425 €	0,42 €
Femmes	2 845 €	2 538 €	260 €	90 €	2 219 €	2 194 €	2 372 €	0,61 €
Hommes	3 106 €	2 666 €	401 €	201 €	2 439 €	2 379 €	2 582 €	- 0,12 €
Moins de 30 ans	2 268 €	1 974 €	290 €	84 €	1 811 €	1 805 €	1 897 €	2,71 €
50 ans et plus	3 310 €	2 982 €	308 €	137 €	2 577 €	2 613 €	2 753 €	- 0,46 €
Enseignants du premier degré privé	2 696 €	2 498 €	144 €	-	2 093 €	2 085 €	2 241 €	0,92 €
Femmes	2 677 €	2 479 €	144 €	-	2 078 €	2 074 €	2 232 €	0,95 €
Hommes	2 867 €	2 668 €	152 €	-	2 230 €	2 197 €	2 317 €	0,72 €
Moins de 30 ans	2 174 €	1 980 €	190 €	-	1 728 €	1 793 €	1 813 €	3,43 €
50 ans et plus	3 078 €	2 922 €	138 €	-	2 381 €	2 432 €	2 535 €	- 0,25 €
Professeurs des écoles	2 774 €	2 582 €	139 €	-	2 146 €	2 124 €	2 269 €	0,28 €
Femmes	2 756 €	2 564 €	138 €	-	2 131 €	2 106 €	2 260 €	0,28 €
Hommes	2 937 €	2 742 €	146 €	-	2 279 €	2 222 €	2 344 €	0,43 €
Moins de 30 ans	2 199 €	2 021 €	174 €	-	1 734 €	1 799 €	1 780 €	0,94 €
50 ans et plus	3 124 €	2 971 €	135 €	-	2 414 €	2 461 €	2 555 €	- 0,42 €
Maîtres délégués du premier degré privé	2 047 €	1 801 €	194 €	-	1 651 €	1 534 €	1 847 €	11,42 €
Enseignants du second degré privé	3 055 €	2 618 €	397 €	195 €	2 397 €	2 362 €	2 547 €	0,10 €
Femmes	3 003 €	2 593 €	369 €	171 €	2 352 €	2 332 €	2 500 €	0,32 €
Hommes	3 151 €	2 666 €	448 €	238 €	2 479 €	2 439 €	2 634 €	- 0,34 €
Moins de 30 ans	2 332 €	1 970 €	358 €	142 €	1 868 €	1 884 €	1 953 €	2,21 €
50 ans et plus	3 430 €	3 013 €	396 €	206 €	2 678 €	2 709 €	2 866 €	- 0,54 €
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 488 €	3 661 €	773 €	558 €	3 534 €	3 450 €	3 622 €	- 1,43 €
Femmes	4 257 €	3 544 €	668 €	458 €	3 342 €	3 349 €	3 440 €	- 0,89 €
Hommes	4 720 €	3 777 €	878 €	658 €	3 726 €	3 655 €	3 803 €	- 1,93 €
50 ans et plus	4 964 €	4 090 €	842 €	642 €	3 916 €	3 813 €	4 010 €	- 0,91 €
Professeurs certifiés	3 121 €	2 704 €	377 €	184 €	2 438 €	2 399 €	2 564 €	- 0,40 €
Femmes	3 078 €	2 682 €	354 €	166 €	2 401 €	2 370 €	2 524 €	- 0,38 €
Hommes	3 230 €	2 760 €	434 €	231 €	2 529 €	2 485 €	2 666 €	- 0,40 €
Moins de 30 ans	2 379 €	2 025 €	351 €	137 €	1 893 €	1 941 €	1 960 €	1,66 €
50 ans et plus	3 430 €	3 047 €	363 €	185 €	2 671 €	2 695 €	2 850 €	- 0,75 €
Professeurs d'EPS	3 127 €	2 709 €	376 €	174 €	2 440 €	2 438 €	2 554 €	- 0,80 €
Femmes	3 109 €	2 704 €	360 €	154 €	2 423 €	2 428 €	2 537 €	- 0,39 €
Hommes	3 140 €	2 712 €	389 €	189 €	2 453 €	2 449 €	2 567 €	- 1,11 €
Moins de 30 ans	2 413 €	2 046 €	365 €	138 €	1 919 €	2 013 €	1 970 €	1,83 €
50 ans et plus	3 548 €	3 192 €	336 €	160 €	2 756 €	2 819 €	2 941 €	- 1,18 €
Professeurs de lycée professionnel	3 444 €	2 912 €	492 €	247 €	2 695 €	2 655 €	2 788 €	0,05 €
Femmes	3 320 €	2 817 €	462 €	217 €	2 594 €	2 560 €	2 702 €	0,08 €
Hommes	3 591 €	3 024 €	526 €	283 €	2 814 €	2 829 €	2 888 €	0,03 €
50 ans et plus	3 693 €	3 191 €	482 €	243 €	2 883 €	2 950 €	2 999 €	- 0,28 €
Maîtres délégués du second degré privé	2 190 €	1 818 €	338 €	135 €	1 773 €	1 704 €	1 879 €	2,10 €
Femmes	2 186 €	1 822 €	325 €	124 €	1 770 €	1 676 €	1 882 €	3,06 €
Hommes	2 195 €	1 812 €	355 €	150 €	1 777 €	1 738 €	1 876 €	0,73 €
Moins de 30 ans	2 217 €	1 861 €	352 €	136 €	1 798 €	1 690 €	1 903 €	2,89 €
50 ans et plus	2 148 €	1 790 €	337 €	137 €	1 736 €	1 742 €	1 901 €	1,14 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

- effectifs nuls.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

3 - Académie de Rennes, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Non-enseignants	1 776 €	1 572 €	185 €	-	1 432 €	950 €	1 903 €	1,69 €
Femmes	1 657 €	1 482 €	156 €	-	1 336 €	906 €	1 797 €	1,25 €
Hommes	2 260 €	1 934 €	307 €	-	1 825 €	1 251 €	2 325 €	3,93 €
Moins de 30 ans	1 255 €	1 211 €	41 €	-	1 011 €	938 €	1 344 €	0,58 €
50 ans et plus	2 155 €	1 870 €	276 €	-	1 737 €	1 040 €	2 195 €	0,22 €
Non-enseignants titulaires	3 261 €	2 658 €	570 €	-	2 631 €	2 322 €	2 715 €	0,55 €
Femmes	3 024 €	2 491 €	502 €	-	2 437 €	2 155 €	2 536 €	0,70 €
Hommes	3 972 €	3 161 €	772 €	-	3 213 €	3 104 €	3 234 €	0,00 €
Moins de 30 ans	2 144 €	1 779 €	340 €	-	1 731 €	1 711 €	1 826 €	1,34 €
50 ans et plus	3 493 €	2 881 €	598 €	-	2 815 €	2 548 €	2 889 €	0,21 €
Personnels non enseignants de catégorie A	3 965 €	3 236 €	688 €	-	3 200 €	3 051 €	3 297 €	0,77 €
Femmes	3 694 €	3 059 €	596 €	-	2 976 €	2 844 €	3 097 €	1,15 €
Hommes	4 570 €	3 630 €	895 €	-	3 698 €	3 648 €	3 726 €	0,11 €
Moins de 30 ans	2 187 €	1 912 €	236 €	-	1 760 €	1 773 €	1 873 €	0,31 €
50 ans et plus	4 328 €	3 565 €	745 €	-	3 489 €	3 321 €	3 566 €	0,48 €
Personnels d'encadrement	5 229 €	4 226 €	959 €	-	4 224 €	4 087 €	4 238 €	- 0,23 €
Femmes	5 017 €	4 117 €	861 €	-	4 047 €	3 973 €	4 067 €	- 0,49 €
Hommes	5 437 €	4 332 €	1 054 €	-	4 397 €	4 261 €	4 407 €	0,10 €
50 ans et plus	5 458 €	4 409 €	1 027 €	-	4 409 €	4 255 €	4 429 €	- 0,28 €
CPE et Psy-EN	3 180 €	2 915 €	220 €	-	2 542 €	2 532 €	2 636 €	- 0,27 €
Femmes	3 131 €	2 868 €	218 €	-	2 503 €	2 509 €	2 613 €	0,02 €
Hommes	3 362 €	3 091 €	228 €	-	2 684 €	2 671 €	2 720 €	- 1,53 €
Moins de 30 ans	2 061 €	1 885 €	125 €	-	1 652 €	1 693 €	1 776 €	- 0,75 €
50 ans et plus	3 618 €	3 365 €	234 €	-	2 889 €	2 966 €	2 948 €	- 0,16 €
Personnels administratifs	4 246 €	3 087 €	1 121 €	-	3 456 €	3 356 €	3 498 €	1,09 €
Femmes	4 162 €	3 052 €	1 074 €	-	3 385 €	3 296 €	3 429 €	1,44 €
Hommes	4 392 €	3 146 €	1 204 €	-	3 581 €	3 437 €	3 619 €	0,54 €
50 ans et plus	4 364 €	3 243 €	1 100 €	-	3 544 €	3 502 €	3 581 €	0,38 €
Personnels sociaux et de santé	3 113 €	2 520 €	560 €	-	2 507 €	2 383 €	2 689 €	2,90 €
Femmes	3 119 €	2 527 €	559 €	-	2 512 €	2 379 €	2 701 €	2,96 €
Hommes	2 999 €	2 405 €	571 €	-	2 421 €	2 448 €	2 491 €	2,04 €
Moins de 30 ans	€	€	€	-	€	€	€	€
50 ans et plus	3 316 €	2 736 €	570 €	-	2 663 €	2 527 €	2 840 €	1,90 €
Personnels ITRF	3 871 €	2 742 €	1 084 €	-	3 171 €	3 009 €	3 271 €	0,57 €
Femmes	3 975 €	2 793 €	1 137 €	-	3 255 €	3 118 €	3 416 €	- 0,25 €
Hommes	3 806 €	2 709 €	1 051 €	-	3 118 €	2 990 €	3 184 €	1,01 €
50 ans et plus	4 131 €	3 036 €	1 080 €	-	3 370 €	3 149 €	3 485 €	- 1,36 €
Personnels non enseignants de catégorie B	2 585 €	2 036 €	529 €	-	2 091 €	2 057 €	2 151 €	- 0,25 €
Femmes	2 564 €	2 027 €	515 €	-	2 074 €	2 041 €	2 147 €	- 0,30 €
Hommes	2 662 €	2 066 €	580 €	-	2 156 €	2 076 €	2 168 €	- 0,03 €
Moins de 30 ans	€	€	€	-	€	€	€	€
50 ans et plus	2 721 €	2 189 €	524 €	-	2 197 €	2 149 €	2 248 €	0,05 €
Personnels administratifs	2 578 €	2 036 €	522 €	-	2 085 €	2 055 €	2 148 €	- 0,15 €
Femmes	2 561 €	2 026 €	514 €	-	2 071 €	2 037 €	2 145 €	- 0,18 €
Hommes	2 666 €	2 089 €	560 €	-	2 157 €	2 087 €	2 165 €	0,05 €
Moins de 30 ans	€	€	€	-	€	€	€	€
50 ans et plus	2 721 €	2 190 €	523 €	-	2 198 €	2 149 €	2 250 €	0,22 €
Personnels ITRF	2 628 €	2 030 €	579 €	-	2 130 €	2 099 €	2 166 €	- 0,99 €
Femmes	2 596 €	2 045 €	527 €	-	2 099 €	2 116 €	2 155 €	- 2,09 €
Hommes	2 653 €	2 019 €	618 €	-	2 153 €	2 045 €	2 174 €	- 0,19 €
50 ans et plus	2 716 €	2 179 €	527 €	-	2 192 €	2 145 €	2 236 €	- 1,07 €
Personnels non enseignants de catégorie C	2 087 €	1 745 €	322 €	-	1 679 €	1 687 €	1 748 €	0,05 €
Femmes	2 069 €	1 727 €	321 €	-	1 664 €	1 680 €	1 744 €	- 0,11 €
Hommes	2 208 €	1 857 €	328 €	-	1 776 €	1 728 €	1 773 €	1,03 €
Moins de 30 ans	€	€	€	-	€	€	€	€
50 ans et plus	2 126 €	1 798 €	318 €	-	1 708 €	1 729 €	1 776 €	- 0,03 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

– effectifs nuls.

€ donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

3 - Académie de Rennes, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Non-enseignants non titulaires	1 166 €	1 126 €	28 €	-	941 €	822 €	1 335 €	0,39 €
Femmes	1 146 €	1 106 €	26 €	-	924 €	818 €	1 336 €	0,36 €
Hommes	1 261 €	1 219 €	35 €	-	1 016 €	938 €	1 330 €	0,45 €
Moins de 30 ans	1 225 €	1 192 €	31 €	-	986 €	935 €	1 312 €	- 0,12 €
50 ans et plus	1 078 €	1 056 €	17 €	-	869 €	791 €	1 316 €	0,25 €
Personnels d'éducation et d'orientation non titulaires	2 444 €	2 164 €	244 €	-	1 982 €	1 799 €	2 004 €	5,39 €
Femmes	2 292 €	2 034 €	227 €	-	1 857 €	1 745 €	1 951 €	3,02 €
Hommes	2 939 €	2 589 €	301 €	-	2 390 €	2 063 €	2 155 €	11,90 €
Moins de 30 ans	ε	ε	ε	-	ε	ε	ε	ε
50 ans et plus	ε	ε	ε	-	ε	ε	ε	ε
Personnels d'assistance éducative (AED et AESH)	1 117 €	1 082 €	23 €	-	900 €	817 €	1 309 €	- 0,24 €
Femmes	1 098 €	1 063 €	22 €	-	885 €	812 €	1 311 €	- 0,21 €
Hommes	1 205 €	1 169 €	29 €	-	970 €	931 €	1 295 €	- 0,52 €
Moins de 30 ans	1 187 €	1 157 €	27 €	-	955 €	932 €	1 296 €	- 0,73 €
50 ans et plus	1 032 €	1 013 €	14 €	-	832 €	789 €	1 289 €	- 0,05 €
Personnels ASS et ITRF non titulaires	1 941 €	1 845 €	76 €	-	1 567 €	1 407 €	1 670 €	4,14 €
Femmes	1 917 €	1 822 €	73 €	-	1 548 €	1 391 €	1 673 €	4,56 €
Hommes	2 080 €	1 978 €	91 €	-	1 681 €	1 546 €	1 652 €	2,11 €
Moins de 30 ans	2 157 €	2 079 €	76 €	-	1 741 €	1 547 €	1 624 €	9,63 €
50 ans et plus	1 914 €	1 847 €	60 €	-	1 543 €	1 327 €	1 735 €	2,02 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

– effectifs nuls.

ε donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

4 - France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (public)	3 293 €	2 786 €	446 €	140 €	2 657 €	2 549 €	2 743 €	0,66 €
Femmes	3 189 €	2 734 €	394 €	101 €	2 568 €	2 483 €	2 663 €	0,74 €
Hommes	3 545 €	2 912 €	575 €	235 €	2 874 €	2 768 €	2 938 €	0,57 €
Moins de 30 ans	2 479 €	2 067 €	377 €	80 €	2 005 €	1 957 €	2 055 €	1,41 €
50 ans et plus	3 868 €	3 352 €	475 €	162 €	3 114 €	3 075 €	3 188 €	0,22 €
Enseignants du premier degré public	3 056 €	2 678 €	314 €	-	2 452 €	2 405 €	2 532 €	0,59 €
Femmes	3 014 €	2 650 €	299 €	-	2 417 €	2 377 €	2 505 €	0,65 €
Hommes	3 286 €	2 832 €	397 €	-	2 642 €	2 549 €	2 679 €	0,44 €
Moins de 30 ans	2 391 €	2 051 €	309 €	-	1 925 €	1 909 €	1 969 €	1,13 €
50 ans et plus	3 612 €	3 245 €	330 €	-	2 892 €	2 876 €	2 946 €	0,44 €
Professeurs des écoles	3 063 €	2 686 €	312 €	-	2 457 €	2 410 €	2 537 €	0,60 €
Femmes	3 020 €	2 657 €	297 €	-	2 422 €	2 382 €	2 509 €	0,65 €
Hommes	3 295 €	2 843 €	396 €	-	2 649 €	2 556 €	2 685 €	0,44 €
Moins de 30 ans	2 372 €	2 038 €	303 €	-	1 909 €	1 907 €	1 966 €	1,07 €
50 ans et plus	3 626 €	3 261 €	327 €	-	2 903 €	2 884 €	2 953 €	0,36 €
Non-titulaires du premier degré public	2 665 €	2 183 €	432 €	-	2 158 €	1 990 €	2 070 €	3,19 €
Enseignants du second degré public	3 506 €	2 883 €	566 €	258 €	2 842 €	2 754 €	2 936 €	0,75 €
Femmes	3 416 €	2 843 €	517 €	221 €	2 764 €	2 687 €	2 871 €	0,89 €
Hommes	3 634 €	2 939 €	636 €	311 €	2 953 €	2 865 €	3 029 €	0,57 €
Moins de 30 ans	2 575 €	2 085 €	451 €	159 €	2 093 €	2 061 €	2 157 €	1,81 €
50 ans et plus	4 046 €	3 427 €	576 €	268 €	3 268 €	3 260 €	3 357 €	0,06 €
Professeurs de chaire supérieure	6 810 €	4 382 €	2 331 €	1 972 €	5 725 €	5 655 €	5 732 €	1,22 €
Femmes	6 386 €	4 352 €	1 938 €	1 604 €	5 329 €	5 311 €	5 341 €	1,11 €
Hommes	7 076 €	4 402 €	2 579 €	2 203 €	5 975 €	5 915 €	5 979 €	1,38 €
50 ans et plus	6 888 €	4 527 €	2 283 €	1 902 €	5 775 €	5 696 €	5 782 €	1,26 €
Professeurs agrégés	4 424 €	3 567 €	776 €	495 €	3 600 €	3 567 €	3 688 €	0,25 €
Femmes	4 289 €	3 529 €	679 €	413 €	3 479 €	3 470 €	3 583 €	0,43 €
Hommes	4 581 €	3 611 €	890 €	590 €	3 741 €	3 693 €	3 808 €	0,07 €
Moins de 30 ans	2 944 €	2 341 €	564 €	312 €	2 403 €	2 398 €	2 513 €	0,77 €
50 ans et plus	4 984 €	4 160 €	764 €	477 €	4 037 €	3 985 €	4 106 €	0,39 €
Professeurs certifiés	3 398 €	2 835 €	508 €	213 €	2 747 €	2 681 €	2 828 €	0,68 €
Femmes	3 331 €	2 800 €	477 €	191 €	2 690 €	2 629 €	2 783 €	0,85 €
Hommes	3 521 €	2 899 €	566 €	254 €	2 853 €	2 796 €	2 910 €	0,38 €
Moins de 30 ans	2 486 €	2 025 €	419 €	142 €	2 018 €	2 037 €	2 100 €	1,32 €
50 ans et plus	3 953 €	3 401 €	512 €	220 €	3 185 €	3 214 €	3 263 €	0,17 €
Professeurs d'EPS	3 431 €	2 848 €	523 €	205 €	2 776 €	2 727 €	2 834 €	0,35 €
Femmes	3 440 €	2 899 €	483 €	183 €	2 777 €	2 749 €	2 848 €	0,49 €
Hommes	3 425 €	2 811 €	552 €	221 €	2 775 €	2 711 €	2 824 €	0,25 €
Moins de 30 ans	2 575 €	2 057 €	467 €	150 €	2 093 €	2 114 €	2 163 €	1,29 €
50 ans et plus	4 097 €	3 552 €	505 €	193 €	3 297 €	3 286 €	3 359 €	0,05 €
Professeurs de lycée professionnel	3 626 €	2 945 €	621 €	255 €	2 942 €	2 886 €	2 992 €	0,38 €
Femmes	3 537 €	2 895 €	587 €	229 €	2 866 €	2 808 €	2 930 €	0,44 €
Hommes	3 717 €	2 997 €	657 €	282 €	3 021 €	2 965 €	3 055 €	0,32 €
Moins de 30 ans	2 553 €	2 038 €	471 €	186 €	2 078 €	2 091 €	2 152 €	1,37 €
50 ans et plus	3 996 €	3 340 €	615 €	238 €	3 230 €	3 231 €	3 284 €	0,33 €
Non-titulaires du second degré public	2 647 €	2 128 €	476 €	154 €	2 152 €	2 038 €	2 223 €	3,23 €
Femmes	2 586 €	2 095 €	448 €	133 €	2 102 €	1 984 €	2 186 €	3,32 €
Hommes	2 719 €	2 167 €	508 €	179 €	2 212 €	2 101 €	2 263 €	3,15 €
Moins de 30 ans	2 685 €	2 183 €	482 €	140 €	2 183 €	1 976 €	2 174 €	6,25 €
50 ans et plus	2 611 €	2 144 €	430 €	143 €	2 121 €	2 042 €	2 250 €	1,92 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

- effectifs nuls.

e donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

4 - France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Enseignants (privé sous contrat)	2 884 €	2 478 €	353 €	141 €	2 261 €	2 223 €	2 426 €	0,30 €
Femmes	2 831 €	2 459 €	316 €	112 €	2 214 €	2 193 €	2 381 €	0,35 €
Hommes	3 042 €	2 533 €	460 €	227 €	2 396 €	2 338 €	2 555 €	0,13 €
Moins de 30 ans	2 307 €	1 963 €	326 €	95 €	1 849 €	1 799 €	1 915 €	2,29 €
50 ans et plus	3 273 €	2 876 €	361 €	155 €	2 551 €	2 576 €	2 741 €	- 0,47 €
Enseignants du premier degré privé	2 680 €	2 439 €	181 €	-	2 084 €	2 069 €	2 227 €	0,49 €
Femmes	2 667 €	2 428 €	178 €	-	2 073 €	2 058 €	2 221 €	0,48 €
Hommes	2 826 €	2 562 €	212 €	-	2 198 €	2 156 €	2 283 €	0,59 €
Moins de 30 ans	2 220 €	1 982 €	222 €	-	1 768 €	1 782 €	1 817 €	2,67 €
50 ans et plus	3 074 €	2 867 €	176 €	-	2 377 €	2 417 €	2 525 €	- 0,45 €
Professeurs des écoles	2 799 €	2 570 €	167 €	-	2 166 €	2 139 €	2 288 €	0,10 €
Femmes	2 785 €	2 557 €	165 €	-	2 155 €	2 132 €	2 282 €	0,10 €
Hommes	2 952 €	2 708 €	187 €	-	2 285 €	2 218 €	2 358 €	0,14 €
Moins de 30 ans	2 216 €	2 024 €	174 €	-	1 749 €	1 804 €	1 803 €	0,88 €
50 ans et plus	3 155 €	2 952 €	172 €	-	2 436 €	2 450 €	2 566 €	- 0,46 €
Maîtres délégués du premier degré privé	2 069 €	1 767 €	256 €	-	1 662 €	1 514 €	1 751 €	5,08 €
Enseignants du second degré privé	2 985 €	2 497 €	437 €	209 €	2 348 €	2 318 €	2 524 €	0,20 €
Femmes	2 942 €	2 481 €	409 €	185 €	2 311 €	2 293 €	2 490 €	0,27 €
Hommes	3 069 €	2 530 €	490 €	254 €	2 420 €	2 372 €	2 590 €	0,06 €
Moins de 30 ans	2 356 €	1 952 €	386 €	147 €	1 895 €	1 838 €	1 972 €	2,10 €
50 ans et plus	3 353 €	2 880 €	436 €	217 €	2 622 €	2 656 €	2 830 €	- 0,46 €
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 448 €	3 574 €	789 €	549 €	3 502 €	3 431 €	3 610 €	- 0,74 €
Femmes	4 242 €	3 483 €	673 €	439 €	3 329 €	3 292 €	3 439 €	- 0,74 €
Hommes	4 706 €	3 687 €	933 €	687 €	3 717 €	3 626 €	3 823 €	- 0,59 €
50 ans et plus	4 857 €	3 965 €	836 €	600 €	3 827 €	3 761 €	3 962 €	- 0,72 €
Professeurs certifiés	3 150 €	2 673 €	423 €	208 €	2 462 €	2 420 €	2 597 €	- 0,17 €
Femmes	3 106 €	2 653 €	399 €	188 €	2 426 €	2 389 €	2 559 €	- 0,12 €
Hommes	3 263 €	2 727 €	484 €	260 €	2 556 €	2 513 €	2 692 €	- 0,28 €
Moins de 30 ans	2 397 €	2 027 €	352 €	137 €	1 908 €	1 955 €	1 989 €	0,98 €
50 ans et plus	3 455 €	3 001 €	417 €	210 €	2 693 €	2 717 €	2 866 €	- 0,54 €
Professeurs d'EPS	3 185 €	2 719 €	412 €	185 €	2 485 €	2 441 €	2 570 €	- 0,10 €
Femmes	3 162 €	2 729 €	380 €	155 €	2 463 €	2 434 €	2 562 €	- 0,36 €
Hommes	3 200 €	2 712 €	433 €	204 €	2 500 €	2 445 €	2 575 €	0,06 €
Moins de 30 ans	2 495 €	2 079 €	403 €	151 €	1 978 €	2 004 €	2 029 €	0,89 €
50 ans et plus	3 632 €	3 216 €	376 €	169 €	2 823 €	2 911 €	2 964 €	- 0,40 €
Professeurs de lycée professionnel	3 352 €	2 782 €	520 €	246 €	2 623 €	2 578 €	2 728 €	0,34 €
Femmes	3 273 €	2 731 €	494 €	223 €	2 559 €	2 514 €	2 669 €	0,28 €
Hommes	3 493 €	2 874 €	567 €	287 €	2 738 €	2 704 €	2 833 €	0,45 €
50 ans et plus	3 586 €	3 045 €	508 €	232 €	2 798 €	2 836 €	2 940 €	0,04 €
Maîtres délégués du second degré privé	2 154 €	1 724 €	390 €	153 €	1 745 €	1 693 €	1 905 €	2,48 €
Femmes	2 110 €	1 698 €	369 €	135 €	1 709 €	1 659 €	1 891 €	2,56 €
Hommes	2 224 €	1 766 €	424 €	183 €	1 803 €	1 744 €	1 926 €	2,29 €
Moins de 30 ans	2 306 €	1 886 €	400 €	149 €	1 870 €	1 704 €	1 936 €	3,58 €
50 ans et plus	2 029 €	1 631 €	367 €	146 €	1 641 €	1 648 €	1 887 €	1,58 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

– effectifs nuls.

ε donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

4 - France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Non-enseignants	1 933 €	1 643 €	265 €	-	1 563 €	1 133 €	2 035 €	0,48 €
Femmes	1 813 €	1 557 €	231 €	-	1 465 €	1 036 €	1 929 €	0,62 €
Hommes	2 384 €	1 969 €	389 €	-	1 931 €	1 273 €	2 420 €	0,36 €
Moins de 30 ans	1 285 €	1 212 €	69 €	-	1 035 €	959 €	1 381 €	- 0,21 €
50 ans et plus	2 514 €	2 069 €	422 €	-	2 034 €	1 689 €	2 469 €	0,01 €
Non-enseignants titulaires	3 376 €	2 630 €	695 €	-	2 737 €	2 385 €	2 813 €	0,97 €
Femmes	3 138 €	2 470 €	620 €	-	2 541 €	2 249 €	2 627 €	1,27 €
Hommes	4 134 €	3 142 €	933 €	-	3 359 €	3 177 €	3 386 €	0,37 €
Moins de 30 ans	2 294 €	1 805 €	444 €	-	1 860 €	1 831 €	1 915 €	2,50 €
50 ans et plus	3 697 €	2 907 €	755 €	-	2 994 €	2 668 €	3 059 €	0,65 €
Personnels non enseignants de catégorie A	4 114 €	3 212 €	842 €	-	3 334 €	3 114 €	3 411 €	0,61 €
Femmes	3 818 €	3 025 €	737 €	-	3 091 €	2 870 €	3 185 €	0,86 €
Hommes	4 830 €	3 666 €	1 096 €	-	3 925 €	3 809 €	3 945 €	0,30 €
Moins de 30 ans	2 453 €	1 977 €	431 €	-	1 987 €	1 993 €	2 063 €	1,71 €
50 ans et plus	4 598 €	3 613 €	942 €	-	3 724 €	3 512 €	3 790 €	0,39 €
Personnels d'encadrement	5 544 €	4 246 €	1 226 €	-	4 501 €	4 267 €	4 501 €	- 0,19 €
Femmes	5 366 €	4 151 €	1 147 €	-	4 354 €	4 142 €	4 353 €	- 0,27 €
Hommes	5 732 €	4 347 €	1 310 €	-	4 657 €	4 429 €	4 658 €	0,01 €
50 ans et plus	5 835 €	4 462 €	1 319 €	-	4 737 €	4 500 €	4 742 €	- 0,37 €
CPE et Psy-EN	3 316 €	2 907 €	354 €	-	2 661 €	2 597 €	2 715 €	0,17 €
Femmes	3 267 €	2 871 €	341 €	-	2 621 €	2 562 €	2 682 €	0,16 €
Hommes	3 508 €	3 048 €	405 €	-	2 817 €	2 792 €	2 844 €	0,26 €
Moins de 30 ans	2 366 €	2 010 €	306 €	-	1 908 €	1 947 €	1 985 €	0,89 €
50 ans et plus	3 784 €	3 387 €	358 €	-	3 031 €	3 038 €	3 074 €	0,17 €
Personnels administratifs	4 262 €	2 887 €	1 317 €	-	3 494 €	3 339 €	3 531 €	1,61 €
Femmes	4 175 €	2 844 €	1 277 €	-	3 421 €	3 278 €	3 465 €	1,68 €
Hommes	4 424 €	2 969 €	1 390 €	-	3 630 €	3 499 €	3 652 €	1,50 €
50 ans et plus	4 530 €	3 127 €	1 359 €	-	3 707 €	3 561 €	3 742 €	0,77 €
Personnels sociaux et de santé	3 114 €	2 404 €	657 €	-	2 523 €	2 397 €	2 699 €	1,89 €
Femmes	3 109 €	2 402 €	654 €	-	2 519 €	2 393 €	2 700 €	1,93 €
Hommes	3 224 €	2 453 €	724 €	-	2 617 €	2 469 €	2 673 €	1,10 €
Moins de 30 ans	2 500 €	1 855 €	619 €	-	2 036 €	2 011 €	2 104 €	5,68 €
50 ans et plus	3 384 €	2 667 €	686 €	-	2 734 €	2 576 €	2 899 €	1,42 €
Personnels ITRF	4 123 €	2 858 €	1 198 €	-	3 382 €	3 157 €	3 456 €	- 0,52 €
Femmes	4 055 €	2 838 €	1 152 €	-	3 321 €	3 104 €	3 454 €	- 1,03 €
Hommes	4 164 €	2 870 €	1 225 €	-	3 418 €	3 197 €	3 457 €	- 0,23 €
50 ans et plus	4 606 €	3 219 €	1 328 €	-	3 774 €	3 554 €	3 845 €	- 1,07 €
Personnels non enseignants de catégorie B	2 684 €	2 012 €	631 €	-	2 182 €	2 122 €	2 241 €	1,05 €
Femmes	2 663 €	2 001 €	621 €	-	2 164 €	2 106 €	2 231 €	1,17 €
Hommes	2 766 €	2 056 €	670 €	-	2 251 €	2 189 €	2 278 €	0,59 €
Moins de 30 ans	2 241 €	1 635 €	569 €	-	1 829 €	1 789 €	1 852 €	1,09 €
50 ans et plus	2 823 €	2 152 €	644 €	-	2 291 €	2 224 €	2 337 €	0,66 €
Personnels administratifs	2 683 €	2 010 €	632 €	-	2 181 €	2 119 €	2 241 €	1,30 €
Femmes	2 666 €	1 999 €	625 €	-	2 167 €	2 108 €	2 233 €	1,31 €
Hommes	2 772 €	2 067 €	666 €	-	2 255 €	2 189 €	2 285 €	1,23 €
Moins de 30 ans	2 243 €	1 634 €	568 €	-	1 830 €	1 787 €	1 856 €	1,30 €
50 ans et plus	2 828 €	2 154 €	647 €	-	2 295 €	2 225 €	2 341 €	0,88 €
Personnels ITRF	2 685 €	2 025 €	621 €	-	2 182 €	2 135 €	2 228 €	- 0,76 €
Femmes	2 608 €	2 015 €	555 €	-	2 113 €	2 072 €	2 188 €	- 0,70 €
Hommes	2 749 €	2 032 €	676 €	-	2 239 €	2 186 €	2 260 €	- 0,76 €
50 ans et plus	2 781 €	2 131 €	618 €	-	2 255 €	2 203 €	2 300 €	- 0,71 €
Personnels non enseignants de catégorie C	2 183 €	1 734 €	414 €	-	1 766 €	1 723 €	1 830 €	1,84 €
Femmes	2 170 €	1 727 €	409 €	-	1 755 €	1 717 €	1 825 €	1,87 €
Hommes	2 254 €	1 773 €	444 €	-	1 827 €	1 750 €	1 857 €	1,71 €
Moins de 30 ans	2 024 €	1 564 €	412 €	-	1 643 €	1 575 €	1 670 €	4,34 €
50 ans et plus	2 252 €	1 816 €	416 €	-	1 819 €	1 771 €	1 875 €	1,51 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

- effectifs nuls.

ε donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VII - Les rémunérations des personnels

4 - France métropolitaine et DROM, hors Mayotte, année 2021

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités		Moyen	Médian	2021	évolution 2020 2021 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.				
Non-enseignants non titulaires	1 225 €	1 159 €	53 €	-	987 €	860 €	1 389 €	0,43 €
Femmes	1 198 €	1 133 €	51 €	-	965 €	841 €	1 386 €	0,47 €
Hommes	1 335 €	1 265 €	63 €	-	1 075 €	1 006 €	1 401 €	0,31 €
Moins de 30 ans	1 247 €	1 190 €	55 €	-	1 003 €	952 €	1 345 €	- 0,35 €
50 ans et plus	1 146 €	1 099 €	36 €	-	923 €	800 €	1 379 €	0,79 €
Personnels d'éducation et d'orientation non titulaires	2 500 €	2 135 €	326 €	-	2 019 €	1 856 €	2 006 €	4,44 €
Femmes	2 447 €	2 101 €	307 €	-	1 977 €	1 835 €	1 978 €	4,03 €
Hommes	2 693 €	2 262 €	393 €	-	2 175 €	1 947 €	2 106 €	5,85 €
Moins de 30 ans	2 467 €	2 140 €	306 €	-	1 991 €	1 832 €	1 932 €	4,96 €
50 ans et plus	2 281 €	2 003 €	252 €	-	1 839 €	1 770 €	1 951 €	2,58 €
Personnels d'assistance éducative (AED et AESH)	1 142 €	1 090 €	41 €	-	920 €	840 €	1 343 €	- 0,23 €
Femmes	1 118 €	1 066 €	39 €	-	901 €	826 €	1 346 €	- 0,14 €
Hommes	1 239 €	1 187 €	50 €	-	997 €	968 €	1 331 €	- 0,62 €
Moins de 30 ans	1 193 €	1 145 €	47 €	-	960 €	937 €	1 321 €	- 0,97 €
50 ans et plus	1 050 €	1 016 €	25 €	-	845 €	794 €	1 322 €	0,46 €
Personnels ASS et ITRF non titulaires	2 119 €	1 924 €	161 €	-	1 712 €	1 512 €	1 839 €	3,84 €
Femmes	2 043 €	1 855 €	157 €	-	1 650 €	1 475 €	1 770 €	4,37 €
Hommes	2 472 €	2 247 €	185 €	-	1 997 €	1 723 €	2 120 €	1,11 €
Moins de 30 ans	2 114 €	1 933 €	159 €	-	1 706 €	1 565 €	1 706 €	4,32 €
50 ans et plus	2 108 €	1 945 €	140 €	-	1 703 €	1 428 €	1 910 €	3,43 €

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,6 % en 2021.

- effectifs nuls.

ε donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

► Unité : salaire en euros.

► Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Champ : Académie de Rennes, public et privé sous contrat.

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

VIII - Les relations professionnelles

La loi de transformation de la fonction publique du 9 août 2019 modifie la cartographie et les compétences des instances de concertation et de dialogue social avec les organisations syndicales représentatives.

La composition de ces nouvelles instances est issue du résultat des élections professionnelles organisées par voie électronique en décembre 2022 qui ont permis d'élire les représentants du personnel, pour un mandat de quatre ans, dans le respect d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au regard des effectifs relevant du périmètre de chaque instance.

Les élus du personnel siègent au sein des instances suivantes :

- le Comité social d'administration académique (CSA A) et les comités sociaux d'administration spéciaux départementaux et spécial académique ,
Compétents en matière d'organisation et de fonctionnement des établissements et des services, ces comités sociaux d'administration sont nés de la fusion entre l'ancien comité technique et l'ancien comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
- les Commissions administratives paritaires (CAP)

Ayant perdu leurs compétences collectives, elles sont désormais structurées, non plus autour du corps-grade mais par catégorie statutaire, le plus souvent, et non plus par corps, et sont à présent dédiées à l'examen des seules décisions individuelles défavorables aux agents ;

- les Commissions consultatives paritaires (CCP)

Elles sont consultées pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels.

En complément de la consultation de ces instances, le dialogue social s'enrichit des travaux et échanges conduits dans le cadre du conseil académique de l'éducation nationale, de la commission académique d'action sociale, de groupes de travail thématiques et d'audiences.

Sources

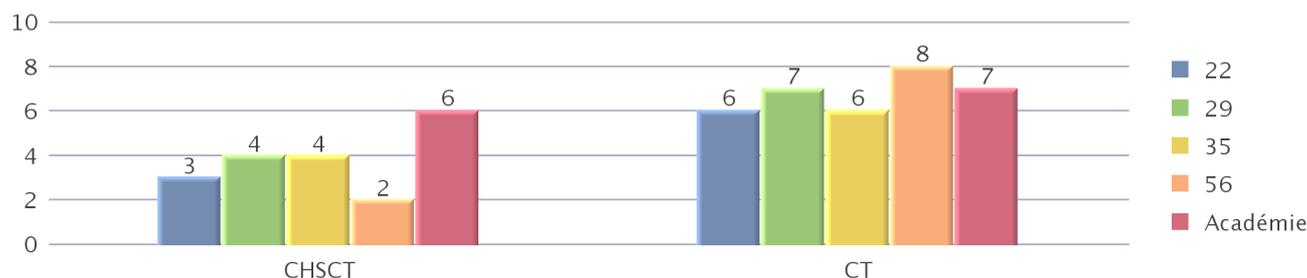
- Les données relatives à la vie des instances proviennent des services à l'origine de l'organisation des réunions.
- Les données relatives aux élections proviennent de la responsable du dialogue social.

VIII - Les relations professionnelles

1 - La vie des instances

A - Les comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT) et les comités techniques (CT) au cours de l'année scolaire 2021-2022

Graphique 1 : Nombre de réunions des CHSCT, CT, CAS et CEN au cours de l'année scolaire 2021-2022



B - Les commissions paritaires au cours de l'année scolaire 2021-2022

Tableau 2 : Nombre de réunions des CAPD des enseignants 1er degré

	Commission administrative paritaire			
	22	29	35	56
Instituteurs et professeurs des écoles	3	3	1	2

Tableau 3 : Nombre de réunions des CAPA des personnels enseignants et non-enseignants

		Commission administrative paritaire
Enseignants 2nd degré	Agrégés	1
	Certifiés et AE	3
	Professeurs d'EPS et CE d'EPS	2
	Professeurs de Lycée Professionnel	2
	PEGC	0
Enseignants 2nd degré		8
DIEO	Personnels de Direction	1
	CPE	1
	Inspecteurs EN	0
	PSYEN et Directeurs de CIO	1
DIEO		3
IATSS	Attachés adm. Etat	0
	Secrétaires adm. EN et ES	1
	Adjoints adm. EN et ES	0
	Adjoints technique étab. ens.	0
	Assistant serv. social Etat	0
	Infirmiers EN et ES	0
	Adjoints technique RF	0
IATSS		1

Tableau 4 : Nombre de réunions des CCP

	Commission consultative paritaire
Directeurs adjoints de SEGPA	
Non titulaires domaines adm., tech., soc. et santé	1
Non titulaires exerçant des fonctions ENS, EDU et ORI	3
Non titulaires exerçant des fonctions de SURV et d'ACC	4

C - Les commissions consultatives mixte de l'enseignement privé au cours de l'année scolaire 2021-2022

Tableau 5 : Nombre de réunions des CCM

		académique
CCMI	Enseignants 1er degré privé	4
CCMA	Enseignants 2nd degré privé	5

VIII - Les relations professionnelles

2 - La composition des instances (élections professionnelles 2022)

2.1 - Les comités sociaux d'administration

A - Le comité social d'administration académique (CSA A) et le comité social d'administration spécial d'académie (CSA SA)

Le scrutin de 2022 voit le taux de participation passer de 43,07% à 38,10%, soit une mobilisation en baisse de près de 5 points.

Tableau 1 : Le CSA A et CSA SA

	Organisation syndicale	Voix	En %	Sièges	En %
CSA A	Action démocratie CFE CGC	190	1,3%	0	0,0%
	CGT Educ'action	1 263	8,7%	1	10,0%
	FO FNEC FP	1 781	12,3%	1	10,0%
	FSU	5 670	39,2%	5	50,0%
	SGEN-CFDT	1 643	11,4%	1	10,0%
	SNALC - SNE - SPLEN SUP	458	3,2%	0	0,0%
	SNE-CSEN	347	2,4%	0	0,0%
	SUD EDUCATION	1 337	9,2%	1	10,0%
	UNSA Education	1 785	12,3%	1	10,0%
CSA A		14 474	100,0%	10	100,0%
CSA SA	Action démocratie CFE CGC	4	0,5%	0	0,0%
	CGT Educ'action	79	10,2%	1	10,0%
	FO FNEC FP	66	8,5%	1	10,0%
	FSU	195	25,2%	3	30,0%
	SGEN-CFDT	141	18,2%	2	20,0%
	SNALC - SNE - SPLEN SUP	8	1,0%	0	0,0%
	SNE-CSEN	3	0,4%	0	0,0%
	SUD EDUCATION	28	3,6%	0	0,0%
	UNSA Education	251	32,4%	3	30,0%
CSA SA		775	100,0%	10	100,0%

B - Les comités sociaux d'administration spéciaux départementaux (CSA SSA SD)

Tableau 2 : Les CSA SSA SD	CSA SSA SD 22				CSA SSA SD 29				CSA SSA SD 35				CSA SSA SD 56			
	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %
Action démocratie CFE CGC	40	1,5%	0	0,0%	49	1,4%	0	0,0%	69	1,5%	0	0,0%	32	1,2%	0	0,0%
CGT Educ'action	186	6,9%	0	0,0%	388	11,3%	1	10,0%	376	7,9%	1	10,0%	234	8,6%	1	10,0%
FO FNEC FP	419	15,5%	1	11,1%	420	12,3%	1	10,0%	528	11,1%	1	10,0%	348	12,8%	1	10,0%
FSU	999	37,0%	5	55,6%	1 182	34,5%	4	40,0%	2 045	43,1%	5	50,0%	1 248	45,9%	6	60,0%
SGEN-CFDT	263	9,7%	1	11,1%	485	14,2%	2	20,0%	439	9,2%	1	10,0%	215	7,9%	1	10,0%
SNALC - SNE - SPLEN SUP	102	3,8%	0	0,0%	137	4,0%	0	0,0%	141	3,0%	0	0,0%	70	2,6%	0	0,0%
SNE-CSEN	36	1,3%	0	0,0%	101	2,9%	0	0,0%	123	2,6%	0	0,0%	80	2,9%	0	0,0%
SUD EDUCATION	185	6,8%	0	0,0%	392	11,4%	1	10,0%	442	9,3%	1	10,0%	290	10,7%	1	10,0%
UNSA Education	473	17,5%	2	22,2%	273	8,0%	1	10,0%	586	12,3%	1	10,0%	202	7,4%	0	0,0%
Total	2 703	100,0%	9	100,0%	3 427	100,0%	10	100,0%	4 749	100,0%	10	100,0%	2 719	100,0%	10	100,0%

VIII - Les relations professionnelles

2 - La composition des instances (élections professionnelles 2022)

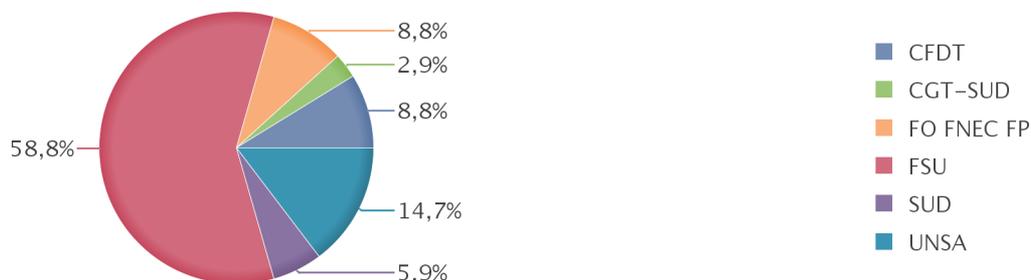
2.2 - Les commissions administratives paritaires

A - Les commissions administratives paritaires départementales (CAPD)

Tableau 1 : Les enseignants du 1er degré

	CAPD 22				CAPD 29				CAPD 35				CAPD 56			
	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %
CGT Educ'action					53	4,0%	0	0,0%								
CGT Educ'action 35-Sud Éducation 35									297	14,7%	1	10,0%				
FO FNEC FP	251	20,6%	1	14,3%	164	12,5%	1	10,0%	213	10,6%	1	10,0%	74	6,8%		
SE UNSA													65	6,0%	0	0,0%
SGEN-CFDT	78	6,4%	0	0,0%	284	21,7%	2	20,0%	246	12,2%	1	10,0%	53	4,9%	0	0,0%
SNUIPP FSU	530	43,4%	4	57,1%	543	41,5%	5	50,0%	925	45,9%	5	50,0%	717	66,0%	6	85,7%
SUD EDUCATION	61	5,0%	0	0,0%	145	11,1%	1	10,0%					177	16,3%	1	14,3%
UNSA Education	300	24,6%	2	28,6%	121	9,2%	1	10,0%	336	16,7%	2	20,0%				
Total	1 220	100,0%	7	100,0%	1 310	100,0%	10	100,0%	2 017	100,0%	10	100,0%	1 086	100,0%	7	100,0%

Graphique 1 : Répartition des sièges de représentant des personnels dans les CAPD



VIII - Les relations professionnelles

2 - La composition des instances (élections professionnelles 2022)

2.2 - Les commissions administratives paritaires

B - Les commissions administratives paritaires académiques (CAPA)

Tableau 2 : Les enseignants du 2nd degré, CPE et PsyEN

	Enseignants du 2nd degré, des CPE et des PSY EN			
	Voix	En %	Sièges	En %
CGT Educ'action	728	11,3%	2	13,3%
FO FNEC FP	871	13,6%	2	13,3%
SGEN-CFDT	666	10,4%	1	6,7%
SNALC	433	6,7%	1	6,7%
SNES SNUEP FSU	2 910	45,3%	8	53,3%
SUD EDUCATION	557	8,7%	1	6,7%
UNSA Education	258	4,0%	0	0,0%
Total	6 423	100,0%	15	100,0%

Graphique 2 : Répartition des sièges de représentant des personnels aux CAPA des enseignants du 2nd degré, CPE et PsyEN

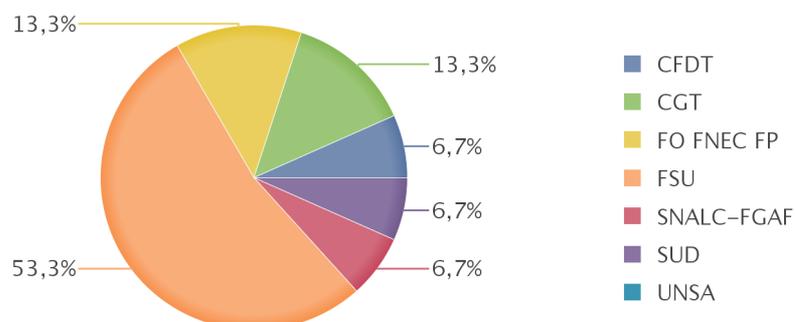


Tableau 3 : Les personnels de direction et d'inspection

	Personnels de Direction			
	Voix	En %	Sièges	En %
INDEPENDANCE ET DIRECTION FORCE	38	10,4%	0	0,0%
SGEN-CFDT	82	22,4%	0	0,0%
SNPDEN - UNSA	246	67,2%	2	100,0%
Total	366	100,0%	2	100,0%

VIII - Les relations professionnelles

2 - La composition des instances (élections professionnelles 2022)

2.2 - Les commissions administratives paritaires

Tableau 4 : Les personnels administratifs

	AAE				SAENES				ADJAENES et ATEE			
	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %
A&I UNSA	141	54,2%	2	100,0%	120	31,0%	1	50,0%	138	33,2%	2	50,0%
CGT Educ'action					38	9,8%	0	0,0%	51	12,3%	0	0,0%
FO FNEC FP					35	9,0%	0	0,0%	55	13,2%	0	0,0%
SGEN-CFDT	51	19,6%	0	0,0%	68	17,6%	0	0,0%	54	13,0%	0	0,0%
SNASUB-FSU	68	26,2%	0	0,0%	126	32,6%	1	50,0%	118	28,4%	2	50,0%
Total	260	100,0%	2	100,0%	387	100,0%	2	100,0%	416	100,0%	4	100,0%

Graphique 3 : Répartition des sièges de représentant des personnels aux CAPA des personnels administratifs

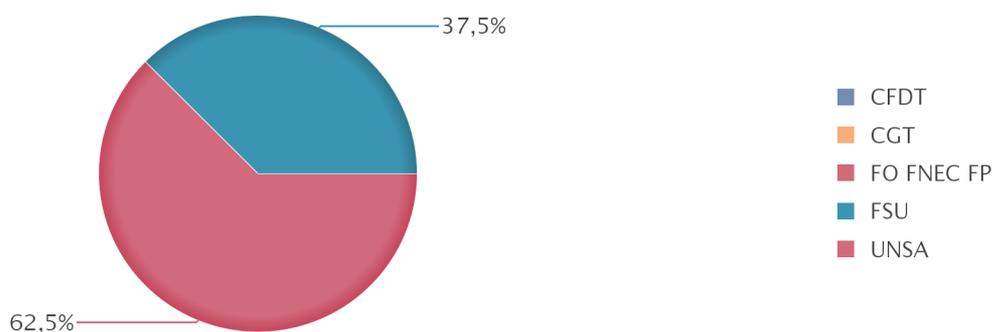


Tableau 5 : Les personnels santé social

	INF EN ES-CTSS-ASSAE			
	Voix	En %	Sièges	En %
FER CGT -CGT Educ'Action	16	7,4%	0	0,0%
FNEC FP FO	6	2,8%	0	0,0%
SNIC FSU	132	60,8%	2	100,0%
SNIES UNSA EDUCATION	63	29,0%	0	0,0%
Total	217	100,0%	2	100,0%

Tableau 6 : Les personnels techniques

	ATRF			
	Voix	En %	Sièges	En %
CGT Educ'action	78	27,1%	3	50,0%
FO FNEC FP	46	16,0%	0	0,0%
SNPTES	164	56,9%	3	50,0%
Total	288	100,0%	6	100,0%

VIII - Les relations professionnelles

2 - La composition des instances (élections professionnelles 2022)

2.3 - Les commissions consultatives paritaires

A - La commission consultative paritaire (CCP) des directeurs adjoints de SEGPA

Tableau 1 : La CCP des directeurs adj. de SEGPA

	Directeurs adjoints de SEGPA			
	Voix	En %	Sièges	En %
SGEN-CFDT	0	-	0	-
SNUIPP FSU	0	-	0	-
UNSA Education	0	-	0	-
Total	0		0	

B - Les commissions consultatives paritaires (CCP) des personnels non-titulaires

Tableau 2 : La CCP des personnels non-titulaires

	agents contactuels exerçant des fonctions ENS, EDU et ORI				agents contactuels exerçant des fonctions de SURV et d'ACC				agents contactuels domaines adm., tech., soc. et santé			
	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %	Voix	En %	Sièges	En %
A. & D. CFE CGC	7	1,9%	0	0,0%	3	0,3%	0	0,0%	1	0,8%	0	0,0%
CFTC	0	0,0%	0	0,0%	6	0,7%	0	0,0%	2	1,6%	0	0,0%
CGT Educ'action	61	16,9%	1	25,0%	149	17,3%	1	16,7%	19	15,0%	0	0,0%
FO FNEC FP	63	17,5%	1	25,0%	154	17,9%	1	16,7%	6	4,7%	0	0,0%
SGEN-CFDT	51	14,2%	0	0,0%	61	7,1%	0	0,0%	27	21,3%	1	33,3%
SLB	5	1,4%	0	0,0%	3	0,3%	0	0,0%	1	0,8%	0	0,0%
SNALC	7	1,9%	0	0,0%	65	7,5%	0	0,0%	4	3,1%	0	0,0%
SNAPEN	1	0,3%	0	0,0%	46	5,3%	0	0,0%	4	3,1%	0	0,0%
SNASUB SNICS SNUASFP FSU									31	24,4%	1	33,3%
SNCL- SIES SAGES									5	3,9%	0	0,0%
SNCL-SIES-SAGES					3	0,3%	0	0,0%				
SNCL-SNIES-SAGES	4	1,1%	0	0,0%								
SNES SNUIPP SNEP SNUEP FSU					154	17,9%	2	33,3%				
SNES SNUIPP SNUEP FSU	127	35,3%	2	50,0%								
STC Education	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
SUD EDUCATION	23	6,4%	0	0,0%	166	19,3%	2	33,3%	4	3,1%	0	0,0%
UNSA Education	11	3,1%	0	0,0%	51	5,9%	0	0,0%	23	18,1%	1	33,3%
Total	360	100,0%	4	100,0%	861	100,0%	6	100,0%	127	100,0%	3	100,0%

VIII - Les relations professionnelles

2 - La composition des instances (élections professionnelles 2022)

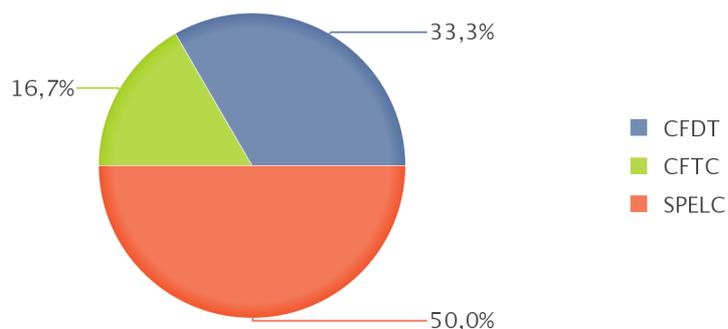
2.4 - Les commissions consultatives mixtes (secteur privé)

A - La commission consultative mixte interdépartementale (CCMI)

Tableau 1 : La CCMI

	CCMI			
	Voix	En %	Sièges	En %
CGT EP	96	6,1%	0	0,0%
FEP CFDT	586	37,0%	2	33,3%
SNEC SNEPL CFTC	261	16,5%	1	16,7%
SPELC	641	40,5%	3	50,0%
Total	1 584	100,0%	6	100,0%

Graphique 1 : Répartition des sièges de représentant des personnels à la CCMI

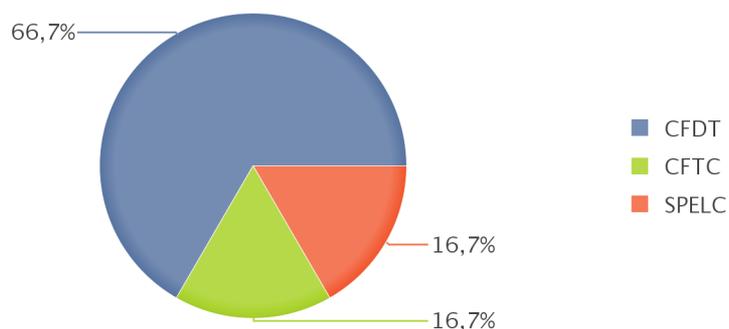


B - La commission consultative mixte académique (CCMA)

Tableau 2 : La CCMA

	CCMA			
	Voix	En %	Sièges	En %
CGT EP	237	8,5%	0	0,0%
FEP CFDT	1 316	47,4%	4	66,7%
FO FNEC FP	139	5,0%	0	0,0%
SNALC	53	1,9%	0	0,0%
SNEC SNEPL CFTC	323	11,6%	1	16,7%
SNEP UNSA	37	1,3%	0	0,0%
SPELC	499	18,0%	1	16,7%
SUNDEP Solidaires	84	3,0%	0	0,0%
SYNEP-CFE-CGC	90	3,2%	0	0,0%
Total	2 778	100,0%	6	100,0%

Graphique 2 : Répartition des sièges de représentant des personnels à la CCMA



ANNEXE

Indicateurs de la base de données sociales

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

Une nouveauté, le rapport social unique (RSU)

Cette année marque la mise en place du **rapport social unique (RSU)**.

Régi par un cadre national, sa création répond à l'article L231.1 du code général de la fonction publique, qui prévoit que les administrations élaborent chaque année un rapport social unique alimenté par une **base de données sociales (BDS)**.

Ce document vise à rassembler les données qui figuraient jusqu'alors dans :

- le bilan social,
- le rapport de situation comparée relatif à l'égalité femmes-hommes
- et les rapports portant sur la santé et la sécurité au travail.

Concernant la fonction publique de l'État, un arrêté du 7 mai 2021 a fixé la **liste des indicateurs** contenus dans la base de données sociales.

Source : Portail de la fonction publique, page Internet consultée le 30/03/2023 <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etudes-statistiques-et-publications/la-base-de-donnees-sociales-bds>

Cette annexe présente les 42 premiers indicateurs

Pour cette première année de mise en œuvre dans l'académie, la structure du rapport social unique se veut **transitoire** :

- Le corps principal du document, du chapitre I au VIII, correspond au précédent bilan social.
- En complément, **cette annexe rassemble les 42 indicateurs** de la base de données sociales (BDS) qui ont été définis comme **prioritaires** par le niveau national. Elle montre à voir la structure vers laquelle tendront les futurs rapports sociaux uniques.

Le volet quantitatif de cette publication fait ainsi office de base de données sociales (BDS), qui n'est pas encore constituée en tant que telle dans un entrepôt dédié.

Parmi ces 42 indicateurs, certains sont déjà présents dans le corps principal du document ; le cas échéant, ils ne sont pas détaillés et un renvoi vers la partie principale indique les chapitres dans lesquels les retrouver.

Les indicateurs se répartissent en **thèmes**, allant de l'emploi au dialogue social, et sont identifiés par un numéro, surligné en orange en haut à droite de chaque thème, qui correspond à celui précisé dans l'arrêté du 7 mai 2021.

Selon l'indicateur, le cadre national prévoit de **détailler les données selon diverses caractéristiques** des agents : leur âge, leur statut d'emploi, leur corps, etc. Toutefois, selon la disponibilité des données et certaines spécificités de l'éducation nationale, il n'a pas toujours été possible de constituer les ventilations souhaitées.

SOMMAIRE

(Numéro indicateur)

1. Emploi.....	225
(1) Plafonds d'emploi.....	225
(2 - 2b) Effectifs gérés, en personnes physiques et en ETP.....	225
(4 - 4b) Effectifs en fonction, en personnes physiques et en ETP.....	225
(5) CDD transformés en CDI.....	233
(7 - 7b) Âge moyen et âge médian.....	234
(pour 3 - 3b) Personnels mis à disposition.....	235
2. Recrutement.....	236
(9) Agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année.....	236
(10) Agents nommés sur un poste de cadre supérieur.....	240
(13 - 14) Agents contractuels recrutés au cours de l'année.....	241
3. Parcours professionnel.....	244
(21 - 21b) Promouvables et promus par tableau d'avancement.....	244
(23 - 23b) Promouvables et promus par liste d'aptitude.....	244
(26) Agents ayant quitté leurs fonctions.....	244
4. Rémunérations.....	247
(32 - 36 - 40) Masse salariale et décomposition des rémunérations brutes.....	247
(33) Cumul des dix rémunérations les plus élevées.....	249
(34) Garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa).....	249
(35) Distribution des rémunérations nettes.....	249
(37 - 41) Volumes par mois des ETP rémunérés.....	250
(38 - 42) Volumes par mois des personnes physiques rémunérées.....	250
5. Santé et sécurité au travail.....	251
(43) Nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles.....	251
6. Organisation et temps de travail.....	252
(147) Télétravail.....	252
(153) Quotité de travail.....	253
(159 - 160 - 161) Comptes épargne-temps (CET).....	256
(163 - 164) Absences hors raison de santé, en nombre d'agents et de jours.....	257
(168 - 169) Absences pour raison de santé, en nombre d'agents et de jours.....	259
(170) Jour de carence.....	261
7. Action et protection sociale.....	262
(172) Nature de prestation et de dépenses.....	262
8. Dialogue social.....	263
(188) Jours non travaillés pour faits de grève.....	263

Chiffres clés

EMPLOI

En 2022, 55 500 agents sont en fonction dans l'académie.

- 77% sont enseignants.
- 76% sont fonctionnaires ou assimilés du privé.
- 74% sont des femmes.

RECRUTEMENT

En 2022, 5 200 agents arrivent ou reprennent leur activité au sein de l'académie, dont

- 1 200 titulaires,
- 4 000 non-titulaires.

PARCOURS PROFESSIONNEL

En 2022, 5 300 agents quittent ou interrompent leur activité au sein de l'académie, dont

- 1 700 titulaires,
- 3 700 non-titulaires.

RÉMUNÉRATIONS

- Environ 1 500 agents ont perçu une indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat.

ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

- 571 agents des services académiques ont bénéficié du télétravail en 2021-2022.
- 10% des agents sont en temps partiel, à leur demande, et 17% ont signé un contrat à temps incomplet.
- 139 agents ont un compte épargne temps ouvert au 31/12/2022.
- 21 700 agents se sont absenté pour raison de santé en 2021-2022.
- 21 000 agents se sont absenté pour une autre raison en 2021-2022, hors formation.

DIALOGUE SOCIAL

- Les services non faits représentent 22 300 jours en 2022.
-

1 - Emploi

Source et champ :

- Les données de ce chapitre proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Base Statistique des Agents) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN, AGORA des secteurs public et privé.
- Seules les données sur les passages en CDI au sein de ce chapitre ne proviennent pas de la source BSA, mais des remontées des services académiques de ressources humaines.
- La population étudiée est composée des enseignants des secteurs public et privé sous contrat et des personnels non-enseignants, titulaires et non-titulaires. Les personnels en contrats aidés n'entrent pas dans le champ.
- Les personnels en fonction correspondent aux personnels en position d'activité, affectés dans l'académie et rémunérés sur un programme de la LOLF de périmètre académique (139/140/141/214/230). Les accompagnants en situation de handicap et les assistants d'éducation rémunérés par les établissements scolaires (hors titre 2 de la LOLF) sont inclus. Les personnels gérés incluent également des personnels qui ne sont pas en position d'activité (disponibilité, etc), et des personnels rémunérés sur un autre programme de la LOLF.
- La date d'observation est le 30 novembre 2022.
- Les regroupements de personnels s'effectuent sur le grade d'appartenance, non sur la fonction ou le support occupé.

2 - Recrutement

Source et champ :

- Les données de ce chapitre proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Base Statistique des Agents) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN, AGORA des secteurs public et privé.
- Seules les données sur les nominations de cadres supérieurs ne proviennent pas de la source BSA, mais d'une remontée de la DIPATE.
- La population étudiée correspond aux effectifs en fonction selon le même périmètre que les paragraphe 1 - Emploi.

3 - Parcours professionnel

Source et champ :

- Les données de ce chapitre proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Base Statistique des Agents) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN, AGORA des secteurs public et privé.
- La population étudiée correspond aux effectifs en fonction selon le même périmètre que les paragraphe 1 - Emploi.

4 - Rémunérations

Source et champ :

- Les données relatives aux rémunérations au sein de ce chapitre IX proviennent du projet national POLCA BSCUM (Bases Salaires CUMulés) issu des systèmes d'information de gestion des paies.
- Elles peuvent différer des données de rémunérations du chapitre VII issues de la base SIASP transmises par la DEPP.
- Pour le calcul de masse salariale, par rapport à celui du chapitre I, les données n'intègrent pas les dépenses dites Hors PSOP (Paye sans ordonnancement préalable) parmi lesquelles se trouvent : - les rétablissements de crédits, - les dépenses d'action sociale, - des versements de prestations sociales (accident du travail, capitaux décès), - les dépenses de chômage.
- Elles concernent uniquement les agents rémunérés au titre 2 de la LOLF, c'est-à-dire aux seuls agents gérés financièrement par les services académiques, sur un programme de la LOLF de périmètre académique (139/140/141/214/230). Par rapport aux autres parties du chapitre IX qui traitent des effectifs en fonction, cela exclut une partie des accompagnants en situation de handicap (AESH) et des assistants d'éducation (AED), gérés financièrement par un établissement scolaire (hors titre 2).

6 - Organisation et temps de travail

Source et champ :

- Les données relatives au télétravail et au jour de carence proviennent du projet national POLCA BSCUM (Bases Salaires CUMulés) issu des systèmes d'information de gestion des paies. Les dates indiquées correspondent à la prise en compte des éléments dans la paye, qui peut intervenir quelques mois après le télétravail ou la carence concernés. Elles concernent uniquement les agents rémunérés au titre 2 de la LOLF, c'est-à-dire aux seuls agents gérés financièrement par les services académiques, sur un programme de la LOLF de périmètre académique (139/140/141/214/230). Par rapport aux autres parties du chapitre IX qui traitent des effectifs en fonction, cela exclut une partie des accompagnants en situation de handicap (AESH) et des assistants d'éducation (AED), gérés financièrement par un établissement scolaire (hors titre 2).
- Les données relatives aux quotités et aux absences proviennent de l'entrepôt de données national BSA (Bilan Social Académique) issu des systèmes d'information de gestion des ressources humaines AGAPE, EPP, SIRHEN et AGORA des secteurs public et privé.
- Les données relatives aux comptes épargne temps proviennent d'une remontée d'informations de la DIPATE. Dans l'attente du déploiement du CET pour l'année 2023, les données constatées pour l'année 2022 sont des données calculées principalement à partir des CET ouverts et alimentés dans d'autres structures et/ou autres administrations.
- Les absences pour raison de santé pris en compte dans ce chapitre, contrairement au chapitre IV, ne comprennent pas les congés pour accueil d'enfant. Ils comprennent :
 - les congés de maladie ordinaire (qui ne peuvent excéder 12 mois consécutifs)
 - les congés longs (congrés de longue maladie, congrés de longue durée et congrés de grave maladie ; renouvelés par périodes de 3 à 6 mois, ils ont une durée maximale de 3 ans pour les CLM et de 5 ans pour les CLD. Pour certaines pathologies, le CLM peut être accordé de manière fractionnée : d'où une part plus ou moins importante de congés longs de très courte durée.)
 - les congés d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- Les absences hors raison de santé ne comprennent pas les formations, traitées dans un autre chapitre à partir de la source GAIA, ni les congés payés.
- Les absences sont observées au cours d'une année scolaire pour les agents actifs affectés au 30 novembre de l'année scolaire considérée (contrairement au chapitre IV qui tient compte des absences des agents actifs affectés au 30 novembre suivant). À la marge, les tableaux ne comptabilisent donc pas certaines absences ayant eu cours durant cette année scolaire : celles des agents qui n'étaient pas actifs affectés au 30 novembre. La durée des congés prend en compte les jours de congés pris au cours de cette période : les durées réelles des congés peuvent être tronquées, certains d'entre eux ayant pu commencer avant le début de la période et/ou poursuivre au-delà.

8 - Dialogue social

Source et champ :

- Les données relatives aux services non faits proviennent de MOSART (Module de Suivi des Absences et des Retenues sur Traitement), application qui permet de recueillir et gérer les services non faits dans l'ensemble des établissements et services du ministère de l'éducation nationale.
- Elles concernent uniquement les agents rémunérés au titre 2 de la LOLF, c'est-à-dire aux seuls agents gérés financièrement par les services académiques, sur un programme de la LOLF de périmètre académique (139/140/141/214/230). Par rapport aux autres parties du chapitre IX qui traitent des effectifs en fonction, cela exclut une partie des accompagnants en situation de handicap (AESH) et des assistants d'éducation (AED), gérés financièrement par un établissement scolaire (hors titre 2).

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

A - Les plafonds d'emploi

Indicateur BDS 1

Les données de plafonds d'emploi sont disponibles au chapitre I "Le contexte budgétaire" du rapport social unique.

B - Les agents en fonction et autres personnels gérés

Indicateurs BDS 2 - 2b - 4 - 4b

L'objectif de ces indicateurs est de mesurer :

- d'une part, les personnels "en fonction" qui exercent et sont gérés dans l'académie de Rennes,
- d'autre part, les agents qui n'exercent pas dans un établissement de l'académie mais dont la gestion est de la responsabilité des services académiques, pour leur dossier ou leur avancement par exemple (agents en disponibilité, congé parental, etc).

En 2022, 55 500 agents exercent dans l'académie, pour un équivalent de 50 000 temps pleins.

Trois agents sur quatre sont enseignants (77%), répartis en 26 200 enseignants du public (47%) et 16 200 enseignants du privé sous contrat (29%).

Les personnels non enseignants relèvent, quant à eux, uniquement du secteur public. En effet, pour le secteur privé sous contrat, seuls les enseignants sont rémunérés et gérés par l'académie.

- Les personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves comptent 8 600 agents (16%), dont 6 100 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et 2 400 assistants d'éducation (AED).
- Les personnels IATSS (personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé) représentent 3 000 agents (5%).
- Les personnels DIEO (Direction, Inspection, Education, Orientation) comptent 1 300 agents (2%).

Les services académiques gèrent, par ailleurs, 2 800 autres agents :

- en disponibilité, congé parental, détachement ou année de report de stage pour les lauréats de concours (1 500 agents),
- affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche (1 300 agents).

Un total de 58 200 personnes sont ainsi gérées dans les bases des services académiques en 2022.

Tableau 1 : personnels gérés au 30/11/22 selon le type de personnel ou la position

		Nombre d'individus	ETP physiques
Effectifs en fonction	Enseignants 1er degré public	11 800	11 264
	Enseignants 2nd degré public	14 424	13 699
	Enseignants 1er degré privé	5 840	5 394
	Enseignants 2nd degré privé	10 384	9 589
	DIEO	1 344	1 314
	IATSS	3 026	2 883
	Surveillance et accompagnement des élèves	8 642	5 844
Effectifs en fonction		55 460	49 987
Autres agents gérés par les services académiques	Congés parentaux	176	
	Disponibilités	956	
	Détachements sortants	270	
	Mises à disposition sortantes	3	3
	Reports de stage	48	
	Affectés dans le supérieur ou le sport	1 310	1 278
Autres agents gérés par les services académiques		2 763	1 281
Ensemble des effectifs gérés		58 223	51 268

Nota bene : le champ des personnels pris en compte dans cette partie est plus large que celui des premiers chapitres (AESH hors titre 2, cas particuliers d'agents affectés au CNED, etc) et ainsi les effectifs par type de personnels peuvent différer. Leur répartition s'effectue selon leur corps, comme les parties initiales de la publication.

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

C - Le statut d'emploi

Trois agents sur quatre sont fonctionnaires ou « assimilés du privé » (76%) : 28 400 personnels en fonction sont fonctionnaires du public et 14 000 sont « contractuels et agréés à titre provisoire ou définitif » du privé (lauréats d'un concours de l'enseignement privé).

Certaines fonctions sont exercées uniquement par des non-titulaires, comme la surveillance et l'accompagnement des élèves.

D'autres peuvent s'exercer sous les deux statuts, et notamment parmi les enseignants, la part de fonctionnaires et assimilés est de 91% (93% pour le public et 86% pour le privé). Dans le public, le recours aux contractuels est beaucoup plus faible dans le premier degré (2,5%) que dans le second.

De manière globale, les femmes sont plus nombreuses parmi les contractuels que parmi les fonctionnaires. Ceci est en partie dû à la fonction qu'elles exercent, étant plus nombreuses dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap par exemple ; à l'inverse, si l'on observe uniquement les enseignants, les femmes sont plus nombreuses parmi les fonctionnaires et assimilés que parmi les non-titulaires (73% contre 65%).

PP : personnes physiques, ETP : équivalents temps plein physiques, %F : part de femmes

Tableau 2 : Effectifs par statut d'emploi et secteur d'affectation

		Effectifs en fonction				Effectifs gérés			
		PP	dont %F	ETP	dont %F	PP	dont %F	ETP	dont %F
Fonctionnaires et assimilés du privé	Ens. public	24 449	71%	23 502	71%	25 257	71%	23 508	71%
	Ens. privé	14 017	75%	13 167	75%	14 400	75%	13 167	75%
	Non-ens.	3 918	75%	3 787	75%	5 468	75%	5 061	75%
Fonctionnaires et assimilés du privé		42 384	73%	40 456	73%	45 125	73%	41 736	73%
Contractuels	Ens. public	1 716	59%	1 403	57%	1 718	59%	1 403	57%
	Ens. privé	2 207	71%	1 816	70%	2 208	71%	1 816	70%
	Non-ens.	8 977	83%	6 137	82%	8 996	83%	6 138	82%
Contractuels		12 900	78%	9 357	76%	12 922	78%	9 358	76%
Auxiliaires et assistants étrangers	Ens. public	59	66%	57	66%	59	66%	57	66%
	Non-ens.	117	78%	117	78%	117	78%	117	78%
Auxiliaires et assistants étrangers		176	74%	174	74%	176	74%	174	74%
Total		55 460	74%	49 987	73%	58 223	74%	51 268	73%

D - La catégorie

Il existe une certaine dichotomie dans les catégories au sein de l'éducation nationale. La très grande majorité des personnels de l'académie sont en catégorie A, qui correspond à la celle des enseignants. Les personnels A+, catégorie la plus élevée, sont définis ici par les emplois fonctionnels (secrétaires généraux, DASEN, administrateurs de l'ENESR, etc). À l'opposé, 9 500 agents sont dans la catégorie C :

accompagnants en situation de handicap (AESH), assistants d'éducation (AED), et certains personnels administratifs. La catégorie B, intermédiaire, compte très peu d'effectifs en comparaison, essentiellement sur des fonctions administratives.

La question des salaires et du classement en catégorie C notamment pour la population des AESH fait l'objet de tensions et nombreuses discussions au sein de l'éducation nationale, ces questions sont à coupler avec la forte part de temps incomplets dans ces fonctions.

Précaution d'usage : les effectifs par catégorie sont à considérer avec précaution cette année, du fait de la bascule dans un nouveau système d'information en novembre 2022 de certains personnels non-enseignants, dont les données de catégorie ont pu être impactées.

PP : personnes physiques, ETP : équivalents temps plein physiques, %F : part de femmes

Tableau 3 : Effectifs par catégorie et sexe

		Effectifs en fonction				Effectifs gérés			
		PP	dont %F	ETP	dont %F	PP	dont %F	ETP	dont %F
A+ (emplois fonctionnels)	Non-ens.	40	53%	40	53%	58	53%	58	53%
Catégorie A+ (emplois fonctionnels)		40	53%	40	53%	58	53%	58	53%
A	Ens. public	26 207	70%	24 947	70%	27 011	70%	24 953	70%
	Ens. privé	16 213	75%	14 973	75%	16 592	75%	14 973	75%
	Non-ens.	2 820	73%	2 706	73%	3 004	73%	2 833	73%
Catégorie A		45 240	72%	42 626	72%	46 607	72%	42 759	72%
B	Ens. public	17	76%	16	76%	23	76%	16	76%
	Ens. privé	11	100%	10	100%	16	100%	10	100%
	Non-ens.	686	80%	664	80%	870	80%	797	80%
Catégorie B		714	80%	690	80%	909	80%	823	80%
C	Non-ens.	9 466	83%	6 632	83%	10 649	83%	7 628	83%
Catégorie C		9 466	83%	6 632	83%	10 649	83%	7 628	83%
Total		55 460	74%	49 987	74%	58 223	74%	51 268	74%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

E - La répartition détaillée par corps

Dans l'académie de Rennes, 26 200 enseignants exercent dans le secteur public, dont 11 800 enseignants du premier degré et 14 400 enseignants du second degré.

Pour le premier degré public, la très large majorité des agents sont fonctionnaires, sur le corps des professeurs des écoles qui, depuis sa création par la loi de 1989, remplace progressivement les effectifs du corps des instituteurs.

161 enseignants sont alternants dans le premier degré, contre seulement 66 dans le second degré (18 en EPS, 8 en lettres modernes, 8 en mathématiques, 8 en histoire-géographie, 5 en anglais, etc, et aucun en physique-chimie, documentation, éducation musicale, technologie, etc).

La population des enseignants du second degré est plus mixte en termes de genre, avec 59% de femmes, contre 84% dans le premier degré.

En comptant l'ensemble des personnels gérés, qui incluent les agents qui ne sont pas en activité (congé parental, disponibilité, etc), l'académie gère 27 000 enseignants du public.

PP : personnes physiques, ETP : équivalents temps plein physiques, %F : part de femmes

Tableau 4 : Effectifs par corps des enseignants du public

		Effectifs en fonction				Effectifs gérés			
		PP	dont %F	ETP	dont %F	PP	dont %F	ETP	dont %F
Enseignants 1er degré public	Agent contractuel premier degré	134	83%	131	83%	134	83%	131	83%
	Enseignant contractuel alternant premier degré	161	85%	53	85%	161	85%	53	85%
	Instituteurs de l'Education Nationale	17	76%	16	75%	23	74%	16	75%
	Professeurs des écoles de l'Education Nationale	11 488	84%	11 064	84%	11 927	84%	11 068	84%
Enseignants 1er degré public		11 800	84%	11 264	84%	12 245	84%	11 268	84%
Enseignants 2nd degré public	Agent contractuel second degré	1 309	53%	1 154	53%	1 311	53%	1 154	53%
	Chargés d'enseignement de l'éducation physique et sportive de l'Education Nationale	8	63%	8	61%	8	63%	8	61%
	Enseignant contractuel alternant second degré	66	56%	22	56%	66	56%	22	56%
	Maître auxiliaire	59	66%	57	66%	59	66%	57	66%
	Professeur contractuel	46	61%	44	61%	46	61%	44	61%
	Professeurs agrégés du second degré de l'Education Nationale	1 812	52%	1 744	51%	1 913	52%	1 745	51%
	Professeurs certifiés de l'Education Nationale	8 142	67%	7 779	66%	8 344	67%	7 780	66%
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques de l'éduc nationale	102	32%	102	32%	102	32%	102	32%
	Professeurs d'éducation physique et sportive de l'Education Nationale	925	42%	894	42%	938	42%	894	42%
	Professeurs de lycée professionnel de l'Education Nationale	1 944	48%	1 885	47%	1 991	48%	1 885	47%
	Professeurs d'enseignement général de collège éduc nat	11	45%	10	46%	11	45%	10	46%
Enseignants 2nd degré public		14 424	59%	13 699	59%	14 789	59%	13 701	59%
Enseignants public		26 224	70%	24 963	70%	27 034	70%	24 969	70%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

16 200 personnes enseignent dans le secteur privé sous contrat, pour 15 000 équivalents temps plein. La part de femmes est plus élevée parmi les enseignants du privé que parmi ceux du public (75% contre 70%).

Comme pour le public, les enseignants alternants sont plus nombreux dans le premier que dans le second degré (qui ne compte aucun alternant en mathématiques, SVT, physique-chimie, etc.). Par rapport au public, la part d'alternants dans le premier degré est élevée.

Nota bene : dans ce tableau, le corps des maîtres auxiliaires du privé est dénombré dans les enseignants du second degré, selon la même manière que les premiers chapitres de la publication, bien que ces agents exercent pour partie dans le premier degré.

PP : personnes physiques, ETP : équivalents temps plein physiques, %F : part de femmes

Tableau 5 : Effectifs par corps des enseignants du privé

		Effectifs en fonction				Effectifs gérés			
		PP	dont %F	ETP	dont %F	PP	dont %F	ETP	dont %F
Enseignants 1er degré privé	Enseignant contractuel alternant premier degré du privé	137	88%	45	88%	137	88%	45	88%
	Instituteur de l'enseignement privé	11	100%	10	100%	16	94%	10	100%
	Professeurs des écoles enseignement privé de l'Education Nationale	5 692	90%	5 338	89%	5 880	90%	5 338	89%
Enseignants 1er degré privé		5 840	90%	5 394	89%	6 033	89%	5 394	89%
Enseignants 2nd degré privé	Adjoint d'enseignement enseignement privé	43	81%	37	81%	53	77%	37	81%
	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%
	Enseignant contractuel alternant second degré du privé	33	52%	11	52%	33	52%	11	52%
	Maître auxiliaire enseignement privé	2 067	71%	1 786	70%	2 074	70%	1 786	70%
	Professeurs agrégés enseignement privé de l'Education Nationale	307	53%	297	53%	315	52%	297	53%
	Professeurs certifiés enseignement privé de l'Education Nationale	6 060	71%	5 683	71%	6 201	71%	5 683	71%
	Professeurs de chaires supérieures enseignement privé de l'Education Nationale	14	14%	13	16%	14	14%	13	16%
	Professeurs de lycée professionnel enseignement privé de l'Education Nationale	1 159	54%	1 099	53%	1 178	54%	1 099	53%
	Professeurs éducation physique et sportive enseignement privé de l'Education Nationale	700	42%	662	42%	706	42%	662	42%
Enseignants 2nd degré privé		10 384	67%	9 589	66%	10 575	67%	9 589	66%
Enseignants privé		16 224	75%	14 983	75%	16 608	75%	14 983	75%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

Dans le public, 1 300 personnes exercent dans un corps de Direction, Inspection, Éducation ou Orientation (DIEO). La part de femmes parmi les conseillers principaux d'éducation (CPE) est relativement proche de celle des enseignants du public (74% contre 70%). À l'inverse, les corps de direction et d'inspection se distinguent par une part de femmes plus faible que l'ensemble des personnels (respectivement 54% et 43%), et les psychologues de l'éducation nationale comptent une très grande proportion de femmes (88%).

PP : personnes physiques, ETP : équivalents temps plein physiques, %F : part de femmes

Tableau 6 : Effectifs par corps des personnels de direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)

		Effectifs en fonction				Effectifs gérés			
		PP	dont %F	ETP	dont %F	PP	dont %F	ETP	dont %F
Personnels de direction	Conseillers techniques de recteur ou de vice-recteur pour les établissements et la vie scolaire	2	50%	2	50%	2	50%	2	50%
	Directeurs de cabinet de recteur ou de vice-recteur	1		1		1		1	
	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	501	54%	501	54%	501	54%	501	54%
Personnels de direction		504	54%	504	54%	504	54%	504	54%
Personnels d'inspection	Adjoint au directeur académique des services de l'Éducation Nationale chargé du premier degré	4	25%	4	25%	4	25%	4	25%
	Conseillers de recteur ou de vice-recteur	3	33%	3	33%	3	33%	3	33%
	Directeurs académiques adjoints des services de l'Éducation Nationale	2	100%	2	100%	2	100%	2	100%
	Directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale	4	25%	4	25%	4	25%	4	25%
	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux	47	36%	47	36%	47	36%	47	36%
	Inspecteurs de l'Éducation Nationale	94	47%	94	47%	94	47%	94	47%
Personnels d'inspection		154	43%	154	43%	154	43%	154	43%
Personnels d'éducation	Conseillers principaux d'éducation	414	74%	399	74%	416	75%	399	74%
Personnels d'éducation		414	74%	399	74%	416	75%	399	74%
Personnels d'orientation	Psychologues de l'éducation nationale	272	88%	257	88%	278	88%	257	88%
Personnels d'orientation		272	88%	257	88%	278	88%	257	88%
DIEO		1 344	66%	1 314	66%	1 352	66%	1 314	66%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

Dans le public, 2 600 agents exercent dans un corps d'ATSS (personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé), et 400 exercent dans un corps d'ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation).

PP : personnes physiques, ETP : équivalents temps plein physiques, %F : part de femmes

Tableau 7 : Effectifs par corps des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, ITRF

	Effectifs en fonction				Effectifs gérés			
	PP	dont %F	ETP	dont %F	PP	dont %F	ETP	dont %F
Adjoint administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	724	90%	694	90%	1 032	90%	941	90%
Adjoint au secrétaire général d'académie	2	50%	2	50%	2	50%	2	50%
Administrateurs de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	12	42%	12	42%	20	50%	20	50%
Administrateurs de l'Etat	1		1		1		1	
Agents comptables de Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires					1	100%	1	100%
Agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel					2	50%	2	50%
Assistants de service social des administrations de l'Etat	85	87%	79	86%	101	89%	91	88%
Attachés d'administration de l'Etat	354	64%	351	63%	463	66%	450	65%
Chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'Education Nationale					1	100%	1	100%
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	17	94%	16	94%	20	95%	19	95%
Contractuel à temps incomplet en CDD	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	8	100%	8	100%	9	100%	9	100%
Contractuel en l'absence de corps de fonctionnaire en CDD	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%
Contractuel en l'absence de corps de fonctionnaire en CDI	3	100%	3	100%	3	100%	3	100%
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	84	94%	76	93%	84	94%	76	93%
Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient en CDD	4	50%	4	50%	4	50%	4	50%
Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient en CDI	59	90%	53	90%	59	90%	53	90%
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	292	87%	265	86%	292	87%	265	86%
Directeurs généraux de Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires					1		1	
Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	291	96%	270	95%	322	95%	283	95%
Médecins de l'Education Nationale	54	98%	49	98%	60	97%	49	98%
Médecins de l'Education Nationale - Conseillers techniques	5	100%	5	100%	5	100%	5	100%
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	592	85%	573	85%	775	84%	706	85%
Secrétaires généraux d'académie	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%
Secrétaires généraux de direction des services départementaux de l'Education Nationale ou de vice-rectorat	4	75%	4	75%	4	75%	4	75%
Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur					6	50%	6	50%
ATSS	2 594	85%	2 467	85%	3 270	85%	2 994	85%
Adjoint techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur	218	71%	208	70%	1 005	70%	956	70%
Adjoint techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale	2		2		71	38%	3	
Assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur	29	28%	28	27%	30	27%	28	27%
Ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur	34	44%	32	43%	35	43%	32	43%
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	1	100%	1	100%	1	100%	1	100%
Ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur	54	43%	52	42%	62	42%	52	42%
Techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur	94	46%	91	45%	95	46%	91	45%
ITRF	432	56%	416	56%	1 299	64%	1 164	65%
IATSS	3 026	81%	2 883	81%	4 569	79%	4 158	79%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

Dans le public, 6 100 agents accompagnent les élèves en situation de handicap, pour 3 800 équivalents temps plein (ETP) ; il s'agit de femmes dans 91% des cas. 2 400 agents sont assistants d'éducation en établissement du second degré (collèges, lycées, etc.) pour 1 900 ETP ; il s'agit de femmes dans six cas sur dix.

PP : personnes physiques, ETP : équivalents temps plein physiques, %F : part de femmes

Tableau 8 : Effectifs par corps des personnels de surveillance et accompagnement des élèves

		Effectifs en fonction				Effectifs gérés			
		PP	dont %F	ETP	dont %F	PP	dont %F	ETP	dont %F
Surveillance et accompagnement des élèves	Accompagnants des élèves en situation de handicap	6 094	91%	3 845	91%	6 109	91%	3 845	91%
	Assistant de langue vivante recruté localement	12	83%	12	83%	12	83%	12	83%
	Assistants d'éducation	2 427	61%	1 881	62%	2 430	62%	1 881	62%
	Corps des assistants étrangers	105	77%	105	77%	105	77%	105	77%
	CPE contractuel alternant	4	50%	1	50%	4	50%	1	50%
Surveillance et accompagnement des élèves		8 642	83%	5 844	81%	8 660	83%	5 844	81%

F - L'ancienneté générale de service des titulaires du public

80 % des titulaires du public ont au moins 10 ans d'ancienneté générale de services.

Tableau 9 : Effectifs des titulaires gérés dans le public selon l'ancienneté générale de service

	Ensemble des titulaires gérés dans le public			
	Nombre d'individus	%	ETP physiques	%
Moins d'1 an	628	2,0%	572	2,0%
1 à 4 ans	1 672	5,4%	1 501	5,3%
5 à 9 ans	3 828	12,5%	3 421	12,0%
10 à 14 ans	3 014	9,8%	2 676	9,4%
15 à 19 ans	4 912	16,0%	4 543	15,9%
20 à 24 ans	5 990	19,5%	5 656	19,8%
25 à 29 ans	5 759	18,8%	5 500	19,3%
30 ans ou plus	4 732	15,4%	4 520	15,8%
Non disponible	151	0,5%	142	0,5%
Total	30 686	100,0%	28 531	100,0%

Les données concernant l'ancienneté des contractuels et des agents du privé ne sont pas présentées, en raison de difficultés méthodologiques.

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.1 - Les effectifs gérés dans l'académie et les effectifs en fonction

G - Le contrat des non-titulaires

Parmi les 27 100 agents qui ne sont pas titulaires, 14 000 sont contractuels ou agréés du privé (lauréats d'un concours d'enseignement du privé) et 2 200 sont en CDI, soit au total 60 % de contrats sans limite de durée.

Pour les 10 900 agents qui exercent en CDD, près de 20% des contrats durent moins d'un an. À l'opposé, plus de 40 % des contrats sont prévus sur trois ans.

Tableau 10 : Effectifs des agents actifs affectés selon le type de contrat

	Non titulaires en fonction			
	Nombre d'individus	%	ETP physiques	%
Contractuels et agréés du privé (à titre prov. ou déf.)	14 017	51,7%	13 167	58,0%
Contrat à durée déterminée	10 886	40,2%	7 855	34,6%
Contrat à durée indéterminée	2 190	8,1%	1 676	7,4%
Total	27 093	100,0%	22 698	100,0%

Tableau 11 : Durée totale des CDD, entre les dates de début et de fin prévue d'affectation

	Non titulaires en fonction en CDD			
	Nombre d'individus	%	ETP physiques	%
0 à 11 mois	2 122	19,5%	1 771,32	22,5%
12 à 23 mois	4 014	36,9%	3 135,8	39,9%
24 à 35 mois	49	0,5%	33,08	0,4%
36 mois	4 701	43,2%	2 914,9	37,1%
Total	10 886	100,0%	7 855	100,0%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.2 - Passages en CDI

CDD transformés en CDI en application de l'article L332-4 du CGFP

Indicateur BDS 5

Le Code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que les CDD sont renouvelables dans une durée maximale de six ans, et que tout nouveau contrat ou reconduction après six ans de services publics, dans des fonctions de même catégorie, se fait automatiquement en CDI.

Ainsi, 125 agents sont passés en CDI durant l'année scolaire 2021-2022, dont 85 pour répondre à des besoins permanents et 40 pour des besoins temporaires. Dans le détail, 7 concernent le premier degré, 81 dans le second degré, 6 personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (IATSS) et 31 Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH). Ces passages sont en nombre limité, au regard de l'effectif d'agents en CDD (10 900 au 30/11/2022, dont dans le privé 1900 enseignants, et dans le public 1 300 enseignants, 390 ATSS et ITRF, 4 700 AESH).

Un extrait de l'article L332-4 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)

"Les contrats conclus en application du 1° de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-2 et L. 332-3 peuvent l'être pour une durée indéterminée.

Lorsque ces contrats sont conclus pour une durée déterminée, cette durée est au maximum de trois ans. Ils sont renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Tout contrat conclu ou renouvelé en application des mêmes dispositions avec un agent contractuel de l'Etat qui justifie d'une durée de services publics de six ans dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu, par une décision expresse, pour une durée indéterminée."

Source : Légifrance, page Internet consultée le 04/09/2023 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044426712

Tableau 1 : Passages en CDI en 2021-2022 selon le fondement juridique de la transformation

	Pour répondre à des besoins permanents	Pour répondre à des besoins temporaires	TOTAL
AESH	31		31
ATSS - ITRF	6		6
Enseignants 1er degré	7		7
Enseignants 2d degré, psychologues, CPE	41	40	81
Total	85	40	125

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.3 - L'âge des personnels en fonction

A - La répartition par âge

Ventilation des indicateurs BDS 4 - 4b

Les classes d'âge les plus représentées sont les 40-49 ans (33 %) et les 50-59 ans (34 %). Pour analyser ces données, il serait intéressant de les comparer à des données nationales. Le chapitre II.3 de la publication permet ces comparaisons, et montre que la population de l'académie est plus âgée en moyenne que celle de la France.

Tableau 1 : Effectifs des personnels en fonction selon l'âge

	Effectifs en fonction			
	Nombre d'individus	%	ETP physiques	%
0 à 19 ans	61	0,1%	37	0,1%
20 à 29 ans	4 751	8,6%	3 939	7,9%
30 à 39 ans	9 733	17,5%	8 683	17,4%
40 à 49 ans	18 261	32,9%	16 663	33,3%
50 à 59 ans	18 887	34,1%	17 400	34,8%
60 ans et plus	3 767	6,8%	3 265	6,5%
Total	55 460	100,0%	49 987	100,0%

B - L'âge moyen et l'âge médian des titulaires en fonction

Indicateurs BDS 7 - 7b

L'âge moyen des titulaires est de 47,32 ans. L'âge médian permet de découper la population en deux : la moitié des agents ont plus de 48 ans.

Les femmes titulaires sont plus jeunes de 2 ans en moyenne que les hommes, notamment parmi la catégorie A, qui constitue les effectifs les plus importants.

Les personnels titulaires de catégorie B et C sont plus âgés que ceux de catégorie A. Ils regroupent essentiellement des corps administratifs.

Tableau 2 : Âge des titulaires en fonction selon la catégorie

	FEMMES			HOMMES			Ensemble des effectifs en fonction		
	Effectif	Âge moyen	Âge médian	Effectif	Âge moyen	Âge médian	Effectif	Âge moyen	Âge médian
A+ (emplois fonctionnels)	21	54,81	55	19	55,53	56	40	55,15	56
A	18 953	46,43	47	7 727	48,83	50	26 680	47,13	48
B	561	49,57	51	142	48,01	50	703	49,25	51
C	805	50,84	52	139	51,17	52	944	50,89	52
Total	20 340	46,7	48	8 027	48,87	50	28 367	47,32	48

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

1 - Emploi

1.4 - Les mises à disposition

Les personnels mis à disposition

pour le calcul des indicateurs BDS 3 - 3b

Les indicateurs 3 et 3b prévus dans la base de données sociales (BDS) concernent les "effectifs rémunérés" par l'académie. Notion très proche des "effectifs en fonction" (indicateurs 4 et 4b), elle n'est donc pas déclinée dans cette publication en tant que telle.

Une manière de la calculer est d'utiliser les mises à disposition, détaillées dans ce tableau. En effet, la mise à disposition correspond aux agents qui partent exercer dans une autre administration ou institution, mais continuent à être rémunérés par leur administration d'origine.

Les effectifs rémunérés par l'académie correspondent ainsi :

- aux effectifs en fonction,
- auxquels on ajoute les personnels que l'académie rémunère et met à la disposition d'autres institutions (3 agents),
- et auxquels on retranche les mises à disposition qui viennent exercer dans l'académie et qui sont rémunérées ailleurs (1 agent).

Tableau 1 : Mises à disposition entrantes et sortantes selon la position

		Mise à disposition sortante, rémunérée par l'académie		Mise à disposition entrante, non rémunérée par l'académie	
		Nb d'individus	ETP physiques	Nb d'individus	ETP physiques
C121	Mise à disposition d'une administration ou établissement public d'état	1	1		
C122	Mise à disposition d'un organisme d'intérêt général	2	2		
C155	Mis à disposition entrant au M.E.N.			1	1
Agents en position de mise à disposition		3	3	1	1

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.1 - Titulaires

A - Les titulaires en fonction au 30/11/22 qui ne l'étaient pas l'année précédente

Indicateur BDS 9

En 2022 dans l'académie, 1 200 titulaires arrivent ou reprennent leur activité au sein de l'académie : ils sont en fonction au 30/11/2022 mais n'exerçaient pas dans l'académie le 30/11/2021, que ce soit en tant que titulaires ou contractuels.

Parmi eux, moins de 200 correspondent à des agents qui ont repris une activité suite à un congé parental, une disponibilité, un détachement ou encore une affectation dans un établissement du supérieur.

D'autres, environ 400 agents, sont de nouveaux recrutés sur le corps qu'ils occupent, la majorité par voie de concours (environ 400 agents).

Les autres situations comprennent les titulaires entrés dans l'académie par mutation. Pour connaître plus précisément les données de mobilité, se reporter au paragraphe IV.2.

Nota bene : ce tableau compare la présence des agents à deux dates d'observation, à un an d'intervalle. Il ne permet donc pas d'observer l'ensemble des recrutements qui ont eu lieu au fil de l'eau, entre ces deux dates, si les agents concernés ont par ailleurs quitté leurs fonctions avant la 2e date d'observation.

Tableau 1 : Détail selon la position de l'an passé ou l'accès à un nouveau corps

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
Ensemble des titulaires en fonction au 30/11/22 et qui ne l'étaient pas l'année précédente		826	336	1 162
Dont réintégrations après un congé ou une autre affectation		142	26	168
<i>réparties selon la situation de l'an passé</i>	Congés parentaux	72	2	74
	Disponibilités	41	15	56
	Détachements sortants	14	4	18
	Reports de stage	1		1
	Affectés dans le supérieur ou le sport	14	5	19
Dont agents ayant accédé à un nouveau corps l'an passé		301	139	440
<i>répartis selon la voie d'accès au corps</i>	Concours externe	237	116	353
	Concours interne	18	7	25
	Concours unique	11		11
	Détachement	10	5	15
	Intégration	11	5	16
	Recrutement direct, sans concours	3	2	5
	Troisième concours	11	3	14
	Tableau d'avancement		1	1
Autres cas (dont mutation entrantes)		383	171	554

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.1 - Titulaires

B - Détail selon le grade des agents

Parmi les 1 200 titulaires présents cette année et qui étaient absents l'an passé, on compte :

- 400 enseignants du 1er degré public
- 500 enseignants du 2nd degré public
- 100 personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé (ATSS)
- 100 personnels de Direction, Inspection, Education, Orientation (DIEO)
- Moins de 20 personnels Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation (ITRF)

Tableau 2 : Enseignants du public titulaires en fonction à la date d'observation et qui ne l'étaient pas l'année précédente, selon la catégorie, le corps et le grade

			Réintégrations (A)		Nouveau corps l'an passé (B)		Autres cas (C)		TOT
			F	H	F	H	F	H	
A	Professeurs des écoles de l'Education Nationale	Classe normale	82	9	127	26	123	17	384
		Classe exceptionnelle					6		6
		Hors classe	1	1			8	2	12
		Total	83	10	127	26	137	19	402
B	Instituteurs de l'Education Nationale	Instituteur					1		1
		Total					1		1
Enseignants 1er degré public			83	10	127	26	138	19	403
A	Professeurs agrégés du second degré de l'Education Nationale	Classe normale	6		21	19	21	17	84
		Classe exceptionnelle						1	1
		Hors classe					4	4	8
		Total	6		21	19	25	22	93
	Professeurs certifiés de l'Education Nationale	Classe normale	21	7	65	49	98	42	282
		Classe exceptionnelle					4	1	5
		Hors classe	2	1	1	1	19	13	37
		Total	23	8	66	50	121	56	324
	Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques de l'éduc nationale	Professeur de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques						1	1
		Total						1	1
	Professeurs d'éducation physique et sportive de l'Education Nationale	Classe normale	2		3	18	5	11	39
		Hors classe					1	1	2
Total		2		3	18	6	12	41	
Professeurs de lycée professionnel de l'Education Nationale	Classe normale	4	1	8	5	16	23	57	
	Hors classe					2	3	5	
	Total	4	1	8	5	18	26	62	
Enseignants 2nd degré public			35	9	98	92	170	117	521
Enseignants public			118	19	225	118	308	136	924

Réintégrations (A) : réintégrations après congé parental, disponibilité, détachement, report de stage, mise à disposition, ou affectation dans le supérieur l'an passé

Nouveau corps l'an passé (B) : agents ayant accédé à un nouveau corps l'an passé (par concours, intégration, recrutement direct, etc)

Autres cas (C) : inclut les mutations entrantes

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.1 - Titulaires

Tableau 3 : Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé titulaires en fonction à la date d'observation et qui ne l'étaient pas l'année précédente, selon la catégorie, le corps et le grade

			Réintégrations (A)		Nouveau corps l'an passé (B)		Autres cas (C)		TOT	
			F	H	F	H	F	H		
A +	Administrateurs de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Sans échelon spécial						1	1	
		Total						1	1	
	Médecins de l'Education Nationale - Conseillers techniques	Groupe II					1			1
		Total					1			1
	Secrétaires généraux d'académie	Groupe I			1					1
		Total			1					1
	Secrétaires généraux de direction des services départementaux de l'Education Nationale ou de vice-rectorat	SG DSDEN ou vice-rectorat			1					1
		Total			1					1
	Administrateurs de l'Etat	Administrateur de l'Etat				1				1
		Total				1				1
Assistants de service social des administrations de l'Etat	Assistant de service social			2		2			4	
	Total			2		2			4	
Attachés d'administration de l'Etat	Attaché d'administration	1	2	9	7	4			23	
	Attaché principal d'admin.	3	2	1		1	1		8	
	Total	4	4	10	7	5	1		31	
A	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	CT			1				1	
		CT supérieur			1		1		2	
		Total			2		1		3	
Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	Infirmier	1		12		8			21	
	Total	1		12		8			21	
Médecins de l'Education Nationale	1ère classe					1			1	
	2ème classe					1			1	
	Hors classe					2			2	
	Total					4			4	
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Classe normale	5		2	1	2	2		12
		Classe exceptionnelle		1			1			2
		Classe supérieure	3				2			5
		Total	8	1	2	1	5	2		19
C	Adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	1ère classe	2							2
		2ème classe	4	2	8		3	2		19
		Total	6	2	8		3	2		21
ATSS			19	7	38	9	29	6	108	

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.1 - Titulaires

Tableau 4 : Personnels Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation titulaires en fonction à la date d'observation et qui ne l'étaient pas l'année précédente, selon la catégorie, le corps et le grade

			Nouveau corps l'an passé (B)		Autres cas (C)		TOT
			F	H	F	H	
A	Assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur	ASi				2	2
		Total				2	2
	Ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur	1ère			1		1
		2ème classe			1		1
		Hors classe			1		1
		Total			3		3
	Ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur	Classe normale	1			1	2
		Hors classe	1				1
		Total	2			1	3
	B	Techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur	Classe normale	1	1		
Classe exceptionnelle					1		1
Classe supérieure						1	1
Total			1	1	1	1	4
C	Adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur	2ème classe			1		1
		Total			1		1
ITRF			3	1	5	4	13

Tableau 5 : Personnels de Direction, Inspection, Education, Orientation titulaires en fonction à la date d'observation et qui ne l'étaient pas l'année précédente, selon la catégorie, le corps et le grade

			Réintégrations (A)	Nouveau corps l'an passé (B)		Autres cas (C)		TOT
			F	F	H	F	H	
A	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	Classe normale	3	2	1	7	12	25
		Hors classe				3	3	6
		Total	3	2	1	10	15	31
Personnels de direction			3	2	1	10	15	31
A	Directeurs académiques adjoints des services de l'Education Nationale	Groupe III		1				1
		Total		1				1
+	Directeurs académiques des services de l'Education Nationale	Groupe I			1			1
		Total			1			1
A	Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux	Classe normale		2	1	1	1	5
		Total		2	1	1	1	5
	Inspecteurs de l'Education Nationale	Classe normale		2		6	6	14
		Hors classe					2	2
Total		2		6	8	16		
Personnels d'inspection				5	2	7	9	23
A	Conseillers principaux d'éducation	Classe normale		8	3	15		26
		Total		8	3	15		26
Personnels d'éducation				8	3	15		26
A	Psychologues de l'éducation nationale	Classe normale	2	19	5	6		32
		Classe exceptionnelle		1				1
		Hors classe				3	1	4
		Total	2	20	5	9	1	37
Personnels d'orientation			2	20	5	9	1	37
DIEO			5	35	11	41	25	117

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.2 - Postes de cadre supérieur ou dirigeant

Agents nommés en 2021-2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant en primo-nomination

Indicateur BDS 10

Durant l'année 2021-2022, 3 nouveaux cadres supérieurs ont été nommés dans l'académie, dont 2 femmes et 1 homme. Leurs postes correspondent à des emplois de type 9 du décret 2012-601, c'est-à-dire DASEN/DAASEN/secrétaires généraux d'académie.

Tableau 1 : Agents nommés en 2021-2022 sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant selon le statut d'emploi avant la prise de poste, le type d'emploi et le sexe

	Type d'emploi (selon le décret 2012-601)						TOTAL		
	Type 1		Type 2		Type 9		F	H	T
	F	H	F	H	F	H			
Fonctionnaires ou Magistrats	0	0	0	0	2	1	2	1	3
Total	0	0	0	0	2	1	2	1	3

Légende des types d'emploi du décret 2012-601

Type 1 : Secrétaires généraux, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, commissaires généraux, hauts-commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre, ambassadeurs, préfets en poste territorial, directeurs des services actifs de police en fonctions à l'administration centrale et chef du service de l'inspection générale de la police nationale, chefs du service des corps d'inspection et de contrôle, recteurs d'académie, emplois de vice-président, de président de section et de secrétaire général du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, emplois de vice-président, de président de l'autorité environnementale, de président de section et de président de la commission permanente des ressources naturelles du Conseil général de l'environnement et du développement durable, emplois de direction du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Type 2 : Chefs de service et sous-directeurs, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics, emplois d'inspecteur civil du ministère de la défense

Type 9 : Directeurs académiques des services de l'éducation nationale et directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, secrétaires généraux d'académie

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.3 - Non titulaires

A - Les non-titulaires en fonction au 30/11/22 qui ne l'étaient pas l'année précédente

Indicateurs BDS 13 - 14

En 2022 dans l'académie, 4 000 non-titulaires arrivent ou reprennent leur activité au sein de l'académie : ils sont en fonction au 30/11/2022 mais n'exerçaient pas dans l'académie le 30/11/2021.

Parmi eux, 60 sont des agents qui reprennent leur activité suite à un congé parental ou une disponibilité.

Pour les autres, il s'agit en très grande majorité de nouveaux agents, occupant pour la première année le corps considéré. Ils sont recrutés directement (3 100 agents), ou par concours dans le cas des enseignants contractuels et agrégés du privé.

Enfin, 700 agents relèvent d'autres situations : ils peuvent correspondre à des arrivées d'une autre académie ou encore des reprises après interruption d'activité pour les contractuels.

Nota bene : ce tableau compare la présence des agents à deux dates d'observation, à un an d'intervalle. Il ne permet donc pas d'observer l'ensemble des recrutements qui ont eu lieu au fil de l'eau, entre ces deux dates, si les agents concernés ont par ailleurs quitté leurs fonctions avant la 2e date d'observation.

Tableau 1 : Détail selon la position de l'an passé ou l'accès à un nouveau corps

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
Ensemble des non-titulaires en fonction au 30/11/22 et qui ne l'étaient pas l'année précédente		2 981	1 050	4 031
Dont réintégrations après un congé ou une autre affectation		53	6	59
<i>réparties selon la situation de l'an passé</i>	Congés parentaux	40	1	41
	Disponibilités	12	5	17
	Détachements sortants			
	Reports de stage			
	Affectés dans le supérieur ou le sport	1		1
Dont agents ayant accédé à un nouveau corps l'an passé		2 354	863	3 217
<i>répartis selon la voie d'accès au corps</i>	Concours externe	72	20	92
	Concours interne	11	5	16
	Concours unique			
	Détachement			
	Intégration	4	1	5
	Recrutement direct, sans concours	2 262	837	3 099
	Troisième concours	2		2
	Tableau d'avancement	3		3
Autres cas (arrivées d'une autre académie, ou reprises après interruption d'activité pour les contractuels, etc)		574	181	755

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.3 - Non titulaires

B - Détail par type de contrat

Les recrutements sur un CDI restent marginaux, et la très grande majorité des non titulaires sont recrutés en CDD. Un CDD sur trois dure moins de 1 an. À l'inverse, un quart des CDD sont prévus sur trois ans.

Tableau 2 : Non-titulaires en fonction à la date d'observation et qui ne l'étaient pas l'année précédente, selon le type de contrat et la catégorie

		Réintégrations (A)		Nouveau corps l'an passé (B)		Autres cas (C)		TOTAL	
		F	H	F	H	F	H	Eff.	Poids type contr.
Contractuels et agréés du privé (à titre prov. ou déf.)	A	40	6	92	26	86	27	277	
Contractuels et agréés du privé (à titre prov. ou déf.)		40	6	92	26	86	27	277	7%
Contrat à durée indéterminée	A	3		1		6	2	12	
	C	1		4	1	7	2	15	
Contrat à durée indéterminée		4		5	1	13	4	27	1%
Contrat à durée déterminée	A	2		1 039	392	263	84	1 780	
	C	7		1 218	444	212	66	1 947	
Contrat à durée déterminée		9		2 257	836	475	150	3 727	92%
Ensemble des non-titulaires présents au 30/11/22 et absents l'année précédente		53	6	2 354	863	574	181	4 031	100%

Tableau 3 : Détail des CDD selon la durée (entre les dates de début et de fin prévue d'affectation)

		Réintégra-tions (A)		Nouveau corps l'an passé (B)		Autres cas (C)		TOTAL	
		F	H	F	H	F	H	Eff.	Poids type contr.
0 à 11 mois		1		667	278	211	61	1 218	33%
12 à 23 mois		2		876	463	136	74	1 551	42%
24 à 35 mois					1	2		3	0%
36 mois		6		714	94	126	15	955	26%
Ensemble des non-titulaires présents au 30/11/22 et absents l'année précédente		9		2 257	836	475	150	3 727	100%

Réintégrations (A) : réintégrations après congé parental, disponibilité, détachement, report de stage, mise à disposition, ou affectation dans le supérieur l'an passé

Nouveau corps l'an passé (B) : agents ayant accédé à un nouveau corps l'an passé (par concours, intégration, recrutement direct, etc)

Autres cas (C) : inclut les arrivées d'une autre académie, ou reprises après interruption d'activité pour les contractuels, etc

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

2 - Recrutement

2.3 - Non titulaires

C - Détail par fondement juridique de recrutement pour les IATSS

Pour les contractuels Administratifs, techniques, Sociaux et de Santé (ATSS), le fondement juridique de recrutement peut se lire indirectement dans le libellé de leur corps. Pour 65% d'entre eux, le recrutement vise à pourvoir temporairement un emploi vacant. Les autres cas correspondent principalement au remplacement momentané d'un fonctionnaire.

Tableau 4 : Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé non titulaires, en fonction à la date d'observation et qui ne l'étaient pas l'année précédente, selon le corps

			Réintégrations (A)	Nouveau corps l'an passé (B)		Autres cas (C)	TOTAL	
			F	F	H	H	Eff.	Poids type contr.
IATSS	Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi	A		2			2	1%
	Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	A		59	3	1	63	33%
	Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient en CDD	A			1		1	1%
	Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient en CDI	A		1			1	1%
	Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	A	1	103	19		123	65%
IATSS			1	165	23	1	190	100%

Pour autres types de contractuels, les données pour décrire le fondement juridique de recrutement ne sont pas présentées, en raison de difficultés méthodologiques.

Réintégrations (A) : réintégrations après congé parental, disponibilité, détachement, report de stage, mise à disposition, ou affectation dans le supérieur l'an passé

Nouveau corps l'an passé (B) : agents ayant accédé à un nouveau corps l'an passé (par concours, intégration, recrutement direct, etc)

Autres cas (C) : inclut les arrivées d'une autre académie, ou reprises après interruption d'activité pour les contractuels, etc

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

3 - Parcours professionnel

A - Les promotions par tableau d'avancement

Indicateurs BDS 21 - 21b

Les données de promotions sont disponibles au chapitre III.3 "La carrière - Les promotions" du rapport social unique.

B - Les promotions par liste d'aptitude

Indicateurs BDS 23 - 23b

Les données de promotions sont disponibles au chapitre III.3 "La carrière - Les promotions" du rapport social unique.

C - Les agents ayant quitté leurs fonctions

Indicateur BDS 26

Au 30/11/2022 dans l'académie, 5 300 agents ne sont plus en fonction dans l'académie, alors qu'ils l'étaient un an auparavant. Parmi eux, 2 300 étaient fonctionnaires ou assimilés du privé, et 3 000 étaient contractuels.

Pour les fonctionnaires, le motif de départ peut être détaillé (Tableau 2) :

- 400 agents sont sortis provisoirement pour congé parental, détachement, disponibilité, ou encore pour une affectation dans le supérieur.

- 1 700 sont placés en position de fin de fonction, dont 1 200 départs en retraite.

Tableau 1 : Agents ayant quitté leurs fonctions selon le statut de fonction publique et le sexe

	Fonctionnaires et assimilés du privé			Contractuels			TOTAL		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Ensemble des agents en fonction au 30/11/21 et qui ne le sont plus au 30/11/22	1 582	707	2 289	2 201	841	3 042	3 783	1 548	5 331

Tableau 2 : Détail des fonctionnaires et assimilés ayant quitté leurs fonctions, selon le type de personnel, le sexe et la position administrative

	Fonctionnaires et assimilés du privé									TOTAL		
	Enseignants public			Enseignants privé			Non-enseignants			Fonctionnaires et assimilés du privé		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T

Ensemble des agents en fonction au 30/11/21 et qui ne le sont plus au 30/11/22	857	472	1 329	464	151	615	261	84	345	1 582	707	2 289
---	------------	------------	--------------	------------	------------	------------	------------	-----------	------------	--------------	------------	--------------

Dont sorties provisoires pour	185	37	222	100	11	111	52	10	62	337	58	395
Congé parental	63	2	65	37		37	3		3	103	2	105
Disponibilité	105	31	136	63	11	74	15	5	20	183	47	230
Détachement sortant	17	4	21				27	5	32	44	9	53
Affectation dans le supérieur ou le sport							7		7	7		7

Dont sorties définitives (fins de fonction)	617	406	1 023	350	134	484	176	58	234	1 143	598	1 741
Retraite	379	241	620	296	110	406	115	44	159	790	395	1 185
Concours ou recrutement sortant, transfert de gestion	145	127	272	15	8	23	44	11	55	204	146	350
Décès	13	12	25	5	2	7	4	1	5	22	15	37
Démission	37	7	44	20	8	28	2		2	59	15	74
Départ volontaire / Rupture conventionnelle	36	7	43	10	3	13	11	1	12	57	11	68
Détachement	6	4	10							6	4	10
Fin de détachement								1	1		1	1
Licenciement	1	8	9	4	3	7				5	11	16
Autres cas	55	29	84	14	6	20	33	16	49	102	51	153

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

3 - Parcours professionnel

D - Les agents ayant quitté leurs fonctions, selon la catégorie

Tableau 3 : Agents ayant quitté leurs fonctions selon le statut de fonction publique et la catégorie

	Fonctionnaires et assimilés du privé				Contractuels			TOTAL			
	A+	A	B	C	A	B	C	A+	A	B	C
Ensemble des agents en fonction au 30/11/21 et qui ne le sont plus au 30/11/22	6	2 160	64	59	1 095	24	1 923	6	3 255	88	1 982

Tableau 4 : Détail des fonctionnaires et assimilés ayant quitté leurs fonctions, selon le type de personnel, la catégorie et la position administrative

	Fonctionnaires et assimilés du privé							TOTAL Fonctionnaires et assimilés du privé			
	Enseignants public		Enseignants privé	Non-enseignants							
	A	B	A	A+	A	B	C	A+	A	B	C
Ensemble des agents en fonction au 30/11/21 et qui ne le sont plus au 30/11/22	1 327	2	615	6	218	62	59	6	2 160	64	59

Dont sorties provisoires pour		222		111		20	22	20		353	22	20
	Congé parental	65		37		2		1		104		1
	Disponibilité	136		74		12	3	5		222	3	5
	Détachement sortant	21				5	17	10		26	17	10
	Affectation dans le supérieur ou le sport					1	2	4		1	2	4

Dont sorties définitives (fins de fonction)		1 021	2	484	5	157	37	35	5	1 662	39	35
	Retraite	619	1	406	4	93	34	28	4	1 118	35	28
	Concours ou recrutement sortant, transfert de gestion	272		23	1	48	3	3	1	343	3	3
	Décès, démission, départ volontaire / rupture conventionnelle, détachement et fin de détachement, licenciement	130	1	55		16		4		201	1	4

Autres cas	84		20	1	41	3	4	1	145	3	4
-------------------	-----------	--	-----------	----------	-----------	----------	----------	----------	------------	----------	----------

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

3 - Parcours professionnel

E - Les agents ayant quitté leurs fonctions, selon l'âge

Tableau 5 : Agents ayant quitté leurs fonctions selon le statut de fonction publique et l'âge

	Fonctionnaires et assimilés du privé					Contractuels				
	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus
Ensemble des agents en fonction au 30/11/21 et qui ne le sont plus au 30/11/22	259	269	291	559	911	1 232	685	518	311	296

Tableau 6 : Détail des fonctionnaires et assimilés ayant quitté leurs fonctions, selon l'âge et la position administrative

	Fonctionnaires et assimilés du privé					TOT
	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	
Ensemble des agents en fonction au 30/11/21 et qui ne le sont plus au 30/11/22	259	269	291	559	911	2 289
Dont sorties provisoires pour	34	154	130	67	10	395
Congé parental	14	77	14			105
Disponibilité	15	60	91	54	10	230
Détachement sortant	5	15	21	12		53
Affectation dans le supérieur ou le sport		2	4	1		7
Dont sorties définitives (fins de fonction)	218	103	128	417	875	1 741
Retraite		1	5	319	860	1 185
Concours ou recrutement sortant, transfert de gestion	187	70	53	39	1	350
Décès, démission, départ volontaire / rupture conventionnelle, détachement et fin de détachement, licenciement	31	32	70	59	14	206
Autres cas	7	12	33	75	26	153

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

4 - Rémunérations

A - Le total de la masse salariale et la décomposition des rémunérations brutes

Indicateurs BDS 32 - 36 - 40

La masse salariale totale de l'académie représente 3,007 milliards d'euros, sur le périmètre des paiements qui ne nécessitent pas d'ordonnancement préalable (c'est-à-dire un périmètre qui ne comprend pas les rétablissements de crédits notamment). Cette masse salariale peut se décomposer en trois principales catégories : d'une part les rémunérations d'activité brutes que perçoivent les salariés, d'autre part les cotisations et contributions sociales, et enfin les prestations sociales et allocations diverses.

Les rémunérations d'activité représentent 61% de la masse salariale de l'académie, dont 53% pour le traitement brut des agents, qui dépend notamment des grilles indiciaires, 2% pour les heures supplémentaires et 5% pour d'autres majorations et indemnités.

NB : la décomposition utilisée correspond à des nomenclatures ministérielles. Pour aller plus loin : "Budget.gouv.fr - Documentation", <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2023/loi-de-finances-initiale-pour-2023/nomenclature-t2-palier-par-ministere-pour-2023-avec-codes-darticles-dexecution-t2-et-pce-codes>

Tableau 1 : Décomposition de la masse salariale en catégorie LOLF et regroupement PCE (plan comptable de l'État)		Montant (en euros)	en %	
21 - rémunérations d'activité	210 - Traitement brut	1 603 558 453	53%	
	211 - NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	3 022 469	0%	
	212 - Indemnité de résidence	2 173 720	0%	
	213 - SFT (Supplément Familial de Traitement)	24 251 365	1%	
	214-215-216- Majorations et indemnités	Heures supp.	60 733 195	2%
		Autres	143 427 850	5%
21 - rémunérations d'activité		1 837 167 052	61%	
22 - cotisations et contributions sociales		1 161 488 888	39%	
23 - prestations sociales et allocations diverses		8 652 601	0%	
TOTAL MASSE SALARIALE PSOP*		3 007 308 541	100%	

* PSOP : paiement sans ordonnancement préalable (ne comprend pas notamment les rétablissements de crédits)

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

4 - Rémunérations

B - Les rémunérations d'activité selon les caractéristiques sociodémographiques

Les rémunérations d'activité totalisent 1,837 milliard d'euros : cette somme se répartit en 71% pour les femmes et 29% pour les hommes. Sa principale composante, le traitement brut, se répartit entre femmes et hommes selon les mêmes proportions. Pour les autres, cette répartition peut s'avérer différente : le supplément familial de traitement se concentre davantage sur les femmes (74%), à l'inverse des heures supplémentaires (52%).

Tableau 2 : Répartition des rémunérations d'activité par sexe et âge	21 - rémunérations d'activité						21 - rémunérations d'activité	% par âge
	Traitement brut	NBI	Indemnité de résidence	SFT	Majorations et indemnités			
					Heures supp.	Autres		
Moins de 30	46 487 095	51 616	39 034	40 979	887 743	6 131 473	53 637 940	4%
30 à 39 ans	164 490 416	253 036	178 335	3 892 044	4 316 064	17 756 668	190 886 563	15%
F 40 à 49 ans	383 616 592	678 010	489 402	11 823 905	10 853 215	33 659 261	441 120 385	34%
50 à 59 ans	453 654 390	777 794	631 566	2 254 308	13 362 853	33 332 064	504 012 975	39%
60 ans et plus	95 438 889	184 572	160 279	9 536	2 350 737	7 558 406	105 702 421	8%
FEMMES	1 143 687 382	1 945 028	1 498 616	18 020 772	31 770 613	98 437 873	1 295 360 284	100%
% FEMMES	71%	64%	69%	74%	52%	69%	71%	
Moins de 30	13 375 339	7 146	12 177	3 491	731 426	1 872 695	16 002 274	3%
30 à 39 ans	48 991 225	55 985	49 321	777 357	3 516 532	6 516 777	59 907 197	11%
H 40 à 49 ans	131 967 837	257 842	184 651	3 651 895	9 425 903	14 572 174	160 060 302	30%
50 à 59 ans	202 308 799	565 883	322 784	1 692 662	12 483 841	17 123 574	234 497 542	43%
60 ans et plus	63 227 871	190 585	106 172	105 187	2 804 880	4 904 757	71 339 452	13%
HOMMES	459 871 071	1 077 440	675 104	6 230 593	28 962 582	44 989 977	541 806 768	100%
% HOMMES	29%	36%	31%	26%	48%	31%	29%	
TOTAL	59 862 434	58 763	51 211	44 470	1 619 169	8 004 168	69 640 215	4%
30 à 39 ans	213 481 641	309 020	227 656	4 669 401	7 832 596	24 273 446	250 793 760	14%
40 à 49 ans	515 584 429	935 852	674 052	15 475 800	20 279 119	48 231 435	601 180 687	33%
50 à 59 ans	655 963 189	1 343 677	954 350	3 946 970	25 846 694	50 455 638	738 510 517	40%
60 ans et plus	158 666 760	375 157	266 451	114 724	5 155 617	12 463 164	177 041 873	10%
TOTAL	1 603 558 453	3 022 469	2 173 720	24 251 365	60 733 195	143 427 850	1 837 167 052	100%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

4 - Rémunérations

C - Cumul des dix rémunérations les plus élevées en 2022

Indicateur BDS 33

Le cumul des dix plus importantes rémunérations représente 1,7 million d'euros en masse salariale. Parmi ces dix plus fortes rémunérations, on compte 4 femmes et 6 hommes.

Tableau 3 : Masse salariale annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées

	Montant cumulé (en euros)	dont nombre de femmes	dont nombre d'hommes
Ensemble des dix rémunérations les plus élevées	1 709 070,83	4	6

D - Les bénéficiaires de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) en 2022

Indicateur BDS 34

Parmi les agents rémunérés par les services académiques en 2022, 1 452 ont reçu une indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Instaurée en 2008, elle a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat des agents publics si leur rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années, au regard de l'inflation. Elle résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période.

Pour la mise en œuvre de l'indemnité en 2022, la période de référence est fixée du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021.

Pour être éligible, il est nécessaire de relever d'un grade d'indice sommital inférieur ou égal à la hors échelle B (HEB), d'avoir été rémunéré sur un emploi public pendant au moins trois ans sur la période de référence, et pour les contractuels, d'être rémunéré de manière expresse par référence à un indice et employé de manière continue par le même employeur public sur la période de référence.

Source : Portail de la fonction publique, page Internet consultée le 07/09/2023, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/lindemnite-dite-de-garantie-individuelle-du-pouvoir-dachat-gipa>

Tableau 4 : Nombre de bénéficiaires de la Gipa par sexe et catégorie	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Catégorie A	583	70,3%	567	91,0%	1 150	79,2%
Catégorie B	57	6,9%	14	2,2%	71	4,9%
Catégorie C	189	22,8%	42	6,7%	231	15,9%
Total	829	100,0%	623	100,0%	1 452	100,0%

E - La distribution des rémunérations en 2022 des plus faibles aux plus élevées

Indicateur BDS 35

En raison de difficultés méthodologiques, les données sur la distribution des rémunérations souhaitées dans l'indicateur 35 de la base de données sociales, en déciles (c'est-à-dire des 10% les plus faibles aux 10% les plus élevées), ne sont pas calculées en tant que telles. Le chapitre VII permet de connaître les salaires moyens et médians, avec détail des principaux corps, des moins de 30 ans et plus de 50 ans, et par genre.

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

4 - Rémunérations

E - Volumes par mois des ETP rémunérés et des personnes physiques en 2022

Indicateurs BDS 37 - 38 - 41 - 42

Durant l'année civile 2022, l'académie a rémunéré l'équivalent de 48 300 temps plein. Cette notion d'ETP est obtenue par la somme des quotités issues de la base de salaires cumulés (BSCUM). En moyenne, par mois, 51 700 individus ont reçu un bulletin de salaire.

	F	H	TOTAL
janvier	35 510	13 447	48 956
février	35 181	13 146	48 327
mars	35 083	13 106	48 188
avril	35 509	13 302	48 812
mai	35 146	13 060	48 206
juin	35 453	13 255	48 708
juillet	35 617	13 305	48 922
août	35 228	13 174	48 402
septembre	33 740	12 614	46 353
octobre	35 462	13 420	48 882
novembre	35 425	13 185	48 610
décembre	34 674	12 850	47 524
ETP moyenne annuelle	35 169	13 155	48 324

	F	H	TOTAL
janvier	38 393	13 964	52 357
février	38 133	13 680	51 813
mars	38 057	13 638	51 695
avril	38 463	13 816	52 279
mai	38 197	13 612	51 809
juin	38 499	13 814	52 313
juillet	38 637	13 858	52 495
août	38 172	13 702	51 874
septembre	36 090	13 065	49 155
octobre	38 241	13 958	52 199
novembre	38 174	13 707	51 881
décembre	37 556	13 398	50 954
Pers. physiques moy. annuelle	38 051	13 684	51 735

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

5 - Santé et sécurité au travail

Nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles

Indicateur BDS 43

Les données disponibles sur les accidents du travail et maladies professionnelles se trouvent au chapitre IV.6.5 "La vie des personnels - L'accompagnement des personnels - La santé et sécurité au travail" du rapport social unique.

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps

6.1 - Le télétravail

Les agents ayant perçu une indemnité de télétravail en 2021-2022

Indicateur BDS 147

Dans les services académiques en 2021-2022, au rectorat ou en direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), 571 personnes ont bénéficié du télétravail.

Il s'agit majoritairement de femmes, plus nombreuses dans ces services.

Les agents ayant bénéficié du télétravail se répartissent en 39% d'agents de catégorie A, 36% de catégorie B et 25% en catégorie C.

Tableau 1 : Effectifs par sexe et âge

	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE		% FEMMES
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	
20 à 29 ans	14	3%	2	1%	16	3%	88%
30 à 39 ans	61	15%	26	16%	87	15%	70%
40 à 49 ans	125	30%	58	37%	183	32%	68%
50 à 59 ans	161	39%	60	38%	221	39%	73%
60 ans et plus	52	13%	12	8%	64	11%	81%
Total	413	100%	158	100%	571	100%	72%

Tableau 2 : Effectifs par sexe et catégorie

	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE		% FEMMES
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	
Catégorie A	128	31%	96	61%	224	39%	57%
Catégorie B	152	37%	51	32%	203	36%	75%
Catégorie C	133	32%	11	7%	144	25%	92%
Total	413	100%	158	100%	571	100%	72%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.2 - Quotités de travail

A - Les types de temps de travail

Indicateur BDS 153

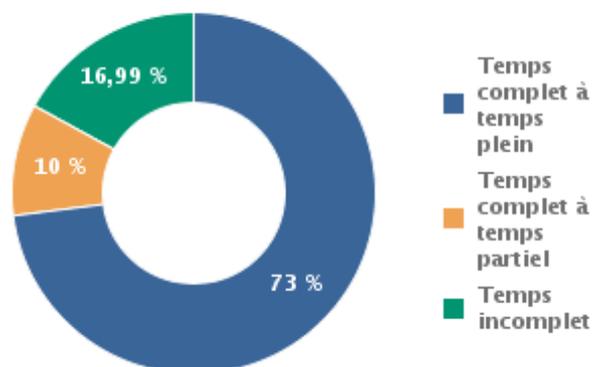
Un emploi à temps complet est un emploi sur lequel la durée de travail correspond à la durée légale de travail. Un emploi à temps incomplet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail.

À la différence du temps partiel, ce n'est donc pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi qui s'impose à l'agent. Dans l'académie de Rennes, en 2022, sept femmes sur dix et huit hommes sur dix travaillent à temps complet et à temps plein. Le temps complet à temps partiel est 2,4 fois plus fréquent dans la population féminine.

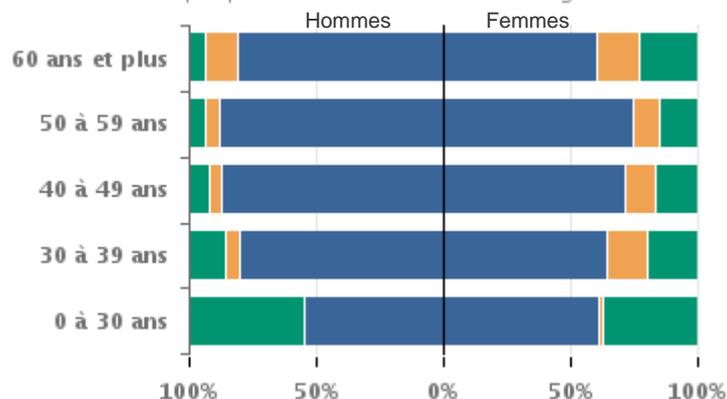
Tableau 1 : Type de temps de travail selon le sexe et l'âge

		Temps complet				Temps incomplet		TOTAL	
		à temps plein		à temps partiel		Eff.	Poids type tps travail	Eff.	Poids type tps travail
		Eff.	Poids type tps travail	Eff.	Poids type tps travail				
FEMMES	0 à 30 ans	2 092	61%	68	2%	1 267	37%	3 427	100%
	30 à 39 ans	4 842	64%	1 235	16%	1 501	20%	7 578	100%
	40 à 49 ans	9 991	71%	1 683	12%	2 301	16%	13 975	100%
	50 à 59 ans	10 131	75%	1 362	10%	2 100	15%	13 593	100%
	60 ans et plus	1 507	61%	416	17%	566	23%	2 489	100%
FEMMES		28 563	70%	4 764	12%	7 735	19%	41 062	100%
HOMMES	0 à 30 ans	754	54%	6	0%	625	45%	1 385	100%
	30 à 39 ans	1 732	80%	112	5%	311	14%	2 155	100%
	40 à 49 ans	3 734	87%	206	5%	346	8%	4 286	100%
	50 à 59 ans	4 669	88%	300	6%	325	6%	5 294	100%
	60 ans et plus	1 035	81%	160	13%	83	6%	1 278	100%
HOMMES		11 924	83%	784	5%	1 690	12%	14 398	100%
ENSEMBLE	0 à 30 ans	2 846	59%	74	2%	1 892	39%	4 812	100%
	30 à 39 ans	6 574	68%	1 347	14%	1 812	19%	9 733	100%
	40 à 49 ans	13 725	75%	1 889	10%	2 647	14%	18 261	100%
	50 à 59 ans	14 800	78%	1 662	9%	2 425	13%	18 887	100%
	60 ans et plus	2 542	67%	576	15%	649	17%	3 767	100%
ENSEMBLE		40 487	73%	5 548	10%	9 425	17%	55 460	100%

Graphique 1 : Répartition des types de temps de travail



Graphique 2 : Détail selon le sexe et l'âge



ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.2 - Quotités de travail

En catégorisation Fonction publique, en 2022, le profil de l'académie peut être schématisé selon deux axes :

- La catégorie C est la plus fréquemment appelée à occuper un temps incomplet ;
- La catégorie B ne connaît pas le temps incomplet.

L'emploi à temps incomplet concerne 3877 agents de plus que le temps partiel : les femmes y sont surreprésentées (+5 points par rapport aux hommes), de même que les moins de quarante ans, nettement majoritaires (quasiment 60%).

Tableau 2 : Type de temps de travail selon le sexe et la catégorie

		Temps complet				Temps incomplet		TOTAL	
		à temps plein		à temps partiel		Eff.	Poids type tps travail	Eff.	Poids type tps travail
		Eff.	Poids type tps travail	Eff.	Poids type tps travail				
FEMMES	A	26 844	82%	4 496	14%	1 301	4%	32 641	100%
	B	472	83%	100	17%			572	100%
	C	1 247	16%	168	2%	6 434	82%	7 849	100%
HOMMES	A	11 275	89%	772	6%	592	5%	12 639	100%
	B	140	99%	2	1%			142	100%
	C	509	31%	10	1%	1 098	68%	1 617	100%
ENSEMBLE	A	38 119	84%	5 268	12%	1 893	4%	45 280	100%
	B	612	86%	102	14%			714	100%
	C	1 756	19%	178	2%	7 532	80%	9 466	100%
ENSEMBLE		40 487	73%	5 548	10%	9 425	17%	55 460	100%

Le temps incomplet est une organisation du temps de travail dévolue aux agents contractuels sur des emplois de non-enseignants ; il demeure une modalité minoritaire chez les enseignants.

Tableau 3 : Type de temps de travail selon le statut d'emploi et le secteur

		Temps complet				Temps incomplet		TOTAL	
		à temps plein		à temps partiel		Eff.	Poids type tps travail	Eff.	Poids type tps travail
		Eff.	Poids type tps travail	Eff.	Poids type tps travail				
Fonctionnaires et assimilés du privé	Ens. public	21 329	87%	3 120	13%			24 449	100%
	Ens. privé	11 828	83%	1 890	13%	469	3%	14 187	100%
	Non-ens.	3 425	87%	493	13%			3 918	100%
Fonctionnaires et assimilés du privé		36 582	86%	5 503	13%	469	1%	42 554	100%
Contractuels	Ens. public	1 048	61%	26	2%	642	37%	1 716	100%
	Ens. privé	1 346	66%	1	0%	690	34%	2 037	100%
	Non-ens.	1 342	15%	12	0%	7 623	85%	8 977	100%
Contractuels		3 736	29%	39	0%	8 955	70%	12 730	100%
Auxiliaires et assistants étrangers	Ens. public	52	88%	6	10%	1	2%	59	100%
	Non-ens.	117	100%					117	100%
Auxiliaires et assistants étrangers		169	96%	6	3%	1	1%	176	100%
ENSEMBLE	Ens. public	22 429	86%	3 152	12%	643	2%	26 224	100%
	Ens. privé	13 174	81%	1 891	12%	1 159	7%	16 224	100%
	Non-ens.	4 884	38%	505	4%	7 623	59%	13 012	100%
ENSEMBLE		40 487	73%	5 548	10%	9 425	17%	55 460	100%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.2 - Quotités de travail

B - La répartition des temps partiels

Dans les temps partiels de droit, sont dénombrés ici les motifs prévus par l'article L612-3 du code de la Fonction publique (naissance, adoption, handicap, soins à une personne atteinte d'un handicap, ou conjoint, enfant ou ascendant). Le temps partiel, à partir de 80%, demeure privilégié par les agents. Confirmation des observations sociales passées, le temps partiel est un phénomène féminin à hauteur de neuf agents sur dix.

Tableau 4 : Temps partiels selon le type, la quotité et le sexe

	de droit						% de droit	sur autorisation						% sur auto	
	0-50 %	<=60 %	<=70 %	<=80 %	<=90 %	TOT		0-50 %	<=60 %	<=70 %	<=80 %	<=90 %	<100 %		TOT
FEMMES	263	32	53	972	10	1 330	28%	836	121	148	1 479	849	1	3 434	72%
HOMMES	22	1	9	127		159	20%	169	47	61	173	175		625	80%
Total	285	33	62	1 099	10	1 489	27%	1 005	168	209	1 652	1 024	1	4 059	73%

Répartition des quotités en %

	0-50 %	<=60 %	<=70 %	<=80 %	<=90 %	TOT		0-50 %	<=60 %	<=70 %	<=80 %	<=90 %	<100 %	TOT
FEMMES	20%	2%	4%	73%	1%	100%		24%	4%	4%	43%	25%	0%	100%
HOMMES	14%	1%	6%	80%		100%		27%	8%	10%	28%	28%		100%
Total	19%	2%	4%	74%	1%	100%		25%	4%	5%	41%	25%	0%	100%

C - La répartition des temps incomplets

NB : les données en heures étant indisponibles dans le BSA (et demandées dans le référentiel RSU), on illustre ici l'indicateur par répartition en tranches d'ETP. L'appel de l'administration au temps incomplet se concentre sur les quotités de 0 à 70%. Il est imposé à huit femmes pour un homme.

Tableau 5 : Temps incomplets selon la quotité et le sexe

	Temps incomplet													
	0-50%	Poids quotité	<=60 %	Poids quotité	<=70 %	Poids quotité	<=80 %	Poids quotité	<=90 %	Poids quotité	<100 %	Poids quotité	TOT	Poids quotité
FEMMES	1 228	16%	183	2%	5 162	67%	826	11%	249	3%	87	1%	7 735	100%
HOMMES	603	36%	81	5%	534	32%	316	19%	115	7%	41	2%	1 690	100%
Total	1 831	19%	264	3%	5 696	60%	1 142	12%	364	4%	128	1%	9 425	100%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.3 - Les comptes épargne temps

Les comptes ouverts, jours stockés et versés en 2022

Indicateurs BDS 159 - 160 - 161

Au 31 décembre 2022, 139 agents ont un compte épargne temps (CET) dans l'académie de Rennes. Dans l'attente du déploiement du CET pour l'année 2023, les données constatées pour l'année 2022 sont des données calculées principalement à partir des CET ouverts et alimentés dans d'autres structures et/ou autres administrations.

47 agents ont déposé des jours dans le courant de l'année 2022, et au 31/12/2022, l'ensemble des CET totalisent environ 2 900 jours. 104 jours ont été versés durant l'année.

Tableau 1 : Les comptes épargne temps selon le sexe, l'âge et la catégorie		Nombre total de CET ouverts au 31/12/2022			dont ouverts dans l'année 2022			Agents ayant déposé des jours en 2022			Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12/2022			dont jours versés durant l'année 2022
		F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	TOTAL
A	Moins de 40 ans	6	5	11	-	-	6	-	-	5	80	131	211	-
	40 à 49 ans	14	3	17	-	-	4	-	-	6	339	66	405	-
	50 ans et plus	14	9	23	-	-	3	-	-	8	366	182	548	-
Catégorie A		34	17	51	11	2	13	15	4	19	785	379	1 164	28
B	Moins de 40 ans	8	3	11	-	-	2	-	-	3	101	42	143	-
	40 à 49 ans	18	2	20	-	-	8	-	-	7	303	18	321	-
	50 ans et plus	25	3	28	-	-	7	-	-	9	500	41	541	-
Catégorie B		51	8	59	16	1	17	18	1	19	903	101	1 004	58
C	Moins de 40 ans	5	2	7	-	-	5	-	-	5	88	32	120	-
	40 à 49 ans	3	4	7	-	-	3	-	-	3	29	116	145	-
	50 ans et plus	12	3	15	-	-	0	-	-	1	334	96	430	-
Catégorie C		20	9	29	5	3	8	6	3	9	450	244	694	18
TOTAL	Moins de 40 ans	19	10	29	-	-	13	-	-	13	269	205	474	-
	40 à 49 ans	35	9	44	-	-	15	-	-	16	671	200	871	-
	50 ans et plus	51	15	66	-	-	10	-	-	18	1199	319	1518	-
TOTAL		105	34	139	32	6	38	39	8	47	2 138	724	2 862	104

- : niveau de détail masqué du fait des faibles effectifs

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.4 - Absence hors raison de santé et hors formation

A - Le nombre d'agents ayant eu au moins une absence au cours de l'année 2021-2022

Indicateur BDS 163

Cette partie présente les absences qui ne concernent pas une raison de santé (présentées en partie suivante), ni une formation (thématique traitée dans le chapitre VI).

21 000 agents ont été absents au moins une fois en 2021-2022, dont 19 800 agents de catégorie A.

Les congés de maternité, paternité, adoption et accueil d'enfant concernent 1 500 agents, et les autorisations d'absences 20 100 agents.

Un agent peut s'absenter pour différents motifs au cours de l'année et donc être compté dans les différentes lignes du tableau : ainsi la somme des lignes des différents motifs contient des doublons et ne correspond pas au total d'agents s'étant absents.

Tableau 1 : Les agents ayant eu au moins une absence au cours de l'année 2021-2022 selon le motif d'absence et la catégorie		Nb d'agents	% femmes	% Moins de 30 ans	% 30 à 39 ans	% 40 à 49 ans	% 50 à 59 ans	% 60 ans et plus
A	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	1 349	80%	17%	72%	11%	1%	0%
A	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	60	95%	0%	32%	47%	18%	3%
A	Autorisations d'absences et autres* absences	19 004	74%	6%	24%	41%	26%	3%
Catégorie A		19 750	75%	6%	26%	40%	25%	3%
B	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	15	80%	0%	80%	20%	0%	0%
B	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	2	50%	-	-	-	-	-
B	Autorisations d'absences et autres* absences	204	87%	3%	27%	31%	32%	5%
Catégorie B		213	86%	3%	29%	31%	31%	6%
C	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	116	93%	28%	63%	9%	0%	0%
C	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	12	100%	0%	67%	0%	33%	0%
C	Autorisations d'absences et autres* absences	910	88%	8%	30%	36%	22%	4%
Catégorie C		1 014	89%	10%	33%	33%	20%	3%
TOTAL	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	1 480	81%	17%	71%	11%	1%	0%
	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	74	95%	0%	38%	38%	20%	4%
	Autorisations d'absences et autres* absences	20 118	75%	6%	24%	41%	26%	3%
TOTAL		20 977	76%	6%	26%	40%	25%	3%

* Autre : Principalement absences pour récupérations après dépassement d'obligation réglementaire de service (ORS)

- : secret statistique

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.4 - Absence hors raison de santé et hors formation

B - Le nombre total de journées d'absence au cours de l'année 2021-2022

Indicateur BDS 164

Les agents qui se sont absentés en 2021-2022 ont totalisé 283 300 jours d'absence. Les congés pour accueil de l'enfant, bien que peu nombreux, totalisent presque autant de jours que les autorisations d'absences. De ce fait, le volume des journées d'absence est plus concentré sur les femmes (85%) que le nombre de personnes absentes en tant que telles (76%), ainsi que plus concentré sur les 30-39 ans.

Tableau 2 : Le nombre total de journées d'absence au cours de l'année 2021-2022 selon le motif d'absence et la catégorie

		Nb de jours	% femmes	% Moins de 30 ans	% 30 à 39 ans	% 40 à 49 ans	% 50 à 59 ans	% 60 ans et plus
A	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	120 100	95%	17%	73%	10%	0%	0%
A	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	4 600	99%	0%	39%	42%	16%	3%
A	Autorisations d'absences et autres* absences	137 700	75%	5%	25%	40%	26%	4%
Catégorie A		262 300	85%	11%	47%	26%	14%	2%
B	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	1 500	96%	0%	82%	18%	0%	0%
B	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	-	16%	-	-	-	-	-
B	Autorisations d'absences et autres* absences	1 200	85%	3%	27%	27%	38%	4%
Catégorie B		2 900	86%	1%	55%	20%	16%	7%
C	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	10 800	98%	29%	65%	6%	0%	0%
C	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	1 500	100%	0%	66%	0%	34%	0%
C	Autorisations d'absences et autres* absences	5 800	88%	6%	32%	29%	24%	9%
Catégorie C		18 100	95%	19%	55%	13%	10%	3%
TOTAL	Congés de maternité, paternité, adoption, acc. de l'enfant	132 400	95%	18%	72%	10%	0%	0%
	Congé de solidarité familiale et de présence parentale, congé de proche aidant	6 200	97%	0%	44%	31%	19%	5%
	Autorisations d'absences et autres* absences	144 700	76%	5%	25%	40%	26%	4%
TOTAL		283 300	85%	11%	48%	25%	14%	2%

* Autre : Principalement absences pour récupérations après dépassement d'obligation réglementaire de service (ORS)

- : secret statistique

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.5 - Absence pour raison de santé

A - Le nombre d'agents ayant eu au moins une absence au cours de l'année 2021-2022

Indicateur BDS 168

Cette partie présente les absences qui concernent une raison de santé ; elles n'incluent pas les congés liés à la maternité ou l'accueil d'enfants, pris en compte dans la partie précédente.

21 700 agents se sont absentés au moins une fois en 2021-2022 pour raison de santé, dont 18 500 agents de catégorie A.

Ces agents ont essentiellement eu recours au congé de maladie ordinaire (20 700 agents).

Un agent peut s'absenter pour différents motifs au cours de l'année et donc être compté dans les différentes lignes du tableau : ainsi la somme des lignes des différents motifs contient des doublons et ne correspond pas au total d'agents s'étant absentés.

Tableau 1 : Les agents ayant eu au moins une absence au cours de l'année 2021-2022 selon le motif d'absence et la catégorie

		Nb d'agents	% femmes	% Moins de 30 ans	% 30 à 39 ans	% 40 à 49 ans	% 50 à 59 ans	% 60 ans et plus
A	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	17 623	76%	7%	21%	34%	33%	6%
A	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	742	76%	1%	6%	25%	49%	20%
A	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	455	77%	5%	12%	30%	44%	9%
Catégorie A		18 499	76%	6%	20%	34%	33%	6%
B	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	314	85%	4%	18%	31%	36%	11%
B	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	15	93%	0%	7%	33%	47%	13%
B	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	6	100%	0%	17%	17%	67%	0%
Catégorie B		330	86%	4%	17%	31%	37%	11%
C	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	2 801	92%	5%	18%	35%	35%	8%
C	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	46	85%	0%	15%	13%	61%	11%
C	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	100	92%	1%	8%	32%	49%	10%
Catégorie C		2 877	92%	5%	18%	34%	35%	8%
TOTAL	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	20 738	79%	6%	20%	34%	33%	6%
	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	803	77%	0%	7%	24%	50%	19%
	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	561	80%	4%	11%	30%	45%	9%
TOTAL		21 706	78%	6%	20%	34%	34%	7%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps de travail

6.5 - Absence pour raison de santé

B - Le nombre total de journées d'absence au cours de l'année 2021-2022

Indicateur BDS 169

Les agents qui se sont absentés en 2021-2022 ont totalisé 754 600 jours d'absence. Les congés de maladie ordinaire représentent les deux tiers de ce volume. Les autres motifs, bien que beaucoup moins fréquents, entraînent des absences plus longues, et totalisent 33% des journées d'absence. Plus on avance en âge, plus les absences ont tendance à s'allonger. Ainsi, plus de la moitié des journées d'absence concerne des plus de 50 ans.

Tableau 2 : Le nombre total de journées d'absence au cours de l'année 2021-2022 selon le motif d'absence et la catégorie

		Nb de jours	% femmes	% Moins de 30 ans	% 30 à 39 ans	% 40 à 49 ans	% 50 à 59 ans	% 60 ans et plus
A	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	415 200	79%	6%	22%	31%	34%	8%
A	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	204 200	76%	1%	6%	24%	50%	19%
A	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	26 100	78%	3%	5%	26%	54%	11%
Catégorie A		645 500	78%	4%	16%	29%	40%	11%
B	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	7 400	88%	3%	19%	31%	29%	18%
B	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	3 700	98%	0%	8%	31%	45%	17%
B	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	200	100%	0%	0%	30%	69%	0%
Catégorie B		11 300	92%	2%	15%	31%	35%	17%
C	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	80 000	92%	4%	16%	30%	42%	8%
C	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	11 100	83%	0%	13%	9%	69%	9%
C	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	6 800	91%	0%	12%	22%	55%	11%
Catégorie C		97 900	91%	3%	16%	27%	46%	9%
TOTAL	Congé maladie ordinaire, inaptitude physique temporaire	502 500	81%	6%	21%	31%	35%	8%
	Congé longue durée, longue maladie, grave maladie	218 900	77%	1%	6%	23%	51%	19%
	Acc. du travail, maladie prof., inval. temporaire imputable au service	33 100	81%	3%	7%	26%	54%	11%
TOTAL		754 600	80%	4%	16%	28%	41%	11%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

6 - Organisation et temps

6.6 - Le jour de carence

Les agents ayant eu une retenue pour journée de carence en 2022

Indicateur BDS 170

En cas de congé de maladie, l'article 115 de la loi de finances pour 2018 a instauré un délai de carence d'un jour : les fonctionnaires ne bénéficient du maintien de leur traitement indiciaire qu'à partir du deuxième jour d'arrêt de travail, et le premier jour de congé de maladie, appelé jour de carence, n'est pas rémunéré. Les autres éléments de rémunération ne sont pas non plus versés le premier jour d'arrêt de travail (primes et indemnités, etc).

Ce délai de carence ne s'applique pas au congé longue maladie (CLM), au congé grave maladie (CGM) et au congé longue durée (CLD), ainsi qu'à d'autres cas particuliers (congé suivant une affection de longue durée ALD, grossesse pathologique, etc).

Le jour de carence ne s'applique pas non plus lors d'un deuxième arrêt de travail si le fonctionnaire n'a pas repris le travail plus de 48 heures entre deux congés de maladie accordés pour la même affection.

Sources :

- Service.public.fr, Page Internet consultée le 11/09/2023, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13861>,

- Le portail de la Fonction publique, Page Internet consultée le 11/09/2023, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/ma-protection-sociale/conges-pour-raison-de-sante>

Dans l'académie en 2022, parmi les agents rémunérés par les services académiques, 17 900 se sont vus retirer une journée de carence sur leur bulletin de salaire. Comme pour l'ensemble des personnels, il s'agit principalement d'agents entre 40 et 59 ans, et de catégorie A. Ne figure pas dans ces tableaux une partie des personnels de surveillance et d'accompagnement, ils sont gérés financièrement par un établissement scolaire.

Cette retenue sur salaire s'est effectuée en 2022, et les absences concernées ont pu avoir lieu en 2021.

Tableau 1 : Nombre d'agents avec retenue en 2022 pour carence, par sexe et âge

	Agents rémunérés au titre 2 de la LOLF (rémunérés par les services académiques)						
	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE		% FEMMES
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	
20 à 29 ans	775	5%	156	4%	931	5%	83%
30 à 39 ans	2 853	20%	556	15%	3 409	19%	84%
40 à 49 ans	4 621	33%	1 150	31%	5 771	32%	80%
50 à 59 ans	4 820	34%	1 456	39%	6 276	35%	77%
60 ans et plus	1 086	8%	415	11%	1 501	8%	72%
Total	14 155	100%	3 733	100%	17 888	100%	79%

Tableau 2 : Nombre d'agents avec retenue en 2022 pour carence, par sexe et catégorie

	Agents rémunérés au titre 2 de la LOLF (rémunérés par les services académiques)						
	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE		% FEMMES
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %	
A	12 229	86%	3 551	95%	15 780	88%	77%
B	176	1%	29	1%	205	1%	86%
C	1 750	12%	153	4%	1 903	11%	92%
Total	14 155	100%	3 733	100%	17 888	100%	79%

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

7 - Action et protection sociale

Nature de prestation et de dépenses

Indicateur BDS 172

Les données disponibles sur l'exécution des prestations et dépenses en termes d'action et protection sociale se trouvent au chapitre VI "L'action sociale" du rapport social unique. La distinction entre autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP) n'est pas disponible.

ANNEXE - Indicateurs de la base de données sociales

8 - Dialogue social

8.1 - Les services non faits

Les services non faits en 2022, dont jours de grève

Indicateur BDS 188

L'application MOSART permet de dénombrer les "services non faits" par les agents de l'académie, c'est-à-dire les absences qui ne correspondent ni à une autorisation préalable ni à une absence qui a pu être justifiée (pour raison de santé par exemple). Ces absences correspondent dans la très grande majorité à des absences pour grève, bien qu'il ne soit pas possible de les délimiter précisément, ainsi que dans de plus rares cas d'autres absences, non justifiées, comme des abandons de poste.

En 2022, les services non faits représentent 22 300 jours d'absence dans l'académie.

Ces données ne concernent que les agents gérés financièrement par les services académiques (titre 2), ce qui exclut une partie des personnels de surveillance qui sont employés et gérés financièrement par un établissement scolaire (assistants d'éducation AED, accompagnants des élèves en situation de handicap AESH).

Tableau 1 : Nombre de jours non travaillés au cours de l'année (services non faits) dont grèves

	Agents rémunérés au titre 2 de la LOLF (rémunérés par les services académiques)
Total	22 267

TABLE DES SIGLES

AAE	Attaché d'administration de l'État
ADAENES	Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADJAENES	Adjoint d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
AIS	Adaptation et intégration scolaire
ASIA	Action sociale d'initiative académique
ASSAE	Assistant de service social d'administration de l'État
ATP	(Titulaire) affecté à titre provisoire
ATRF	Adjoint technique de recherche et formation
ATSS	(personnels) administratifs, techniques, sociaux et de santé
BDS	Base de données sociales
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
BOP(A)	Budget opérationnel de programme (académique)
BSA	Bilan social académique
CAFEP	Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat du second degré
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles-maître formateur
CAP	Commission administrative paritaire
CAPD	Commission administrative paritaire départementale
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
CAPPEI	Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire
CCMA	Commission consultative mixte académique
CCMI	Commission consultative mixte interdépartementale
CCP	Commission consultative paritaire
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CFC	Conseiller en formation continue
CGFP	Code général de la fonction publique
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIGEM	Corps interministériel à gestion ministérielle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLD	Congé longue durée
CLM	Congé longue maladie
CMO	Congé de maladie ordinaire

TABLE DES SIGLES

COP	Conseiller d'orientation psychologue (remplacé par PSYEN)
CPE	Conseiller principal d'éducation
CT	Comité technique
CTA	Comité technique académique
CTSA	Comité technique spécial académique
CTSD	Comité technique spécial départemental
CUI	Contrat unique d'insertion
DASEN	Directrice/Directeur académique des services de l'Éducation nationale
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation
DDFPT	Directeur(rice) délégué(e) à la formation professionnelle et technologique
DIEO	(personnels) de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
EN	Éducation nationale
EP	Éducation prioritaire
EPL	Établissement public local d'enseignement (collège, lycée, LP, EREA)
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
ES	Enseignement supérieur
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation
ETP(A)	Équivalent temps-plein (année)
FIL	Formation d'initiative locale
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FIS	Formation à l'initiative des services
IA-IPR	Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
IATSS	(personnels) ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
IDV	Indemnité de départ volontaire
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale
INF EN ES	Infirmier(e) de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ISAE	Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
ITRF	(personnels) ingénieurs, techniques de recherche et formation
(L)GT	(lycée) général et technologique
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LP	Lycée professionnel
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage
NS	Non significatif
PACD	Poste adapté de courte durée
PAF	Plan académique de formation
PALD	Poste adapté de longue durée
PE	Professeur des écoles

TABLE DES SIGLES

PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
PIM	Prestation interministérielle
PLP	Professeur de lycée professionnel
PSYEN	Psychologue de l'Éducation Nationale
REP	Réseau d'éducation prioritaire
REP+	Réseau d'éducation prioritaire renforcé
RF	Recherche et formation
RSU	Rapport social unique
SAENES	Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
TP	Temps partiel
TZR	Titulaire sur zone de remplacement
ZR	Zone de remplacement



96 rue d'Antrain
CS 10503 - 35705 Rennes Cedex 7
T 02 23 21 77 77

Toutes les informations sur :

 www.ac-rennes.fr  [@acrennes](https://twitter.com/acrennes)  [Academie de rennes](https://www.linkedin.com/company/academie-de-rennes)
 [@acrennes](https://www.instagram.com/acrennes)  [youtube.com/RennesRectoratTV](https://www.youtube.com/RennesRectoratTV)